ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES

DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2005-2006

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Finances
Québec

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec
2005-2006

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Août 2007
ISBN 978-2-550-50340-8 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-50341-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale et
présidente du Conseil du trésor,

Monique Jérôme-Forget

Québec, Août 2007

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Faune	2006-03-31	9
Agence des partenariat public-privé du Québec	Administration gouvernementale	2006-03-31	19
Agence métropolitaine de transport	Transports	2005-12-31	27
Autorité des marchés financiers	Finances	2006-03-31	41
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Culture et Communications	2006-03-31	62
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-03-31	83
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	Finances	2006-03-31	90
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2005-12-31	99
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-03-31	122
Cautionnements individuels des agents de voyages	Justice	2006-03-31	131
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	136
Centre de services partagés du Québec	Services gouvernementaux	2006-03-31	148
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2006-03-31	161
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2005-12-31	167
Commission de la capitale nationale du Québec	Transports	2006-03-31	303
Commission de la construction du Québec	Travail	2005-12-31	318
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2006-03-31	370
Commission des lésions professionnelles	Travail	2006-03-31	375
Commission des normes du travail	Travail	2006-03-31	384
Commission des relations du travail	Travail	2006-03-31	394
Commission des services juridiques	Justice	2006-03-31	403
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2005-12-31	420
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2006-03-31	431
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2006-03-31	444
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2006-03-31	463
Curateur public (Le)	Famille, Aînés et Condition féminine	2006-03-31	478
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2005-06-30	494
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2005-06-30	501
Financement-Québec	Finances	2006-03-31	507
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles et Faune	2006-03-31	517
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2005-12-31	529
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2006-03-31	536
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-03-31	543

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-03-31	548
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	557
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	Justice	2006-03-31	567
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2005-12-31	573
Fonds en fidéicommis	Finances	2006-03-31	578
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi et Solidarité sociale	2006-03-31	581
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	587
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	596
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2006-03-31	604
Hydro-Québec	Ressources naturelles et Faune	2005-12-31	617
Immobilière SHQ	Affaires municipales et Régions	2005-12-31	670
Institut de la statistique du Québec	Finances	2006-03-31	681
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation, Loisir et Sport	2005-06-30	688
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2006-03-31	698
Investissement Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	709
IQ FIER inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	744
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	752
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-03-31	764
Loto-Québec	Finances	2006-03-31	797
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2006-03-31	814
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2006-03-31	830
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture et Communications	2006-03-31	848
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2005-06-30	869
Office des professions du Québec	Justice	2006-03-31	877
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2006-03-31	884
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2006-03-31	892
Régie de l'énergie	Ressources naturelles et Faune	2006-03-31	902
Régie des installations olympiques	Tourisme	2005-10-31	913
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2006-03-31	928
Régie du bâtiment du Québec	Travail	2006-03-31	949
Régie du cinéma	Culture et Communications	2006-03-31	958
Services Québec	Services gouvernementaux	2006-03-31	964

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles et Faune	2005-12-31	975
Société de développement des entreprises culturelles	Culture et Communications	2006-03-31	991
Société de financement des infrastructures locales du Québec	Finances	2006-03-31	1010
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2005-08-31	1015
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2005-12-31	1026
Société des alcools du Québec	Finances	2006-03-25	1041
Société des établissements de plein air du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2006-03-31	1060
Société des Traversiers du Québec	Transports	2006-03-31	1068
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Régions	2005-12-31	1082
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme	2006-03-31	1097
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2005-08-31	1112
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	2006-03-31	1123
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	1139
Société générale de financement du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2005-12-31	1149
Société immobilière du Québec	Services gouvernementaux	2006-03-31	1172
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	1188
Société Innovatech du sud du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	1195
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	1205
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-03-31	(*)
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles et Faune	2006-03-31	1217
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Régions	2006-03-31	1224
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Développement durable, Environnement et Parcs	2006-03-31	1235
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2006-03-31	1250
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2006-03-31	1257
Tribunal administratif du Québec	Justice	2006-03-31	1270

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	2 171 200 $	2 774 300 $
Contribution – Autres partenaires (note 3)	13 756 138	7 614 856
Autres produits	97 492	157 626
	16 024 830	10 546 782
CHARGES		
Subventions octroyées (note 4)	10 804 524	6 235 431
Commandites et représentation	480 608	442 158
Traitements et avantages sociaux	2 277 211	2 220 106
Honoraires professionnels et frais administratifs	630 564	533 520
Frais de communications	521 376	1 181 457
Formation	22 182	25 203
Frais de location	127 497	175 948
Fournitures	44 202	74 635
Entretien et réparations	7 296	10 995
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	53 756	(28 585)
Mauvaises créances	24 340	67 859
Frais financiers	31 299	1 083
Perte sur disposition d'immobilisations	5 050	
Amortissement des immobilisations	32 257	42 320
	15 062 162	10 982 130
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	962 668 $	(435 348) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	1 356 210 $	1 791 558 $
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	962 668	(435 348)
SOLDE À LA FIN	2 318 878 $	1 356 210 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	662 359 $	469 404 $
Débiteurs (note 5)	4 444 250	3 287 089
Frais payés d'avance		46 340
Prêts encaissables à court terme (note 6)	115 813	205 512
	5 222 422	4 008 345
Prêts (note 6)	103 307	154 126
Immobilisations (note 7)	61 851	133 861
	5 387 580 $	4 296 332 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 684 754 $	2 058 683 $
Revenus perçus d'avance	695 545	244 870
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	4 572	4 263
	2 384 871	2 307 816
Dette à long terme (note 9)	2 818	7 390
Provision pour congés de maladie (note 10)	614 036	557 939
	3 001 725	2 873 145
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent affecté (note 11)	2 318 878	1 356 210
	2 385 855	1 423 187
	5 387 580 $	4 296 332 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Guylaine Lehoux
Richard Aubry

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	962 668 $	(435 348) $
Ajustements pour :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	53 756	(28 585)
Amortissement des immobilisations	32 257	42 320
Perte sur disposition d'immobilisations	5 050	
	1 053 731	(421 613)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(1 157 161)	(519 621)
Variation des frais payés d'avance	46 340	(46 340)
Variation des créditeurs et frais courus	(373 929)	181 713
Augmentation des revenus perçus d'avance	450 675	161 751
Augmentation de la provision pour congés de maladie	56 097	37 653
	(977 978)	(184 844)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	75 753	(606 457)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(48 750)	(50 991)
Recouvrement de prêts	135 512	126 575
Acquisitions d'immobilisations	(8 497)	(75 212)
Produits de disposition d'immobilisation	43 200	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	121 465	372
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(4 263)	(3 976)
AUGMENTATION (DIMINUTION) – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	192 955	(610 061)
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	469 404	1 079 465
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	662 359 $	469 404 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Contribution

Gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain de recouvrer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles.

L'agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie et équivalents de trésorerie puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. CONTRIBUTIONS – AUTRES PARTENAIRES

	Hydro-Québec	Gaz Métro et Fonds en efficacité énergétique	Gazifère	Gouvernement fédéral	Autres	Total
			2005-2006 *			
Novoclimat – Unifamilial	1 099 951 $	6 300 $		222 931 $		1 329 182 $
Novoclimat – Logement	2 935 453	51 830				2 987 283
Intervention pour les ménages à budget modeste	3 656 370	93 480	12 713 $			3 762 563
Service d'évaluation énergétique	527 894	3 225		1 288 950		1 820 069
Centre d'appel	442 897					442 897
Réglementation des bâtiments	134 012			180 057		314 069
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)				3 006 873		3 006 873
Autres initiatives				47 000	46 202 $	93 202
	8 796 577 $	154 835 $	12 713 $	4 745 811 $	46 202 $	13 756 138 $
			2004-2005			
Novoclimat – Unifamilial	665 638 $			160 001 $		825 639 $
Novoclimat – Logement	224 784					224 784
Intervention pour les ménages à budget modeste	2 320 824	1 725 $				2 322 549
Service d'évaluation énergétique	626 383			1 089 730		1 716 113
Centre d'appel						
Réglementation des bâtiments	200 000					200 000
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)				2 000 146		2 000 146
Autres initiatives	58 359	36 000		33 348	197 918 $	325 625
	4 095 988 $	37 725 $		3 283 225 $	197 918 $	7 614 856 $

3. CONTRIBUTIONS – AUTRES PARTENAIRES (suite)

* Dans un souci d'équité envers l'ensemble des consommateurs d'énergie, l'Agence a assumé en 2005-2006, et ce, à même son budget, les dépenses de programmes qui concernent la clientèle dont la principale source de chauffage est le mazout. L'Agence a l'intention de voir au recouvrement de ces sommes auprès des distributeurs concernés lorsque sa loi aura été modifiée.

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2006	2005
Entreprises et organismes d'État	78 100 $	235 000 $
Entreprises privées	3 480 489	2 001 947
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	235 476	349 835
Habitations	241 800	
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux	2 703 728	1 665 882
Organismes sans but lucratif du secteur privé	4 064 931	1 982 767
	10 804 524 $	6 235 431 $

5. DÉBITEURS

	2006	2005
À recevoir – Autres partenaires	4 404 787 $	3 193 519 $
Autres	39 463	93 570
	4 444 250 $	3 287 089 $

6. PRÊTS

	2006	2005
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2005 à 2009	334 687 $	433 950 $
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	57 150	368 025
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues à l'entente	90 280	108 006
	482 117	909 981
Provision pour prêts à risque de recouvrement		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2005 à 2009	(148 567)	(126 068)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(57 150)	(368 025)
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	(57 280)	(56 250)
	(262 997)	(550 343)
Prêts nets	219 120	359 638
Moins : Prêts encaissables à court terme	115 813	205 512
	103 307 $	154 126 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

7. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	69 200 $	69 200 $		4 143 $
Mobilier et équipement	19 797	19 797		
Équipement informatique	149 295	130 795	18 500 $	26 600
Équipement spécialisé	43 845	8 229	35 616	91 515
	282 137	228 021	54 116	122 258
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	11 602	7 735	11 603
	301 474 $	239 623 $	61 851 $	133 861 $

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Subventions octroyées	1 164 932 $	1 278 100 $
Fournisseurs	170 910	440 264
Traitements et avantages sociaux	84 201	62 616
Vacances	264 711	277 703
	1 684 754 $	2 058 683 $

9. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 $, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	7 828 $	12 772 $
Intérêts inclus dans les versements	(438)	(1 119)
	7 390	11 653
Moins : Portion échéant à court terme	(4 572)	(4 263)
	2 818 $	7 390 $

Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	4 944 $
2008	2 884
	7 828 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 102 255 $ (2005 : 80 073 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	557 939 $	520 286 $
Charge de l'exercice	94 849	79 724
Prestations versées au cours de l'exercice	(38 752)	(42 071)
Solde à la fin	614 036 $	557 939 $

11. EXCÉDENT AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté une partie de son excédent pour faire face à son dernier engagement spécifique au programme de promotion d'efficacité énergétique au montant de 15 000 $. Elle a également affecté 1 262 680 $ pour maintenir un niveau d'activité minimal et s'assurer des revenus des partenaires conformément aux ententes de contribution et initier les travaux découlant de la stratégie énergétique.

12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions pour un montant maximum de 399 700 $ en 2007 en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur marchande actualisée des flux monétaires futurs en vertu d'accords de financement actuel, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à l'entité pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Juste valeur

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers à long terme de l'Agence.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	7 390 $	6 930 $	11 653 $	10 724 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Agence procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ÉVENTUALITÉS

Lors du transfert des effectifs du ministère des Ressources naturelles à l'Agence de l'efficacité énergétique, une provision pour maladies-vacances avait été établie et devait être assumée par le ministère. Depuis, l'Agence a eu des sommes à payer relatives à ces maladies-vacances pour lesquelles le ministère n'a pas versé les contributions nécessaires. L'Agence est dans l'impossibilité de déterminer le montant en cause étant donné que les modalités ne sont pas encore fixées.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Lysane Montminy
Directrice du développement des affaires

Québec, le 12 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2006, les états des résultats, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 juin 2006

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-7.002)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice du 18 avril 2005 au 31 mars 2006

	2006 (11 mois)
PRODUITS	
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	2 467 250 $
Virement de l'aide gouvernementale	3 978
Honoraires de consultation	157 867
	2 629 095
CHARGES	
Traitements et avantages sociaux	1 291 607
Services professionnels et administratifs	917 371
Loyer	203 847
Déplacement et représentation	86 954
Communication	46 298
Fournitures et approvisionnement	52 812
Amortissement des immobilisations corporelles	24 619
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 221
Intérêts sur la dette à long terme	3 461
Frais bancaires	905
	2 629 095
BÉNÉFICE NET ET EXCÉDENT À LA FIN	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	217 668 $
Débiteurs (note 4)	285 086
Frais payés d'avance	18 590
	521 344
Immobilisations (note 5)	509 883
	1 031 227 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	190 115 $
Dû au gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	258 213
Portion court terme de la dette à long terme (note 7)	66 822
Provision pour vacances (note 8)	99 367
	614 517
Provision pour congés de maladie (note 8)	116 473
Aide gouvernementale reportée - coût amorti	19 890
Dette à long terme (note 7)	280 347
	1 031 227
EXCÉDENT	
	1 031 227 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude A. Garcia, président
Denys Jean, vice-président

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice du 18 avril 2005 au 31 mars 2006

	2006 (11 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	
Élément sans incidence sur les flux de trésorerie	
Virement de l'aide gouvernementale	(3 978) $
Amortissement des immobilisations corporelles	24 619
Amortissement des actifs incorporels	1 221
	21 862
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation	
Frais payés d'avance	(18 590)
Débiteurs	(285 086)
Créditeurs	187 394
Dû au gouvernement	258 213
Provision pour vacances	99 367
Provision pour congés de maladie	116 473
	357 771
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	379 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(133 015)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(14 384)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(147 399)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :	
Dette à long terme	(14 566)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	217 668
ENCAISSE AU DÉBUT	
ENCAISSE À LA FIN	217 668 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 790 $.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis en contrepartie de créditeurs, représentant 2 721 $.

L'Agence a acquis pour 361 735$ d'immobilisations en contrepartie d'une dette à long terme au montant équivalent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence des partenariats public-privé du Québec, personne morale au sens du Code civil, est instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (L.R.Q., c. A-7.002), laquelle est entrée en vigueur le 18 avril 2005.

Elle a pour mission de contribuer, par ses conseils et son expertise, au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Agence est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Lors de la création de l'Agence, des employés du Secrétariat du Conseil du trésor y ont été transférés, conformément à l'article 60 de sa loi constitutive.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

La société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées auxquelles elles se rapportent.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tous excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation d'honoraires de consultations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services rendus à titre gratuit

Le coût de certains traitements et avantages sociaux, défrayés à même les différents crédits de certains ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés aux états financiers.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

En vertu de l'article 69 de sa loi constitutive, les sommes requises pour l'application de cette dernière pendant l'exercice financier 2005-2006 sont prises sur le fonds consolidé revenu. La contribution constatée à titre de produits de l'exercice correspond aux charges connexes engagées par l'Agence.

4. DÉBITEURS

	2006
Gouvernement du Québec *	127 219 $
Ministère des Transports du Québec	126 744
Ministère de la Culture et des Communications	31 123
	285 086 $

* Ce débiteur correspond à la somme qui sera transférée à l'Agence relativement au transfert des employés du Secrétariat du Conseil du trésor (notes 1 à 8).

5. IMMOBILISATIONS

	Au 31 mars 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	361 735 $	15 504 $	346 231 $
Mobilier et équipement de bureau	87 870	2 073	85 797
Équipement informatique et bureautique *	71 734	7 042	64 692
	521 339	24 619	496 720
Actifs incorporels			
Logiciels	14 384	1 221	13 163
Total	535 723 $	25 840 $	509 883 $

* Le poste « Équipement informatique et bureautique » inclut des ordinateurs reçus à titre gratuit de la part du gouvernement du Québec, au montant de 23 868 $.

6. EMPRUNT BANCAIRE

Le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 169-2006, l'Agence à contracter une marge de crédit bancaire. Cette dernière est garantie par le gouvernement du Québec et est renouvelable annuellement.

Au 31 mars 2006, l'Agence n'avait pas contracté cet emprunt.

7. DETTE À LONG TERME

Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec

	2006
Au taux fixe de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 3 471 $, échéant le 31 octobre 2010	171 488 $
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 3 278 $, échéant le 31 mars 2011	175 681
	347 169
Moins : Portion échéant à court terme	66 822
	280 347 $

Les versements en capital à effectuer au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	66 822 $
2008	69 310
2009	72 635
2010	76 121
2011	62 281
	347 169 $

8. AVANTAGES SOCIAUX

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 38 735 $. Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Vacances	Maladie	Total
Charge de l'exercice			
Augmentation à la suite de l'arrivée des employés (note 1)	37 091 $	90 128 $	127 219 $
Augmentation attribuable à l'exercice	107 129	29 362	136 491
Prestations versées au cours de l'exercice	(44 853)	(3 017)	(47 870)
	99 367 $	116 473 $	215 840 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction expliquée à la note 5 concernant le transfert des ordinateurs à l'Agence, et comptabilité à la valeur comptable, l'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable compte tenu que les conditions prévalentes sur le marché au 31 mars 2006 sont semblables à celles qui prévalaient lors de son émission.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence, correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêts se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des intérêts à taux fixes. Étant donné que l'Agence prévoit le remboursement complet de ces emprunts à l'échéance, les risques auxquels est exposée l'Agence relativement à la dette à long terme sont minimes.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence des partenariats public-privé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Dutil
Directeur de l'administration

Pierre Lefebvre
Président-directeur général

Québec, le 5 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence des partenariats public-privé du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice du 18 avril 2005 au 31 mars 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 18 avril 2005 au 31 mars 2006.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 juin 2006

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)
FONDS D'EXPLOITATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DU SURPLUS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
REVENUS			
Remises gouvernementales :			
taxe sur l'essence	50 450	50 905	50 792
droit sur l'immatriculation	49 278	49 441	48 704
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	57 446	58 419	54 427
Recettes des trains de banlieue (note 5)	35 342	37 617	34 576
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 5)	30 505	29 520	28 276
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (AOT) (note 14) :			
pour les trains de banlieue	7 122	7 122	7 125
pour les équipements métropolitains	675	659	971
Aide gouvernementale au transport adapté	450	450	375
Recettes des autobus express métropolitains	1 358	1 443	1 308
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	557	413	170
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	829	690	670
Autres	1 000	1 393	1 083
	235 012	238 072	228 477
DÉPENSES			
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	57 446	58 419	54 427
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 6)	56 439	56 600	56 375
Trains de banlieue (note 5)	79 713	79 567	76 688
Équipements métropolitains	12 859	12 353	11 746
Service de la dette des AOT (note 14) :			
pour les trains de banlieue	7 122	7 122	7 125
pour les équipements métropolitains	843	850	1 350
Dépenses de fonctionnement	5 500	5 474	4 814
Aide au développement	2 900	2 113	2 509
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 7)	5 242	5 288	4 920
Aide à l'intégration tarifaire (note 8)	757	937	
Transport adapté	1 033	945	700
Autobus express métropolitains	2 783	2 749	2 420
Autres	2 375	2 096	2 371
	235 012	234 513	225 445
Surplus de l'exercice avant distribution d'une remise spéciale aux AOT		3 559	3 032
Remise spéciale aux AOT (note 9)		3 059	2 850
SURPLUS DE L'EXERCICE		500	182
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		500	318
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE		1 000	500

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	34 066	20 198
Remises gouvernementales à recevoir	21 436	21 906
Débiteurs	6 055	8 057
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 966	3 710
	64 523	53 871
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	63 523	53 371
SOLDE DU FONDS		
Surplus accumulé	1 000	500
	64 523	53 871

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice
Jean-Robert Grenier, administrateur

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2005	2004
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec	234 846	180 317
Contributions municipales (note 10)	18 106	16 751
Autres subventions	403	1 343
Autres	1 198	1 114
	254 553	199 525
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
Deux-Montagnes	125	482
Dorion-Rigaud	22 077	20 820
Blainville	28 534	335
Mont-Saint-Hilaire	337	1 640
Delson-Candiac	2 245	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	1 632	2 382
Terminus	3 691	5 838
Variation des immobilisations en cours		
Prolongement du métro vers Laval	196 044	168 865
Contribution au Programme Réno-systèmes		(7 830)
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers		(9 306)
Autres	3 708	603
	258 393	183 829
Contribution pour autres projets métropolitains		
Contribution au Programme Réno-systèmes	10 330	16 268
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers	224	12 362
Études de faisabilité – Divers	670	1 320
Autres	2 101	966
	271 718	214 745
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	(17 165)	(15 220)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	(46 987)	(31 767)
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	(64 152)	(46 987)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2005	2004 Redressé (note 3)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	7 347	6 088
À recevoir du ministère des Transports du Québec	688 458	479 642
Immobilisations (note 11)	991 034	759 491
Autres	1 091	1 331
	1 687 930	1 246 552
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	94 767	82 824
Billets à payer (note 13)	666 281	451 224
	761 048	534 048
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	(64 152)	(46 987)
Investissements nets dans les actifs immobilisés	991 034	759 491
	1 687 930	1 246 552

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice
Jean-Robert Grenier, administrateur

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES ACTIFS IMMOBILISÉS
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2005	2004 Redressé (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (tel que déjà établi)	786 796	624 319
Modification de la politique d'amortissement (note 3)	(27 305)	(23 535)
SOLDE REDRESSÉ	759 491	600 784
Acquisitions d'immobilisations	258 393	183 829
Amortissement des immobilisations	(26 850)	(25 122)
SOLDE À LA FIN D'EXERCICE	991 034	759 491

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996. Conformément à sa Loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro. Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit le niveau des tarifs métropolitains et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire, qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus tout en tenant compte de la Loi régissant l'AMT qui requiert, entre autres, l'utilisation de deux fonds distincts afin de comptabiliser ses opérations soit :

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Le financement permanent à combler présenté au Fonds d'immobilisations représente le solde cumulatif non subventionné des investissements en immobilisations et des contributions pour autres projets métropolitains qui devra être comblé à même les sources de financement permanent des exercices à venir.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité d'exercice

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le Fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé	10 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – locomotives	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – voitures	25 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans

L'amortissement est enregistré à l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés.

3. MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'AMORTISSEMENT DES TRAINS DE BANLIEUE – MATÉRIEL ROULANT NEUF

Depuis l'établissement de sa politique d'amortissement en 2003, l'AMT amortissait de façon linéaire ses locomotives et voitures neuves sur une période de 40 ans. Au cours de l'exercice 2005, l'AMT a effectué une revue détaillée de l'ensemble des durées de vie utile des composantes neuves de ses trains de banlieue. Suite à cet exercice, la direction de l'AMT a réduit à 20 ans la durée de vie utile de ses locomotives neuves et à 25 ans celles de ses voitures neuves. Les modifications apportées à sa politique d'amortissement ont été appliquées de façon rétroactive avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Au bilan du Fonds d'immobilisations du 31 décembre 2004, ces modifications ont eu pour effet de réduire le solde des immobilisations de 27 305 $. Le solde d'ouverture des investissements nets dans les actifs immobilisés de 2004 a également été réduit de 23 535 $ afin de refléter l'impact de ces modifications sur les exercices antérieurs. De plus, ces modifications ont eu pour effet d'augmenter l'amortissement des immobilisations de 3 660 $ pour 2005 et 3 770 $ pour 2004.

4. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les AOT et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes nettes provenant de la vente de TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Société de transport de Montréal	26 136	25 858	24 497
Réseau de transport de Longueuil	14 706	14 405	13 961
Société de transport de Laval	7 789	8 214	7 423
Conseils intermunicipaux de transport	6 278	7 132	6 025
Conseil régional de transport de Lanaudière	1 897	2 181	1 916
Municipalités	640	629	605
	57 446	58 419	54 427

5. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAINS et d'une affectation de la vente de TRAM de 25 424 $ en 2005 (23 762 $ en 2004).

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Deux-Montagnes	15 600	17 008	15 799
Dorion-Rigaud	5 506	6 038	5 411
Blainville	7 470	7 419	7 064
Mont-Saint-Hilaire	4 994	5 218	4 661
Delson-Candiac	1 772	1 934	1 641
	35 342	37 617	34 576

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Deux-Montagnes	12 018	11 857	11 899
Dorion-Rigaud	9 525	9 178	9 014
Blainville	4 687	4 412	3 456
Mont-Saint-Hilaire	2 998	2 883	2 970
Delson-Candiac	1 277	1 190	937
	30 505	29 520	28 276

5. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants:

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Deux-Montagnes	30 045	29 643	29 749
Dorion-Rigaud	22 631	22 736	22 365
Blainville	11 717	11 825	10 520
Mont-Saint-Hilaire	10 990	10 984	10 599
Delson-Candiac	4 330	4 379	3 455
	79 713	79 567	76 688

6. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 20 ¢ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2005, 43 610 $ (43 495 $ en 2004).
- 50 ¢ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2005, 12 775 $ (12 684 $ en 2004).

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Métro:			
Société de transport de Montréal	43 700	43 610	43 495
Autobus:			
Société de transport de Montréal	5 766	6 010	5 999
Réseau de transport de Longueuil	3 169	3 094	3 153
Société de transport de Laval	1 822	1 820	1 797
Conseils intermunicipaux de transport	1 300	1 326	1 261
Conseil régional de transport de Lanaudière	374	409	373
Municipalités	108	116	101
	12 539	12 775	12 684
Dépenses afférentes	200	215	196
	56 439	56 600	56 375

7. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2005, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 5 288 $ pour la TRAM des zones 1 à 8 (4 920 $ en 2004 pour la TRAM 1 à 8).

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Société de transport de Montréal	2 296	2 259	2 176
Réseau de transport de Longueuil	1 358	1 329	1 274
Société de transport de Laval	698	738	665
Conseils intermunicipaux de transport	625	675	543
Conseil régional de transport de Lanaudière	198	225	199
Municipalités	67	62	63
	5 242	5 288	4 920

8. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

L'aide à l'intégration tarifaire se répartit comme suit :

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Société de transport de Montréal	490	572	
Réseau de transport de Longueuil	110	131	
Société de transport de Laval	134	212	
Conseils intermunicipaux de transport	22	22	
Conseil régional de transport de Lanaudière	1		
	757	937	

9. REMISE SPÉCIALE AUX AOT

En vertu des articles 45 et 49 de la Loi, l'AMT peut attribuer une aide à une AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts pour son apport au réseau de transport métropolitain par autobus et les coûts d'exploitation du métro.

Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles font face les organismes de transport, particulièrement les sociétés de transport, les membres du conseil d'administration ont décidé, à la séance du 17 février 2006, de verser, grâce à un surplus des revenus sur les dépenses de 3 559 M$, une remise spéciale aux AOT d'un montant de 3 059 $(2 850 $ en 2004). Cette remise est répartie en proportion du total de l'aide métropolitaine, de l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire et de l'aide à l'intégration tarifaire attribuées à chacune des AOT en 2005.

9. REMISE SPÉCIALE AUX AOT (suite)

	Budget 2005 (non vérifié)	2005	2004
Société de transport de Montréal		2 562	2 404
Réseau de transport de Longueuil		223	208
Société de transport de Laval		135	116
Conseils intermunicipaux de transport		99	87
Conseil régional de transport de Lanaudière		31	27
Municipalité		9	8
		3 059	2 850

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par cent dollars de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

11. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette Redressé (note 3)
Trains de banlieue Deux-Montagnes				
Terrains	15 035		15 035	15 035
Infrastructures	80 435	40 065	40 370	44 338
Matériel roulant	129 732	54 331	75 401	80 546
Trains de banlieue Dorion-Rigaud				
Terrains	746		746	519
Infrastructures	41 716	25 278	16 438	16 813
Matériel roulant	111 411	45 970	65 441	48 493
Trains de banlieue Blainville				
Terrains	2 353		2 353	1 986
Infrastructures	19 669	3 864	15 805	14 818
Matériel roulant	55 550	11 552	43 998	21 318
Trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire				
Terrains	2 575		2 575	2 403
Infrastructures	29 721	4 984	24 737	26 054
Matériel roulant	13 064	4 936	8 128	9 434
Trains de banlieue Delson-Candiac				
Terrains	54		54	
Infrastructures	5 989	697	5 292	3 345
Matériel roulant	6 184	1 890	4 294	4 910
Montants à reporter	514 234	193 567	320 667	290 012

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS (suite)

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette Redressé (note 3)
Montants reportés	514 234	193 567	320 667	290 012
Équipements métropolitains				
Terrains	20 273		20 273	17 534
Voies réservées	47 066	8 773	38 293	38 974
Stationnements incitatifs	14 850	3 593	11 257	11 999
Terminus	35 132	7 814	27 318	28 099
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 545		2 545	1 944
Immobilisations en cours de réalisation				
Prolongement du métro vers Laval	532 342		532 342	336 298
Autres projets	38 339		38 339	34 631
	1 204 781	213 747	991 034	759 491

En ce qui concerne le projet du prolongement du métro vers Laval, il est prévu que l'AMT cède une partie importante des immobilisations y afférent à la Société de transport de Montréal (STM) un an après sa mise en service, ce qui aura pour effet de réduire les immobilisations et l'investissement net dans les immobilisations d'une somme équivalente au coût des immobilisations cédées.

12. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 875-2005 du 28 septembre 2005, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 31 décembre 2006, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 100 000 $ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra à aucun moment excéder un an.

13. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 53 004 $, incluant 25 763 $ d'intérêts.

	2005	2004
Billets à payer, émis en 2000, avec des taux d'intérêt variant entre 6,270 % et 6,340 % - Échéance 2007	23 752	25 741
Billet à payer, émis en 2003, avec un taux d'intérêt de 4,513 % – Échéance 2008	5 884	7 676
Billet à payer, émis en 1999, avec un taux d'intérêt de 6,320 % – Échéance 2009	6 111	7 626
Billets à payer, émis en 2000, 2001 et 2003, avec des taux d'intérêt variant entre 4,283 % et 5,958 % - Échéance 2010	103 660	110 800
Montants à reporter	139 407	151 843

13. BILLETS À PAYER (suite)

	2005	2004
Montants reportés	139 407	151 843
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt de 4,079 % - Échéance 2011	27 067	
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,385 % et 5,945 % - Échéance 2012	61 847	66 816
Billets à payer, émis en 2003, 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,315 % et 5,167 % - Échéance 2013	177 106	72 912
Billets à payer, émis en 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,169 % et 5,267 % - Échéance 2014	161 113	126 882
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,339 % et 4,783 % - Échéance 2015	56 270	
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,524 % et 6,039 % - Échéance 2022	9 219	9 523
Billets à payer, émis en 2004, avec des taux d'intérêt variant entre 5,379 % et 5,453 % - Échéance 2024	22 589	23 248
Billet à payer, émis en 2005, avec un taux d'intérêt de 5,261 % - Échéance 2025	11 663	
	666 281	451 224

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

	MTQ	AMT	Total
2006	62 624	6 532	69 156
2007	73 439	15 097	88 536
2008	60 015	5 557	65 572
2009	56 910	5 556	62 466
2010	116 517	6 807	123 324
2011 et suivants	426 965	35 224	462 189
	796 470	74 773	871 243
Intérêts compris dans le montant des remboursements ci-haut	(190 612)	(14 350)	(204 962)
	605 858	60 423	666 281

Le montant de 605 858 $, assumé par le MTQ, est comptabilisé à l'actif au bilan du Fonds d'immobilisations au 31 décembre 2005 à titre de montant à recevoir du ministère des Transports du Québec.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation (suite)

2006	52 710
2007	24 677
2008	16 869
2009	6 771
2010	1 390
2011 et suivants	2 027
	104 444

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2006	96 548
2007	11 376
2008	44
	107 968

Les projets d'immobilisations en cours de réalisation comprennent le prolongement du métro vers Laval. Au 31 décembre 2005, le coût final prévu du projet est établi à 803 600 $, une somme de 532 342 $ était réalisée et un montant de 69 675 $ est compris dans les engagements ci-dessus mentionnés. Ce projet est entièrement subventionné par le MTQ.

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la STM, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Laval (STL) conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété a été ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STM, le RTL et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit annuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices :

2006	6 276
2007	2 337
	8 613

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2005 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2005 ainsi que l'état des activités d'exploitation et du surplus du Fonds d'exploitation, l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations et l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 17 mars 2006

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	(12 mois) Total	(14 mois) Total
PRODUITS				
Droits, cotisations et primes (note 3)	56 763 601 $	18 753 532 $	75 517 133 $	76 463 117 $
Intérêts	1 270 820	14 098 635	15 369 455	16 232 007
Autres	2 414 697	15 757	2 430 454	1 583 093
Règlements et amendes	2 735 707		2 735 707	390 299
	63 184 825	32 867 924	96 052 749	94 668 516
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	40 237 337	464 045	40 701 382	41 731 451
Charges locatives	4 085 265		4 085 265	4 779 456
Services professionnels	6 665 755		6 665 755	4 172 311
Fournitures, documentation et entretien	1 332 811		1 332 811	2 017 312
Déplacements, représentation et accueil	1 209 553	16 919	1 226 472	1 489 349
Communications, informations	562 903	212 657	775 560	1 085 308
Télécommunications	449 317		449 317	496 362
Contribution au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	1 362 589		1 362 589	3 496 676
Frais relatifs aux lois	850 000		850 000	250 000
Autres	2 049 780	23 666	2 073 446	2 215 730
Amortissement des immobilisations corporelles	1 881 623		1 881 623	1 983 257
Amortissement des actifs incorporels	902 146		902 146	599 703
Amortissement des frais de premier établissement	1 159 949		1 159 949	1 353 273
Frais d'administration attribués aux Fonds (note 4)	(889 067)	516 890	(372 177)	(156 307)
	61 859 961	1 234 177	63 094 138	65 513 881
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 324 864	31 633 747	32 958 611	29 154 635
Utilisation du Fonds réservé (note 6)	(1 002 257)		(1 002 257)	(414 762)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	322 607 $	31 633 747 $	31 956 354 $	28 739 873 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006					2005
	Opérations courantes			Fonds d'assurance-dépôts		
	Excédent	Réserve pour éventualités	Fonds réservé	Excédent non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	13 845 134 $	33 529 869 $	14 207 238 $	312 702 532 $	374 284 773 $	345 544 900 $
Excédent de l'exercice	322 607			31 633 747	31 956 354	28 739 873
Utilisation du Fonds réservé (note 6)	1 002 257		(1 002 257)			
SOLDE À LA FIN	15 169 998 $	33 529 869 $	13 204 981 $	344 336 279 $	406 241 127 $	374 284 773 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN

	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	3 505 044 $	1 441 $	3 506 485 $	2 319 996 $
Placements temporaires (note 8)	57 965 648	345 680 714	403 646 362	369 101 350
Débiteurs (note 9)	14 827 228	335	14 827 563	5 086 235
Créance à recevoir – Fonds d'assurance-dépôts	101 900			
Intérêts à recevoir	679 361	1 509 979	2 189 340	1 792 147
Frais payés d'avance	503 149	1 443	504 592	626 568
	77 582 330	347 193 912	424 674 342	378 926 296
Débiteurs (note 9)	1 017 258		1 017 258	1 105 866
Immobilisations corporelles (note 10)	7 777 266		7 777 266	9 246 512
Actifs incorporels (note 11)	1 673 126		1 673 126	2 289 838
Frais de premier établissement (note 12)	3 286 520		3 286 520	4 446 469
	91 336 500 $	347 193 912 $	438 428 512 $	396 014 981 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN (suite)

	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus (note 13)	10 448 736 $	187 909 $	10 636 645 $	5 532 299 $
Créance à payer – Opérations courantes		101 900		
Droits et cotisations à rembourser	827 015		827 015	475 601
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 14)	4 181 479		4 181 479	2 689 998
Revenus reportés	7 097 526	1 567 824	8 665 350	6 139 938
	22 554 756	1 857 633	24 310 489	14 837 836
Portion long terme de la provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 14)	6 876 896		6 876 896	5 892 372
	29 431 652	1 857 633	31 187 385	20 730 208
AVOIR NET				
Contribution du gouvernement du Québec		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Excédent				
Excédent	15 169 998	344 336 279	359 506 277	326 547 666
Réserve pour éventualités (note 15)	33 529 869		33 529 869	33 529 869
Fonds réservé (note 6)	13 204 981		13 204 981	14 207 238
	61 904 848	344 336 279	406 241 127	374 284 773
	61 904 848	345 336 279	407 241 127	375 284 773
	91 336 500 $	347 193 912 $	438 428 512 $	396 014 981 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 17 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	(12 mois) Total	(14 mois) Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent de l'exercice	322 607 $	31 633 747 $	31 956 354 $	28 739 873 $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles	1 881 623		1 881 623	1 983 257
Amortissement des actifs incorporels	902 146		902 146	599 703
Amortissement des frais de premier établissement	1 159 949		1 159 949	1 353 273
(Gain) Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(6 106)		(6 106)	50 576
	4 260 219	31 633 747	35 893 966	32 726 682
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	(9 655 048)	2 328	(9 652 720)	(376 626)
Créance à recevoir – Fonds d'assurance-dépôts	150 077			
Intérêts à recevoir	(141 294)	(255 899)	(397 193)	147 087
Frais payés d'avance	121 872	104	121 976	(181 923)
Créditeurs et frais courus	5 386 250	152 750	5 539 000	(4 888 930)
Créance à payer – Opérations courantes		(150 077)		
Droits et cotisations à rembourser	351 414		351 414	(362 029)
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	2 476 005		2 476 005	1 569 697
Produits reportés	2 355 393	170 019	2 525 412	(2 969 326)
	1 044 669	(80 775)	963 894	(7 062 050)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 304 888	31 552 972	36 857 860	25 664 632
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions de placements	(52 908 573)	(31 331 537)	(84 240 110)	(127 358 157)
Produit de disposition de placements	48 886 523		48 886 523	109 369 581
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 19)	(712 711)		(712 711)	(5 715 406)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	18 387		18 387	73 503
Acquisitions d'actifs incorporels (note 19)	(432 035)		(432 035)	(2 051 511)
Frais de premier établissement				(761 594)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 148 409)	(31 331 537)	(36 479 946)	(26 443 584)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	156 479	221 435	377 914	(778 952)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 348 565	36 844	3 385 409	4 164 361
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 505 044 $	258 279 $	3 763 323 $	3 385 409 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	(12 mois) Total	(14 mois) Total
Encaisse	3 505 044 $	1 441 $	3 506 485 $	2 319 996 $
Placements temporaires		256 838	256 838	1 065 413
	3 505 044 $	258 279 $	3 763 323 $	3 385 409 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1er févier 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1er février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;
- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;
- de mettre sur pied des programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers, et de gérer les fonds d'indemnisation prévue par la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurance-dépôts. En vertu de l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au Fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000 $;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;

1. CONSTITUTION ET MISSION (suite)

- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

L'Autorité administre également le Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité. Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont présentés à la note 21.

En vertu de l'article 248 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et de l'article 330.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, les sommes payables à l'Autorité dans le cadre de chacune de ces lois sont affectées au paiement des dépenses relatives à l'administration de ces lois. Comme l'affectation des dépenses aux fins de l'administration de ces lois ne peut être obtenue au prix d'un effort raisonnable, cette information n'est pas présentée.

Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la Loi sur la distribution de produits et services et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 8 288 436 $ et a remis 8 295 573 $ pour la Chambre de la sécurité financier et a perçu en cotisations 4 098 309 $ et a remis 3 686 439 $ pour la Chambre de l'assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Autorité, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau et améliorations locatives – équipements	5 ans
Améliorations locatives – aménagements	Durée restante du bail plus une période d'option de renouvellement ou période se terminant le 30 septembre 2013

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile de 3 ans.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés par le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier qui avait pour mission d'implanter l'Autorité des marchés financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels et du loyer pour le fonctionnement du Bureau de transition. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1er février 2009.

Constatation des produits

Produits de cotisations et de primes

Les produits de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Produits de sanctions administratives

Les produits de sanctions administratives sont constatés au moment où la sanction est exigible et lorsqu'il existe une certitude raisonnable de recouvrabilité des montants.

Produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives

Les produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS, COTISATIONS ET PRIMES

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	(12 mois) Total	(14 mois) Total
Loi sur les valeurs mobilières [1]	35 238 209 $		35 238 209 $	34 547 013 $
Loi sur la distribution de produits et services financiers	10 777 087		10 777 087	11 845 092
Loi sur les assurances	6 840 985		6 840 985	6 971 900
Montants à reporter	52 856 281 $		52 856 281 $	53 364 005 $

3. DROITS, COTISATIONS ET PRIMES (suite)

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	(12 mois) Total	(14 mois) Total
Montants reportés	52 856 281 $		52 856 281 $	53 364 005 $
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne	1 044 281		1 044 281	1 029 317
Loi sur les coopératives de services financiers	2 680 641		2 680 641	2 616 790
Loi sur le Mouvement Desjardins	182 398		182 398	30 843
Loi sur l'assurance-dépôts		18 753 532 $	18 753 532	19 422 162
	56 763 601 $	18 753 532 $	75 517 133 $	76 463 117 $

1 L'article 271.12 du règlement sur les valeurs mobilières prévoit une réduction de 15 % des droits exigibles qui s'est terminée le 28 février 2006. La réduction accordée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'établit à 5 716 948 $ (6 165 040 $ en 2005).

4. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 516 890 $ (610 858 $ en 2005) et de 372 177 $ (156 307 $ en 2005) respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la meilleure estimation des coûts. Au 31 mars 2006, le Fonds d'assurance-dépôts et le Fonds d'indemnisation des services financiers devaient respectivement une somme de 36 930 $ (43 633 $ en 2005) et 260 349 $ (11 165 $ en 2005) relativement à ces services.

5. FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

En lien avec l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts se détaillent comme suit :

	2006 (12 mois)	2005 (14 mois)
Solde au début	312 702 532 $	280 051 075 $
Excédent de l'exercice	31 633 747	32 651 457
Solde à la fin	344 336 279 $	312 702 532 $

6. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui est affecté à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance dont l'utilisation de l'exercice se détaille comme suit :

6. FONDS RÉSERVÉ (suite)

	2006 (12 mois)	2005 (14 mois)
Solde au début	14 207 238 $	14 622 000 $
Utilisation du Fonds réservé :		
Revenus de placements	433 823	217 027
Versements de contributions	(1 321 110)	(542 355)
Salaires et avantages sociaux	(110 738)	(75 344)
Autres	(4 232)	(14 090)
	(1 002 257)	(414 762)
Solde à la fin	13 204 981 $	14 207 238 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 370 195 770 $ au 31 mars 2006 (342 259 713 $ en 2005). Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur sont respectivement de 15 315 553 $ et 13 187 479 $ au 31 mars 2006 (10 716 658 $ et 24 530 128 $ en 2005 pour des acceptations bancaires et des papiers commerciaux).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2006 Total	Au 31 mars 2005
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec				
Dépôts à vue	474 382 $	256 838 $	731 220 $	571 757 $
Dépôts à terme	16 905 000		16 905 000	4 900 000
Dépôts à participation	12 411 012	345 423 876	357 834 888	328 807 243
	29 790 394	345 680 714	375 471 108	334 279 000
Fonds confiés à d'autres institutions				
Acceptations bancaires	15 166 455		15 166 455	10 700 000
Billets à terme au porteur	12 999 999		12 999 999	
Papiers commerciaux				24 113 550
Autres	8 800		8 800	8 800
	57 965 648 $	345 680 714 $	403 646 362 $	369 101 350 $

Les dépôts à vue, dépôts à terme, acceptations bancaires et billets à terme au porteur portent intérêts à des taux se situant entre 2,80 % et 4,17 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2007.

9. DÉBITEURS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2006 Total	Au 31 mars 2005
Portion à court terme				
Droits, cotisations et primes	14 347 836 $		14 347 836 $	4 307 119 $
Fonds d'indemnisation des services financiers	209 895		209 895	254 348
Autres	20 813	335 $	21 148	268 191
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	227 608		227 608	227 608
Registraire des entreprises	21 076		21 076	28 969
	14 827 228	335	14 827 563	5 086 235
Portion à long terme				
Autres	139 000		139 000	
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	878 258		878 258	1 105 866
	1 017 258		1 017 258	1 105 866
	15 844 486 $	335 $	15 844 821 $	6 192 101 $

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives – équipements	363 251 $	206 924 $	156 327 $	111 189 $
Améliorations locative – aménagements	6 805 597	1 803 883	5 001 714	5 607 237
Mobilier et équipement de bureau	5 872 511	3 868 538	2 003 973	2 663 309
Équipement informatique	3 600 294	2 985 042	615 252	864 777
	16 641 653 $	8 864 387 $	7 777 266 $	9 246 512 $

11. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	2 000 062 $	1 751 751 $	248 311 $	356 481 $
Développement informatique	3 586 225	2 161 410	1 424 815	1 933 357
	5 586 287 $	3 913 161 $	1 673 126 $	2 289 838 $

12. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de premier établissement	5 799 742 $	2 513 222 $	3 286 520 $	4 446 469 $

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Comptes fournisseurs et frais courus	9 596 706 $	187 909 $	9 784 615 $	4 983 844 $
Dû au gouvernement du Québec				
Ministère des Finances	852 030		852 030	548 455
	10 448 736 $	187 909 $	10 636 645 $	5 532 299 $

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 668 057 (1 169 548 $ en 2005). Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	3 476 976 $	2 804 633 $
Charge de l'exercice	2 826 574	3 004 072
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 379 325)	(2 331 729)
Solde à la fin	3 924 225	3 476 976
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	5 105 394	4 208 040
Charge de l'exercice	1 291 084	1 677 562
Prestations versées au cours de l'exercice	(858 156)	(780 208)
Solde à la fin	5 538 322	5 105 394
Montants à reporter	9 462 547 $	8 582 370 $

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (suite)

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Montants reportés	9 462 547 $	8 582 370 $
Provision pour indemnités de départ	1 595 828	
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	11 058 375	8 582 370
Portion long terme	(6 876 896)	(5 892 372)
	4 181 479 $	2 689 998 $

15. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, pour la réalisation de la mission que lui confère cette loi, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée pour pallier en cas de variation imprévue des produits ou des charges attribuables à cette loi.

16. DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2005 par le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 66,4 milliards $ (57,4 milliards $ en 2004), dont 11,3 milliards $ (10,2 milliards $ en 2004) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

17. ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux pour un montant de 49 243 973 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 201 829 $ en 2006-2007, 4 249 709 $ en 2007-2008, 4 340 776 $ en 2008-2009, 4 385 407 $ en 2009-2010, 4 401 664 $ en 2010-2011 et 28 664 588 $ pour les exercices 2011-2012 et suivants.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance sont de 738 190 $ pour l'exercice 2006-2007 et de 440 000 $ pour l'exercice 2007-2008.

18. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de deux poursuites légales intentées en dommages. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 424 658 $ (6 101 429 $ en 2005), dont un montant de 97 970 $ (386 023 $ en 2005) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2006. Des décaissements totalisant 712 711 $ (5 715 406 $ en 2005) ont été effectués pour l'achat d'immobilisations corporelles. Également lors de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 285 434 $ (2 198 112 $ en 2005), dont aucun montant (146 601 $ en 2005) n'est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2006. Des décaissements totalisant 432 035 $ (2 051 511 $ en 2005) ont été effectués pour l'achat des actifs incorporels.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Autorité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (12 mois)	2005 (14 mois)
Produits		
Cotisations	2 412 164 $	2 410 288 $
Intérêts	153 944	231 792
Revenus de subrogation	160 521	42 283
	2 726 629	2 684 363
Charges		
Indemnisations (note I)	16 123 246	1 339 475
Salaires et avantages sociaux	677 172	610 238
Frais de déplacements	4 068	3 638
Communications, informations		(3 720)
Services professionnels	175 767	213 367
Frais d'administration (note C)	372 177	156 307
Autres	6 956	30 373
	17 359 386	2 349 678
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 632 757) $	334 685 $

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde au début	(3 817 437) $	(4 152 122) $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 632 757)	334 685
Solde à la fin (note D)	(18 450 194) $	(3 817 437) $

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

Bilan
au 31 mars 2006

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 171 $	44 528 $
Placements (note F)	4 947 000	6 878 793
Débiteurs (note G)	351 606	240 492
Frais payés d'avance	8 502	7 671
	5 308 279	7 171 484
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2013	41 293	29 300
	5 349 572 $	7 200 784 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note H)	287 341 $	483 101 $
Provision pour indemnisations (note I)	21 116 000	9 509 211
Produits reportés	2 396 425	1 025 909
	23 799 766	11 018 221
SOLDE DE FONDS (note D)	(18 450 194)	(3 817 437)
	5 349 572 $	7 200 784 $

ÉVENTUALITÉS (note J)

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. À partir du 1er octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Au 1er février 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Le 21 septembre 2005, l'Autorité a été autorisée par décret par le gouvernement du Québec à intégrer au Fonds d'indemnisation des services financiers les sommes provenant du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes, du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers. Jusqu'à cette date, l'Autorité gérait de façon séparée ces trois patrimoines issus de la défunte Loi sur les intermédiaires de marché. Les indemnités découlant de fraudes commises avant octobre 1999 étaient payées à même ces patrimoines en fonction de leur compétence respective. Dorénavant, toutes les indemnités sont payées à même le Fonds d'indemnisation des services financiers peu importe l'année de survenance de la fraude.

L'Autorité a notamment pour objet d'administrer, par le biais du Fonds d'indemnisation des services financiers, les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

B - CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Constatation des revenus

Produits de cotisations

Les produits de cotisation sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de subrogation

Les produits de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une certitude raisonnable de recouvrabilité des montants.

C - FRAIS D'ADMINISTRATION

L'Autorité des marchés financiers a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité des marchés financiers a chargé une somme de 372 177 $ (156 307 $ en 2005) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la meilleure estimation des coûts. Au 31 mars 2006, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 260 349 $ (11 165 $ en 2005) relativement à ces services.

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

D - SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

E - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

F - PLACEMENTS

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Dépôts à terme, portant intérêt à un taux de 4,03 %, échéant en mars 2007	4 947 000 $	6 878 793 $

G - DÉBITEURS

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Cotisations à recevoir	326 344 $	141 340 $
Autres	25 262	37 749
Intérêts courus		61 403
	351 606 $	240 492

H - CRÉDITEURS

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Comptes fournisseurs et frais courus	77 446 $	228 753 $
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	209 895	254 348
	287 341 $	483 101 $

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

I - INDEMNISATIONS ET PROVISION POUR INDEMNISATIONS

Le montant de la provision pour indemnisations relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres.

Le tableau suivant résume l'évolution de la provision pour indemnisations :

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Solde au début	9 509 211 $	10 314 944 $
Charge de l'exercice	16 123 246	1 339 475
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(4 516 457)	(2 145 208)
Solde à la fin	21 116 000 $	9 509 211 $

J - ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers maintenant remplacé par l'Autorité, fait l'objet de diverses poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Autorité et du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le 14 juin 2006

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et l'état des résultats et des soldes de fonds du Fonds d'indemnisation des services financiers de l'exercice terminé au 31 mars 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2006, ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité à certaines lois administrées par l'Autorité des marchés financiers

Comme il est mentionné à la note 1, en vertu de l'article 248 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et de l'article 330.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, les sommes payables à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de chacune de ces lois doivent être affectées au paiement des dépenses relatives à l'administration de ces lois. Cependant, l'Autorité des marchés financiers ne dispose pas de l'information financière lui permettant de s'assurer que ces articles de lois sont respectés.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 14 juin 2006

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. 2-2 modifié par le chapitre 25 des Lois de 2004)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
PRODUITS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	35 367 900 $			35 367 900 $	28 308 115 $
Autres subventions	61 604	9 231 $		70 835	45 522
Intérêts sur la dette à long terme		2 305 293	5 909 653 $	8 214 946	2 504 666
Amortissement des subventions reportées (note 16)	49 629	4 650 408	9 797 175	14 497 212	12 121 312
Contribution financière Ville de Montréal (note 9)	6 775 039			6 775 039	1 706 612
Contribution financière du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (note 22)					50 494
Contribution financière du gouvernement fédéral	223 530			223 530	
Commandite	513			513	212 000
Dons relatifs à la Collection patrimoniale et autres dons	723 044			723 044	415 555
Ventes de biens et services	1 079 924		258 373	1 338 297	338 547
Intérêts sur dépôts bancaires	494 257		169 910	664 167	297 976
	44 775 440	6 964 932	16 135 111	67 875 483	46 000 799
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	26 412 296	260 157	964 224	27 636 677	17 424 264
Services professionnels, administratifs et autres	8 193 090	229 027	1 028 710	9 450 827	8 383 396
Loyer	955 277		800	956 077	1 247 095
Transport et communications	1 637 961	166	2 202	1 640 329	964 805
Fournitures et approvisionnements	1 808 526	236 315	990 289	3 035 130	2 133 026
Perte sur disposition d'actifs	3 690	13 732	146 671	164 093	229 043
Frais financiers (note 17)	49 192	2 379 865	6 418 414	8 847 471	3 074 953
Créances douteuses	371			371	
Amortissement des immobilisations	740 257	3 845 670	6 853 093	11 439 020	1 872 175
Amortissement de la participation dans une production télévisuelle	50 000			50 000	25 000
	39 850 660	6 964 932	16 404 403	63 219 995	35 353 757
Collection patrimoniale (note 5)					
Dons	720 214			720 214	415 555
Achats	517 576			517 576	5 011 818
	41 088 450	6 964 932	16 404 403	64 457 785	40 781 130
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	3 686 990 $		(269 292) $	3 417 698 $	5 219 669 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	9 172 787 $	2 448 057 $	9 878 113 $	21 498 957 $	16 279 288 $
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	3 686 990		(269 292)	3 417 698	5 219 669
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	12 859 777 $	2 448 057 $	9 608 821 $	24 916 655 $	21 498 957 $
Actifs nets investis en immobilisations		2 448 057 $	9 878 113 $	12 326 170 $	12 201 170 $
Actifs nets utilisés pour une production télévisuelle en vertu d'une affectation d'origine interne	75 000 $			75 000	125 000
Actifs nets non affectés	12 784 777			12 784 777	9 172 787
Déficit d'opération			(269 292)	(269 292)	
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	12 859 777 $	2 448 057 $	9 608 821 $	24 916 655 $	21 498 957 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 6)	17 595 190 $	1 433 829 $	4 249 734 $	23 278 753 $	19 257 811 $
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	2 146 700	5 464 922	8 059 762	15 671 384	5 527 153
Débiteurs (note 8)	4 348 539	3 139	167 694	4 519 372	2 329 480
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement			1 074 217		
Frais payés d'avance	572 807		421 037	993 844	842 329
	24 663 236	6 901 890	13 972 444	44 463 353	27 956 773
À long terme					
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés		257 692	929 988	1 187 680	318 320
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		40 190 134	139 968 647	180 158 781	172 654 238
Immobilisations (note 11)	2 931 481	42 248 895	128 695 874	173 876 250	170 392 345
Participation dans une production télévisuelle (note 12)	75 000			75 000	125 000
	27 669 717 $	89 598 611 $	283 566 953 $	399 761 064 $	371 446 676 $

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	7 318 923 $	778 528 $	6 618 660 $	14 716 111 $	17 824 204 $
Emprunts temporaires (note 13)		2 768 383	9 212 897	11 981 280	131 662 371
Intérêts à payer		1 084 445	2 268 010	3 352 455	1 490 255
Provision pour vacances	2 545 584	27 775		2 573 359	1 515 122
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	978 457	95 760			
Versements sur la dette à long terme (note 14)		4 376 697	5 823 933	10 200 630	4 333 293
	10 842 964	9 131 588	23 923 500	42 823 835	156 825 245
À long terme					
Provision pour congés de maladie (note 15)	3 696 470	2 457		3 698 927	1 875 312
Produits reportés	144 000			144 000	160 000
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 16)	126 506	41 560 555	112 555 569	154 242 630	150 905 568
Dette à long terme (note 14)		36 455 954	137 479 063	173 935 017	40 181 594
	14 809 940	87 150 554	273 958 132	374 844 409	349 947 719
ACTIFS NETS	12 859 777	2 448 057	9 608 821	24 916 655	21 498 957
	27 669 717 $	89 598 611 $	283 566 953 $	399 761 064 $	371 446 676 $

ENGAGEMENTS (note 19)
ÉVENTUALITÉS (note 20)
FUSION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (note 2)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	3 686 990 $		(269 292) $	3 417 698 $	5 219 669 $
Ajustements pour :					
Perte sur disposition d'actifs	3 690	13 732 $	146 671	164 093	229 042
Amortissement des immobilisations et de la participation dans une production télévisuelle	790 257	3 845 670	6 853 093	11 489 020	1 897 175
Amortissement des subventions reportées	(49 629)	(4 650 408)	(9 797 175)	(14 497 212)	(12 121 312)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés		65 186	81 073	146 259	64 769
	4 431 308	(725 820)	(2 985 630)	719 858	(4 710 657)
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	(2 204 276)	156 861	(142 477)	(2 189 892)	(1 822 784)
Subventions à recevoir	(2 026 701)	4 447 994	(2 235 829)	185 464	4 357 460
Frais payés d'avance	(166 941)		15 426	(151 515)	(569 730)
Créditeurs et frais courus	3 234 267	850 726	(7 900 186)	(3 815 193)	12 233 410
Intérêts à payer		(99 089)	1 961 289	1 862 200	595 795
Provision pour vacances	1 063 637	27 775	(33 175)	1 058 237	363 633
Provision pour congés de maladie	1 825 428	2 457	(4 270)	1 823 615	127 007
Produits reportés	144 000	(160 000)		(16 000)	160 000
	6 300 722	4 500 904	(11 324 852)	(523 226)	10 734 134
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 21)					
Variation des placements temporaires					1 250 903
Achat d'immobilisations	(1 923 574)	(2 907 712)	(9 548 596)	(14 379 882)	(83 554 673)
Participation dans une production télévisuelle	(125 000)	125 000			
Dépôt sur acquisition d'immobilisations					35 000 000
	(2 048 574)	(2 782 712)	(9 548 596)	(14 379 882)	(47 303 770)
Montants à reporter	4 252 148 $	1 718 192 $	(20 873 448) $	(14 903 108) $	(36 569 636) $

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Montants reportés	4 252 148 $	1 718 192 $	(20 873 448) $	(14 903 108) $	(36 569 636) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
(Diminution) Augmentation des emprunts temporaires		2 102 976	(121 784 067)	(119 681 091)	52 715 483
Augmentation des dettes à long terme		651 057	143 302 996	143 954 053	
Remboursement de la dette à long terme		(4 333 293)		(4 333 293)	(4 333 293)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		(4 558)	(1 011 061)	(1 015 619)	
		(1 583 818)	20 507 868	18 924 050	48 382 190
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	4 252 148	134 374	(365 580)	4 020 942	11 812 554
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 905 980		7 351 831	19 257 811	7 445 257
Variation des créances interfonds	1 437 062	1 299 455	(2 736 517)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	17 595 190 $	1 433 829 $	4 249 734 $	23 278 753 $	19 257 811 $

Voir note 21 pour informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (auparavant Bibliothèque nationale du Québec) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. 2-2 modifié par le chapitre 25 des Lois de 2004). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. FUSION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La fusion entre la Bibliothèque nationale du Québec et les Archives nationales du Québec a eu lieu le 31 janvier 2006 en vertu de la loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, de la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives (L.R.Q., c. 2.2 modifié par le chapitre 25 des Lois de 2004).

À la suite de cette fusion, la nouvelle institution a acquis depuis cette date les droits et assume les obligations des Archives nationales du Québec. Cette transaction a été mesurée à la valeur nette comptable. Les actifs et passifs acquis à cette date se composent des éléments suivants :

Actif	
À court terme	
Débiteurs	2 211 221 $
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	224 261
À long terme	
Immobilisations	712 908
Passif	
À court terme	
Créditeurs	238 557 $
Provision pour vacances	598 719
À long terme	
Créditeurs	474 350
Provision pour congés de maladie	1 552 798

3. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales. Le fonds des activités financées par emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux programmes de maintien des actifs du gouvernement. Le fonds de démarrage présente les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion au public et qui découlent des autorisations du gouvernement du Québec mentionnées à la note 11. Ont été également inscrits dans ce fonds les produits et charges d'exploitation du stationnement pour la période du 31 août 2005 au 31 mars 2006.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

4. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Subventions

Bibliothèque et Archives nationales applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations non amortissables sont enregistrées à l'état des actifs nets.

Biens et services

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et ils font partie des immobilisations. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la Collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou du Conseil national d'évaluation des archives, sont également imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les oeuvres d'art et le terrain ne sont pas amortis. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Immobilisations (suite)

Le coût des immobilisations du fonds de démarrage comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations débute au moment de leur utilisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition sont présentés dans les trésorerie et équivalent de trésorerie.

5. COLLECTION PATRIMONIALE

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764, des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacles, des cartes postales, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts; les publications électroniques. Enfin, depuis février 2006, la Collection patrimoniale s'enrichit aussi de documents cinématographiques et télévisuels soumis au dépôt légal.

Elle comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registre d'état civil, notaires, greffes d'arpenteurs); les archives privées (individus, familles, compagnies, industries, commerces, etc.). À ces documents s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques, disques et autres pièces.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Encaisse	2 657 530 $	1 433 829 $	1 259 844 $	5 351 203 $	7 284 962 $
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition	14 937 660		2 989 890	17 927 550	11 972 849
	17 595 190 $	1 433 829 $	4 249 734 $	23 278 753 $	19 257 811 $

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme.

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à Bibliothèque et Archives nationales mais non versées. Dans le fonds des activités financées par emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Dans le fonds des activités financées par emprunts spécifiques et de démarrage, les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations ainsi qu'à des projets spécifiques, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

8. DÉBITEURS

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Ville de Montréal	1 390 083 $			1 390 083 $	1 706 612 $
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille					251 175
Autres débiteurs	2 958 456	3 139 $	167 694 $	3 129 289	371 693
	4 348 539 $	3 139 $	167 694 $	4 519 372 $	2 329 480 $

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM), des ressources matérielles afférentes de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribuera financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales pour un montant de sept (7) millions de dollars indexé annuellement. Cette entente est d'une durée de cinq (5) ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, un montant de 6 775 039 $ a été comptabilisé à titre de contribution financière Ville de Montréal.

10. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Depuis l'exercice se terminant le 31 mars 2006, l'utilisation d'un fonds financé par emprunts spécifiques du gouvernement en remplacement du fonds des immobilisations ne requiert plus de contributions interfonds, les immobilisations étant comptabilisées dans le fonds où les acquisitions ont été faites. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, 1 249 297 $ auraient été inscrits sous le fonds des opérations plutôt que sous le fonds des immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. IMMOBILISATIONS

	2006							2005
		OPÉRATIONS			FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES			
	Durée de vie utile	Coût $	Amortis-sement cumulé $	Valeur nette $	Coû $	Amortis-sement cumulé $	Valeur nette $	Valeur nette $
Corporelles								
Terrain					994 000		994 000	994 000
Améliorations au terrain	10 ans	1 536	113	1 423	6 325	1 387	4 938	5 570
Bâtiment	40 ans	70 884	2 500	68 384	11 693 829	1 397 473	10 296 356	10 649 334
Améliorations au bâtiment	20 ans	33 456	2 342	31 114	332 244	23 638	308 606	176 083
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 319 144	558 259	760 885	1 072 839	507 267	565 572	1 339 557
Équipement informatique et de télécommu-nication et logiciels	3 à 10 ans	1 925 091	795 589	1 129 502	1 593 269	836 301	756 968	915 949
Autres équipements	5 ans	699 539	105 629	593 910	245 510	135 137	110 373	151 071
Matériel roulant	5 ans	2 354	727	1 627	32 484	7 405	25 079	31 576
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	176 377	31 017	145 360	31 523 172	3 161 943	28 361 229	30 611 350
Frais de reliure	3 à 10 ans				168 143	925	167 218	
Sous-total		4 228 381	1 496 176	2 732 205	47 661 815	6 071 476	41 590 339	44 874 490
Incorporelles								
Progiciels développés	5 ans	283 746	84 470	199 276	684 124	25 568	658 556	165 677
Total		4 512 127	1 580 646	2 931 481	48 345 939	6 097 044	42 248 895	45 040 167

11. IMMOBILISATIONS (suite)

	2006				2005
		FONDS DE DÉMARRAGE			
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles					
Terrain		9 598 863 $		9 598 863 $	9 598 863 $
Bâtiment	40 ans	80 957 274	1 945 425 $	79 011 849	79 539 746
Stationnement	40 ans	7 661 780	127 430	7 534 350	7 568 209
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	5 081 612	561 687	4 519 925	3 676 647
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 à 10 ans	5 230 393	1 577 401	3 652 992	3 389 767
Autres équipements	5 ans	2 049 006	384 140	1 664 866	1 121 476
Oeuvres d'art		291 250		291 250	279 250
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	16 240 424	1 530 544	14 709 880	11 696 780
Frais de reliure	3 à 10 ans	2 038 423	168 618	1 869 805	1 539 034
Sous-total		129 149 025	6 295 245	122 853 780	118 409 772
Incorporelles					
Progiciels développés	5 ans	6 968 185	1 508 080	5 460 105	6 468 917
Progiciels en développement		381 989		381 989	473 489
Sous-total		7 350 174	1 508 080	5 842 094	6 942 406
Total		136 499 199 $	7 803 325 $	128 695 874 $	125 352 178 $

Total des immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles	181 039 221 $	13 862 897 $	167 176 324 $	163 284 262 $
Incorporelles	8 318 044	1 618 118	6 699 926	7 108 083
Total	189 357 265 $	15 481 015 $	173 876 250 $	170 392 345 $

Le 19 janvier 2000, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition du site du Palais du commerce et la construction d'un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet était de 90 636 310 $. Par le décret du 6 novembre 2002 et celui du 2 mars 2005, le coût total prévu de ce projet a été augmenté à 100 636 310 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulatif de 4 158 240 $ au 31 mars 2006 (2005 : 4 118 911 $). Les coûts cumulés au 31 mars 2006 s'élèvent à 103 577 844 $ et se répartissent comme suit :

11. IMMOBILISATIONS (suite)

	2006			2005
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Terrain	9 349 715 $	249 148 $	9 598 863 $	9 598 863 $
Bâtiment	77 096 789	3 967 889	81 064 678	79 727 011
Mobilier et équipement de bureau	5 063 741	46 565	5 110 306	3 782 304
Autres équipements	2 024 545	4 214	2 028 759	1 134 125
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 932 624	171 432	4 104 056	3 436 615
Oeuvres d'art	291 250		291 250	279 250
Charges diverses	1 350 782	29 150	1 379 932	876 691
	99 109 446 $	4 468 398 $	103 577 844 $	98 834 859 $

Le 26 juillet 2000, le gouvernement du Québec a autorisé la construction d'un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 $ excluant les frais de financement temporaire. À la suite de la réduction de 40 espaces de stationnement, Bibliothèque et Archives nationales a ajusté le coût prévu de ce projet à 7 359 500 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant de 529 040 $ au 31 mars 2006 (2005 : 437 224 $). Les coûts cumulés au 31 mars 2006 s'élèvent à 7 829 493 $ et se répartissent comme suit :

	2006			2005
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Stationnement	7 132 741 $	688 431 $	7 821 172 $	7 568 209 $
Autres équipements	8 321		8 321	
	7 141 062 $	688 431 $	7 829 493 $	7 568 209 $

Le 12 septembre 2001, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition des documents de bibliothèque et la réalisation des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion. Le montant maximum des emprunts temporaires autorisés pour en financer les coûts est de 17 200 000 $ pour les documents et de 12 700 000 $ pour les développements informatiques et de télécommunication excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulatif de 735 603 $ au 31 mars 2006 (2005 : 526 788 $). Les coûts cumulés au 31 mars 2006 s'élèvent à 26 998 231 $ et se répartissent comme suit :

	2006			2005
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Dépenses diverses	346 609 $	270 368 $	616 977 $	298 823 $
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	1 266 822	4 579	1 271 401	625 372
Progiciels développés	6 860 894	107 291	6 968 185	6 751 666
Progiciels en développement	277 062	104 927	381 989	473 489
Autres équipements	9 244		9 244	
Documents de bibliothèque	15 686 343	554 082	16 240 425	11 696 780
Abonnements	1 088 973		1 088 973	204 905
Frais payés d'avance	421 037		421 037	410 833
	25 956 984 $	1 041 247 $	26 998 231 $	20 461 868 $

11. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 27 mars 2002, le gouvernement du Québec a autorisé le traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le montant maximum des emprunts temporaires pour en financer le coût est de 14 100 000 $ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été entièrement capitalisés pour les frais de reliure seulement. Les coûts cumulés au 31 mars 2006 s'élèvent à 14 549 777 $ et se répartissent comme suit :

	2006			2005
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Traitement documentaire non capitalisable	12 114 143 $	390 317 $	12 504 460 $	11 047 766 $
Frais de reliure	1 978 962	59 460	2 038 422	1 539 034
Autres équipements	6 895		6 895	6 895
	14 100 000 $	449 777 $	14 549 777 $	12 593 695 $

12. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Bibliothèque et Archives nationales participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Grande Bibliothèque. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 $ et comprend deux épisodes. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions par épisode. Deux diffusions de l'épisode 1 ont été faites de même qu'une diffusion de l'épisode 2, ce qui a entraîné un amortissement cumulatif de 75 000 $.

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec, entités sous contrôle commun, les sommes nécessaires au démarrage de ses activités dans l'édifice de diffusion. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 12 700 000 $ excluant les frais de financement temporaire. En plus, Bibliothèque et Archives nationales est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 7 998 695 $. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus une marge 0,3 %. Au 31 mars, les marges de crédit portent le taux de 4,17143 % et se répartissent comme suit :

	2006	2005
Fonds de démarrage		
Démarrage des activités de l'édifice de diffusion :		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier		93 913 256 $
Construction du stationnement		7 499 318
Acquisition de documents de bibliothèque		10 959 717
Développements informatiques et de télécommunication	9 212 897 $	7 153 329
Traitement des documents de bibliothèque		11 471 344
	9 212 897	130 996 964
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
Maintien des actifs	2 768 383	665 407
	11 981 280 $	131 662 371 $

14. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
6,5 % (taux effectif de 4,116 %) remboursable par versements annuels de 685 916 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 $ le 1er octobre 2007	10 974 656 $	11 660 572 $
6,5 % (taux effectif de 4,166 %) remboursable par versements annuels de 26 593 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 132 967 $ le 1er octobre 2007	159 560	186 153
6,296 % (taux effectif de 4,369 %) remboursable par versements annuels de 27 036 $ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 $ le 28 juin 2010, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	297 395	324 431
5,169 % (taux effectif de 4,599 %) remboursable par versements annuels de 69 075 $ jusqu'au 1er octobre 2013	552 601	621 676
4,932 % (taux effectif de 4,599 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 $ jusqu'au 1er octobre 2013	28 197 382	31 722 055
4,816 % (taux effectif de 4,733 %) remboursable par versements annuels de 43 404 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 260 423 $ le 1er décembre 2015	651 057	
Sous-total	40 832 651	44 514 887
Fonds de démarrage		
4,816 % (taux effectif de 4,733 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 $ jusqu'au 1er décembre 2015	14 652 344	
4,816 % (taux effectif de 4,733 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 $ 1er décembre 2015	102 830 991	
4,2739 % (taux effectif de 4,733 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 $ jusqu'au 1er décembre 2015	17 879 236	
4,926 % (taux effectif de 4,799 %) remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	7 940 425	
Sous-total	143 302 996	
Total	184 135 647	44 514 887
Versements échéant en deçà d'un an	(10 200 630)	(4 333 293)
	173 935 017 $	40 181 594 $

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2007	10 200 630 $
2008	20 227 444
2009	9 805 737
2010	9 805 737
2011	9 967 953

Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 918 459 $ (2005 : 536 661 $). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début	3 423 840 $		4 270 $	3 428 110 $	1 748 305 $
Charge de l'exercice	681 342	3 289 $	(1 911)	682 720	478 948
Prestations versées au cours de l'exercice	(408 712)	(832)	(2 359)	(411 903)	(351 941)
Solde à la fin	3 696 470 $	2 457 $		3 698 927 $	1 875 312 $

Le solde négatif de la charge d'exercice, dans le fonds de démarrage, s'explique par le transfert des employés au fonds des opérations. De plus, le solde du début du fonds des opérations a été ajusté afin d'y inclure la provision pour congés de maladie des employés des Archives nationales du Québec intégrés à la Bibliothèque nationale au montant de 1 552 798 $.

16. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début	56 135 $	42 482 031 $	108 367 402 $	150 905 568 $	114 683 703 $
Augmentation des engagements du gouvernement du Québec	120 000	3 728 932	13 985 342	17 834 274	48 343 177
Amortissement de l'exercice	(49 629)	(4 650 408)	(9 797 175)	(14 497 212)	(12 121 312)
Solde à la fin	126 506 $	41 560 555 $	112 555 569 $	154 242 630 $	150 905 568 $

17. FRAIS FINANCIERS

	2006				2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Fonds de démarrage	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	49 192 $	287 $	(733) $	48 746 $	11 282 $
Intérêts sur la dette à long terme		2 305 293	6 069 044	8 374 337	2 492 875
Intérêts sur emprunts temporaires		9 099	269 030	278 129	506 028
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés		65 186	81 073	146 259	64 768
	49 192 $	2 379 865 $	6 418 414 $	8 847 471 $	3 074 953 $

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 339 960 $ (2005 : 2 600 667 $).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de Bibliothèque et Archives nationales qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Juste valeur des instruments financiers

Subventions du gouvernement du Québec à recevoir

La juste valeur des subventions du gouvernement du Québec à recevoir de 195 830 165 $ ne peut être évaluée compte tenu de l’absence de marché pour ce type d’instrument financier.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur des dettes à long terme de 184 135 647 $ (2005 : 44 514 887 $) s'établissait à 189 717 064 $ (2005 : 46 957 847 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des trésorerie et équivalent de trésorerie, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

19. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 2014 pour des locaux et de l'équipement. La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2006 concernant ces contrats s'élève à 943 503 $, dont 712 546 $ concernent les baux conclus avec la Société immobilière du Québec (SIQ). Pour les contrats d'équipement, la pénalité rattachée à la résiliation s'élève à 46 622,14 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	4 303 083 $
2007	4 303 083
2008	4 303 083
2009	4 145 054
2010	4 073 873
	21 128 176 $

De plus, Bibliothèque et Archives nationales a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

Aux fins des opérations	684 440 $
Aux fins du démarrage des activités de l'édifice de diffusion	5 139 670
	5 824 110 $

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement ou à des particuliers des sommes totalisant 65 000 $ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

20. ÉVENTUALITÉS

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales un montant de 3 405 034 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces deux affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

		2006	2005
a)	Intérêts payés	6 499 052 $	2 247 497 $
b)	Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement :		
	Achats d'immobilisations financés à même les créditeurs	3 377 392 $	2 670 256 $

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, il est à noter que Bibliothèque et Archives nationales est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-après, Bibliothèque et Archives nationales n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Bibliothèque nationale a conclu une convention d'occupation et de prêt d'espace en décembre 2000. Cette entente vise le prêt de locaux et d'équipements, les taxes ainsi que les frais de chauffage et d'éclairage pour les activités de conservation des Archives nationales du Québec, entité relevant du ministère de la Culture et des Communications jusqu'au 30 janvier 2006. Aucune contrepartie n'est reçue en vertu de cette entente. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 259 710 $ pour les 10 mois se terminant le 31 janvier 2006 (2005 : 307 461 $).

Bibliothèque et Archives nationales a conclu une entente avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans laquelle Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. À cette fin, il s'engage à assumer le coût initial d'acquisition, n'excédant pas 160 000 $, d'une collection de 4 400 ressources documentaires qui deviennent la propriété de Bibliothèque et Archives nationales. Emploi-Québec s'engage également à assurer, pour une période de cinq ans, les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, aucune acquisition n'a été effectuée.

23. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, Bibliothèque et Archives nationales du Québec doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, Bibliothèque et Archives nationales n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 15 juin 2006

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 juin 2006

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations	150 250 $	160 250 $
Revenus en vertu de l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	15 645	37 092
Amortissement des apports reportés	170	447
Autres	22 210	25 199
	188 275	222 988
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	102 870	104 075
Loyer	5 500	5 500
Fournitures de bureau	12 215	22 559
Télécommunications	2 328	2 356
Déplacements et représentation	24 941	15 653
Entretien et réparations	3 090	3 023
Honoraires professionnels	2 155	2 910
Assurance	1 270	1 196
Autres frais reliés à l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	2 494	20 092
Divers	13 083	13 378
Frais bancaires	746	803
Amortissement des immobilisations corporelles	1 860	2 402
	172 552	193 947
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 723	29 041
EXCÉDENT AU DÉBUT	96 339	67 298
EXCÉDENT À LA FIN	112 062 $	96 339 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	48 941 $	70 684 $
Dépôts à terme	185 303	142 148
Débiteurs (note 3)	4 766	39 509
Frais payés d'avance	1 840	2 274
	240 850	254 615
Immobilisations corporelles (note 4)	4 573	5 896
	245 423 $	260 511 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	10 366 $	36 676 $
Produits reportés (note 5)	122 500	126 400
	132 866	163 076
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	495	1 096
	133 361	164 172
EXCÉDENT	112 062	96 339
	245 423 $	260 511 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Jean-Claude Blanchette, président
Oneil Cloutier, vice-président

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	15 723 $	29 041 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 860	2 402
Amortissement des apports reportés	(170)	(447)
Perte sur disposition d'actif	312	
	17 725	30 996
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	34 743	(26 338)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	434	(1 189)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	(26 310)	15 485
Diminution des produits reportés	(3 900)	(5 734)
	4 967	(17 776)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 692	13 220
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		30
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 280)	(1 239)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 280)	(1 209)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	21 412	12 011
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	212 832	200 821
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	234 244 $	212 832 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants :

Encaisse	48 941 $	70 684 $
Dépôts à terme	185 303	142 148
	234 244 $	212 832 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Bureau, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'origine et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DÉBITEURS

	2006	2005
Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels	1 704 $	35 454 $
Taxes fédérales et provinciales	988	2 634
Intérêts courus	1 787	1 407
Autres	287	14
	4 766 $	39 509 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et matériel de bureau	2 102 $	1 544 $	558 $	697 $
Matériel informatique	13 324	9 309	4 015	5 199
	15 426 $	10 853 $	4 573 $	5 896 $

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. PRODUITS REPORTÉS

	2006	2005
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs [(a)]	122 500 $	126 400 $

[(a)] Les produits reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2006-2007 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. ENTENTE AVEC LE CONSEIL CANADIEN DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS

Une entente est intervenue entre le Bureau et le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels ayant pour objectif d'augmenter la notoriété du système de professionnalisation auprès des pêcheurs du Québec et de valider les enjeux et les actions à entreprendre pour consolider et développer la professionnalisation au Québec. Les charges supportées par le Bureau, en vertu de cette entente, sont remboursées par le Conseil. Cette entente était valide du 1er mars 2004 au 31 mars 2005 et elle a été prolongée jusqu'en octobre 2005.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Blanchette
Président du conseil d'administration

Québec, le 3 mai 2006

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2006, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 mai 2006

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (14 mois)
PRODUITS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	1 362 589 $	3 496 676 $
Droits, honoraires et frais afférents	4 446	1 202
Autres revenus	44 067	29 317
Transfert pour congés de maladies et de vacances (note 7)	12 647	323 789
	1 423 749	3 850 984
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	1 048 778	1 481 081
Loyer et aménagement	251 279	327 477
Amortissement des immobilisations corporelles	123 377	28 262
Fonctionnement	83 655	89 864
Services professionnels, administratifs et autres	29 864	79 870
Honoraires des membres à temps partiel	28 566	68 032
Transports et communications	17 854	38 525
Intérêts sur dette à long terme	14 696	1 477
	1 598 069	2 114 588
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(174 320)	1 736 396
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 736 396	
EXCÉDENT À LA FIN	1 562 076 $	1 736 396 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	145 440 $	346 598 $
Débiteurs	142	69 211
Intérêts courus	10 954	6 038
Placements temporaires (note 3)	558 051	1 423 443
Frais payés d'avance	35 542	12 841
	750 129	1 858 131
À recevoir du Conseil du trésor (note 7)	81 691	
Placement à long terme (note 4)	693 689	
Immobilisations corporelles (note 5)	643 004	743 423
	2 168 513 $	2 601 554 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	20 330 $	78 407 $
Versement sur la dette à long terme (note 8)	48 032	35 755
	68 362	114 162
Provision pour congés de maladies et de vacances (note 7)	474 565	435 211
Dette à long terme (note 8)	63 510	315 785
	606 437	865 158
EXCÉDENT		
Réserve pour éventualités (note 9)	700 000	500 000
Excédent non affecté	862 076	1 236 396
	1 562 076	1 736 396
	2 168 513 $	2 601 554 $

ENGAGEMENT (note 13)

FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Direction
Guy Lemoine
Teresa Carluccio

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(174 320) $	1 736 396 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	123 377	28 262
	(50 943)	1 764 658
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	69 069	(69 211)
Augmentation des intérêts courus	(4 916)	(6 038)
Augmentation des frais payés d'avance	(22 701)	(12 841)
À recevoir du Conseil du trésor	(81 691)	
Variation des créditeurs	(58 077)	45 476
Provision pour congés de maladies et de vacances	39 354	435 211
	(58 962)	392 597
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(109 905)	2 157 255
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 958)	(379 938)
Acquisition d'un placement à long terme	(693 689)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :	(716 647)	(379 938)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(239 998)	(7 276)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 066 550)	1 770 041
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 770 041	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	703 491 $	1 770 041 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un organisme public institué par l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2). Les opérations ont débuté en février 2004. Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu [L.R.Q., 1985, c. 1,5^{e} supplément, art. 149 (1) c], et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 14.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. L'escompte est amorti sur la durée restante du placement à long terme.

Constatation des produits

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans les trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Bons du trésor du gouvernement du Canada :				
- échéant le 21 avril 2005, au taux de rendement de 2,45 %			735 294 $	738 956 $
- échéant le 19 mai 2005, au taux de rendement de 2,48 %			688 149	689 723
- échéant le 20 avril 2006, au taux de rendement de 3,302 %	558 051 $	561 933 $		
	558 051 $	561 933 $	1 423 443 $	1 428 679 $

4. PLACEMENT À LONG TERME

Le placement à long terme est composé d'une obligation du gouvernement du Canada portant intérêt à un taux de 3 % échéant en juin 2007.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	68 785 $	32 033 $	36 752 $	41 455 $
Mobilier et équipement de bureau	167 042	38 112	128 930	154 794
Améliorations locatives	558 816	81 494	477 322	547 174
	794 643 $	151 639 $	643 004 $	743 423 $

6. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	145 440 $	346 598 $
Placements temporaires	558 051	1 423 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	703 491 $	1 770 041 $

Intérêts à payer

Les intérêts payés par le Bureau au cours de l'exercice s'élèvent à 14 696 $ (1 477 $ en 2005).

6. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Opérations sans effets sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement

Les créditeurs et frais courus comprennent aucun montant (32 931 $ en 2005) relatif aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Opérations sans effets sur la trésorerie relatives aux activités de financement

Des immobilisations corporelles pour un montant de 358 816 $ ont été acquises en 2005 à même un emprunt à la Société immobilière du Québec.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 45 059 $ (28 704 $ en 2005). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et de vacances

À la suite du transfert d'employés de l'Autorité des marchés financiers et du secrétariat du Conseil du trésor, une provision de 323 789 $ en 2005 a été inscrite au passif du Bureau. Le Bureau a obtenu une compensation équivalente de l'Autorité et du secrétariat respectivement de 0 $ (254 745 $ en 2005) et de 12 647 $ (69 044 $ en 2005).

	2006			2005	
	Congés de maladie	Vacances		Total	Total
Solde au début	277 028 $	158 183 $		435 211 $	
Charge de l'exercice	46 980	89 140		136 120	498 942 $
Prestations versées au cours de l'exercice	(12 438)	(84 328)		(96 766)	(63 731)
Solde à la fin	311 570 $	162 995 $		474 565 $	435 211 $

8. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme consiste en du financement par la Société immobilière du Québec d'une partie des coûts d'aménagement du Bureau. Au cours de l'exercice, le Bureau a remboursé par anticipation un montant de 200 000 $ sur la dette à long terme.

	2006	2005
Emprunt, 5 % remboursable par versements mensuels de 4 376 $ incluant capital et intérêts, échéant le 30 juin 2008	111 542 $	351 540 $
Moins : versement en capital échéant en deçà d'un an	(48 032)	(35 755)
	63 510 $	315 785 $

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	48 032 $
2008	50 490
2009	13 020
	111 542 $

9. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a résolu de créer une réserve pour éventualité. Au cours de l'exercice, un montant supplémentaire de 200 000 $ a été attribué à la réserve pour un total de 700 000 $ (500 000 $ en 2005). Cette réserve est créée en cas de variation imprévue des charges.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme autre que les placements temporaires est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est de 112 427 $ compte tenu de l'actualisation des flux au taux actuel.

11. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Bureau doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Bureau n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENT

Le Bureau est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2008 pour ses locaux administratifs.

La dépense de l'exercice concernant ses locaux actuellement occupés s'élève à 251 058 $ (43 236 $ en 2005).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	253 575 $
2008	267 768
	521 343 $

14. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Augmentation		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	1 362 589 $	3 496 676 $
Droits, honoraires et frais afférents	4 446	1 202
Autres revenus	44 067	29 317
Transferts pour congés de maladie et de vacances	12 647	323 789
	1 423 749	3 850 984
Diminution		
Transferts liés :		
Aux activités d'exploitation	1 516 258	1 618 480
Aux activités d'immobilisations	22 958	379 938
Au remboursement de la dette à long terme	239 998	7 276
	1 779 214	2 005 694
Solde au début	1 845 290	
Solde à la fin	1 489 825 $	1 845 290 $

Le solde est représenté par :

Encaisse	145 440 $	346 598 $
Débiteurs		69 211
Intérêts courus	10 954	6 038
Placements temporaires	558 051	1 423 443
À recevoir du Conseil du trésor	81 691	
Placement à long terme	693 689	
	1 489 825 $	1 845 290 $

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lemoine
Président

Teresa Carluccio
Directrice de l'administration

Montréal, le 22 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 juin 2006

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

	2005	2004
Revenus de placement (note 6a)	4 724	3 850
Moins :		
Charges d'exploitation (note 7)	239	212
Revenus de placement nets	4 485	3 638
Gains (pertes) à la vente de placements (note 6c)	7 715	4 169
Total des revenus matérialisés	12 200	7 807
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 6d)	2 955	3 011
Total des activités de placement	15 155	10 818
Excédents des dépôts des déposants sur leurs retraits	4 571	2 217
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	19 726	13 035
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	102 433	89 398
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	122 159	102 433

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 4a)	177 108	144 193
Avances à des déposants	941	884
Revenus de placement courus et à recevoir	950	873
Opérations en voie de règlement	349	338
Autres éléments d'actif	391	788
	179 739	147 076
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 4b)	51 632	41 945
Opérations en voie de règlement	3 718	1 047
Autres éléments de passif	970	1 033
Part des actionnaires sans contrôle (note 4c)	1 260	618
	57 580	44 643
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 5)	122 159	102 433

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 8)
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le Conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Claude Garcia

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, est régie par la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie (gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et du financement corporatif).

Le 1er avril 2005, les éléments d'actif net du Fonds du Régime de rentes du Québec ont été transférés dans le nouveau fonds particulier 300, constitué à cette date pour ce déposant.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont à l'usage des déposants suivants :

Fonds 300

Fonds du Régime de rentes du Québec administré par la Régie des rentes du Québec (constitué le 1er avril 2005);

Fonds 301

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 303

Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec;

Fonds 307

Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec;

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 313

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 314

Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 317

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 318

Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 326

Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, gouvernement du Québec;

Fonds 329

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 333

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur (auparavant nommé Fonds des cautionnements des agents de voyage – cautionnements collectifs : détaillants);

Fonds 341

Fonds réservé administré par l'Autorité des marchés financiers (auparavant nommé Fonds affecté à une fin particulière en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières);

Fonds 342

Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;

Fonds 343

Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (constitué le 1er août 2005).

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont :

- Obligations
- Obligations à rendement réel
- Obligations à long terme (constitué le 1er avril 2005)
- Instruments financiers sur produits de base
- Québec Mondial
- Actions canadiennes
- Fonds de couverture (états consolidés)
- Actions américaines couvert
- Actions américaines non couvert
- Actions des marchés en émergence
- Actions étrangères couvert
- Actions étrangères non couvert
- Dettes immobilières (auparavant nommé Financements hypothécaires) (états consolidés)
- Immeubles (états consolidés)
- Valeurs à court terme
- Répartition de l'actif (auparavant nommée Répartition de l'actif et devises) (états consolidés)
- Placements privés (états consolidés)
- Participation et infrastructures (états consolidés)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers cumulées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie à la fin de l'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales Bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition des placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues semi-annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts et sont présentés sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond à la somme du coût d'acquisition et des frais inhérents à l'acquisition des placements, à l'exception du coût des placements dans les coentreprises qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents. Le solde des gains et des pertes reportés sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change relatifs au 31 décembre 2001 est constaté dans les gains et pertes à la vente de placements en fonction de la disposition des placements étrangers.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont déduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ces positions. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

Des filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Des filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts en vendant des prêts à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité (NOC-12). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

Des sociétés sous contrôle commun continuent généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation couvrent les charges liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et elles sont présentées dans un poste distinct, à l'exception des frais d'opération liés aux activités de gestion et d'administration des biens immobiliers qui sont présentés en réduction des revenus de placement de biens immobiliers.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES DE L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS

a) Sociétés de placement

Au cours de l'exercice 2005, la Caisse, qui se définit comme une société de placement, a adopté la note d'orientation en comptabilité No 18 « Sociétés de placement » (NOC-18). Cette norme prévoit qu'une société de placement doit comptabiliser ses placements à leur juste valeur, y compris ceux détenus par les filiales consolidées. La Caisse présentait déjà ses placements à la juste valeur.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a entraîné qu'un seul changement dans la comptabilisation et la présentation des placements. En effet, auparavant la Caisse présentait ses placements dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Maintenant, les placements dans les coentreprises sont présentés selon la méthode de la valeur de consolidation au poste Placements. Cette modification appliquée de façon prospective, a pour effet de diminuer les postes suivants à l'état de l'actif net cumulé au 31 décembre 2005 :

Placements à la juste valeur	3 527
Revenus de placement courus et à recevoir	5
Autres éléments d'actif	337
	3 869

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES DE L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS (suite)

a) Sociétés de placement (suite)

Passif lié aux placements	3 439
Autres éléments de passif	404
Part des actionnaires sans contrôle	26
	3 869

b) Entités à détenteurs de droits variables

De plus, la Caisse a adopté au cours de l'exercice 2005, les recommandations de la note d'orientation en comptabilité N° 15 « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15). Selon cette norme, une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) est une entité qui ne dispose pas suffisamment de capitaux propres à risque pour permettre le financement de ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné ou dans laquelle les investisseurs ne détiennent pas de participation financière majoritaire. Le principal bénéficiaire est la partie qui assume la majorité des pertes prévues de l'entité et/ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels de l'entité. Le principal bénéficiaire doit consolider sa participation dans la EDDV.

Au 31 décembre 2005, la Caisse a consolidé toutes ses participations dans les EDDV qui se définissaient comme des sociétés de placement (voir 3a) ci haut). La NOC-15 est appliquée rétroactivement aux états financiers de l'exercice 2005 sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Elle a pour effet d'augmenter les postes suivants à l'état de l'actif net cumulé au 31 décembre 2005 :

Placements à la juste valeur	514
Revenus de placement courus et à recevoir	3
Autres éléments d'actif	4
	521
Part des actionnaires sans contrôle	521

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	29 738	29 741	17 150	17 152
Étrangères	2 099	2 170	1 752	1 819
Montants à reporter	31 837	31 911	18 902	18 971

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	31 837	31 911	18 902	18 971
Obligations				
Émis ou garantis par :				
Gouvernement canadien	26 999	26 146	21 523	21 006
Province de Québec	9 391	8 372	10 826	9 710
Autres provinces canadiennes	1 898	1 815	1 452	1 418
Municipalités et autres organismes canadiens	1 248	1 202	1 129	1 052
Sociétés d'État canadiennes	9 883	9 073	7 775	6 824
Gouvernement américain	1 807	1 886	3 675	3 839
Autres gouvernements étrangers	1 842	2 116	1 971	1 950
Titres hypothécaires	1 887	2 025	793	801
Entreprises canadiennes	9 551	9 418	5 280	5 118
Entreprises étrangères	2 040	2 184	2 215	2 227
Titres indexés sur l'inflation				
Canadiens	1 277	1 111	1 090	1 024
Étrangers	1 858	1 958	865	912
Fonds de couverture	1 473	1 491	476	487
	71 154	68 797	59 070	56 368
Financements hypothécaires				
Canadiens	4 402	4 288	3 998	3 832
Étrangers	579	591	554	584
	4 981	4 879	4 552	4 416
Total des titres à revenu fixe	107 972	105 587	82 524	79 755
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	17 350	15 584	15 427	14 935
Américaines	13 987	15 205	14 030	14 986
Étrangères et des marchés en émergence	16 057	14 490	13 200	12 947
Fonds de couverture	3 754	3 739	2 335	2 463
	51 148	49 018	44 992	45 331
Biens immobiliers				
Canadiens	9 247	7 490	8 543	7 827
Étrangers	3 635	3 843	3 130	3 609
	12 882	11 333	11 673	11 436
Total des titres à revenu variable	64 030	60 351	56 665	56 767
Montants à reporter	172 002	165 938	139 189	136 522

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	172 002	165 938	139 189	136 522
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente				
Canadiens	675	675	734	734
Étrangers	2 694	2 717	2 613	2 664
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	416	10	225	8
Étrangers	1 321	472	1 432	309
	5 106	3 874	5 004	3 715
Total des placements	177 108	169 812	144 193	140 237

b) Passif lié aux placements

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Canadiens	25 458	25 462	17 793	17 793
Étrangers	4 022	4 062	5 496	5 590
Billets de trésorerie à payer	2 519	2 519	2 167	2 167
Billets à terme	1 215	1 206	1 338	1 309
Emprunts à payer				
Canadiens	113	110	162	169
Étrangers	86	86	169	169
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	356	327	598	543
Titres vendus à découvert				
Canadiens	12 232	11 565	7 333	6 963
Étrangers	3 560	3 559	2 639	2 599
Emprunts hypothécaires				
Canadiens	640	612	1 683	1 532
Étrangers	233	227	1 500	1 482
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	243	38	237	89
Étrangers	955	343	830	277
	51 632	50 116	41 945	40 682

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	1 023	948	481	462
Étrangers	237	183	137	157
	1 260	1 131	618	619

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

c) Part des actionnaires sans contrôle (suite)

Le poste Placements – Biens immobiliers inclut entre autres des placements dans des coentreprises maintenant présentés à la valeur de consolidation, alors qu'auparavant, ceux-ci étaient présentés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Ces placements à la juste valeur au 31 décembre 2005 se détaillent comme suit :

Placements en coentreprises	5 643
Biens immobiliers	9 167
Valeurs à court terme	3
Revenus de placements courus et à recevoir	5
Autres éléments d'actif	337
	9 512
Emprunts hypothécaires	3 439
Autres éléments de passif	404
Part des actionnaires sans contrôle	26
	3 869

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2005		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	94 749	13 223	107 972
Actions et valeurs convertibles	17 349	33 799	51 148
Biens immobiliers	9 247	3 635	12 882
Sommes à recevoir relativement aux placements	1 091	4 015	5 106
	122 436	54 672	177 108
Passif lié aux placements	42 776	8 856	51 632
Part des actionnaires sans contrôle	1 023	237	1 260

	2004		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	70 217	12 307	82 524
Actions et valeurs convertibles	15 427	29 565	44 992
Biens immobiliers	8 543	3 205	11 748
Sommes à recevoir relativement aux placements	959	3 970	4 929
	95 146	49 047	144 193
Passif lié aux placements	31 311	10 634	41 945
Part des actionnaires sans contrôle	481	137	618

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements

	2005					2004	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	28 928	614	292	29 834	3,3 %	17 966	2,7 %
Étrangères	1 193	511	399	2 103	5,1	1 619	4,3
	30 121	1 125	691	31 937	3,5	19 585	2,9
Obligations							
Émis ou garantis par :							
Gouvernement du Canada	3 659	4 957	15 279	23 895	3,8	19 931	4,3
Province de Québec	1 501	1 404	5 083	7 988	4,9	9 393	5,7
Autres provinces canadiennes	146	309	1 256	1 711	4,3	1 372	4,7
Municipalités et autres organismes canadiens	223	627	335	1 185	5,3	1 027	6,2
Sociétés d'État canadiennes	706	4 749	3 517	8 972	4,5	6 710	5,4
Gouvernement américain	623	315	781	1 719	4,0	3 869	4,3
Autres gouvernements étrangers		815	1 069	1 884	2,0	1 914	2,5
Titres hypothécaires	19	51	3 314	3 384	13,1	1 056	12,1
Entreprises canadiennes	2 188	1 952	5 139	9 279	4,9	5 050	5,4
Entreprises étrangères	151	305	1 643	2 099	5,8	2 323	4,9
Titres indexés sur l'inflation							
Canadiens			745	745	2,4	710	2,4
Étrangers	97	503	1 071	1 671	1,7	736	1,2
	9 313	15 987	39 232	64 532	4,7	54 091	4,8
Financements hypothécaires							
Canadiens	1 063	1 726	1 491	4 280	6,4	3 832	6,6
Étrangers	297	280	12	589	8,2	584	8,0
	1 360	2 006	1 503	4 869	6,6	4 416	6,8
	40 794	19 118	41 426	101 338	4,4 %	78 092	4,5 %
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente							
Canadiens	676			676	3,3 %	735	2,4 %
Étrangers	2 704			2 704	3,6	2 640	1,6
	3 380			3 380	3,5 %	3 375	1,8 %

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2005					2004	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	29 530			29 530	3,2 %	23 335	2,4 %
Billets de trésorerie à payer	2 525			2 525	3,3	2 176	2,6
Billets à terme	175	1 035		1 210	4,2	1 312	4,2
Emprunts à payer	190		3	193	3,9	330	3,6
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	3	285	47	335	6,9	550	6,9
Titres vendus à découvert	1 984	2 686	6 148	10 818	4,0	7 215	4,3
Emprunts hypothécaires	380	258	201	839	8,1	3 014	6,9
	34 787	4 264	6 399	45 450	3,5 %	37 932	3,3 %

Le solde des pertes reportées sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change ayant été constaté dans le coût des placements au 31 décembre 2001, représente un montant de 20 M$ au 31 décembre 2005 (127 M$ en 2004).

La juste valeur des placements en valeurs à court terme, en obligations ainsi qu'en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 271 M$, 1 054 M$ et 10 836 M$ au 31 décembre 2005 (1 125 M$ en valeurs à court terme, 1 316 M$ en obligations et 7 843 M$ en actions et valeurs convertibles en 2004), pour lesquels aucun cours n'est disponible.

De plus, le montant de 7 715 M$ (4 169 M$ en 2004) de gains à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 1 257 M$ à titre de gains de change (103 M$ en 2004).

5. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

	2005	2004
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	220	41
Dépôts à terme	14	
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	(1)	(1)
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	828	471
Montants à reporter	1 061	511

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

5. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	2005	2004
Montants reportés	1 061	511
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	93 317	87 206
Unités émises	11 957	6 897
Unités annulées	(1 112)	(786)
Solde à la fin	104 162	93 317
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	31	33
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	(597)	182
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	11 851	5 696
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	5 651	2 694
	121 098	101 922
Avoir des déposants	122 159	102 433

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Revenus de placement

	2005	2004
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	189	253
Obligations	2 391	1 831
Financements hypothécaires	321	269
	2 901	2 353
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	1 370	999
Biens immobiliers (note 6b)	514	531
	1 884	1 530
Autres revenus	37	22
Part des actionnaires sans contrôle	(98)	(55)
	4 724	3 850

Les revenus de placement – Titres à revenu fixe comprennent 672 M$ au 31 décembre 2005 (365 M$ en 2004) à titre de dépense nette liée aux titres vendus (achetés) en vertu de conventions de rachat (revente).

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) Revenus nets de biens immobiliers

	2005	2004
Revenus de biens immobiliers	1 746	1 844
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	893	967
Frais d'opération	73	53
Frais financiers des emprunts	288	308
	1 254	1 328
Autres revenus	22	15
	514	531

c) Gains (pertes) à la vente de placements

	2005	2004
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	31	(190)
Obligations	1 041	295
Financements hypothécaires	24	2
	1 096	107
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	6 577	4 122
Biens immobiliers	68	(76)
	6 645	4 046
Part des actionnaires sans contrôle	(26)	16
	7 715	4 169

d) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2005	2004
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(142)	(14)
Obligations	2	1 100
Financements hypothécaires	(36)	59
Titres achetés en vertu de conventions de revente	29	(53)
Montants à reporter	(147)	1 092

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2005	2004
Montants reportés	(147)	1 092
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	2 335	1 541
Biens immobiliers	1 150	427
	3 485	1 968
Total des placements	3 338	3 060
Moins :		
Passif lié aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	50	(63)
Billets à terme	(20)	27
Emprunts à payer	10	(8)
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	(26)	26
Titres vendus à découvert	258	162
Emprunts hypothécaires	(135)	13
Instruments financiers dérivés	116	34
Part des actionnaires sans contrôle	130	(142)
	383	49
	2 955	3 011

7. CHARGES D'EXPLOITATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	107	106
Services professionnels	42	38
Locaux et matériel	17	15
Amortissement des immobilisations	13	18
Frais de gestion externe et de garde de valeurs	33	21
Autres	27	14
	239	212

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Afin de gérer le risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à douze mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements en plus de générer des revenus des activités de négociation qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction, qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	2005				2004
	Montant nominal de référence	Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	1 091	51	19	32	(81)
Contrats à terme de gré à gré	26 776	188	154	34	473
Options sur devises hors cote					
Achats	33	5		5	16
Ventes	15		4	(4)	(2)
Montants à reporter	27 915	244	177	67	406

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

a) Sommaire des instruments financiers dérivés (suite)

	2005				2004
	Montant nominal de référence	Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Montants reportés	27 915	244	177	67	406
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	69 150	631	480	151	(169)
Trocs de risque de crédit	3 220	20	22	(2)	
Trocs sur actions	11 387	174	15	159	81
Contrats à terme de gré à gré	12 596	181	171	10	108
Contrats à terme normalisés	152 209				
Options cotées en Bourse					
Achats	72 809	112		112	21
Ventes	69 611		97	(97)	(15)
Options négociées hors cote					
Achats	53 238	375		375	237
Ventes	32 601		236	(236)	(154)
	476 821	1 493	1 021	472	109
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	504 736	1 737	1 198	539	515

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés

	2005				2004
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises		990	101	1 091	432
Contrats à terme de gré à gré	26 607		169	26 776	21 960
Options sur devises hors cote					
Achats	33			33	155
Ventes	15			15	157
Montants à reporter	26 655	990	270	27 915	22 704

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés (suite)

	2005				2004
	Montant nominal de référence – Échéance				
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant nominal de référence
Montants reportés	26 655	990	270	27 915	22 704
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	16 495	14 571	38 084	69 150	53 791
Trocs de risque de crédit	964	2 209	47	3 220	
Trocs sur actions	9 960	1 427		11 387	6 973
Contrats à terme de gré à gré	12 204	392		12 596	19 287
Contrats à terme normalisés	142 878	9 331		152 209	73 023
Options cotées en Bourse					
Achats	71 682	1 127		72 809	7 039
Ventes	68 468	1 143		69 611	7 975
Options négociées hors cote					
Achats	48 020	2 176	3 042	53 238	30 018
Ventes	27 014	1 608	3 979	32 601	22 911
	397 685	33 984	45 152	476 821	221 017
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	424 340	34 974	45 422	504 736	243 721

9. TITRISATION

Au cours de l'exercice, la Caisse a titrisé des prêts hypothécaires commerciaux de 165,5 M$ (néant en 2004) par la création de billets à payer. Des billets à payer de 180,0 M$ ont été émis en 2005 (néant en 2004). La Caisse a reçu un produit en espèce net de 178,4 M$ (néant en 2004). Des gains nets de 12,9 M$ (néant en 2004) sur la vente, après déduction des frais liés à l'opération, ont été constatés au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et les billets à payer acquis par la Caisse demeurent inscrits à l'état de l'actif net cumulé, au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2005, ces titres représentaient 275,8 M$ (251,0 M$ en 2004). Ces titrisations ont permis à la Caisse de générer des honoraires de gestion de 1,9 M$ au cours de l'exercice (1,5 M$ en 2004). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse est partie à divers engagements.

Les engagements d'achat de placements signifient que la Caisse s'est engagée à acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévus dans les conventions.

Les cautionnements et garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les cautionnements relatifs aux remboursements d'emprunts ne comportent aucune date d'échéance spécifique, sauf dans certains cas, où ils sont en vigueur pour une durée maximale variant de 1 à 5 ans.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

	2005	2004
Engagements d'achat de placement	8 233	7 262
Cautionnements et garanties d'emprunts (montant maximal)	737	448
	8 970	7 710

La Caisse par l'entremise d'une de ses filiales a déposé une offre d'achat de la compagnie publique Criimi Mae aux Etats-Unis pour un montant de 23 $ CA (20 $ US) par action qui représente un montant total d'environ 408,9 M$ CA (350 M$ US). Le conseil d'administration de cette dernière appuie l'offre d'achat face à ses actionnaires. Une réunion spéciale des actionnaires de Criimi Mae a eu lieu le 18 janvier 2006 officialisant la transaction.

11. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre 2005, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif pour des montants de 31 411 M$ (25 210 M$ en 2004) et de 6 769 M$ (6 709 M$ en 2004) respectivement. Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 688 M$ (631 M$ en 2004) qui ont été déposés en garantie auprès de dépositaires, afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement.

12. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Au cours de l'exercice, la présentation de certains éléments de l'actif net cumulé de 2004 a été révisée afin de refléter de manière plus appropriée la nature de certains instruments financiers. Cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

	2004	
	Juste valeur	Coût
Actif		
Placements	(124)	(47)
Passif		
Passif lié aux placements	(124)	(47)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été préparés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers cumulés contiennent certains éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction en tenant compte de leur importance relative.

La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers cumulés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers cumulés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout l'élément qui concerne sa vérification.

Henri-Paul Rousseau
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Premier vice-président,
Finances, trésorerie et initiatives stratégiques

Montréal, le 13 février 2006

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2005 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés à la méthode de comptabilisation des placements dans les coentreprises et des participations dans les entités à détenteurs de droits variables expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 13 février 2006

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	475 737 $	506 504 $
Intérêts sur débentures	397 498	384 484
Redevances sur débentures	86 756	23 886
Dividendes	11 332	
Honoraires	33 000	43 500
	1 004 323	958 374
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	626 848	587 203
Service de transport et de communication	57 170	64 765
Loyers	32 161	24 189
Services professionnels, administratifs et autres	32 558	132 654
Fournitures et approvisionnements	31 604	2 688
Amortissement des immobilisations corporelles	1 885	2 056
Perte de valeur sur placements	282 617	884 230
	1 064 843	1 697 785
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	60 520	739 411
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	200 000	275 000
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	260 520	1 014 411
DÉFICIT AU DÉBUT	1 838 452	824 041
DÉFICIT À LA FIN	2 098 972 $	1 838 452 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	80 407 $	181 086 $
Placements temporaires (note 3)	16 383 103	17 489 782
Débiteurs et intérêts courus	181 134	279 739
Versements à recevoir sur placements (note 4)	374 442	235 409
	17 019 086	18 186 016
Placements (note 4)	5 072 943	4 200 488
Immobilisations corporelles (note 5)	2 698	1 885
	22 094 727 $	22 388 389 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	29 436 $	32 485 $
Dû à La Financière agricole du Québec	33 572	67 727
Provision pour vacances	63 609	72 749
	126 617	172 961
Provision pour congés de maladie (note 6)	67 082	53 880
	193 699	226 841
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	24 000 000	24 000 000
Déficit	(2 098 972)	(1 838 452)
	21 901 028	22 161 548
	22 094 727 $	22 388 389 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(260 520) $	(1 014 411) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(143 235)	(272 765)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 885	2 056
Perte de valeur sur placements	282 617	884 230
Quote-part de la perte des sociétés satellites	200 000	275 000
	80 747	(125 890)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	98 605	(244 777)
Créditeurs et frais courus	(5 747)	(2 177)
Dû à La Financière agricole du Québec	(34 155)	28 578
Provision pour vacances	(9 140)	16 366
Provision pour congés de maladie	13 202	5 198
	62 765	(196 812)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	143 512	(322 702)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(1 692 672)	(1 994 828)
Encaissement de placements en débentures	341 802	20 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 350 870)	(1 974 328)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 207 358)	(2 297 030)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	17 670 868	19 967 898
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	16 463 510 $	17 670 868 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Encaisse	80 407 $	181 086 $
Placements temporaires	16 383 103	17 489 782
	16 463 510 $	17 670 868 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats et déficit.

Immobilisations corporelles

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Capital Financière agricole inc. consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Obligations		8 497 052 $
Acceptation bancaire, 3,82 %, échéant le 25 avril 2006	3 689 973 $	
Papiers commerciaux, 3,89 % à 4,05 %, échéant jusqu'au 19 juin 2006	12 693 130	8 992 730
	16 383 103 $	17 489 782 $

4. PLACEMENTS

	2006	2005
Actions ordinaires – placements	1 300 000 $	338 647 $
Actions ordinaires – sociétés satellites	200 000	200 000
	1 500 000	538 647
Débentures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en septembre 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 374 442 $ en 2007, 604 431 $ en 2008, 678 657 $ en 2009, 722 806 en 2010 et 1 567 049 $ pour les exercices futurs.	4 186 183	4 625 299
Provision pour pertes	(238 798)	(728 049)
	3 947 385	3 897 250
Portion à court terme	(374 442)	(235 409)
	3 572 943	3 661 841
	5 072 943 $	4 200 488 $

Au 31 mars 2006, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisaient 388 798 $ (2005 : 728 049 $).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, le Groupe, Capital Financière agricole inc. et la société mère, La Financière agricole du Québec, sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement maximum de toute nature à 1,2 million de dollars par entité.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	8 867 $	6 169 $	2 698 $	1 885 $

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2006	2005
Solde au début	53 880 $	48 682 $
Charge de l'exercice	22 178	10 071
Prestations versées au cours de l'exercice	(8 976)	(4 873)
Solde à la fin	67 082 $	53 880 $

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Des membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 21 218 $ (2005 : 18 061 $). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, participantes et votantes, rachetables au gré des détenteurs, à compter du 2 avril 2016, au plus élevé de sa valeur aux livres à la date de la demande de rachat et de la juste valeur marchande, sans escompte pour une position minoritaire, établie à la date de la demande de rachat, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	2006	2005
24 000 actions de catégorie A	24 000 000 $	24 000 000 $

Modification au capital-actions autorisé

Le 20 mars 2006, la société a modifié son capital-actions autorisé en annulant les actions de catégorie B, C et D et en ajoutant de nouvelles actions de catégorie B.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec La Financière agricole du Québec, société mère, se détaillent comme suit :

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	208 355 $	199 028 $
Service de transport et de communication	2 457	4 511
Loyers	32 041	20 292

De plus, la Société mère a fourni à Capital Financière agricole inc. des services professionnels sans recevoir de contrepartie en échange. Ces services, estimés à 230 251 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2005 : 241 029 $), sont mesurés à la valeur d'échange et ne sont pas constatés aux états financiers.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Capital Financière agricole inc. n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actions ordinaires	1 500 000 $	1 500 000 $	538 647 $	538 647 $
Débentures	3 947 385	3 802 568	3 897 250	3 763 217

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

	2006	2005
Transformation alimentaire	77,4 %	71,6 %
Distribution alimentaire	12,6 %	15,1 %
Production agricole	10,0 %	13,3 %

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 6 avril 2006, la Société a signé un accord en vertu duquel elle émet 2 637 actions de catégorie B en contrepartie d'un montant en espèce convenu dans la convention de souscription.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.

Jacques Brind'Amour
Président

Jean-Marc Lacasse
Vice-président aux affaires corporatives de
La Financière agricole du Québec

Lévis, le 15 mai 2006

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de Capital Financière agricole inc.

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2006, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 mai 2006

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS
pour l'année financière terminée le 31 mars 2006

	2006	2005
Revenus de placements et bénéfice de l'année financière	99 276 $	52 758 $
DÉFICIT AU DÉBUT	(75 179)	(127 937)
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN	24 097 $	(75 179) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	293 467 $	1 819 874 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	137 930	69 942
Revenus des placements à recevoir	26 774	7 113
Dépôts à terme à des taux variant de 2,05 % à 3,88 %	2 000 000	
Débiteurs	3 000	
Obligations reçues en dépôt (note 3) (juste valeur : 2006 : 257 021 $; 2005 : 51 728 $)	256 605	51 623
	2 717 776	1 948 552
Obligations reçues en dépôt (note 3) **(juste valeur : 2006 : 849 813 $; 2005 : 800 181 $)**	869 482	814 987
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	954 383	954 383
	4 541 641 $	3 717 922 $
PASSIF		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 5)	4 517 544 $	3 793 101 $
SURPLUS (DÉFICIT)	24 097	(75 179)
	4 541 641 $	3 717 922 $

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. COMPOSITION ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les Cautionnements individuels des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et ils sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus des placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers des Cautionnements individuels des agents de voyage par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie des Cautionnements individuels des agents de voyage n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière terminée le 31 mars 2006 sont de 311 100 $ (2005 : 361 452 $) et les aliénations sont de 51 623 $ (2005 : 70 000 $).

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Nombre d'unités	978	978
Coût d'acquisition des unités	954 383 $	954 383 $
Juste valeur des unités	1 100 002 $	1 050 961 $
Juste valeur par unité	1 125 $	1 075 $

Il n'y a pas eu d'acquisition ni d'aliénation d'unités au cours des deux dernières années financières.

5. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2006	2005
Cautionnements en vigueur		
Solde au début	3 793 101 $	2 881 028 $
Dépôts de cautionnements	990 288	1 040 452
	4 783 389	3 921 480
Réclamations et frais de fiducie	(6 205)	(5 130)
Remises de cautionnements	(179 640)	(148 249)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	(230 000)	(205 000)
	(415 845)	(358 379)
Solde à la fin	4 367 544	3 563 101
Cautionnements perçus d'avance *	150 000	230 000
	4 517 544 $	3 793 101 $

* Les cautionnements perçus d'avance concernent les cautionnements en argent reçus pour des permis qui ne sont pas en vigueur en fin d'année financière.

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 35 699 000 $ au 31 mars 2006 (28 890 000 $ au 31 mars 2005) dont 30 739 000 $ ayant un permis valide au 31 mars 2006 (25 730 000 $ au 31 mars 2005). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, les Cautionnements individuels des agents de voyages sont apparentés avec tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La direction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de leurs activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des Cautionnements individuels des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de la gestion des affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers au 31 mars 2006 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 30 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans des Cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et surplus de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Cautionnements individuels des agents de voyage au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 juin 2006

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Recherche et développement		
Contribution du gouvernement du Québec	13 500 000 $	15 000 000 $
Clientèle externe	2 012 790	3 299 450
	15 512 790	18 299 450
Services		
Contrat du gouvernement du Québec	8 000 000	8 000 000
Clientèle externe	7 807 349	7 650 556
	15 807 349	15 650 556
Revenus de location	656 194	678 351
Autres		
Contribution du gouvernement du Québec	160 290	102 042
Produits divers	255 220	65 317
	1 071 704	845 710
	32 391 843	34 795 716
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 376 480	20 411 073
Coûts directs sur projets	3 660 332	5 941 572
Frais d'occupation	3 158 458	3 056 959
Frais de fonctionnement	2 171 013	1 905 355
Indemnités de départ	842 177	417 945
Frais financiers	712 633	701 316
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 671 955	1 682 548
Actifs incorporels	499 781	527 210
	32 092 829	34 643 978
BÉNÉFICE NET	299 014	151 738
DÉFICIT AU DÉBUT	(16 336 044)	(16 487 782)
DÉFICIT À LA FIN	(16 037 030) $	(16 336 044) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 521 308 $	1 865 000 $
Débiteurs (note 3)	3 707 820	3 933 188
Travaux en cours	1 250 736	2 299 917
Frais payés d'avance	344 905	381 111
Stocks (note 4)	597 412	830 972
	9 422 181	9 310 188
Créances à long terme (note 5)	1 220 289	1 394 313
Placements (note 6)	147 383	85 634
Immobilisations (note 7)	17 140 347	17 523 207
	18 508 019	19 003 154
	27 930 200 $	28 313 342 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	3 843 240 $	3 889 520 $
Créditeurs et frais courus (note 9)	6 522 562	7 590 353
Revenus reportés	993 157	609 802
Versement sur la dette à long terme (note 10)	6 659 133	6 379 192
	18 018 092	18 468 867
Dette à long terme (note 10)	819 565	933 561
Crédits reportés	655 433	772 818
	1 474 998	1 706 379
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	24 474 140	24 474 140
Déficit	(16 037 030)	(16 336 044)
	8 437 110	8 138 096
	27 930 200 $	28 313 342 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Serge Guérin
Jacques G. Martel

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	299 014 $	151 738 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 671 955	1 682 548
Amortissement des actifs incorporels	499 781	527 210
Amortissement des crédits reportés	(117 385)	(94 637)
Perte sur aliénation d'immobilisations	138 395	75 947
Gain sur disposition de placement	(61 749)	
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	232 157	200 514
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	528 786	10 506 212
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 190 954	13 049 532
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement des avances salariales aux employés	71 301	31 354
Créances à long terme	28 804	(896 793)
Encaissement des prêts aux employés		4 745
Acquisitions de placements		(1)
Acquisitions d'immobilisations	(1 536 881)	(1 135 964)
Produits d'aliénation d'immobilisations	14 622	25 114
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 422 154)	(1 971 545)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement au Fonds de financement		(945 775)
Remboursement de la dette à long terme	(66 212)	(15 171)
Billet à payer au Fonds de financement		939 121
Augmentation de la dette à long terme		43 467
Diminution de l'emprunt bancaire	(3 889 520)	(3 895 880)
Augmentation de l'emprunt bancaire	3 843 240	3 889 520
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(112 492)	15 282
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 656 308	11 093 269
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 865 000	(9 228 269)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 521 308 $	1 865 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec, personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1), a pour objet de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale.

- Projets externes : Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.

- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de huit ans. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique	25 %
Matériel roulant	30 %

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de brevets et de droits d'utilisation des technologies génériques, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon les méthodes d'amortissement aux taux indiqués ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Méthode	Taux
Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques	Linéaire	20 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

Crédits reportés

Les subventions relatives aux immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Revenus de location

Le Centre constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants perçus en vertu des contrats de location est présenté dans les débiteurs au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières. Ces montants sont constatés au cours de la période où les dépenses connexes sont engagées.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. DÉBITEURS

	2006	2005
Clients	2 916 768 $	3 216 455 $
Gouvernement du Québec	667 400	667 000
Portion à court terme des créances à long terme	123 652	49 733
	3 707 820 $	3 933 188 $

4. STOCKS

	2006	2005
Stocks de pièces et de fournitures	88 695 $	153 145 $
Stocks de produits (*)	508 717	677 827
	597 412 $	830 972 $

(*) Au 31 mars 2006, le Centre a dévalué des stocks de produits pour un montant de 170 782 $ (2005 : 498 603 $) et cette dépense a été comptabilisée au poste «Coûts directs sur projets».

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2006	2005
Avance salariale aux employés (*)	426 219 $	497 520 $
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec	917 722	946 526
	1 343 941	1 444 046
Portion à court terme	(123 652)	(49 733)
	1 220 289 $	1 394 313 $

(*) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

6. PLACEMENTS

	2006	2005
Société satellite, à la valeur de consolidation		
Intellium Technologies inc. (participation de 50 %) (*)		
Autres placements		
Actions d'une société privée		1 $
Actions de sociétés publiques	147 383 $	85 633
	147 383 $	85 634 $

(*) La Société détient les actions suivantes dans Intellium Technologies inc. (Intellium) :

- 500 000 actions catégorie « B », votantes et participantes (2005 : 500 000);
- 500 000 actions catégorie « C », non votantes ni participantes, rachetables (2005 : 500 000).

6. PLACEMENTS (suite)

Ce placement a été entièrement dévalué en 2004.

Conformément aux ententes intervenues avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec en cas de cessation des activités d'Intellium, le Centre a pris charge le 31 mai 2004 de l'ensemble des biens d'Intellium, composés principalement des licences et droits qui avaient été cédés dans le cadre des conventions de constitution d'Intellium en 2001.

7. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 239 436 $		1 239 436 $	1 239 436 $
Bâtiments (*)	21 681 280	13 586 902 $	8 094 378	7 962 223
Mobilier et équipement	22 046 304	16 661 787	5 384 517	5 336 035
Équipement informatique	7 291 008	6 286 405	1 004 603	1 041 002
Matériel roulant	266 715	193 294	73 421	92 994
	52 524 743	36 728 388	15 796 355	15 671 690
Actifs incorporels				
Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques	1 558 565	644 925	913 640	1 399 328
Logiciels	3 801 202	3 370 850	430 352	452 189
	5 359 767	4 015 775	1 343 992	1 851 517
	57 884 510 $	40 744 163 $	17 140 347 $	17 523 207 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 746 181 $ au 31 mars 2006 (2005 : 776 952 $), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

8. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2006, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire autorisé de 4 M$, renouvelable annuellement. Les montants prélevés sous forme d'acceptation bancaire, échéant le 5 janvier 2007, portent intérêt au taux fixe de 4,08 %.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs et autres frais courus	2 411 491 $	2 769 966 $
Traitements et avantages sociaux	1 842 921	2 073 431
Provision pour vacances gagnées	2 249 397	2 314 578
Indemnités de départ	18 753	432 378
	6 522 562 $	7 590 353 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

10. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Avance du ministère des Finances (*)	6 545 138 $	6 312 981 $
Billet à payer au Fonds de financement, taux fixe de 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 71 709 $ à partir du 1er octobre 2005, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession, échéant le 1er avril 2013	896 793	939 121
Emprunts à taux fixes de 1,90 % à 9,25 %, remboursables par 60 versements mensuels variant de 379 $ à 1 378 $, garantis par du matériel roulant, échéants à différentes dates jusqu'en février 2010	36 767	60 651
	7 478 698	7 312 753
Portion échéant à moins d'un an	(6 659 133)	(6 379 192)
	819 565 $	933 561 $

(*) L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2007. Les intérêts sont capitalisés et payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance. Au 31 mars 2006, le taux préférentiel est de 5,5 % (2005 : 4,25 %).

La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice s'élève à 276 835 $ (2005 : 228 913 $), lesquels comportent des intérêts capitalisés au cours de l'exercice d'un montant de 232 157 $ (2005 : 200 514 $).

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2007	6 659 133 $
2008	116 192
2009	121 338
2010	125 577
2011	123 121

11. CAPITAL-ACTIONS

	2006	2005
Autorisé		
650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
244 741 actions	24 474 140 $	24 474 140 $

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2006	2005
Débiteurs	299 287 $	10 863 110 $
Travaux en cours	1 049 181	306 548
Stocks	233 560	289 041
Frais payés d'avance	36 206	(1 667)
Créditeurs et frais courus	(1 472 803)	(604 570)
Revenus reportés	383 355	(346 250)
	528 786 $	10 506 212 $

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 434 081 $ (2005 : 452 754 $).

En date du 31 mars 2006, le poste « Créditeurs et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 825 433 $ (2005 : 420 421 $).

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 860 200 $ (2005 : 744 842 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Centre :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à long terme	1 343 941 $[1]	1 343 941 $	1 444 046 $[1]	1 444 046 $
Placement à long terme	147 383	344 177	85 634	47 574
	1 491 324 $	1 688 118 $	1 529 680 $	1 491 620 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passifs financiers :				
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	7 478 698 $	7 506 017 $	7 312 753 $	7 307 158 $

(1) La juste valeur est considérée équivalente à sa valeur comptable nette compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

Le Centre réalise certaines de ses opérations en devises. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Centre.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, et le Vérificateur général du Québec examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina, CA
Vice-président aux finances et à l'administration

Québec, le 5 juin 2006

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2006, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 juin 2006

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

	2006
PRODUITS	98 744 512 $
Coût des marchandises vendues ou des services rendus (note 3)	88 348 913
Bénéfice brut	10 395 599
Subvention du gouvernement du Québec	2 348 100
Autres produits	723 767
	13 467 466
CHARGES ADMINISTRATIVES	
Frais d'administration	11 090 299
Frais d'administration facturés par le gouvernement du Québec	253 051
Amortissement des immobilisations corporelles	342 312
Amortissement des actifs incorporels	105 640
Frais financiers	52 664
	11 843 966
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 623 500
Perte sur disposition d'actifs incorporels	1 617 245
BÉNÉFICE NET ET EXCÉDENT CUMULÉ	6 255 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

BILAN

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9 384 464 $	15 340 275 $
Débiteurs (note 4)	105 411 393	90 879 701
Stocks (note 5)	7 668 812	6 852 934
Frais payés d'avance	15 021 813	6 199 449
	137 486 482	119 272 359
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	12 859 455	12 974 687
Immobilisations corporelles (note 7)	24 811 974	20 716 864
Actifs incorporels (note 8)	234 460 495	212 359 438
Frais reportés	1 863 246	3 319 477
	411 481 652 $	368 642 825 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 9)	253 470 858 $	223 086 522 $
Billets à payer (note 10)	6 303 105	4 576 406
Créditeurs et frais courus (note 11)	61 612 826	52 146 288
Versements sur la dette à long terme (note 12)	296 782	
Produits perçus d'avance (note 13)	3 386 530	3 157 590
	325 070 101	282 966 806
Dette à long terme (note 12)	21 206 939	20 229 859
Produits perçus d'avance (note 13)	204 565	352 690
Provision pour congés de maladie	15 237 658	15 337 336
	361 719 263	318 886 691
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	49 756 134	49 756 134
Excédent cumulé	6 255	
	49 762 389	49 756 134
	411 481 652 $	368 642 825 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Marcotte, président du conseil d'administration
André Trudeau, président-directeur général

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net de l'exercice	6 255 $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie	
Virement de produits perçus d'avance	80 815
Amortissement des immobilisations corporelles	1 632 657
Amortissement des actifs incorporels	3 038 582
Perte sur disposition d'actifs incorporels	1 617 245
	6 375 554
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	(20 783 813)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(14 408 259)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 392 593)
Acquisition d'actifs incorporels	(19 265 994)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(23 658 587)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (note 15)	
Augmentation nette des emprunts temporaires	30 384 336
Augmentation nette des billets à payer	1 726 699
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	32 111 035
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(5 955 811)
ENCAISSE AU DÉBUT	15 340 275
ENCAISSE A LA FIN	9 384 464 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessible aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Le Centre de services partagés du Québec est substitué au directeur général des achats désigné en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (chapitre S-4), au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à l'égard des fonctions relatives à la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics (chapitre S-6.1) qui lui ont été confiées en vertu du décret no 564-2003 du 29 avril 2003, au ministre responsable de la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics à l'égard des fonctions qu'il exerçait en vertu de cette loi, à l'exception des fonctions relatives au Service aérien gouvernemental. Le Centre en acquiert les droits et en assume les obligations. Les actifs et passifs ont été transférés à leur valeur comptable.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;

2° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis;

3° développer et fournir des produits et services en matière de technologie de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance;

4° développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources;

5° fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement média, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement;

6° procéder à des regroupements de services et les gérer;

7° gérer les droits d'auteurs des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Services gouvernementaux, et veiller à leur application.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, le Centre est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits en cours comprend les matières premières, la main d'œuvre et les frais généraux de fabrication.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Équipement spécialisé	Maximum 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	Maximum 20 ans
Équipement informatique	Maximum 5 ans
Mobilier et équipement de bureautique	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Maximum 5 ans
Améliorations locatives	Maximum 10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de systèmes informatiques, de logiciels et des développements de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la main-d'œuvre directe, des intérêts et d'autres coûts directement rattachés au développement des systèmes. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire indiquée ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Systèmes informatiques et logiciels	Maximum 5 ans
Développements systèmes informatiques	Maximum 5 ans

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis à compter de leur mise en opération.

Les intérêts sur les dettes liées aux développements des systèmes informatiques sont capitalisés pendant la période de développement.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués principalement de montants versés d'avance sur des contrats d'entretien et sont amortis linéairement sur la durée des contrats.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Centre ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES OU DES SERVICES RENDUS

	2006
Coûts directs	84 125 431 $
Amortissement des immobilisations corporelles	1 290 345
Amortissement des actifs incorporels	2 932 942
Frais financiers	195
	88 348 913 $

4. DÉBITEURS

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Comptes clients	49 954 221 $	40 016 071 $
Créances à recevoir	868 411	482 447
Gouvernement du Québec	45 432 487	42 077 100
Portion à court terme de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec	8 787 917	8 136 390
Autres	368 357	167 693
	105 411 393 $	90 879 701 $

5. STOCKS

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Marchandises destinées à la vente		
Fournitures et ameublement	1 757 271 $	1 781 597 $
Valeurs postales	2 468 888	1 222 698
Téléphones reçus à titre gratuit	1 099 223	1 545 838
Pièces informatiques	177 425	141 039
Publications	1 616 325	1 757 216
Matières premières de reprographie	199 111	199 302
Produits de publication en cours	350 569	205 244
	7 668 812 $	6 852 934 $

6. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et représente les sommes devant être transférées au Centre, relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances, qui étaient gagnées par les employés avant le 6 décembre 2005. L'effet à recevoir prendra fin en mars 2015.

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Effet à recevoir	21 647 372 $	21 111 077 $
Effet à recevoir à court terme	8 787 917	8 136 390
Effet à recevoir à long terme	12 859 455 $	12 974 687 $

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2007	8 787 917 $
2008	1 906 694
2009	1 901 732
2010	1 877 131
2011	1 877 131
2012 et suivantes	5 296 767
	21 647 372 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2006			Au 6 décembre 2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement spécialisé	22 849 228 $	19 213 314 $	3 635 914 $	2 365 897 $
Infrastructure de radiocommunication	4 146 561	3 157 660	988 901	732 085
Équipement informatique	44 941 606	27 118 043	17 823 563	15 966 551
Mobilier et équipement de bureautique	2 407 404	1 658 278	749 126	100 717
Matériel roulant	1 026 430	915 573	110 857	139 078
Améliorations locatives	5 836 881	4 333 268	1 503 613	1 412 536
	81 208 110 $	56 396 136 $	24 811 974 $	20 716 864 $

8. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2006			Au 6 décembre 2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes informatiques et logiciels	32 298 610 $	22 781 915 $	9 516 695 $	9 773 110 $
Développements systèmes informatiques				
Investissements relatifs au projet SAGIR [1]	147 432 958		147 432 958	136 334 769
Investissements relatifs au projet RENIR [1]	73 674 998		73 674 998	64 090 184
Autres systèmes informatiques	3 835 844		3 835 844	2 161 375
	257 242 410 $	22 781 915 $	234 460 495 $	212 359 438 $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

8. ACTIFS INCORPORELS (suite)

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice totalisent un montant de 2 491 186 $.

(1) Les investissements relatifs au projet « SAGIR » (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources) et au projet RENIR (Réseau national intégré de radiocommunication) seront amortis lors de leur mise en opération.

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Centre dispose de trois marges de crédit auprès du Fonds de financement portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours plus 0,3 %. Les montants sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 425 millions de dollars. Le taux au 31 mars 2006 est de 4,17 % (6 décembre : 3,59 %).

10. BILLETS À PAYER

Au 31 mars 2006, le Centre détenait des billets à payer au Fonds de financement, portant intérêt à des taux de 3,84 % et 3,86 %, remboursables respectivement le 4 et le 5 avril 2006 (au 6 décembre 2005, le taux d'intérêt était de 3,25 % et le billet était remboursable le 8 décembre 2005).

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Fournisseurs et frais courus	52 321 267 $	44 256 596 $
Gouvernement du Québec	640 397	102 458
Traitements et avantages sociaux à payer	983 201	1 331 389
Vacances à payer	6 574 040	5 773 741
Intérêts à payer	1 403	2 094
Autres	1 092 518	680 010
	61 612 826 $	52 146 288 $

12. DETTE À LONG TERME

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Dû au gouvernement du Québec		
Sans intérêt et sans modalités de remboursement	20 229 859 $	20 229 859 $
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	1 273 862	
	21 503 721	20 229 859
Versements exigibles à court terme	296 782	
	21 206 939 $	20 229 859 $

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital des 5 prochains exercices et des exercices subséquents sur l'emprunt au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2007	296 782 $
2008	184 782
2009	180 703
2010	180 703
2011	180 473
2012 et suivantes	250 419
	1 273 862 $

13. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	Au 31 mars 2006	Au 6 décembre 2005
Produits perçus d'avance	3 591 095 $	3 510 280 $
Produits perçus d'avance à court terme	3 386 530	3 157 590
Produits perçus d'avance à long terme	204 565 $	352 690 $

14. ENGAGEMENTS

Projet RENIR

Afin de mener à terme ce projet, le Centre s'est engagé contractuellement auprès de différents fournisseurs tant pour des contrats de service pour la conception, la réalisation et l'implantation de ce projet que pour des acquisitions d'équipements nécessaires à son déploiement et ce pour un montant de 12 304 354 $ qui se répartit comme suit :

2007	7 018 927 $
2008	5 285 427
	12 304 354 $

Contrats de location

Le Centre est engagé en vertu de différents contrats de location pour des logiciels et des photocopieurs pour des paiements minimums de 4 471 337 $ qui se répartissent comme suit :

2007	1 845 226 $
2008	1 851 127
2009	622 104
2010	152 880
	4 471 337 $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006

14. ENGAGEMENTS (suite)

Autres

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des services d'entretien et d'impression, des acquisitions de stocks et d'immobilisations pour un montant total de 15 509 883 $ qui se répartit comme suit :

2007	5 782 487 $
2008	6 549 019
2009	1 030 126
2010	1 059 126
2011	1 089 125
	15 509 883 $

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts versés par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 53 550 $.

De plus, un montant de 1 273 862 $ a été investi pour des immobilisations au cours de l'exercice en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent.

Enfin, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 32 484 651 $, dont un montant de 14 568 133 $ est inclus dans les fournisseurs et frais courus au 31 mars 2006 (6 décembre : 7 015 931 $). Des décaissements totalisant 23 658 587 $ ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	Au 31 mars 2006
Débiteurs	(13 880 165) $
Stocks	(815 878)
Frais payés d'avance	(8 822 364)
Frais reportés	1 456 231
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	(536 295)
Créditeurs et frais courus	1 914 336
Provision pour congés de maladie	(99 678)
	(20 783 813) $

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services partagés du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 629 746 $. Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre de services partagés du Québec est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actifs.

La juste valeur des sommes dues au gouvernement du Québec sans intérêt et sans modalités de remboursement est considérée équivalente à sa juste valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de crédit important, compte tenu que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés dans de grandes institutions financières et aussi par le fait que le Centre transige avec un nombre important de clients.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la suite d'ententes intervenues dans les mois suivants la fin de l'exercice, de nouvelles activités ont été transférées au Centre par le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Services gouvernementaux. Il s'agit d'un secteur d'activité en ressources humaines et d'un autre en soutien informatique bureautique, aux applications et aux serveurs.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Trudeau
Président-directeur général

Michel Charbonneau
Directeur général des services de gestion stratégique

Québec, le 30 novembre 2006

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du Centre de services partagés du Québec au 6 décembre 2005 et au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Compte tenu que le Centre n'a pas effectué de dénombrement des stocks au 6 décembre 2005, je n'ai pu contrôler les quantités en stock à cette date. Puisque les stocks d'ouverture sont l'un des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, je n'ai pu déterminer si certains redressements du coût des marchandises vendues ou des services rendus, du bénéfice net, de l'avoir au début de l'exercice et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation auraient été nécessaires.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements, dont il est question au paragraphe précédent, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier les quantités en stock au 6 décembre 2005, le bilan à cette date, ainsi que l'état des résultats et excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 6 décembre 2005 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Centre pour l'exercice du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à mon avis, le bilan au 31 mars 2006 donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 novembre 2006

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions (note 3)		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 $	33 700 $
Commission de la construction du Québec	1 005 000	1 005 000
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 700	33 700
Régie du bâtiment du Québec	33 700	33 700
Ministère du Travail	100 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 700	33 700
Autres revenus	2 479	2 267
	1 242 279	1 242 067
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	777 716	750 386
Services de transport et de communication	49 830	49 465
Services professionnels et administratifs	139 076	117 254
Entretien et réparations	15 781	23 749
Loyers	130 641	129 510
Fournitures et approvisionnements	16 981	9 658
Amortissement des immobilisations	83 635	78 623
	1 213 660	1 158 645
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	28 619	83 422
EXCÉDENT AU DÉBUT	305 954	222 532
EXCÉDENT À LA FIN	334 573 $	305 954 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 $	600 $
Débiteurs	16 853	3 694
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de versements	484 182	442 329
	501 635	446 623
Immobilisations (note 4)	112 056	177 816
	613 691 $	624 439 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	32 965 $	38 953 $
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	246 153	279 532
EXCÉDENT	334 573	305 954
	613 691 $	624 439 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Commissaire de l'industrie de la construction,
Josette Béliveau

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Commissaire par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les contributions sont constatées dans l'exercice où elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Le Commissaire examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et une corporation mandataire visée à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

4. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	134 320 $	41 264 $	93 056 $	106 488 $
Équipement informatique et bureautique	62 077	43 077	19 000	12 910
	196 397	84 341	112 056	119 398
Actif incorporel				
Systèmes informatiques	292 093	292 093		58 418
	488 490 $	376 434 $	112 056 $	177 816 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice s'élèvent à 17 874 $ (2005 : 3 816 $).

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 38 923 $ (2005 : 26 348 $). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	187 785 $	91 747 $	279 532 $	281 876 $
Charge de l'exercice	13 034	63 907	76 941	65 429
Prestations versées au cours de l'exercice	(41 456)	(68 864)	(110 320)	(67 773)
Solde à la fin	159 363 $	86 790 $	246 153 $	279 532 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

8. ENGAGEMENTS

Le Commissaire s'est engagé à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale venant à échéance le 31 mars 2009. Le montant total des engagements est de 300 000 $ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices : 2007, 100 000 $; 2008, 100 000 $; 2009, 100 000 $.

De plus, il s'est engagé en vertu de baux pour la location d'espaces pour une somme de 224 853 $. Ces baux viennent à échéance en octobre 2007 et en mars 2008 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des deux prochains exercices, basés sur les loyers au 31 mars 2006, sont :

2007	122 029 $
2008	102 824
	224 853 $

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le gouvernement du Québec a retenu la proposition du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006 d'abolir le Commissaire de l'industrie de la construction et de transférer ses fonctions à la Commission des relations du travail. Pour concrétiser cette décision, un projet de loi devra être déposé et adopté par l'Assemblée nationale.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 31 juillet 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 juillet 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	38 476 710	33 935 944
Fonds des cotisations patronales	7 094	3 810
Fonds des régimes complémentaires de retraite	445 128	410 812
	38 928 932	34 350 566
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	120 929	107 541
Cotisations patronales à recevoir	4 305	3 486
Sommes à recevoir du gouvernement	80 182	98 551
Sommes à recevoir – transferts	3 812	3 273
	209 228	212 851
Encaisse	7 819	5 934
	39 145 979	34 569 351
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	16 181	12 807
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	27 007	29 430
Frais d'administration à payer	9 679	6 816
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	1 362	6 167
	54 229	55 220
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	39 091 750	34 514 131

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	849 183	666 494
Cotisations des employeurs autonomes	87 176	80 634
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 460 339	1 249 224
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	3 190 756	2 260 936
Revenus d'intérêts	2 844	2 530
	5 590 298	4 259 818
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	892 464	801 653
Service transféré	190 387	180 226
	1 082 851	981 879
	6 673 149	5 241 697
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 777 646	1 571 037
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	76 267	83 427
Transferts, y compris les intérêts	60 377	63 266
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	118 439	111 375
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	20 990	20 016
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	340	462
Transferts, y compris les intérêts	95	14
Frais d'administration	41 376	34 523
	2 095 530	1 884 120
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	4 577 619	3 357 577
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	34 514 131	31 156 554
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	39 091 750	34 514 131

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le RREGOP est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1er juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

1. DESCRIPTION DU RREGOP (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- fonds des cotisations salariales;
- fonds des cotisations patronales;
- fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'un des objectifs de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 2004. Ce taux correspond à 4,79 % du salaire admissible.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 680 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005				2004
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2005 : 41 767 755; 2004 : 37 066 874) *	38 167 242		441 725	38 608 967	34 189 663
Dépôts à vue au fonds général (avances)	5 906	7 094	(110)	12 890	(10 664)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	303 562		3 513	307 075	171 567
	38 476 710	7 094	445 128	38 928 932	34 350 566

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2005					2004
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR	**	Total	Total
* Coût des unités					32 922 980	30 847 397
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés					8 844 775	6 219 477
					41 767 755	37 066 874

** Régimes complémentaires de retraite

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2005			2004
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	38 178 565	214 884	38 393 449	33 874 026
Service transféré		702	702	456
Crédits de rente acquis par rachat	252 500		252 500	228 864
Régimes complémentaires de retraite	445 099		445 099	410 785
	38 876 164	215 586	39 091 750	34 514 131

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	22 064 249	20 252 810
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	1 069 486	1 078 126
Service antérieur	111 147	111 147
Intérêts	1 577 182	1 491 927
	2 757 815	2 681 200
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	803 209	782 449
Transferts interrégimes pour service antérieur	126 898	87 312
	930 107	869 761
Augmentation nette de l'exercice	1 827 708	1 811 439
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	23 891 957	22 064 249
Estimation au 31 décembre	25 484 980	23 616 063
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 288 676	2 280 083
Estimation au 31 décembre	2 279 431	2 292 397

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 39 889 milliards de dollars au 31 décembre 2005.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Financement du service régulier (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2005, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RREGOP sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RREGOP. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RREGOP ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,53 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et publiée en octobre 2004 et elle tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2005	2004
Solde – au début	35 379 207	32 164 623
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	730 178	529 505
Intérêts	5 110 642	2 896 615
Gains (pertes) non réalisés	(293 628)	721 870
	40 926 399	36 312 613
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	910 770	807 085
Transferts interrégimes pour service antérieur	126 529	126 321
Solde – à la fin	39 889 100	35 379 207

La valeur au coût équivalente est de 43 477 946 000 $ au 31 décembre 2005 (38 674 425 000 $ au 31 décembre 2004).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 45 637 793 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles, à 3 075 691 000 $ au 31 décembre 2003 pour les crédits de rente acquis par rachat et les années de service transférées du RRE et du RRF, à 606 135 $ au 31 décembre 2004 pour les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et à 301 464 000 $ au 31 décembre 2001 pour les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 61 350 272 000 $ au 31 décembre 2005.

	2005			2004
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	28 699 128	29 299 343	57 998 471	54 058 626
Service transféré		2 606 926	2 606 926	2 519 052
Crédits de rente acquis par rachat	183 315	256 640	439 955	382 322
Régimes complémentaires de retraite	304 920		304 920	305 009
	29 187 363	32 162 909	61 350 272	57 265 009

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 962 843 000 $ (918 286 000 $ au 31 décembre 2004) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	57 265 009	48 811 939
Augmentation		
Perte actuarielle	68 230	1 136 647
Modification des hypothèses actuarielles	105 266	3 226 856
Rectifications apportées aux données des participants		16 641
Intérêts	3 752 907	3 493 568
Prestations constituées	2 303 353	2 316 324
	6 229 756	10 190 036
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	15 720	
Prestations aux participants	1 934 080	1 727 748
Transferts interrégimes	194 693	9 218
	2 144 493	1 736 966
Augmentation nette de l'exercice	4 085 263	8 453 070
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	61 350 272	57 265 009

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier et aux prestations additionnelles s'élève à 26 587 775 000 $ au 31 décembre 2002 et à 38 178 565 000 $ au 31 décembre 2005, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005				2004
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 443 044		17 016	1 460 060	1 249 114
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	429	(67)	(83)	279	110
	1 443 473	(67)	16 933	1 460 339	1 249 224
Modification de la juste valeur					
Gains réalisés à la vente de placements	837 165		9 871	847 036	345 103
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	2 594 726		30 572	2 625 298	1 188 595
Gains (pertes) non réalisés	(279 939)		(1 639)	(281 578)	727 238
	3 151 952		38 804	3 190 756	2 260 936

* Régimes complémentaires de retraite

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 45 637 793 000$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 430 078 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 septembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 645 613 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 606 135 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2004, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simad, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 9 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 301 464 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2001

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2005 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
(L.Q. 2001, C. 31)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	6 414 835	5 529 434
Fonds des cotisations patronales	43	30
	6 414 878	5 529 464
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	14 907	10 913
Cotisations patronales à recevoir	1 031	579
Sommes à recevoir du gouvernement	53 667	55 460
Sommes à recevoir – transferts	1 451	415
	71 056	67 367
Encaisse	940	823
	6 486 874	5 597 654
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	2 987	3 161
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1 847	1 964
Frais d'administration à payer	861	647
	5 695	5 772
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	6 481 179	5 591 882

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	124 015	78 678
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	118 439	111 375
Cotisations des employeurs autonomes	17 847	15 472
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	245 244	204 735
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	544 991	373 277
Revenus d'intérêts	307	233
	1 050 843	783 770
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	221 796	163 718
Service transféré	84 853	74 147
Service régulier – Administration supérieure	27 307	24 348
	333 956	262 213
	1 384 799	1 045 983
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	453 508	395 517
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	3 654	7 118
Transferts, y compris les intérêts	18 069	18 579
Frais d'administration	3 662	3 232
	478 893	424 446
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	16 609	14 115
	495 502	438 561
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	889 297	607 422
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	5 591 882	4 984 460
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	6 481 179	5 591 882

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndicables des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1er janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndicables nommés ou engagés avant le 1er janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service, ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,78 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation en octobre 2004. Ce taux correspond à 6,33 % du salaire admissible.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Cependant, ces participants cotisent le taux du RRPE lorsqu'il excède ces maximums. Ainsi, pour 2005, il s'établit à 7,78 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 172 millions de dollars assumé par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005			2004
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2005 : 6 721 274; 2004 : 5 834 959) *	6 370 966		6 370 966	5 496 796
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(6 452)	43	(6 409)	34
Revenus à recevoir des fonds particuliers	50 321		50 321	32 634
	6 414 835	43	6 414 878	5 529 464

* Coût des unités	5 381 293	4 923 077
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	1 339 981	911 882
	6 721 274	5 834 959

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2005			2004
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	6 181 040	300 067	6 481 107	5 592 321
Service transféré		72	72	(439)
	6 181 040	300 139	6 481 179	5 591 882

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 252 500 000 $ et 445 099 000 $ au 31 décembre 2005 (228 864 000 $ et 410 785 000 $ au 31 décembre 2004).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 112 179	3 728 785
Augmentation		
Cotisations encaissées	14 467	18 981
Charge de retraite		
Service courant	196 412	195 290
Service antérieur	21 046	21 046
Intérêts	297 935	274 439
Transferts interrégimes pour service antérieur	122 383	85 740
	652 243	595 496
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	207 441	212 102
Augmentation nette de l'exercice	444 802	383 394
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 556 981	4 112 179
Estimation au 31 décembre	4 838 932	4 405 986
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 101 900	1 102 233
Estimation au 31 décembre	1 103 485	1 099 893

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 1 469 milliard de dollars sont prévus pour le RRPE.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 6 275 milliards de dollars au 31 décembre 2005.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2005, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRPE. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRPE ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,47 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2005	2004
Solde – au début	5 536 485	4 982 802
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	69 736	29 364
Intérêts	793 727	445 942
Gains (pertes) non réalisés	(14 756)	137 067
Transferts interrégimes pour service antérieur	116 102	102 271
	6 501 294	5 697 446
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	226 368	160 961
Solde – à la fin	6 274 926	5 536 485

La valeur au coût équivalente est de 6 687 090 000 $ au 31 décembre 2005 (5 933 893 000 $ au 31 décembre 2004).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 8 636 846 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles à 1 290 550 000 $ au 31 décembre 2003 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et à 459 613 000 $ au 31 décembre 2000 pour les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 12 709 150 000 $ au 31 décembre 2005.

	2005			2004
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	5 416 314	5 322 823	10 739 137	9 930 864
Service transféré		1 294 972	1 294 972	1 223 118
	5 416 314	6 617 795	12 034 109	11 153 982
Membres de l'administration supérieure		675 041	675 041	636 199
	5 416 314	7 292 836	12 709 150	11 790 181

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 227 787 000 $ (223 903 000 $ au 31 décembre 2004) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	11 790 181	10 069 571
Augmentation		
Perte actuarielle	39 142	580 096
Modification des hypothèses actuarielles	47 091	465 976
Rectifications apportées aux données des participants		7 434
Intérêts	774 466	730 051
Prestations constituées	352 525	355 451
Transferts interrégimes	195 462	197
	1 408 686	2 139 205
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	14 002	
Prestations aux participants	475 715	418 595
	489 717	418 595
Augmentation nette de l'exercice	918 969	1 720 610
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	12 709 150	11 790 181

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 439 955 000 $ et 304 920 000 $ au 31 décembre 2005 (382 322 000 $ et 305 009 000 $ au 31 décembre 2004).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 120 525 000 $ au 31 décembre 2002 et à 6 181 040 000 $ au 31 décembre 2005, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005			2004
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	245 017		245 017	204 387
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1	226	227	348
	245 018	226	245 244	204 735
Modification de la juste valeur				
Gains réalisés à la vente de placements	129 037		129 037	41 809
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	428 099		428 099	195 514
Gains (pertes) non réalisés	(12 145)		(12 145)	135 954
	544 991		544 991	373 277

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2005, un montant de 1 620 814 $ (1 198 594 $ en 2004) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 8 636 846 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 290 550 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 17 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 439 057 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 20 556 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2005 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005		2004	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	7 375		14 313	
Régime de retraite de certains enseignants	712	8 087	4 197	18 510
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		133		53
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants		24		6
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		8 244		18 569
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des enseignants (note 5)	1 208 222		1 172 206	
Régime de retraite de certains enseignants	153 019	1 361 241	150 904	1 323 110
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	1 159		1 070	
Régime de retraite de certains enseignants	4	1 163	6	1 076
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	4 632		4 334	
Régime de retraite de certains enseignants	230	4 862	426	4 760
Frais d'administration				
Régime de retraite des enseignants	2 582		3 694	
Régime de retraite de certains enseignants	346	2 928	316	4 010
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 370 194		1 332 956

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRE ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCE et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RRCE

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2005, un montant de 704 000 $ (4 142 000 $ au 31 décembre 2004) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2005, un montant de 3 192 662 $ (3 202 262 $ en 2004) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 14 318 272 000 $ au 31 décembre 2002 et celle du RRCE à 1 707 115 000 $ au 31 décembre 2003 et les ont estimées respectivement à 13 698 829 000 $ et à 1 623 724 000 $ au 31 décembre 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Régime de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	14 017 547	13 656 496
Augmentation		
Perte actuarielle		182 981
Modification des hypothèses actuarielles		427 432
Intérêts	872 428	890 213
Prestations constituées	22 867	44 356
	895 295	1 544 982
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		4 703
Prestations aux participants	1 214 013	1 177 610
Transferts interrégimes pour service antérieur		1 618
	1 214 013	1 183 931
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(318 718)	361 051
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 698 829	14 017 547
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 592 135	1 624 780
Augmentation		
Perte actuarielle	37 953	
Modification des hypothèses actuarielles	37 936	
Intérêts	106 696	108 563
Prestations constituées	2 151	3 583
Transferts interrégimes pour service antérieur	106	6 545
	184 842	118 691
Diminution		
Prestations aux participants	153 253	151 336
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	31 589	(32 645)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 623 724	1 592 135
	15 322 553	15 609 682

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	3,50 %	3,50 %	2,55 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	1,00	0,55	0,67

Les taux à moyen terme représentent, pour le RRCE, les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 et, pour le RRE, les taux moyens pour la période de 2003 à 2013. Les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 148 248	14 302 204
Augmentation		
Cotisations encaissées	17 172	22 101
Charge de retraite		
Service courant	31 872	42 257
Service antérieur	60 628	60 628
Intérêts	986 953	1 003 112
Transferts interrégimes pour service antérieur	2 682	2 963
	1 099 307	1 131 061
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 345 454	1 285 017
Diminution nette de l'exercice	246 147	153 956
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	13 902 101	14 148 248
Estimation au 31 décembre	13 686 905	13 964 445

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 14 318 272 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 707 115 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(L.R.Q., c. R-12)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 789	5 876
Cotisations des employeurs autonomes	1 087	1 485
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	5 876	7 361
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	457 709	449 131
Remboursements de cotisations	314	311
Transferts, y compris les intérêts	1 210	2 055
Frais d'administration	1 039	1 306
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	460 272	452 803

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2005, un montant de 185 027 $ (137 681 $ en 2004) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRF. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 450 635 000 $ au 31 décembre 2002 et l'ont estimée à 5 209 506 000 $ au 31 décembre 2005.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 320 855	5 276 654
Augmentation		
Perte actuarielle		13 583
Modification des hypothèses actuarielles		135 344
Intérêts	331 464	337 911
Prestations constituées	16 420	20 118
	347 884	506 956
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		11 258
Prestations aux participants	459 233	451 497
	459 233	462 755
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(111 349)	44 201
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 209 506	5 320 855

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRF était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 951 599	5 016 901
Augmentation		
Cotisations encaissées	4 820	5 453
Charge de retraite		
Service courant	11 909	13 465
Service antérieur	15 450	15 450
Intérêts	341 228	346 669
	373 407	381 037
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	454 820	446 339
Diminution nette de l'exercice	81 413	65 302
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 870 186	4 951 599
Estimation au 31 décembre	4 800 755	4 891 406

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 450 635 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005		2004	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		2 023		1 890
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	103		107	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	138	241	143	250
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		2 264		2 140
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	15 554		15 521	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	3 443		3 047	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	247	19 244	250	18 818
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		30		34
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		19 274		18 852

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à V1.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalise 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette prestation est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint.

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif depuis le 1er janvier 1990. Les municipalités versent à ces régimes des cotisations correspondant à 27,98 % de la masse salariale des juges visés (11,91 % pour le régime de base et 16,07 % pour les prestations supplémentaires).

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 263 287 000 $ au 31 décembre 2000 pour les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et à 3 189 000 $ au 31 décembre 2005 pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Pour l'ensemble de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est estimée à 333 415 000 $ au 31 décembre 2005.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	318 103	304 437
Augmentation		
Perte actuarielle	14	44
Modification des hypothèses actuarielles	6	212
Intérêts	22 768	21 043
Prestations constituées	11 768	11 185
	34 556	32 484
Diminution		
Prestations aux participants	19 244	18 818
Augmentation nette de l'exercice	15 312	13 666
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	333 415	318 103

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,20

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	303 748	290 395
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 361	2 505
Charge de retraite		
Service courant	9 332	9 672
Service antérieur	(325)	(325)
Intérêts	20 171	19 343
	31 539	31 195
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	18 717	17 842
Augmentation nette de l'exercice	12 822	13 353
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	316 570	303 748
Estimation au 31 décembre	326 553	313 392

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 197 130 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 66 157 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 189 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité aux dispositions législatives et réglementaires

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances n'a pas respecté les dispositions législatives et réglementaires stipulant qu'elle doit effectuer au moins tous les trois ans une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et des régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Au moment de la préparation des états financiers, aucune évaluation actuarielle n'a été publiée depuis décembre 2002.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	21 717	21 663
Cotisations des employeurs autonomes	60	166
Remboursements de cotisations patronales perçues en trop	(214)	
Transferts, y compris les intérêts (note 4)	21 545	33 175
Revenus d'intérêts	53	64
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	43 161	55 068
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	151 208	141 391
Pension spéciale	25	25
Remboursements de cotisations	421	480
Transferts, y compris les intérêts	2 928	2 841
Frais d'administration	361	403
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	154 943	145 140

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ ET DE LA PENSION SPÉCIALE

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)

La description du RRMSQ fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2001 pour la période du 1er janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le RRMSQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans ou comptent 35 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1er janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service, et par 0,5 % par année pour les 31e et 32e années; et

- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au RRMSQ depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ ET DE LA PENSION SPÉCIALE (suite)

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMSQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au RRMSQ, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMSQ aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1er avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du RRMSQ, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale, pour l'exercice, s'élève à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRMSQ. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. TRANSFERT DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente. Au 31 décembre 2005, un montant de 932 000 $ (2 964 000 $ au 31 décembre 2004) est à recevoir relativement au transfert des sommes reliées à la reconnaissance de ces années de service. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMSQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRMSQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 927 437 000 $ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 3 144 912 000 $ au 31 décembre 2005.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 980 294	2 833 254
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	57 167	
Intérêts	208 732	196 593
Prestations constituées	63 158	95 159
	329 057	291 752
Diminution		
Gain actuariel	5 497	
Rectifications apportées aux données des participants	4 385	
Prestations aux participants	154 557	144 712
	164 439	144 712
Augmentation nette de l'exercice	164 618	147 040
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	3 144 912	2 980 294

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,67

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRMSQ était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRMSQ.

La charge de retraite relative au RRMSQ correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 757 436	2 581 343
Augmentation		
Cotisations encaissées, y compris les transferts	50 375	93 570
Charge de retraite		
Service courant	40 605	42 120
Service antérieur	1 623	1 623
Intérêts	188 922	178 620
	281 525	315 933
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	148 411	139 840
Augmentation nette de l'exercice	133 114	176 093
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 890 550	2 757 436
Estimation au 31 décembre	2 985 253	2 854 675

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

7. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 927 437 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 décembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS
(L.R.Q., c. R-9.2)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	3 920	3 755
Transferts, y compris les intérêts	67	4 388
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	3 987	8 143
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	28 747	27 924
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	1 208	713
Frais d'administration	419	881
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	30 374	29 518

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (note 4)
OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le RRAPSC est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 19991, des prestations additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1er janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	628 054	605 187
Augmentation		
Cotisations encaissées	8 072	3 963
Charge de retraite		
Service courant	8 924	8 885
Service antérieur	481	481
Intérêts	47 872	37 051
Transferts interrégimes pour service antérieur	2 148	
	67 497	50 380
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	29 960	27 513
Augmentation nette de l'exercice	37 537	22 867
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	665 591	628 054
Estimation au 31 décembre	706 631	650 733

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du RRAPSC

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût. Toutefois, en vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 859 890 000 $ au 31 décembre 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Financement du RRAPSC (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRAPSC. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRAPSC ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. » En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2005			2004
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	426 412	352 841	779 253	732 715
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	3 253	2 326	5 579	1 182
Cotisations salariales additionnelles	2 773		2 773	2 731
Cotisations du gouvernement				
Service courant		1 141	1 141	1 775
Intérêts	55 739	45 982	101 721	58 014
Transferts interrégimes pour service antérieur				12 628
	488 177	402 290	890 467	809 045
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	16 456	13 255	29 711	28 911
Transferts interrégimes pour service antérieur	241	206	447	
Frais d'administration		419	419	881
Solde – à la fin	471 480	388 410	859 890	779 253

La portion provenant des participants inclut un montant de 15 516 000 $ au 31 décembre 2005 (11 936 000 $ au 31 décembre 2004) pour le financement des prestations complémentaires.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRAPSC.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 465 454 000 $ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 588 940 000 $ au 31 décembre 2005.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	561 834	532 269
Augmentation		
Intérêts	40 288	36 860
Prestations constituées	17 230	17 248
Transferts interrégimes		4 094
	57 518	58 202
Diminution		
Prestations aux participants	29 537	28 637
Transferts interrégimes	875	
	30 412	28 637
Augmentation nette de l'exercice	27 106	29 565
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	588 940	561 834

Les obligations relatives aux prestations incluent un montant de 12 014 000 $ au 31 décembre 2005 (12 067 000 $ au 31 décembre 2004) à l'égard des prestations complémentaires.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,90 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 859 890 000 $ au 31 décembre 2005, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 465 454 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 18 février 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	155 262	137 588
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	70	74
Sommes à recevoir pour service antérieur	138	167
	208	241
	155 470	137 829
PASSIF		
Transfert et frais d'administration à payer	41	6
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	155 429	137 823

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	900	939
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	5 649	4 833
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	13 648	9 686
	20 197	15 458
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	29	18
	20 226	15 476
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 403	2 103
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	188	106
Frais d'administration	29	18
	2 620	2 227
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	17 606	13 249
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	137 823	124 574
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	155 429	137 823

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREFQ

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RREFQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le RREFQ a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RREFQ sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RREFQ.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREFQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREFQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RREFQ.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2005 : 169 508; 2004 : 151 321) *	154 074	136 659
Dépôts à vue (avances) au fonds général	34	(7)
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 154	936
	155 262	137 588
* Coût des unités	132 076	125 019
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	37 432	26 302
	169 508	151 321

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ

Selon les dispositions du RREFQ, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du RREFQ correspondent à ces cotisations, auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce rendement annuel est déterminé selon la valeur au coût. Quant aux engagements, ils sont estimés à 9 272 000 $ au 31 décembre 2005 (2004 : 8 211 000 $).

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREFQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RREFQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 62 836 427 $ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 90 476 000 $ au 31 décembre 2005.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	84 557	78 758
Augmentation		
Intérêts	6 123	5 523
Prestations constituées	2 387	2 485
	8 510	8 008
Diminution		
Prestations aux participants	2 591	2 209
Augmentation nette de l'exercice	5 919	5 799
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	90 476	84 557

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,90

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Revenus nets de placements du fonds particulier	5 643	4 830
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	6	3
	5 649	4 833
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	3 306	1 105
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	11 113	4 889
Gains (pertes) non réalisés	(771)	3 692
	13 648	9 686

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 62 836 427 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 septembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2005 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité aux dispositions législatives et réglementaires

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances n'a pas respecté les dispositions législatives et réglementaires stipulant qu'elle doit effectuer au moins tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Au moment de la préparation des états financiers, aucune évaluation actuarielle n'a été publiée depuis septembre 2002.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
(L.R.Q., c. R-9.3)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	132 582	114 504
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	207	221
Cotisations patronales à recevoir	558	928
Sommes à recevoir des prestataires	9	13
	774	1 162
Encaisse	84	67
	133 440	115 733
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	113	249
Cotisations patronales perçues d'avance	744	
Frais d'administration à payer	83	331
	940	580
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	132 500	115 153

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005		2004	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		1 904		2 132
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	5 684		6 271	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 266	7 950	2 616	8 887
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux	4 894		3 943	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	29	4 923	(45)	3 898
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux		11 646		8 014
Autres revenus d'intérêts		5		6
		26 428		22 937
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	6 541		6 511	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 293	8 834	2 295	8 806
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	149		289	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2	151	21	310
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux	96		108	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux		96	259	367
		9 081		9 483
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		17 347		13 454
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT		115 153		101 699
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN		132 500		115 153

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1er janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1er janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1er janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Les cotisations patronales des municipalités perçues d’avance seront inscrites dans le poste Cotisations patronales du RPSEM lors du prochain exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s’élève à 5,55 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme supramunicipal ou l'organisme mandataire verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2005, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations et aux frais d'administration versés par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2005 : 142 542; 2004 : 124 788) *	131 319	113 838
Dépôts à vue au fonds général	265	148
Revenus à recevoir du fonds particulier	998	518
	132 582	114 504
* Coût des unités	111 502	103 199
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	31 040	21 589
	142 542	124 788

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 décembre 2005. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 115 954 000 $ et celle du RPSEM à 46 883 000 $ au 31 décembre 2003 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 177 222 000 $ au 31 décembre 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	165 549	158 162
Augmentation		
Modifications des hypothèses actuarielles	5 358	
Intérêts	11 241	10 946
Prestations constituées	5 407	5 557
	22 006	16 503
Diminution		
Gain actuariel	1 348	
Prestations aux participants	8 985	9 116
	10 333	9 116
Augmentation nette de l'exercice	11 673	7 387
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	177 222	165 549
Composée de :		
RREM	128 968	119 467
RPSEM	48 254	46 082
	177 222	165 549

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Revenus nets de placements du fonds particulier	4 909	3 885
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	14	13
	4 923	3 898
Modification de la juste valeur		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	2 659	(471)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	9 260	4 188
Gains (pertes) non réalisés	(273)	4 297
	11 646	8 014

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 115 954 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 46 883 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2005 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., c. R-16)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	11 332	11 126
PASSIF		
Rentes à payer	29	122
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	11 303	11 004

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	446	409
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	1 180	1 048
	1 626	1 457
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 220	1 228
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	107	160
	1 327	1 388
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	299	69
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	11 004	10 935
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	11 303	11 004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMCM

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le RRMCM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1er janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le RRMCM. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du RRMCM ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du RRMCM sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquérait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2005 : 12 207; 2004 : 12 136) *	11 246	11 071
Dépôts à vue au fonds général		5
Revenus à recevoir du fonds particulier	86	50
	11 332	11 126
* Coût des unités	8 797	9 370
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	3 410	2 766
	12 207	12 136

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMCM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2005. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2004 à 2013 est de 7,03 % alors que le taux à long terme est de 8 % à compter de 2014.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 100 000 $ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 11 959 000 $ au 31 décembre 2005.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 050	13 539
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants	7	
Intérêts	793	899
	800	899
Diminution		
Gain actuariel	359	
Modifications des hypothèses actuarielles	205	
Prestations aux participants	1 327	1 388
	1 891	1 388
Diminution nette de l'exercice	1 091	489
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	11 959	13 050

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Revenus nets de placements du fonds particulier	446	409
Modification de la juste valeur		
Gains (pertes) réalisés à la vente de placements	241	(38)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	835	444
Gains non réalisés	104	642
	1 180	1 048

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 100 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 février, 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2005 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	68 896	62 289
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	6	10
Cotisations patronales à recevoir	2	4
	8	14
	68 904	62 303
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1	1
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	68 903	62 302

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	25	27
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	20	22
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 523	2 225
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	6 255	4 594
	8 823	6 868
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 222	2 264
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	6 601	4 604
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	62 302	57 698
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	68 903	62 302

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRCHCN

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RRCHCN est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RRCHCN sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRCHCN.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRCHCN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRCHCN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RRCHCN. Les parties concernées devront examiner le financement du RRCHCN compte tenu de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2005 : 75 232; 2004 : 68 511) *	68 382	61 858
Dépôts à vue au fonds général	2	6
Revenus à recevoir du fonds particulier	512	425
	68 896	62 289
* Coût des unités	57 305	55 555
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	17 927	12 956
	75 232	68 511

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des cotisations salariales perçues en trop à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRCHCN.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRCHCN. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 30 728 006 $ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 30 792 000 $ au 31 décembre 2005.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	30 737	30 790
Augmentation		
Intérêts	2 153	2 080
Prestations constituées	124	131
	2 277	2 211
Diminution		
Prestations aux participants	2 222	2 264
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	55	(53)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	30 792	30 737

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,65

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 523	2 223
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général		2
	2 523	2 225
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	1 480	468
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	4 971	2 247
Gains (pertes) non réalisés	(196)	1 879
	6 255	4 594

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 30 728 006 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s’appuie l’évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l’évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l’ensemble, appropriées aux fins de l’évaluation;
- l’évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 octobre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2005 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité aux dispositions législatives et réglementaires

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances n'a pas respecté les dispositions législatives et réglementaires stipulant qu'elle doit effectuer au moins tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Au moment de la préparation des états financiers, aucune évaluation actuarielle n'a été publiée depuis octobre 2002.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 431 996 $	1 376 426 $
Encaisse	269	266
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	1 432 265 $	1 376 692 $

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	7 516 $	6 859 $
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	54 598	52 211
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	143 862	112 885
	205 976	171 955
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	150 403	157 122
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	55 573	14 833
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	1 376 692	1 361 859
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	1 432 265 $	1 376 692 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1er avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de cinq ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de cinq ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2005 : 1 563 659 $; 2004 : 1 514 876 $) *	1 421 297 $	1 368 040 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	10 699	8 386
	1 431 996 $	1 376 426 $
* Coût des unités	1 191 650 $	1 234 041 $
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	372 009	280 835
	1 563 659 $	1 514 876 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse est équivalente à sa valeur comptable.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2005	2004
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	906 977 $	876 721 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	283 157	263 420
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	242 131	236 551
	1 432 265 $	1 376 692 $

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2006 à 2013 est de 7,16 % et il est de 8 % après 2013.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 268 591 $	1 226 475 $
Augmentation		
Perte actuarielle		57 919
Modification des hypothèses actuarielles	857	60 201
Rectifications apportées aux données des participants		766
Intérêts	77 570	80 352
	78 427	199 238
Diminution		
Gain actuariel	16 568	
Prestations aux participants	150 403	157 122
	166 971	157 122
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(88 544)	42 116
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 180 047 $	1 268 591 $
Composée de :		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	755 631 $	827 358 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	132 303	137 780
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	292 113	303 453
	1 180 047 $	1 268 591 $

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Revenus nets de placements du fonds particulier	54 559 $	52 108 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	39	103
	54 598 $	52 211 $
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	31 968 $	5 973 $
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	107 421	51 989
Gains non réalisés	4 473	54 923
	143 862 $	112 885 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 755 631 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 132 303 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 292 113 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2005 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE
(L.R.Q., c. C-52.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005		2004	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		1 025		1 138
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		1 025		1 138
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	8 691		8 545	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	2 473		2 248	
Pension spéciale	12	11 176	12	10 805
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale				216
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		22		10
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		11 198		11 031

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 %, sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1er janvier 1983 et qui était député le 1er janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1er janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1er janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de huit années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1er janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 140 341 000 $ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 155 476 000 $ au 31 décembre 2005.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	151 510	147 522
Augmentation		
Intérêts	10 738	10 113
Prestations constituées	4 404	4 896
	15 142	15 009
Diminution		
Prestations aux participants	11 176	11 021
Augmentation nette de l'exercice	3 966	3 988
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	155 476	151 510

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,80 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des indemnités nette d'inflation	1,25	1,30

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2005	2004
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	153 449	152 496
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 034	1 064
Charge de retraite		
Service courant	3 429	3 545
Service antérieur	(2 709)	(2 709)
Intérêts	9 824	9 585
	11 578	11 485
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	11 284	10 532
Augmentation nette de l'exercice	294	953
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	153 743	153 449
Estimation au 31 décembre	153 749	153 399

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (54 619 milliards de dollars au 31 mars 2005). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 20 858 milliards de dollars, dont 10 720 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 469 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 103 322 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s’appuie l’évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l’évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l’ensemble, appropriées aux fins de l’évaluation;
- l’évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 37 019 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2005. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	27 719	27 785
Honoraires professionnels	4 808	4 784
Communications et transport	1 945	1 808
Location de locaux et d'équipement	2 495	2 332
Matériel et équipement	1 664	1 029
Fournitures de bureau	333	364
Entretien et réparations	906	776
Intérêts sur dette à long terme	47	39
Autres dépenses	88	68
Amortissement des immobilisations	3 261	2 823
	43 266	41 808
REVENUS		
Frais assumés par le RREGOP		
Fonds des cotisations salariales	17 792	16 023
Fonds des cotisations patronales	17 792	16 068
Frais assumés par le RRPE		
Fonds des cotisations salariales	1 447	1 379
Fonds des cotisations patronales	1 447	1 379
Autres régimes de retraite	4 759	6 755
Autres sources de financement	120	195
	43 357	41 799
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	91	(9)
EXCÉDENT – AU DÉBUT	9	18
EXCÉDENT – À LA FIN	100	9

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	825	558
Débiteurs	4 839	3 054
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût (3,25 %)	3 037	3 109
	8 701	6 721
Immobilisations (note 3)	21 654	13 386
Dû par les régimes de retraite	9 354	6 772
	31 008	20 158
	39 709	26 879
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 338	3 082
Versements sur la dette à long terme (note 5)	323	237
	5 661	3 319
Dette à long terme (note 5)	2 332	291
Apports reportés (note 6)	21 654	13 386
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 7)	9 962	9 874
	39 609	26 870
EXCÉDENT	100	9
	39 709	26 879

ENGAGEMENTS (note 11)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	91	(9)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 261	2 823
Amortissement des apports reportés	(3 261)	(2 823)
	91	(9)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(1 785)	(578)
Dû par les régimes de retraite	(2 582)	(369)
Créditeurs et frais courus	604	840
Apports reportés – financement provenant des régimes	11 529	5 119
Provision pour les congés de maladie et les vacances	88	321
	7 854	5 333
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 945	5 324
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(294)	(218)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(7 456)	(5 080)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	195	26
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	3 667	3 641
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 8)	3 862	3 667

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée en vertu d'une loi ou par le gouvernement du Québec.

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable lorsqu'il y a lieu, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût pour la conception administrative, la réalisation et l'implantation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de cinq années.

L'amortissement d'une immobilisation en développement débute lors de la mise en service du système informatique.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des évènements ou des changements de situation permettent de croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est estimée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif. Si la CARRA considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de cette dépréciation sera alors comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la CARRA consiste à présenter dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier intégré et aménagement	5 574	2 560	3 014	789
Matériel informatique	4 108	2 153	1 955	1 634
Équipement	44	17	27	36
	9 726	4 730	4 996	2 459
Immobilisations incorporelles				
Développement de systèmes informatiques *				
Projets PGI	7 029		7 029	3 394
Autres projets	20 435	10 806	9 629	7 533
	27 464	10 806	16 658	10 927
	37 190	15 536	21 654	13 386

Le coût des immobilisations inclut un montant de 10 721 351 $ qui n'a pas été amorti, car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels à la fin de l'exercice.

Ce montant se détaille comme suit :

- projets du PGI : 7 028 875 $ pour le développement de systèmes informatiques (2004 : 3 394 114 $);
- autres projets : 3 615 396 $ pour le développement de systèmes informatiques (2004 : 1 380 378 $);
- matériel informatique : 77 080 $ (2004 : 596 142 $).

* La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée lors de l'élaboration d'un plan global d'investissement qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CARRA présente distinctement dans ses états financiers, à la section « Immobilisations », les projets du Plan global d'investissement (PGI), incluant le projet Renouvellement et intégration des systèmes essentiels (RISE), et les autres projets.

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le 14 décembre 2005, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $.

Les emprunts seront contractés auprès du ministre des Finances, qui agit à titre de gestionnaire du fonds de financement. Le taux d'intérêt appliqué quotidiennement au solde des emprunts correspond au taux moyen des acceptations bancaires d'un mois qui figure à la page CDOR du système Reuters. À ce taux s'ajoute une marge de 0,3 % pour les frais d'émission et de gestion des emprunts.

Au 31 décembre 2005, la CARRA n'avait aucun emprunt temporaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunts à la Société immobilière du Québec		
Au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels de 792 $, échéant le 31 octobre 2006	8	16
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 403 $, échéant le 28 février 2009	14	18
Emprunt échu en juin 2005		4
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 1 526 $, échéant le 30 avril 2008	40	56
Au taux de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 2 697 $, échéant le 30 avril 2008	71	98
Au taux de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 4 898 $, échéant le 31 mars 2006	14	70
Au taux de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 7 152 $, échéant le 30 septembre 2006	63	141
Au taux de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 3 613 $, échéant le 30 septembre 2007	72	110
Au taux de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 494 $, échéant le 30 septembre 2007	10	15
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 2 726 $, échéant le 31 mars 2010	126	
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 731 $, échéant le 31 août 2007	14	
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 11 115 $, échéant le 31 août 2020	1 412	
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 6 308 $, échéant le 30 novembre 2020	811	
	2 655	528
Portion échéant au cours du prochain exercice	323	237
	2 332	291

Versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices

2006	323
2007	235
2008	169
2009	156
2010	137
	1 020

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. APPORTS REPORTÉS

	2005	2004
Solde – au début	13 386	11 090
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	11 529	5 119
Amortissement des apports reportés	(3 261)	(2 823)
Solde – à la fin	21 654	13 386

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au RREGOP, au RRPE ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 463 287 $ (2004 : 1 633 002 $). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	6 846	3 028	9 874	9 553
Plus				
Dépenses de l'exercice	775	2 480	3 255	3 430
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	879	2 288	3 167	3 109
Solde – à la fin	6 742	3 220	9 962	9 874

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès des différents régimes de retraite.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2005	2004
Encaisse	825	558
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 037	3 109
	3 862	3 667

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 46 568 $ (2004 : 38 673 $).

Au cours de l'exercice, la CARRA a acquis des immobilisations au coût de 11 528 765 $ (2004 : 5 119 689 $) dont un montant de 1 652 281 $ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2005. Ell a également pris en charge une dette à long terme de 2 420 572 $ (2004 : 39 336 $).

9. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

	2005	2004
Solde du fonds local – au début	65	111
Encaissements	991	922
Déboursés	(1 009)	(968)
Solde du fonds local – à la fin	47	65

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La CARRA ne court aucun risque important à l'égard de ses débiteurs et à l'égard du poste Dû par les régimes de retraite, car la quasi-totalité des sommes à recevoir provient des fonds des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la CARRA à des risques importants de fluctuation de taux. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets de 30 287 $.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du poste Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 décembre 2005 est de 2 668 028 $ (2004 : 541 462 $).

11. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2005, les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats de location d'équipement et d'honoraires professionnels se détaillent comme suit :

2006	12 534
2007	12 541
2008	11 496
2009	5 564
2010	6 518
	48 653

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Les projets des états financiers du RREGOP, du RRPE et du RREM ont été présentés aux comités de vérification concernés pour examen et rapport à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

Québec, le 30 mars 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2005, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mars 2006

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	12 815 808 $		12 815 808 $	14 407 992 $
Contributions des partenaires (note 4)	499 679		499 679	2 001 924
Intérêts	152 410	49 522 $	201 932	195 944
Locations	109 996		109 996	98 678
Autres	73 173		73 173	71 304
	13 651 066	49 522	13 700 588	16 775 842
CHARGES				
Aide financière (note 5)	5 456 766	64 874	5 521 640	6 310 046
Traitements et avantages sociaux	2 061 964		2 061 964	2 136 828
Taxes foncières et scolaires	942 746		942 746	925 568
Services professionnels et administratifs	1 250 291	258 570	1 508 861	3 642 548
Transport et communication	228 742		228 742	273 300
Entretien et réparations	475 510		475 510	348 792
Fournitures et approvisionnements	178 696	4 104	182 800	322 220
Loyers	486 155		486 155	456 533
Amortissement des immobilisations corporelles	265 121		265 121	488 582
Frais financiers (note 6)	1 508 665		1 508 665	1 664 284
	12 854 656	327 548	13 182 204	16 568 701
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	796 410 $	(278 026) $	518 384 $	207 141 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006				2005
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	947 039 $		2 501 225 $	3 448 264 $	3 241 123 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(265 121)	1 061 531 $	(278 026)	518 384	207 141
Investissements en immobilisations corporelles	243 093	(243 093)			
	925 011	818 438	2 223 199	3 966 648	3 448 264
Virement interfonds (notes 2 et 17)		(818 438)	818 438		
SOLDE À LA FIN	925 011 $		3 041 637 $	3 966 648 $	3 448 264 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006				2005
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	861 691 $	1 979 907 $		2 841 598 $	10 223 331 $
Débiteurs et intérêts courus	81 982	6 062		88 044	113 603
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement		1 135 340	(1 135 340) $		
Frais payés d'avance	227 639			227 639	256 142
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	4 463 135			4 463 135	2 374 014
Contributions à recevoir (note 7)	1 121 908			1 121 908	186 348
	6 756 355	3 121 309	(1 135 340)	8 742 324	13 153 438
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	512 316			512 316	479 324
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	2 089 010			2 089 010	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	29 522 908			29 522 908	25 607 193
Contributions à recevoir (note 7)	30 000			30 000	50 000
Frais reportés, au coût amorti	136 100			136 100	158 185
Immobilisations corporelles (note 8)	24 693 188			24 693 188	16 491 109
	63 739 877 $	3 121 309 $	(1 135 340) $	65 725 846 $	55 939 249 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2006

	2006				2005
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 11)	2 579 014 $	79 672 $		2 658 686 $	7 450 421 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 135 340		(1 135 340) $		
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	232 380			232 380	1 307 495
Contributions reportées (note 13)	1 032 668			1 032 668	165 216
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	4 464 788			4 464 788	2 369 356
	9 444 190	79 672	(1 135 340)	8 388 522	11 292 488
Contributions reportées (note 13)	55 465			55 465	76 133
Dette à long terme (note 14)	29 070 450			29 070 450	25 134 622
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	512 316			512 316	479 324
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	5 662 424			5 662 424	1 019 571
	44 744 845	79 672	(1 135 340)	43 689 177	38 002 138
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 16)	18 070 021			18 070 021	14 488 847
Solde de fonds					
Investis en immobilisations	925 011			925 011	947 039
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		3 041 637		3 041 637	2 501 225
	18 995 032	3 041 637		22 036 669	17 937 111
	63 739 877 $	3 121 309 $	(1 135 340) $	65 725 846 $	55 939 249 $

ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Langlois, président et directeur général
Marie-France Poulin, présidente du comité de vérification

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	5 735 857 $		5 735 857 $	15 428 581 $
Contributions des partenaires et clients	629 988		629 988	1 182 132
Créances interfonds		130 786 $	130 786	(1 080 867)
Intérêts reçus	165 038	46 537	211 575	188 766
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(16 969 896)	(432 890)	(17 402 786)	(9 163 902)
Créances interfonds	(130 786)		(130 786)	1 080 867
Intérêts versés	(1 518 623)		(1 518 623)	(1 683 732)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(12 088 422)	(255 567)	(12 343 989)	5 951 845
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	(2 089 010)		(2 089 010)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 204 021)		(7 204 021)	(401 795)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(9 293 031)		(9 293 031)	(401 795)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	(32 992)		(32 992)	63 119
Dette à long terme	8 400 642		8 400 642	
Remboursement de la dette à long terme	(2 369 382)		(2 369 382)	(2 386 731)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	32 992		32 992	(63 119)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 642 853		4 642 853	
Apport du gouvernement du Québec	3 581 174		3 581 174	22 261
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	14 255 287		14 255 287	(2 364 470)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(7 126 166)	(255 567)	(7 381 733)	3 185 580
ENCAISSE AU DÉBUT	8 806 295	1 417 036	10 223 331	7 037 751
Virement interfonds	(818 438)	818 438		
ENCAISSE À LA FIN	861 691 $	1 979 907 $	2 841 598 $	10 223 331 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme ainsi que les frais indirects durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels. L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Ministère des Transports (2005 – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune) :		
Fonctionnement	11 062 820 $	11 248 428 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 442 628	1 573 319
Projets spécifiques :		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	19 325	9 736
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	10 546	549 457
Plan d'accélération des investissements publics	117 637	933 485
Fontaine de Tourny	118 900	
Conseil du trésor		24 687
Ministère de la Culture et des Communications :		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	43 952	68 880
	12 815 808 $	14 407 992 $

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2006	2005
Ville de Québec	239 684 $	1 199 985 $
Séminaire de Québec	36 416	
Ministère des Transports	58 218	29 950
Ministère de la Culture et des Communications	22 018	
Ministère de l'Éducation	15 000	20 000
Assemblée nationale	11 953	516 208
Hydro-Québec	13 769	103 030
Agence de l'efficacité énergétique	4 588	
Société immobilière du Québec	1 519	27 288
Autres	96 514	105 463
	499 679 $	2 001 924 $

5. AIDE FINANCIÈRE

	2006	2005
Ville de Québec	5 000 000 $	5 587 678 $
Société des jeux mondiaux policiers pompiers – Québec 2005	400 000	400 000
Établissements scolaires québécois	111 706	162 510
Télé-Québec		50 000
Assemblée nationale		12 500
Musée national des beaux-arts du Québec	5 000	5 000
Autres	4 934	92 358
	5 521 640 $	6 310 046 $

6. FRAIS FINANCIERS

	2006	2005
Amortissement des frais reportés	22 085 $	22 085 $
Intérêts sur la dette à long terme	1 486 580	1 642 199
	1 508 665 $	1 664 284 $

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2006	2005
Ville de Québec	983 533 $	136 740 $
Ministère des Transports *	35 000	
Assemblée nationale *	20 000	
Société immobilière du Québec *	20 000	3 000
Ministère de l'Éducation *	15 000	30 000
Autres	78 375	66 608
	1 151 908	236 348
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(1 121 908)	(186 348)
	30 000 $	50 000 $

* Au 31 mars 2006, un montant total de 90 000 $ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2005 : 33 000 $).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

8. DÉPÔT SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le 5 décembre 2005, la Commission a déposé en fidéicommis un montant de 2 089 010 $ au nom du vendeur, pour l'acquisition de terrains. La Commission deviendra propriétaire desdits terrains après leur décontamination par le vendeur, au plus tard le 30 novembre 2007.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains *	11 524 772 $		11 524 772 $	7 968 293 $
Parc du Bois-de-Coulonge	1		1	1
Parc de l'Amérique-Française	1		1	1
Parc du Cavalier-du-Moulin	1		1	1
Équipement informatique	381 266	344 435 $	36 831	40 478
Équipement et mobilier de bureau	351 089	260 838	90 251	99 894
Améliorations locatives	127 704	87 238	40 466	65 237
Aménagement dans les parcs	4 763 345	4 208 975	554 370	513 562
Aménagement en cours de réalisation	5 662 424		5 662 424	1 019 571
	22 810 603	4 901 486	17 909 117	9 707 038
Biens culturels :				
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250	6 545 250
Domaine Cataraqui	238 821		238 821	238 821
	6 784 071		6 784 071	6 784 071
	29 594 674 $	4 901 486 $	24 693 188 $	16 491 109 $

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition d'un terrain auprès du ministère des Transports pour une valeur symbolique de 1 $.

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 $ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 31 août 2006 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2006, le taux d'intérêt était de 5,5 %.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2006	2005
Fournisseurs – opérations courantes	1 889 109 $	6 535 931 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	79 672	185 014
Traitements et avantages sociaux	21 387	46 497
Vacances à payer (note 19)	208 664	190 858
Congés de maladie à payer (note 19)	25 452	25 676
Intérêts à payer sur la dette à long terme	434 402	466 445
	2 658 686 $	7 450 421 $

Au 31 mars 2006, un montant total de 102 726 $ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2005 : 102 626 $). De plus, à cette même date, un montant de 1 270 049 $ inclus dans les fournisseurs a servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles (2005 : 6 870 $).

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2006	2005
Solde au début	1 307 495 $	2 673 963 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	701 854	743 797
	2 009 349	3 417 760
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 776 969)	(2 110 265)
Solde à la fin	232 380 $	1 307 495 $

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2006	2005
Solde au début	241 349 $	1 217 627 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	962 608	181 807
	1 203 957	1 399 434
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(115 824)	(1 158 085)
	1 088 133	241 349
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(1 032 668)	(165 216)
Solde à la fin	55 465 $	76 133 $

Au 31 mars 2006, un montant de 127 094 $ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2005 : 64 158 $).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

14. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2006	2005
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010 *	5,51 %	3 766 365 $	4 108 761 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010 *	6,21	3 458 420	4 150 104
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010 *	6,16	2 273 333	2 480 000
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010 *	6,15	1 764 000	1 848 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012 *	6,21	3 702 779	3 927 190
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 $ et un versement final de 1 678 312 $ le 5 mars 2007 *	4,24	1 730 760	1 835 654
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $ échéant le 16 janvier 2018	5,78	7 646 957	8 284 204
3,86 %, remboursable par versements semestriels en capital de 234 071 $ la première année et de 208 750 $ par la suite, échéant le 31 mars 2026 * **	3,86	8 400 642	
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 $, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010 *	5,25	781 501	846 306
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 $, capital et intérêts, échéant le 12 décembre 2006 *	6,16	10 481	23 759
		33 535 238	27 503 978
Portion échéant au cours du prochain exercice		(4 464 788)	(2 369 356)
		29 070 450 $	25 134 622 $

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2007	4 464 788 $
2008	2 676 590
2009	2 680 499
2010	2 684 619
2011	7 724 818

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

** Le 13 avril 2006, la Commission a signé une nouvelle convention de prêt totalisant 16 633 064 $ incluant le refinancement de cette dette. La totalité du prêt porte intérêt à 4,803 %, est remboursable par versements semestriels de 415 827 $ et vient à échéance le 31 mars 2026.

15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives au projet de la promenade Samuel-De-Champlain et correspondent à l'aménagement en cours de réalisation. L'apport se détaille comme suit :

	2006	2005
Solde au début	1 019 571 $	1 019 571 $
Subvention reçue au cours de l'exercice	4 642 853	
Solde à la fin	5 662 424 $	1 019 571 $

16. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains et des biens culturels financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2006	2005
Terrains	11 524 770 $	7 943 596 $
Biens culturels	6 545 251	6 545 251
	18 070 021 $	14 488 847 $

17. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 818 438 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

18. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2006, la Commission a des engagements qui totalisent 6 988 942 $ (2005 : 829 672 $).

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 91 298 $ (2005 : 69 842 $).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	25 676 $	190 858 $	216 534 $	246 048 $
Charge de l'exercice	34 382	199 287	233 669	214 306
Prestations versées au cours de l'exercice	(34 606)	(181 481)	(216 087)	(243 820)
Solde à la fin	25 452 $	208 664 $	234 116 $	216 534 $

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentant une estimation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir et reportées à long terme et du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	33 986 043 $	35 486 664 $	27 981 207 $	30 278 402 $
Contributions à recevoir	1 151 908	1 148 333	236 348	231 598
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	2 089 010	2 013 504		
Contributions reportées	1 088 133	1 082 861	241 349	234 629
Dette à long terme				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	32 743 256	34 260 374	26 633 913	28 842 356
Emprunt garantis par le Ministère	791 982	778 442	870 065	963 475

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 9.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2006.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Langlois
Président et directeur général

Hélène Turcotte
Directrice des affaires administratives

Québec, le 9 juin 2006

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 juin 2006

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-20)
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Prélèvements	56 535	54 425
Tarification de services	6 812	6 958
Participations volontaires	739	665
Pénalités	1 621	1 035
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	160	72
Revenus de placements	1 239	874
Autres	420	936
	67 526	64 965
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	66 095	62 925
Dépenses administratives	15 108	13 780
Gestion immobilière	3 197	3 151
Amortissement – immobilisations corporelles	2 467	2 287
Amortissement – actifs incorporels	947	542
Relations publiques et publicité	682	604
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	1 005	1 000
Autres dépenses	173	366
Intérêts contrat de location-acquisition	11	
Dépenses avant les éléments suivants	89 685	84 655
Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(17 756)	(15 886)
Virement provenant du Fonds de formation et au Plan de formation	(1 590)	(1 453)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(3 478)	(3 747)
Subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(10 336)	(9 543)
	56 525	54 026
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	11 001	10 939
AVOIR AU DÉBUT (DÉFICIT)	6 542	(4 397)
AVOIR À LA FIN	17 543	6 542

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		682
Placements et revenus courus (note 6.1)	54 345	62 038
Prélèvements à recevoir	5 885	5 091
Débiteurs	1 532	2 568
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		3 550
Frais payés d'avance	769	484
	62 531	74 413
Immobilisations corporelles (note 7.1)	10 539	10 907
Actifs incorporels (note 7.1)	3 157	1 766
	76 227	87 086
PASSIF		
À court terme		
Découvert de banque	181	
Emprunt bancaire (note 8)		20 250
Créditeurs et frais courus	10 859	12 445
Revenus reportés	267	354
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 450	7 480
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	244	239
	14 001	40 768
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)		244
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 15)	44 683	39 532
	58 684	80 544
AVOIR	17 543	6 542
	76 227	87 086

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉS (note 14)
RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	11 001	10 939
Ajustements pour :		
Amortissement – Immobilisations corporelles	2 467	2 287
Amortissement – Actifs incorporels	947	542
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	101	115
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	5 151	4 066
	19 667	17 949
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10.1)	(3 196)	(267)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	16 471	17 682
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 448)	(6 560)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 218)	(2 168)
Acquisition d'actifs incorporels	(2 338)	(1 512)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	18	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 986)	(10 239)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(239)	(249)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(239)	(249)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 246	7 194
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 091	8 897
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10.1)	23 337	16 091

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005				2004
	Compte général	Compte complémen-taire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.2)	3 443 531	1 940 692	4 360 305	9 744 528	8 405 434
Placements et intérêts courus (note 6.1)	42 049	(10 042)	75 702	107 709	121 596
	3 485 580	1 930 650	4 436 007	9 852 237	8 527 030
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	185	19 565		19 750	18 600
Cotisations des employeurs à recevoir	29 427	10 616		40 043	29 248
Transfert à recevoir du compte général			14 995		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			3 938		
	3 515 192	1 960 831	4 454 940	9 912 030	8 574 878
PASSIF					
Découvert de banque	482		(5)	477	224
Créditeurs	512	500		1 012	469
Cotisations à rembourser après retraite		23 707		23 707	39 493
Rentes et prestations forfaitaires à payer	5 312	2 030	1 354	8 696	11 984
Transferts à payer au compte des retraités	14 995	3 938			
	21 301	30 175	1 349	33 892	52 170
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 11)	3 493 891	1 930 656	4 453 591	9 878 138	8 522 708

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005				2004
	Compte général	Compte complémen-taire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés (note 11.3)	1 255	215 235		216 490	219 048
Cotisations des employeurs (note 11.3)	311 501	116 756		428 257	332 261
Cotisations et contributions après retraite		23 614		23 614	28 788
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	129 744	68 175	176 296	374 215	302 118
Autres revenus d'intérêts	956	665	828	2 449	2 311
Transfert du compte général			217 787		
Transfert du compte complémentaire			71 566		
Modification de la juste valeur des placements	288 906	157 565	402 425	848 896	590 316
	732 362	582 010	868 902	1 893 921	1 474 842
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	27 796	8 770	460 483	497 049	477 235
Remboursement des heures après retraite		23 562		23 562	39 335
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	17 339	192		17 531	15 739
Transferts au compte des retraités	217 787	71 566			
Dépenses administratives	349			349	282
	263 271	104 090	460 483	538 491	532 591
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	469 091	477 920	408 419	1 355 430	942 251
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	3 024 800	1 452 736	4 045 172	8 522 708	7 580 457
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	3 493 891	1 930 656	4 453 591	9 878 138	8 522 708

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
ACTIF						
Placements et revenus courus (note 6.1)	393 813	310 774	36 188	31 620	430 001	342 394
Contributions des employeurs à recevoir	21 823	18 759	1 917	1 546	23 740	20 305
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)	341	(478)	37	(57)	378	(535)
	415 977	329 055	38 142	33 109	454 119	362 164
PASSIF						
Découvert de banque	2 608	2 274			2 608	2 274
Réclamations à payer	566	441			566	441
Créditeurs	6 621	5 767	10	23	6 631	5 790
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	103 266	84 358	6 900	5 933	110 166	90 291
Cotisations volontaires des salariés reportées	8 606	7 732			8 606	7 732
Contributions des employeurs reportées	184 943	167 483	9 859	9 116	194 802	176 599
Passifs actuariels (note 12)	66 303	64 682			66 303	64 682
	372 913	332 737	16 769	15 072	389 682	347 809
AVOIR (notes 4, 5, 17 et 18)	43 064	(3 682)	21 373	18 037	64 437	14 355
	415 977	329 055	38 142	33 109	454 119	362 164

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
AUGMENTATION DE L'AVOIR						
Contributions des employeurs	197 735	147 006	9 768	9 196	207 503	156 202
Cotisations volontaires des salariés	14 878	12 403			14 878	12 403
Diminution des passifs actuariels		541				541
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	9 026	9 071				
Revenus de placements	25 923	24 813	2 955	3 331	28 878	28 144
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	819	(478)	94	(57)	913	(535)
	248 381	193 356	12 817	12 470	252 172	196 755
DIMINUTION DE L'AVOIR						
Primes d'assurance versées au régime de base			9 026	9 071		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration			225	147	225	147
Réclamations	192 294	169 360			192 294	169 360
Taxe sur le capital	4 948	4 314	230	226	5 178	4 540
Frais de gestion de réclamations et primes	2 772	2 869			2 772	2 869
Augmentation des passifs actuariels	1 621				1 621	
	201 635	176 543	9 481	9 444	202 090	176 916
AUGMENTATION DE L'AVOIR	46 746	16 813	3 336	3 026	50 082	19 839

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
AVOIR AU DÉBUT						
Avoir déjà établi	(4 852)	(8 582)	22 846	18 587	17 994	10 005
Redressements :						
Modification de conventions comptables (note 4)	(1 499)	(13 800)	(2 140)	(1 689)	(3 639)	(15 489)
Contributions des employeurs (note 5.1.1)	1 034	734	(1 034)	(734)		
Primes d'assurance versées au régime de base (note 5.1.2)	1 489	1 097	(1 489)	(1 097)		
Revenus de placements (note 5.1.1)	146	56	(146)	(56)		
Solde redressé	(3 682)	(20 495)	18 037	15 011	14 355	(5 484)
AUGMENTATION DE L'AVOIR	46 746	16 813	3 336	3 026	50 082	19 839
AVOIR À LA FIN (DÉFICIT)	43 064	(3 682)	21 373	18 037	64 437	14 355

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des employeurs	19 913	19 321
Revenus de placements	11 647	13 628
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	432	(268)
	31 992	32 681
DÉPENSES		
Activités de formation	12 233	9 221
Incitatifs versés à la clientèle	6 224	4 483
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	329	325
Contribution au C.G.U.F.F.[1]	1 546	1 980
Virement au fonds général d'administration	1 259	1 151
	21 591	17 160
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 401	15 521
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	133 564	118 080
Redressement- Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)	63	26
Solde redressé	133 627	118 106
AVOIR À LA FIN	144 028	133 627

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

(1) Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Placements et revenus courus (note 6.1)	140 045	132 579
Contributions des employeurs à recevoir	1 835	1 580
Frais payés d'avance	2 060	1 392
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)	164	(268)
	144 104	135 283
Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)	1 197	1 390
	145 301	136 673
PASSIF		
À court terme		
Découvert de banque	126	41
Créditeurs	30	16
Activités de formation à payer	1 117	2 989
	1 273	3 046
AVOIR (note 5.2)	144 028	133 627
	145 301	136 673

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	10 401	15 521
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	329	325
	10 730	15 846
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10.2)	(3 213)	(437)
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation	7 517	15 409
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des matériaux réutilisables pour la formation	(136)	(490)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(136)	(490)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 381	14 919
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	132 538	117 562
Redressement – Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)		57
Solde redressé	132 538	117 619
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10.2)	139 919	132 538

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des employeurs	5 256	5 045
Revenus de placements	2 084	2 159
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	77	(47)
	7 417	7 157
DÉPENSES		
Activités de formation	2 240	1 674
Incitatifs versés à la clientèle	1 664	1 178
Incitatifs versés à la clientèle référée	174	201
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	40	37
Contribution au Comité du plan de formation	264	591
Virements au fonds général d'administration	331	302
	4 713	3 983
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 704	3 174
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	23 319	20 108
Redressement- Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)	(63)	(26)
Solde redressé	23 256	20 082
AVOIR À LA FIN	25 960	23 256

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Placements et revenus courus (note 6.1)	25 174	22 979
Contributions des employeurs à recevoir	346	330
Frais payés d'avance	774	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)	30	(47)
	26 324	23 262
Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)	15	29
	26 339	23 291
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	6	3
Activités de formation à payer	373	32
	379	35
AVOIR (note 5.2)	25 960	23 256
	26 339	23 291

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 704	3 174
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	40	37
	2 744	3 211
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (no 10.3)	(523)	36
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation	2 221	3 247
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de matériaux réutilisables pour la formation	(26)	(35)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(26)	(35)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 195	3 212
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	22 979	19 824
Redressement – Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)		(57)
Solde redressé	22 979	19 767
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10.3)	25 174	22 979

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	192 202	180 239
Indemnités de congés annuels à recevoir	33 037	27 938
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)	69	(121)
	225 308	208 056
PASSIF		
Découvert de banque	2 382	1 734
Créditeurs	818	447
Indemnités de congés annuels à verser aux salariés	217 722	201 908
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	4 386	3 967
	225 308	208 056

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Indemnités perçues de congés annuels	384 660	365 442
Revenus de placements	10 051	11 129
Augmentation du découvert de banque et créditeurs	1 019	(152)
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	190	(121)
	395 920	376 298
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels	368 766	345 858
Revenus de placements sur indemnités	6 336	5 786
Virements au fonds général d'administration		
Revenus d'intérêts	3 478	3 747
Indemnités des congés annuels non identifiés ou non réclamés	88	101
	378 668	355 492
AUGMENTATION DE L'ACTIF	17 252	20 806
ACTIF AU DÉBUT	208 056	187 250
ACTIF À LA FIN	225 308	208 056

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	1 033	1 161
Réclamations des employeurs à recevoir	1 365	1 068
	2 398	2 229
PASSIF		
Découvert de banque	274	361
Créditeurs	34	31
Réclamations à verser aux salariés	2 090	1 837
	2 398	2 229

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Réclamations perçues des employeurs	2 896	1 248
Revenus de placements	27	26
	2 923	1 274
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Réclamations versées aux salariés	2 598	2 807
Diminution du découvert de banque et créditeurs	84	(179)
Virement au fonds général d'administration – réclamations de salaires non identifiés	72	(29)
	2 754	2 599
AUGMENTATION DE L'ACTIF (DIMINUTION)	169	(1 325)
ACTIF AU DÉBUT	2 229	3 554
ACTIF À LA FIN	2 398	2 229

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1))	1 403	870
Cotisations des employeurs à recevoir	523	476
Avances sur cotisations	130	130
	2 056	1 476
PASSIF		
Créditeurs	7	4
Cotisations des employeurs à remettre	2 049	1 472
	2 056	1 476

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des employeurs	9 948	9 708
Revenus de placements	20	24
Augmentation des créditeurs	3	(3)
	9 971	9 729
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	9 371	10 360
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	20	24
	9 391	10 384
AUGMENTATION DE L'ACTIF (DIMINUTION)	580	(655)
ACTIF AU DÉBUT	1 476	2 131
ACTIF À LA FIN	2 056	1 476

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	5 223	4 322
Cotisations des salariés à recevoir	4 868	4 231
Avances sur cotisations	1 617	1 599
	11 708	10 152
PASSIF		
Découvert de banque	85	1 060
Créditeurs	79	43
Cotisations des salariés à remettre	11 544	9 049
	11 708	10 152

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	56 816	53 840
Augmentation des avances sur cotisations	18	93
Revenus de placements	112	93
	56 946	54 026
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	54 339	55 080
Diminution du découvert de banque et créditeurs	939	(594)
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	112	93
	55 390	54 579
AUGMENTATION DE L'ACTIF (DIMINUTION)	1 556	(553)
ACTIF AU DÉBUT	10 152	10 705
ACTIF À LA FIN	11 708	10 152

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	83	63
Contributions des employeurs à recevoir	136	142
	219	205
PASSIF		
Contributions des employeurs à remettre	219	205
	219	205

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Contributions des employeurs	921	880
Revenus de placements	3	
	924	880
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de contributions	910	881
	910	881
AUGMENTATION DE L'ACTIF (DIMINUTION)	14	(1)
ACTIF AU DÉBUT	205	206
ACTIF À LA FIN	219	205

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	56	
Cotisations des salariés à recevoir	294	
	350	
PASSIF		
Cotisations des salariés à remettre	350	
	350	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	1 365	
	1 365	
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	1 015	
	1 015	
AUGMENTATION DE L'ACTIF	350	
ACTIF AU DÉBUT		
ACTIF À LA FIN	350	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	5 814	5 388
Contributions des employeurs à recevoir	302	262
Débiteurs	35	(2)
Recouvrement d’indemnités à recevoir	1 550	946
	7 701	6 594
PASSIF		
Découvert de banque	20	7
Indemnités à verser aux salariés	1 507	1 115
	1 527	1 122
AVOIR	6 174	5 472
	7 701	6 594

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Contributions des employeurs	2 341	2 259
Recouvrement d'indemnités	1 185	
Pénalités	159	178
Revenus de placements	153	111
	3 838	2 548
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Indemnités versées aux salariés	2 983	1 396
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	153	111
Provision pour recouvrement d'indemnités		332
	3 136	1 839
AUGMENTATION DE L'AVOIR	702	709
AVOIR AU DÉBUT	5 472	4 763
AVOIR À LA FIN	6 174	5 472

RECLASSEMENT (note 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 6.1)	3 188	2 844
Contributions des employeurs à recevoir	84	75
	3 272	2 919
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	16	16
	16	16
AVOIR (note 19)	3 256	2 903
	3 272	2 919

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Contributions des employeurs	525	527
Revenus de placements	72	56
	597	583
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Indemnités versées aux salariés	244	203
AUGMENTATION DE L'AVOIR	353	380
AVOIR AU DÉBUT	2 903	2 523
AVOIR À LA FIN	3 256	2 903

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. À cette fin, la CCQ administre onze fonds, un régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES

2.1 Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2.2 Régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime). Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et qui a remplacé, depuis le 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), sous le numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime. Le Régime est constitué selon trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour service passé. Ces cotisations pour service passé sont versées pour amortir le déficit actuariel du régime.

Le compte général assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour service courant, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer, au plus tard trois ans après la dernière évaluation, le régime de retraite par un actuaire externe. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la cotisation patronale entre la cotisation patronale pour le service passé et celle pour le service courant et recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes de la CCQ (voir notes 11.1 et 11.2).

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans ou à l'âge de 50 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du régime.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53e semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004, est réduite de 1/4 % par mois, compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

PRESTATIONS AU DÉCÈS

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

PRESTATIONS AU DÉCÈS (suite)

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés au retraité et à son conjoint. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ils s'y retrouvent.

PRESTATIONS DE DÉPART

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS APRÈS RETRAITE

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues par un participant recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite lui étaient remboursées au cours de l'année suivante. Depuis le 26 décembre 2004, les cotisations des employeurs pour service passé versées au compte général ne lui sont plus remboursées.

LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1er janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime est assujetti à cette loi. La CCQ a engagé des discussions avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi causerait des difficultés excessives en raison de ses caractéristiques particulières. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime à certaines dispositions de ladite loi ou reportant la mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

L'évaluation actuarielle préparée pour le Régime au 31 décembre 2005 reflète les modifications requises en 2004 et 2005 par le Décret 415-2004.

2.3 Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie afin de recevoir les contributions des employeurs et les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurance et au paiement des autres frais inhérents.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.3 Régimes d'assurance (suite)

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance. Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électriciens, de couvreurs, de ferblantiers, de tuyauteurs, de travailleurs de lignes, de mécaniciens en protection-incendie, de frigoristes, de mécaniciens de chantier et métiers de la truelle (briqueteurs, cimentiers-applicateurs, plâtriers et carreleurs) ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

2.4 Fonds en fidéicommis

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction, soit celles des secteurs institutionnel et commercial, industriel, de même que génie civil et voirie.

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour le compte des associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener toutes autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.4 Fonds en fidéicommis (suite)

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects relatifs aux relations de travail conformément aux conventions collectives des secteurs industriel, institutionnel et commercial, de même que génie civil et voirie.

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent en raison de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE QUALIFICATION

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés qui doivent acquitter les frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence délivrés par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 Principes de consolidation

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis ne sont pas consolidés aux états financiers du fonds général d'administration, car, en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes.

3.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la CCQ ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3.3 Constatation des revenus et virements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Revenus et prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice correspondant aux heures travaillées.

Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommis et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congés gardées en fidéicommis non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au premier janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Constatation des revenus et virements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

Revenus de placements

En vertu de la réglementation, les revenus de placements générés par le fonds de cotisations patronales, le fonds de cotisations syndicales, le fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration.

Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

En vertu de la réglementation, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la réglementation, des intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont virés au Fonds général d'administration en vue de défrayer les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des intérêts générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 $.

RÉGIMES D'ASSURANCE

Contributions des employeurs et cotisations volontaires des salariés

Les revenus de contributions des employeurs et de cotisations volontaires des salariés sont constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et virées aux revenus de l'exercice correspondant aux périodes d'assurance pour lesquelles elles sont utilisées.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les contributions des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice correspondant aux heures travaillées.

3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts et emprunts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

3.5 Placements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui le sont au coût amorti.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.5 Placements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Les placements acquis en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

Pour les fins de la présentation de la note 6.1, la juste valeur des placements détenus en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Les placements sont inscrits à la juste valeur, déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

3.6 Instruments financiers dérivés

Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise les instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements détenus en devises étrangères. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. La CCQ ne recourt pas à ces véhicules de placements à des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Selon cette méthode, les gains ou pertes non réalisés sont constatés aux résultats et la contrepartie est présentée au bilan.

3.7 Actifs à long terme

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût du bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction des durées d'utilisation :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent au coût des logiciels et des projets de développements informatiques en cours et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Celle-ci est établie en fonction d'une durée d'utilisation de trois ans. L'amortissement des projets de développements informatiques débute lorsque les projets sont terminés.

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
ET PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires. La durée des ententes peut être de trois, cinq ou dix ans.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.8 Revenus reportés

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les revenus reportés correspondent aux incitatifs accordés à la CCQ par les bailleurs pour la location de bureaux. Les incitatifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée des baux prévus de cinq ans. L'amortissement est constaté aux résultats en diminution de la dépense de loyer.

3.9 Avantages sociaux futurs

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite offerts aux employés de la CCQ sont comptabilisés comme suit :

- Les actifs des régimes sont mesurés à la juste valeur.

- La CCQ utilise une évaluation axée sur la valeur marchande des actifs qui tient compte de l'incidence des gains ou pertes de placements sur une période de trois ans à partir de l'exercice au cours duquel ils se produisent aux fins de la mesure des coûts de retraite.

- Les gains et pertes actuariels nets, fondés sur la valeur marchande des actifs des régimes, en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, ainsi que les coûts des services passés sont portés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, la mortalité des participants aux régimes et des coûts de soins de santé.

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est constaté aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.

- La date de mesure utilisée par la CCQ est le 31 décembre.

3.10 Indemnités versées aux salariés

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Régimes d'assurance

Auparavant, la CCQ présentait au bilan des régimes d'assurance des provisions pour bénéfices éventuels correspondant à la valeur actualisée des réserves d'heures accumulées par les salariés. À compter du présent exercice, les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles, représentant la valeur comptable des réserves pour le maintien de l'assurabilité des salariés, sont comptabilisées à titre de revenus reportés et sont virées aux revenus de l'exercice correspondant aux périodes d'assurance pour lesquelles elles sont utilisées. Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers :

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'assurance (suite)

	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance	
Bilan				
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	27 218	22 150	3 082	2 667
Contributions des employeurs reportées	(20 309)	(20 651)	(686)	(527)
Avoir	(6 909)	(1 499)	(2 396)	(2 140)
Évolution de l'avoir				
Contributions des employeurs	(19 251)	(12 342)	(807)	(906)
Augmentation de l'avoir [(1)]	(5 410)	12 301	(256)	(451)

(1) L'écart entre l'incidence de la modification de conventions comptables sur le poste Augmentation de l'avoir et son incidence sur le poste Contributions des employeurs correspond au poste Augmentation des provisions pour bénéfices éventuels, lequel apparaissait auparavant à l'état de l'Évolution de l'avoir.

5. CORRECTION D'ERREURS

5.1 Régimes d'assurances

5.1.1 Contributions des employeurs

Depuis 1996, les contributions supplémentaires des employeurs encaissées pour le maintien volontaire des couvertures des salariés, n'ont pas été transférées des régimes supplémentaires au régime de base. Les corrections, appliquées de façon rétroactive, ont eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers :

	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance	
Bilan				
Placements et revenus courus	1 640	1 180	(1 640)	(1 180)
Avoir	1 640	1 180	(1 640)	(1 180)
Évolution de l'avoir				
Contributions des employeurs	339	300	(339)	(300)
Revenus de placements	121	90	(121)	(90)
Augmentation de l'avoir	460	390	(460)	(390)

5.1.2 Primes d'assurance versées au régime de base

Les passifs actuariels présentés au bilan du régime de base comprennent, notamment, des provisions pour prestations engagées reliées à des protections offertes par les régimes supplémentaires d'assurance. Par conséquent, les primes d'assurance versées au régime de base par les régimes supplémentaires auraient dû être ajustées pour tenir compte de l'enregistrement de ces provisions. Les corrections, appliquées de façon rétroactive, ont eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers :

5. CORRECTION D'ERREURS (suite)

5.1 Régimes d'assurances (suite)

5.1.2 Primes d'assurance versées au régime de base (suite)

	2005	2004	2005	2004
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance	
Bilan				
Placements et revenus courus	1 520	1 489	(1 520)	(1 489)
Avoir	1 520	1 489	(1 520)	(1 489)
Évolution de l'avoir				
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	31	392		
Primes d'assurance versées au régime de base			(31)	(392)
Augmentation de l'avoir	31	392	(31)	(392)

5.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Depuis la création du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, les matériaux réutilisables pour la formation ont été enregistrés en totalité dans l'actif du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction. Ces corrections, appliquées de façon rétroactive, ont eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers :

	2005	2004	2005	2004
	Fonds de formation		Plan de formation	
Bilan				
Placements et revenus courus	111	92	(111)	(92)
Matériaux réutilisables pour la formation	(8)	(29)	8	29
Avoir	103	63	(103)	(63)
Résultats et évolution de l'avoir				
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	(40)	(37)	40	37
Excédent des revenus sur les dépenses	40	37	(40)	(37)

6. PLACEMENTS

6.1 Placements et revenus courus

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE
ET FONDS EN FIDÉICOMMIS – AU COÛT

	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	35 580	35 580	45 715	45 715
Dépôt à court terme (1)	226 975	226 975	197 275	197 275
Obligations (2)	348 367	358 303	288 631	300 389
Actions (3)	246 101	277 361	219 786	235 092
Compte courtier (4)	(2 680)	(2 680)		
Intérêts courus	4 224	4 224	3 470	3 470
	858 567	899 763	754 877	781 941

(1) Venant à échéance au plus tard le 1er juin 2006 et aux taux d'intérêt variant de 3,14 % à 3,59 %.

(2) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,56 ans et le taux de rendement en vigueur est de 3,979 %.

(3) Comprend le coût et la juste valeur des actions américaines, respectivement de 75 430 592 $ et 71 905 695 $, pour l'exercice 2005. Cette moins-value est attribuable à la fluctuation de la devise américaine par rapport à la devise canadienne, entre la date d'acquisition des placements et la date de clôture des états financiers.

(4) Correspond aux transactions en attente de règlement.

Les placements et revenus courus sont répartis comme suit dans les différents fonds :

	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds général d'administration	54 345	54 345	62 038	62 072
Régime d'assurance de base	393 813	416 929	310 774	324 853
Régimes supplémentaires d'assurance	36 188	38 702	31 620	33 298
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	140 045	149 062	132 579	138 831
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	25 174	26 799	22 979	24 070
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	192 202	197 125	180 239	184 160
Fonds de réclamations de salaires	1 033	1 033	1 161	1 162
Fonds de cotisations patronales	1 403	1 403	870	870
Fonds de cotisations syndicales	5 223	5 223	4 322	4 324
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	83	83	63	63
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	56	56		
Fonds spécial d'indemnisation	5 814	5 815	5 388	5 391
Fonds de qualification	3 188	3 188	2 844	2 847
	858 567	899 763	754 877	781 941

6. PLACEMENTS (suite)

6.1 Placements et revenus courus (suite)

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES – À LA JUSTE VALEUR

	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	12 796	12 796	21 884	21 884
Dépôt à court terme (1)	86 337	86 337	91 860	91 860
Obligations (2)	8 221	8 236	7 624	7 623
Intérêts courus	340	340	229	229
	107 694	107 709	121 597	121 596

(1) Venant à échéance au plus tard le 1er juin 2006 et aux taux d'intérêt variant de 3,14 % à 3,59 %.

(2) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,56 ans et le taux de rendement en vigueur est de 3,979 %.

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit dans les différents comptes :

	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Compte général	42 043	42 049	46 371	46 371
Compte complémentaire	(10 040)	(10 042)	17 677	17 676
Compte des retraités	75 691	75 702	57 549	57 549
	107 694	107 709	121 597	121 596

6.2 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) se détaillent comme suit :

	2005	2004
Compte général		
Dépôt à vue		1
Dépôts à participation (1)	3 426 540	3 474 540
Revenus courus	16 991	17 593
	3 443 531	3 492 134
Compte complémentaire		
Dépôt à vue	70 013	10 001
Dépôts à participation (1)	1 859 673	1 452 174
Revenus courus	11 006	7 777
	1 940 692	1 469 952
Montants à reporter	5 384 223	4 962 086

6. PLACEMENTS (suite)

6.2 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur (suite)

	2005	2004
Montants reportés	5 384 223	4 962 086
Compte des retraités		
Dépôts à vue (avances)	(5 001)	1
Dépôts à participation [1]	4 337 569	3 424 582
Revenus courus	27 737	18 765
	4 360 305	3 443 348
	9 744 528	8 405 434

(1) Les dépôts à participation tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ. La CDPQ attribue à la clôture du mois, à chacun des comptes, le revenu net des frais de gestion.

7. ACTIFS À LONG TERME

7.1 Fonds général d'administration

Immobilisations corporelles

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	672		672	672
Bâtiments	8 718	5 906	2 812	3 030
Aménagements des bâtiments	2 718	1 411	1 307	1 205
Mobilier et équipement	6 344	4 451	1 893	2 183
Équipement informatique	7 265	4 286	2 979	2 572
Améliorations locatives	1 391	955	436	659
	27 108	17 009	10 099	10 321
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	733	293	440	586
	27 841	17 302	10 539	10 907

L'amortissement de l'équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisiton inclus dans le poste « Amortissement-immobilisations corporelles » de l'état des résultats et l'évolution de l'avoir est de 146 551 $ en 2005 (145 704 $ en 2004).

Actifs incorporels

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	6 274	3 953	2 321	1 355
Projets de développement informatique	836		836	411
	7 110	3 953	3 157	1 766

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. ACTIFS À LONG TERME (suite)

7.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériaux réutilisables pour la formation				
Fonds de formation	2 274	1 077	1 197	1 390
Plan de formation	118	103	15	29

8. EMPRUNT BANCAIRE

La CCQ a un crédit renouvelable annuellement le 1er juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2005, le montant maximum que pouvait prélever la CCQ pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. De plus, lors de découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours et portent intérêt au même taux préférentiel.

9. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2005	2004
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 2,37 % échéant en 2006	244	483
Versements échéants en deçà d'un an	244	239
		244

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établiront à 255 640 $ au cours du prochain exercice.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

10.1 Fonds général d'administration

	2005	2004
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Prélèvements à recevoir	(794)	(473)
Débiteurs	1 036	(807)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 550	3 350
Frais payés d'avance	(285)	(223)
Créditeurs et frais courus	(1 586)	1 330
Revenus reportés	(87)	(51)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(5 030)	(3 393)
	(3 196)	(267)

10. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

10.1 Fonds général d'administration (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Encaisse		682
Découvert de banque	(181)	
Emprunt bancaire		(20 250)
Placements et revenus courus [1]	23 518	35 659
	23 337	16 091

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

10.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

	2005	2004
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	(255)	(284)
Frais payés d'avance	(668)	(717)
Créditeurs	14	(5)
Activités de formation à payer	(1 872)	301
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(432)	268
	(3 213)	(437)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Découvert de banque	(126)	(41)
Placements et revenus courus [1]	140 045	132 579
	139 919	132 538

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

10.3 Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2005	2004
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	(16)	(40)
Frais payés d'avance	(774)	
Créditeurs	3	(2)
Activités de formation à payer	341	31
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(77)	47
	(523)	36

10. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

10.3 Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
Placements et revenus courus [1]	25 174	22 979
	25 174	22 979

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

11. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

11.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes

La firme d'actuaires Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 2005 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2005. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction s'établissent comme suit :

	2005	2004
Compte général	4 534 979	4 561 283
Compte des retraités	4 194 881	3 827 762
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 729 860	8 389 045
Réserve pour fluctuations économiques au compte général	701 023	292 909
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte	82 028	
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	9 512 911	8 681 954

11. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

11.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes (suite)

	2005	2004
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	8 389 045	7 281 448
Changements apportés au régime	(57 997)	656 145
Modifications des hypothèses actuarielles	242 934	147 283
Intérêts cumulés sur les prestations	515 573	489 740
Prestations constituées		167 961
Prestations versées	(504 622)	(481 812)
Transfert du compte complémentaire	64 978	38 149
Pertes d'expérience	79 949	90 131
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 729 860	8 389 045

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2005	2004
Rendement à moyen terme de l'actif	6,00	6,25
Rendement à long terme de l'actif	6,00	6,50

Les taux d'intérêts utilisés pour le calcul des engagements du compte général sont réduits de 0,25 % avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

11.2 Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché, en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande depuis le 31 décembre 2002.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2005 (1)	2004 (1)
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations		
Compte général	3 435 143	3 375 580
Compte des retraités	4 286 625	3 387 231
	7 721 768	6 762 811
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	(347 460)	(175 284)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	7 374 308	6 587 527

(1) Les valeurs illustrées représentent des extrapolations.

11. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

11.3 Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants au montant de 0,80 $ par heure travaillée, déterminée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 $ à 3,80 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

Pour l'exercice 2005, les cotisations des employeurs pour service passé et courant versées par heure travaillée respectivement aux comptes général et complémentaire s'établissement comme suit :

		2005	
(en dollars)		1er janvier au 30 avril	1er mai au 31 décembre
Apprenti	Compte général		
	Service passé	2,305	2,305
	Compte complémentaire		
	Service courant	0,460	0,460
Compagnon	Compte général		
	Service passé	2,005	2,625
	Compte complémentaire		
	Service courant	1,20	1,20

La dernière évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2004. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 indique l'existence d'une réserve pour fluctuations économiques de 701 023 000 $ dans le compte général et une obligation non capitalisée au 31 décembre 2005 de 1 355 552 000 $. Cette obligation est en voie de capitalisation, sur une période se terminant le 31 décembre 2018, par une cotisation des employeurs pour service passé établie à 2,305 $ par heure travaillée pour un apprenti. Pour un compagnon, cette cotisation est de 2,005 $ par heure travaillée jusqu'au 30 avril et à 2,625 $ par la suite.

11.4 Non respect de la règle d'amortissement du déficit actuariel prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité, découlant d'une modification au régime, ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation de 5,66 $ par heure travaillée au lieu de 2,305 $ pour un apprenti et de 5,98 $ pour un compagnon au lieu de 2,625 $ aux fins d'amortir la portion du déficit de 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2005 qui ne serait pas couverte par les cotisations pour services passés prévues pour les cinq prochaines années.

12. PASSIFS ACTUARIELS

Régimes d'assurance

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base en lien avec les couvertures d'assurance en vigueur au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

	2005	2004
Provisions pour prestations engagées	32 484	29 052
Provisions pour rentes aux assurés invalides	33 819	35 630
	66 303	64 682

Une autre évaluation actuarielle a été préparée pour fins de solvabilité.

13. ENGAGEMENTS

Fonds général d'administration

La CCQ est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2010 pour la location de bureaux. Dans certains cas, ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans. Les loyers relatifs aux espaces loués ont totalisé 1 508 007 $ (1 413 150 $ en 2004) pour l'exercice 2005. Les loyers minimums futurs en vertu des baux s'y rattachant pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2006	1 162
2007	962
2008	761
2009	85
2010	10
	2 980

Le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission de la construction du Québec réclame à de la CCQ des cotisations pour les années 1990 à 1992 au montant de 359 374 $. En vertu d'une entente intervenue entre le régime et la CCQ, cette dernière s'engage à défrayer ce montant en assumant la partie des frais du programme de préparation à la retraite qui devait être assumée par le régime. Au 31 décembre 2005, le solde à défrayer est de 304 546 $.

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la CCQ, au montant de 2 404 937 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la CCQ ont pris fait et cause pour celles-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la CCQ. Tout paiement par la CCQ, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

15. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations déterminées contributifs à l'ensemble de ses employés syndiqués et non syndiqués (hors convention). Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent d'allocations de retraite versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance-maladie et de prestations d'assurance-vie au décès.

La CCQ a signé, en décembre 2005, une entente modifiant le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ. D'après cette entente, toute cotisation additionnelle versée par la CCQ, ayant pour but de financer le déficit du régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, lui sera remboursée dès que des excédents d'actifs se dégageront du Régime.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les régimes offerts ont été préparées en date du 31 décembre 2004. Les prochaines évaluations actuarielles seront effectuées en date du 31 décembre 2007.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (hypothèses moyenne pondérée au 31 décembre) :

Hypothèses actuarielles

(en pourcentage)	2005	2004	2005	2004
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Taux d'actualisation	5,20	5,75	5,75	6,50
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,25	7,25		
Taux de croissance des salaires	2,25 à 3,25	4,00 à 5,00	2,25 à 4,25	4,00 à 5,00

15. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les taux de croissance du coût des soins de santé sont les suivants au 31 décembre :

	2005	2004
Taux de croissance annuel moyen du coût des soins de santé	9 %	8 %
Baisse annuelle prévue du taux de croissance	1 %	1 %
Année de stabilisation	2009	2007

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes et des montants inscrits au bilan s'établissent comme suit aux 31 décembre :

	2005	2004	2005	2004
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Juste valeur des actifs des régimes	265 183	244 241		
Obligations au titre des prestations constituées	295 289	273 338	60 744	52 825
Situation de capitalisation (déficit)	(30 106)	(29 097)	(60 744)	(52 825)
Perte actuarielle nette non amortie	(60 164)	(40 290)	(16 061)	(13 293)
Coût des services passés non amorti	3 601			
Actif au titre des prestations constituées (passif)	26 457	11 193	(44 683)	(39 532)
Provision pour moins-value	(26 457)	(11 193)		
Passif au titre des prestations constituées			(44 683)	(39 532)

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2005, le coût des avantages sociaux de la CCQ se présente comme suit :

	2005	2004	2005	2004
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Coût des avantages sociaux constatés dans l'exercice	3 600	3 117	6 606	5 544

Les autres renseignements concernant les régimes à prestations déterminées de la CCQ se présentent comme suit :

	2005	2004	2005	2004
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Cotisations de l'employeur	3 600	3 117		
Cotisations des employés	2 661	2 421		
Prestations versées	10 456	10 354	1 454	1 378

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La CCQ est exposée à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus en devises étrangères et a recouru à des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme :

	2005		2004	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Positions vendeur	290 106	641	254 230	(971)

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur correspond au cours du marché.

Les contrats de change à terme ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

	2005	2004
Régimes d'assurance de base	341	(478)
Régimes supplémentaires d'assurance	37	(57)
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	164	(268)
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	30	(47)
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	69	(121)
	641	(971)

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions et les obligations est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme et correspondent aux cours du marché.

17. PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 0,03 $/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation. Il vise à contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La CCQ s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme. Le montant cumulatif de ces cotisations non utilisées au 31 décembre 2005, s'élève à 19 913 012 $ (17 480 477 $ en 2004).

18. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Les régimes supplémentaires d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2005	2004
Électriciens	8 360	8 205
Couvreurs	769	705
Ferblantiers	1 385	1 056
Tuyauteurs	6 133	4 615
Travailleurs de lignes	1 713	1 265
Mécaniciens en protection-incendie	456	365
Frigoristes	234	238
Mécaniciens de chantier	452	325
Métiers de la truelle	1 871	1 263
	21 373	18 037

19. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2005	2004
Mécaniciens	38	52
Serruriers	86	82
Monteurs	19	29
Ferrailleurs	141	119
Électriciens	978	885
Ferblantiers	300	258
Chaudronniers	220	195
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	1 474	1 283
	3 256	2 903

20. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2005.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS
DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2005
OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2005, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 1er janvier 2005. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 daté du 15 novembre 2005.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion :

a) Le régime affiche, au 31 décembre 2005, une réserve pour fluctuations économiques de 701 023 000 $ dans le compte général et un manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations de 1 355 552 000 $.

b) La caisse de retraite est partiellement solvable au 31 décembre 2005. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2005, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements des trois comptes.

c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant :

Année	**Apprentis $/heure**	**Compagnon $/heure**
Du 1er janvier 2006 au 29 avril 2006	2,305	2,625
Du 30 avril 2006 au 31 décembre 2018	2,305	2,305

d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2005 est de 2 056 575 000 $.

e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.

g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 28 avril 2006

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005 POUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET FAISANT SUITE AU RAPPORT INTITULÉ « RAPPORT SUR L'ÉVALUATION, AUX FINS COMPTABLES, DES PASSIFS ACTUARIELS AU 31 DÉCEMBRE 2005 ».

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2005, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels au montant de 66 303 000 $ constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.

François Boisvenue, FICA, FSA
Vice-président

Groupe-conseil Aon
1801, avenue McGill College
Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 3P4

Montréal, le 28 avril 2006

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration, du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis de la Commission de la construction du Québec (CCQ) sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs et des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification, ainsi que l'expression de son opinion. Le vérificateur a librement et pleinement accès au comité de vérification.

André Ménard
Président-directeur général

Le 4 mai 2006

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans au 31 décembre 2005 du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec et des fonds en fidéicommis suivants : fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, de même que les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis suivants au 31 décembre 2005 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date :

Fonds en fidéicommis :

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration , du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des autres fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement appliqué à la comptabilisation dans les régimes d'assurance des contributions des employeurs visant à maintenir l'admissibilité des salariés, expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne la note 2.2, la Commission n'applique pas ces dispositions qui pourraient avoir un impact important sur l'établissement des cotisations des salariés et des employeurs au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Ces impacts sont présentés à la note 11.4.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 mai 2006

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS
(L.R.Q., c. S-32.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	678 500 $	678 500 $
Intérêts sur dépôts bancaires	896	193
	679 396	678 693
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	508 624	454 149
Formation	2 832	777
Déplacements et représentation	2 683	1 980
Honoraires professionnels	52 606	66 943
Loyer	95 863	84 767
Assurances	3 186	2 008
Entretien et location d'équipement	4 838	4 197
Publicité	290	29 111
Documentation	2 790	3 298
Télécommunications	4 559	4 295
Fournitures de bureau	6 277	6 098
Mobilier et équipement		524
Intérêts et frais bancaires	1 012	949
Amortissement des immobilisations corporelles	3 731	4 194
Amortissement des actifs incorporels	1 613	681
Autres	1 192	1 160
	692 096	665 131
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(12 700)	13 562
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 257	(12 305)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(11 443) $	1 257 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	69 056 $	103 456 $
Débiteurs	6 938	
Frais payés d'avance	11 318	4 347
	87 312	107 803
Immobilisations corporelles (note 3)	15 335	16 047
Actifs incorporels (note 4)	8 542	7 160
	111 189 $	131 010 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	28 480 $	48 200 $
Provision pour vacances accumulées	12 259	12 402
	40 739	60 602
Provision pour congés de maladie (note 5)	81 893	69 151
	122 632	129 753
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(11 443)	1 257
	111 189 $	131 010 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Me Jean Corriveau
Président

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Logiciel	20 %
Site Web	25 %

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	18 958 $	11 071 $	7 887 $	8 695 $
Équipement informatique	11 624	4 176	7 448	7 352
	30 582 $	15 247 $	15 335 $	16 047 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 3 020 $ (2005 : 4 788 $).

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

4. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Site Web	4 690 $	782 $	3 908 $	4 690 $
Logiciel	6 401	1 767	4 634	2 470
	11 091 $	2 549 $	8 542 $	7 160 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 2 995 $ (2005 : 4 690 $).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 19 216 $ (2005 : 11 666 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	69 151 $	63 302 $
Charge de l'exercice	13 635	6 241
Prestations versées au cours de l'exercice	(893)	(392)
Solde à la fin	81 893 $	69 151 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVENTUALITÉ

En mars 2006, une requête judiciaire a été intentée par diverses associations d’artistes visant l’annulation du décret de nomination d’un membre de la Commission. Cette requête a été déposée contre le Procureur général du Québec et la Ministre de la culture et des communications. Les honoraires professionnels engagés pour la représentation du dirigeant mis en cause sont à la charge de la Commission. À la date de la préparation des états financiers, la direction de la Commission n’était pas en mesure d’évaluer l’issue de cette requête ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Me Jean Corriveau, président
Me Hélène Lavallée, secrétaire et conseillère juridique

Montréal, le 19 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 juin 2006

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
PRODUITS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	52 759 430 $	50 974 832 $
Subvention du gouvernement du Québec		1 539 698
Intérêts	172 886	98 677
Publications et services	12 175	14 261
	52 944 491	52 627 468
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	33 974 635	33 573 165
Transport et communication	2 484 607	2 333 711
Services professionnels	7 196 064	6 928 247
Loyers et entretien	5 165 447	5 099 916
Fournitures	604 386	679 974
Amortissement des immobilisations corporelles	1 534 589	1 229 681
Amortissement des actifs incorporels	93 213	42 338
Intérêts sur la dette à long terme	22 832	33 334
Autres	16 397	9 332
	51 092 170	49 929 698
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 852 321 $	2 697 770 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(8 561 916) $	(11 174 686) $
Modifications comptables (note 3)		
Capitalisation des développements informatiques	85 000	
Inscription des frais payés d’avance	474 544	
Solde redressé	(8 002 372)	(11 174 686)
Excédent des produits sur les charges de l’exercice	1 852 321	2 697 770
SOLDE À LA FIN	(6 150 051) $	(8 476 916) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 421 970 $	5 100 024 $
Créances à recevoir	50 944	9 078
Intérêts courus	45 528	28 687
Avances pour frais de déplacement	2 040	13 000
Frais payés d'avance	665 900	99 350
	7 186 382	5 250 139
Immobilisations corporelles (note 4)	3 016 345	2 987 838
Actifs incorporels (note 5)	391 690	225 031
	10 594 417 $	8 463 008 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 529 641 $	2 800 680 $
Versements sur la dette à long terme (note 6)	202 432	195 290
	2 732 073	2 995 970
Dette à long terme (note 6)	53 897	261 881
Provision pour allocations de transition (note 8)	3 200 167	3 046 951
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	10 758 331	10 635 122
	16 744 468	16 939 924
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(6 150 051)	(8 476 916)
	10 594 417 $	8 463 008 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Micheline Bélanger

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 852 321 $	2 697 770 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 534 589	1 229 681
Amortissement des actifs incorporels	93 213	42 338
Gain/perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 088	(1 943)
Variation de la provision pour allocations de transition	153 216	(44 368)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	123 209	(253 087)
	3 758 636	3 670 391
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 7)	(773 287)	(528 258)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 985 349	3 142 133
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	8 780	19 279
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 232 736)	(821 343)
Acquisitions d'actifs incorporels	(238 605)	(226 436)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 462 561)	(1 028 500)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(200 842)	(184 066)
Flux de trésorerie utilisés pour des activités de financement	(200 842)	(184 066)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 321 946	1 929 567
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 100 024	3 170 457
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)	6 421 970 $	5 100 024 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont encaissables en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Matériel roulant	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développements informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Capitalisation des développements informatiques

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été redressés afin d'apporter des corrections dans la comptabilisation des actifs incorporels.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Inscription des frais payés d'avance

À compter du présent exercice, les achats d'enveloppes préaffranchies sont comptabilisés à titre de frais payés d'avance et virés aux résultats au moment de leur utilisation. Auparavant, ils étaient inscrits aux résultats au moment du paiement. L'effet de cette modification sur les exercices antérieurs a été comptabilisé au 1er avril 2005 directement à l'état du solde déficitaire de l'exercice terminé le 31 mars 2006. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Ces modifications ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers pour les exercices suivants terminés le 31 mars :

	2006	2005
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	(75 000) $	(60 000) $
Services professionnels		(25 000)
Amortissement des actifs incorporels	18 754	
Bilan		
Frais payés d'avance	474 544 $	
Actifs incorporels	141 246	85 000 $
Solde déficitaire du Fonds	(615 790)	(85 000)

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	4 083 309 $	3 481 762 $	601 547 $	847 161 $
Matériel roulant	61 835	4 997	56 838	29 579
Équipements informatiques	3 419 083	2 023 713	1 395 370	1 614 110
Améliorations locatives	3 776 191	2 813 601	962 590	496 988
	11 340 418 $	8 324 073 $	3 016 345 $	2 987 838 $

Des améliorations locatives de même que des équipements informatiques ayant respectivement une valeur comptable nette de 239 265 $ et de 42 390 $ n'ont pas été amortis parce qu'ils sont en cours de construction ou ne sont pas mis en service en date de fin d'exercice.

5. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	456 513 $	251 959 $	204 554 $	140 031 $
Développements informatiques	210 000	22 864	187 136	85 000
	666 513 $	274 823 $	391 690 $	225 031 $

Des logiciels ayant une valeur comptable nette de 73 070 $ n'ont pas été amortis parce qu'ils ne sont pas en service en date de fin d'exercice

6. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes variant de 5,52 % à 6,68 %, remboursables par versements mensuels de 18 117 $, échéant jusqu'en septembre 2008	256 329 $	457 171 $
Moins : versements échéant en deçà d'un an	202 432	195 290
	53 897 $	261 881 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	244 038 $
2008	104 188
2009	17 640

7. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances à recevoir	(41 866) $	(1 922) $
Augmentation des intérêts courus	(16 841)	(22 596)
Variation des avances pour frais de déplacement	10 960	
Augmentation des frais payés d'avance	(92 006)	(25 259)
Diminution des créditeurs et frais courus	(633 534)	(478 481)
	(773 287) $	(528 258) $
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	4 421 970 $	3 600 024 $
Dépôts à terme (taux : 2,5 %)	2 000 000	1 500 000
	6 421 970 $	5 100 024 $

Les intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élèvent à 21 767 $ (2005 : 33 334 $).

En date du 31 mars 2006, le poste « créditeurs et frais courus » inclus des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement de 341 228 $ et de 21 267 $ (2005 : 801 521 $ et - $).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 615 003 $ (2005 : 1 130 938 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires, autres que les commissaires provenant de la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2006	2005
Solde au début	3 046 951 $	3 091 319 $
Charge de l'exercice	153 216	64 750
Prestations versées au cours de l'exercice		(109 118)
Solde à la fin	3 200 167 $	3 046 951 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	6 658 739 $	3 976 383 $	10 635 122 $	10 888 209 $
Charge de l'exercice	1 079 594	2 836 543	3 916 137	3 256 824
Prestations versées au cours de l'exercice	(970 029)	(2 822 899)	(3 792 928)	(3 509 911)
Solde à la fin	6 768 304 $	3 990 027 $	10 758 331 $	10 635 122 $

9. ENGAGEMENTS

Les engagements contractuels minimaux exigibles pour les contrats de location exploitation et pour la location d'espace se détaillent ainsi au 31 mars 2006 :

2007	244 038 $
2008	104 188
2009	17 640
2010	15 435
	381 301 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme, déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon les taux d'intérêts offerts sur le marché à la Commission pour des emprunts comportant des conditions et échéances semblables, est présente dans le tableau suivant :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	256 334 $	250 469 $	457 271 $	435 559 $

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 15 juin 2006

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2006 et les états des résultats, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des frais payés d'avance et des développements informatiques expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 juin 2006

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations des employeurs (note 3)	52 095 369 $	48 536 499 $
Intérêts sur placements	697 831	655 497
Autres (note 4)	217 293	293 608
	53 010 493	49 485 604
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	32 892 669	31 953 904
Services professionnels et administratifs	2 318 875	2 253 969
Frais de déplacement	1 190 930	1 364 573
Télécommunications et courrier	1 250 847	1 301 702
Publicité et information	582 602	632 527
Location de locaux, d'équipement et autres	3 834 226	3 416 777
Entretien	856 309	868 438
Fournitures	630 823	683 745
Intérêts et frais bancaires	12 937	11 535
Amortissement des immobilisations corporelles	1 382 206	1 435 947
Amortissement des actifs incorporels	1 616 703	143 424
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	2 086	11 552
	46 571 213	44 078 093
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 12) :		
Frais de perception de Revenu Québec	411 752	402 888
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail	5 924 630	6 121 440
	52 907 595	50 602 421
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	102 898	(1 116 817)
EXCÉDENT AU DÉBUT	51 074 584	52 191 401
EXCÉDENT À LA FIN	51 177 482 $	51 074 584 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Placements (note 5)	46 308 271 $	47 152 017 $
Débiteurs	175 173	126 041
Intérêts courus sur placements	91 045	67 189
	46 574 489	47 345 247
Immobilisations corporelles (note 6)	3 851 733	3 768 062
Actifs incorporels (note 7)	14 441 875	15 565 797
	64 868 097 $	66 679 106 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	147 724 $	32 943 $
Créditeurs et frais courus	2 507 738	4 832 633
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 9)	81 184	162 553
Provision pour vacances (note 10)	4 496 849	4 445 092
	7 233 495	9 473 221
Provision pour congés de maladie (note 10)	6 457 120	6 131 301
EXCÉDENT (note 11)	51 177 482	51 074 584
	64 868 097 $	66 679 106 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
André Brochu
Gaston Lafleur

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 898 $	(1 116 817) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 382 206	1 435 947
Amortissement des actifs incorporels	1 616 703	143 424
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	2 086	11 552
	3 103 893	474 106
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Variation des débiteurs	(49 132)	329 892
Variation des intérêts courus sur placements	(23 856)	11 973
Variation des créditeurs et frais courus	(1 556 484)	792 194
Diminution des réclamations perçues à remettre aux salariés	(81 369)	(192 212)
Augmentation de la provision pour vacances	51 757	603 517
Variation de la provision pour congés de maladie	325 819	(55 828)
	(1 333 265)	1 489 536
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 770 628	1 963 642
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(6 100 000)	3 100 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 495 689)	(2 800 588)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1 235 224)	(5 634 727)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	1 758	500
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(8 829 155)	(5 334 815)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 058 527)	(3 371 173)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	28 919 074	32 290 247
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	21 860 547 $	28 919 074 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur entre le coût et la valeur de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33,33 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33,33 %

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable excède le montant estimatif recouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif est imputée aux résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Taux
Logiciels	33,33 %
Développement informatique	10 % et 20 %

Les projets de développement informatique sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Cotisations des employeurs

Les cotisations des employeurs sont perçues par Revenu Québec. Ces cotisations, déterminées conjointement avec Revenu Québec, sont comptabilisées en fonction d'une estimation de la croissance de la masse salariale de l'année civile précédente. Elles demeurent sujettes à vérification et, le cas échéant, les ajustements sont portés aux cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus..

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2006	2005
Cotisations estimées pour l'exercice	51 885 083 $	49 830 094 $
Augmentation (diminution) des cotisations afférentes à des exercices antérieurs		
2005	360 056	
2004	(1 217)	(1 125 912)
2003	19 694	(213 707)
2002	(40 502)	51 724
2001	1 132	1 479
1996-2000	(128 877)	(7 179)
	210 286	(1 293 595)
	52 095 369 $	48 536 499 $
Taux de croissance appliqué aux cotisations de l'année civile précédente pour établir les cotisations de l'exercice	3,64 %	3,10 %
Masse salariale assujettie de l'année civile précédente, utilisée pour estimer les cotisations de l'exercice (en milliards de dollars)	64,9	62,3

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

4. AUTRES PRODUITS

	2006	2005
Réclamations perçues pour des salariés non retracés	19 295 $	25 693 $
Ventes de publications	2 534	4 515
Récupération de frais judiciaires	195 464	263 400
	217 293 $	293 608 $

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Dépôts à terme	32 800 000 $	26 150 000 $
Billet à escompte		4 628 607
Acceptations bancaires	13 508 271	16 373 410
	46 308 271 $	47 152 017 $

Les taux d'intérêts fixes varient de 3,76 % à 4,15 % (2,54 % à 2,81 % en 2005). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 690 661 $	1 242 892 $	447 769 $	558 713 $
Mobilier	2 259 619	965 058	1 294 561	1 124 348
Matériel roulant	26 472	19 472	7 000	10 245
Améliorations locatives	5 331 989	3 770 237	1 561 752	1 545 448
Matériel informatique	3 916 332	3 375 681	540 651	529 308
	13 225 073 $	9 373 340 $	3 851 733 $	3 768 062 $

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « équipement » et « améliorations locatives », représentant respectivement 25 903 $ et 23 365$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

7. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	669 763 $	585 033 $	84 730 $	79 198 $
Développement informatique	19 568 042	5 210 897	14 357 145	15 486 599
	20 237 805 $	5 795 930 $	14 441 875 $	15 565 797 $

Des actifs incorporels classés sous la rubrique : « Développement informatique » au montant de 132 735 $ (2005 : 14 851 739 $) n'ont pas été amortis, étant donné qu'ils sont en cours de réalisation.

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le conseil d'administration de la Commission a autorisé des emprunts temporaires sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires pour une somme n'excédant pas 6 000 000 $ pour l'exercice 2006 (2005 : 3 000 000 $). Les emprunts sont négociés au cours de l'exercice en fonction des besoins de trésorerie de la Commission. Au 31 mars 2006 et 2005, l'emprunt temporaire ne comportait aucun solde.

9. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2006	2005
Solde au début	162 553 $	354 765 $
Réclamations perçues des employeurs	2 608 702	2 478 528
	2 771 255	2 833 293
Réclamations versées aux salariés	2 670 776	2 645 047
Virement aux produits de réclamations perçues pour des salariés non retracés	19 295	25 693
	2 690 071	2 670 740
Solde à la fin	81 184 $	162 553 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 388 200 $ (2005 : 1 005 612 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2006		2005	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	4 445 092 $	6 131 301 $	3 841 575 $	6 187 129 $
Charge de l'exercice	2 983 930	1 430 069	3 238 784	819 480
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 932 173)	(1 104 250)	(2 635 267)	(875 308)
Solde à la fin	4 496 849 $	6 457 120 $	4 445 092 $	6 131 301 $

11. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 97 % de ses produits au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent représenté essentiellement par des placements. Ainsi, l'excédent de 51 177 482 $ au 31 mars 2006 permettra de financer environ 95 % des charges de fonctionnement, des acquisitions d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. ENGAGEMENTS

Ententes avec le gouvernement du Québec

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec Revenu Québec. Cette entente, expirée le 31 décembre 2002 et renouvelable pour une durée de cinq années, prévoit la perception des cotisations des employeurs par Revenu Québec, en échange des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Pour l'exercice 2007, des négociations sont présentement en cours entre les deux parties afin de déterminer les modalités de la prochaine entente. Les frais de perception imputés aux résultats s'élèvent à 411 752 $ pour l'exercice 2006 (2005 : 402 888 $).

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement, après consultation de la Commission par le ministre. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 5 924 630 $ pour l'exercice 2006 (2005 : 6 121 440 $). Le montant de la contribution pour l'exercice 2007 n'est pas encore déterminé; toutefois, la contribution se situera à 46 % (2006 : 46 %) des coûts de la Commission des relations du travail, excluant certaines dépenses spécifiques de la Commission.

Autres

Les engagements contractuels minimaux exigibles pour les contrats de location-exploitation et les contrats d'acquisitions de biens et services se détaillent ainsi au 31 mars 2006 :

	Location-exploitation	Biens et services	Total
2007	3 721 382 $	1 891 317 $	5 612 699 $
2008	48 928	300 727	349 655
2009	39 018	267 464	306 482
2010	23 486		23 486
2011	10 814		10 814
	3 843 628 $	2 459 508 $	6 303 136 $

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les trésoreries et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Placements	22 008 271 $	28 952 017 $
Découvert bancaire	(147 724)	(32 943)
	21 860 547 $	28 919 074 $

Les intérêts payés par le Commission au cours de l'exercice s'élèvent à 1 337 $ (2005 : 0 $).

En date du 31 mars 2006, le poste « créditeurs et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement 172 015 $ et 91 175 $ (2005 : 197 984 $ et 833 618 $).

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques significatifs de taux d'intérêt.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ÉVENTUALITÉ

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Commission doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, la Commission n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2006.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Brochu
Président-directeur général

Gaétan Thériault
Directeur général des services à la gestion

Québec, le 11 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2006, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 mai 2006

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
PRODUITS		
Contributions		
Gouvernement du Québec – Ministère du Travail	7 450 500 $	7 448 060 $
Commission des normes du travail	5 924 630	6 121 440
Vente de formules et de documents	7 057	13 209
Intérêts	24 934	18 951
	13 407 121	13 601 660
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	9 940 558	9 325 850
Services de transport et de communication	684 194	778 879
Services professionnels et administratifs	1 190 126	1 216 583
Entretien et réparations	74 398	58 218
Loyers	1 388 005	1 160 223
Fournitures et approvisionnements	84 198	84 934
Matériel et équipements	37 394	46 360
Autres dépenses	173	3 048
Intérêts – dette à long terme	56 030	24 567
Amortissement		
Immobilisations corporelles	370 223	273 353
Actif incorporel	73 238	78 678
	13 898 537	13 050 693
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES CHARGES	(491 416) $	550 967 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Déjà établi	30 216 $	(528 498) $
Modification de conventions comptables (note 3)	(15 923)	(8 176)
Redressé	14 293	(536 674)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(491 416)	550 967
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE	(477 123) $	14 293 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 807 $	10 574 $
Débiteurs	138 687	109 722
Avance au Fonds consolidé du revenu sans modalité de remboursement portant intérêt au taux préférentiel moins 2,5 %	3 039 276	3 060 136
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	211 572	181 622
	3 391 342	3 362 054
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	270 885	414 161
Immobilisations corporelles (note 5)	1 528 879	570 628
Actif incorporel (note 6)	172 107	272 545
	5 363 213 $	4 619 388 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	416 728 $	506 898 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	181 586	120 096
	598 314	626 994
Provision pour allocations de transition (note 7)	889 596	755 330
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	3 226 097	2 980 691
Dette à long terme (note 8)	1 126 329	242 080
	5 840 336	4 605 095
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(477 123)	14 293
	5 363 213 $	4 619 388 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Andrée St-Georges, présidente

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail constituée par le Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle assume les responsabilités décisionnelles qui étaient dévolues auparavant au Bureau du commissaire général du travail en matière de rapports collectifs de travail. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail, d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1) ainsi que dans quelque 26 autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation prédécisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement ;
- les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1. de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N-1.1) ;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle-ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et équipements informatiques	33 1/3 %
Améliorations locatives	Durée du bail

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatations des produits

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Améliorations locatives

À compter du présent exercice, les améliorations locatives financées à même le loyer mensuel sont capitalisées à titre d'immobilisations corporelles. Auparavant, les loyers mensuels étaient inscrits dans les charges.

Cette modification appliquée rétroactivement a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2006	2005
PRODUITS ET CHARGES		
CHARGES		
Loyers	(223 800) $	(137 870) $
Intérêts – dette à long terme	56 030	24 567
Amortissement – immobilisations corporelles	182 912	121 050
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(15 142)	(7 747)
BILAN		
ACTIF		
Immobilisations corporelles	1 276 850	346 253
PASSIF		
Dette à long terme	1 307 915	362 176
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(31 065) $	(15 923) $

4. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant dû par le gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

2007	211 572 $
2008	270 885
	482 457
Moins : portion à court terme	211 572
	270 885 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	171 894 $	47 869 $	124 025 $	28 280 $
Matériel et équipements informatiques	578 124	450 120	128 004	196 095
Améliorations locatives	1 679 482	402 632	1 276 850	346 253
	2 429 500 $	900 621 $	1 528 879 $	570 628 $

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l’exercice s’élèvent à 1 328 474 $ (2005 : 89 209 $).

6. ACTIF INCORPOREL

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développement informatique	357 119 $	185 012 $	172 107 $	272 545 $

Le produit de disposition d’actif incorporel de l’exercice s’élève à 27 200 $ (2005 : - $).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l’administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 438 616 $ (2005 : 306 259 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2006	2005
Solde au début	755 330 $	516 254 $
Charges de l'exercice	282 649	255 934
Allocation de l'exercice	(148 383)	(16 858)
Solde à la fin	889 596 $	755 330 $

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	1 778 717 $	1 201 974 $	2 980 691 $	2 859 284 $
Charge de l'exercice	370 431	863 769	1 234 200	1 040 035
Prestations versées au cours de l'exercice	(188 652)	(800 142)	(988 794)	(918 628)
Solde à la fin	1 960 496 $	1 265 601 $	3 226 097 $	2 980 691 $

8. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligations découlant du financement d'améliorations locatives incluses dans des baux, au taux d'intérêt variant de 4,69 % à 6,08 %, échéant jusqu'en 2021	1 307 915 $	362 176 $
Moins : Versement échéant en deçà d'un an	181 586	120 096
	1 126 329 $	242 080 $

Les paiements minimums futurs exigibles pour les prochains exercices sur les obligations découlant du financement d'améliorations locatives s'établissent comme suit :

2007	240 986 $
2008	196 325
2009	128 661
2010	103 115
2011	103 115
2012 à 2021	945 225
Total des paiements minimums exigibles	1 717 427
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	409 512
	1 307 915 $

La valeur de marché des dettes à long terme est équivalente au coût compte tenu que le principal contrat a été négocié au cours de l'exercice.

9. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale venant à échéance le 31 mars 2009. Le montant des engagements est de 2 809 800 $ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices : 2007 : 936 600 $, 2008 : 936 600 $, 2009 : 936 600 $.

9. ENGAGEMENTS (suite)

De plus, elle s'est engagée en vertu de baux pour la location d'espaces pour une somme de 8 371 507 $. Ces baux s'échelonnent jusqu'en mai 2020 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 mars 2006, sont :

2007	1 278 287 $
2008	1 278 287
2009	794 862
2010	449 559
2011	449 559
2012 à 2021	4 120 953
	8 371 507

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur du montant dû par le gouvernement du Québec ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Andrée St-Georges
Présidente

Québec, le 29 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5-01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des améliorations locatives expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 juin 2006

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
(L.R.Q., c. A-14)
FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2006

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	74 910 100 $	78 636 300 $	47 653 300 $	46 794 800 $	122 563 400 $	125 431 100 $
Droits de greffe	1 329 228	1 289 502	865 772	905 498	2 195 000	2 195 000
Autre organisme – Conseil du trésor	961 559				961 559	
	77 200 887	79 925 802	48 519 072	47 700 298	125 719 959	127 626 100
CHARGES	77 955 311	81 610 314	47 842 079	46 602 950	125 797 390	128 213 264
	(754 424)	(1 684 512)	676 993	1 097 348	(77 431)	(587 164)
AUTRES PRODUITS (note 5)	2 020 423	1 563 280	712 020	619 640	2 732 443	2 182 920
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 265 999 $	(121 232) $	1 389 013 $	1 716 988 $	2 655 012 $	1 595 756 $

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005		
	Réserve générale	Actif net investi en immobili-sations	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobili-sations	Total
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	7 569 588 $	1 109 040 $	8 678 628 $	5 757 732 $	1 325 140 $	7 082 872 $
Redressement aux exercices antérieurs (note 3)	(40 937 591)		(40 937 591)			
Crédits accordés par le gouvernement du Québec afin de régulariser le déficit (note 3)	40 937 591		40 937 591			
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	7 569 588	1 109 040	8 678 628	5 757 732	1 325 140	7 082 872
OPÉRATIONS						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale (note 6)	3 504 971	(645 075)	2 859 896	941 006	(765 265)	175 741
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(1 593 897)		(1 593 897)	(296 973)		(296 973)
Excédent (insuffisance) net des produits sur les charges	1 911 074	(645 075)	1 265 999	644 033	(765 265)	(121 232)
Investissements en immobilisations :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(247 666)	247 666		(230 110)	230 110	
À même les opérations de l'exercice	(245 427)	245 427		(190 956)	190 956	
Versements sur contrats de location-acquisition :						
À même les opérations de l'exercice	(126 035)	126 035		(128 099)	128 099	
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(700 000)		(700 000)			
	591 946	(25 947)	565 999	94 868	(216 100)	(121 232)
PRATIQUE PRIVÉE						
Excédent des produits sur les charges	1 389 013		1 389 013	1 716 988		1 716 988
SOLDE À LA FIN	9 550 547 $	1 083 093 $	10 633 640 $	7 569 588 $	1 109 040 $	8 678 628 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Fonds responsabilité profession-nelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	500 000 $	300 000 $	800 000 $	800 000 $
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	500 000	200 000	700 000	
SOLDE À LA FIN	1 000 000 $	500 000 $	1 500 000 $	800 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2006

	Fonds d'adminis-tration	Fonds responsabilité profession-nelle	Fonds incendie et vol	2006	2005
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 4)	11 150 811 $	5 507 $	2 753 $	11 159 071 $	11 934 437 $
Fonds en fidéicommis	395 318			395 318	511 817
Débiteurs (note 9)	45 748 917	394	197	45 749 508	12 658 094
Frais payés d'avance	500 587			500 587	444 628
Avances sur traitements différés	96 229			96 229	52 964
Placements temporaires (note 10)		1 000 000	500 000	1 500 000	800 000
	57 891 862	1 005 901	502 950	59 400 713	26 401 940
Immobilisations (note 11)	1 957 493			1 957 493	2 340 452
	59 849 355 $	1 005 901 $	502 950 $	61 358 206 $	28 742 392 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 12)	47 867 932 $	5 901 $	2 950 $	47 876 783 $	15 349 277 $
Traitements différés	159 515			159 515	127 075
Produits perçus par anticipation (note 13)	313 868			313 868	2 550 224
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 15)	108 556			108 556	140 877
	48 449 871	5 901	2 950	48 458 722	18 167 453
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations (note 14)	652 946			652 946	939 835
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 15)	112 898			112 898	156 476
	49 215 715	5 901	2 950	49 224 566	19 263 764
AVOIR					
Actif net investi en immobilisations	1 083 093			1 083 093	1 109 040
Actif net affecté d'origine interne	9 550 547	1 000 000	500 000	11 050 547	8 369 588
	10 633 640	1 000 000	500 000	12 133 640	9 478 628
	59 849 355 $	1 005 901 $	502 950 $	61 358 206 $	28 742 392 $

Au nom du Conseil,
Denis Roy, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Opérations	1 265 999 $	(121 232) $
Pratique privée	1 389 013	1 716 988
	2 655 012	1 595 756
Amortissement des immobilisations	964 139	847 003
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	(118 115)	(81 738)
Perte sur disposition d'immobilisations	3 093	
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 8)		
Opérations	(2 055 607)	(275 923)
Pratique privée	(811 041)	347 353
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	637 481	2 432 451
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	32 175	742 994
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(126 035)	(128 099)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(93 860)	614 895
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fidéicommis	116 499	17 937
Acquisition de placements	(700 000)	
Acquisition d'immobilisations	(535 387)	(1 164 810)
Cession d'immobilisation	1 250	750
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 117 638)	(1 146 123)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(574 017)	1 901 223
ENCAISSE AU DÉBUT	11 934 437	10 033 214
ENCAISSE À LA FIN	11 360 420 $	11 934 437 $

L'encaisse exclut les fonds détenus en fidéicommis.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2006

---

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux :

  Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
  Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
  Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
  Centre communautaire juridique de Québec;
  Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
  Centre communautaire juridique de l'Estrie;
  Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
  Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
  Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
  Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
  Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les provisions pour honoraires courus de la pratique privée et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006

---

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Équipement informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Développement informatique	5 ans

l) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 500 000 $ (300 000 $ en 2005) et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 1 000 000 $ (500 000 $ en 2005). Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

m) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 903 146 $ pour l'exercice (2 022 792 $ pour l'exercice précédent).

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Commission a adopté rétroactivement, sans redressement des chiffres de l'exercice précédent, la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des produits des volets contributifs, des honoraires et débours de la pratique privée, ainsi que des vacances et des traitements courus à payer. Antérieurement, les produits des volets contributifs, les honoraires et débours de la pratique privée de même que les vacances et traitements étaient passés aux résultats selon la méthode de la comptabilité de caisse. Cette modification a entraîné au 31 mars 2006 une augmentation des octrois è recevoir du gouvernement du Québec – opérations de 5 806 591 $; des octrois à recevoir du gouvernement du Québec – pratique privée de 35 131 000 $; des traitements et vacances à payer de 7 720 442 $; des honoraires et débours à payer à la pratique privée de 35 137 000 $; et a eu pour effet d'augmenter les produits des volets contributifs de 77 411 $; la charge de traitements et avantages sociaux de 792 386 $; ainsi que des charges d'honoraires et débours de la pratique privée de 6 000 $ pour l'exercice courant.

L'effet cumulatif de ces redressements sur le solde d'ouverture de la réserve générale totalise 40 937 591 $ et a fait l'objet de crédits équivalents alloués par le gouvernement du Québec au cours de l'exercice.

Ces octrois à recevoir sont présentés à la note 9.

4. RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes déposées en fiducie à cette fin sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 157 786 $ (139 761 $ en 2005).

5. AUTRES PRODUITS

	2006	2005
Opérations		
Volet contributif [(a)]	794 741 $	808 477 $
Mémoires de frais	28 508	29 376
Remboursements des coûts de l'aide juridique	386 663	342 143
Intérêts	454 466	256 189
Autres	164 582	167 350
Gain sur disposition d'immobilisations	2 170	
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	200 949	
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(11 656)	(40 255)
	2 020 423 $	1 563 280 $
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	712 020 $	619 640 $

(a) Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006

5. AUTRES PRODUITS (suite)

Volet contributif des opérations

	2006	2005
Contributions des bénéficiaires	535 050 $	551 693 $
Frais administratifs	256 050	251 759
Intérêts	3 641	5 025
	794 741 $	808 477 $

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 332 627 $ (245 842 $ en 2005) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde d'ouverture de la réserve générale, sur résolution de la direction :

	2006	2005
Coût des sentences arbitrales	1 204 670 $	
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	182 774	231 463 $
Services professionnels	11 729	23 569
Autres charges	9 700	12 550
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	185 024	29 391
Montants constatés aux charges d'opérations de l'exercice	1 593 897	296 973
Montants investis en immobilisations	247 666	230 110
	1 841 563 $	527 083 $

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2006	2005
Opérations		
Débiteurs	2 039 986 $	(11 706 951) $
Frais payés d'avance	(55 959)	(94 867)
Avances sur traitements différés	(43 265)	(7 820)
Créditeurs	(2 569 768)	10 695 893
Traitements différés	32 440	(101 569)
Produits perçus par anticipation	(1 459 041)	939 391
	(2 055 607) $	(275 923) $

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	2006	2005
Pratique privée		
Débiteurs	(35 131 000) $	415 975 $
Créditeurs	35 097 274	(92 815)
Produits perçus par anticipation	(777 315)	24 193
	(811 041) $	347 353 $

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 29 386 $ (36 475 $ en 2005).

9. DÉBITEURS

	2006	2005
Intérêts courus	12 456 $	7 441 $
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	5 901	20 594
Avances au fonds incendie et vol	2 951	13 224
Octrois du gouvernement du Québec		
Droits de greffe		2 195 000
Opérations	10 564 991	9 234 500
Projets spéciaux - non récurrents (note 14)		1 156 353
Pratique privée	35 131 000	
Autres	32 209	30 982
	45 749 508 $	12 658 094 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 3,60 % (2,40 % en 2005) échéant en mai 2006	1 000 000 $	500 000 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 3,60 % (2,40 % en 2005) échéant en mai 2006	500 000 $	300 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006

11. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Équipement informatique et bureautique	4 072 888 $	2 982 556 $	1 090 332 $	1 429 968 $
Mobilier et équipement de bureau	1 385 905	723 673	662 232	617 470
	5 458 793	3 706 229	1 752 564	2 047 438
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	788 346	583 417	204 929	290 326
Équipement informatique et bureautique	168 540	168 540		2 688
	956 886	751 957	204 929	293 014
	6 415 679	4 458 186	1 957 493	2 340 452
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Développement informatique	639 283	639 283		
	7 054 962 $	5 097 469 $	1 957 493 $	2 340 452 $

12. CRÉDITEURS

	2006	2005
Comptes fournisseurs et frais courus	1 019 771 $	1 714 301 $
Comptes à payer et frais courus avocats de la pratique privée	35 137 000	
Avances du fonds d'administration, sans intérêts	8 851	33 818
Salaires et retenues à la source	3 155 243	11 652 000
Vacances courues	6 462 032	
Gouvernement du Québec – projets spéciaux (note 14)	231 514	
Droits de greffe		
Opérations	996 600	1 043 660
Pratique privée	865 772	905 498
	47 876 783 $	15 349 277 $

13. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2006	2005
Octrois du gouvernement du Québec – Opérations		961 559 $
Volet contributif – permanence	124 836 $	622 318
Volet contributif – pratique privée	189 032	966 347
	313 868 $	2 550 224 $

14. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2006	2005
Octrois à recevoir au début	1 156 353 $	163 252 $
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice	2 971 480	3 930 307
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	32 175	742 994
Montants reçus	(4 391 522)	(3 680 200)
Octrois (à payer) à recevoir à la fin	(231 514) $	1 156 353 $

Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations

	2006	2005
Octrois spéciaux afférents aux immobilisations au début	939 835 $	278 579 $
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	32 175	742 994
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	(319 064)	(81 738)
	652 946 $	939 835 $

15. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2006	2005
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant de 2006 à 2011	221 454 $	297 353 $
Portion à court terme	108 556	140 877
	112 898 $	156 476 $

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

	2006
2007	123 434 $
2008	65 508
2009	38 093
2010	19 384
2011	9 910
	256 329
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 6,75 % à 15,79 %	34 875
Solde des obligations	221 454 $

16. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 21 884 708 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

16. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de location (suite)

2007	6 038 586 $
2008	5 773 807
2009	4 984 908
2010	3 124 255
2011	1 489 231

17. ÉVENTUALITÉS

a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Actuellement, le fonds de responsabilité professionnelle présente une réserve de 1 000 000 $. En raison des risques de poursuites, une insuffisance possible du fonds persiste. Par contre, la direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement d'une convention collective terminée le 30 juin 2003 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

c) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant l'entente sur les tarifs de la pratique privée, échus depuis le 1er avril 2005. De plus, des litiges sont en arbitrage quant à l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique. Il est présentement impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer de 5 181 583 $ (4 993 074 $ en 2005) payable à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe payables au ministre des Finances du Québec pour 1 671 618 $ (1 723 835 $ en 2005), au fonds des registres pour 4 291 $ (6 792 $ en 2005), au fonds d'information foncière pour 35 845 $ (39 767 $ en 2005) et au directeur de l'état civil pour 150 619 $ (178 763 $ en 2005). Un solde de 1 862 372 $ (1 949 158 $ en 2005) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2006 et apparaît à la note 12.

De plus, la Commission a perçu des octrois du gouvernement du Québec totalisant 77 105 100 $ (80 831 300 $ en 2005) pour les opérations et droits de greffe, et 47 653 300 $ (46 794 800 $ en 2005) pour la pratique privée au cours de l'exercice.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des fonds en fidéicommis, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires, des créditeurs et des traitements différés est comparable à la juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition se rapproche de sa valeur comptable en raison des taux similaires à ceux du marché.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2006

CHARGES

	2006	2005
OPÉRATIONS		
Administration		
Charges locatives, taxes et permis	6 207 337 $	5 924 054 $
Frais de déplacement	1 017 243	963 721
Amortissement des immobilisations	846 024	765 265
Télécommunications	695 662	701 866
Services professionnels	650 002	651 636
Fournitures de bureau	562 905	557 281
Cotisations professionnelles	442 083	436 000
Bibliothèque	413 653	435 652
Entretien et réparations	383 665	371 959
Ameublement et équipement de bureau	341 049	500 806
Formation professionnelle	336 170	332 468
Frais postaux	327 358	336 795
Autres frais administratifs	313 274	281 139
Réunion des administrateurs	102 964	100 056
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	29 386	36 475
Information	14 930	15 338
Perte sur disposition d'immobilisations	5 263	
Électricité	3 224	3 383
	12 692 192	12 413 894
Traitements et charges sociales		
Avocats	39 796 549	45 302 721
Autres	21 836 186	20 271 464
	61 632 735	65 574 185
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 137 891	3 145 666
Criminels	382 496	364 266
	3 520 387	3 509 932
Volet contributif		
Civils	92 034	84 109
Criminels	17 963	28 194
	109 997	112 303
	3 630 384	3 622 235
Montants à reporter	77 955 311 $	81 610 314 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2006

CHARGES (suite)

	2006	2005
Montants reportés	77 955 311 $	81 610 314 $
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	19 979 697	20 245 996
Criminels	19 585 796	17 949 509
Notaires	73 600	161 985
	39 639 093	38 357 490
Débours (1)		
Civils	4 585 298	4 887 128
Criminels	1 630 659	1 360 987
Notaires	42 647	47 076
	6 258 604	6 295 191
Autres frais	41 170	56 828
Intérêts	4 672	3 241
	45 842	60 069
	45 943 539	44 712 750
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 233 656	1 247 602
Criminels	266 885	286 862
Notaires	9 747	9 468
	1 510 288	1 543 932
Débours (2)		
Civils	324 041	299 439
Criminels	50 391	42 814
Notaires	1 770	362
	376 202	342 615
Autres frais	11 376	3 505
Intérêts	674	148
	12 050	3 653
	1 898 540	1 890 200
	47 842 079	46 602 950
	125 797 390 $	128 213 264 $

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 774 418 $ (4 778 213 $ en 2005) et d'autres débours de 1 484 186 $ (1 372 406 $ en 2005).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 310 678 $ (311 084 $ en 2005) et d'autres débours de 65 524 $ (69 645 $ en 2005).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2006

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX

	2006	2005
PRODUITS (note 14)		
Octrois spéciaux – charges	2 971 480 $	3 930 307 $
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	118 115	81 738
Revenus autonomes	3 610	568
	3 093 205	4 012 613
CHARGES		
Administration		
Amortissement des immobilisations	118 115	81 738
Charges locatives, taxes et permis	113 124	134 723
Frais de déplacement	57 658	89 569
Télécommunications	50 840	51 990
Ameublement et équipement de bureau	45 068	219 154
Fournitures de bureau	37 683	44 079
Cotisations professionnelles	30 180	36 956
Entretien et réparations	26 206	32 555
Services professionnels	15 951	11 219
Bibliothèque	14 674	16 421
Autres frais administratifs	14 242	21 396
Formation professionnelle	7 068	33 969
Frais postaux	4 265	10 599
Information		3 983
	535 074	788 351
Traitements et charges sociales		
Avocats	1 983 065	2 431 444
Autres	567 349	776 077
	2 550 414	3 207 521
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	459	2 985
Criminels	7 258	13 756
	7 717	16 741
	3 093 205	4 012 613
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie du fonds d'administration ainsi que l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 25 mai 2006

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005 (note 1)
REVENUS	
Contribution du Fonds d'assurance parentale (note 1)	1 291 294 $
Gouvernement du Québec – Remboursement compensatoire relatif à la provision pour congés de maladie et vacances	113 545
Revenus d'intérêts	3 425
	1 408 264
DÉPENSES	
Frais d'administration (note 3)	1 192 788
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec (note 4)	215 476
	1 408 264
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2005

	2005 (note 1)
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	4 486 158 $
Débiteurs (note 5)	116 970
	4 603 128
Immobilisations corporelles (note 6)	108 061
Actifs incorporels (note 7)	10 286 848
Frais de mise en oeuvre (note 8)	4 901 195
	19 899 232 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus (note 9)	3 990 704 $
Avance du Fonds d'assurance parentale, sans intérêt ni modalité de remboursement	3 708 706
Avance du gouvernement du Québec portant intérêt au taux préférentiel, sans modalité de remboursement	1 682 942
Provision pour vacances (note 10)	66 226
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 11)	2 752 878
	12 201 456
Provision pour congés de maladie (note 10)	163 806
Dette à long terme (note 11)	7 533 970
	19 899 232 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Denis Latulippe
Président-directeur général

Marie-Josée Le Blanc
Présidente du comité de planification
et de vérification

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005 (note 1)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Élément sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	6 833 $
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	553 844
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	560 677
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(52 794)
Augmentation des frais de mise en œuvre	(513 942)
Flux de trésorerie utilisés aux activités d'investissement	(566 736)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement : variation nette des avances	4 492 217
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 486 158 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) est une personne morale au sens du Code civil du Québec, institué le 10 janvier 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., A-29.011). Il a pour fonction, dans le cadre de l'application de cette loi, de gérer le Régime québécois d'assurance parentale (Régime) et d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale (Fonds). Le Régime entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

Objet

Le Régime vise à soutenir financièrement les salariées et travailleuses autonomes pour leur permettre de se remette physiquement d'un accouchement ainsi que les salarié(e)s et travailleur(se)s autonomes pour leur permettre de prodiguer des soins à leurs enfants nouveaux-nés ou adoptés. Il a pour objet d'accorder des prestations de maternité, de paternité et parentales à l'occasion de la naissance d'un enfant et des prestations d'adoption d'un enfant.

Le Conseil est fiduciaire du Fonds, fiducie d'utilité sociale instituée le 17 juin 2005 et dont le patrimoine est essentiellement affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne admissible en vertu de la Loi sur l'assurance parentale.

Conformément à l'article 115,10 de la Loi sur l'assurance parentale, les dépenses relatives à l'administration du Fonds et celles effectuées par le Conseil pour l'application de cette loi sont à la charge du Fonds, à l'exception des dépenses qui sont payées sur les sommes que le Conseil détient en dépôt à un titre autre que fiduciaire.

L'administration du Régime a été confiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conformément à l'article 80 de sa loi constitutive.

Financement

Le Conseil reçoit, comme principale source de financement, des contributions du Fonds, lesquelles proviennent des cotisations perçues en vertu de la Loi sur l'assurance parentale pour assurer le financement du Régime. Les sommes mises à la disposition du Conseil ne doivent servir qu'à l'application de sa loi constitutive et au paiement des obligations du Conseil.

La perception des cotisations du Régime a été confiée au ministre du Revenu en vertu de l'article 79 de la Loi sur l'assurance parentale et de l'article 2 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation aux taux annuels suivants :

Mobiliers et équipement de bureau	20,00 %
Améliorations locatives	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés aux développements informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Frais de mise en oeuvre

Les frais de mise en œuvre représentent les coûts inhérents aux effectifs déployés et aux travaux effectués nécessaires à la préparation et à l'instauration du Régime. Ceux-ci comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des frais généraux et administratifs. Ces frais de mise en œuvre seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2006, date de début des activités du Régime.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que le Conseil ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005
Traitements et avantage sociaux	668 740 $
Traitement et avantages sociaux relatifs aux provisions pour congés de maladie et vacances à la suite de l'arrivée des employés	199 062
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	141 525
Services professionnels	49 011
Frais de déplacement	10 796
Loyer	31 005
Matériel, fournitures et messagerie	28 448
Téléphonie et internet	17 067
Entretien et réparations	3 510
Amortissement des immobilisations corporelles	6 833
Intérêts et frais bancaires	21 099
Autres	15 692
	1 192 788 $

4. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Revenu Québec est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le régime. Dans le cadre de ce mandat, il retient sur les cotisations remises au Conseil, les frais d'administration ainsi que les autres frais reliés aux créances à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec.

Les frais reliés aux activités de perception des cotisations imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 215 476 $ et ne comprennent que des frais d'administration.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005

5. DÉBITEURS

	2005
Intérêts courus	3 425 $
Gouvernement du Québec	113 545
	116 970 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	29 497 $	2 950 $	26 547 $
Améliorations locatives	62 100		62 100
Équipement informatique	23 297	3 883	19 414
	114 894 $	6 833 $	108 061 $

Les améliorations locatives ne sont pas amorties puisque les travaux de réalisation ne sont pas terminés en date de fin d'exercice.

7. ACTIFS INCORPORELS

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développements informatiques (en voie de réalisation) (note 14)	10 286 848 $		10 286 848 $

Les développements informatiques en voie de réalisation ont été encourus auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ne sont pas amortis puisque les travaux de réalisation ne sont pas terminés en date de fin d'exercice. Les intérêts capitalisés aux développements informatiques en voie de réalisation au cours de l'exercice s'élèvent à 186 981 $.

8. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Frais de mise en œuvre	4 901 195 $		4 901 195 $

Les frais de mise en œuvre ont été encourus auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Revenu Québec pour des montants respectifs de 3 966 414 $ et de 934 781 $.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005
Fournisseurs et frais courus	163 696 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 190 693
Revenu Québec	636 315
	3 990 704 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 28 440 $. Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2005		
	Congés de maladie	Vacances	Total
Dépense de l'exercice			
Augmentation à la suite de l'arrivée des employés	152 341 $	46 721 $	199 062 $
Augmentation attribuable à l'exercice	15 000	53 704	68 704
Utilisation de l'exercice	(3 535)	(34 199)	(37 734)
	163 806 $	66 226 $	230 032 $

11. DETTE À LONG TERME

	2005
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 14)	
Sur les développements informatiques en voie de réalisation, 4 %, remboursable en un versement initial de 2 752 878 $ en avril 2006, suivi de quatre autres versements annuels à compter du 1er avril 2007, comprenant capital seulement	10 286 848 $
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	2 752 878
	7 533 970 $

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Le capital à verser sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices se chiffre à :

2006	2 752 878 $
2007	2 157 475
2008	2 032 343
2009	1 907 211
2010	1 436 941

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	
Débiteurs	(116 970) $
Créditeurs et frais courus	440 782
Provision pour vacances	66 226
Provision pour congés de maladie	163 806
	553 844 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs d'après un taux d'intérêt s'appliquant à des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à ceux du Conseil. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable étant donné que la dette a été contractée au cours du présent exercice.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Conseil est exposé à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie par une hausse ou une baisse de la contribution au paiement de l'intérêt.

14. ENGAGEMENTS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS)

Administration du régime

En vertu de l'article 81 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le MESS, une entente concernant l'administration des activités du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations effectuées par le MESS. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais qui seront réellement encourus par ce dernier. Cette entente est valide pour la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2007. À l'échéance, l'entente deviendra renouvelable annuellement. Les frais à verser au cours des deux prochains exercices sont estimés à :

2006	10 100 000 $
2007	2 377 000

14. ENGAGEMENTS (suite)

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS) (suite)

Soutien administratif et services conseils

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le MESS, une entente relativement à du soutien administratif et des services conseils. Cette entente est valide pour la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2008. À l'échéance, l'entente deviendra renouvelable pour des périodes de trois ans. Les frais à verser au cours des trois prochains exercices se chiffrent à :

2006	212 200 $
2007	215 300
2008	54 000

Fonds des technologies de l'information (FTI)

Conformément à une entente à long terme dont les modalités sont à intervenir avec le FTI, le Conseil s'est engagé à verser la totalité des frais encourus par le FTI pour le développement informatique de systèmes en vue de la réalisation des activités d'administration du Régime. Selon le FTI, les frais totaux à l'échéance des travaux prévue en 2006 sont estimés à 22,7 millions de dollars, dont 10,3 millions de dollars on été encourus en date du 31 décembre 2005 et constatés aux états financiers. Les paiements relatifs à cette entente s'échelonneront d'avril 2006 à avril 2010.

REVENU QUÉBEC

Frais d'utilisation de systèmes reliés aux activités de perception des cotisations du Régime

En vue de la réalisation des activités de perception des cotisations effectuées par Revenu Québec, le Conseil s'est engagé, pour une période de cinq ans débutant en avril 2007, à verser à ce dernier des frais d'utilisation de systèmes afin de compenser les coûts encourus par Revenu Québec. Au 31 décembre 2005, les frais encourus par Revenu Québec s'élèvent à environ 611 000$.

Observatoire de l'administration publique

En vertu d'un contrat de services, le Conseil s'est engagé à verser, au cours de l'exercice 2006, une somme estimée à 28 500 $.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de fiduciaire, au Fonds d'assurance parentale et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans cette tâche. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le conseil de gestion de l'assurance parentale,

Denis Latulippe
Président-directeur général

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière

Québec, le 24 mars 2006

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil de gestion de l'assurance parentale au 31 décembre 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	67 147 448 $	68 082 006 $
Administration	5 704 137	5 522 713
	72 851 585	73 604 719
Intérêts sur placements temporaires	638 705	501 438
	73 490 290	74 106 157
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	20 882 655	21 538 033
Arts du cirque	780 100	723 485
Musique	19 555 326	20 554 240
Arts visuels et arts médiatiques	11 968 407	11 801 638
Danse	8 930 274	8 911 979
Littérature	3 080 856	3 119 303
Arts multidisciplinaires	1 282 377	1 251 815
Autres activités	779 879	814 184
	67 259 874	68 714 677
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(160 000)	(199 941)
	67 099 874	68 514 736
Intérêts sur la dette à long terme	49 460	75 868
Frais d'administration (note 3)	6 160 585	5 481 733
	73 309 919	74 072 337
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	180 371 $	33 820 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
EXCÉDENT AU DÉBUT	95 577 $	61 757 $
Excédent des produits sur les charges	180 371	33 820
EXCÉDENT À LA FIN	275 948 $	95 577 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 166 894 $	708 349 $
Placements temporaires à 3,81 %, échant le 1er mai 2006	2 991 605	2 993 910
Créances à recevoir	9 352	16 460
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 864 731	1 633 519
Frais payés d'avance	29 878	64 731
	6 062 460	5 416 969
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	400 000	800 000
Immobilisations corporelles (note 4)	93 085	165 539
Actifs incorporels (note 5)	78 939	88 022
	6 634 484 $	6 470 530 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	339 361 $	313 700 $
Aide financière à verser	3 283 830	3 522 125
Subventions reportées	927 000	316 587
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	428 610	465 508
	4 978 801	4 617 920
Dette à long terme (note 7)	400 000	828 610
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	979 735	928 423
	6 358 536	6 374 953
EXCÉDENT	275 948	95 577
	6 634 484 $	6 470 530 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Yvan Gauthier

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement	73 630 786 $	73 635 913 $
Intérêts reçus	639 752	499 722
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(67 338 169)	(67 550 581)
Fournisseurs et membres du personnel	(5 868 021)	(5 934 796)
Intérêts versés	(60 613)	(86 997)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	1 003 735	563 261
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 987)	(98 941)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(465 508)	(461 287)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	456 240	3 033
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	3 702 259	3 699 226
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 9)	4 158 499 $	3 702 259 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : «Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie», «Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine» et la «Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	4 569 389 $	4 135 340 $
Services professionnels, administratifs et autres	292 091	198 080
Transport et communications	496 805	378 479
Loyers	524 608	508 731
Fournitures et approvisionnements	101 257	82 652
Entretien et réparations	12 911	11 772
Amortissement des immobilisations corporelles	103 341	106 836
Amortissement des actifs incorporels	60 183	59 843
	6 160 585 $	5 481 733 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	36 261 $	26 894 $	9 367 $	9 771 $
Équipement audio-visuel	33 568	7 613	25 955	12 192
Matériel informatique	199 088	166 133	32 955	59 226
Améliorations locatives	360 355	335 547	24 808	84 350
	629 272 $	536 187 $	93 085 $	165 539 $

5. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique et logiciels	318 352 $	239 413 $	78 939 $	88 022 $

6. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt 697-2004, daté du 30 juin 2004, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 $, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2005 et 2006, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

7. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 $, échéant en août 2006	28 610 $	94 118 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 $ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	800 000	1 200 000
	828 610	1 294 118
Moins : Versements en deçà d'un an	428 610	465 508
	400 000 $	828 610 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	428 610 $
2008	400 000

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 209 402 $ (2005 : 152 272 $). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	509 706 $	418 717 $	928 423 $	1 099 191 $
Charge de l'exercice	145 034	359 049	504 083	515 690
Prestations versées au cours de l'exercice	(138 147)	(314 624)	(452 771)	(686 458)
Solde à la fin	516 593 $	463 142 $	979 735 $	928 423 $

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	1 166 894 $	708 349 $
Placements temporaires	2 991 605	2 993 910
	4 158 499 $	3 702 259 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC), dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. En vertu d'un addenda à l'entente, signé en novembre 2005, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 50 000 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent complèteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2006

	2006	2005
Actif		
Encaisse	1 128 $	2 792 $
Intérêts courus	150	83
Compte à recevoir du Conseil		543
Apports à recevoir		10 880
	1 278 $	14 298 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2006

	2006	2005
Passif		
Aide financière à verser		13 634 $
Solde du fonds	1 278 $	664
	1 278 $	14 298 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde du Fonds au début	664 $	546 $
Augmentation		
Apports	50 000	60 880
Intérêts	614	118
	51 278	61 544
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	60 880
Solde du Fonds à la fin	1 278 $	664 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

L'entente signée en décembre 2001 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie, a pris fin le 31 mars 2004.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. En vertu d'une nouvelle entente signée le 2 novembre 2004 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil a procédé, en juin 2005, à la fermeture du compte bancaire et a transféré la gestion du fonds à la Conférence régionale des élus de la Mauricie. Le solde des intérêts de 490 $ a été versé à la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

Bilan
au 31 mars 2006

	2006	2005
Actif		
Encaisse		486 $
Intérêts courus		1
		487 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2006

	2006	2005
Passif		
Aide financière à verser		
Solde du fonds		487 $
		487 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde du Fonds au début	487 $	477 $
Augmentation		
Apports		
Intérêts	3	10
	490	487
Diminution		
Aide financière octroyée		
Solde du fonds remis au Conseil régional des élus de la Mauricie	490	
Solde du Fonds à la fin		487 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. En vertu d'une nouvelle entente signée le 16 décembre 2005, entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil a procédé, en mars 2006, à la fermeture du compte bancaire et a transféré la gestion du fonds à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Le solde des intérêts de 245 $ a été versé à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (suite)

Bilan
au 31 mars 2006

	2006	2005
Actif		
Encaisse		239 $
Intérêts courus		1
		240 $
Passif		
Aide financière à verser		
Solde du fonds		240 $
		240 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde du Fonds au début	240 $	161 $
Augmentation		
Apports		
Intérêts	5	178
	245	339
Diminution		
Aide financière octroyée		
Solde du fonds remis au Conseil régional des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	99
Solde du Fonds à la fin		240 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. En vertu d'un addenda à l'entente, signé en février 2006, la Conférence régionale des élus de Lanaudière s'est engagée à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 30 000 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière complèteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière (suite)

Bilan
au 31 mars 2006

	2006	2005
Actif		
Encaisse	35 $	27 $
Intérêts courus	46	
Apports à recevoir		61 543
	81 $	61 570 $
Passif		
Aide financière à verser		61 543 $
Solde du fonds	81 $	27
	81 $	61 570 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde du Fonds au début	27 $	78 $
Augmentation		
Apports	30 000	61 543
Intérêts	54	48
	30 081	61 669
Diminution		
Aide financière octroyée	30 000	61 543
Autres frais d'opération		99
Solde du Fonds à la fin	81 $	27 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec de 2 264 731 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passifs financiers				
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	28 610 $	28 863 $	94 118 $	95 882 $
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	800 000	829 818	1 200 000	1 261 690

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 129 945 $.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil, s'établissent comme suit :

2007	2 512 237 $
2008	2 554 237
	5 066 474 $

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Yvan Gauthier

Québec, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2006 des fonds en fidéicommis « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » et « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2006 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Revenus d'intérêt	103 279	105 325
Honoraires de gestion de financement	152	291
Revenus de location :		
Réseau de la santé (note 3)	150 044	125 529
Autres – net (note 4)	1 226	139
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	2 652	3 449
Honoraires d'expertise	827	120
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	85	93
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	48	484
Amortissement des apports reportés	3 313	28 153
Revenus de projets à l'étude retirés	106	987
Autres	572	29
	262 304	264 599
CHARGES		
Frais financiers – net (note 6)	186 129	181 635
Amortissement (note 7)	54 528	50 743
Charges générales et administratives (note 8)	8 899	7 809
Coûts d'expertise	807	144
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	106	987
Système d'information sur les immeubles du réseau	237	1 334
Autres charges		283
Remise aux clients (note 9)	1 504	3 539
	252 210	246 474
BÉNÉFICE NET	10 094	18 125

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	131 523	113 398
Bénéfice net	10 094	18 125
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	141 617	131 523

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 600	7 591
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	1 450	4 009
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	13 050	11 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placement temporaire (note 10)	2 434	2 486
Débiteurs (note 11)	24 506	29 347
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		987
Loyers à recevoir (note 12)	10 021	11 104
Prêts (note 13)	1 692 515	1 926 698
Créances à recevoir – projets mandatés (note 14)	581 699	506 336
Biens immobiliers (note 15)	1 851 425	1 814 190
Immeubles destinés à la vente (note 16)	819	880
Projets à l'étude	33 170	25 499
Autres éléments d'actifs (note 17)	33 874	33 667
	4 230 463	4 351 194
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 858	9 930
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	34 291	47 305
Intérêts courus (note 18)	47 897	57 552
Emprunts à court terme (note 19)	2 064 347	2 043 304
Dette à long terme (note 20)	1 781 764	1 928 319
Autres éléments de passifs (note 21)	135 639	111 661
	4 065 796	4 198 071
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 22)	10 000	10 000
Surplus d'apport	13 050	11 600
Bénéfices non répartis	141 617	131 523
	164 667	153 123
	4 230 463	4 351 194

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le Conseil d'administration,
Michel L. Lesage, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	10 094	18 125
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	(48)	(484)
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	7 161	9 873
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(47 504)	(34 273)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(3 364)	(3 459)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(2 805)	(3 661)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(1 701)	(1 677)
Remise aux clients	1 504	3 539
Amortissement		
Biens immobiliers	53 558	49 846
Autres éléments d'actifs	2 472	2 285
Autres éléments de passifs	(3 313)	(28 153)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	12 545	(3 745)
Loyers à recevoir	1 083	1 302
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(2 877)	(4 710)
Intérêts courus	(9 656)	(8 135)
	17 149	(3 327)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	909 025	597 971
Sorties de fonds des prêts	(639 944)	(659 013)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	116 078	98 275
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(171 005)	(211 697)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	5 840	24 460
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(4 486)	(6 973)
Acquisition de biens immobiliers	(87 374)	(97 839)
Produit de disposition de biens immobiliers	52	
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(16)	
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	77	848
Rentrées de fonds des projets à l'étude	1 023	24
Sorties de fonds des projets à l'étude	(13 188)	(13 226)
Acquisition des autres éléments d'actifs	(1 330)	(2 610)
	114 752	(269 780)
Montants à reporter	131 901	(273 107)

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Montants reportés	131 901	(273 107)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	9 570 076	8 991 173
Remboursement des emprunts à court terme	(9 549 034)	(8 864 654)
Emprunts à long terme	167 922	353 460
Remboursement de la dette à long terme	(324 341)	(214 466)
Augmentation nette des autres éléments de passifs	11 496	3 124
	(123 881)	268 637
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 020	(4 470)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(7 444)	(2 974)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 27)	576	(7 444)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., chapitre C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement variant de 10 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalent au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur, diminué des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Systèmes informatiques

Les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisés pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût, lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des chèques en circulation moins l'encaisse et d'un placement temporaire, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PRODUITS DÉRIVÉS

La Corporation détient des produits dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Pour ce faire, la Corporation a conclu, jusqu'en décembre 2005, des contrats de garantie de taux d'intérêt et, depuis janvier 2006, exclusivement des swaps de taux d'intérêt.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles 2 parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital théorique spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les 2 parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Ces produits dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Ils sont constatés au bilan sous le poste passifs liés aux produits dérivés et les variations de la juste valeur sont portées aux résultats, à titre d'ajustement aux frais d'intérêt.

3. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

4. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2006	2005
Revenus de location	4 053	3 671
Charges		
Frais d'exploitation	1 579	2 078
Intérêts	319	258
Travaux de conservation	121	441
Amortissement des immeubles	714	661
Amortissement des aménagements de locaux	94	94
	2 827	3 532
	1 226	139

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

6. FRAIS FINANCIERS – NET

	2006	2005
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	19 138	22 227
Billets	100 696	106 880
Autres dettes	4 837	7 747
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	408	358
Autres frais financiers	3 471	29
	128 550	137 241
Moins :		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 685	1 985
	126 865	135 256
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	62 655	49 840
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	3 364	3 459
Revenus d'intérêt	27	2
	59 264	46 379
	186 129	181 635

Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées, sous contrôle commun, s'élèvent à 103,3 M$ (2005 : 109,6 M$) pour les emprunts à long terme et 22,1 M$ (2005 : 3,9 M$) pour les emprunts à court terme.

Les autres frais financiers représentent des contributions payées relatives au refinancement avant échéance d'emprunts à long terme. Ces frais ont été versés sous protêt par la Corporation et font actuellement l'objet d'une poursuite judiciaire.

7. AMORTISSEMENT

	2006	2005
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	48 865	45 628
Mobilier et équipement en location	3 979	3 557
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés – conservation	1 684	1 558
	54 528	50 743

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

8. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	8 599	7 764
Frais des locaux occupés par la Corporation	514	488
Services professionnels	619	285
Postes, messageries, communication et commercialisation	166	161
Informatique	254	199
Frais administratifs et de bureau	205	190
Autres charges	714	529
Amortissement du mobilier et équipement et des systèmes informatiques	286	275
	11 357	9 891
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude	1 846	1 677
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	612	405
	8 899	7 809

9. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2005-2006 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 2,7 % (2005 : 8 %) de la charge d'intérêt 2005-2006 sur les créances à recevoir – projets mandatés et sur les prêts portant intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

10. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire, constitué d'un bon du trésor, est présenté au coût, il porte intérêt au taux de 2,82 % et vient à échéance en juin 2006.

11. DÉBITEURS

	2006	2005
Montant à recevoir du Centre universitaire de santé McGill transféré sous forme de prêt au cours de l'exercice		20 046
Montant à recevoir du gouvernement du Québec	15 445	3 751
Autres	9 061	5 550
	24 506	29 347

12. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

13. PRÊTS

	2006	2005
Agences de la santé et des services sociaux (*)	734 009	907 063
Établissements du réseau de la santé (**)	891 083	848 036
Centres de la petite enfance (***)	66 826	171 301
Autres	597	298
	1 692 515	1 926 698

* Ces prêts incluent un montant de 452,5 M$ (2005 : 622,8 M$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt varient entre 5,5 % et 12,5 % (2005 : 5,5 % et 12,5 %) pour des échéances entre 2007 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 281,5 M$ (2005 : 284,3 M$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 863,2 M$ (2005 : 839,2 M$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires + 0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 27,9 M$ (2005 : 8,9 M$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2007 et 2017 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

14. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

15. BIENS IMMOBILIERS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	109 917		109 917	113 224
Bâtiments	1 916 777	277 103	1 639 674	1 581 975
	2 026 694	277 103	1 749 591	1 695 199
Immeubles en cours de construction				
Terrains	28 444		28 444	5 000
Bâtiments	52 241		52 241	88 857
	80 685		80 685	93 857
Mobilier et équipement en location	43 755	22 606	21 149	25 134
	2 151 134	299 709	1 851 425	1 814 190

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

15. BIENS IMMOBILIERS (suite)

Frais capitalisés aux biens immobiliers

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2006	2005
Intérêts sur emprunts à court terme	2 449	2 982
Charges générales et administratives	1 497	1 484

16. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	808		808	877
Bâtiments	222	211	11	3
	1 030	211	819	880

17. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	10 906	1 762	9 144	8 204
Frais reportés – conservation	26 704	5 311	21 393	22 504
Systèmes informatiques	1 093	701	392	371
Mobilier et équipement	1 051	539	512	554
Aménagements de locaux	2 094	285	1 809	1 903
Frais reportés – autres	624		624	131
	42 472	8 598	33 874	33 667

18. INTÉRÊTS COURUS

	2006	2005
Apparentés – entités sous contrôle commun	41 012	40 980
Autres	6 885	16 572
	47 897	57 552

19. EMPRUNTS À COURT TERME

	2006	2005
Billets à escompte		
Institutions financières, 3,40 % à 4,05 %	1 592 924	1 747 660
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,73 % à 3,97 %	319 000	225 350
Autres emprunts, 3,64 % à 3,89 %	152 423	70 294
	2 064 347	2 043 304

Au 31 mars 2006, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M$. Elle est renouvelable le 31 juillet 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

20. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligations		
> 5,9 %, échues au cours de l'exercice		7 990
> 6,15 %, échues au cours de l'exercice		6 900
> 10,75 % à 12,5 %, échéant de 2008 à 2019	74 590	75 610
> Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %) échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	107 052	102 099
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
> 3,73 % à 6,52 %, échéant de 2007 à 2037	1 413 446	1 301 711
> 6,77 % et 6,79 %, échéant en 2023	185 619	244 053
> 9,38 %, échéant de 2018 à 2021	29 335	159 994
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
> 5,56 % à 6,40 %, échéant en 2009 et 2016	727	1 430
> 8,32 %, échéant en 2019	534	2 333
> 9,38 %, échéant en 2018	503	545
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement remboursés en cours d'exercice		56 183
Hypothèques de l'immobilière SHQ garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 111,0 M$ à des taux variant :		
> 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	15 037	15 577
> 7,5 % à 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 659	4 771
> 8 %, échéant de 2028 à 2030	14 722	14 937
	1 846 224	1 994 133
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	64 460	65 814
	1 781 764	1 928 319

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 4,9 % (2005 : 5,4 %).

Toutes les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement-Québec *	Fonds de financement du gouvernement du Québec *	Société d'habitation du Québec *	Autres non apparentés	Versements (contributions) nets (tes) au (du) fonds d'amortissement	Total des versements
2007	146	76 563	930	2 429	3 807	83 885
2008	146	247 525	999	17 234	(6 069)	259 835
2009	313	62 197	1 073	53 026	(36 718)	79 891
2010	129	154 658	1 153	4 489	1 320	161 749
2011	129	108 054	1 238	17 449	1 320	128 190

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

* Entités sous contrôle commun

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

21. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	146 229	10 932	135 297	111 661
Passifs liés aux produits dérivés	342		342	
	146 571	10 932	135 639	111 661

Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 17,2 M$ (2005 : 4,4 M$).

22. CAPITAL-ACTIONS

	2006	2005
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100 $ chacune.		
Émis et payé :		
100 000 actions	10 000	10 000

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Produits dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des swaps de taux d'intérêt. Les swaps conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2006		2005	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Capital contractuel
Swaps de taux d'intérêt	(342)	1 803 436		
Contrats de garantie de taux d'intérêt			(138)	474 000

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme dont la valeur comptable est de 1 846,2 M$ (2005 : 1 994,1 M$) s'établissait à 2 055,8 M$ (2005 : 2 208,8 M$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 34,4 M$ (2005 : 91,5 M$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 14 et 24 ans.

Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme dont la valeur comptable est de 64,5 M$ (2005 : 65,8 M$) s'établissait à 77,8 M$ (2005 : 76,3 M$), compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2006 au montant de 2 064,3 M$ (2005 : 2 043,3 M$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Prêts

Au 31 mars 2006, la juste valeur des prêts dont la valeur comptable est de 1 692,5 M$ (2005 : 1 926,7 M$) s'établissait à 1 777,5 M$ (2005 : 2 032,2 M$). Un montant de 537,5 M$ (2005 : 728,3 M$) représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 240,0 M$ (2005 : 1 303,9 M$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

Loyers à recevoir

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 27 ans et ne portent pas intérêt.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, subventions à recevoir du gouvernement du Québec, créances à recevoir – projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

Risque de taux d'intérêt et de crédit

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2006, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalisant 79,8 M$ (2005 : 83,6 M$) dont 28,1 M$ (2005 : 26,3 M$) pour des projets en cours et 49,7 M$ (2005 : 55,8 M$) pour des projets à l'étude.

25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de trésorerie et équivalents de trésorerie futurs car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

	2006	2005
Prêts		
Agences de la santé et des services sociaux	227 096	180 833
Établissements du réseau de la santé	23 741	2 823
Centres de la petite enfance	14 795	55 486
	265 632	239 142

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2006. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation, au montant de 25,4 M$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considéré importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit, comptabilisé aux charges de l'exercice, soit comptabilisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,4 M$ (2005 : 0,3 M$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Vacances	Maladie	Total	Total
Solde au début	729	1 125	1 854	2 094
Montants transférés *	1	9	10	(55)
Charge de l'exercice	665	160	825	785
Sous-total	1 395	1 294	2 689	2 824
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	657	210	867	970
Solde à la fin	738	1 084	1 822	1 854

Le solde de cette provision est inclus au poste «créditeurs et retenues sur contrats à payer».

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées suite aux transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation. Ces montants sont présentés dans le poste «autres charges» des charges générales et administratives.

27. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Placement temporaire	2 434	2 486
Chèques en circulation moins encaisse	(1 858)	(9 930)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	576	(7 444)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 193,3 M$ (2005 : 185,0 M$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 56,0 M$ (2005 : 70,6 M$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 84,7 M$ (2005 : 108,0 M$) dont un montant de 87,4 M$ (2005 : 97,8 M$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 29,2 M$ (2005 : 39,0 M$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 11,1 M$ (2005 : 20,0 M$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le Président-directeur général,

Michel L. Lesage

Québec, le 19 mai 2006

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mai 2006

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions (note 3)	55 057 031 $	53 952 699 $
Transports ambulanciers (note 4)	27 674 457	27 520 533
Divers	386 644	430 492
	83 118 132	81 903 724
CHARGES (note 5)	82 241 526	81 363 664
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	876 606	540 060
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 066 712	1 526 652
EXCÉDENT À LA FIN	2 943 318 $	2 066 712 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 311 197 $	10 046 485 $
Débiteurs (note 7)	5 294 429	5 751 947
Frais payés d'avance	11 964	619 486
	15 617 590	16 417 918
Immobilisations (note 9)	4 244 641	3 341 833
	19 862 231 $	19 759 751 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	1 275 563 $	634 439 $
Créditeurs et frais courus	15 338 071	14 640 718
Subventions reportées		87 000
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	228 172	2 025 603
	16 841 806	17 387 760
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	77 107	305 279
	16 918 913	17 693 039
EXCÉDENT	2 943 318	2 066 712
	19 862 231 $	19 759 751 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉ (note 15)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Légaré, Membre du comité de vérification
Danielle Tétrault, Membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX (note 17)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	876 606 $	540 060 $
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement des immobilisations	2 484 905	4 641 724
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations	(4 625)	13 960
	3 356 886	5 195 744
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Débiteurs	457 518	1 706 052
Frais payés d'avance	607 522	(276 151)
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales	641 124	173 496
Créditeurs et frais courus	646 320	361 402
Subventions reportées	(87 000)	
	2 265 484	1 964 799
	5 622 370	7 160 543
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(2 025 603)	(2 854 664)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 339 639)	(278 449)
Produit d'aliénation d'immobilisations	7 584	
	(3 332 055)	(278 449)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	264 712	4 027 430
ENCAISSE AU DÉBUT	10 046 485	6 019 055
ENCAISSE À LA FIN	10 311 197 $	10 046 485 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	838 464 $	460 943 $
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	1 100 821	819 846
Intérêts	26 529	10 429
	1 127 350	830 275
Diminution		
Contribution au congrès international interdisciplinaire sur les urgences	12 071	25 000
Frais d'enquête	156 010	
Contribution au programme RCR au secondaire	50 000	
Honoraires	8 060	35 731
Système de priorisation des appels	358 115	318 775
Financement du projet de sensibilisation en secouristes avertis		23 000
Formation		4 000
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	18 947	
Fournitures médicales spécialisées		4 898
Achats d'écussons	25 448	41 026
Contribution au projet pilote en soins préhospitaliers avancés	61 600	
Frais juridiques		324
	690 251	452 754
SOLDE À LA FIN	1 275 563 $	838 464 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux		204 025 $
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	1 275 563 $	634 439
	1 275 563 $	838 464 $
SOLDE DU FONDS	1 275 563 $	838 464 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Légaré, Membre du comité de vérification
Danielle Tétrault, Membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q., 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des charges spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techninicens ambulanciers

Le 6 février 2006, un protocole d'entente pour la création d'un patrimoine fiduciaire pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers a été signé entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les associations d'entreprises ambulancières et la Corporation. La Corporation a le mandat d'agir à titre de fiduciaire du fonds destiné à l'achat, la gestion et l'entretien des vêtements de protection individuels. De l'avis de la Corporation, ce nouveau fonds remplacera éventuellement le fonds des activités provinciales pour la comptabilisation de toutes les transactions reliées à la gestion des vêtements de protection individuels. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, aucune transaction financière n'a été effectuée dans ce fonds.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatations des produits de subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatations des produits

Les produits provenant des transports ambulanciers sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRODUITS - SUBVENTIONS

	2006	2005
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	55 057 031 $	35 005 154 $
Société de l'assurance automobile du Québec		18 947 545
	55 057 031 $	53 952 699 $

4. PRODUITS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2006	2005
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 392 402 $	9 510 314 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention pour les établissements	5 651 021	5 714 729
	15 043 423	15 225 043
Société de l'assurance automobile du Québec	1 036 362	1 033 909
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 277 255	4 306 150
Particuliers	6 894 898	6 589 863
Autres	422 519	365 568
	27 674 457 $	27 520 533 $

5. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

	Formation	Administration générale	Informatique	Services pré-hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	969 033 $	3 358 128 $	1 199 058 $	29 490 590 $
Avantages sociaux (a)	497 856	1 281 490	266 829	6 582 734
Charges sociales (b)	399 809	909 532	234 704	11 665 713
Fournitures médicales et médicaments	9 292	254		1 872 292
Frais de déplacement	7 089	125 907	1 584	87 650
Services achetés (note 6)	81 001	1 189 582	407 051	969 029
Communications	1 840	280 204	2 428	68 288
Location d'immeubles		22 269	3 118	1 507 100
Location d'équipement		3 517		4 405
Contrats de location-acquisition :				
Intérêts sur obligations	6 310		17 602	40 542
Amortissement des immobilisations	47 594	50 251	319 729	2 028 444
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations			(1 319)	(3 150)
Achats et location d'uniformes	54	467		662 964
Frais de matériel roulant	26 926	88		3 992 288
Fournitures de bureau	5 981	72 386	24 811	170 839
Créances douteuses et frais de recouvrement		31		1 444 584
Créances douteuses recouvrées				(57 552)
Assurances		101 837		
Intérêts et frais bancaires	35	808	139	700
Autres	4 321	116 245	42 745	130 389
Récupération de charges	(68 894)	(74 182)	(676)	(23 087)
	1 988 247 $	7 438 814 $	2 517 803 $	60 634 762 $

(a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2006	Total 2005
3 247 482 $	379 778 $	424 569 $		39 068 638 $	37 629 367 $
793 890	79 628	102 975		9 605 402	9 891 869
629 039	76 233	161 706		14 076 736	11 770 202
164		3 126		1 885 128	1 949 600
5 545	916	327		229 018	179 306
1 020 729	2 213	121 229	78 676 $	3 869 510	4 436 070
712 176	4 661			1 069 597	969 144
			1 374 616	2 907 103	2 897 332
269 910				277 832	284 723
427				64 881	184 412
32 994		1 637	4 256	2 484 905	4 641 724
		(156)		(4 625)	13 960
8 284		22 443		694 212	982 887
574	205	51 126		4 071 207	3 491 607
17 792	2 166	457		294 432	318 375
				1 444 615	1 217 827
				(57 552)	(56 042)
				101 837	99 840
				1 682	5 932
14 063	2 834	5 507	8 192	324 296	594 309
	(489)			(167 328)	(138 780)
6 753 069 $	548 145 $	894 946 $	1 465 740 $	82 241 526 $	81 363 664 $

6. SERVICES ACHETÉS

	2006	2005
Traitement électronique des données	90 906 $	107 706 $
Service de buanderie	386 700	300 973
Entretien et réparation - locaux et équipement	1 287 416	1 352 479
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	560 691	645 137
Mise à jour de logiciels informatiques	164 710	253 378
Formation	149 083	300 423
Honoraires professionnels	1 004 392	1 060 457
Projet de recherche préhospitalière		53 756
Relocalisation du siège social		142 799
Révision de processus, restructuration et orientations stratégiques	172 754	151 765
Autres	52 858	67 197
	3 869 510 $	4 436 070 $

7. DÉBITEURS

	2006	2005
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 959 578 $	2 099 535 $
Société de l'assurance automobile du Québec	61 268	90 893
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	362 171	478 229
Particuliers	3 006 999	2 927 046
Autres	31 662	29 965
	5 421 678	5 625 668
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	286 747	865 863
Taxe de vente du Québec à recevoir	280 661	258 220
Autres débiteurs	976 865	763 954
	6 965 951	7 513 705
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 671 522)	(1 761 758)
	5 294 429 $	5 751 947 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	4 086 531 $	3 800 877 $	285 654 $	384 136 $
Mobilier et équipement	5 455 908	4 773 179	682 729	928 265
Matériel roulant	13 145 250	12 837 260	307 990	221 790
Matériel roulant en fabrication	2 730 465		2 730 465	
Système de répartition assistée par ordinateur	5 981 984	5 974 045	7 939	4 222
	31 400 138	27 385 361	4 014 777	1 538 413
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	200 602	142 848	57 754	1 245 175
Équipement	593 678	450 675	143 003	520 730
Système de répartition assistée par ordinateur	42 043	12 936	29 107	37 515
	836 323	606 459	229 864	1 803 420
	32 236 461 $	27 991 820 $	4 244 641 $	3 341 833 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 3 390 672 $ (2005 : 463 574 $), dont des immobilisations pour un montant de 0 $ (2005 : 174 065 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 3 339 639 $ (2005 : 278 449 $) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Un achat d'équipement au montant de 51 033 $ est dû au 31 mars 2006.

10. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 2006 et 2005, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt. Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2006	2005
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 3,96 % à 6,44 %, échéant jusqu'en 2008	305 279 $	2 330 882 $
Versements échéant en deçà d'un an	228 172	2 025 603
	77 107 $	305 279 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2007	237 177 $
2008	78 450
Total des paiements minimums exigibles	315 627
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	10 348
	305 279 $

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 714 554 $ (2005 : 474 781 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 606 589 $ (2005 : 1 605 171 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2006	Total 2005
Solde au début	5 883 472 $	(45 104) $	5 838 368 $	5 636 907 $
Charges de l'exercice	7 790 339	1 911 244	9 701 583	9 648 762
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 450 738)	(1 911 054)	(9 361 792)	(9 447 301)
Solde à la fin	6 223 073 $	(44 914) $	6 178 159 $	5 838 368 $

Cette provision est incluse au poste «créditeurs et frais courus».

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2006 concernant ces biens et services s'élève à 2 997 443 $ (2005 : 2 872 946 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	3 142 362 $
2008	2 899 025
2009	2 782 613
2010	2 610 997
2011	1 889 948
2012 et suivantes	944 302
	14 269 247 $

14. ENGAGEMENTS (suite)

La Corporation s'était également engagée, au cours de l'exercice, à acheter 129 camions servant à la fabrication des véhicules ambulanciers pour un montant de 5 597 400 $. De ce nombre, 65 ont été livrés pour un montant de 2 820 400 $. Le solde résiduel est donc de 2 777 000 $ au cours des deux prochains exercices.

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 511 466 $ dollars américains, échéant en 2008, pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé à l'échelle de la province du Québec. Les versements, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2006, s'établissent comme suit :

2007	291 663 $
2008	291 663
	583 326 $

15. ÉVENTUALITÉ

Un fournisseur de véhicules ambulanciers a déposé en mai 2006, une réclamation au montant de 3 976 316 $ devant la Cour supérieure du Québec. La réclamation porte sur les dommages possibles suite à la résiliation d'un contrat entre la Corporation et le fournisseur en question.

De l'avis de la direction de la Corporation, cette réclamation n'est pas fondée et sera contestée. En conséquence, aucun passif important ne peut résulter de ce litige.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 10 avril 2006, le conseil d'administration de la Corporation a autorisé l'achat de 129 modules ambulance et le montage de ces modules sur des camions pour une somme totalisant 12 956 500 $ au cours des deux prochains exercices.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

Le 24 mai 2006, la Corporation a signé un contrat de cinq ans pour la gestion intégrée des vêtements de protection individuels pour l'ensemble des techniciens ambulanciers du Québec pour une somme maximale de 750 000 $ annuellement, taxes en sus.

17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Intérêts payés	66 563 $	190 344 $
Intérêts reçus	349 552	198 068

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luc-André Gagnon
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances

Montréal, le 26 mai 2006

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2006 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mai 2006

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
PRODUITS						
Assistance emploi	54 390 786 $	52 201 442 $	922 $	2 959 $	54 391 708 $	52 204 401 $
Pension de vieillesse du Canada	42 814 526	41 757 551	10 896	33 782	42 825 422	41 791 333
Régie des rentes du Québec	12 905 011	11 719 683	4 493	18 727	12 909 504	11 738 410
Autres prestations	11 618 733	10 892 700	(57 745)	(40 317)	11 560 988	10 852 383
Crédits de taxes et impôts	5 085 093	4 652 266	369 601	406 536	5 454 694	5 058 802
Héritages	4 694 534	1 562 803	2 900	140 861	4 697 434	1 703 664
Société de l'assurance automobile du Québec	4 553 918	4 106 676	1 152	4 434	4 555 070	4 111 110
Loyers	939 645	1 085 219	54 308	50 815	993 953	1 136 034
Intérêts et dividendes	376 653	548 184	28 569	40 322	405 222	588 506
Assurances	219 239	314 014		43 784	219 239	357 798
Indemnités reçues d'organismes gouvernementaux		278 450				278 450
Compensations des pertes financières	66 120	48 043	31 086	24 171	97 206	72 214
Compensations des dépenses reliées aux barrages sans maître			349 916	369 840	349 916	369 840
Gain (perte) sur cession d'éléments d'actifs	1 032 292	78 621	(471 714)	(290 288)	560 578	(211 667)
Autres produits	898 349	920 128	999 125	716 671	1 897 474	1 636 799
	139 594 899	130 165 780	1 323 509	1 522 297	140 918 408	131 688 077
CHARGES						
Hébergement et allocations pour menues dépenses	114 700 074	109 870 966	94	1 706	114 700 168	109 872 672
Honoraires du Curateur public du Québec	4 425 068	3 182 504	1 981 662	919 517	6 406 730	4 102 021
Frais médicaux	4 282 626	3 983 335		(1 873)	4 282 626	3 981 462
Impôts et taxes	2 497 758	1 949 706	1 483 908	1 064 433	3 981 666	3 014 139
Services funéraires	2 417 204	2 639 693	(2 618)	17 557	2 414 586	2 657 250
Services publics	1 138 898	976 550	1 138	2 846	1 140 036	979 396
Frais légaux	1 108 173	854 508	114 243	82 671	1 222 416	937 179
Entretien et réparations - immeubles	618 229	679 280	50 373	39 546	668 602	718 826
Primes d'assurances	492 884	302 375	81 702	81 943	574 586	384 318
Entretien et réparations - barrages sans maître			349 916	369 840	349 916	369 840
Frais d'intérêts	31 888	55 118	243	204	32 131	55 322
Autres charges	2 812 498	3 156 269	1 665 465	1 737 042	4 477 963	4 893 311
	134 525 300	127 650 304	5 726 126	4 315 432	140 251 426	131 965 736
PRODUIT (PERTE) AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS (Montants à reporter)	5 069 599 $	2 515 476 $	(4 402 617) $	(2 793 135) $	666 982 $	(277 659) $

CURATEUR PUBLIC (LE)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
PRODUIT (PERTE) AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS (Montants reportés)	5 069 599 $	2 515 476 $	(4 402 617) $	(2 793 135) $	666 982 $	(277 659) $
Réévaluation d'éléments d'actifs (note 7)	8 306 065	12 563 677	2 740 589	1 887 355	11 046 654	14 451 032
Réévaluation d'éléments de passifs (note 7)	(849 784)	(1 371 235)	(3 952 742)	(2 301 258)	(4 802 526)	(3 672 493)
Produit matérialisé de placements des fonds collectifs (note 8)	6 656 657	5 876 339	766 428	756 663	7 423 085	6 633 002
Variation des gains (pertes) non matérialisés sur placements des fonds collectifs (note 9)	3 313 646	547 772	(94 254)	(12 180)	3 219 392	535 592
PRODUIT NET (PERTE NETTE)	22 496 183 $	20 132 029 $	(4 942 596) $	(2 462 555) $	17 553 587 $	17 669 474 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

BILAN DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
au 31 mars 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2006	2005	2006	2005 (redressé)	2006	2005 (redressé)
ACTIF						
Encaisse et dépôts à terme	22 088 249 $	20 578 801 $	1 079 230 $	579 089 $	23 167 479 $	21 157 890 $
Frais payés d'avance	2 711 747				2 711 747	
Actions	3 615 515	5 186 590	3 401 149	3 144 664	7 016 664	8 331 254
Obligations	3 614 653	3 725 730	1 249 616	996 527	4 864 269	4 722 257
Fonds mutuels	4 926 845	5 541 318	6 829 322	6 036 158	11 756 167	11 577 476
REER, REA, FERR	10 101 647	8 361 603	2 722 847	1 971 815	12 824 494	10 333 418
Placements des fonds collectifs (note 4)	177 487 840	167 256 744	60 797 154	68 692 941	238 284 994	235 949 685
Immeubles	32 801 146	30 227 275	10 351 277	11 354 296	43 152 423	41 581 571
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	2 684 241	2 577 629			2 684 241	2 577 629
Pré arrangements funéraires	2 868 931	2 783 799			2 868 931	2 783 799
Billets et autres créances à recevoir (note 5)	8 333 088	8 222 889	1 122 130	174 859	9 455 218	8 397 748
Objets de valeur et biens en entrepôt	519 136	443 757	69 761	67 597	588 897	511 354
Véhicules automobiles	409 282	321 915	46 440	50 094	455 722	372 009
Prêts hypothécaires (note 5)	348 221	372 376	12 500	70 500	360 721	442 876
Autres actifs	97 488	70 077	2 008	750	99 496	70 827
	272 608 029 $	255 670 503 $	87 683 434 $	93 139 290 $	360 291 463 $	348 809 793 $
PASSIF						
Créditeurs	12 105 016 $	11 800 649 $	67 527 446 $	65 414 687 $	79 632 462 $	77 215 336 $
Produits perçus d'avance	4 068 735				4 068 735	
Emprunts hypothécaires	1 482 907	1 038 094	887 521	577 459	2 370 428	1 615 553
Créditeurs des fonds collectifs (note 6)	1 783 272	1 202 206	1 082 120	1 556 880	2 865 392	2 759 086
Dépôts sur offre d'achat	55 279	50 730	58 541	60 183	113 820	110 913
	19 495 209	14 091 679	69 555 628	67 609 209	89 050 837	81 700 888
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	253 112 820	241 578 824	18 127 806	25 530 081	271 240 626	267 108 905
	272 608 029 $	255 670 503 $	87 683 434 $	93 139 290 $	360 291 463 $	348 809 793 $

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,
Diane Lavallée
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)

VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 mars 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés		Total	Total
	2006	2005	2006	2005 (redressé)	2006	2005 (redressé)
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	241 578 824 $	223 892 891 $	32 376 037 $	50 257 601 $	273 954 861 $	274 150 492 $
Redressement						
Modification comptable (note 3)			(6 845 956)	(5 146 603)	(6 845 956)	(5 146 603)
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	241 578 824	223 892 891	25 530 081	45 110 998	267 108 905	269 003 889
PRODUIT NET (PERTE NETTE)	22 496 183	20 132 029	(4 942 596)	(2 462 555)	17 553 587	17 669 474
Nouveaux actifs	36 240 397	35 806 440	46 762 821	33 107 803	83 003 218	68 914 243
Nouveaux passifs	(7 075 520)	(5 530 642)	(15 087 228)	(21 864 828)	(22 162 748)	(27 395 470)
Remises des biens aux ayants droit	(38 431 118)	(25 627 726)	(10 415 430)	(12 120 301)	(48 846 548)	(37 748 027)
Radiation et annulation d'éléments de passifs	1 440 650	1 315 321	13 815 209	16 341 337	15 255 859	17 656 658
Radiation et annulation d'éléments d'actifs	(1 295 622)	(5 082 580)	(4 027 143)	(5 061 298)	(5 322 765)	(10 143 878)
Transfert des comptes des curatelles et des tutelles aux biens non réclamés (note 10)	(1 840 974)	(3 382 692)	1 840 974	3 382 692		
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à « compte à payer au ministre des Finances » (note 11)		(54)	(43 160 666)	(40 190 647)	(43 160 666)	(40 190 701)
Transfert de « comptes à payer au ministre des Finances » (note 11)		55 837	7 811 784	9 286 880	7 811 784	9 342 717
	(10 962 187)	(2 446 096)	(2 459 679)	(17 118 362)	(13 421 866)	(19 564 458)
SOLDE À LA FIN	253 112 820 $	241 578 824 $	18 127 806 $	25 530 081 $	271 240 626 $	267 108 905 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement :

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs, en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens de mineurs;
- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des personnes morales dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun (note 13).

Le Curateur public perçoit des honoraires pour la représentation des personnes, pour l'administration des biens qui lui sont confiés, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Curateur public ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les actifs et passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les éléments d'actif et de passif sont évalués comme suit :

- **Encaisse et dépôts à terme**
  L'encaisse, incluant le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes sous curatelle ou sous tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, le cas échéant.
- **Frais payés d'avance**
  Les frais payés d'avance correspondent à des sommes versées pour des services devant être rendus dans des exercices ultérieurs.
- **Actions**
  Les actions, au cours vendeur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.
- **Obligations**
  Les obligations sont évaluées à leur juste valeur, notamment en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- **Fonds mutuels**
  Les fonds mutuels, à leur valeur liquidative.
- **REÉR, RÉA, FERR**
  Les REÉR, les RÉA et les FERR sont évalués à leur juste valeur et de la même façon que les actions, obligations, fonds mutuels et dépôts à terme, mentionnés ci-dessus.
- **Immeubles**
  Les immeubles, à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée.
- **Valeur de rachat des polices d'assurance vie**
  La valeur de rachat des polices d'assurance vie, incluant les dividendes à recevoir, est évaluée à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, elle est modifiée à la date anniversaire de la police d'assurance vie et subséquemment, lors de l'encaissement de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les éléments d'actif et de passif sont évalués comme suit : (suite)

- **Pré arrangements funéraires**
  Les pré arrangements funéraires, à leur coût d'acquisition.
- **Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs**
  Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à leur valeur de réalisation.
- **Objets de valeur et biens en entrepôt**
  Les objets de valeur et les biens en entrepôt sont évalués à leur valeur de réalisation en début de juridiction.

  Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile, d'une personne représentée n'est pas présenté. Ces biens sont de peu de valeur et ne sont pas évaluables au prix d'un effort raisonnable.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actif ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite comme étant de 1 $.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs énumérés ci-dessus.

Placements des fonds collectifs

Les liquidités et quasi-liquidités que le Curateur public gère collectivement sont incorporées dans les fonds collectifs. Elles sont réparties en quatre fonds : un fonds d'encaisse, un fonds de revenus, un fonds diversifié et un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Les placements des fonds collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié;

La fluctuation de la juste valeur des placements des fonds collectifs est comptabilisée comme gain (perte) non matérialisé sur placements.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Créditeurs et emprunts hypothécaires

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que « le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine ».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

Les créditeurs relatifs aux biens non réclamés sont inscrits à leur valeur en début de juridiction et, par la suite, ils sont réévalués lors de la liquidation finale.

Produits perçus d'avance

Les produits perçus d'avance représentent des prestations reçues avant la période au cours de laquelle elles se réaliseront.

Constatation des résultats des opérations des comptes sous administration

Le produit net de placements du fonds d'encaisse, après déduction des sommes à payer au ministre des Finances, est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et des tutelles et à ceux des biens non réclamés. Les produits nets du fonds de revenus sont versés mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Les produits nets du fonds diversifié sont réinvestis trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers, conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus, exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des produits et des charges durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Des créances à payer aux montants de 5 146 603 $ au 31 mars 2003 et 1 699 353 au 31 mars 2005 auraient dû être inscrites aux bilans respectifs de ces exercices, affectant ainsi à la baisse l'actif net des comptes sous administration d'un montant total de 6 845 956 $ au 31 mars 2005.

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2006	2005	2006	2005
Court terme				
Encaisse	11 948 258 $	10 635 455 $	661 112 $	706 139 $
Placements temporaires	89 577 146	97 600 347		
Intérêts et dividendes à recevoir	618 907	524 794	544 454	397 425
Avance au ministre du Revenu du Québec	1 023 915			
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalité de remboursement (note 6)	239 984			
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalité de remboursement (note 6)	456 746			
	103 864 956	108 760 596	1 205 566	1 103 564
Long terme *				
Obligations			24 835 259	26 587 367
Actions				
Titres hypothécaires			1 233 341	1 482 568
			26 068 600	28 069 935
	103 864 956 $	108 760 596 $	27 274 166 $	29 173 499 $
RÉPARTITION DES PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS				
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	49 027 537 $	46 269 780 $	27 274 166 $	29 172 071 $
Biens non réclamés	54 837 419	62 490 816		1 428
	103 864 956 $	108 760 596 $	27 274 166 $	29 173 499 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 748 946 $	1 834 558 $		47 920 $	14 358 316 $	13 224 072 $
		124 859 $	149 441	89 702 005	97 749 788
1 262 703	927 176	101 909	40 987	2 527 973	1 890 382
				1 023 915	
111 938				351 922	
				456 746	
3 123 587	2 761 734	226 768	238 348	108 420 877	112 864 242
57 436 179	49 342 931	5 732 967	5 962 349	88 004 405	81 892 647
38 407 391	37 095 048			38 407 391	37 095 048
2 218 980	2 615 180			3 452 321	4 097 748
98 062 550	89 053 159	5 732 967	5 962 349	129 864 117	123 085 443
101 186 137 $	91 814 893 $	5 959 735 $	6 200 697 $	238 284 994 $	235 949 685 $
101 186 137 $	91 814 893 $			177 487 840 $	167 256 744 $
		5 959 735 $	6 200 697 $	60 797 154	68 692 941
101 186 137 $	91 814 893 $	5 959 735 $	6 200 697 $	238 284 994 $	235 949 685 $

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

* Placements à long terme au 31 mars 2006

	Échéances	Taux d'intérêt
Obligations du gouvernement fédéral	5 – 28 ans	4 % - 5,75 %
Obligations de gouvernements provinciaux	2 – 38 ans	4 % - 6,50 %
Obligations de sociétés	3 – 28 ans	3,55 % - 7 %
Actions de sociétés		

Les placements temporaires incluent des bons du trésor, des billets escomptés ainsi que des acceptations bancaires. Les taux d'intérêts varient de 3,58 % à 4,03 %.

Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en août 2008.

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

5. BILLETS ET AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR – PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Une provision pour mauvaises créances de 4 426 598 $ (4 764 534 $ en 2005) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir, ainsi que des prêts hypothécaires.

Fonds d'encaisse 2006	Fonds de revenus 2006	Fonds diversifié 2006	Fonds des régimes enregistrés de retraite 2006	Total 2006
	4 888 560 $	13 923 771 $		18 812 331 $
	14 887 891	33 182 753	3 731 963 $	51 802 607
	6 292 149	12 548 635	2 001 004	20 841 788
		38 407 391		38 407 391
	26 068 600 $	98 062 550 $	5 732 967 $	129 864 117 $

6. CRÉDITEURS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2006	2005	2006	2005
Découvert bancaire				
Créditeurs	261 095 $	214 906 $	10 634 $	19 689 $
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts, ni modalités de remboursement	1 168 331	873 991		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêts, ni modalités de remboursement (note 4)			239 984	
Dû au fonds diversifié, sans intérêts, ni modalités de remboursement (note 4)			111 938	
Comptes à payer au ministre des Finances	564 320	1 571 860		
	1 993 746 $	2 660 757 $	362 556 $	19 689 $

RÉPARTITION DES CRÉDITEURS DES FONDS COLLECTIFS

Comptes sous administration

Curatelles et tutelles	941 111 $	1 131 960 $	362 556 $	19 688 $
Biens non réclamés	1 052 635	1 528 797		1
	1 993 746 $	2 660 757 $	362 556 $	19 689 $

7. RÉÉVALUATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS

Les postes de réévaluation d'éléments d'actifs et de passifs représentent la variation annuelle des justes valeurs de ces divers éléments, exception faite des ajustements des fonds collectifs présentés distinctement.

8. PRODUIT MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2006	2005	2006	2005
Produits				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	3 256 692 $	2 856 023 $	1 503 070 $	1 656 461 $
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			(88 946)	(135 243)
	3 256 692	2 856 023	1 414 124	1 521 218
Charges				
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	1 669 437	1 391 026	566 098	592 168
Honoraires du gestionnaire des fonds				
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	252 580	211 100	85 056	88 973
Frais de garde et autres services	106 667	108 521	38 180	43 981
	2 028 684	1 710 647	689 334	725 122
Revenu matérialisé de placements	1 228 008 $	1 145 376 $	724 790 $	796 096 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
		706 $		706 $	
22 859 $	50 558 $	28 779	28 082 $	323 367	313 235 $
				1 168 331	873 991
456 746				696 730	
				111 938	
				564 320	1 571 860
479 605 $	50 558 $	29 485 $	28 082 $	2 865 392 $	2 759 086

479 605 $	50 558 $			1 783 272 $	1 202 206 $
		29 485 $	28 082 $	1 082 120	1 556 880
479 605 $	50 558 $	29 485 $	28 082 $	2 865 392 $	2 759 086 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
3 147 951 $	3 125 298 $	206 818 $	164 975 $	8 114 531 $	7 802 757 $
549 544	531 089			549 544	531 089
4 038 302	3 183 187	3 952	822	3 953 308	3 048 766
7 735 797	6 839 574	210 770	165 797	12 617 383	11 382 612
1 933 033	1 811 166	129 058	77 192	4 297 626	3 871 552
			23 664		23 664
290 438	272 128	9 034	5 403	637 108	577 604
80 691	84 423	9 298	12 772	234 836	249 697
2 304 162	2 167 717	147 390	119 031	5 169 570	4 722 517
5 431 635 $	4 671 857 $	63 380 $	46 766 $	7 447 813 $	6 660 095 $

8. PRODUIT MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

RÉPARTITION DU PRODUIT MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	2006	2005	2006	2005
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	500 250 $	412 101 $	724 772 $	792 381 $
Biens non réclamés	703 030	706 182	18	3 715
	1 203 280	1 118 283	724 790	796 096
Ministre des Finances (note 11)	24 728	27 093		
	1 228 008 $	1 145 376 $	724 790 $	796 096 $

9. GAINS (PERTES) NON MATÉRIALISÉS SUR PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus	
	2006	2005
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements au début de l'exercice	209 006 $	604 885 $
Variation des gains (pertes) non matérialisés sur placements découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	(504 857)	(395 879)
Gains (pertes) cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	(295 851) $	209 006 $
Coût des obligations	25 150 008 $	26 366 020 $
Coût des actions		
Coût des titres hypothécaires	1 214 443 $	1 450 810 $

10. TRANSFERT DES COMPTES DES CURATELLES ET DES TUTELLES AUX BIENS NON RÉCLAMÉS

Les soldes des comptes des personnes représentées décédées qui n'ont pas d'héritiers sont transférés aux biens non réclamés, six mois après leur décès.

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
5 431 635 $	4 671 857 $			6 656 657 $	5 876 339 $
		63 380 $	46 766 $	766 428	756 663
5 431 635	4 671 857	63 380	46 766	7 423 085	6 633 002
				24 728	27 093
5 431 635 $	4 671 857 $	63 380 $	46 766 $	7 447 813 $	6 660 095 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
2006	2005	2006	2005	2006	2005
10 004 731 $	9 062 927 $	3 718 $	14 051 $	10 217 455 $	9 681 863 $
3 818 490	941 804	(94 241)	(10 333)	3 219 392	535 592
13 823 221 $	10 004 731 $	(90 523) $	3 718 $	13 436 847 $	10 217 455 $
57 150 725 $	48 059 980 $	5 823 489 $	5 958 631 $	88 124 222 $	80 384 631 $
24 914 642 $	28 484 141 $			24 914 642 $	28 484 141 $
2 174 094 $	2 548 406 $			3 388 537 $	3 999 216 $

11. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES

En l'absence d'un bénéficiaire et dans tous les cas où les biens sont administrés pour le compte de l'État, les sommes provenant de la liquidation des biens doivent être remises au ministre des Finances. Ces sommes sont présentées comme comptes à payer au ministre des Finances jusqu'à ce que le Curateur public les lui remette.

Lorsque des bénéficiaires ont le droit de récupérer des sommes ainsi remises au ministre des Finances, les sommes à remettre, avec les intérêts prévus par la loi, sont portées en diminution des comptes à payer au ministre des Finances.

12. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières qui pourraient en résulter.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le projet de loi no 120 Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives (L.R.Q., chapitre 44) sanctionné le 16 décembre 2005, prévoit le transfert de responsabilités de l'administration provisoire de biens au ministre du Revenu, à compter du 1er avril 2006. Ces biens correspondent aux biens non réclamés administrés par le Curateur public.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y inclus les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Curateur public maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de l'organisme conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La curatrice publique surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Diane Lavallée

Le directeur général de l'administration,
Sylvain Gendreau

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 8 décembre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats ainsi que l'état de la variation de l'actif net des comptes sous administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants et à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public au 31 mars 2006 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 décembre 2006

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des corps de police (note 11)	9 202 072 $	9 131 417 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Loyer	7 339 600	7 458 025
Projets de recherche	82 801	28 893
Hébergement (notes 3 et 11)	3 814 411	3 459 076
Formation (notes 3 et 11)	5 292 081	4 694 317
Intérêts	22 124	22 984
Autres	257 622	127 900
	26 010 711	24 922 612
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	13 690 719	13 228 401
Transport et communication	591 460	663 230
Services professionnels	993 421	838 140
Entretien et réparations	167 443	174 907
Loyer – Société immobilière du Québec	7 764 747	7 476 906
Location d'espaces et autres	215 143	270 943
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 5)	1 391 105	1 423 977
Amortissement des immobilisations	1 015 770	899 945
	25 829 808	24 976 449
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	180 903	(53 837)
AVOIR AU DÉBUT	777 149	830 986
AVOIR À LA FIN	958 052 $	777 149 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 595 887 $	3 585 587 $
Débiteurs (note 11)	2 235 908	2 142 397
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	290 767	183 398
Deuxième versement	2 940 600	2 772 853
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Loyer		7 432 100
Projet de recherche		6 495
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec	5 127 011	
Stocks	446 763	466 497
	14 636 936	16 589 327
Immobilisations (note 6)	3 016 364	3 220 132
	17 653 300 $	19 809 459 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt au Fonds de financement (note 7)		1 831 296 $
Créditeurs et frais courus		
Salaires	1 124 286 $	591 996
Loyer – Société immobilière du Québec		900 977
Autres	1 352 161	1 528 532
Provision pour vacances	753 885	711 633
Revenus reportés (note 8)		
Contributions des corps de police	7 107 131	6 833 029
Subvention du gouvernement du Québec	5 296 575	5 574 075
Autres	337 817	310 750
	15 971 855	18 282 288
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 9)	723 393	750 022
	16 695 248	19 032 310
AVOIR	958 052	777 149
	17 653 300 $	19 809 459 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Michel Beaudoin, directeur général

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 et 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Hébergement		Formation	
	2005	2004	2005	2004
Formation aux aspirants-policiers	1 757 330 $	1 708 982 $	2 042 864 $	1 945 234 $
Formation aux policiers	1 123 637	949 251	1 106 392	837 612
Formation aux autochtones	195 046	162 375	599 011	553 274
Formation sur mesure	163 436	203 480	826 886	760 081
Centre d'appréciation du personnel de la police	58 099	38 992	716 928	598 116
Autres	516 863	395 996		
	3 814 411 $	3 459 076 $	5 292 081 $	4 694 317 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2005

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2005	2004
Policiers – Sûreté du Québec	594 090 $	652 615 $
Policiers municipaux	1 321 250	1 209 308
Formateurs et conférenciers	315 215	487 669
Autres employés	11 460 164	10 878 809
	13 690 719 $	13 228 401 $

5 FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2005	2004
Matériel pédagogique	654 534 $	628 054 $
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	561 523	509 331
Papeterie, fournitures et articles de bureau	120 357	204 738
Mobilier et équipement	54 691	81 854
	1 391 105 $	1 423 977 $

6. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisation corporelle				
Mobilier et équipement	3 597 499 $	1 930 773 $	1 666 726 $	1 839 347 $
Matériel roulant	1 360 675	961 383	399 292	463 713
Améliorations locatives	771 051	632 194	138 857	138 013
Équipement informatique	1 080 854	893 985	186 869	318 575
	6 810 079	4 418 335	2 391 744	2 759 648
Immobilisation incorporelle				
Logiciel informatique	1 227 243	602 623	624 620	460 484
	8 037 322 $	5 020 958 $	3 016 364 $	3 220 132 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 812 002 $ (2004 : 1 661 715 $). La disposition d'immobilisation de l'exercice n'a généré aucun gain sur disposition (2004 : gains de 5 789 $) et aucun produit de disposition (2004 : produit de 5 789 $).

7. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2007 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 $.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2005, l'École n'avait aucun emprunt à court terme. Au 30 juin 2004, l'École avait contracté un emprunt auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec portant intérêt au taux de 2,35 %.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 $ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel échéant le 31 octobre 2005. Au 30 juin 2005, l'École n'avait contracté aucun emprunt à cet égard.

8. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le revenu reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 446 174 $ (2004 : 398 384 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	750 022 $	695 020 $
Charge de l'exercice	131 824	239 018
Prestations versées au cours de l'exercice	(158 453)	(184 016)
Solde à la fin	723 393 $	750 022 $

10. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2010 pour la location de biens et de services.

La dépense de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 7 764 747 $ (2004 : 7 476 906 $), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 339 367 $ (2004 : 332 578 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

Années	Immeubles	Biens et services
2006	7 502 228 $	286 305 $
2007	7 878 228	273 345
2008	7 878 228	234 462
2009	7 878 228	234 462
2010	7 878 228	234 462
2011 et subséquemment	144 408 104	
	183 423 244 $	1 263 036 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2005

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2005	2004
Revenus		
Contributions des corps de police	3 572 492 $	3 585 916 $
Hébergement	921 333	674 236
Formation	1 269 130	941 946
Débiteurs	675 044	713 895

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de l’exercice terminé le 30 juin 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005. De plus, la subvention à recevoir du gouvernement du Québec pour le loyer et le revenu reporté correspondant au 30 juin 2004 ont été augmentés de 5 574 075 $.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Beaudoin
Directeur général

Daniel Jean, CMA
Directeur des affaires administratives

Nicolet, le 9 septembre 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2005 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 septembre 2005

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-3.4)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000 $	1 183 800 $
Formation	283 972	116 070
Intérêts	6 621	13 179
	1 490 593	1 313 049
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	868 217	985 220
Frais de déplacement	43 998	48 036
Communication	25 015	21 222
Services professionnels	83 164	80 403
Publicité et promotion	67 582	35 275
Loyer	113 252	112 680
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	54 566	31 969
Fournitures et approvisionnements	24 399	47 244
Matériel pédagogique	41 980	51 818
Systèmes d'information	91 286	49 838
Frais financiers	2 814	1 895
Amortissement des immobilisations	129 307	124 372
Gain sur disposition d'actif	(600)	
	1 544 980	1 589 972
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(54 387)	(276 923)
EXCÉDENT AU DÉBUT	205 682	482 605
EXCÉDENT À LA FIN	151 295 $	205 682 $

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	60 636 $	42 769 $
Débiteurs	47 391	16 857
Frais payés d'avance	33 204	10 734
Stocks	46 674	
	187 905	70 360
Immobilisations (note 3)	175 178	266 122
	363 083 $	336 482 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	211 788 $	130 800 $
EXCÉDENT	151 295	205 682
	363 083 $	336 482 $

Pour le Conseil d'administration,
Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles	
Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %
Autres équipements	33 1/3 %
Immobilisations incorporelles	
Logiciels informatiques	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	211 245 $	170 352 $	40 893 $	83 142 $
Équipement informatique	158 861	137 598	21 263	65 998
Mobilier et équipement	144 951	84 414	60 537	88 051
Autres équipements	9 308	8 403	905	3 812
	524 365	400 767	123 598	241 003
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	65 770	14 190	51 580	25 119
	590 135 $	414 957 $	175 178 $	266 122 $

3. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 38 363 $ (110 804 $ en 2004).

4. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 32 461 $ (2004 : 27 479 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l’exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l’exercice 2005.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Desjardins
Directeur général

Antoine Alonzo, CGA
Directeur des services administratifs

Laval, le 16 septembre 2005

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 septembre 2005

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	517 404	469 274
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	668	608
Intérêts sur emprunts et avances	(524 203)	(474 801)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	8 233	8 311
Intérêts sur placements temporaires	4 183	5 627
	6 285	9 019
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	5 661	3 756
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	2 543	2 054
	8 204	5 810
	14 489	14 829
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	245	231
Services professionnels, administratifs et autres	89	77
Transport et communications		2
Entente de services avec le Fonds de financement	577	572
Amortissement des immobilisations corporelles	1	2
Autres	10	12
	922	896
BÉNÉFICE NET	13 567	13 933
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	53 081	39 148
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	66 648	53 081

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN

(en milliers de dollars)

	31 mars 2006	31 mars 2005
ACTIF		
Prêts (note 3)	11 014 245	9 538 971
Intérêts courus sur prêts	171 082	164 499
	11 185 327	9 703 470
Encaisse	100	5 959
Débiteurs	302	222
Immobilisations corporelles		1
	11 185 729	9 709 652
PASSIF		
Emprunts (note 4)	9 914 680	7 695 580
Avances du fonds consolidé du revenu (note 5)	1 011 154	1 757 922
Intérêts courus sur emprunts et avances	168 852	162 418
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	12 534	20 768
Créditeurs	56	7 516
Revenus reportés	1 805	2 367
	11 109 081	9 646 571
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	66 648	53 081
	11 185 729	9 709 652

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Nathalie Parenteau, vice-présidente Exécutif
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 567	13 933
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(668)	(608)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(8 233)	(8 311)
Amortissement des immobilisations corporelles	1	2
	4 667	5 016
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	(6 583)	(8 565)
Débiteurs	(80)	1
Intérêts courus sur emprunts et avances	6 434	26 006
Créditeurs	(7 460)	7 461
Revenus reportés	(562)	(616)
	(8 251)	24 287
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(3 584)	29 303
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(2 548 898)	(2 054 163)
Remboursements de prêts	1 074 292	494 360
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 474 606)	(1 559 803)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	7 896 285	8 861 339
Emprunts à long terme	2 000 000	1 900 000
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(746 769)	(3 848)
Remboursements d'emprunts à court terme	(7 677 185)	(9 221 076)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 472 331	1 536 415
VARIATION DES TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(5 859)	5 915
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 959	44
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	100	5 959

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la « Société ») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1er octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement-Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement-Québec n’est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l’égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les équipements informatiques détenus par Financement-Québec sont comptabilisés au coût d’acquisition et amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l’amortissement linéaire, selon un taux de 20 %.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont évalués au cours du change prévu dans ces contrats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

3. PRÊTS

	31 mars 2006	31 mars 2005
Emprunteurs		
Commissions scolaires	4 055 874	3 631 760
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 397 474	1 280 028
Établissements et agences de développement du réseau de la santé et des services sociaux	3 822 944	3 340 249
Établissements universitaires et autres	1 737 953	1 286 934
	11 014 245	9 538 971

Remboursables en monnaie du Canada

Échéance Année financière	Montant	Montant
2006		525 816
2007	807 972	856 729
2008	350 455	374 855
2009	1 689 158	1 814 014
2010	1 952 933	2 088 622
2011 – 2031	6 213 727	3 878 935
	11 014 245	9 538 971

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 1 917 502 $ au 31 mars 2006.

4. EMPRUNTS

	31 mars 2006		31 mars 2005
Échéance Année financière	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2006			168 300
2007	1 385 580	5,2236 à 6,456; [1]	998 180
2008	500 000	3,74 à 4,107; variable [2]	500 000
2009	1 105 500	4,7814 à 5,9515; variable [2]	1 105 500
2010	1 500 000	3,849 à 4,8683; variable [2]	1 500 000
2011	400 000	3,779 à 4,2075	
2012	1 900 000	4,16 à 5,2764; variable [2]	1 000 000
2013	200 000	4,875 à 5,0625	200 000
2014	500 000	4,25 à 4,26; variable [2]	
2015	200 000	4,5745 à 4,7203	200 000
2016	509 400	4,2978 à 6,393	309 400
Montants à reporter	8 200 480		5 981 380

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

4. EMPRUNTS (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2006 Montant	31 mars 2006 Taux (%)	31 mars 2005 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
Montants reportés	8 200 480		5 981 380
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	1 714 200		1 714 200
Total en monnaie du Canada	9 914 680		7 695 580
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861; variable [3]	932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		932 200
Total en euros			
Total des emprunts	9 914 680		7 695 580

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Les emprunts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2007 comprennent des emprunts à court terme au montant de 387,4 millions de dollars et des emprunts à long terme au montant de 998,2 millions de dollars. Les emprunts venant à échéance à partir de l'année financière se terminant le 31 mars 2008 sont des emprunts à long terme. Tous les emprunts à long terme sont garantis par le Québec.

[1] Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 3,74971 % à 3,75699 %.

[2] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,065 %, 0,268 %, 0,1 %, 0,005 % et 0,075 %.

[3] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,387706 % et 0,319 %.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2006 Montant	31 mars 2006 Taux (%)	31 mars 2005 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2006			742 919
2008	395 508	6,50	395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	389 073	5,50 à 11,00	389 647
2012	65 962	9,5	67 496
2023	152 145	9,375	153 886
	1 007 688		1 754 456
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie du Canada	1 011 154		1 757 922
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2007	3 466	Variable [1]	3 466
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie des États-Unis			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	1 011 154		1 757 922

[1] Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,277 %.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Année financière	Montant
2007	7 315
2008	399 356
2009	8 848
2010	390 624
2011	3 274

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2006 est de 13 960 millions de dollars (31 mars 2005 : 10 719 millions de dollars).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2006 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture.

	31 mars 2006		31 mars 2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	9 915	9 856	7 696	7 842
Avances du fonds consolidé du revenu	1 011	1 139	1 758	1 934
Conventions d'échange de devises		249		108
Conventions d'échange de taux d'intérêt		(20)		27
Total pour les emprunts et avances	10 926	11 224	9 454	9 911
Prêts				
Total pour les prêts	11 014	11 230	9 539	9 896

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

7. CAPITAL-ACTIONS

Description

Autorisé :	
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	
Émis et payé :	
1 000 actions	100 000 $

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances du Québec.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	100	5 959
	100	5 959

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 518 362 498 $ (2005 : 448 997 970 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres présentés dans les états financiers de l’exercice 2004-2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005-2006.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Vice-présidente Exécutif

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 30 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2006

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 033 043 $	3 092 008 $			3 033 043 $	3 092 008 $
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois		1 800 534				1 800 534
Collectes de fonds (note 3)	769 712	842 724			769 712	842 724
Autres contributions (note 3)	573 356	274 023	69 162 $	1 345 400 $	642 518	1 619 423
Intérêts	67 604	100 932	5 330	14 237	72 934	115 169
	4 443 715	6 110 221	74 492	1 359 637	4 518 207	7 469 858
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 332 860	3 065 232	714 539	1 379 639	4 047 399	4 444 871
Coût des projets de création d'emplois		1 811 893				1 811 893
Frais de collectes de fonds	428 546	532 538			428 546	532 538
Frais d'administration	543 807	514 095			543 807	514 095
	4 305 213	5 923 758	714 539	1 379 639	5 019 752	7 303 397
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	138 502	186 463	(640 047)	(20 002)	(501 545)	166 461
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 506 696	1 370 233	2 674 697	2 644 699	4 181 393	4 014 932
Transferts interfonds (note 5)	(25 000)	(50 000)	25 000	50 000		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 620 198 $	1 506 696 $	2 059 650 $	2 674 697 $	3 679 848 $	4 181 393 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006			2005
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	18 812 $	2 862 $	21 674 $	37 557 $
Dépôts à terme (taux moyen de 4,10 %)	1 132 065	120 000	1 252 065	1 504 402
Débiteurs (note 6)	188 612	7 439	196 051	333 133
Intérêts courus	36 736	281	37 017	60 905
Stocks	19 432		19 432	17 410
Frais payés d'avance	19 384	8 623	28 007	25 687
	1 415 041	139 205	1 554 246	1 979 094
Contributions à recevoir (note 7)		455 626	455 626	571 959
Placements (note 8)	400 000		400 000	400 000
Immobilisations (note 9)	179 738	1 920 445	2 100 183	2 508 974
	1 994 779 $	2 515 276 $	4 510 055 $	5 460 027 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	350 265 $		350 265 $	540 321 $
Contributions reçues en trop (note 11)				221 317
Contributions reportées	24 317		24 317	13 578
Produits reportés				1 529
	374 582		374 582	776 745
Emprunts bancaires (note 12)		455 626 $	455 626	501 889
	374 582	455 626	830 208	1 278 634
SOLDES DE FONDS :				
Investis en immobilisations	179 738	1 920 445	2 100 183	2 508 974
Réservés à des partenaires (note 13)	491 402		491 402	145 305
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 14)	949 057	6 139	955 196	1 419 500
Solde disponible		133 066	133 066	107 614
	1 620 197	2 059 650	3 679 847	4 181 393
	1 994 779 $	2 515 276 $	4 510 055 $	5 460 027 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)
ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Gauthier, président du conseil
André Duchesne, trésorier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Fonds de fonction-nement	Fonds des immobili-sations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 241 061 $		4 241 061 $	3 982 199 $
Contributions gouvernementales	243 697	224 669 $	468 366	2 602 979
Intérêts reçus	86 799	10 023	96 822	119 676
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 796 976)	(181 858)	(2 978 834)	(5 514 161)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 666 375)	(77 825)	(1 744 200)	(1 718 227)
Remboursement de contributions reçues en trop		(221 317)	(221 317)	
Intérêts versés	(15 831)		(15 831)	(2 961)
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	92 375	(246 308)	(153 933)	(530 495)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations	(68 024)		(68 024)	(130 229)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Nouveaux emprunts		71 707	71 707	501 889
Remboursements d'emprunts		(117 970)	(117 970)	
Transfert interfonds	(25 000)	25 000		
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(25 000)	(21 263)	(46 263)	501 889
DMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(649)	(267 571)	(268 220)	(158 835)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 151 526	390 433	1 541 959	1 700 794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN *	1 150 877 $	122 862 $	1 273 739 $	1 541 959 $

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage sont constatées au moment où elles sont acquises à la Fondation.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur du marché. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur du marché ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2006				2005
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	57 426 $	182 997 $	61 723 $	302 146 $	1 580 665 $
Entreprises	495 989	270 855		766 844	441 910
Particuliers	144 772	5 144	4 870	154 786	248 835
Fondations et OSBL	71 525	114 360	2 569	188 454	190 737
	769 712 $	573 356 $	69 162 $	1 412 230 $	2 462 147 $

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2006	2005
Coût des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 719 902 $	1 860 348 $
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	558 846	534 457
Projets relatifs aux partenariats fauniques	323 083	
Projets de la Fondation *	101 287	18 000
Traitements et avantages sociaux	502 051	486 094
Honoraires professionnels	19 842	14 879
Déplacements	13 990	13 705
Réunions, congrès et perfectionnement	4 741	7 300
Publicité et promotion	71 626	116 513
Impression et frais de bureau	12 287	10 809
Mobilier et équipement	1 281	859
Amortissement des immobilisations	3 924	2 268
	3 332 860 $	3 065 232 $

Coûts des projets de création d'emplois		
Subventions salariales		1 800 534 $
Autres charges		11 359
		1 811 893 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 64 211 $ (2005 : - $) et des traitements et avantages sociaux de 5 532 $ (2005 : - $).

** Un montant de 36 602 $ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2006 (2005 : 29 917 $).

	2006	2005
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	228 071 $	223 060 $
Honoraires professionnels	25 375	17 097
Commissions et redevances	3 338	28 527
Achat de biens	12 128	53 013
Déplacements	16 200	15 022
Réunions, congrès et perfectionnement	3 891	17 274
Repas / événements bénéfices	33 592	44 224
Publicité et promotion	70 771	85 970
Impression et frais de bureau	20 817	26 732
Mobilier et équipement	1 339	126
Amortissement des immobilisations	4 241	4 007
Autres	8 783	17 486
	428 546 $	532 538 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

4. CHARGES (suite)

FONDS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2006	2005
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	346 380 $	345 434 $
Honoraires professionnels	18 924	11 962
Déplacements	11 205	15 018
Réunions, congrès et perfectionnement	3 174	4 089
Publicité et promotion	11 507	9 800
Loyer	91 861	83 864
Impression et frais de bureau	29 242	23 757
Mobilier et équipement	3 360	5 032
Amortissement des immobilisations	4 494	4 621
Autres	23 660	10 518
	543 807 $	514 095 $

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2006	2005
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	638 396 $	1 290 589 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	25 107	24 903
Honoraires professionnels	1 889	31 095
Publicité et promotion	5 139	
Gestion de terrains	19 521	26 645
Intérêts sur dettes à long terme	22 246	3 243
Déplacements et autres	2 241	3 164
	714 539 $	1 379 639 $

5. TRANSFERTS INTERFONDS

En 2006, un transfert de 25 000 $ (2005 : 50 000 $) a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Le transfert de fonds vise à maintenir le surplus de liquidités du fonds des immobilisations au niveau minimal établi par le conseil d'administration, et ce, en recherchant un niveau de transfert interfonds relativement stable d'une année à l'autre.

6. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 31 823 $ (2005 : 70 919 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2006	2005
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
– Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	455 626 $	501 889 $
– Autres		70 070
	455 626 $	571 959 $

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2006 au 12 juin 2009 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 4,96 %. (Taux moyen de 3,96 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	128 524 $	79 491 $	49 033 $	19 761 $
Oeuvres d'art	130 705		130 705	112 255
	259 229	79 491	179 738	132 016
Fonds des immobilisations				
Équipements	2 735	2 735		
Terrains	1 868 805		1 868 805	2 291 318
Droits d'aménagement	51 640		51 640	85 640
	1 923 180	2 735	1 920 445	2 376 958
	2 182 409 $	82 226 $	2 100 183 $	2 508 974 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 20 302 $ (2005 : 11 642 $).

10. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2006	2005
Solde de fonds au début	834 529 $	1 107 277 $
Dépôts et intérêts reçus	1 560 760	246 879
Déboursés et frais d'administration	(1 391 771)	(510 450)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	2 188	(9 177)
Solde de fonds à la fin	1 005 706 $	834 529 $

11. CONTRIBUTIONS REÇUES EN TROP

Les contributions reçues en trop représentaient les sommes reçues de la Ville de Québec qui n'ont pas été utilisées pour l'acquisition de milieux naturels et qui en vertu de l'entente conclue avec la Ville lui ont été remboursées au cours de l'exercice.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	2006	2005
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 $, échéant en mars 2009	229 047 $	298 093 $
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 $, échéant en mars 2009	53 259	69 342
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 $, échéant en mars 2009	44 823	53 239
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 $, échéant en mars 2009	75 391	81 215
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 $, échéant en mars 2009	53 106	
	455 626 $	501 889 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2007	144 378 $
2008	151 650
2009	159 598

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment.

13. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

	2006	2005
Solde au début	145 305 $	74 075 $
Dépôts et intérêts reçus	385 897	129 905
Montants affectés dans l'année	(39 800)	(58 675)
Solde de fonds à la fin	491 402 $	145 305 $

14. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 396 052 $ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2007	1 702 825 $
2008	543 227
2009	100 000
2010 et subséquemment	50 000
	2 396 052 $

Au 31 mars 2006, les contrats d'aide financière signés étaient de 2 072 998 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 949 057 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 6 139 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2007.

15. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	95 497 $
2008	96 565
2009	98 700
2010	100 058
2011	102 776
2012 et subséquemment	493 596
	987 192 $

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 51 038 $ (2005 : 41 563 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2006, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 4,5 % à la date du bilan. Au 31 mars 2006, le solde était nul.

Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêts actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La juste valeur des placements est de 404 851 $ au 31 mars 2006 (2005 : 409 320 $).

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes débiteurs. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Québec, le 5 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 mai 2006

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
PRODUITS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	27 933 $	44 417 $
Intérêts sur prêts	11 799	12 692
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	32 029	39 729
Dividendes sur unités de fonds mutuels	9 706	2 779
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		350
	81 467	99 967
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	74 923	71 399
Dons et contributions à des fonds d'établissements de détention	70 772	57 313
Déplacements	21 006	20 325
Frais de bureau	8 901	11 653
Honoraires professionnels	4 025	4 031
Amortissement des immobilisations corporelles	1 304	2 055
	180 931	166 776
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(99 464)	(66 809)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 871 889	1 938 698
EXCÉDENT À LA FIN	1 772 425 $	1 871 889 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	44 975 $	66 449 $
Dépôt à terme portant intérêt à 2,3 %	125 000	425 000
Débiteurs (note 3)	33 601	57 041
Frais payés d'avance	27 877	20 239
Prêts (note 4)	30 934	28 288
	262 387	597 017
Prêts (note 4)	291 212	290 004
Placements (note 5)	1 218 458	988 417
Immobilisations corporelles (note 6)	368	1 672
	1 772 425 $	1 877 110 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		5 221 $
EXCÉDENT	1 772 425 $	1 871 889
	1 772 425 $	1 877 110 $

ENGAGEMENT (note 8)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Simard
Jacques Hébert

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(99 464) $	(66 809) $
Ajustements pour :		
Intérêts sur obligations	(9 272)	
Gain sur cession d'immobilisation corporelle		(350)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 304	2 055
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(9 706)	(2 779)
	(117 138)	(67 883)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Encaissement des prêts	78 146	27 391
Nouveaux prêts	(82 000)	
Débiteurs	23 440	11 493
Frais payés d'avance	(7 638)	(20 239)
Créditeurs et frais courus	(5 221)	198
	6 727	18 843
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(110 411)	(49 040)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements temporaires	100 000	
Dispositions de placements temporaires		75 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(736)
Disposition d'immobilisations corporelles		350
Acquisitions de placements	(254 303)	(149 055)
Produit de dispositions de placements	243 240	119 774
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	88 937	45 333
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(21 474)	(3 707)
ENCAISSE AU DÉBUT	66 449	70 156
ENCAISSE À LA FIN	44 975 $	66 449 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions : de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter et d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Cette cotisation est déterminée par le Fonds central à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût-valeur de réalisation nette).

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	Durée de vie
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

3. DÉBITEURS

	2005	2004
Cotisations à recevoir	30 000 $	40 000 $
Avances à des fonds d'établissements de détention		12 520
Intérêts courus	3 601	4 521
	33 601 $	57 041 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005

4. PRÊTS

	2005	2004
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 171 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	102 420 $	110 596 $
Sherbrooke – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 417 $, échéant en 2013 *	36 250	41 250
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	104 209	112 821
New-Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 683 $, échéant en 2015 *	79 267	53 625
	322 146	318 292
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(30 934)	(28 288)
	291 212 $	290 004 $

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	2005	2004
Dépôt à terme, portant intérêt à 3,1 %, échéant en septembre 2007	200 000 $	
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 2,9 % à 4,16 %, échéant jusqu'en août 2007	490 745	518 461 $
Gouvernement de l'Ontario, à un taux de 3,21 %, échéant en juin 2007	149 055	221 755
Intérêts courus	45 419	36 147
	685 219	776 363
Unités de fonds mutuels	333 239	212 054
	1 218 458 $	988 417 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 $	3 300 $		330 $
Équipement informatique	7 284	6 916	368 $	1 342
	10 584 $	10 216 $	368 $	1 672 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds central.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Placements	1 218 458 $	1 264 564 $	988 417 $	1 013 365 $
Prêts (1)	322 146 $		318 292 $	

(1) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de prêts.

8. ENGAGEMENT

En vertu d'une résolution du conseil d'administration, le Fonds central s'est engagé à octroyer une prêt supplémentaire de 100 000 $ au fonds de Sherbrooke.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu du projet de loi 120 sanctionné le 16 décembre 2005, Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives, le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées a été aboli. Il est remplacé à partir du 1er janvier 2006 par un fonds fiduciaire sous la responsabilité du ministre de la Sécurité publique, soit le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale.

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds central reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds central, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Gaston Gamache
Directeur

Sainte-Foy, le 2 mars 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2005, l'état des résultats et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds central. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 mars 2006

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	713 600 $	724 800 $
Subrogations	231 227	1 437 165
Reliquats et réclamations liquidées	1 016 777	49 922
Intérêts	98 934	77 392
	2 060 538	2 289 279
CHARGES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	1 718 313	1 359 922
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	40 700	40 517
Communication et frais de déplacement	4 959	4 799
	45 659	45 316
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	226 449	209 222
Loyers	30 861	31 870
Services professionnels et administratifs	38 500	24 646
Services de transport et de communication	8 767	11 676
Fournitures et approvisionnement	3 432	2 135
Entretien et réparations	676	421
Amortissement des immobilisations corporelles	5 326	7 642
Autres frais	16 527	893
	330 538	288 505
	2 094 510	1 693 743
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(33 972)	595 536
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 976 154	2 380 618
EXCÉDENT À LA FIN	2 942 182 $	2 976 154 $

INFORMATION SECTORIELLE (note 4)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	82 097 $	122 842 $
Placements temporaires - au coût	1 600 000	1 718 907
Intérêts courus	69 854	56 084
Frais payés d'avance	2 795	798
	1 754 746	1 898 631
Placements - au coût (note 5)	1 288 000	1 288 000
Immobilisations corporelles (note 6)		5 326
	3 042 746 $	3 191 957 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	58 817 $	187 527 $
Provision pour vacances	18 175	17 766
	76 992	205 293
Provision pour congés de maladie (note 9)	23 572	10 510
	100 564	215 803
EXCÉDENT (note 7)		
Maintien des liquidités	300 000	300 000
Couverture des engagements	2 642 182	2 676 154
	2 942 182	2 976 154
	3 042 746 $	3 191 957 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Me Jean Bernier, président
Me Anne Turgeon, administratrice

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des états financiers.

Constatation des produits

Les produits de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

La charge d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative qui est de 3 ans.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2006 pour les recours collectifs comprend un montant de 608 069 $ (2005 : 110 237 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

4. INFORMATION SECTORIELLE

	2006			2005		
Secteurs d'activité	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Produits						
Subvention du gouvernement du Québec	415 400 $	298 200 $	713 600 $	426 600 $	298 200 $	724 800 $
Subrogations		231 227	231 227		1 437 165	1 437 165
Reliquats et réclamations liquidées [1]		1 016 777	1 016 777		49 922	49 922
Intérêts		98 934	98 934		77 392	77 392
	415 400	1 645 138	2 060 538	426 600	1 862 679	2 289 279
Charges						
Aide aux bénéficiaires		1 718 313	1 718 313		1 359 922	1 359 922
Frais du conseil d'administration :						
Honoraires et avantages sociaux	40 700		40 700	40 517		40 517
Communication et frais de déplacement	4 959		4 959	4 799		4 799
	45 659		45 659	45 316		45 316
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	226 449		226 449	209 222		209 222
Loyers	30 861		30 861	31 870		31 870
Services professionnels et administratifs	38 500		38 500	24 646		24 646
Services de transport et de communication	8 767		8 767	11 676		11 676
Fournitures et approvisionnement	3 432		3 432	2 135		2 135
Entretien et réparations	676		676	421		421
Amortissement des immobilisations corporelles	5 326		5 326	7 642		7 642
Autres frais	16 527		16 527	893		893
	330 538		330 538	288 505		288 505
	376 197	1 718 313	2 094 510	333 821	1 359 922	1 693 743
(Déficit) Excédent de l'exercice	39 203 $	(73 175) $	(33 972) $	92 779 $	502 757 $	595 536 $

(1) Conformément à la loi, les produits de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

5. PLACEMENTS

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 4,85 % jusqu'au 25 septembre 2006 et de 6,0 % jusqu'au 25 septembre 2007	873 000 $	894 692 $	873 000 $	890 891 $
Obligations de Financement Québec à rendement garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 3,19 % échéant le 1er juin 2006. Ce placement est renouvellé et scindé en deux placements, l'un échéant en juin 2007 et l'autre en octobre 2008	415 000	438 747	415 000	427 050
	1 288 000 $	1 333 439 $	1 288 000 $	1 317 941 $

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt actuel du marché pour des ententes de placement semblables.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	23 157 $	23 157 $	$	5 326 $

7. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 $ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 431 269 $ au 31 mars 2006 (2005 : 2 429 205 $) dont 0 $ (2005 : 79 763 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2006 est de 3 300 000 $, (2005 : 3 300 000 $), dont 300 000 $ (2005 : 300 000 $) sont réservés pour les deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 11 936 $ (2005 : 6 636 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	10 510 $	14 083 $
Charge de l'exercice	22 254	6 590
Prestations versées au cours de l'exercice	(9 192)	(10 163)
Solde à la fin	23 572 $	10 510 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 7 juillet 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juillet 2006

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Primes	94 444 $	96 324 $
Revenus nets de placements (note 3)	328 719	288 282
	423 163	384 606
CHARGES		
Réclamations en exécution de garantie	(2 106)	(144 272)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	425 269	528 878
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 380 819	3 851 941
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 806 088 $	4 380 819 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	98 890 $	13 441 $
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	49 004	53 792
Dépôts à participation (note 4)	4 749 919	4 316 412
	4 897 813 $	4 383 645 $
PASSIF		
Créditeurs	6 554 $	735 $
Réclamations en exécution de garantie à payer		2 091
Primes perçues d'avance	85 171	
	91 725	2 826
SOLDE DU FONDS	4 806 088	4 380 819
	4 897 813 $	4 383 645 $

POLICES DE GARANTIE (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc A. Gagnon
Président

Yves Lapierre
Directeur de la direction des analyses et opérations

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance-garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles sont exigibles lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2006	2005
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	327 962 $	252 179 $
Dépôt à vue	757	1 314
Gain sur aliénation d'unités de participation		34 789
	328 719 $	288 282 $

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Nombre d'unités	5 334	4 895
Juste valeur par unité	994 $	967 $
Coût d'acquisition des unités	4 749 919 $	4 316 412 $
Juste valeur des unités	5 302 997 $	4 732 110 $

5. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des intérêts courus, des créditeurs et des réclamations en exécution de garantie à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

6. CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur représentant les deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les cautionnements en vigueur au 31 mars 2006 totalisent 396 M$ (31 mars 2005 : 389 M$)

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2006 totalisent 0,4 M$ (31 mars 2005 : 0,4 M$).

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juillet 2006

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 3)	9 781	10 433
Revenus de placements	10 170	5 780
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	8 816	6 218
	28 767	22 431
CHARGES		
Honoraires professionnels	1	16
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	3 083	3 956
	3 084	3 972
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 683	18 459
EXCÉDENT AU DÉBUT	52 248	33 789
EXCÉDENT À LA FIN	77 931	52 248

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	77	
Placements temporaires (note 4)	6 184	1 487
Revenus de placements à recevoir	845	772
	7 106	2 259
Placements (note 6)	139 233	121 245
	146 339	123 504
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	58 408	61 256
	68 408	71 256
EXCÉDENT	77 931	52 248
	146 339	123 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	25 683	18 459
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 083	3 956
Gains sur disposition de placements		(291)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements à long terme	(8 787)	(6 218)
	19 979	15 906
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(73)	(351)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(6 275)	(9 219)
Recouvrement des pertes	344	16
	(6 004)	(9 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 975	6 352
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(9 201)	(10 000)
Produit de disposition de placements		4 201
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 201)	(5 799)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 774	553
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 487	934
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 261	1 487

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Encaisse	77	
Placements temporaires	6 184	1 487
	6 261	1 487

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la provision pour garanties de prêts. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture de la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec et correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Papiers commerciaux, 3,82 % à 3,90 %, échéant jusqu'au 15 mai 2006	5 384	
Acceptation bancaire, 3,82 %, échéant le 25 avril 2006	499	
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,75 %	301	1 487
	6 184	1 487

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2006	2005
Solde au début	61 256	66 503
Remboursement des pertes aux prêteurs	(6 275)	(9 219)
Recouvrement des pertes	344	16
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 083	3 956
Solde à la fin	58 408	61 256

Le solde à la fin se détaille comme suit :

Provision spécifique	11 510	12 438
Provision générale	46 898	48 818
	58 408	61 256

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 171,7 millions de dollars (2005 : 4 260,3 millions de dollars). Au 31 mars 2006, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 30 millions de dollars (2005 : 29 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartie comme suit :

	2006	2005
Financement agricole :		
moins de 5 ans	437 895	423 905
entre 5 et 10 ans	1 195 826	1 238 478
entre 10 et 15 ans	1 417 543	1 453 440
entre 15 et 20 ans	1 011 549	1 035 020
20 ans et plus	26 549	36 170
	4 089 362	4 187 013
Financement forestier :		
moins de 5 ans	10 957	11 011
entre 5 et 10 ans	17 120	18 177
entre 10 et 15 ans	22 478	20 648
entre 15 et 20 ans	31 202	23 036
20 ans et plus	571	422
	82 328	73 294
	4 171 690	4 260 307

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants :

	2006	2005
Financement agricole :		
moins de 4 %	93 962	308 682
de 4 % à 5,99 %	2 887 250	2 634 818
6 % et plus	599 410	658 235
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	508 740	585 278
	4 089 362	4 187 013
Financement forestier :		
moins de 5 %	22 732	31 485
de 5 % à 6,99 %	49 910	29 489
7 % et plus	2 693	4 969
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	6 993	7 351
	82 328	73 294
	4 171 690	4 260 307

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Dépôt à participation à la juste valeur	139 233	121 245

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2006	2005
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	12 %
Production céréalière	8 %	9 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	4 %	4 %
Autres	10 %	8 %

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Jean-Marc Lacasse
Vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 25 mai 2006

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2006

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. D-9.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subsides (note 3)	84 298 180 $	84 333 715 $
Intérêts et autres produits (note 4)	1 417 449	1 609 510
	85 715 629	85 943 225
CHARGES		
Bourses et subventions octroyées (note 5)	79 840 030	82 887 923
Frais de fonctionnement (note 6)	5 212 231	4 635 919
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	663 368 $	(1 580 617) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 861 856 $	3 442 473 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	663 368	(1 580 617)
EXCÉDENT À LA FIN	2 525 224 $	1 861 856 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 12)	1 990 542 $	
Dépôts à terme (1,8 % à 3,4 %) (note 12)	12 315 133	14 566 472 $
Intérêts courus	138 341	147 127
Débiteurs (note 8)	724 717	603 355
Frais payés d'avance	57 664	106 362
	15 226 397	15 423 316
Immobilisations (note 9)	643 958	952 918
	15 870 355 $	16 376 234 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		2 763 153 $
Bourses et subventions à payer	5 642 722 $	4 533 758
Créditeurs et frais courus (note 10)	834 084	565 157
Apports reportés (note 11)	5 139 523	4 570 106
	11 616 329	12 432 174
Apports reportés afférents aux immobilisations	382 706	771 457
Fonds spécial de recherche (note 12)	1 346 096	1 310 747
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 7)	2 525 224	1 861 856
	15 870 355 $	16 376 234 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Beaudet, M.D., Ph. D.
Cheri L. Deal, M.D., Ph. D.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les subsides non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels, et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Le Fonds examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2006	2005
Gouvernement		
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	69 831 882 $	70 783 838 $
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec		3 691
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	3 601 002	2 804 292
Société de l'assurance automobile du Québec	50 000	192 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	41 250	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	13 750	
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	566 250	652 500
Hôpital Louis H. Lafontaine		14 402
Newton Foundation	250 000	250 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	387 551	531 858
	83 141 685	83 632 581
Autres	1 156 495	701 134
	84 298 180 $	84 333 715 $

4. INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

	2006	2005
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	784 642 $	628 533 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	165 461	515 154
Autres	467 346	465 823
	1 417 449 $	1 609 510 $

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2006	2005
Bourses de formation	11 433 442 $	10 395 574 $
Bourses de carrière	15 725 309	17 552 694
Subventions de recherche	10 218 577	8 673 007
Programmes d'échanges internationaux	99 838	108 517
Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques	42 362 864	46 158 131
	79 840 030 $	82 887 923 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	2 565 116 $	2 083 614 $
Honoraires professionnels	600 673	361 483
Frais de déplacement et de séjour	203 435	231 096
Locaux	657 415	572 792
Frais de bureau	352 229	417 333
Entretien et réparations	366 945	412 710
Amortissement du mobilier et de l'équipement	47 914	44 656
Amortissement des améliorations locatives	23 937	23 721
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	394 567	488 514
	5 212 231 $	4 635 919 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des actifs nets de 2 525 224 $ au 31 mars 2006 (1 861 856 $ au 31 mars 2005) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2006	2005
Bourses de formation	136 822 $	730 978 $
Bourses de carrière	937 264	
Bourses et subventions	1 021 138	260 878
Frais de fonctionnement	200 000	200 000
Subventions établissement jeunes chercheurs	230 000	670 000
	2 525 224 $	1 861 856 $

8. DÉBITEURS

	2006	2005
Santé Canada	100 000 $	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	17 974	62 225 $
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	100 099	106 021
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	344 628	175 000
Autres	162 016	260 109
	724 717 $	603 355 $

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	252 679 $	147 524 $	105 155 $	138 222 $
Améliorations locatives	220 184	104 878	115 306	136 647
Équipement informatique et logiciels	1 284 936	861 439	423 497	678 049
	1 757 799 $	1 113 841 $	643 958 $	952 918 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 158 569 $ (2005 : 206 494 $). Les produits de disposition d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 500 $ (2005 : 5 700 $).

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	72 $	21 376 $
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	4 451	1 216
Autres	829 561	542 565
	834 084 $	565 157 $

11. APPORTS REPORTÉS

	2006	2005
Programmes protégés	2 509 949 $	2 345 945 $
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales	270 000	360 000
Programme national des urgences	834 784	960 280
Autres	1 524 790	903 881
	5 139 523 $	4 570 106 $

Les apports de l'exercice s'élèvent à 4 143 676 $ (2005 : 4 665 356 $). Les montants constatés à titre de produits de l'exercice s'élèvent à 3 574 259 $ (2005 : 4 531 997 $).

Les montants encaissés au cours de l'exercice relativement aux apports reportés s'élèvent à 4 009 091 $ (2005 : 4 014 090 $).

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche. Le Fonds de la recherche en santé du Québec agit à titre de fiduciaire des sommes y étant déposées.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2006	2005
Pharmacologie		
Capital	455 245 $	453 290 $
Intérêts cumulés	260 103	243 291
	715 348	696 581
Hypertension		
Capital	547 141	545 414
Intérêts cumulés	83 607	68 752
	630 748	614 166
	1 346 096 $	1 310 747 $

Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Solde au début	1 310 747 $	1 306 229 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	36 822	33 967
Diminution		
Bourses octroyées		(28 090)
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	(1 473)	(1 359)
Solde à la fin	1 346 096 $	1 310 747 $

Bilan
au 31 mars 2006

	2006	2005
Actif		
À court terme		
Encaisse	620 $	7 570 $
Dépôts à terme (3,2 %) et intérêts courus	1 346 949	1 311 558
	1 347 569 $	1 319 128 $

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2006

	2006	2005
Passif		
À court terme		
Chercheur-boursier à payer		7 022 $
Frais d'administration à payer	1 473 $	1 359
Solde de fonds	1 346 096	1 310 747
	1 347 569 $	1 319 128 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de dix ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 571 297 $. Les paiements minimums futurs des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	533 859 $
2008	564 240
2009	572 526
2010	603 418
2011	763 660
	3 037 703 $

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 69 371 $ (2005 : 51 066 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Emprunt bancaire

Le Fonds dispose d'une marge de crédit bancaire de 5 000 000 $, laquelle est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le taux d'intérêt applicable correspond au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an, soit 6 % à la date du bilan (2005 : 4,75 %). Aux 31 mars 2005 et 2006, le solde de cet emprunt bancaire est nul.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Beaudet
Président-Directeur général

Claude Brouillette
Directeur général adjoint

Montréal, le 16 juin 2006

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2006, l'état des résultats ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mai 2006

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS
pour l'année financière terminée le 31 mars 2006

	1er avril 2005 au 31 mars 2006	11 novembre 2004 au 31 mars 2005
PRODUITS		
Contributions des clients des agents de voyages	8 032 345 $	2 829 046 $
Contributions des grossistes	2 378 539	847 916
Revenus des placements	407 990	72 904
Contributions annulées (note 3)	68 222	5 000
	10 887 096	3 754 866
CHARGES		
Réclamations et frais de fiducie nets	131 733	918 353
Frais d'administration – gouvernement du Québec	136 304	45 860
Intérêts sur la dette à long terme	249 320	98 507
	517 357	1 062 720
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 369 739	2 692 146
DÉFICIT AU DÉBUT	(3 472 868)	(6 165 014)
SURPLUS (DÉFICIT) À LA FIN	6 896 871 $	(3 472 868) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2006

	31 mars 2006	31 mars 2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 350 859 $	1 873 820 $
Dépôt à terme (taux : 1,40 % en 2005)		1 700 000
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	1 307 224	208 238
Revenus de placements à recevoir	53 139	24 182
Débiteurs (note 4)	2 860 830	2 365 180
Contributions complémentaires à recevoir		2 500
	5 572 052	6 173 920
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	10 905 459	2 684 771
Contributions de base remboursées d'avance	221 500	224 750
	16 699 011 $	9 083 441 $
PASSIF		
À court terme		
Réclamations et frais à payer	413 469 $	1 102 023 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	62 137	608 630
Contributions de base à rembourser		12 250
	475 606	1 722 903
Dette à long terme (note 6)	4 800 000	6 000 000
Contribution de base (note 7)	4 526 534	4 833 406
	9 802 140	12 556 309
SURPLUS (DÉFICIT)	6 896 871	(3 472 868)
	16 699 011 $	9 083 441 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ce fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus de contribuer au fonds, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations de ce fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel qu'il est spécifié à l'article 39 du règlement, et en deuxième lieu, des agents de voyages grossistes, tel qu'il est indiqué à l'article 41 du règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Constatations des produits

Les revenus de contribution des clients des agents de voyages et des grossistes sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Réclamations et frais de fiducie nets

Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque réclamation. Une provision est alors établie. Les estimations sont revues et mises à jour régulièrement et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats de l'année financière où il est connu.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent entre autres les frais relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions. De plus, une partie des salaires assumés par le gouvernement sont imputés au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent, pour les agents de voyages ayant cessé leurs activités, les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées par les agents dans les délais prescrits et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

4. DÉBITEURS

	31 mars 2006	31 mars 2005
Administrateurs provisoires	351 513 $	177 000 $
Agences de voyages	2 509 317	2 188 180
	2 860 830 $	2 365 180 $

Les sommes à recevoir des agences de voyages couvrent la période se terminant le 31 mars 2006. Par contre, les agences sont tenues de faire leurs remises sur une base trimestrielle.

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	31 mars 2006	31 mars 2005
Nombre d'unités	11 489	3 094
Coût d'acquisition des unités	10 905 459 $	2 684 771 $
Juste valeur des unités	11 326 365 $	2 938 931 $
Juste valeur par unité	986 $	950 $

6. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2006	31 mars 2005
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, sans modalité de remboursement, échéant en mars 2009	4 800 000 $	6 000 000 $

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

	31 mars 2006	31 mars 2005
Détaillants	2 894 034 $	3 053 406 $
Grossistes	1 632 500	1 780 000
Total	4 526 534 $	4 833 406 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2006 est de 4 260 000 $. Cette juste valeur est établie selon les hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %, versements futurs de 1,2 millions de dollars en 2007 et 2008 et de 2,4 millions de dollars en 2009.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Un recours collectif avait été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste. Le 12 juin 2006, un jugement de la Cour supérieure a été rendu ordonnant à la défenderesse (le Fonds) de verser à la demanderesse un montant de 2,4 millions de dollars. Le montant comprend des indemnités pour des dommages moraux et matériels. En vertu des Règlements sur les agents de voyages entrés en vigueur le 11 novembre 2004, les dommages moraux n'ont pas à être assumés par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Les dommages matériels représentent quant à eux un montant de l'ordre de 185 000 $. Une provision de ce montant a été comptabilisée et est inscrite aux résultats pour l'année financière terminée le 31 mars 2006 à titre de Réclamations et frais de fiducie nets.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de la gestion des affaires du fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ce Fonds au 31 mars 2006 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 30 juin 2006

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et surplus de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 juin 2006

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
REVENUS		
Cotisations	244 750 $	228 390 $
Revenus de placements	658 822	250 425
	903 572	478 815
DÉPENSES		
Honoraires de gestion	93 024	90 402
Indemnités (note 4)	129 786	55 267
Honoraires professionnels	26 046	11 727
Frais de déplacement et de séjour	13 486	12 544
Allocations de présence du conseil d'administration	10 722	8 929
Publications	3 522	2 648
Frais de bureau	9 153	7 509
Communication et relations publiques	108 681	61 069
	394 420	250 095
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	509 152	228 720
EXCÉDENT AU DÉBUT	5 164 388	4 935 668
EXCÉDENT À LA FIN	5 673 540 $	5 164 388 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	26 348 $	98 474 $
Placements	5 816 780	5 100 275
Débiteurs	197 634	183 804
Intérêts courus	40 880	50 866
Frais payés d'avance	5 287	4 804
	6 086 929 $	5 438 223 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	44 667 $	27 705 $
Revenus perçus d'avance	205 470	192 130
Provision pour indemnités (note 4)	163 252	54 000
	413 389	273 835
EXCÉDENT (note 5)	5 673 540	5 164 388
	6 086 929 $	5 438 223 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Paul Mayer, président
Lise Légaré, trésorière

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des placements est de 6 006 427 $ au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004 : 5 653 825 $). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 3,3 % et 6,4 %.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 $ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2005	2004
Solde au début	54 000 $	
Provision pour réclamations de l'exercice	159 786	55 267 $
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(30 000)	
	129 786	55 267
Paiement de réclamations	(20 534)	(1 267)
Solde à la fin	163 252 $	54 000 $

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2005 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 3 478 725 $ (31 décembre 2004 : 2 819 903 $).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVENTUALITÉ

Des modifications à la Loi sur le courtage immobilier, sanctionnées et entrées en vigueur le 17 décembre 2004, permettent à l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) de créer un fonds d'assurance.

Lorsque l'ACAIQ constituera un fonds d'assurance conformément à la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), la loi prévoit que le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier devra verser dans les trois mois, toute somme qui excède 2 500 000 $ de son avoir net établi en date du quinzième jour précédant son versement.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claudie Tremblay
Secrétaire du Fonds

Richard Cardinal
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 23 février 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 février 2006

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	2 064 $	1 245 $
Titres détenus		
Obligataires	17 552	15 659
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	434 358	387 610
	453 974 $	404 514 $
PASSIF		
Dépôts		
Taxe sur les produits et services	357 020 $	312 893 $
Cautionnements, garanties et autres		
Sociétés, organismes et particuliers	25 864	26 919
Officiers de justice	57 643	53 138
Municipalités	13 447	11 564
	96 954	91 621
	453 974 $	404 514 $

François Tardif
Administrateur des fonds en fidéicommis

Jean Houde
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 2005	Augmen-tations	Diminutions	Solde au 31 mars 2006
Taxe sur les produits et services	312 893 $	13 595 546 $	13 551 419 $	357 020 $
Cautionnements, garanties et autres				
Sociétés, organismes et particuliers	26 919	80 346	81 401	25 864
Officiers de justice	53 138	98 770	94 265	57 643
Municipalités	11 564	5 531	3 648	13 447
	91 621	184 647	179 314	96 954
	404 514 $	13 780 193 $	13 730 733 $	453 974 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés :

- de sommes d'argent et de titres détenus aux fins de dépôts de cautionnements, de garanties et autres faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des sociétés, des organismes, des particuliers, des officiers de justice et des municipalités. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5);

- de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

Les revenus des titres détenus sont remis directement aux déposants de ces titres et les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu. Ces opérations ne sont pas présentées aux états financiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction des fonds en fidéicommis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les titres détenus sont présentés à leur valeur nominale puisqu'ils sont remis aux déposants à cette valeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2006 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle du bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2006, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 septembre 2006

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	22 202	24 686
Intérêts	1 640	1 176
Droits et frais	791	817
	24 633	26 679
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	27 752	20 302
Frais de gestion (note 4)	4 161	3 956
Frais de perception des cotisations	367	734
Promotion et publicité	8	4
Amortissement des immobilisations corporelles	1	1
	32 289	24 997
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	(7 656)	1 682
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT	88 847	87 165
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	81 191	88 847

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	65 248	73 223
Cotisations des employeurs à recevoir	17 623	17 159
Débiteurs (note 6)	744	733
	83 615	91 115
Immobilisations corporelles (note 7)		1
	83 615	91 116
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 424	2 269
SURPLUS ACCUMULÉ	81 191	88 847
	83 615	91 116

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Claude Blouin
pour Dominique Savoie
Sous-ministre associé par intérim, Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargée de l'administration du Fonds.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, les employeurs sont tenus de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de celles-ci est porté en diminution de la dépense au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la période suivante :

Équipement informatique	3 ans

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2006	2005
Montant déclaré pour l'année	17 042	16 812
Montant afférent à des années antérieures	5 160	7 874
	22 202	24 686

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 59 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2006 (58 en 2005). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 %, lequel représente 3 % au 31 mars 2006 et ne comporte aucune modalité d'encaissement.

6. DÉBITEURS

	2006	2005
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	480	330
Subventions aux employeurs versées en trop	264	321
Autres		82
	744	733

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	24	24		1

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2006 s'établit à 24 297 614 $ (14 126 718 $ au 31 mars 2005).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan (actifs et passifs à court terme) est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent, et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Blouin
pour Dominique Savoie
Sous-ministre associé par intérim, Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 20 juillet 2006

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2006 et l'état des résultats et surplus accumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 20 juillet 2006

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	40 841 445 $	40 874 579 $
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	1 275 685	1 349 518
	42 117 130	42 224 097
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	27 646 261	29 609 866
Bourses	8 636 075	8 275 082
	36 282 336	37 884 948
	5 834 794	4 339 149
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	4 528 146	4 757 191
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 306 648	(418 042)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 018 481	2 436 523
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	3 325 129 $	2 018 481 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 266 154 $	1 010 650 $
Dépôt à terme (3,90 %, échéant le 15 février 2007)	5 500 000	3 500 000
Intérêts courus	16 560	10 884
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 6)	2 461 896	2 474 531
Frais payés d'avance	80 063	83 729
	9 324 673	7 079 794
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 402 109	1 839 116
Immobilisations corporelles (note 8)	304 143	625 320
Actif incorporel (note 9)	587 725	744 930
	11 618 650 $	10 289 160 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	601 734 $	752 361 $
Subventions d'organismes reportées	6 188 376	5 510 649
Subventions gouvernementales reportées	92 509	165 498
Versement sur la dette à long terme (note 12)	2 137	
	6 884 756	6 428 508
Dette à long terme (note 12)	3 076	
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 405 689	1 842 171
	8 293 521	8 270 679
EXCÉDENT (note 5)	3 325 129	2 018 481
	11 618 650 $	10 289 160 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Brigitte Jaunard

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2e et 3e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont comptabilisées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Revenus de placement

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Au 31 mars 2006, aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2006	2005
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	35 530 100 $	35 530 100 $
Partenaires des Actions concertées	3 941 962	4 430 311
Projet en partenariat (CANTOR)	757 823	843 842
Autres	611 560	70 326
	40 841 445 $	40 874 579 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2006	2005
Traitements		
Rémunération	2 596 461 $	2 761 224 $
Formation et perfectionnement	23 290	13 310
Cotisations professionnelles	749	1 271
	2 620 500	2 775 805
Services		
Honoraires	365 617	375 214
Loyers		
Loyers	212 168	200 569
Assurances	17 426	8 245
Entretien et réparations	171 533	150 972
Location	3 080	21 592
	404 207	381 378
Communications	87 310	97 384
Transport et séjour	183 744	151 018
Autres frais		
Télécommunications	55 134	74 413
Reprographie	43 741	23 569
Frais d'envoi	38 024	30 835
Dépenses de bureau	37 525	45 056
Autres dépenses	3 170	7 982
Frais financiers	228	47
	177 822	181 902
Amortissement		
Immobilisations corporelles	418 177	501 971
Actif incorporel	270 769	292 519
	688 946	794 490
	4 528 146 $	4 757 191 $

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2006	2005
Subventions à la recherche et bourses	2 113 852 $	861 455 $
Projet en partenariat (CANTOR)	77 656	162 227
	2 191 508 $	1 023 682 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	360 262 $	458 947 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	50 000	116 666
Fonds de la recherche en santé du Québec	154 450	1 216
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	1 600 000	1 600 000
Instituts de recherche en santé du Canada	297 144	295 851
Autres	40	1 851
	2 461 896 $	2 474 531 $

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS	Environ-nement	Sécurité routière	Cité de l'optique	Total
Solde au début	317 420 $	702 977 $	23 803 $	797 971 $	1 842 171 $
Augmentation					
Intérêts sur dépôts bancaires	7 664	16 429		17 924	42 017
	325 084	719 406	23 803	815 895	1 884 188
Diminution					
Subventions à la recherche	131 478	132 003	23 803	183 551	470 835
Transfert des intérêts au Fonds	7 664				7 664
	139 142	132 003	23 803	183 551	478 499
Solde à la fin	185 942 $	587 403 $		632 344 $	1 405 689 $

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

Ces sommes se détaillent comme suit :

	Total
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires – encaisse	1 402 109 $
Intérêts courus	3 580
	1 405 689 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	221 942 $	143 902 $	78 040 $	95 518 $
Équipement informatique	897 169	797 141	100 028	328 435
Améliorations locatives	376 458	250 383	126 075	201 367
	1 495 569 $	1 191 426 $	304 143 $	625 320 $

Les débours relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 97 000 $ (2005 : 215 207 $).

9. ACTIF INCORPOREL

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	1 353 846 $	766 121 $	587 725 $	744 930 $

Les débours relatifs aux acquisitions de l’exercice sont de 113 564 $ (2005 : 593 012 $).

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n’excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce, jusqu’au 31 mars 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2006, il n’y avait aucun solde sur les facilités de crédit.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	142 941 $	330 748 $
Fonds de la recherche en santé du Québec	4 224	62 225
Fournisseurs	454 569	359 388
	601 734 $	752 361 $

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Effet à payer à Rogers Télécom inc., taux fixe de 6,56 % remboursable par versements mensuels de 201 $ en capital et intérêts, échéant en juillet 2008	5 213 $	
Versements échéant en deçà d'un an	2 137	
	3 076 $	

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2006-2007	2 137 $
2007-2008	2 281
2008-2009	795

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 261 $.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements du Fonds sont de 32 829 445 $ (2005 : 43 432 211 $) à l'égard des subventions et de 8 531 832 $ (2005 : 9 389 770 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.
La valeur comptable des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

La juste valeur des obligations découlant des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	5 213 $	5 375 $		

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

---

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 97 432 $ (2005 : 100 454 $) et représentent le coût des services courants.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 26 mai 2006

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2006 ainsi que l'état des revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mai 2006

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	46 564 052 $	46 443 787 $
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	630 907	548 544
	47 194 959	46 992 331
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 978 962	27 517 144
Bourses	14 083 789	13 612 342
	44 062 751	41 129 486
	3 132 208	5 862 845
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	3 786 532	4 062 707
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(654 324)	1 800 138
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 223 344	1 423 206
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	2 569 020 $	3 223 344 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 139 607 $	787 013 $
Dépôts à terme (3,90 %, échéant le 15 février 2007)	7 500 000	8 000 000
Intérêts courus	14 527	13 140
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 6)	2 821 778	1 263 840
Frais payés d'avance	21 578	10 142
	11 497 490	10 074 135
Immobilisations corporelles (note 7)	249 840	432 664
Actif incorporel (note 8)	174 453	255 391
	11 921 783 $	10 762 190 $
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 10)		12 475 $
Créditeurs et frais courus (note 11)	675 110 $	725 715
Subventions d'organismes reportées	8 414 921	6 457 902
Versements sur la dette à long terme (note 12)	81 628	80 022
	9 171 659	7 276 114
Dette à long terme (note 12)	181 104	262 732
	9 352 763	7 538 846
EXCÉDENT (note 5)	2 569 020	3 223 344
	11 921 783 $	10 762 190 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Louise Dandurand
Alain Noël

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont comptabilisées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Revenus de placement

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Au 31 mars 2006, aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2006	2005
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	43 137 400 $	43 137 400 $
Partenaires des Actions concertées	3 421 652	3 282 382
Autres	5 000	24 005
	46 564 052 $	46 443 787 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2006	2005
Traitements		
Rémunération	2 052 917 $	2 048 850 $
Formation et perfectionnement	7 414	12 565
Cotisations professionnelles	749	3 908
	2 061 080	2 065 323
Services		
Honoraires	663 626	899 529
Loyers		
Loyers	262 745	263 136
Assurances	17 811	13 658
Entretien et réparations	36 936	25 630
Location	2 850	23 604
	320 342	326 028
Communications	53 047	75 442
Transport et séjour	234 677	219 725
Autres frais		
Télécommunications	47 102	62 264
Reprographie	33 969	18 278
Frais d'envoi	19 475	17 616
Dépenses de bureau	24 541	25 534
Autres dépenses	3 276	7 193
Frais financiers	18 772	23 978
	147 135	154 863
Amortissement		
Immobilisations corporelles	214 178	231 652
Actif incorporel	92 447	90 145
	306 625	321 797
	3 786 532 $	4 062 707 $

5. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2006	2005
Subventions à la recherche et bourses	1 901 853 $	3 061 852 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	142 941 $	330 748 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		55 000
Fonds de la recherche en santé du Québec	72	21 376
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1 200 000	10 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	995 265	745 000
Autres partenaires	483 500	101 716
	2 821 778 $	1 263 840 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	246 029 $	180 434 $	65 595 $	106 741 $
Équipement informatique	164 723	140 069	24 654	56 268
Améliorations locatives	550 322	390 731	159 591	269 655
	961 074 $	711 234 $	249 840 $	432 664 $

Les débours relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 31 354 $ (2005 : 78 586 $).

8. ACTIF INCORPOREL

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	462 234 $	287 781 $	174 453 $	255 391 $

Les débours relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 11 509 $ (2005 : 97 208 $).

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce, jusqu'au 31 mars 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2006, il n'y avait aucun solde sur les facilités de crédit.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

10. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		12 475 $

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	360 262 $	446 472 $
Fonds de la recherche en santé du Québec	1 350	6 021
Autres	313 498	273 222
	675 110 $	725 715 $

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 $ en capital et intérêts, échéant en février 2007	38 835 $	78 582 $
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 $ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	223 897	264 172
	262 732	342 754
Versements échéant en deçà d'un an	81 628	80 022
	181 104 $	262 732 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006-2007	81 628 $
2007-2008	45 470
2008-2009	48 311
2009-2010	51 331
2010-2011	35 992

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 19 000 $ (2005 : 23 931 $).

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements du Fonds sont de 45 148 554 $ (2005 : 45 906 487 $) à l'égard des subventions et de 16 726 006 $ (2005 : 12 320 019 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

La juste valeur des obligations découlant des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	262 732 $	272 344 $	342 754 $	359 950 $

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 75 428 $ (2005 : 74 098 $) et représentent le coût des services courants.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité exécutif dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 26 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2006 ainsi que l'état des revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mai 2006

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec	250 485	
Subvention du gouvernement du Québec	2 167	258 282
Intérêts sur dépôts bancaires	1 143	742
Autres	1 627	1 744
	255 422	260 768
CHARGES (note 4)	254 228	258 330
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 194	2 438

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF NET AU DÉBUT	17 291	14 853
Excédent des produits sur les charges	1 194	2 438
	18 485	17 291
Remise au gouvernement du Québec (note 3)	17 291	
ACTIF NET À LA FIN	1 194	17 291

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 592	9 709
Placements temporaires (note 5)	91	7 343
Débiteurs (note 6)	8 208	9 019
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	83	137
Stocks (note 7)	16 767	18 632
Frais payés d'avance (note 8)	4 859	4 655
	34 600	49 495
Immobilisations (note 9)	37 605	38 353
Frais reportés (note 10)	1 695	1 755
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	1 199	554
	75 099	90 157
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 12)	27 860	30 420
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	4 546	
Versement sur la dette à long terme (note 13)	5 216	5 701
	37 622	36 121
Dette à long terme (note 13)	33 334	33 933
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	2 949	2 812
ACTIF NET	1 194	17 291
	75 099	90 157

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Cheryl Campbell Steer, administrateur
Jean-Pierre Allaire, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des résultats sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Excédent des produits sur les charges	1 194	2 438
Amortissement des immobilisations	4 632	4 393
Amortissement des frais reportés	60	120
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	42	138
Perte de change non réalisée	340	1 538
Augmentation de l'actif au titre des prestations constituées	(645)	(555)
Augmentation (diminution) du passif au titre de prestations constituées	137	(404)
	5 760	7 668
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	811	175
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	54	69
Diminution des stocks	1 865	1 170
Augmentation des frais payés d'avance	(204)	(1 256)
Augmentation des frais reportés		(1 876)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	(2 560)	6 070
Augmentation de l'avance du gouvernement	4 546	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 272	12 020
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 928)	(5 126)
Produit de disposition des immobilisations	2	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 926)	(5 126)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	4 614	6 300
Remboursement de la dette à long terme	(5 698)	(5 984)
Diminution de l'actif net	(17 291)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(18 375)	316
Perte de change non réalisée sur trésorerie et éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en monnaie étrangère	(340)	(1 538)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(12 369)	5 672
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	17 052	11 380
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 683	17 052

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2006	2005
Encaisse	4 592	9 709
Placements temporaires	91	7 343
	4 683	17 052
Intérêts versés	1 992	2 032

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits provenant de la vente des produits sanguins sont constatés au moment de la livraison et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change moyen en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la Direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'actif des régimes de retraite est évalué à la juste valeur. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants.

Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 12 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 14 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 10 ans pour le régime supplémentaire et 17 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée moyenne d'activité des salariés actifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les lettres patentes, Héma-Québec n'a pas pour objet de réaliser des profits. Par conséquent, à la suite d'une demande du gouvernement, l'actif net au 31 mars 2005 au montant de 17 291 $ lui a été remis en février 2006.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

4. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2006				2005
	Produits labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	62 531	332	1 760	64 623	64 824
Fournitures médicales et de collectes	29 256	324	180	29 760	31 363
Produits stables		121 895		121 895	124 135
Services achetés	(527)	2384	2020	3 877	4 010
Perte sur radiation et cessions d'immobilisations	42			42	138
Perte (gain) de change	(227)	173		(54)	904
Amortissement des immobilisations	4 377	166	89	4 632	4 393
Intérêts sur dette à long terme	1 980			1 980	2 032
Assurances	8 114			8 114	7 298
Autres charges	18 770	320	269	19 359	19 233
Sous-total	124 316	125 594	4 318	254 228	258 330
Plasma pour fractionnement*	(9 447)	9 447			
Total	114 869	135 041	4 318	254 228	258 330

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Héma-Québec détient également un placement de 91 $ (85 $ en 2005) dans un compte en fidéicommis, comptabilisé au coût, portant intérêt au taux de 1,30 %. Héma-Québec détenait également au 31 mars 2005 un dépôt à terme de 7 258 $ portant intérêt au taux de 2,74 %.

6 DÉBITEURS

	2006	2005
Clients	174	85
Taxes de vente	1 547	2 091
Dépôt en garantie	6 190	6 411
Autres débiteurs	297	432
	8 208	9 019

7. STOCKS

	2006	2005
Produits stables et substituts	14 136	15 904
Matériel de collecte	1 788	1 862
Matériel de laboratoire	843	866
	16 767	18 632

8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2006	2005
Assurances	3 682	3 205
Autres	1 177	1 450
	4 859	4 655

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	2 140		2 140	2 140
Bâtiment	19 699	3 519	16 180	16 967
Améliorations physiques	7 617	1 670	5 947	6 109
Améliorations locatives *	1 582	476	1 106	986
Matériel roulant	40	19	21	22
Machinerie et équipement	12 024	5 200	6 824	6 951
Mobilier et équipement de bureau	3 600	2 264	1 336	1 408
Équipement informatique	7 668	5 884	1 784	2 465
	54 370	19 032	35 338	37 048
Actifs incorporels				
Logiciels et progiciels informatiques *	6 219	3 952	2 267	1 305
	60 589	22 984	37 605	38 353

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2006 s'élèvent à 685 $, excluant les taxes, dont 249 $ sont inclus dans la catégorie améliorations locatives et 436 $ dans la catégorie logiciels et progiciels informatiques. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

10. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme initiale de 1 875 $ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans échéant en 2034. L'amortissement de la période est de 60 $ et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Immeuble et locaux ». L'amortissement cumulé selon la méthode linéaire est de 180 $ (120 $ en 2005).

11. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2006, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 $ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs	22 006	24 001
Salaires et charges sociales	5 854	6 419
	27 860	30 420

13. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 18 320 $, remboursable par versement mensuel de 36 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,19 %, renouvelable en 2008 et échéant en 2023	4 679	4 819
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 18 320 $, remboursable par versement mensuel de 54 $ (capital seulement), à taux fixe de 5,79 %, renouvelable en 2009 et échéant en 2027	13 769	14 414
Emprunt remboursable par versement mensuel de 100 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,01 % échéant en 2008	2 949	4 723
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 228 $ (capital seulement) et annuels de 256 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,16 % à 4,98 %, échéant entre 2007 et 2012	10 154	13 152
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 30 $ (capital seulement) à taux fixes de 5,17 % et de 5,41 %, renouvelables en 2010 et en 2013 et échéant en 2023 et en 2026	6 999	2 526
	38 550	39 634
Versements échéant en deçà d'un an	(5 216)	(5 701)
	33 334	33 933

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2007	5 216
2008	4 823
2009	4 091
2010	2 843
2011	1 638

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Avant le 1er janvier 2004, Héma-Québec offrait également à certains employés des régimes à cotisations déterminées. Au 1er avril 2005, les employés ayant des droits en vertu des régimes à cotisations déterminées ont eu la possibilité de convertir ces droits aux régimes à prestations déterminées. L'impact de cet événement a été reflété dans les résultats au 31 mars 2005.

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2006, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est chiffré à 6 650 $ (6 351 $ en 2005).

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime de retraite des employés syndiqués	31 décembre 2002	31 décembre 2005
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel technique et de soutien administratif	31 décembre 2002	31 décembre 2005

Composition des actifs des régimes à prestations déterminées
(en % au 31 mars)

	2006	2005
Actions	54 %	61 %
Obligations	38 %	35 %
Autres	8 %	4 %
Total	100 %	100 %

Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	67 462		56 433	
Obligation au titre des prestations constituées	80 273	4 198	64 206	3 973
Situation financière - déficit	(12 811)	(4 198)	(7 773)	(3 973)
Obligation transitoire non amortie	36		41	
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	2 353	55	2 547	109
Pertes actuarielles nettes non amorties	11 621	1 194	5 739	1 052
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 199	(2 949)	554	(2 812)
Classification des montants inscrits dans les états financiers d'Héma-Québec				
Actif au titre des prestations constituées	1 199		554	
Passif au titre des prestations constituées		2 949		2 812

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers (suite)

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

Coût constaté de l'exercice

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	3 715	2 428	3 045	2 347

Principales hypothèses

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,75 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 mars				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %		7,25 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé

	2006	2005
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	8,00 %	8,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2013	2013

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 38 550 $ (39 634 $ en 2005) s'établissait à 38 362 $ (41 811 $ en 2005), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et aux taux d'intérêts.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la subvention à recevoir, du placement, du découvert bancaire et des créditeurs et frais courus et de l'avance du gouvernement équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Contrat de change

Héma-Québec s'est engagée par quatre contrats de change à acheter des devises américaines pour un montant de 45 000 $ au taux de 1,1871 pour la période du 3 avril au 29 septembre 2006, pour un montant de 13 500 $ au taux de 1,1563 pour la période du 2 octobre au 30 novembre 2006, pour un montant de 6 750 $ au taux de 1,1403 pour la période du 1er au 29 décembre 2006 et pour un montant de 6 750 $ au taux de 1,1396 pour la période du 3 au 31 janvier 2007 pour gérer certains risques identifiables liés à l'achat de produits en devises.

16. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-huit prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élèvent à 2 052 $ (1 511 $ en 2005) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2007	1 934
2008	1 896
2009	1 791
2010	1 542
2011	1 527
2012 et suivantes	35 626

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION HÉMA-QUÉBEC

Le 26 octobre 1999, la Fondation Héma-Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de soutenir financièrement la conception et le développement de projets novateurs destinés à maintenir Héma-Québec à la fine pointe des connaissances et des services liés à l'approvisionnement en sang, en cellules souches (moelle osseuse et sang de cordon) et en tissus humains.

Le conseil d'administration de la Fondation est autonome. Héma-Québec fournit gracieusement à la Fondation des services nécessaires à ses activités ainsi que l'accès à ses locaux et à certains équipements.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires-conseils relativement au régime de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière, CMA
Vice-président à l'administration et aux finances

Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
PRODUITS	10 890	10 399
CHARGES		
Exploitation	2 294	2 216
Achats d'électricité et de combustible	1 485	1 465
Amortissement (note 4)	2 040	1 870
Taxes (note 5)	602	609
	6 421	6 160
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 469	4 239
Frais financiers (note 6)	2 214	2 111
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	2 255	2 128
Part des actionnaires sans contrôle	6	3
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 249	2 125
Activités abandonnées (note 7)	3	310
BÉNÉFICE NET	2 252	2 435

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 949	10 864
Bénéfice net	2 252	2 435
	14 201	13 299
Dividendes déclarés (note 20)	1 126	1 350
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	13 075	11 949

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Immobilisations corporelles (note 8)	50 588	51 425
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	16	97
Placements	322	72
Débiteurs	1 764	1 943
Swaps et fonds d'amortissement (note 10)	685	43
Matériaux, combustible et fournitures	343	328
Actifs destinés à la vente (note 7)	145	
	3 275	2 483
Autres actifs à long terme		
Placements (note 9)	221	252
Swaps et fonds d'amortissement (note 10)	1 749	1 671
Écarts d'acquisition (note 11)	10	79
Actifs incorporels (note 12)	639	732
Autres éléments d'actif (note 13)	1 784	1 476
Actifs destinés à la vente (note 7)	2 166	
	6 569	4 210
	60 432	58 118

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS (suite)
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Dette à long terme (note 14)	31 279	32 567
Passif à court terme		
Emprunts	20	53
Créditeurs et charges à payer	1 929	1 832
Dividendes à payer (note 20)	1 126	1 350
Intérêts courus	927	975
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 14)	3 148	1 950
Passifs liés aux actifs destinés à la vente (note 7)	172	
	7 322	6 160
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	282	264
Autres passifs à long terme (note 16)	2 548	2 361
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente (note 7)	1 213	
Dette à perpétuité (note 17)	379	391
Part des actionnaires sans contrôle	33	155
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 20)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	13 075	11 949
Écarts de conversion	(73)	(103)
	17 376	16 220
	60 432	58 118

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 23)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Administrateur, membre du Comité de vérification,
Norman E. Hébert jr.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 249	2 125
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 688	1 619
Actifs incorporels	114	106
Actifs réglementaires	51	50
Frais reportés	16	24
Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme	(200)	(225)
Autres	237	220
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21)	268	4
	4 423	3 923
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(3 282)	(3 072)
Placements à long terme	9	113
Cession de participations, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées (note 7)		894
Variation nette des placements à court terme	(251)	159
Autres	(170)	(64)
	(3 694)	(1 970)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 855	1 916
Remboursement à l'échéance de la dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(1 955)	(1 802)
Rachat anticipé de dette à long terme	(757)	(738)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	315	110
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	(950)	(555)
Variation nette des emprunts à court terme	(24)	(3)
Dividendes versés	(1 350)	(965)
Autres	(1)	78
	(867)	(1 959)
VARIATION DES COURS DU CHANGE SUR LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2)	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(140)	(11)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (note 7)	135	(86)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(5)	(97)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	97	194
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	92	97

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Activités poursuivies	16	97
Activités abandonnées	76	
	92	97

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 21)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
(en millions de dollars)

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui s'élève à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces méthodes et pratiques réglementaires dans les états financiers consolidés a pour effet de modifier le moment où certains coûts sont constatés aux résultats consolidés et donne lieu à la constatation d'actifs réglementaires.

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité de la Société au Québec sont dites réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, cette loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité de la Société ont été fixés par la décision D-2002-95, rendue par la Régie en avril 2002. Dans cette décision, la Régie a accordé un rendement de 9,72 % sur la base de tarification, fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

Distribution

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2004-57 et D-2005-48 dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,41 % et de 1,2 %, en vigueur le 1er avril 2004 et le 1er avril 2005 respectivement. Le rendement sur la base de tarification accordé par la Régie au distributeur, établi à 7,99 % en 2004, est passé à 8,4 % en 2005. Il est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 35 % d'avoir de l'actionnaire.

Activités internationales

Une part notable des produits d'Hydro-Québec International découlent d'activités dont les tarifs sont réglementés selon différents modèles économiques par les organismes de réglementation des pays dans lesquels ces activités sont réalisées.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsque Hydro-Québec est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Hydro-Québec détient aussi une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société, qui seraient normalement consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Consolidation (suite)

La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces participations présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle au 30 septembre. Lorsque des opérations ou des événements importants surviennent au cours du quatrième trimestre, ils sont toutefois reflétés dans les états financiers consolidés de l'exercice d'Hydro-Québec.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre des actifs et des passifs, sur l'information à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants à l'égard des produits et des charges comptabilisés pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les écarts d'acquisition ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Écarts de conversion sous la rubrique Avoir de l'actionnaire du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation et des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont généralement convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises (suite)

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises (suite)

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée Relations de couverture.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations corporelles en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations corporelles en cours reliées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant aux rendements de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les coûts des immobilisations corporelles en cours sont virés aux immobilisations corporelles en service lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 30 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique Actif à court terme du bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût non amorti et de la juste valeur.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme

Les escomptes et les autres crédits reportés liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée des emprunts selon la méthode linéaire.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de 13 ans au 1er janvier 2005 (13 ans au 1er janvier 2004), selon la méthode linéaire.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté aux résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

- La valeur de l'avantage découlant de l'écart entre les cotisations effectivement versées par les employés et leurs cotisations moyennes prévues sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, pour l'exercice, est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écarts d'acquisition et actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels, licences et brevets	méthode linéaire et à intérêts composés à 3 %	3 à 20 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques, Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des matières premières. Dans le cas de ses opérations de couverture, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des opérations prévues ou probables. La Société évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis à chaque trimestre.

La comptabilité de couverture est appliquée aux instruments dérivés désignés comme couverture dans les cas où la relation de couverture est considérée efficace. Les différentes relations de couverture dans lesquelles s'engage la Société se détaillent comme suit :

Gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains

- Risque de change – Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des soldes débiteurs sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement, tandis que ceux qui représentent des soldes créditeurs sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats au poste Frais financiers, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance et constatés aux résultats au poste Frais financiers dans l'exercice de réalisation des ventes.

- Risque de taux d'intérêt – Les échanges de taux d'intérêt qui découlent des swaps de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les résultats au poste Frais financiers. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte au titre d'ajustement des intérêts courus.

Gestion des risques financiers à court terme

- Risque de change – Afin de gérer son exposition au risque de change à court terme, la Société transige des options et des contrats à terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés aux résultats dans la même période que l'élément couvert.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments dérivés (suite)

Gestion des risques financiers à court terme (suite)

- Risque de taux d'intérêt – La Société utilise aussi des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt à court terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés aux résultats dans la même période que l'élément couvert.

- Risques de marché – Afin de gérer son exposition aux risques de marché, la Société transige principalement des options, des swaps sur marchandises et des contrats à terme sur marchandises. Les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie ou de l'aluminium sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes y afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation de la relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. La juste valeur de l'instrument dérivé est alors comptabilisée et reportée pour être incluse dans les résultats des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. Dans le cas où c'est l'élément couvert qui cesse d'exister, les gains ou pertes reportés jusqu'alors sont immédiatement imputés aux résultats.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture ne peut être appliqué, les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service de ces immobilisations corporelles. La Société révise périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels, ainsi que de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Récentes modifications

2005

Sociétés de placement

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 du Manuel de l'ICCA, intitulée Sociétés de placement. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent leurs placements à la juste valeur dans certains cas où ils auraient normalement été consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût. Des critères sont fournis pour permettre de déterminer si une société devrait être classée comme une société de placement. Les sociétés qui ne remplissent pas ces critères seront tenues de satisfaire aux exigences de consolidation ou aux exigences de comptabilisation de leurs placements à la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit également des indications sur les circonstances où il y a lieu d'utiliser la juste valeur dans les états financiers consolidés de la société mère de la société de placement ou de l'entité qui exerce sur elle une influence notable. Depuis l'adoption de cette note d'orientation, les placements en capital-risque détenus par une filiale sont comptabilisés à la juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a appliqué rétroactivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 du Manuel de l'ICCA, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, sans retraiter les chiffres de l'exercice précédent. Cette note d'orientation expose les principes de consolidation applicables à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Elle exige la consolidation d'une entité lorsque la société publiante en est le principal bénéficiaire. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui détient des droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues de l'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) et/ou qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. La note d'orientation exige également la divulgation de certaines informations lorsque la société publiante détient des droits variables significatifs dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-150 abrégé, publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location. Cet abrégé fournit des indications pour établir si un accord prévoyant une opération ou une série d'opérations liées qui ne revêt pas la forme juridique d'un contrat de location, mais qui confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements, entre dans le champ d'application du chapitre 3065 du Manuel de l'ICCA, intitulé Contrats de location. Les dispositions de l'abrégé s'appliquent depuis le 1er janvier 2005 aux accords conclus, faisant l'objet d'un engagement, modifiés ou acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Entités assujetties à la réglementation des tarifs – Informations à fournir

Le 31 décembre 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-19 du Manuel de l'ICCA, intitulée Entités assujetties à la réglementation des tarifs – informations à fournir. La note d'orientation prévoit la présentation, dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, d'informations sur l'existence, la nature et les effets sur les états financiers consolidés de toute forme de réglementation des tarifs.

2004

Relations de couverture

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'ICCA, intitulée Relations de couverture. Cette note d'orientation établit les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Elle traite particulièrement de l'identification, de la désignation, de la

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Récentes modifications (suite)

2004 (suite)

Relations de couverture (suite)

documentation et de l'efficacité des relations de couverture ainsi que de la cessation de l'application de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés utilisés dans la gestion des risques et conformes aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon la méthode décrite à la note 1. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non conformes à ces critères sont portées aux résultats.

À la suite de l'adoption de la note d'orientation, les relations de couverture ayant cessé d'être admissibles à la comptabilité de couverture ont été comptabilisées en conformité avec les dispositions transitoires prévues. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments dérivés faisant l'objet de ces relations de couverture a été reportée et est constatée dans les résultats de la même période que les gains, pertes, produits ou charges connexes liés à l'élément couvert à l'origine. Ainsi, pour les relations de couverture résiliées au 1er janvier 2004, la constatation au bilan des instruments dérivés à leur juste valeur a donné lieu à la comptabilisation d'une perte reportée de l'ordre de 65 M$.

Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3063 du Manuel de l'ICCA, intitulé Dépréciation d'actifs à long terme. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme, et il précise qu'un actif à long terme doit être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité repose sur la comparaison entre la valeur comptable de l'actif et les flux de trésorerie nets prévus non actualisés qui y sont directement associés et qui sont susceptibles de découler de l'utilisation ou de l'éventuelle sortie de cet actif. Si les flux de trésorerie nets prévus non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée, et cette juste valeur devient le nouveau coût de base de l'actif. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie futurs actualisés si les cours du marché ne sont pas connus. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3110 du Manuel de l'ICCA, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme exige la constatation et l'évaluation des passifs liés aux obligations juridiques afférentes à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Le passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évalué initialement à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle cette obligation naît, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Un coût correspondant de mise hors service est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause et est amorti sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, le passif est rajusté pour refléter tout changement dû à l'écoulement du temps, à la révision de l'échéancier de mise hors service ou à la révision du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale. Conformément à la norme, Hydro-Québec a appliqué ces modifications rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés.

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net de 2004. Les immobilisations corporelles et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2004 ont augmenté de 43 M$ et de 59 M$ respectivement.

Avantages sociaux futurs

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a adopté les modifications au chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, intitulé Avantages sociaux futurs. Ces modifications concernent les informations supplémentaires à fournir en vue d'améliorer la compréhension des utilisateurs d'états financiers quant aux obligations des sociétés en matière d'avantages sociaux futurs.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Récentes modifications (suite)

2004 (suite)

Principes comptables généralement reconnus et normes générales de présentation des états financiers

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations des chapitres 1100 et 1400 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement Principes comptables généralement reconnus et Normes générales de présentation des états financiers. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR et en indique les sources. De plus, il fournit des indications sur les sources à consulter pour le choix des conventions comptables à employer et pour la détermination des informations à fournir, et ce, lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR, établissant ainsi une nouvelle codification de la hiérarchie des PCGR du Canada. Quant au chapitre 1400, il donne des directives générales sur la présentation des états financiers et précise en quoi consiste une image fidèle selon les PCGR. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à venir

Opérations non monétaires

L'ICCA a publié le chapitre 3831 du Manuel de l'ICCA, intitulé Opérations non monétaires, qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé Opérations non monétaires. Cette norme exige qu'un élément d'actif ou de passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commerciale » est respecté. Les nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les opérations non monétaires engagées dans les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2006. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Instruments financiers, couvertures et résultat étendu

En 2005, l'ICCA a publié les chapitres 3855, 3865 et 1530 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu.

Le chapitre 3855 précise à quel moment un instrument financier doit être comptabilisé au bilan et à quel montant : dans certains cas, à la juste valeur et, dans d'autres cas, à une valeur fondée sur le coût. Il précise également le mode de présentation des gains et des pertes sur les instruments financiers.

Le chapitre 3865 remplace les directives concernant les relations de couverture qui faisaient auparavant partie de la NOC-13, notamment celles qui avaient trait à la désignation des relations de couverture et à leur documentation. Ces nouvelles recommandations précisent la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations que l'entité qui l'applique doit fournir.

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec les propriétaires. Le résultat étendu et ses composantes doivent être présentés dans un état financier ayant la même importance que les autres états financiers.

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. La Société examine actuellement l'incidence de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives aux activités réglementées.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs réglementaires

Les actifs réglementaires sont des coûts engagés au cours de l'exercice ou des exercices précédents, et que la Société prévoit recouvrer auprès de la clientèle au moyen du processus d'établissement des tarifs. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette de ces actifs aux 31 décembre :

	Années prévues de recouvrement	2005	2004
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2006-2015	258	239
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2006-2010	131	51
Coûts liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2006-2011	76	21
Coûts liés à un projet majeur abandonné	2006-2007	20	
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale	Modalités à déterminer par la Régie	13	
		498	311

Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ces derniers, déduction faite de l'amortissement cumulé, ainsi que les coûts de démantèlement associés, déduction faite de la valeur de récupération dans le cas d'actifs non remplacés, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés aux résultats de l'exercice, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 19 M$.

Coûts liés au plan global en efficacité énergétique

Les coûts liés à la réalisation du plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et que débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui touche les activités de distribution d'électricité de la Société, est autorisée par la Régie en vertu des décisions D-2002-25 et D-2002-288. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts liés à la réalisation du plan seraient portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 80 M$.

Coûts liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT

Les coûts engagés liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT sont comptabilisés dans un compte spécifique et seront amortis linéairement sur une période de cinq ans à compter du 1er avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1er janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47 et D-2004-170, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 55 M$.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs réglementaires (suite)

Coûts liés à un projet majeur abandonné

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans selon la méthode linéaire. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient imputés aux résultats de l'exercice, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 20 M$.

Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale

Depuis le 1er janvier 2005, les écarts en volume et en prix entre les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale réels et les coûts prévus dans les dossiers tarifaires sont comptabilisés dans un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont constatés aux résultats. Les modalités du traitement du solde du compte n'ont pas encore été fixées par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34 et D-2005-132, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les écarts seraient imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont constatés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 13 M$.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable de recouvrer la valeur de ces actifs réglementaires par de futurs ajustements tarifaires, la valeur comptable de ces actifs est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel ce jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Selon les PCGR, la compensation serait amortie sur la durée de vie des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement de l'avoir de l'actionnaire, ce qui ne serait pas le cas si les activités n'étaient pas réglementées.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Selon les PCGR, ces coûts seraient imputés aux résultats.

4. AMORTISSEMENT

	2005	2004
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 688	1 619
Actifs incorporels	114	106
Actifs réglementaires	51	50
Radiation de projets	135	41
Autres	52	54
	2 040	1 870

5. TAXES

	2005	2004
Taxe sur le capital	330	324
Taxe sur les services publics [a]	229	
Taxe sur le revenu brut		249
Taxes municipales, scolaires et autres	43	36
	602	609

a) Remplace la taxe sur le revenu brut.

6. FRAIS FINANCIERS

	2005	2004
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 303	2 374
Amortissement des escomptes et des frais d'émission relatifs aux emprunts	28	34
	2 331	2 408
Gain de change	(1)	(218)
Frais de garantie relatifs aux emprunts [a]	156	162
	155	(56)
Moins		
Frais financiers capitalisés	249	226
Revenu net de placements	23	15
	272	241
	2 214	2 111

a) Frais de garantie payés à l'actionnaire.

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 15 juillet 2005, Hydro-Québec a conclu la vente des principaux actifs détenus par sa filiale HydroSolution, société en commandite, pour une contrepartie en espèces de 92 M$, ce qui a donné lieu à un gain sur disposition de 48 M$. Au moment de la cession, ces actifs se composaient d'immobilisations corporelles de 42 M$. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, HydroSolution fait partie du secteur Distribution.

Au troisième trimestre 2005, Hydro-Québec a présenté comme étant destinés à la vente les actifs et les passifs de sa participation dans la Cross-Sound Cable Company, LLC, qui est classée sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle. Le 8 novembre 2005, elle a conclu la vente de cette participation pour une contrepartie de 160 M$ US, sous réserve de conditions préalables. La transaction prévoit la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à la Cross-Sound Cable Company, LLC.

Hydro-Québec a aussi adopté un plan pour la vente de participations à l'étranger intégrées à la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle. Par conséquent, les actifs et les passifs s'y rattachant ont été classés comme étant destinés à la vente.

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS LIÉS À LA VENTE (suite)

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a vendu sa participation dans Noverco inc. pour une contrepartie en espèces de 900 M$, dégageant un gain sur disposition de 265 M$.

Le tableau suivant présente les résultas d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2005	2004
Résultats		
Produits	344	1 135
(Perte) bénéfice avant gains sur disposition	(45)	45
Gain sur disposition	48	265
Bénéfice provenant des activités abandonnées	3	310
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	105	226
Activités d'investissement	44	(234)
Activités de financement	(22)	(85)
Variation des cours de change sur les espèces et quasi-espèces	8	7
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	135	(86)

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs vendus s'établissaient comme suit :

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces		6
Autres actifs à court terme		155
Actifs à long terme	42	1 491
Passifs à court terme		137
Passifs à long terme		1 169
	42	346

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	28 727	7 209	3 528	25 046
Thermique, y compris la production nucléaire	2 538	1 614	95	1 019
Autres	781	315	26	492
Montants à reporter	32 046	9 138	3 649	26 557

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2005			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Montants reportés	32 046	9 138	3 649	26 557
Transport				
Postes et lignes	19 511	5 689	527	14 349
Autres	2 042	1 120	72	994
	21 553	6 809	599	15 343
Distribution				
Postes et lignes	10 463	3 620	219	7 062
Autres	1 923	1 118	285	1 090
	12 386	4 738	504	8 152
Construction	51	34	2	19
Activités corporatives et autres	1 261	778	34	517
	67 297	21 497	4 788	50 588

	2004			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	27 523	6 737	3 235	24 021
Thermique, y compris la production nucléaire	2 515	1 479	74	1 110
Autres	806	326	21	501
	30 844	8 542	3 330	25 632
Transport				
Postes et lignes	19 031	5 311	510	14 230
Autres	2 183	1 241	29	971
	21 214	6 552	539	15 201
Distribution				
Postes et lignes	10 104	3 310	176	6 970
Autres	2 047	1 218	184	1 013
	12 151	4 528	360	7 983
Construction	63	48	9	24
Activités corporatives et autres	3 531	1 010	64	2 585
	67 803	20 680	4 302	51 425

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2005, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus totalisant 37 M$ (219 M$ au 31 décembre 2004). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Étant donné que la réalisation de certains des projets visés est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces avant-projets. Au moment des révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Les avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité éventuelle, en fonction des conditions de marché anticipées au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité avec les principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

9. PLACEMENTS

	2005	2004
Au coût		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited		
Obligations [a] (note 23)	54	55
Autres	63	72
	117	127
À la juste valeur		
Capital de risque [b] (au coût en 2004)	49	72
	49	72
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 23)	60	53
CITEQ inc.	(5)	
	55	53
	221	252

a) Ces obligations sont garanties par une hypothèque générale (7,5 %) échéant en 2010, d'une valeur nominale de 59 M$ en 2005 (60 M$ en 2004).

b) La juste valeur du capital-risque s'établissait à 67 M$ au 31 décembre 2004. Le montant brut et le montant net des pertes non réalisées sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 26 M$ au 31 décembre 2005. Le montant net des gains réalisés en 2005 s'établit à 6 M$.

10. SWAPS ET FONDS D'AMORTISSEMENT

	2005	2004
Swaps	2 434	1 710
Fonds d'amortissement		4
	2 434	1 714
Moins		
Portion à court terme	685	43
	1 749	1 671

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs sont les suivantes :

			2005
	Production	Activités corporatives et autres	Total
Solde au début de l'exercice	10	69	79
Variation des cours du change		4	4
Radiation		(1)	(1)
Transferts aux actifs destinés à la vente		(72)	(72)
Solde à la fin de l'exercice	10		10

			2004
	Production	Activités corporatives et autres	Total
Solde au début de l'exercice	10	288	298
Variation des cours du change		1	1
Cession d'une participation		(220)	(220)
Solde à la fin de l'exercice	10	69	79

12. ACTIFS INCORPORELS

			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels, licences et brevets	809	584	225
Droits	110	37	73
Études environnementales	126	109	17
	1 045	730	315
Non amortissables			
Servitudes			324
	1 045	730	639

12. ACTIFS INCORPORELS (suite)

			2004
	Coût	Amortisse-ment cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels, licences et brevets	753	493	260
Droits	111	35	76
Études environnementales	121	102	19
	985	630	355
Non amortissables			
Servitudes			377
	985	630	732

13. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2005	2004
Actifs au titre des prestations constituées (note 22)	1 020	865
Actifs réglementaires (note 3)	498	311
Frais reportés	96	120
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 [a]	138	152
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [b]	32	28
	1 784	1 476

a) Il s'agit de versements de 6 M$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014 et d'un dernier versement de 1 M$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %.

b) Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrait en vigueur. Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de tels déchets au Canada mettent sur pied une société de gestion comme entité juridique distincte et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en oeuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Pour s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 M$ dans un fonds en fiducie, dans les dix jours de la date d'entrée en vigueur de la loi. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M$ par année jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. Depuis 2002, la Société effectue tous les versements exigibles. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme. L'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

14. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Composition et échéances (suite)

	Dette de la Société						2005	2004
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortis-sement	Total	Filiales et coentre-prises	Total	Total
2005								1 950
2006	1 139	1 716	286		3 141	7	3 148	3 199
2007	1 179	679	22	(214)	1 666	3	1 669	1 987
2008	86	33	1 167		1 286	3	1 289	1 517
2009	1 998	35	6	(224)	1 815	54	1 869	575
2010	694	30		(62)	662	22	684	
1 à 5 ans	5 096	2 493	1 481	(500)	8 570	89	8 659	9 228
6 à 10 ans	3 030	2 578	557	(148)	6 017	46	6 063	6 479
11 à 15 ans	1 907	484	96	(91)	2 396		2 396	1 375
16 à 20 ans	3 057	2 583		(91)	5 549		5 549	7 183
21 à 25 ans	67	3 397		(173)	3 291		3 291	2 066
26 à 30 ans	5 704	55		(56)	5 703		5 703	2 386
31 à 35 ans	1 776			(11)	1 765		1 765	4 562
36 à 40 ans	12				12		12	285
41 à 45 ans	70				70		70	12
46 à 50 ans	28				28		28	82
51 à 55 ans	479				479		479	
56 à 60 ans	412				412		412	859
	21 638[a]	11 590	2 134	(1 070)[b]	34 292[c]	135	34 427	34 517
Moins								
Tranche à moins d'un an	1 139	1 716	286		3 141	7	3 148	1 950
	20 499	9 874	1 848	(1 070)	31 151	128	31 279	32 567

a) Comprend 173 M$ et 378 M$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 M$ et 1 729 M$ en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations, présentées à leur valeur escomptée, totalisent 1 223 M$ et atteindront une valeur nominale de 1 333 M$ à leur échéance.

b) Les fonds d'amortissement comprennent un fonds spécifique pour la majorité des dettes à escompte considérable. Ce fonds totalisait 407 M$ au 31 décembre 2005 (425 M$ au 31 décembre 2004).

c) Comprend 32 014 M$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2005 (31 349 M$ au 31 décembre 2004).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette, qui sont présentés au bilan aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement (suite)

	2005				2004
	Dette à long terme				
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan [a]	Swaps et fonds d'amortissement	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	20 975	20 975		20 975	19 073
Dollars américains	8 456	11 183	(2 373)	8 810	10 295
Autres devises					
Euros	673	1 155	(48)	1 107	1 107
Yens	25 600	337	(1)	336	477
Livres sterling	240	546	(12)	534	534
Francs suisses	97	96		96	96
		2 134	(61)	2 073	2 214
		34 292	(2 434)	31 858	31 582
Filiales et coentreprises [b]		135		135	1 221
		34 427	(2 434)	31 993	32 803

a) Comprend 1 797 M$ de passifs financiers constitués de swaps de devises (1 460 M$ au 31 décembre 2004) et 1 070 M$ de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (1 042 M$ au 31 décembre 2004).

b) Dette à long terme constituée de 135 M$ en dollars américains (893 M$ en dollars américains et 328 M$ en unidades de fomento au 31 décembre 2004).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2005		2004	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	20 975	26 201	19 073	23 208
Dollars américains	8 810	5 657 [a]	10 295	8 374 [a]
Autres devises	2 073		2 214	
	31 858	31 858	31 582	31 582
Dette des filiales et coentreprises				
Dollars américains	135	135	893	499
Autres devises			328	722
	135	135	1 221	1 221
	31 993	31 993	32 803	32 803

a) De ce montant, 89,8 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2005 (73,1 % au 31 décembre 2004).

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

%	2005				2004
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne Pondérée
1 à 5 ans	4,67	5,98	4,40	5,06	5,87
6 à 10 ans	8,56	7,71	11,65	8,58	7,96
11 à 15 ans	10,71	8,32	6,40	10,21	8,33
16 à 20 ans	10,25	8,82		9,61	10,09
21 à 25 ans	6,00	8,79		8,72	8,46
26 à 30 ans	6,11			6,11	7,77
31 à 35 ans	5,36			5,36	5,99
36 à 40 ans	6,52			6,52	6,41
41 à 45 ans	6,44			6,44	
46 à 50 ans					6,44
51 à 55 ans	6,62			6,62	
56 à 60 ans					6,62
Moyenne pondérée	7,30	8,73	8,40	7,76	7,97

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 19,0 %, ou à 20,0 % après la dette à perpétuité, au 31 décembre 2005 (25,0 % ou 25,9 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2004). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net consolidé de 62 M$ (85 M$ en 2004), si l'on excluait l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 18).

Juste valeur

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec s'établissait à 44 977 M$ (44 024 M$ au 31 décembre 2004). Déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, elle s'élevait à 43 715 M$ (42 504 M$ au 31 décembre 2004).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2005, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés, dont 1 500 M$ US viennent à échéance en 2010. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale, ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à pétrole et de certaines centrales thermiques.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques, des lignes et des postes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles sur lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste le calendrier d'échéances des obligations. Un passif au titre de ces obligations sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ce calendrier.

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2005			
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	162	82	20	264
Passifs engagés		1		1
Charge de désactualisation	10	9	1	20
Passifs réglés			(3)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	172	92	18	282

	2004			
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	140	72	22	234
Passifs engagés	13	3	1	17
Charge de désactualisation	9	7	1	17
Passifs réglés			(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	162	82	20	264

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations (en dollars courants)	463 [a]	519 [a]	21
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations	Entre 2012 et 2050 [a]	Entre 2012 et 2047 [a]	Entre 2006 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)	6,4	6,4	6,4

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

a) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et économiques. Dans l'attente de la décision, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile prévue en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élevait à 623 M$ (692 M$ au 31 décembre 2004). En fonction des hypothèses clés établies, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatives au démantèlement de la centrale nucléaire et à l'évacuation du combustible irradié s'élèveront respectivement à 911 M$ et à 1 122 M$, compte tenu d'un taux d'inflation de 2 %. Toutefois, la constitution des portions restantes de ces obligations est prévue s'échelonner sur des périodes de 45 ans et de 42 ans respectivement.

16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2005	2004
Gain de change reporté	1 454	1 272
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	497	452
Créditeurs	126	259
Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme	322	205
Gestion du risque de crédit	149	173
	2 548	2 361

17. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 325 M$ US (325 M$ US au 31 décembre 2004), portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2005, aucune tranche n'a été rachetée. En 2004, une tranche de 15 M$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de ces billets s'établissait à 383 M$ (370 M$ au 31 décembre 2004). Aux 31 décembre 2005 et 2004, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 4,2 % et à 2,1 % respectivement.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Hydro-Québec transige des swaps de devises et des contrats à terme qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. Parmi les swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt ayant pour but de modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps et des contrats à terme, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2033, indique une juste valeur positive de 8 M$ (juste valeur positive de 167 M$ au 31 décembre 2004).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens et en devises.

						2005 [a]	2004 [a]
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	630	(476)	25	(2 019)	(3 386)	(5 226)	(4 136)
Dollars américains	(616)	11	(31)	1 640	2 613	3 617	2 191
Autres devises							
Yens	23 600	1 000	1 000			25 600	36 500
Euros	612		61			673	673
Livres sterling		240				240	240
Francs suisses	97					97	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)							(11)
Contrats à terme							
Dollars américains	477					477	1 774

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. Afin de gérer l'exposition au risque de change, elle a transigé des options et des contrats à terme sur devises étrangères d'un montant nominal de 731 M$, soit 389 M$ sous forme de contrats d'achat à terme et 342 M$ sous forme de contrats de vente à terme (1 588 M$ en 2004, soit 1 161 M$ de contrats d'achat et 427 M$ de contrats de vente). Pour gérer la fluctuation des taux d'intérêt, elle a transigé des options, des swaps et des contrats de garantie de taux d'intérêt. À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 55 M$ (50 M$ en 2004). Enfin, Hydro-Québec a transigé des options, des swaps et des contrats à terme sur marchandises totalisant 136 500 tonnes d'aluminium (292 275 tonnes d'aluminium en 2004) pour gérer son risque de variation du prix des matières premières.

Hydro-Québec utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie et à des fins de négociation en vue de profiter d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Elle a transigé des swaps d'électricité pour 0,3 TWh (1,3 TWh en 2004) pour couvrir ce risque.

La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. De ces justes valeurs, (99 M$) viendront à échéance en 2006 et 20 M$ en 2007.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments dérivés (suite)

	2005		2004	
	Valeur comptabilisée	Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste Valeur
Risque de change				
Contrats de change à terme et options				
Actifs financiers		8	15	47
Passifs financiers		(43)	(22)	(101)
		(35)	(7)	(54)
Risque de taux d'intérêt				
Conventions de garantie, options et swaps				
Actifs financiers	24	39	5	2
Passifs financiers	(3)	(4)	(10)	(15)
	21	35	(5)	(13)
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières				
Contrats à terme, options et swaps				
Actifs financiers	16	16	12	12
Passifs financiers	(2)	(95)	(11)	(107)
	14	(79)	1	(95)
	35	(79)	(11)	(162)

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements, des débiteurs, du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, du fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur. Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements à court terme s'établissait à 3,26 % (2,26 % au 31 décembre 2004), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 2,81 % (3,16 % au 31 décembre 2004).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des contreparties, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2005, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des produits dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

19. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par les divisions Hydro-Québec Technologie et développement industriel et Hydro-Québec Production ainsi que les participations dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2005	2004
Résultats		
Produits	33	21
Charges et frais financiers	130	59
Activités abandonnées	10	46
(Perte nette) bénéfice net	(87)	8
Bilan		
Actif à court terme	56	44
Actif à long terme	295	383
Passif à court terme	56	43
Passif à long terme	114	87
Part des actionnaires sans contrôle		27
Actif net	181	270
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(35)	(45)
Activités d'investissement	(4)	(8)
Activités de financement	36	31
Activités abandonnées	9	(15)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	6	(37)

20. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2005, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 1 126 M$ (1 350 M$ en 2004), soit une somme inférieure au montant maximal susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	35	(176)
Matériaux, combustible et fournitures	(24)	(9)
Créditeurs et charges à payer	273	183
Intérêts courus	(16)	6
	268	4
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	28	366
Espèces et quasi-espèces versées durant l'exercice		
Intérêts versés	2 245	2 268

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance-salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite a pris effet le 30 décembre 2004, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 30 décembre 2007.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	10 256	8 628	688	591
Coût des services rendus	331	288	31	26
Prestations versées et remboursements	(387)	(353)	(39)	(37)
Intérêts sur les obligations	616	568	42	39
Pertes actuarielles	1 109	1 125	115	69
Solde à la fin de l'exercice (montants à reporter)	11 925	10 256	837	688

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées (suite)				
Solde à la fin de l'exercice (montants reportés)	11 925	10 256	837	688
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	9 982	9 217	49	49
Rendement réel des actifs	1 387	1 088	2	2
Cotisations des employés	38	38		
Cotisations courantes de la Société	307	25	9	5
Cotisation d'équilibre de la Société	34			
Prestations versées et remboursements	(387)	(353)	(9)	(7)
Frais d'administration	(30)	(33)		
Solde à la fin de l'exercice	11 331	9 982	51	49
Déficit à la fin de l'exercice	(594)	(274)	(786)	(639)
Coût non amorti des services passés	295	339		
Perte actuarielle nette non amortie	2 536	2 169	181	65
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(1 217)	(1 369)	108	122
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 020	865	(497)	(452)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs du Régime de retraite à la juste valeur était la suivante :

%	2005	2004
Actions	55	55
Obligations	31	31
Placements immobiliers	5	5
Autres	9	9
	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actifs suivantes :

	2005	2004
Régimes de retraite		
Obligations	763	656
Placements à court terme		1
	763	657

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes (suite)

	2005	2004
Autres régimes		
Obligations	32	32
Placements à court terme	14	11
	46	43

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2005	2004
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	341	25
Autres régimes capitalisés	9	5
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	32	30
Sommes versées en espèces	382	60

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux de cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2005, les cotisations étaient de 2 % du salaire admissible au Régime de retraite pour les employés, et de 3,6 % pour la Société (1 % et 1,8 % respectivement en 2004). Par ailleurs, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de capitalisation du 30 décembre 2004 à la Régie des rentes du Québec, la Société a versé en 2005 une cotisation supplémentaire de 254 M$ pour couvrir le coût des services courants ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 34 M$ pour combler le déficit actuariel.

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Coût des services rendus [a], déduction faite des cotisations des employés	293	227	31	26
Frais d'administration [b]	30	33		
Intérêts sur les obligations	616	568	42	39
Rendement réel des actifs	(1 387)	(1 088)	(2)	(2)
Pertes actuarielles	1 109	1 125	115	69
Coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs (montants à reporter)	661	865	186	132

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs (montants reportés)	661	865	186	132
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	703	364		
Écart entre les pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	(1 070)	(1 125)	(114)	(71)
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	44	52		
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	(475)	(861)	(100)	(57)
Coût constaté de l'exercice	186	4	86	75

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.
b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,30	6,03	5,30	6,03
Taux de croissance des salaires[a]	3,89	3,87		
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	6,03	6,67	6,03	6,67
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,52	6,86	3,68	3,53
Taux de croissance des salaires[a]	3,87	3,41		

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses actuarielles (suite)

Au 31 décembre 2005, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 8,60 % en 2006. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 4,30 % en 2016. Une variation de 1 % du taux de croissance annuel aurait les incidences suivantes sur les résultats de 2005 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	5	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	53	(43)

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2005, la Société avait pris des engagements en vertu de 98 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 697 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2033. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements suivants au cours des cinq prochains exercices :

2006	732
2007	1 116
2008	1 130
2009	1 159
2010	1 231

Garanties

Dans le cadre de ses activités reliées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2005, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 419 M$. De ce montant, 319 M$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 25 M$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2006 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties (suite)

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de titres obligataires à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser les titres en question.

En vertu de l'entente avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce que l'entente ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de cette entente.

En 2004, Hydro-Québec a fourni des garanties à l'acquéreur de sa participation dans Noverco inc. concernant l'ensemble de ses déclarations à la convention de vente pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2006, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. De plus, elle a garanti les passifs fiscaux additionnels jusqu'à l'expiration d'une période de 60 jours suivant la date à laquelle les autorités n'ont plus le droit d'établir une cotisation fiscale.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G$ en 2006.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme lorsqu'ils répondent à la définition d'un passif, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

25. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres à des fins de présentation. En 2005, les activités d'Hydro-Québec International ainsi que celles d'Hydro-Québec Pétrole et gaz ont été regroupées sous la rubrique Activités corporatives et autres, et les informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées en conséquence.

25. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec et le réseau de télécommunications connexe.

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives, qui englobent principalement les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives et les activités du Centre de services partagés, notamment l'approvisionnement, les services informatiques et les télécommunications de service. Sont aussi comprises les activités d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel, soit la recherche et le soutien technique, le développement industriel des technologies d'Hydro-Québec ainsi que l'investissement en capital-risque. Les activités d'Hydro-Québec International ainsi que celles d'Hydro-Québec Pétrole et gaz y sont également incluses. Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs ainsi que de l'information d'ordre géographique :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
(en millions de dollars)

25. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs

							2005
	Production	Transports	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 708	28	9 181	6	16	(49)	10 890
Intersectoriels	4 532	2 550	55	2 053	921	(10 111)	
Amortissement	880	575	489	5	91		2 040
Frais financiers	1 050	727	384		52	1	2 214
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 873	369	172	5	(162)	(8)	2 249
Activités abandonnées			58		(55)		3
Bénéfice net (perte nette)	1 873	369	230	5	(217)	(8)	2 252
Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 780	793	645	6	58		3 282
Sans effet sur la trésorerie	8	12	8				28
Actif total	27 482	16 329	10 556	242	6 055	(232)	60 432

25. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs (suite)

							2004
	Production	Transports	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 293	18	8 987	9	93	(1)	10 399
Intersectoriels	4 607	2 529	55	1 960	890	(10 041)	
Amortissement	723	587	447	5	108		1 870
Frais financiers	1 016	679	345		70	1	2 111
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 661	409	275	4	(171)	(53)	2 125
Activités abandonnées			12		298		310
Bénéfice net (perte nette)	1 661	409	287	4	127	(53)	2 435
Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 820	586	601	12	53		3 072
Sans effet sur la trésorerie	350	10	6				366
Actif total	26 469	16 056	10 279	246	5 295	(227)	58 118

Informations d'ordre géographique

	2005		2004	
	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition
Québec	9 178	50 986	9 032	49 827
Canada, hors Québec	259	25	127	22
États-Unis	1 387	37	1 158	230
Chili			2	1 685
Autres pays	66	189	80	472
	10 890	51 237	10 399	52 236

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2005 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par l'actionnaire.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,
Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Garant

Montréal, Québec, le 10 février 2006

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application prospective des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les données comparatives de l'exercice 2004, avant leur ajustement pour tenir compte des activités abandonnées telles que décrites à la note 7, ont été vérifiées par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 16 mars 2005.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 10 février 2006

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
PLACEMENTS (note 3)		
Encaisse et placements à court terme	912	774
Obligations	3 545	3 180
Actions	6 183	5 526
Prêts hypothécaires	37	44
Placements immobiliers	618	473
Instruments dérivés	(14)	(21)
	11 281	9 976
DÉBITEURS		
Cotisations des participants	2	2
Cotisations de l'employeur (note 5)	34	3
Intérêts et dividendes	34	30
	70	35
Autres éléments d'actif	1	1
	11 352	10 012
Créditeurs	21	30
Actif net disponible pour le service des prestations	11 331	9 982

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour Hydro-Québec, fiduciaire de la caisse
le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

Administrateur,
Norman E. Hébert jr.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2005	2004
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Placements court terme	18	13
Obligations	131	136
Actions	142	107
Prêts hypothécaires	4	3
Placements immobiliers	35	35
Instruments dérivés		(11)
	330	283
Modifications de la juste valeur des placements survenues au cours de l'exercice	1 057	804
Cotisations		
Participants	38	38
Employeur (note 5)	340	26
	1 765	1 151
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	349	328
Transferts de valeurs et remboursements	37	25
Frais d'administration et de gestion (note 7)	30	33
	416	386
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	1 349	765
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 982	9 217
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	11 331	9 982

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et 2004
(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il faut se reporter au règlement n° 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Règlement »).

a) Généralités

Hydro-Québec et Hydro-Québec international (l'« employeur ») offrent à l'ensemble de leurs employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

Le Régime est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et, à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Politique de capitalisation

En vertu du Règlement, les participants et l'employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle qui doit être déposée au moins une fois tous les trois ans.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'employeur doit verser à titre de cotisation supplémentaire pour couvrir la différence entre le coût du service courant et les cotisations salariales et patronales régulières lorsque le surplus de capitalisation est insuffisant. Enfin, l'employeur doit combler au moyen d'une cotisation d'équilibre tout déficit actuariel.

Le règlement prévoit que les cotisations supplémentaires et les cotisations d'équilibre seront remises prioritairement à l'employeur dès qu'un excédent de capitalisation suffisant est déclaré. Cette remise prendra la forme d'une réduction de la cotisation patronale régulière.

c) Cotisations salariales et patronales régulières

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales régulières lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Lorsqu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime indique un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année, et les cotisations patronales régulières sont égales à 180 % des cotisations salariales.

Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales régulières ne peuvent excéder 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

Le taux de cotisations salariales s'élevait en 2005 à 2% du salaire admissible alors que les cotisations patronales régulières représentaient 3,6 % des salaires admissibles.

d) Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du Règlement. De plus, jusqu'au 31 décembre 2008, le Régime offre aux participants la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, si la somme de l'âge du participant et du nombre d'années de participation satisfait aux conditions spécifiées dans le Règlement.

e) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire, sauf exception prévue au Règlement. Le salaire admissible comprend certains montants forfaitaires, en tout ou en partie, versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et 2004
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de retraite (suite)

Des prestations de raccordement, payables jusqu'à l'âge de 60 et 65 ans, sont offertes aux participants qui quittent avant l'âge normal de la retraite. Elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1er janvier 2009 et du salaire moyen des 5 meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Après la retraite, les prestations servies sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

À compter du 65e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite versée par la Régie des rentes du Québec.

f) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

g) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent à la valeur actualisée de la rente telles qu'elles sont présentées ci-dessus ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente le premier du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée ou se voir transférer la valeur actualisée de la rente.

h) Rachat de périodes de non-participation

Jusqu'au 31 décembre 2008, les dispositions du Règlement permettent aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

i) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout autre employeur ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de cette entente servent à reconnaître au participant concerné des années de participation au Régime.

j) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

k) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et 2004
(en millions de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, qui est indépendante de son promoteur Hydro-Québec et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

La présentation des états financiers du Régime nécessite que le fiduciaire du régime fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis du fiduciaire du régime, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

b) Placements

Les placements sont classés en fonction de la nature du titre sans égard aux instruments dérivés qui pourraient leur être associés.

Les opérations de placements sont enregistrées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les titres cotés en Bourse sont enregistrés à la date de l'opération.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande, qui est déterminée à l'aide des cours cotés lorsqu'ils sont disponibles en fin d'exercice. Dans les quelques cas où les cours ne sont pas disponibles, la valeur marchande des placements est estimée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets estimatifs, de la valeur marchande d'éléments d'actif comparables ou de la valeur de liquidation des éléments d'actif sous-jacents. Le gain ou la perte causée par la variation de cette juste valeur marchande est reflétée dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations. La valeur marchande est établie comme suit :

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bonds du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Obligations

Les obligations sont évaluées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont évaluées aux cours de clôture des marchés boursiers.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont évalués aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont évalués à leur juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements (suite)

Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sont évalués en fonction des règlements convenus sur le marché au 31 décembre. Les instruments dérivés non cotés sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets déterminée à l'aide des cours de clôture du marché et des taux d'intérêt relatifs à des instruments présentant des échéances et un risque de crédit similaires. Ils comprennent notamment les contrats à terme, les options et les contrats de crédits croisés.

c) Revenus de placements

Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividendes, les autres revenus le sont à mesure qu'ils sont réalisés.

d) Modifications de la juste valeur des placements survenues au cours de l'exercice

Les gains et les pertes réalisés sur les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des ventes, calculés selon le coût moyen des éléments d'actif et sont inscrits dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Modifications de la juste valeur des placements survenues au cours de l'exercice. Les gains et les pertes potentiels non matérialisés sont comptabilisés au même poste.

e) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif composés de matériel informatique et de frais reportés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à trois ans pour le matériel informatique et à quatre ans pour les frais reportés.

f) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les intérêts et les dividendes à recevoir libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

g) Cotisations et transferts

Les cotisations salariales et les cotisations patronales régulières sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employeur effectue les retenues salariales.

Les cotisations perçues par ententes de transferts sont comptabilisées à la réception des sommes.

Les cotisations patronales, déterminées par la dernière évaluation actuarielle, sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice à titre de cotisations supplémentaires et de cotisations d'équilibre.

3. PLACEMENTS

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec énonce les principes selon lesquels les placements de la caisse de retraite sont gérés.

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2005, la juste valeur des placements du Régime après répartition des instruments dérivés à leur juste valeur selon la variable financière qui leur est sous-jacente :

3. PLACEMENTS (suite)

Juste valeur des placements après répartition des instruments dérivés

	Placements	Instruments dérivés	2005	2004
Encaisse et placements à court terme	912	(12)	900	783
Obligations nominales	2 908		2 908	2 610
Obligations à rendement réel	637		637	545
Actions				
dollars canadiens	3 688		3 688	3 067
dollars américains	1 234		1 234	1 172
autres devises	1 261	(2)	1 259	1 282
Prêts hypothécaires	37		37	44
Placements immobiliers	618		618	473
Instruments dérivés	(14)	14		
	11 281		11 281	9 976

Le coût total des placements était de 9 475 M$ au 31 décembre 2005 (8 781 M$ au 31 décembre 2004).

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime libellés en devises autres que le dollar canadien.

Répartition de la valeur des placements (%)

	2005	2004
Devises		
en dollars canadiens	78	75
en dollars américains	11	12
autres devises	11	13
	100	100

Des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de change et profiter des occasions offertes sur le marché des devises.

Valeur nominale de référence des contrats de change à terme

	2005			2004		
	Valeur nominale	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Valeur nominale	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif
Contrat de change à terme	1 465	9,0	(18,8)	1 306	15,5	(19,7)

b) Risque de marché

Par risque de marché, on entend la possibilité que la valeur marchande d'un placement fluctue en raison de la variation des prix du marché, variation causée par des facteurs propres au titre particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite favorise une structure de portefeuille diversifiée de façon à gérer le risque de marché du portefeuille.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et 2004
(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

b) Risque de marché (suite)

Les actions et les obligations proviennent de différents émetteurs et secteurs. Le tableau suivant montre la répartition des titres selon les secteurs d'activités économiques :

Répartition des titres selon les principaux secteurs

	2005			2004		
	Obligations	Actions	Total	Obligations	Actions	Total
Gouvernement	2 600		2 600	2 312		2 312
Services financiers	485	1 316	1 801	472	1 158	1 630
Consommation	43	1 158	1 201	46	1 231	1 277
Énergie	101	699	800	83	469	552
Autres	316	3 010	3 326	267	2 668	2 935
	3 545	6 183	9 728	3 180	5 526	8 706

c) Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend la possibilité que la valeur marchande d'un placement fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité de la valeur des titres à revenu fixe aux taux d'intérêt dépend des échéances et des flux de trésorerie des éléments d'actif de la caisse. Il est estimé que l'effet d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements sensibles aux taux d'intérêt présenterait une baisse de 10 % (9 % en 2004) de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Échéances et taux effectifs moyens des titres à revenu fixe

	Échéances				2005		2004
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux effectif moyen	Valeur	Taux effectif moyen
Encaisse	20			20		130	
Placements à court terme	892			892	3,3	644	2,6
Obligations nominales	150	1 203	1 555	2 908	4,2	2 635	4,3
Obligations à rendement réel			637	637	1,5 (1)	545	2,1 (1)
Prêts hypothécaires		4	33	37	4,4	44	3,8
	1 062	1 207	2 225	4 494		3 998	

(1) Taux effectif réel

d) Risque de crédit

Au 31 décembre 2005, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 2 002 M$, représentaient 18 % du portefeuille total de placement au 31 décembre 2005 (1 576 M$ et 16,0 % au 31 décembre 2004).

3. PLACEMENTS (suite)

d) Risque de crédit (suite)

Certains instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Toutefois, ce risque est faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec des Bourses ou avec des contreparties reconnues et dont la cote de crédit est élevée.

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La politique de placement permet l'utilisation d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût l'actif de la caisse de retraite. Les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés pour modifier la répartition de l'actif de même que dans certains portefeuilles d'arbitrage dans le but de profiter des occasions de marché.

La valeur d'un instrument dérivé est établie en fonction de la valeur de l'actif, du taux d'intérêt, de l'indice ou du taux de change qui lui est sous-jacent.

a) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison ou à livrer une devise ou un instrument financier donné selon les caractéristiques et le prix stipulés aux contrats. Ce peut être des contrats de change à terme ou des contrats à terme qui portent sur des produits de base, des actions ou des obligations.

b) Contrats de crédits croisés

Les contrats de crédits croisés sont des engagements aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêts à taux fixe ou à taux variable, ou en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires selon le type de contrat.

c) Options

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date donnée ou dans un délai déterminé.

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2005, l'exposition finale du portefeuille de la caisse au risque de marché des différentes catégories d'actif. Cette exposition résulte des placements directs et de l'utilisation des instruments dérivés. L'effet des instruments dérivés est présenté en fonction de la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

Répartition de l'actif selon l'exposition finale au risque de marché

	2005	2004
Titres d'emprunt		
Obligations nominales	3 128	2 755
Obligations à rendement réel	638	546
Encaisse et titres à court terme	170	183
Titres de participation		
Actions		
canadiennes	3 942	3 363
américaines	1 435	1 287
internationales	1 377	1 393
Placements immobiliers	625	479
	11 315	10 006

5. COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Un rapport d'évaluation actuarielle au 30 décembre 2004 a été déposé à la Régie des rentes du Québec en novembre 2005. Cette évaluation présente un déficit de capitalisation de 327 M$.

Conformément au Règlement, les cotisations patronales en 2005 ont donc été augmentées au-delà des cotisations régulières de 3,6 % des salaires admissibles afin de couvrir le coût du service courant qui excède les cotisations salariales et patronales régulières. De plus, l'employeur est tenu de verser une cotisation d'équilibre pour combler le déficit de capitalisation, amorti sur une période de quinze ans.

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, un versement supplémentaire a ainsi été effectué à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle pour combler la différence entre les cotisations patronales régulières versées depuis le 1er janvier 2005 et celles qui auraient dû l'être. Il comprenait un montant d'intérêt prévu selon cette loi, calculé en fonction du taux de rendement de la caisse.

Cotisations de l'employeur

	2005	2004
Cotisations régulières	52	26
Cotisations supplémentaires	254	
Cotisation d'équilibre	34	
Total des cotisations de l'employeur	340	26

Les sommes versées au-delà des cotisations régulières pourront être utilisées selon certaines conditions prévues dans le Règlement pour réduire les cotisations régulières futures de l'employeur.

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime, datée du 31 décembre 2005, présente un déficit de 618 M$.

6. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a produit un rapport sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à sa juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2005.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées

	2005	2004
Juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	11 331	9 982
Valeur actuarielle des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	10 233	8 608
Prestations constituées	329	286
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	614	567
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements	(386)	(353)
Pertes ou (gains) d'expérience et changements d'hypothèses	1 103	1 125
Solde à la fin de l'exercice	11 893	10 233
Déficit de la juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées	(562)	(251)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et 2004
(en millions dollars)

6. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées (suite)

	2005	2004
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	5,3 %	6,0 %
Taux de croissance des salaires [1]	3,9	3,9

(1) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des obligations nominales émises par Hydro-Québec et par son actionnaire, le gouvernement du Québec. Ces titres représentent 6,7 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2005 (6,6 % au 31 décembre 2004). Aussi, le coût des services rendus par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse, s'élève à 11,6 M$ en 2005 (10,8 M$ en 2004).

8. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont émis une opinion sans réserve dans leur rapport daté du 15 février 2005.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 10 février 2006

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	174 615	170 000
Intérêts et autres revenus	32 675	33 640
Compensation des organismes (note 3)	164	8
Gain sur disposition d'immeubles	18	
Subvention du gouvernement du Québec	575	800
	208 047	204 448
CHARGES		
Intérêts	151 285	160 074
Amortissement	41 465	38 555
Perte sur disposition d'immeubles	24	
Règlement de litiges	140	8
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles	69	4
Frais d'administration (note 4)	575	800
	193 558	199 441
BÉNÉFICE NET	14 489	5 007
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	21 520	16 513
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	36 009	21 520

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Immeubles (note 5)	1 680 491	1 716 973
Prêts (note 6)	414 041	425 271
Intérêts courus sur prêts	6 448	6 637
Débiteurs	32 962	35 514
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	12 486	16 651
	2 146 428	2 201 046
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	2 042 883	2 027 271
Emprunt temporaire (note 9)		85 786
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 000	5 093
Gouvernement du Québec	43	59
Offices d'habitation	4 551	159
Intérêts courus sur dette et emprunt	44 409	47 558
Créditeurs	3	70
	2 096 889	2 165 996
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	36 009	21 520
	49 539	35 050
	2 146 428	2 201 046

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	177 368	172 110
Rentrées de fonds – subvention du gouvernement du Québec	575	800
Rentrée de fonds – contribution des offices d'habitation	4 408	159
Rentrées de fonds – règlement d'un litige		60
Sorties de fonds – frais d'administration	(575)	(800)
Sorties de fonds – organismes	(116)	(235)
Sorties de fonds – règlement d'un litige	(208)	
Intérêts reçus	32 750	33 722
Intérêts payés	(154 434)	(161 324)
	59 768	44 492
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	11 230	12 109
Produit de disposition d'immeubles	175	4
Acquisition d'immeubles	(5 164)	(383)
	6 241	11 730
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur emprunt temporaire	(85 786)	
Dette à long terme	80 628	
Remboursement sur dette à long terme	(65 016)	(53 762)
	(70 174)	(53 762)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 165)	2 460
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 651	14 191
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)	12 486	16 651

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;

- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Immobilière SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Société d'habitation du Québec ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société d'habitation du Québec.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 7,5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes de 35 et 40 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COMPENSATIONS DES ORGANISMES

	2005	2004
Perte sur disposition d'immeubles	24	
Règlement de litiges	140	8
	164	8

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitement et autres rémunérations		27
Frais de gestion (note 11)	575	773
	575	800

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

5. IMMEUBLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 726		101 726	101 764
Bâtiments	1 787 912	209 147	1 578 765	1 615 209
	1 889 638	209 147	1 680 491	1 716 973

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

6. PRÊTS

	2005				2004
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	7 625	59 979		67 604	70 063
7,000 % à 7,500 %	135	52 479	15 099	67 713	69 484
7,625 % à 7,875 %	96	101 972	51 466	153 534	157 807
8,000 % à 8,625 %		34 137	77 971	112 108	114 414
10,500 % à 15,125 %	1 661		193	1 854	1 929
	9 517	248 567	144 729	402 813	413 697
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
5,050 %		171		171	178
6,875 %		8 278		8 278	8 579
8,000 %			2 779	2 779	2 817
		8 449	2 779	11 228	11 574
	9 517	257 016	147 508	414 041	425 271

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2006	11 676
2007	12 586
2008	13 491
2009	14 543
2010	15 678
Montant à reporter	67 974

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. PRÊTS (suite)

Montant reporté	67 974
2011 à 2015	98 784
2016 à 2020	140 243
2021 à 2025	91 427
2026 à 2030	15 613
Total	414 041

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Encaisse	63	7 270
Placements temporaires, au coût, 3,24 % à 3,66 %	12 423	9 381
	12 486	16 651

8. DETTE À LONG TERME

	2005				2004
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	2006	de 2007 à 2015	de 2019 à 2032	Total	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)					
Obligations					
3,720 % à 6,240 %, remboursables par versements mensuels	93 029 *	683 055 *		776 084	728 355
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation		135	352 123	352 258	363 641
5,944 %, remboursables par versements annuels		1 076	302 856	303 932	309 864
Emprunt garanti par hypothèque immobilière					
7,875 %, remboursable par versements mensuels			552	552	566
Montants à reporter	93 029	684 266	655 531	1 432 826	1 402 426

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

	2005				2004
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	2006	de 2007 à 2015	de 2019 à 2032	Total	Total
Montants reportés	93 029	684 266	655 531	1 432 826	1 402 426
Autres					
Obligations remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de : 8,950 % à 11,375 %		609 886 *		609 886	624 667
Emprunt à terme 5,050 % remboursable par versements mensuels		171 *		171	178
		610 057		610 057	624 845
	93 029	1 294 323	655 531	2 042 883	2 027 271

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2006	64 744
2007	69 164
2008	73 833
2009	78 970
2010	84 483
	371 194
2011 à 2015	507 751
2016 à 2020	537 816
2021 à 2025	467 839
2026 à 2032	158 283
Total	2 042 883

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porterait intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

10. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2005	2004
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	13 530	13 530

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des entités sous contrôle commun ou apparentés par les membres de la direction de la Société d'habitation du Québec. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	2005	2004
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	575	773
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 591	2 132
Débiteurs	344	369
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres revenus	2 651	2 712
Prêts	34 418	35 284
Intérêts courus sur prêts	1 285	1 316

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers

Prêts

La juste valeur des prêts ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts. Ces prêts sont à taux fixe pour des périodes restantes généralement de plus de 20 ans.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 2 043 millions de dollars (2004 : 2 027 millions de dollars) de Immobilière SHQ s'établissait à 2 226 millions de dollars (2004 : 2 227 millions de dollars) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 656 millions de dollars (2004 : 673 millions de dollars) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dettes à long terme. Ces dernières ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 20 et 30 ans.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de l'emprunt temporaire, des intérêts courus et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Pierre Cliche
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 28 février 2006

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2005 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 février 2006

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	13 393 600 $	14 831 900 $
- Autre subvention non récurrente	145 283	663 293
Services rendus	9 965 847	7 573 268
Autres produits	147 103	144 026
	23 651 833	23 212 487
CHARGES		
Traitements et charges sociales	17 031 213	16 496 276
Honoraires professionnels	1 260 819	1 666 334
Loyers	1 559 414	1 757 279
Services et fournitures informatiques	493 024	699 283
Achats de données statistiques	435 029	304 439
Communications	370 074	365 845
Frais de déplacement et de séjour	297 297	286 572
Frais de bureau	161 854	151 688
Impression	184 179	230 439
Frais de formation	125 526	151 431
Amortissement des immobilisations corporelles	388 164	385 403
Amortissement des actifs incorporels	1 013 458	996 815
Autres charges	73 439	277 613
	23 393 490	23 769 417
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	258 343	(556 930)
EXCÉDENT AU DÉBUT	247 515	804 445
EXCÉDENT À LA FIN	505 858 $	247 515 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 575 917 $	6 036 394 $
Débiteurs	2 369 973	1 807 839
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt	145 283	325 260
Travaux en cours	1 122 890	393 100
Frais payés d'avance	403 858	198 215
	9 617 921	8 760 808
Immobilisations corporelles (note 3)	719 584	879 834
Actifs incorporels (note 4)	2 120 842	3 109 772
	12 458 347 $	12 750 414 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	628 550 $	1 016 414 $
Produits reportés	4 851 753	4 703 886
Indemnités de vacances dues aux employés	1 713 944	1 744 578
	7 194 247	7 464 878
Subvention reportée	1 223 121	1 687 154
Provision pour congés de maladie (note 6)	3 535 121	3 350 867
	11 952 489	12 502 899
EXCÉDENT	505 858	247 515
	12 458 347 $	12 750 414 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Yvon Fortin
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	258 343 $	(556 930) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	388 164	385 403
Amortissement des actifs incorporels	1 013 458	996 815
Augmentation de la provision pour congés de maladie	184 254	180 546
	1 844 219	1 005 834
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(562 134)	(361 654)
Augmentation des travaux en cours	(729 790)	(233 998)
Variation des frais payés d'avance	(205 643)	7 061
Diminution des stocks		31 877
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	179 977	220 156
Diminution des créditeurs et frais courus	(387 864)	(113 759)
Augmentation des produits reportés	147 867	1 165 974
Diminution des indemnités de vacances dues aux employés	(30 634)	(25 238)
Diminution de la subvention reportée	(464 033)	(464 032)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(208 035)	1 232 221
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(227 914)	(323 760)
Acquisitions d'actifs incorporels	(24 528)	(8 168)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(252 442)	(331 928)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(460 477)	900 293
TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 036 394	5 136 101
TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 575 917 $	6 036 394 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice clos le 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	20 %*
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

* Antérieurement, les améliorations locatives étaient amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 10 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice clos le 31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	556 503 $	294 703 $	261 800 $	328 971 $
Ameublement	346 076	323 484	22 592	71 866
Équipement	40 379	39 437	942	3 458
Équipement informatique	1 500 957	1 066 707	434 250	474 185
Système téléphonique	236 822	236 822		1 354
	2 680 737 $	1 961 153 $	719 584 $	879 834 $

4. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 255 564 $	3 162 336 $	2 093 228 $	3 093 924 $
Logiciels	102 509	74 895	27 614	15 848
	5 358 073 $	3 237 231 $	2 120 842 $	3 109 772 $

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2006, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 731 005 $ (2005 : 559 756 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	3 350 867 $	3 170 321 $
Charge de l'exercice	747 672	735 075
Prestations versées au cours de l'exercice	(563 418)	(554 529)
Solde à la fin	3 535 121 $	3 350 867 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec des entités sous contrôle commun se répartissent comme suit :

	2006	2005
Services rendus	8 400 631 $	6 561 893 $
Débiteurs	1 950 095	1 481 039
Travaux en cours	808 307	360 033
Frais payés d'avance	135 084	136 974
Créditeurs et frais courus	46 302	42 577
Produits reportés	4 675 682	4 652 352

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 18 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2006

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	20 294 444 $	18 081 569 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	819 172	848 112
Enseignement régulier	403 508	398 965
Restauration	1 321 441	555 057
Hébergement	384 358	
Intérêts sur placements	255 657	211 768
Services professionnels	805 004	615 065
Autres revenus	472 649	414 833
	24 756 233	21 125 369
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 780 987	11 998 779
Fournitures pédagogiques et administratives	2 431 148	1 710 386
Entretien, réparations et services publics	1 208 555	1 388 337
Services auxiliaires	1 787 637	1 422 641
Frais financiers	417 429	22 276
Taxes foncières et autres	1 249 243	952 219
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 072 845	714 689
Communications et déplacements	451 068	384 655
Perte sur radiation d'immobilisations	29 001	29 631
Autres frais administratifs	303 823	198 055
Amortissement des immobilisations	3 167 292	1 800 109
	24 899 028	20 621 777
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(142 795)	503 592
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 159 371	655 779
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	1 016 576 $	1 159 371 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 033 802 $	79 756 $
Placements temporaires		8 953 227
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	665 164	448 938
Stocks (note 7)	227 250	217 003
Frais payés d'avance	828 325	536 607
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	2 221 756	
	5 976 297	10 235 531
Prêt à la Fondation de l'ITHQ (note 15)	50 000	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	36 825 544	20 414 835
Placements, au coût (note 8)	1 502 726	1 070 431
Immobilisations (note 9)	42 501 036	28 144 178
	86 855 603 $	59 864 975 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 754 739 $	2 224 045 $
Subventions perçues d'avance	720 338	6 315 013
Frais courus relatifs aux immobilisations		20 414 835
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	524 456	
	4 999 533	28 953 893
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 10)	40 846 829	26 710 049
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 480 894	1 506 705
Dette à long terme (note 12)	36 825 544	
	84 152 800	57 170 647
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec (note 3)	1 686 227	1 534 957
Excédent (note 5)	1 016 576	1 159 371
	2 702 803	2 694 328
	86 855 603 $	59 864 975 $

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Larivée, président
Robert Gagnon, vice-président et président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(142 795) $	503 592 $
Ajustements pour :		
Perte sur radiation d'immobilisations	29 001	29 631
Amortissement des immobilisations	3 167 292	1 800 109
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(2 981 429)	(1 596 528)
Amortissement des primes à l'achat de placements	898	8 141
Variation de la provision pour congés de maladie	(25 811)	32 220
	47 156	777 165
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
(Augmentation) diminution des débiteurs et intérêts courus	(191 226)	187 735
(Augmentation) diminution des stocks	(10 247)	46 083
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(291 718)	58 156
Variation des subventions à recevoir et/ou perçues d'avance du gouvernement du Québec	(44 641 975)	5 813 596
Augmentation des créditeurs et frais courus	1 530 694	36 389
Augmentation des subventions reportées relatives aux immobilisations	17 118 209	422 822
	(26 486 263)	6 564 781
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(26 439 107)	7 341 946
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(17 553 151)	(595 187)
Acquisition de placements à long terme	(433 193)	(1 655)
Prêt à la Fondation de l'ITHQ	(75 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(18 061 344)	(596 842)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'apport du gouvernement du Québec	151 270	87 330
Augmentation de la dette à long terme	37 350 000	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	37 501 270	87 330
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(6 999 181)	6 832 434
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	9 032 983	2 200 549
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	2 033 802 $	9 032 983 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2005

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Les activités commerciales de l'Hôtel de l'Institut, interrompues en 2003 en raison des travaux de requalification, ont repris au cours de l'exercice 2005.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles	
Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	20 %

Constatation des revenus de subventions

Les subventions à recevoir relativement aux immobilisations sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils référent.

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses enregistrés au cours de l'exercice.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque de changer de façon significative.

3. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2004 ont été redressés afin de refléter deux corrections d'erreurs portant sur les exercices antérieurs.

Le montant de la subvention reçue du gouvernement du Québec pour l'acquisition initiale du terrain de l'Institut, soit 795 900 $, a été réduit des Subventions reportées relatives aux immobilisations et le solde de l'Apport du gouvernement du Québec au 1er juillet 2003 a été augmenté du même montant.

De plus, le montant de la subvention reçue du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'œuvres d'art au cours de l'exercice financier 2004, soit 87 330 $, a été réduit des Subventions reportées relatives aux immobilisations et le solde de l'Apport du gouvernement du Québec au 30 juin 2004 a été augmenté du même montant.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Fonctionnement	17 340 215 $	16 512 241 $
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	2 954 229	1 569 328
	20 294 444 $	18 081 569 $

5. EXCÉDENT

Une partie de l'excédent cumulé au 30 juin 2005, de l'ordre de 619 707 $, correspond à un montant d'immobilisations non amorties et acquises à même le budget de fonctionnement. La dépense d'amortissement relative à ces immobilisations sera imputée aux exercices futurs.

6. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2005	2004
Taxes à recevoir	334 $	68 104 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	329 062	91 506
Restauration et hébergement	191 497	
Intérêts courus sur placements	13 293	130 946
Fondation de l'ITHQ (note 15)	32 176	75 187
Autres	98 802	83 195
	665 164 $	448 938 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2005

7. STOCKS

	2005	2004
Matériel de cuisine et de restauration	10 951 $	43 311 $
Aliments et boissons	119 943	54 894
Fournitures d'entretien et outillage	96 356	118 798
	227 250 $	217 003 $

8. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont composés d'obligations du gouvernement du Québec, de municipalités et de commissions scolaires, portant intérêt à des taux fixes variant de 3,6% à 6,5 % et dont l'échéance s'étend de 2006 à 2012.

9. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	795 900 $		795 900 $	795 900 $
Bâtiment	25 937 010	6 695 256 $	19 241 754	13 499 368
Aménagements de nature permanente *	19 547 837	4 772 649	14 775 188	9 146 764
Équipement de cuisine et matériel technique	8 929 612	2 317 245	6 612 367	4 047 958
Équipement informatique *	1 295 223	645 986	649 237	509 949
Matériel roulant	26 229	26 229		
Œuvres d'art	238 600		238 600	87 330
	56 770 411	14 457 365	42 313 046	28 087 269
Immobilisations incorporelles				
Logiciels*	424 595	236 605	187 990	56 909
	57 195 006 $	14 693 970 $	42 501 036 $	28 144 178 $

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 380 946 $.

10. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

	2005	2004
Gouvernement du Québec		
Solde au début	26 615 949 $	11 102 768 $
Redressement (note 3)		(883 230)
Subvention du gouvernement du Québec	17 118 209	17 965 739
Amortissement de l'exercice	(2 954 229)	(1 569 328)
Solde à la fin (montants à reporter)	40 779 929 $	26 615 949 $

10. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	2005	2004
Solde à la fin (montants reportés)	40 779 929 $	26 615 949 $
Autres		
Solde au début	94 100	121 300
Amortissement de l'exercice	(27 200)	(27 200)
Solde à la fin	66 900	94 100
	40 846 829 $	26 710 049 $

11. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 460 616 $ (2004 : 384 330 $). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2005	2004
Provision pour vacances *		
Solde au début	1 046 916 $	1 205 185 $
Dépenses de l’exercice	1 458 637	1 288 976
Prestations versées au cours de l’exercice	(1 258 967)	(1 447 245)
Solde à la fin	1 246 586	1 046 916
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 506 705 $	1 474 484 $
Dépenses de l'exercice	526 082	480 247
Prestations versées au cours de l'exercice	(551 893)	(448 026)
Solde à la fin	1 480 894	1 506 705
	2 727 480 $	2 553 621 $

* Incluse au poste Créditeurs et frais courus

12. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Emprunt au Fonds de financement du gouvernement du Québec, au taux fixe de 5,258 %, remboursable par versement semestriel de 1 370 165 $, incluant capital et intérêts, dont l'échéance est le 3 juin 2030	37 350 000 $	
Versement échéant en deçà d'un an	(524 456)	
	36 825 544 $	

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2006	524 456 $
2007	792 597
2008	834 819
2009	879 291
2010	926 132

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants, comptabilisés dans le bilan :

	2005	2004
Encaisse	2 033 802 $	79 756 $
Placements temporaires		8 953 227
	2 033 802 $	9 032 983 $

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements à long terme est de 1 593 220 $ (2004 : 1 100 382 $) et celle de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être estimée en raison de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable, car la dette a été négociée en fin d'exercice.

15. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

La Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, constituée le 3 février 2003 en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Ses activités ont débuté en juillet 2003. Sa mission consiste à recueillir des fonds, dans le but, notamment, de soutenir les élèves de l'Institut au moyen de bourses d'études et d'octroyer des dons à l'Institut, en vue de la réalisation de divers projets tels que le programme de recherche et de formation en sécurité alimentaire, la création d'un centre d'analyse sensorielle, la modernisation du centre de recherche et la construction d'un amphithéâtre. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de faciliter le démarrage de la Fondation, l'institut lui fournit gracieusement l'accès à des locaux et à certains équipements autrement disponibles et lui offre certains services administratifs de soutien considérés mineurs par la direction.

15. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (suite)

Par ailleurs, au cours de l'exercice, l'Institut a facturé la fondation pour des produits et services au montant de 15 951 $, dont 7 176 $ sont inclus dans les débiteurs au 30 juin 2005. Enfin, mentionnons que l'Institut a consenti un prêt à la Fondation au montant de 75 000 $.

	2005	2004
Prêt non garanti, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 25 000 $ et échéant en 2008	75 000 $	
Encaissement échéant en deçà d'un an inclus dans les débiteurs	(25 000)	
	50 000 $	

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA, MAP
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 12 septembre 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 septembre 2005

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	27 471 794 $	11 685 777 $	39 157 571 $	25 106 700 $	11 901 616 $	37 008 316 $
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	1 101 781	1 102 981		1 139 414	1 139 414
Ventes de services	981 841	2 231 743	3 213 584	611 345	1 363 605	1 974 950
Autres revenus	89 794	1 522 748	1 612 542	52 431	868 781	921 212
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations		1 065 827	1 065 827	188 945	767 263	956 208
Contribution spéciale du gouvernement du Québec				346 527		346 527
Gain sur la cession d'immobilisations	16 200		16 200			
Intérêts	46 857	403 694	450 551	23 829	214 462	238 291
Montants à reporter	28 607 686 $	18 011 570 $	46 619 256 $	26 329 777 $	16 255 141 $	42 584 918 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
Montants reportés	28 607 686 $	18 011 570 $	46 619 256 $	26 329 777 $	16 255 141 $	42 584 918 $
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux (note 4)	17 583 214	7 658 793	25 242 007	15 212 564	6 149 161	21 361 725
Services professionnels et administratifs	1 861 280	3 019 544	4 880 824	755 146	3 277 102	4 032 248
Fournitures médicales et de laboratoires	1 594 142	2 231 278	3 825 420	1 494 532	2 196 777	3 691 309
Locaux	4 183 237	974	4 184 211	3 525 426	1 551	3 526 977
Amortissement des immobilisations corporelles	1 376 696	822 484	2 199 180	1 496 099	657 080	2 153 179
Amortissement des immobilisations incorporelles	36 068	243 343	279 411	11 649	110 183	121 832
Frais de déplacement	544 398	452 569	996 967	442 636	708 990	1 151 626
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux				1 469 980		1 469 980
Intérêts sur la dette à long terme	596 530		596 530	620 147		620 147
Dépenses de bureau	398 456	197 104	595 560	317 030	141 333	458 363
Papeterie et impression	123 694	363 662	487 356	112 557	288 826	401 383
Frais de comité	53 489	33 206	86 695	31 860	20 794	52 654
Entretien et réparations	333 008	171 593	504 601	264 053	48 255	312 308
Frais d'organisation de formation externe	15 199	349 501	364 700	5 211	268 586	273 797
Formation interne	177 802	65 357	243 159	227 384	45 817	273 201
Télécommunications	264 988	17 841	282 829	249 830	11 181	261 011
Documentation	145 933	18 435	164 368	110 486	13 877	124 363
Matériel roulant	47 249	29 548	76 797	59 353	28 925	88 278
Location d'équipements	81 005	59 508	140 513	60 185	15 843	76 028
Assurances	14 307	23 657	37 964	14 417	24 000	38 417
Frais bancaires	12 657		12 657	10 881		10 881
Frais généraux (note 5)	(650 000)	650 000		(453 700)	453 700	
	28 793 352	16 408 397	45 201 749	26 037 726	14 461 981	40 499 707
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(185 666) $	1 603 173 $	1 417 507 $	292 051 $	1 793 160 $	2 085 211 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
EXCÉDENT NON AFFECTÉ				
Solde au début	388 495 $		388 495 $	302 077 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(103 731)	1 655 787 $	1 552 056	2 115 215
Transfert à l'excédent affecté		(1 611 516)	(1 611 516)	(2 028 797)
Solde à la fin	284 764	44 271	329 035	388 495
EXCÉDENT AFFECTÉ				
Solde au début	205 633	1 793 160	1 998 793	
Charge de l'exercice relative à l'excédent affecté	(81 935)	(52 614)	(134 549)	(30 004)
Transfert de l'excédent non affecté	1 346 000	265 516	1 611 516	2 028 797
Solde à la fin (note 3)	1 469 698	2 006 062	3 475 760	1 998 793
TOTAL	1 754 462	2 050 333 $	3 804 795 $	2 387 288 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	14 360 038 $	12 303 051 $
Débiteurs (note 6)	1 509 133	963 007
Subventions à recevoir (note 7)	15 265 395	14 829 547
Créance à long terme (note 8)		74 787
Frais payés d'avance	602 167	524 147
Stock de fournitures - au coût	139 561	137 673
	31 876 294	28 832 212
Subventions à recevoir (note 7)	5 770 209	441 100
Créance à long terme (note 8)		159 247
Immobilisations corporelles (note 9)	16 146 925	14 568 972
Immobilisations incorporelles (note 10)	585 108	611 445
	54 378 536 $	44 612 976 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	7 615 330 $	6 243 298 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	1 926 966	2 584 558
	9 542 296	8 827 856
Produits reportés	26 934 226	20 391 416
Dette à long terme (note 12)	8 297 011	8 861 593
Provision pour congés de maladie (note 14)	627 822	598 673
Apports reportés relatifs aux immobilisations	5 172 386	3 546 150
	50 573 741	42 225 688
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	329 035	388 495
Excédent affecté	3 475 760	1 998 793
	3 804 795	2 387 288
	54 378 536 $	44 612 976 $

ENGAGEMENT (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Richard Massé
Nicole Steinmetz

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 417 507 $	2 085 211 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 199 180	2 153 179
Amortissement des immobilisations incorporelles	279 411	121 832
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	(1 065 827)	(956 208)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(16 200)	(11 000)
	2 814 071	3 393 014
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(546 126)	(294 158)
Augmentation des frais payés d'avance	(78 020)	(99 642)
Diminution (augmentation) des stocks de fournitures	(1 888)	8 235
Augmentation des subventions à recevoir	(5 764 957)	(4 350 727)
Augmentation des créditeurs et frais courus (note 11)	414 214	2 123 431
Augmentation de la provision pour congés de maladie	29 149	58 366
Augmentation de produits reportés	6 542 810	5 025 194
	595 182	2 470 699
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 409 253	5 863 713
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(2 831 757)	(1 075 769)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	16 200	11 000
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 10)	(240 632)	(733 277)
Créance à long terme	234 034	225 627
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 822 155)	(1 572 419)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de la dette à long terme	(1 222 174)	(923 756)
Dette à long terme		635 000
Apports reportés relatifs aux immobilisations	2 692 063	963 156
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 469 889	674 400
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	2 056 987	4 965 694
ENCAISSE AU DÉBUT	12 303 051	7 337 357
ENCAISSE À LA FIN	14 360 038 $	12 303 051 $

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Intérêts versés	596 530 $	620 148 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les Agences de la santé et des services sociaux instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Logiciels et licences	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Constatation des produits

Les subventions affectées à des projets spéciaux sont inscrites aux résultats en fonction de la constatation des charges y afférentes. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés relatifs aux immobilisations

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. EXCÉDENT AFFECTÉ

L'excédent affecté se compose de l'excédent affecté des activités régulières et de l'excédent affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des équipements spécialisés de laboratoires et pour l'organisation physique de nouveaux locaux au centre-ville de Montréal suite aux autorisations obtenues du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent affecté au 31 mars 2006 au montant de 1 469 698 $ sera utilisé pour combler le financement de ces immobilisations.

L'excédent affecté des projets spéciaux au montant de 2 006 062 $ au 31 mars 2006 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

4. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

5. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de support offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

6. DÉBITEURS

	2006	2005
Gouvernement du Québec	431 652 $	251 969 $
Gouvernement du Canada	68 855	
Autres	1 008 626	711 038
	1 509 133 $	963 007 $

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2006	2005
Gouvernement du Québec	14 188 164 $	13 510 950 $
Gouvernement du Canada	5 202 596	1 267 410
Autres	1 644 844	492 287
	21 035 604	15 270 647
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(12 117 545)	(13 069 850)
Gouvernement du Canada	(2 202 596)	(1 267 410)
Autres	(945 254)	(492 287)
	(15 265 395)	(14 829 547)
	5 770 209 $	441 100 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

8. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie, l'Institut détenait une créance à long terme à recevoir. Au cours de l'exercice, l'Institut a encaissé la totalité de la créance.

	2006	2005
Créance à long terme		234 034 $
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		(74 787)
		159 247 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	10 497 145 $	1 635 552 $	8 861 593 $	9 394 072 $
Équipements spécialisés	6 378 814	2 594 908	3 783 906	2 408 410
Matériel informatique	4 664 587	2 920 642	1 743 945	1 091 066
Matériel roulant	1 242 481	403 023	839 458	649 485
Mobilier et équipement	1 974 327	1 149 954	824 373	973 801
Améliorations locatives	261 001	167 351	93 650	52 138
	25 018 355 $	8 871 430 $	16 146 925 $	14 568 972 $

Les acquisitions s'élèvent à 3 777 133 $ (2005 : 1 841 065 $) dont un montant de 2 634 967 $ (2005 : 1 644 276 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 196 790 $ (2005 : 164 770 $) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et licences	986 351 $	401 243 $	585 108 $	611 445 $

Les acquisitions s'élèvent à 253 074 $ (2005 : 733 277 $) dont un montant de 240 632 $ (2005 : 733 277 $) déboursé au cours de l'exercice.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Gouvernement du Québec	1 308 839 $	2 116 592 $
Autres	6 306 491	4 126 706
	7 615 330 $	6 243 298 $

Les créditeurs et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 6 460 722 $ (2005 : 6 046 508 $), ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 1 142 166 $ (2005 : 196 790 $) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 12 442 $ (2005 : 0 $).

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,05 % (3,88 % en 2005), remboursable par versements mensuels de 25 850 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2007	861 679 $	1 127 008 $
taux fixe de 3,95 % (3,65 % en 2005), remboursable par versements mensuels de 8 689 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2006	500 705	581 260
Remboursé au cours de l'exercice		343 811
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 6,08 % (6,08 % en 2005), remboursable par versements mensuels de 52 582 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2018	5 141 563	5 449 702
taux fixe de 6,08 % (6,08 % en 2005), remboursable par versements mensuels de 2 128 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2008	30 663	53 574
taux fixe de 5,52 % (5,52 % en 2005), remboursable par versements mensuels de 34 263 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2019	3 689 367	3 890 796
	10 223 977	11 446 151
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(1 926 966)	(2 584 558)
	8 297 011 $	8 861 593 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	1 926 966 $
2008	579 079
2009	607 242
2010	643 806
2011	682 576
2012 et suivantes	5 784 308

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 028 601 $ (2005 : 660 544 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	598 673 $	540 307 $
Charge de l'exercice	674 121	407 394
Prestations versées au cours de l'exercice	(644 972)	(349 028)
Solde à la fin	627 822 $	598 673 $

La provision pour vacances au montant de 1 999 887 $ (2005 : 1 732 690 $) est incluse au poste créditeurs et frais courus.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur des emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 8 861 593 $ s'établissait à 9 408 776 $ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. La juste valeur des billets est équivalente à la valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées et de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge de ces dettes.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la créance à long terme, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte échéance. La juste valeur des subventions à recevoir de 21 035 604 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

16. ENGAGEMENT

Au 31 mars 2006, l'Institut est engagée auprès de la Société immobilière du Québec pour relocaliser deux de ses emplacements vers un seul emplacement. Au courant du mois de juin, deux propositions d'emprunts pour couvrir les aménagements ont été négociées pour un montant total de 1 202 416 $. Ces emprunts porteraient au taux d'intérêt de 4,70 % et viendraient à échéance en 2014. Ils seront remboursables à compter de juin 2006.

17. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, l'Institut doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, l'Institut n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2006.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 22 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 juin 2006

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêt (note 15)	155 894	121 105	97 354
Honoraires de garantie	19 696	14 636	12 525
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 16)	3 523	2 409	4 150
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	4 862	3 814	3 055
Commissions d'engagement	12 151	6 613	7 666
Autres produits (note 17)	144 405	26 984	4 868
	340 531	175 561	129 618
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Frais d'intérêt (note 18)	38 716	35 777	36 440
Contributions financières (note 19)	62 628	52 633	56 137
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	(25 162)	(31 665)	(45 382)
Honoraires d'intermédiaires financiers	32 650	26 464	17 747
Autres charges (note 20)	3 891	2 986	1 972
	112 723	86 195	66 914
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT LA PROVISION	227 808	89 366	62 704
Provision			
Provision pour pertes (note 10)	235 888	165 742	273 023
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	(228 234)	(146 542)	(265 415)
	7 654	19 200	7 608
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	220 154	70 166	55 096
Charges liées à l'administration			
Frais d'administration (note 21)	43 350	40 276	40 589
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec		(21 946)	(26 811)
	43 350	18 330	13 778
BÉNÉFICE NET	176 804	51 836	41 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	246 120	194 284
BÉNÉFICE NET	176 804	51 836
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	422 924	246 120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements temporaires (note 4)	9 608	9 588
Placements (note 5)	2 285 867	1 731 246
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 10)	737 395	744 925
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 10)	303 739	333 011
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 10)	2 464	2 744
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	736 154	558 956
Autres éléments d'actif (note 11)	109 370	136 861
	4 184 597	3 517 331
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse		904
Découvert bancaire	5 941	
Emprunts à court terme (note 12)	101 900	235 900
Emprunts à long terme (note 13)	3 351 955	2 810 017
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	15 374	12 564
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 9 et 10)	229 377	156 526
Autres éléments de passif (note 14)	24 182	22 356
	3 728 729	3 238 267
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	422 924	246 120
	455 868	279 064
	4 184 597	3 517 331
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 9 et 10)	2 152 918	1 570 655

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (note 27)
AUTRES ENGAGEMENTS (note 28)
ÉVENTUALITÉS (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
André côté, président du conseil d'administration
Léopold Beaulieu, vice-président du conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	176 804	51 836	41 318
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	719	713	460
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 109)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(77 310)	(52 712)	(30 373)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	24 509	16 969	9 876
Gain sur disposition d'actions et de parts	(136 437)	(17 173)	(508)
Gain sur disposition de placements	(1 165)	(887)	(504)
Moins-value non réalisée sur les placements	515		
Perte de change non matérialisée sur les placements	284	629	
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	5 973	25	
Virement de revenus reportés			(192)
Provision pour pertes	235 888	165 742	273 023
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(228 234)	(146 542)	(265 415)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	800	859	1 921
Perte sur disposition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie		208	
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	9		20
	1 226	18 538	28 517
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 22)	25 071	(51 843)	(12 865)
	26 297	(33 305)	15 652
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	397	(397)	69 083
Acquisition de placements	(584 410)	(740 816)	(600 019)
Disposition de placements	107 456	100 916	30 524
Diminution (augmentation) nette des prêts	(86 260)	7 968	(146 283)
Diminution (augmentation) nette des actions	160 861	11 395	(300 076)
Diminution (augmentation) nette des parts	88	21 327	(236)
Primes sur instruments financiers dérivés	(5 386)		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(673)	(688)	(572)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(32 057)	(37 872)	(31 362)
	(439 984)	(638 167)	(978 941)
Montants à reporter	(413 687)	(671 472)	(963 289)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
Montants reportés	(413 687)	(671 472)	(963 289)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Diminution nette des emprunts à court terme	(134 000)	(135 000)	(28 700)
Emprunts à long terme	567 067	821 200	1 140 820
Remboursements des emprunts à long terme	(24 000)	(13 200)	(140 916)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés		(700)	(4 099)
	409 067	672 300	967 105
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 620)	828	3 816
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 287	7 459	3 643
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 667	8 287	7 459

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse			2 469
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	9 608	9 191	4 990
Chèques en circulation moins l'encaisse		(904)	
Découvert bancaire	(5 941)		
	3 667	8 287	7 459

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Intérêts payés	36 343	35 901	30 156

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

En vertu du projet de loi no 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret numéro 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que des chèques en circulation moins l'encaisse ou du découvert bancaire, selon le cas.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

Les parts dans les sociétés en commandite et les participations en actions non cotées dans les commandités, sont comptabilisées à la juste valeur. En vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, La Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause. De plus, en tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ils ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur aux livres.

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Lorsqu'un prêt dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec, restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, sont un instrument financier hors bilan.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions ou aux parts.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et les autres débiteurs liés aux interventions financières est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises et des programmes d'actions d'une classe particulière, les sociétés clientes sont classées en sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours d'une période précédente donnée.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garanties dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

Les autres débiteurs liés aux interventions financières à des entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrain détenu à des fins de décontamination

Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions, qui est un instrument financier dérivé, est comptabilisée à la juste valeur. La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actifs ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions financières (suite)

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Les contributions financières à Emploi-Québec en vertu du programme « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel Emploi-Québec en a effectué la réclamation à la Société.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant des positions figurant au bilan et hors bilan. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux autres produits. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques «Autres éléments d'actif» et «Autres éléments de passif».

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des salariés.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Normes comptables récentes adoptées par la Société

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1er avril 2005, Investissement Québec a adopté la note d'orientation no 15 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (NOC-15) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2004. La NOC-15 définit une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) comme une entité dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'un tiers, ou une entité dont les détenteurs de capitaux propres n'ont pas collectivement le pouvoir de prendre les décisions ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels, le cas échéant. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majeure partie des pertes prévues ou a la possibilité de recevoir les principaux rendements résiduels. En outre, la NOC-15 prévoit certaines informations à communiquer pour les EDDV qui ne sont pas consolidées mais dans lesquelles une entreprise détient un droit variable significatif. L'adoption de la NOC-15 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers, ni sur la divulgation financière de la Société au 31 mars 2006.

Sociétés de placement

Le 1er avril 2005, Investissement Québec a adopté la note d'orientation no 18 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2004. En vertu de cette note d'orientation, les sociétés de placement sont tenues de comptabiliser tous les placements à la juste valeur, y compris ceux qui seraient par ailleurs consolidés ou comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit des critères permettant de déterminer si une société est une société de placement. Elle précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement ou l'investisseur qui comptabilise cette participation à la valeur de consolidation doit comptabiliser les placements de la société de placement à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement, soit IQ FIER inc. Investissement Québec respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Normes comptables récentes qui seront adoptées par la Société

Instruments financiers

En 2005, l'Institut canadien des comptables agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ». Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2007. Les principales incidences de ces normes sont les suivantes :

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En vertu de cette nouvelle norme, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et autres passifs financiers ou actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de choisir de classer dans les instruments détenus à des fins de transaction, tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Normes comptables récentes qui seront adoptées par la Société (suite)

Instruments financiers (suite)

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, intitulée « Autres éléments du résultat étendu », doit être ajoutée à l'avoir dans le bilan consolidé. Les principaux éléments de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

La Société analyse présentement les incidences de la mise en application de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 3,78 % à 3,83 %, échéant en avril 2006	5 003	
Certificats de dépôt, de 3,70 % à 3,75 %, échéant en avril 2006	4 605	7 699
Bons du Trésor du Canada		1 492
Bons du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		397
	9 608	9 588

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 6,01 %, échéant entre avril 2006 et mars 2011, valeur nominale de 2,3 milliards de dollars	2 071 153	1 561 067
Obligations et autres titres de créance, de 3,40 % à 11,00 %, échéant entre novembre 2006 et mars 2016, valeur nominale de 99,3 millions de dollars	103 766	102 335
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	34 969	34 539
Actions et autres titres de participation	35 574	33 021
Parts de sociétés en commandite	40 331	197
Actions de sociétés agissant à titre de commandité	(3)	1
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	77	86
	2 285 867	1 731 246

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 10,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2006 (8,6 millions au 31 mars 2005).

5. PLACEMENTS (suite)

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

2007	188 774
2008	332 616
2009	528 987
2010	656 921
2011 et au-delà	507 952
	2 215 250
Aucune échéance	70 617
	2 285 867

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt				
Taux fixe [1]	4 776	155 213	159 989	142 351
Taux variable [2]	39 331	356 054	395 385	180 098
	44 107	511 267	555 374	322 449
Sans intérêt	89	394 518	394 607	414 047
Restructurés	1 691		1 691	2 016
Douteux	31 161	272 671	303 832	430 732
	77 048	1 178 456	1 255 504	1 169 244
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(9 628)	(147 264)	(156 892)	(48 144)
Prêts sans intérêt	(18)	(87 772)	(87 790)	(61 461)
Prêts restructurés	(1 331)		(1 331)	(1 382)
Prêts douteux	(25 434)	(246 662)	(272 096)	(313 332)
	(36 411)	(481 698)	(518 109)	(424 319)
	40 637	696 758	737 395	744 925

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

Moins d'un an	19 460	148 875	168 335	148 821
De 1 à 2 ans	13 315	58 864	72 179	149 703
De 2 à 3 ans	9 062	64 666	73 728	98 401
De 3 à 4 ans	9 266	77 583	86 849	99 372
De 4 à 5 ans	7 269	150 297	157 566	106 496
De 5 à 10 ans	18 456	436 629	455 085	426 327
De 10 à 20 ans	220	182 712	182 932	140 124
Plus de 20 ans		58 830	58 830	
	77 048	1 178 456	1 255 504	1 169 244

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2006 (entre 2,75 % et 12,00 % au 31 mars 2005).
(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 7,00 % au 31 mars 2006 (5,75 % au 31 mars 2005).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	594	25 567	26 161	29 353
Privilégiées	1 444	326 265	327 709	347 536
D'une classe particulière		5 018	5 018	5 972
Ordinaires provenant de prêts restructurés	243		243	725
Privilégiées provenant de prêts restructurés	458		458	427
	2 739	356 850	359 589	384 013
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(312)	(10 709)	(11 021)	(13 369)
Actions privilégiées	(1 114)	(38 049)	(39 163)	(30 740)
Actions d'une classe particulière		(5 018)	(5 018)	(5 972)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(227)		(227)	(580)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(421)		(421)	(341)
	(2 074)	(53 776)	(55 850)	(51 002)
	665	303 074	303 739	333 011
L'échéancier de rachat des actions se détaille comme suit :				
Moins d'un an	503	354	857	130
De 1 à 2 ans	22	80	102	529
De 2 à 3 ans	75	53	128	103
De 3 à 4 ans	75	53	128	128
De 4 à 5 ans	75	53	128	127
De 5 à 10 ans	120	17 567	17 687	17 800
De 10 à 20 ans		45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000	260 000
	870	323 160	324 030	323 817
Aucune échéance	1 869	33 690	35 559	60 196
	2 739	356 850	359 589	384 013

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur comptable de ces actions au 31 mars 2006 est de 3,1 millions de dollars (5,1 millions au 31 mars 2005). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2006, ces actions ont une valeur de 3,5 millions de dollars (6,0 millions au 31 mars 2005).

La Société détient une option de vente sur les actions ordinaires qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) à compter de janvier 2006 et en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	395	2 484	2 879	3 014
D'une société en commandite		11 639	11 639	11 639
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	1 031		1 031	984
	1 426	14 123	15 549	15 637
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées de coopératives	(320)	(889)	(1 209)	(988)
Parts d'une société en commandite		(11 639)	(11 639)	(11 639)
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(237)		(237)	(266)
	(557)	(12 528)	(13 085)	(12 893)
	869	1 595	2 464	2 744
L'échéancier de rachat des parts se détaille comme suit :				
Moins d'un an		71	71	304
De 1 à 2 ans		78	78	31
De 2 à 3 ans		78	78	38
De 3 à 4 ans		78	78	38
De 4 à 5 ans		78	78	38
De 5 à 10 ans	670	484	1 154	964
De 10 à 20 ans	361	337	698	344
Plus de 20 ans		514	514	
	1 031	1 718	2 749	1 757
Aucune échéance	395	12 405	12 800	13 880
	1 426	14 123	15 549	15 637

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	196 050	278 413	474 463	503 609
D'engagement financier	37 794	1 870 038	1 907 832	1 223 572
	233 844	2 148 451	2 382 295	1 727 181
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(34 542)	(48 802)	(83 344)	(99 927)
Garanties d'engagement financier	(7 797)	(138 236)	(146 033)	(56 599)
	(42 339)	(187 038)	(229 377)	(156 526)
	191 505	1 961 413	2 152 918	1 570 655
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins d'un an	39 298	38 604	77 902	95 284
De 1 à 2 ans	19 179	18 277	37 456	39 299
De 2 à 3 ans	20 389	13 853	34 242	19 604
De 3 à 4 ans	21 370	12 663	34 033	43 272
De 4 à 5 ans	33 505	49 773	83 278	43 926
De 5 à 10 ans	97 906	162 560	260 466	293 884
De 10 à 20 ans	2 197	1 852 721	1 854 918	1 191 912
	233 844	2 148 451	2 382 295	1 727 181

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,9 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2006 (1,2 milliard au 31 mars 2005) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 24,6 millions en dollars canadiens au 31 mars 2006 (39,0 millions au 31 mars 2005).

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
Solde au début de l'exercice	85 784	558 956	644 740	646 092
Provision pour pertes [2]	7 654	228 234	235 888	165 742
Recouvrements	289	2 689	2 978	645
Radiations [3]	(6 138)	(39 674)	(45 812)	(89 196)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(6 001)	(14 051)	(20 052)	(78 543)
Solde à la fin de l'exercice	81 588	736 154	817 742	644 740

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :				
Prêts	36 411	481 698	518 109	424 319
Actions	2 074	53 776	55 850	51 002
Parts	557	12 528	13 085	12 893
Autres débiteurs liés aux interventions financières	207	1 114	1 321	
Garanties	42 339	187 038	229 377	156 526
	81 588	736 154	817 742	644 740

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses entreprises clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 9,9 millions de dollars au 31 mars 2006 (17,7 millions au 31 mars 2005) pour les prêts, actions et parts et de 20,5 millions de dollars (24,6 millions au 31 mars 2005) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 98,5 millions de dollars au 31 mars 2006 (100 millions au 31 mars 2005).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.
(2) Inclut un montant de 4,4 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2006 (3,1 millions au 31 mars 2005).
(3) Aucune radiation au titre de prêts restructurés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (0,8 million de dollars au 31 mars 2005).

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2006	2005
À recevoir du gouvernement du Québec	13 338	48 171
Options d'achat d'actions	3 757	3 927
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	78 557	71 009
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 783	1 805
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés [1]	4 475	5 194
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 186	
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 3,6 millions de dollars (3,0 millions au 31 mars 2005)	1 992	2 138
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,3 millions de dollars (6,1 millions au 31 mars 2005)	623	604
Honoraires d'administration à recevoir - Apparentés	225	
Autres débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [2]	1651	3 550
Autres débiteurs	783	463
	109 370	136 861

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Autres débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2006			2005
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Autres débiteurs liés aux interventions financières	764	2 208	2 972	3 550
Provision cumulée pour pertes sur autres débiteurs liés aux interventions financières financières (note 10)	(207)	(1 114)	(1 321)	
	557	1 094	1 651	3 550

Le montant des autres débiteurs liés aux interventions financières libellés en dollars américains totalise 0,5 million en dollars canadiens au 31 mars 2006 (0,2 million au 31 mars 2005).

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2006	2005
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,87 % à 3,94 %, échéant en avril et en mai 2006	37 500	127 200
Billets – institutions financières, de 3,90 % échéant en avril 2006	43 700	44 200
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,86 %, échéant en avril 2006	20 700	64 500
	101 900	235 900

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 600 millions de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2006, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 millions de dollars, renouvelables en juillet 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2006	2005
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échéant en octobre 2007	75 000	75 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	175 000	175 000
- 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 200	28 200
- 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	80 868	81 997
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	60 000	60 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 (1)	162 500	162 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	134 120	134 120
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 (1)	52 500	52 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 500	47 500
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin et novembre 2020	44 667	
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2006 et avril 2011 (2)	2 291 600	1 793 200
	3 351 955	2 810 017

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

2007	184 800
2008	399 800
2009	544 000
2010	888 600
2011	633 068
2012 et au-delà	701 687
	3 351 955

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société est autorisée à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,5 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, en vertu du décret 675-2004, daté du 30 juin 2004, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2006	2005
Contributions financières et garanties à payer	1 077	5 203
Contributions financières à payer à Emploi-Québec	2 609	
Revenus reportés (1)	3 060	2 053
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	2 603	
Congés de maladie et vacances à payer (note 30)	10 319	9 990
Autres créditeurs (2)	4 514	5 110
	24 182	22 356

(1) Incluent la contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à la « Banque de données pour investisseurs et promoteurs », soit la somme de 50 000 dollars au 31 mars 2006 (50 000 au 31 mars 2005).

Le montant des revenus reportés libellés en dollars américains totalise 1,8 million en dollars canadiens au 31 mars 2006 (1 million au 31 mars 2005).

(2) Incluent la somme de 0,2 million de dollars due à des entités apparentées au 31 mars 2006 (0,3 million au 31 mars 2005).

15. REVENUS D'INTÉRÊT

	2006	2005	2004
Intérêts sur les prêts	42 710	39 143	36 940
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	79 056	54 345	30 985
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	648	197	1 741
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières à rendement réduit ou nul (1)	33 480	27 420	27 688
	155 894	121 105	97 354

(1) Cette contribution se rapporte aux interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2006	2005	2004
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	2 220	878	331
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions	1 473	1 556	3 819
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	(170)	(25)	
	3 523	2 409	4 150

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17. AUTRES PRODUITS

	2006	2005	2004
Gain sur disposition d'actions et de parts	136 437	17 173	508
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite		70	417
Dividendes	21	3	
Honoraires d'intéressement	3 020	2 180	1 520
Honoraires d'attestation et de certification	2 160	104	
Revenus sur les autres placements	6 128	5 193	1 857
Gain sur disposition de placements	1 165	887	504
Moins-value non réalisée sur les placements	(515)		
Perte de change non matérialisée sur les placements	(284)	(629)	
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(6 346)	(107)	(511)
Autres produits provenant du gouvernement du Québec	1 667	1 885	512
Autres produits	952	225	61
	144 405	26 984	4 868

18. FRAIS D'INTÉRÊT

	2006	2005	2004
Intérêts sur les emprunts à long terme (1)	35 452	29 399	26 037
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires (2)	3674	6 794	11 052
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme (1)	719	713	460
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme (1)	(1 129)	(1 129)	(1 109)
	38 716	35 777	36 440

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Les frais d'intérêt sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 0,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2,1 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 3,8 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

19. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2006			2005	2004
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec (1)	Total	Total	Total
Contributions financières non remboursables	34 857	27 752	62 609	51 786	52 218
Contributions financières – Emploi-Québec	2 609		2 609		
Contributions financières à remboursement conditionnel		(2 590)	(2 590)	847	3 919
	37 466	25 162	62 628	52 633	56 137

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

20. AUTRES CHARGES

	2006	2005	2004
Honoraires de contre-garantie	3 020	2 180	1 520
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	9		20
Autres charges	862	806	432
	3 891	2 986	1 972

21. FRAIS D'ADMINISTRATION (1)

	2006	2005	2004
Salaires et charges sociales	30 282	28 228	28 754
Loyers	2 757	2 320	2 419
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 001	3 489	3 375
Honoraires	989	1 056	762
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	800	859	1 921
Autres	4 521	4 324	3 358
	43 350	40 276	40 589

(1) Incluent une somme de 3,9 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (4,6 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 3,6 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

22. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2006	2005	2004
Autres éléments d'actif	34 888	(37 569)	204
Intérêts échus et courus sur les emprunts	2 810	297	6 898
Autres éléments de passif	(777)	2 186	(3 084)
Provision cumulée pour pertes	(62 886)	(167 094)	(64 875)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	51 036	150 337	47 992
	25 071	(51 843)	(12 865)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des opérations sous forme de contrats à terme normalisés, qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2006, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés dans le cas des options d'achat d'actions et par les gains ou les pertes non réalisés en ce qui a trait aux contrats à terme.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

	2006			2005
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	3 757		3 757	3 927
Contrats de change – Options	2 186		2 186	
Contrats de taux d'intérêt – Swaps		2 603	(2 603)	
Contrats à terme boursiers	79		79	81
	6 022	2 603	3 419	4 008

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers, y compris les dérivés figurant au bilan et hors bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie définie, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3860 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan						
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	3 667	3 667		8 684	8 684	
Placements	2 285 790	2 284 446	(1 344)	1 730 962	1 762 962	32 000
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	737 395	681 543	(55 852)	744 925	655 927	(88 998)
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	306 203	58 668	(247 535)	335 755	81 015	(254 740)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	736 154	918 199	182 045	558 956	671 580	112 624
Options d'achat d'actions	3 757	3 757		3 927	3 927	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 186	2 186				
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts		160 970	160 970		134 791	134 791
Autres actifs	17 756	17 756		53 963	53 963	
Montants à reporter	4 092 908	4 131 192	38 284	3 437 172	3 372 849	(64 323)

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan (suite)						
Montants reportés	4 092 908	4 131 192	38 284	3 437 172	3 372 849	(64 323)
Passif						
Emprunts	3 453 855	3 199 476	254 379	3 045 917	2 838 160	207 757
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	2 603	2 603		81	81	
Autres passifs	23 574	23 548	26	22 877	22 863	14
	3 480 032	3 225 627	254 405	3 068 875	2 861 104	207 771
Instruments financiers hors bilan						
Garanties (2)	(229 377)	(290 071)	(60 694)	(156 526)	(152 544)	3 982
	(229 377)	(290 071)	(60 694)	(156 526)	(152 544)	3 982
			231 995			147 430

(1) La Société a comptabilisé les prêts, les actions et les parts à rendement réduit ou nul, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, à une valeur supérieure à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable (1 milliard de dollars) et la juste valeur (740 millions de dollars) n'entraîne pas de baisse de valeur durable mais provient plutôt de l'actualisation de ces prêts, de ces actions et de ces parts. La Société comptabilise ces derniers au coût étant donné que le gouvernement du Québec lui verse une contribution au titre d'intérêts afin de compenser le rendement réduit ou nul sur ces actifs.

(2) Les garanties sont classées comme un instrument financier hors bilan. Cependant, la valeur comptable des garanties, qui correspond au montant de la provision cumulée pour pertes sur garanties, fait partie des instruments financiers présentés au bilan de la Société.

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, chèques en circulation moins l'encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des chèques en circulation moins l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, du découvert bancaire, des emprunts à court terme et des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts à taux variable ou dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à la valeur comptable. La juste valeur des prêts à remboursement variable ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés; par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions privilégiées ayant une date de rachat prévue et celle des parts privilégiées de coopératives à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des actions et des parts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondent aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La juste valeur des contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Garanties

La juste valeur du portefeuille de garanties repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des honoraires de garantie et des débours de garanties anticipés, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des garanties comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :.

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan							
Actif							
Placements temporaires		9 608					9 608
Taux d'intérêt réel		*3,8 %*					
Placements		22 200	166 573	1 979 075	7 071	110 948	2 285 867
Taux d'intérêt réel		*5,8 %*	*5,1 %*	*4,2 %*	*4,7 %*		
Prêts sans intérêt		5 969	19 767	86 006	283 149	187 970	582 861
Autres prêts, actions et parts	382 503	24 770		115 143	33 308	492 057	1 047 781
Taux d'intérêt réel		*6,0 %*		*7,8 %*	*6,9 %*		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts						(587 044)	(587 044)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec						736 154	736 154
Autres actifs						109 370	109 370
Montants à reporter	382 503	62 547	186 340	2 180 224	323 528	1 049 455	4 184 597

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan (suite)							
Montant reportés	382 503	62 547	186 340	2 180 224	323 528	1 049 455	4 184 597
Passif et avoir							
Découvert bancaire						5 941	5 941
Emprunts sans intérêt		21 600	163 200	2 106 400	45 067		2 336 267
Emprunts portant intérêt		1 008 520		109 068			1 117 588
Taux d'intérêt réel		*3,9 %*		*5,6 %*			
Autres passifs		(55 316)			57 919	266 330	268 933
Avoir						455 868	455 868
		974 804	163 200	2 215 468	102 986	728 139	4 184 597
Écart de sensibilité	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	321 316	
Instruments financiers hors bilan							
Garanties						2 152 918	2 152 918
Écart de sensibilité						(2 152 918)	(2 152 918)
Total 2006	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	(1 831 602)	(2 152 918)
2005							
Instruments financiers portés au bilan	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	635 799	
Instruments financiers hors bilan						(1 570 655)	(1 570 655)
Total 2005	180 214	(1 029 764)	(78 112)	63 711	228 152	(934 856)	(1 570 655)

Le taux d'intérêt réel représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26. CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES

	2006			2005		
	Prêts, actions, parts et autres débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	Prêts, actions, parts et autres débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
Par secteur d'activité :						
Entreprises du secteur primaire	7 496	6 327	39 123	14 386	6 529	29 397
Entreprises du secteur secondaire						
Matériel de transport	163 981	1 776 654	210 157	167 032	1 220 812	59 851
Papier	253 862	2 924	207 821	265 131	2 398	189 208
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	323 090	25 307	30 942	342 567	19 791	31 112
Autres	178 226	137 140	127 956	171 137	128 124	142 908
	919 159	1 942 025	576 876	945 867	1 371 125	423 079
Entreprises du secteur tertiaire	118 594	204 566	120 155	120 427	193 001	106 480
	1 045 249	2 152 918	736 154	1 080 680	1 570 655	558 956
Auprès du gouvernement du Québec :						
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	1 002 521	1 961 413	736 154	1 035 230	1 387 138	558 956

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés en deux volets. Le premier représente les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second comprend les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, une somme maximale de 288 millions de dollars comme suit : jusqu'à 156 millions pour soutenir la création de FIER-Régions, jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 42 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien.

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2006			2005
	Pertes non remboursées et contributions non assumées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées et contributions assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements sur les ententes de financement autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	4 161	15 953	20 114	166 835
Garanties	6 506	6 506	13 012	1 065 127
Contributions financières	2 062	11 595	13 657	42 283
	12 729	34 054	46 783	1 274 245
Engagements sur les ententes de financement acceptées par les clients				
Prêts	7 288	319 521	326 809	239 851
Garanties	71 512	452 762	524 274	148 448
Contributions financières	138 327	120 848	259 175	429 203
	217 127	893 131	1 110 258	817 502
Engagements d'investissement sous forme de parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions		104 752	104 752	20 000
FIER Partenaires, s.e.c.		88 974	88 974	
Fonds-Soutien		11 433	11 433	
		205 159	205 159	20 000
	229 856	1 132 344	1 362 200	2 111 747

Le montant des engagements libellés en dollars américains totalise 62 835 dollars canadiens au 31 mars 2006 (0,3 million au 31 mars 2005).

28. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 24,3 millions de dollars au 31 mars 2006 (17,6 millions au 31 mars 2005) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. De plus, elle s'est engagée à verser des contributions financières liées aux activités de promotion de l'immigration d'affaires par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Au 31 mars 2006, le montant non utilisé de ces contributions était de 1,7 million de dollars.

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,4 million de dollars (1 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2005; 0,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2004).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Au 31 mars 2006, les obligations de l'employeur s'élèvent à 0,1 million de dollars (0,1 million au 31 mars 2005) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société n'a imputé aucun coût aux résultats des exercices terminés le 31 mars 2006 et le 31 mars 2005 (0,1 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2004). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 6,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 4,00 %.

30. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	9 990	9 863
Charge de l'exercice	3 198	2 133
Montants versés au cours de l'exercice	(2 869)	(2 006)
Solde à la fin de l'exercice	10 319	9 990

31. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever à 11,7 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours d'un exercice antérieur, la Société a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option, à la suite de la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la Société s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants pour les dommages ou les pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de débourser à ce titre est de 0,6 million de dollars. Cet engagement se terminera au plus tard le 15 janvier 2007.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2004 et 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2006						2005
	Investissement Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi-fications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Actif							
Encaisse		44		4	(48)		
Placements temporaires		2 605	7 003			9 608	9 588
Placements		2 245 462	40 328	77		2 285 867	1 731 246
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	737 395					737 395	744 925
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	303 739					303 739	333 011
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 464					2 464	2744
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	736 154					736 154	558 956
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	31 554				(31 554)		
Avances à des filiales	45 030				(45 030)		
Autres éléments d'actif	30 561	80 340	72	79	(1 682)	109 370	136 816
	1 886 897	2 328 451	47 403	160	(78 314)	4 184 597	3 517 331

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2006						2005
	Investissement Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi-fications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Passif et avoir							
Passif							
Chèque en circulation moins l'encaisse			2 666		(2 666)		904
Découvert bancaire	3 323				2 618	5 941	
Emprunts à court terme	101 900					101 900	235 900
Emprunts à long terme	1 060 355	2 291 600				3 351 955	2 810 017
Intérêts échus et courus sur les emprunts	15 374					15 374	12 564
Avances de la Société mère			44 867	163	(45 030)		
Provision cumulée pour pertes sur garanties	229 377					229 377	156 526
Autres éléments de passif	20 700	3 886	1 198	80	(1 682)	24 182	22 356
	1 431 029	2 295 486	48 731	243	(46 760)	3 728 729	3 238 267
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	422 924	32 964	(1 329)	(86)	(31 549)	422 924	246 120
	455 868	32 965	(1 328)	(83)	(31 554)	455 868	279 064
	1 886 897	2 328 451	47 403	160	(78 314)	4 184 597	3 517 331
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 152 918					2 152 918	1 570 655

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2006						2005
	Investissement Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi-fications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Produits liés à l'exploitation							
Revenus d'intérêt	76 341	70 241	312			155 894	121 105
Honoraires de garantie	19 696					19 696	14 636
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	3 523					3 523	2 409
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	4 862					4 862	3 814
Commissions d'engagement	12 151					12 151	6 613
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 203				(1 203)		
Autres produits	137 911	7 009	(515)			144 405	26 984
	255 687	86 250	(203)		(1 203)	340 531	175 561
Charges liés à l'exploitation							
Frais d'intérêt	38 716					38 716	35 777
Contributions financières	25 005	37 466		157		61 628	52 633
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(25 005)			(157)		(25 162)	(31 665)
Honoraires d'intermédiaires financiers		32 650				32 650	26 464
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère		1 384			(1 384)		
Autres charges	3 326	270		9	286	3 891	2 986
	42 042	71 770		9	(1 098)	112 723	86 195
Bénéfices d'exploitation avant la provision							
Montants à reporter	213 645	14 480	(203)	(9)	(105)	227 808	89 366

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2006						2005
	Investissement Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Bénéfices d'exploitation avant la provision							
Montants reportés	213 645	14 480	(203)	(9)	(105)	227 808	89 366
Provision							
Provision pour pertes	235 888					235 888	165 742
Provision pour pertes recou - vrable du gouvernement du Québec	(228 234)					(228 234)	(146 542)
	7 654					7 654	19 200
Bénéfice d'exploitation	205 991	14 480	(203)	(9)	(105)	220 154	70 166
Charges liées à l'administration							
Frais d'administration	42 218	328	909		(105)	43 350	40 276
Honoraires d'administration gouvernement du Québec							(21 946)
	42 218	328	909		(105)	43 350	18 330
Bénéfice net avant la quote-part des résultats des filiales	163 773	14 152	(1 112)	(9)		176 804	51 836
Quote-part des résultats des filiales	13 031				(13 031)		
Bénéfice net	176 804	14 152	(1 112)	(9)	(13 031)	176 804	51 836

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et des ressources humaines. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification et des ressources humaines reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

André Côté
Président-directeur général par intérim

Rodrigue Brillant
Vice-président à l'administration par intérim

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2006, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation à la juste valeur des placements détenus par une filiale et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2006

IQ FIER INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse		3
Placements temporaires (note 4)	7 003	
Placements (note 5)	40 328	198
Autres éléments d'actif	72	
	47 403	201
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse	2 666	
Avances de la Société mère, sans intérêt, échéant entre juin et novembre 2020	44 867	200
Honoraires à payer à la Société mère	1 198	166
Autres éléments de passif		51
	48 731	417
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	1	1
Déficit	(1 329)	(217)
	(1 328)	(216)
	47 403	201

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration
Lucien Biron, Administrateur

IQ FIER INC.

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION		
Revenus d'intérêt sur l'encaisse et les placements temporaires	312	
	312	
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION		
Moins-value non réalisée sur les placements	515	
Honoraires d'administration – Société mère (note 7)	909	217
	1 424	217
PERTE NETTE	(1 112)	(217)
Déficit au début	(217)	
DÉFICIT À LA FIN	(1 329)	(217)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 112)	(217)
Ajustement pour :		
Moins-value non réalisée sur les placements	515	
	(597)	(217)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 8)	909	217
	312	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(40 645)	(198)
	(40 645)	(198)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des avances de la Société mère	44 667	200
Émission d'actions		1
	44 667	201
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 334	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 337	3

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse		3
Placements temporaires	7 003	
Chèques en circulation moins l'encaisse	(2 666)	
	4 337	3

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ FIER inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme d'équité ou de quasi-équité, aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004 et modifié par le décret 680-2005, daté du 29 juin 2005, IQ FIER inc. peut investir une somme maximale de 288 millions de dollars comme suit : jusqu'à 156 millions pour soutenir la création de FIER-Régions; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER-Partenaires et jusqu'à concurrence de 42 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la Société proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministère des Finances.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des chèques en circulation moins l'encaisse.

Placements

Les parts dans les sociétés en commandite et les participations en actions non cotées dans les commandités, sont comptabilisées à la juste valeur. En vertu des ententes contractuelles avec les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause. De plus, en tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ils ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur aux livres.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES À LA SUITE DE NORMES COMPTABLES RÉCENTES ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1er avril 2005, IQ FIER inc. a adopté la note d'orientation no 15 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (NOC-15) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2004. La NOC-15 définit une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) comme une entité dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'un tiers, ou une entité dont les détenteurs de capitaux propres n'ont pas collectivement le pouvoir de prendre les décisions ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES À LA SUITE DE NORMES COMPTABLES RÉCENTES ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ (suite)

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (suite)

les rendements résiduels, le cas échéant. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majeure partie des pertes prévues ou a la possibilité de recevoir les principaux rendements résiduels. En outre, la NOC-15 prévoit certaines informations à communiquer pour les EDDV qui ne sont pas consolidées mais dans lesquelles une entreprise détient un droit variable significatif. L'adoption de la NOC-15 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers, ni sur la divulgation financière de la Société au 31 mars 2006.

Sociétés de placement

Le 1er avril 2005, IQ FIER inc. a adopté la note d'orientation no 18 concernant la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) », qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2004. En vertu de cette note d'orientation, les sociétés de placement sont tenues de comptabiliser tous les placements à la juste valeur, y compris ceux qui seraient par ailleurs consolidés ou comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit des critères permettant de déterminer si une société est une société de placement. IQ FIER inc. répond à ces critères, ainsi elle est qualifiée de société de placement.

La NOC-18 précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement ou l'investisseur qui comptabilise cette participation à la valeur de consolidation doit comptabiliser les placements de la société de placement à la juste valeur.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Acceptations bancaires, de 3,78 % à 3,83 %, échéant en avril 2006	5 003	
Certificat de dépôt, 3,70 %, échéant en avril 2006	2 000	
	7 003	

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juin 2015 et février 2016 (1) (2)	31 010	
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts émises, échéant au plus tard en mars 2017 (3) (4)	769	197
Fonds-Soutien – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juillet 2015 et mars 2016 (1) (2)	8 552	
Montants à reporter	40 331	197

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)

	2006	2005
Montants reportés	40 331	197
Actions de sociétés agissant à titre de commandité		
FIER-Régions – Actions non votantes [1]	(5)	
FIER Partenaires, inc. – 50 % des actions votantes [3]	1	1
Fonds-Soutien – Actions non votantes [1]	1	
	(3)	1
	40 328	198

(1) La juste valeur a été établie à partir d'états financiers vérifiés et non vérifiés au 31 décembre 2005.

(2) Ces dates pourront être reportées par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus deux périodes supplémentaires d'un an.

(3) La juste valeur a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2006.

(4) Cette date pourra être reportée par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus trois périodes supplémentaires d'un an.

6. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

Catégorie « B », non votantes, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la Société ou du détenteur à un prix à être convenu entre la Société et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », votantes et participantes.

	2006	2005
Émis et payé		
10 actions de catégorie «A»	1	1

7. HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE

	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
Honoraires d'administration au titre de :		
Salaires et charges sociales	447	81
Loyers	32	7
Déplacements, représentation, publicité et promotion	129	27
Honoraires	261	93
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	9	2
Autres	31	7
	909	217

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
Autres éléments d'actif	(72)	
Honoraires à payer à la Société mère	1 032	166
Autres éléments de passif	(51)	51
	909	217

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires et des passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable. La juste valeur des avances de la Société mère ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu qu'il n'existe pas de marché organisé pour ce type d'instruments. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. Les autres instruments financiers, tels les placements, son déjà comptabilisés à la juste valeur.

10. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les ententes d'investissement autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2006	2005
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	104 752	20 000
FIER Partenaires, s.e.c.	88 974	
Fonds-Soutien	11 433	
	205 159	20 000

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

IQ FIER INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ FIER inc. au 31 mars 2006 et les états des résultats et du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc. au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation à la juste valeur des placements détenus par la Société et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2006

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	44	272
Placements temporaires (note 4)	2 605	9 588
Placements (note 5)	2 245 462	1 730 962
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 783	1 805
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	78 557	71 009
	2 328 451	1 813 636
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 7)	2 291 600	1 793 200
Honoraires à payer à la Société mère	484	545
Contributions financières à payer à Emploi-Québec	2 609	
Autres éléments de passif	793	1 078
	2 295 486	1 794 823
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	1	1
Bénéfices non répartis	32 964	18 812
	32 965	18 813
	2 328 451	1 813 636

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration
Me Gilles Montplaisir, Secrétaire

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus (note 9)	86 250	59 969	35 029
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Honoraires d'intermédiaires financiers	32 650	26 464	17 747
Contributions financières (note 10)	37 466	20 968	10 755
Honoraires pour la gestion de dossiers de contributions financières – Société mère	1 384	1 180	834
Autres charges	270	310	87
	71 770	48 922	29 423
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	14 480	11 047	5 606
CHARGES LIÉES À L'ADMINISTRATION			
Honoraires d'administration – Société mère (note 11)	328	304	391
BÉNÉFICE NET	14 152	10 743	5 215
Bénéfices non répartis au début	18 812	8 069	2 854
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	32 964	18 812	8 069

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	14 152	10 743	5 215
Ajustements pour :			
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(77 310)	(52 712)	(30 373)
Gain sur disposition de placements	(1 165)	(887)	(504)
Perte de change non matérialisée sur les placements	284	629	
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	24 509	16 969	9 876
	(39 530)	(25 258)	(15 786)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 12)	2 285	(754)	(799)
	(37 245)	(26 012)	(16 585)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	397	(397)	69 083
Acquisition de placements	(543 765)	(740 555)	(600 019)
Disposition de placements	107 456	100 916	30 524
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(32 057)	(37 872)	(31 362)
	(467 969)	(677 908)	(531 774)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts à long terme	522 400	721 200	556 000
Remboursements des emprunts à long terme	(24 000)	(13 200)	(6 800)
	498 400	708 000	549 200
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 814)	4 080	841
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 463	5 383	4 542
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 649	9 463	5 383
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	44	272	393
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 605	9 191	4 990
	2 649	9 463	5 383

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent, entre autres, pour le programme d'aide financière destiné aux entreprises, qu'elle administre. Depuis le 26 janvier 2005, en vertu du décret 29-2005, une partie des revenus générés par le placement de ces sommes d'argent est également affectée, à titre de contributions financières, au « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises de même qu'aux activités de promotion de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret numéro 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ainsi que des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Honoraires pour la gestion de dossiers de contributions financières – Société mère

La Société verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions financières

Les contributions financières non remboursables accordées aux entreprises en vertu du « Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises » sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement.

Les contributions financières à Emploi-Québec en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel Emploi-Québec en a effectué la réclamation auprès de la Société.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES À LA SUITE DE NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Instruments financiers

En 2005, l'Institut canadien des comptables agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ». Ces normes doivent être appliquées par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1er avril 2007. Les principales incidences de ces normes sont les suivantes :

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En vertu de cette nouvelle norme, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et autres passifs financiers ou actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de choisir de classer dans les instruments détenus à des fins de transaction, tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, intitulée « Autres éléments du résultat étendu », doit être ajoutée à l'avoir dans le bilan consolidé. Les principaux éléments de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES À LA SUITE DE NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ (suite)

La Société analyse présentement les incidences de la mise en application de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Certificats de dépôt, 3,75 %, échéant en avril 2006	2 605	7 699
Bons du Trésor du Canada		1 492
Bons du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		397
	2 605	9 588

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 6,01 %, échéant entre avril 2006 et mars 2011, valeur nominale de 2,3 milliards de dollars	2 071 153	1 561 067
Obligations et autres titres de créance, de 3,40 % à 11,00 %, échéant entre novembre 2006 et mars 2016, valeur nominale de 99,3 millions de dollars	103 766	102 335
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	34 969	34 539
Actions et autres titres de participation	35 574	33 021
	2 245 462	1 730 962

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 10,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2006 (8,6 millions au 31 mars 2005).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

2007	188 774
2008	332 616
2009	528 987
2010	656 921
2011 et au-delà	467 621
	2 174 919
Aucune échéance	70 543
	2 245 462

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Au 31 mars 2006, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 2 millions de dollars, renouvelable en juillet 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

7. EMPRUNTS À LONG TERME

	2006	2005
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2006 et avril 2011 (1)	2 291 600	1 793 200

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

2007	184 800
2008	324 800
2009	544 000
2010	713 600
2011	524 000
2012	400
	2 291 600

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», votantes et participantes, sans valeur nominale.

	2006	2005
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A»	1	1

9. REVENUS

	2006	2005	2004
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	79 056	54 345	30 985
Revenus sur les autres placements	6 128	5 193	1 857
Gain sur disposition de placements	1 165	887	504
Intérêts sur l'encaisse et revenus sur les placements temporaires	185	173	1 683
Perte de change non matérialisée sur les placements	(284)	(629)	
	86 250	59 969	35 029

10. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2006	2005	2004
Contributions financières non remboursables	34 857	20 968	10 755
Contributions financières – Emploi-Québec	2 609		
	37 466	20 968	10 755

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

11. HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE

Honoraires d'administration au titre de :

	2006	2005	2004
Salaires et charges sociales	222	223	302
Loyers	23	20	26
Déplacements, représentation, publicité et promotion	28	26	12
Honoraires	30	8	15
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	6	7	21
Autres	19	20	15
	328	304	391

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2006	2005	2004
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	22	(688)	(1 117)
Honoraires à payer à la Société mère	(61)	241	217
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec		(204)	189
Contributions financières à payer à Emploi-Québec	2 609		
Autres éléments de passif	(285)	(103)	(88)
	2 285	(754)	(799)

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les honoraires d'intermédiaires financiers reportés, n'est pas présentée dans le tableau.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers portés au bilan

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse et placements temporaires	2 649	2 649		9 860	9 860	
Placements	2 245 462	2 244 118	(1 344)	1 730 962	1 762 962	32 000
Autres actifs	1 783	1 783		1 805	1 805	
	2 249 894	2 248 550	(1 344)	1 742 627	1 774 627	32 000
Passif						
Emprunts à long terme	2 291 600	2 025 004	266 596	1 793 200	1 573 698	219 502
Autres passifs	3 886	3 886		1 623	1 623	
	2 295 486	2 028 890	266 596	1 794 823	1 575 321	219 502
			265 252			251 502

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

14. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	2 605				44	2 649
Taux d'intérêt réel	*3,8 %*					
Placements	22 200	166 573	1 979 075	7 071	70 543	2 245 462
Taux d'intérêt réel	*5,8 %*	*5,1 %*	*4,2 %*	*4,7 %*		
Autres actifs					80 340	80 340
	24 805	166 573	1 979 075	7 071	150 927	2 328 451
Passif et avoir						
Emprunts sans intérêt	21 600	163 200	2 106 400	400		2 291 600
Autres passifs					3 886	3 886
Avoir					32 965	32 965
	21 600	163 200	2 106 400	400	36 851	2 328 451
Écart de sensibilité 2006	3 205	3 373	(127 325)	6 671	114 076	
Écart de sensibilité 2005	9 390	125	(133 773)	4 048	120 210	

Le taux d'intérêt réel représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

15. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec et au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2006	2005
Contributions financières non remboursables	140 389	127 361
Contributions financières – Emploi-Québec	1 507	
Contributions financières – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	199	
Honoraires d'intermédiaires financiers	24 339	17 578
	166 434	144 939

15. ENGAGEMENTS (suite)

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

2007	64 010
2008	43 790
2009	33 223
2010	19 996
2011	5 415
	166 434

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2004 et 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2006 et les états des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mai 2006

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	306 227	306 401
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 5)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	353 214	268 856
Droits administratifs	4 453	4 010
Intérêts et revenus de placements	21 239	13 154
Autres revenus	345	154
	695 478	602 575
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	260 840	255 137
d'assurance-récolte	29 770	31 679
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	9 781	10 433
du Compte de stabilisation du revenu agricole	12	1 860
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	293 747	126 306
Contribution au paiement de l'intérêt	1 808	3 038
Subvention –Programme d'appui financier à la relève agricole	10 725	9 776
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	73 801	82 672
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(215)	319
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune	4 623	
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	4	
Contribution au financement d'organismes	2 100	1 277
Frais d'administration (note 9)	53 971	64 482
Intérêts	8 109	6 388
Perte de valeur sur placements	283	884
	749 359	594 251
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	(53 881)	8 324
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	200	275
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(54 081)	8 049

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
EXCÉDENT AU DÉBUT	108 792	100 743
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(54 081)	8 049
EXCÉDENT À LA FIN	54 711	108 792
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 10)	54 711	88 372
Excédent non affecté		20 420
	54 711	108 792

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	35	7 018
Placements temporaires (note 11)	16 448	33 086
Débiteurs et intérêts courus	2 724	1 850
Avances aux participants		29 867
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 12)	32 000	30 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 13)	416 775	390 617
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 115	1 785
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	66 311	38 855
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 376	1 551
Versements à recevoir sur placements (note 17)	374	235
	537 158	534 864
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	4 311	5 426
Prêts (note 16)	7 893	10 442
Placements (note 17)	5 073	4 201
Immobilisations corporelles (note 18)	1 127	1 192
Actifs incorporels (note 19)	2 181	2 222
	557 743	558 347

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 20)	307 237	310 977
Créditeurs et frais courus (note 21)	49 475	24 422
Contribution fédérale reportée (note 22)	21 988	16 204
Dû au gouvernement du Québec	132	448
Dû au gouvernement du Canada	141	256
Dû aux fonds (note 23)	23 902	38 300
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	65 277	14 362
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		229
Provision pour vacances	4 711	4 650
	472 863	409 848
Avance du gouvernement du Québec (note 24)	16 194	16 194
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée		10 000
Provision pour congés de maladie (note 25)	13 975	13 513
	503 032	449 555
EXCÉDENT	54 711	108 792
	557 743	558 347

ENGAGEMENTS (note 29)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(54 081)	8 049
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(143)	(272)
Amortissement des immobilisations corporelles	726	734
Amortissement des actifs incorporels	761	738
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(4)	23
Perte de valeur sur placements	283	883
Quote-part de la perte des sociétés satellites	200	275
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée		(66)
	(62 258)	364
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(874)	(1 213)
Avances aux participants	29 867	(29 867)
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(2 000)	(9 000)
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(26 158)	(64 471)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 785	17 185
À recevoir du gouvernement du Canada	(27 456)	(9 516)
Frais payés d'avance		778
Actifs destinés à la vente		370
Créditeurs et frais courus	25 238	10 854
Contribution fédérale reportée	5 784	5 204
Dû au gouvernement du Québec	(316)	302
Dû au gouvernement du Canada	(115)	(6 706)
Dû aux fonds	(14 398)	(69 682)
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole		(2 065)
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	50 915	14 362
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(229)	(32 262)
Provision pour vacances	61	217
Provision pour congés de maladie	462	557
	42 566	(174 953)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(19 692)	(174 589)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	2 724	3 001
Acquisitions de placements	(1 693)	(1 995)
Encaissements de placements en débentures	342	21
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(846)	(631)
Acquisitions d'actifs incorporels	(720)	(733)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	4	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(189)	(336)
Montants à reporter	(19 881)	(174 925)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Montants reportés	(19 881)	(174 925)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance du gouvernement du Québec		66
Emprunts temporaires	(3 740)	111 277
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 740)	111 343
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 621)	(63 582)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	40 104	103 686
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	16 483	40 104

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2006	2005
Encaisse	35	7 018
Placements temporaires	16 448	33 086
	16 483	40 104

Informations supplémentaires relatives au flux de trésorerie :

Intérêts payés	7 157	4 774

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 26)	130 420	127 569
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 26)	260 840	255 137
Intérêts et revenus de placements	267	297
	391 527	383 003
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 26)	436 322	316 516
Intérêts	13 598	8 087
	449 920	324 603
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(58 393)	58 400
DÉFICIT AU DÉBUT	(313 991)	(372 391)
DÉFICIT À LA FIN	(372 384)	(313 991)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	86	83
Débiteurs et intérêts courus	4 766	10 583
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	4 560	19 831
Avances aux adhérents (note 27)	225 674	187 799
	235 086	218 296
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 21)	13 890	4 755
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	416 775	390 617
Contributions non gagnées	111 379	90 605
Provision pour compensations	65 426	46 310
	607 470	532 287
DÉFICIT (note 33)	(372 384)	(313 991)
	235 086	218 296

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des adhérents	20 044	21 756
Contribution de La Financière agricole du Québec	29 770	31 679
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	4 149	3 138
Intérêts et revenus de placements (note 28)	2 573	2 919
	56 536	59 492
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	58 877	56 383
Intérêts sur indemnités	4	4
	58 881	56 387
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 345)	3 105
EXCÉDENT AU DÉBUT	74 462	71 357
EXCÉDENT À LA FIN	72 117	74 462

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	93	239
Placements temporaires		4 398
Débiteurs et intérêts courus	957	513
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	16 394	13 649
	17 444	18 799
Placements (note 17)	66 743	66 856
	84 187	85 655
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	114	154
Contributions non gagnées	569	662
Contribution fédérale reportée (note 22)	7 884	7 884
Provision pour indemnités	3 503	2 493
	12 070	11 193
EXCÉDENT	72 117	74 462
	84 187	85 655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	4 820	25 304
Contributions des participants		2 192
Contribution de La Financière agricole du Québec	12	1 860
Aide de transition du gouvernement du Canada	1	(60)
Intérêts distribués dans les comptes des participants	45	115
Retraits des participants	(1 930)	(24 591)
SOLDE À LA FIN	2 948	4 820

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	2 948	4 820
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	2 948	4 820

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1er février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Ce programme comporte trois phases qui sont les suivantes :

La phase I du programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

La phase II du programme, relatif aux animaux de réforme, offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1er septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

La phase III du programme, consiste à appuyer les producteurs afin qu'ils retirent, de la chaîne de production, des bovins engraissés admissibles pour une période pouvant atteindre 120 jours et des veaux d'engraissement admissibles à la date de mise en circulation. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral, sous forme de rabais de prime accordé aux entreprises participantes au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et à 40 % par le gouvernement du Québec par le paiement de sa contribution au fonds d'assurance.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

V) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

VI) Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et est en vigueur du 1er avril 2005 au 31 mars 2007.

VII) Programme de paiements relatifs au revenu agricole

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole vise à atténuer les problèmes de liquidités des agriculteurs et à préparer la voie à la transition vers les mesures de protection des revenus agricoles. Le programme comprend deux volets d'intervention, soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet sur le paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

VIII) Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux

Le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux vise à soutenir les entreprises céréalières qui subissent des baisses importantes de revenus entraînées par les faibles du prix du marché. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

IX) Programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

X) Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

XI) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XII) Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

Le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole vise à appuyer les entreprises agricoles qui participent à la réalisation de projets-pilotes dans le cadre d'un programme conjoint de la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles. Le programme, d'une durée de cinq ans, se termine le 31 mars 2010.

XIII) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles vise à favoriser la reconstitution du cheptel apicole affecté par la varroase en 2002-2003. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

XIV) Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines

Le Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines vise à appuyer financièrement les entreprises laitières caprines affectées par des variations de la demande de lait de chèvre. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XV) Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture

Le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture vise à offrir au secteur de production acéricole une protection supplémentaire à celle du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Plus particulièrement, le programme vise la consolidation de la structure de mise en marché collective du secteur, le développement du marché du sirop d'érable et l'augmentation des revenus qu'en tirent les producteurs. L'aide financière accordée permet, avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, le partage des coûts réels de gestion de l'inventaire, du financement d'un congé de production et des dépenses de développement du marché du sirop d'érable. Le programme s'applique pendant une durée maximale de cinq ans à compter de l'année de commercialisation 2005.

XVI) Programme de financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

XVII) Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc.

Le Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. vise à permettre aux producteurs de céréales, de maïs-grain et d'oléoprotéagineux, par le biais de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, d'appuyer financièrement le projet d'agrandissement et de relocalisation de cet organisme et ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité, au développement et à la diversification de la production.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées du matériel et équipement, sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 10 %, 20 % et 33,33 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (suite)

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2005 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 33.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1er avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 1er avril 2004. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2006	2005
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(173)	1
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	306 227	306 401

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2006	2005
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	17 452	18 969
la contribution à l'administration	8 332	8 673
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
la contribution au paiement (note 7)	176 248	75 784
la contribution à l'administration	5 011	10 905
les programmes provinciaux	30 400	60 900
	237 443	175 231
Entente fédéral-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole		48
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		(49)
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition sur :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		118
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	(29)	12 830
	(29)	12 948
Montants à reporter	237 414	188 178

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

	2006	2005
Montants reportés	237 414	188 178
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine :		
Phase I et II : la contribution au programme et à l'administration	(42)	213
Phase III : la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 431	
la contribution à l'administration	28	
	6 417	213
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		10 213
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole		5 216
le paiement concernant le bétail	(17)	64 445
la contribution à l'administration	17	591
		80 465
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	35 323	
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	18 095	
le paiement concernant le bétail	16 487	
la contribution à l'administration	217	
	70 122	
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux sur :		
la contribution au programme	39 234	
la contribution à l'administration	27	
	39 261	
	353 214	268 856

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2006	2005
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	72 182	71 182
Programme d'assurance récolte	25 784	27 642
Programme canadien du revenu agricole		48
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	181 259	86 689
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(42)	213
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	(29)	12 830
Programme d'aide transitoire à l'industrie		70 252
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	34 799	
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 261	
	353 214	268 856

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte, du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Il rembourse également les frais d'administration relatifs aux programmes d'aide transitoire à l'industrie, de paiements relatifs au revenu agricole et de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux, selon les modalités prévues à chacun des programmes.

7. CONTRIBUTION AU PAIEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

	2006	2005
Année de participation 2003	92 916	125 487
Année de participation 2004	180 432	819
Année de participation 2005	18 661	
Année de participation 2006	1 738	
	293 747	126 306

Au 31 mars 2006, tous les dossiers reçus à cette date ont été traités ou ont fait l'objet d'une estimation. Les estimations de la provision du PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

Au 31 mars 2005, plus de 70% des dossiers de l'année de participation 2003 avaient été traités, dont près de la moitié avaient fait l'objet d'une contribution gouvernementale. La dépense de programme des dossiers non traités à cette date, compte tenu de l'impossibilité d'établir une estimation raisonnable à la date de préparation des états financiers de l'an dernier, sont constatés dans le présent exercice financier ainsi que le revenu de contribution fédérale y afférente.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2006	2005
Programme d'aide transitoire à l'industrie	(17)	69 661
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	(29)	12 830
Programme canadien du revenu agricole		107
Compte de stabilisation du revenu agricole	31	74
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	34 582	
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 234	
	73 801	82 672

Les versements du Programme de paiements relatifs au revenu agricole ont été effectués :

Aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	18 095
Aux entreprises du secteur bovin	16 487
	34 582

De plus, un montant de 17 662 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2004-2005. La presque totalité des rabais a été accordée au cours du présent exercice.

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	41 192	42 134
Services de transport et de communication	2 970	4 134
Loyers	3 430	3 389
Services professionnels, administratifs et autres	2 538	10 349
Fournitures et approvisionnements	1 148	824
Amortissement des immobilisations corporelles	726	734
Amortissement des actifs incorporels	761	738
Entretien et réparations	221	308
Dépenses de réaménagement	985	1 872
	53 971	64 482

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2006	2005
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 538	8 181
Programme d'assurance récolte	13 886	14 387
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	9 951	19 107
Programmes de financement agricole et forestier	19 937	19 879
Compte de stabilisation du revenu agricole	193	1 033
Programme d'aide transitoire à l'industrie		804
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	46	37
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	363	
Programme de paiements aux producteurs de céréales et l'oléagineux	45	
Capital Financière agricole inc.	1 012	1 054
	53 971	64 482

10. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 98 834 milliers de dollars au 31 mars 2006, celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale s'élève à 54 711 milliers de dollars au 31 mars 2006.

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Obligations		18 877
Acceptation bancaire, 3,82 %, échéant le 25 avril 2006	3 690	
Papiers commerciaux, 3,89 % à 4,05 %, échéant jusqu'au 19 juin 2006	12 693	13 981
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,75 %	65	228
	16 448	33 086

12. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Le 16 mars 2006, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2005 : 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2006	2005
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2007	32 000	30 000

13. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2006	2005
Portant intérêts à des taux variant entre 3,74 % et 4,18 %, échéant jusqu'au 29 juin 2006, remboursables à l'échéance	416 775	390 617

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Contributions à recevoir – programmes ESB		670
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	5 426	6 541
	5 426	7 211
Versements à recevoir à court terme	(1 115)	(1 785)
	4 311	5 426

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2006	2005
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production		6 153
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	65 850	32 585
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	233	
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	173	57
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	27	
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	28	17
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition		43
	66 311	38 855

16. PRÊTS

	2006	2005
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	3 933	4 984
5 %	911	1 284
7 %	920	1 134
8%	3 327	4 388
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	178	203
	9 269	11 993
Versements à recevoir à court terme	(1 376)	(1 551)
	7 893	10 442
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	80	83
entre 1 et 5 ans	1 637	1 942
5 ans et plus	7 552	9 968
	9 269	11 993

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Actions ordinaires – placements	1 300	339
Actions ordinaires – sociétés satellites	200	200
	1 500	539
Débentures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en septembre 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 374 442 $ en 2007, 604 431 $ en 2008, 678 657 $ en 2009, 722 806 $ en 2010 et 1 567 049 $ pour les exercices futurs.	4 186	4 625
Provision pour pertes	(239)	(728)
	3 947	3 897
Versements à recevoir à court terme	(374)	(235)
	3 573	3 662
	5 073	4 201

Au 31 mars 2006, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 389 milliers de dollars (2005 : 728 milliers de dollars).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Dépôts à participation à la juste valeur	66 743	66 856

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	3 049	1 922	1 127	1 192

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars

19. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	6 301	4 120	2 181	2 222

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Acceptations bancaires	7 458	
Billets à escompte – apparentés	9 979	19 977
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,64 % à 4,08 %	289 800	291 000
	307 237	310 977

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Le 1er février 2006 dernier, en vertu du décret 56-2006, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 65 millions, échéant le 30 avril 2006.

Au 31 mars 2006, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 713 millions de dollars (2005 : 663 millions de dollars) et 448 millions de dollars (2005 : 383 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

21. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Rémunération	1 127	2 371
Fonctionnement	1 365	3 948
Contribution au paiement de l'intérêt	625	1 388
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	3 716	5 767
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	2 293	8 867
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 234	
Intérêts sur emprunts temporaires	952	1 614
Autres	163	467
	49 475	24 422

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

21. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS (suite)

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2006	2005
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	752	1 073
l'aide de transition	92	93
le Programme d'aide transitoire à l'industrie		2 375
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB – phase III	1 904	
Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	3 039	
Comptes à payer	8 103	1 214
	13 890	4 755

Les crédits de cotisation sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

Au cours de l'exercice, un montant de 3 215 milliers de dollars a été attribué aux producteurs de bovins et de veaux d'embouche en vertu du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB à titre de rabais de prime pour l'année programme 2005.

22. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Contribution aux avances du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole effectuées en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices		16 204
Contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – année de participation 2005	21 988	
	21 988	16 204

Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux. .

23. DÛ AUX FONDS

	2006	2005
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 560	19 831
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 493	8 249
Portant intérêts au taux de 3,86 %, échéant le 28 avril 2006	7 901	5 400
	16 394	13 649
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	2 948	4 820
	23 902	38 300

24. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 194	4 194
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	16 194	16 194

25. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2006	2005
Solde au début	13 513	12 956
Charge de l'exercice	1 410	1 403
Prestations versées au cours de l'exercice	(948)	(846)
Solde à la fin	13 975	13 513

26. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 619 256 milliers de dollars (2005 : 487 382 milliers de dollars) et les contributions de 574 194 milliers de dollars (2005 : 553 572 milliers de dollars) ont été réduits respectivement de 182 934 milliers de dollars (2005 : 170 866 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués en vertu du PCSRA.

27. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2006	2005
Céréales, maïs-grain et soya	218 144	174 017
Pommes	7 530	4 778
Pommes de terre		9 004
	225 674	187 799

28. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

En vertu du paragraphe c) de l'article 5 du Programme d'assurance récolte, La Financière agricole, en tant que fiduciaire du Fonds, a déterminé les revenus d'intérêts et de placements à 2 573 milliers de dollars.

29. ENGAGEMENTS

La Financière agricole du Québec

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2007, 2008 et 2009 totalisent 6 509 milliers de dollars (2005 : 6 886 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. sont de 1 120 milliers de dollars pour chacun des trois prochains exercices. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à un million de dollars.

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2006-2007 sont de 1 500 milliers de dollars (2005 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour l'exercice 2007-2008.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière pour les années de commercialisation 2005 à 2009 totalisent un maximum de 25 millions de dollars. Au 31 mars 2006, aucune demande n'a été transmise à la Société.

30. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 830 milliers de dollars (2005 : 1 551 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit :

	2006	2005
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	4 330	4 947
Fournitures et communication – Fonds des services gouvernementaux	1 696	1 658
Contribution au financement d'organismes – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

32. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	9 269	8 851	11 993	11 488
Actions ordinaires	1 500	1 500	539	539
Débentures	3 947	3 803	3 897	3 763
À recevoir du gouvernement du Québec	4 311	4 311	5 426	5 426
Avance du gouvernement du Québec	16 194	16 194	16 194	16 194

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

32. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

	2006	2005
Transformation alimentaire	77,4 %	71,6 %
Distribution alimentaire	12,6 %	15,1 %
Production agricole	10,0 %	13,3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

33. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2005	Contributions	Compen-sations	Intérêts	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2006
Veaux d'embouche	(49 027)	114 072	121 988	(2 372)	(59 315)
Bouvillons et bovins d'abattage	(24 485)	10 561	6 785	(787)	(21 496)
Veaux de lait	(11 811)	18 631	28 372	(552)	(22 104)
Veaux de grain	2 910	5 426	7 654	(41)	641
Porcelets	(6 521)	21 330	8 091	280	6 998
Porcs	(38 518)	21 294	(33 081)	(1 114)	14 743
Agneaux	(342)	19 100	20 623	(49)	(1 914)
Pommes de terre	(3 960)	(4 366)	1 477	(267)	(10 070)
Céréales, maïs-grain et soya	(182 941)	181 804	265 654	(8 369)	(275 160)
Pommes	704	3 408	8 759	(60)	(4 707)
	(313 991)	391 260	436 322	(13 331)	(372 384)

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Bouvillons et bovins d'abattage	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Veaux de lait	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Veaux de grain	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Porcelets	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Porcs	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Agneaux	2005	1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
Pommes de terre	2004	1er août 2004 au 31 juillet 2005
Céréales	2004	1er août 2004 au 31 juillet 2005
Maïs-grain	2004	1er octobre 2004 au 30 septembre 2005
Soya	2004	1er septembre 2004 au 31 août 2005
Canola	2004	15 août 2004 au 14 août 2005
Pommes	2004	15 août 2004 au 14 août 2005

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Jean-Marc Lacasse, vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 25 mai 2006

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE VÉRIFICATION

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Le rapport du Vérificateur général indique que des revenus d'intérêts de 3,4 M$ comptabilisés dans les résultats de La Financière agricole auraient dû être inclus aux résultats du Fonds d'assurance-récolte. Cette opinion s'appuie sur l'article 70 de la Loi sur l'assurance-récolte.

Or, la Société considère que l'article 70 de la Loi sur l'assurance-récolte n'a plus d'application à l'égard du Fonds d'assurance-récolte depuis l'effet combiné de l'entrée en vigueur de la Loi sur La Financière agricole du Québec, le 17 avril 2001, et du Programme d'assurance récolte, le 14 février 2002. À cet égard, la nouvelle loi habilite la Société à adopter ses propres programmes ainsi qu'à constituer et à administrer des patrimoines fiduciaires. De plus, ce nouveau cadre législatif est appuyé par la Convention concernant les fonds fiduciaires administrés par La Financière agricole du Québec intervenue entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des producteurs agricoles et La Financière agricole.

Dans ce contexte, et tel que le permet le paragraphe c) de l'article 5 du Programme d'assurance récolte qui précise que le Fonds d'assurance-récolte comprend « les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds tels que déterminés par La Financière agricole », la Société, par son conseil d'administration, a décidé d'utiliser une partie des revenus de placements générés par le Fonds d'assurance-récolte, soit 3,4 M$, pour mettre en œuvre des programmes spécifiques.

Ainsi, afin de répondre à des besoins particuliers et pertinents dans deux secteurs agricoles, La Financière agricole a adopté deux programmes visant à fournir une aide financière aux producteurs de tabac jaune et aux producteurs céréaliers. Des ententes ont été conclues entre les constituants fiduciaires et les représentants des productions concernées quant au mode d'intervention approprié et aux dispositions financières afférentes.

Le comité de suivi budgétaire et de vérification considère que La Financière agricole a agi efficacement dans l'intérêt de sa clientèle et qu'elle a comptabilisé les revenus de placements en toute conformité avec sa loi constitutive et ses programmes.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Rénald Boucher
Le président du comité de suivi budgétaire et de vérification

Lévis, le 25 mai 2006

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2006 ainsi que les états consolidés des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a comptabilisé une partie du produit d'intérêts sur les placements du Fonds d'assurance-récolte d'un montant de 3 411 663 $ aux résultats de La Financière agricole du Québec. En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'assurance-récolte, ces intérêts auraient dû être inclus aux résultats du Fonds d'assurance-récolte puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct de La Financière agricole du Québec. Si ce produit d'intérêts avait été comptabilisé entièrement au Fonds d'assurance-récolte, l'excédent au 31 mars 2006 et l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé à cette date du Fonds d'assurance-récolte auraient été augmentés de 3 411 663 $ et ceux de La Financière agricole du Québec auraient été diminués d'autant.

À mon avis, à l'exception des effets de la comptabilisation inadéquate d'une partie du produit d'intérêts mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2006

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS	4 016 030	3 937 464
COÛT DES VENTES (note 3)	1 483 521	1 461 589
BÉNÉFICE BRUT	2 532 509	2 475 875
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges d'opération	668 484	659 044
Amortissement des immobilisations corporelles	84 754	80 556
Amortissement des actifs incorporels	9 920	5 521
Amortissement des frais reportés		1 028
Intérêts – net (note 4)	11 473	9 733
	774 631	755 882
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 757 878	1 719 993
Paiements spéciaux (note 5)	32 459	29 079
Taxe sur les produits et services	51 964	50 234
Taxe de vente du Québec	59 512	57 547
	143 935	136 860
BÉNÉFICE NET	1 613 943	1 583 133

INFORMATION SECTORIELLE (note 22)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	134 852	134 547
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133
	1 748 795	1 717 680
Dividendes	(1 537 000)	(1 511 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 324)	(13 185)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 665)	(2 637)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(61 030)	(56 006)
	(1 614 019)	(1 582 828)
SOLDE À LA FIN	134 776	134 852

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	48 764	47 139
Encaisse		26 671
Débiteurs (note 8)	72 470	44 603
Stocks (note 9)	15 952	16 800
Frais payés d'avance	26 320	19 012
Terrain destiné à la vente	2 077	2 077
	165 583	156 302
Placements (note 10)	128 868	39 761
Immobilisations corporelles (note 11)	640 811	679 526
Actifs incorporels (note 12)	69 858	66 720
	1 005 120	942 309
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	15 563	
Emprunts bancaires (note 13)	586 578	499 365
Lots aux gagnants	70 294	53 360
Créditeurs et frais courus (note 14)	166 846	224 693
Provisions relatives aux lots (note 15)	11 759	10 843
Produits reportés	19 134	19 026
	870 174	807 287
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 776	134 852
	134 946	135 022
	1 005 120	942 309

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Alain Cousineau, président du conseil d'administration
Robert Crevier, membre du conseil d’administration

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	84 754	80 556
Amortissement des actifs incorporels	9 920	5 521
Amortissement des frais reportés		1 028
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 951	5 416
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 18)	(11 026)	21 613
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 705 542	1 697 267
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 613 000)	(1 465 000)
Emprunts bancaires	87 213	(103 422)
Contributions au gouvernement du Québec	(61 030)	(56 006)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 324)	(13 185)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	(2 665)	(2 637)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 602 806)	(1 640 250)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 18)	(42 855)	(27 231)
Acquisitions d'actifs corporels (note 18)	(9 999)	(15 473)
Acquisition de placements	(90 491)	(3 005)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu		(4 803)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu		718
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(143 345)	(49 794)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(40 609)	7 223
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	73 810	66 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 18)	33 201	73 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.*
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu , le commandité 9064-1812 Québec inc. et Moliflor Loisirs Développement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

* Établis à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 2005 et ajustés avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2006.

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits (suite)

Multimédia

Les produits représentent principalement des redevances basées sur un montant forfaitaire ou un pourcentage du total du prix de vente au consommateur de loteries multimédias. Les redevances sont reconnues lorsque les billets ou les cédéroms maîtres sont livrés aux sociétés de loteries.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré

Coût des ventes

Loteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Loteries et loteries vidéo

Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux et les appareils de loterie vidéo sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de remplacement). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette ou valeur de remplacement). Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes :

Aliments et boissons	coût moyen
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	stock de base

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 14,29 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	9,68 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 50 %

L’équipement inutilisé n’est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s’il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d’utilisation selon la méthode de l’amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES VENTES

	2006	2005
Loteries		
Lots attribués	966 350	964 397
Commissions aux détaillants	126 919	126 745
Impression des billets	31 640	32 486
	1 124 909	1 123 628
Casinos, restauration, hébergement		
Ristournes promotionnelles	23 154	19 137
Restauration	26 992	26 227
	50 146	45 364
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	285 738	272 115
Impression des coupons	1 312	1 050
	287 050	273 165
Bingos		
Lots attribués	18 294	16 574
Commissions aux exploitants	2 297	2 082
Impression des cartes	825	776
	21 416	19 432
	1 483 521	1 461 589

4. INTÉRÊTS – NET

	2006	2005
Intérêts sur emprunts bancaires	12 034	10 267
Intérêts sur dépôts à terme	(561)	(534)
	11 473	9 733

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2006	2005
Compensation au gouvernement du Canada	14 819	14 457
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 951	5 416
Commissions spéciales aux OSBL	1 029	1 120
Compensations aux OSBL participants	7 861	7 314
Compensations aux OSBL non participants	799	772
	32 459	29 079

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 61,9 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2005 : 60,4 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET À L'ACTION HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 p. cent et à 1 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	47 000
Ministère de la Sécurité publique	3 530	3 506
	61 030	56 006

8. DÉBITEURS

	2006	2005
Grossistes	37 271	18 735
Détaillants	19 469	15 081
Divers	15 730	10 787
	72 470	44 603

9. STOCKS

	2006	2005
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	2 707	3 357
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loteries vidéo	3 864	4 163
Restauration		
Aliments et boissons	6 180	6 079
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 201	3 201
	9 381	9 280
	15 952	16 800

10. PLACEMENTS

	2006	2005
Moliflor Loisirs Développement et ses filiales en propriété exclusive		
Actions – participation de 35 %	4 803	
Prêts, 8 %, capital et intérêts encaissables le 31 mai 2016	82 169	
	86 972	
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	41 896	39 761
	128 868	39 761

Le 30 mars 2006, la Société a acquis une participation sous forme d'actions de Moliflor Loisirs Développement, une société française qui contrôle un groupe exploitant plusieurs casinos en France, en contrepartie monétaire. De plus, à cette même date, la Société a acquis des prêts à des filiales de cette société totalisant 82,0 M$.

10. PLACEMENTS (suite)

La valeur de consolidation inclut un montant correspondant à la différence entre le coût du placement en actions et la quote-part revenant à la Société dans l'avoir net de la société satellite à la date d'acquisition. La répartition du prix d'achat sera déterminée à la suite de l'évaluation des actifs de Moliflor Loisirs Développement au cours du prochain exercice. La Société comptabilise sa quote-part des résultats à compter de la date d'acquisition, soit le 30 mars 2006.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	30 259		30 259	30 028
Immeubles	292 263	89 561	202 702	210 210
Aménagement des stationnements	128 378	60 416	67 962	74 358
Aménagement des stationnements loués	5 271	2 772	2 499	2 775
Aménagement intérieur	181 997	94 130	87 867	93 881
Aménagement extérieur	30 493	21 125	9 368	10 943
Améliorations locatives	36 043	26 035	10 008	11 534
Mobilier de bureau	29 317	19 749	9 568	10 530
Matériel roulant	1 041	756	285	237
Équipement	540 099	339 412	200 687	219 900
Oeuvres d'art	4 947		4 947	4 594
Immobilisations en cours	14 659		14 659	10 536
	1 294 767	653 956	640 811	679 526

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 13,4 M$ (2005 : 10,5 M$) ainsi que la réfection d'immeubles en cours au montant de 1,3 M$.

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 5,5 M$ (2005 : 7,1 M$), entièrement amorties au 31 mars 2006, sont incluses dans l'équipement.

12. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et développement informatique	79 473	29 049	50 424	17 575
Projets informatiques en développement	19 434		19 434	49 145
	98 907	29 049	69 858	66 720

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M$ et ils portent intérêt au taux du marché, soit 3,74 % à 4,22 % (2005 : de 2,56 % à 3,24 %).

14. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs et frais courus	138 036	126 209
Dividendes	6 000	82 000
Société en commandite Manoir Richelieu	11 866	5 299
Taxe de vente du Québec	5 893	6 085
Taxe sur les produits et services	5 051	5 100
	166 846	224 693

15. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2006	2005
Provision pour les lots non réclamés	11 069	10 436
Provision pour les écarts de structures de lots	690	407
	11 759	10 843

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

16. ENGAGEMENTS

Baux

En vertu d'un bail échéant en juin 2013, la Société doit verser un montant total minimum de 90,2 M$ (2005 : 32,6 M$) pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé un engagement de 45,1 M$ (2005 : 16,3 M$). De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2007	26 390
2008	24 222
2009	21 934
2010	20 945
2011	19 388
2012 et subséquemment :	25 537
	138 416

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

16. ENGAGEMENTS (suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M$ (2005 : 17,0 M$) pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,5 M$ par année pendant cinq ans jusqu'au 30 septembre 2007, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements de 128,9 M$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les débiteurs proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

18. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	48 764	47 139
(Découvert bancaire) encaisse	(15 563)	26 671
	33 201	73 810

18. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

	2006	2005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(27 867)	26 482
Stocks	848	(2 488)
Frais payés d'avance	(6 265)	4 806
Lots aux gagnants	16 934	(15 953)
Créditeurs et frais courus	4 300	7 132
Provisions relatives aux lots	916	1 036
Produits reportés	108	598
	(11 026)	21 613
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42 286)	(27 545)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	(569)	314
	(42 855)	(27 231)
Acquisitions d'actifs incorporels	(9 525)	(15 473)
Moins : frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels	(474)	
	(9 999)	(15 473)
Information supplémentaire		
Intérêts payés	12 535	13 604

19. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 3,2 M$ (2005 : 2,4 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REÉR collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 9,6 M$ (2005 : 9,2 M$).

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-haut, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

22. INFORMATION SECTORIELLE

	2006						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Produits							
Jeux	1 860 630	758 464	1 298 805	39 857	1 354	(210)	3 958 900
Restauration		86 164				(43 750)	42 414
Hébergement		14 716					14 716
	1 860 630	859 344	1 298 805	39 857	1 354	(43 960)	4 016 030
Coût des ventes							
Jeux	1 125 059	23 154	287 050	21 416		(150)	1 456 529
Restauration		26 992					26 992
	1 125 059	50 146	287 050	21 416		(150)	1 483 521
Bénéfice brut	735 571	809 198	1 011 755	18 441	1 354	(43 810)	2 532 509
Frais d'exploitation							
Charges d'opération	154 397	482 771	63 412	5 622	6 092	(43 810)	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	10 609	44 670	29 251	173	51		84 754
Amortissement des actifs incorporels	5 244	2 714	1 596	363	3		9 920
Intérêts – net	3 711	2 452	5 336	(9)	(17)		11 473
	173 961	532 607	99 595	6 149	6 129	(43 810)	774 631
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	561 610	276 591	912 160	12 292	(4 775)		1 757 878
Paiements spéciaux	15 848	7 951		8 660			32 459
Taxe sur les produits et services	18 034	9 371	24 126	433			51 964
Taxe de vente du Québec	20 613	10 744	27 658	497			59 512
	54 495	28 066	51 784	9 590			143 935
Bénéfice net (perte nette)	507 115	248 525	860 376	2 702	(4 775)		1 613 943

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines dépenses d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des revenus nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2005						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Produits							
Jeux	1 857 225	751 913	1 236 884	36 597	1 070	(104)	3 883 585
Restauration		82 766				(42 294)	40 472
Hébergement		13 407					13 407
	1 857 225	848 086	1 236 884	36 597	1 070	(42 398)	3 937 464
Coût des ventes							
Jeux	1 123 732	19 137	273 165	19 432		(104)	1 435 362
Restauration		26 227					26 227
	1 123 732	45 364	273 165	19 432		(104)	1 461 589
Bénéfice brut	733 493	802 722	963 719	17 165	1 070	(42 294)	2 475 875
Frais d'exploitation							
Charges d'opération	146 298	474 052	69 368	5 512	6 108	(42 294)	659 044
Amortissement des immobilisations corporelles	10 695	40 320	29 322	155	64		80 556
Amortissement des actifs incorporels	1 298	2 242	1 616	362	3		5 521
Amortissement des frais reportés		1 028					1 028
Intérêts – net	3 125	2 342	4 283	(7)	(10)		9 733
	161 416	519 984	104 589	6 022	6 165	(42 294)	755 882
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	572 077	282 738	859 130	11 143	(5 095)		1 719 993
Paiements spéciaux	15 577	5 416		8 086			29 079
Taxe sur les produits et services	16 609	9 930	23 275	420			50 234
Taxe de vente du Québec	19 001	11 383	26 682	481			57 547
	51 187	26 729	49 957	8 987			136 860
Bénéfice net (perte nette)	520 890	256 009	809 173	2 156	(5 095)		1 583 133

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines dépenses d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des revenus nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration,
président et directeur général

Gilles Dufour
Premier vice-président,
Direction financière de Loto-Québec

Montréal, le 25 mai 2006

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec,le 25 mai 2006

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	7 555 000 $	
Projets spécifiques	385 486	
Subventions fédérales pour projets spécifiques (note 4)	420 000	
Dons d'œuvres d'art	1 189 565	
Dons – Campagne de financement (note 5)		
Autres dons (note 6)	1 064 141	
Commandites monétaires	22 784	
Revenus de placements (note 7)	100 569	
Ventes		22 101 $
Locations d'espace		192 357
Locations d'expositions	29 348	
Redevances – services alimentaires		62 689
Billetterie	307 693	
Autres revenus	273 127	654
	11 347 713	277 801
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations	4 360 305	98 391
Services professionnels, administratifs et autres	1 786 739	36 973
Services de transport et communications	1 630 377	3 824
Fournitures et approvisionnements	614 416	22 819
Locations	972 779	15 910
Entretien et réparations	211 553	9 149
Intérêts et frais d'emprunt	15 411	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	1 189 565	
Achats d'œuvres d'art	652 852	
Amortissement – immobilisations		
	11 433 997	187 066
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(86 284)	90 735
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	273 170	275 000
Contributions interfonds (note 10)	90 735	(90 735)
Apport reçu à titre de dotation (note 9)		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	277 621 $	275 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobili-sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2006	Total 2005
471 115 $	29 255 $		8 055 370 $	8 324 041 $
			385 486	11 254
			420 000	474 345
			1 189 565	1 543 394
				190 212
			1 064 141	361 584
			22 784	11 405
			100 569	67 700
			22 101	556 142
			192 357	190 992
			29 348	92 854
			62 689	57 067
			307 693	232 630
			273 781	157 000
471 115	29 255		12 125 884	12 270 620
			4 458 696	4 960 747
			1 823 712	2 001 064
			1 634 201	770 198
			637 235	883 071
			988 689	912 385
			220 702	188 082
318 719	29 255		363 385	567 037
			1 189 565	1 543 394
			652 852	284 064
152 396			152 396	153 417
471 115	29 255		12 121 433	12 263 459
			4 451	7 161
(446 623)		1 412 846 $	1 514 393	1 257 232
				250 000
(446 623) $		1 412 846 $	1 518 844 $	1 514 393 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2006

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 993 940 $	
Placements temporaires (note 11)		
Débiteurs	223 739	53 557 $
Intérêts courus	14 237	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	430 470	183 225
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	100 000	
Autres subventions à recevoir	10 000	
Stock		
Frais payés d'avance	21 039	
	2 793 425	236 782
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Créance à long terme		42 218
Placements de portefeuille (note 11)	778 707	
Immobilisations (note 12)		
	3 572 132 $	279 000 $
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 13 et 14)		
Créditeurs et frais courus	1 119 019 $	
Provision pour vacances	399 828	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus reportés	33 202	4 000 $
Dons reportés (note 5)		
Revenus de placements reportés (note 11)	749 936	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
– Projets spécifiques	195 000	
Portion court terme de la dette à long terme (note 15)		
	2 496 985	4 000
Avantages sociaux futurs (note 17)	797 526	
Dette à long terme (note 15)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 16)		
	3 294 511	4 000
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe	250 000	275 000
Non grevés d'affectations	27 621	
	277 621	275 000
	3 572 132 $	279 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Marc DeSerres
Nathalie Pratte

Fonds des immobili-sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2006	Total 2005
		24 712 $	2 018 652 $	1 517 908 $
		129 290	129 290	171 740
	133 499 $		410 795	452 216
			14 237	16 052
	138 534			
482 819 $	76 710		659 529	747 017
			10 000	28 892
				101 276
			21 039	12 385
482 819	348 743	154 002	3 263 542	3 047 486
5 202 434	403 110		5 605 544	5 671 795
			42 218	
		1 939 639	2 718 346	2 542 781
385 668			385 668	414 154
6 070 921 $	751 853 $	2 093 641 $	12 015 318 $	11 676 216 $
398 500 $			398 500 $	578 700 $
			1 119 019	658 566
			399 828	394 765
71 434		680 795 $		
87 387	9 525 $		96 912	256 072
			37 202	61 918
	272 033		272 033	122 533
			749 936	664 466
			195 000	409 304
392 926	67 185		460 111	433 854
950 247	348 743	680 795	3 728 541	3 580 178
			797 526	747 291
5 202 434	403 110		5 605 544	5 671 795
364 863			364 863	162 559
6 517 544	751 853	680 795	10 496 474	10 161 823
(446 623)		1 412 846	1 491 223	1 491 223
			27 621	23 170
(446 623)		1 412 846	1 518 844	1 514 393
6 070 921 $	751 853 $	2 093 641 $	12 015 318 $	11 676 216 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(86 284) $	90 735 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations		
Gains nets sur placements	(438)	
	(86 722)	90 735
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	15 591	(28 171)
Intérêts courus	1 815	
Créances interfonds	189 192	(8 187)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(50 000)	
Autres subventions à recevoir	18 892	
Stock		101 276
Frais payés d'avance	(8 654)	
Créance à long terme		(42 218)
Créditeurs et frais courus	460 453	
Provision pour vacances	5 063	
Intérêts à payer		
Revenus reportés	(2 016)	(22 700)
Dons reportés		
Revenus de placements reportés	85 470	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
– Projets spécifiques	(214 304)	
Avantages sociaux futurs	50 235	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
	551 737	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	465 015	90 735
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Dotation		
Avances bancaires		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements	(52 172)	
Produit de disposition de placements	50 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 172)	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	462 843	90 735
Contributions interfonds (note 10)	90 735	(90 735)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 440 362	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 993 940 $	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobili-sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2006	Total 2005
			4 451 $	7 161 $
152 396 $			152 396	153 417
		(27 702) $	(28 140)	(15 801)
152 396		(27 702)	128 707	144 777
	54 001 $		41 421	302 371
			1 815	1 267
(55 176)	(203 500)	77 671		
135 194	68 545		153 739	578 950
			18 892	(28 892)
			101 276	56 757
			(8 654)	20 521
			(42 218)	
			460 453	128 366
			5 063	(7 803)
(157 799)	(1 361)		(159 160)	(17 015)
			(24 716)	18 947
	149 500		149 500	10 288
			85 470	71 956
			(214 304)	40 000
			50 235	41 095
202 304			202 304	(153 416)
124 523	67 185	77 671	821 116	1 063 392
276 919	67 185	49 969	949 823	1 208 169
(4 999 148)	(67 185)		(5 066 333)	(433 854)
5 026 339			5 026 339	
				250 000
(180 200)			(180 200)	42 000
(153 009)	(67 185)		(220 194)	(141 854)
(123 910)			(123 910)	(101 761)
		(950 407)	(1 002 579)	(653 546)
		847 604	897 604	664 907
(123 910)		(102 803)	(228 885)	(90 400)
		(52 834)	500 744	975 915
		77 546	1 517 908	541 993
		24 712 $	2 018 652 $	1 517 908 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dotations

Les dotations reçues pour l'acquisition d'oeuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'oeuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 $, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est portée en diminution de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué selon la méthode de la moindre valeur. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

	2006	2005
Conseil des Arts du Canada	330 000 $	323 000 $
Ministère du Patrimoine Canadien	90 000	141 345
Ministère des Affaires étrangères		10 000
	420 000 $	474 345 $

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main d'œuvre aux envois.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de revenus de dons lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2006, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 243 500 $ (2005 : 393 000 $). Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures.

Dons reportés campagne «*Une Affaire d'Art*»

	2006	2005
Solde au début	122 533 $	112 245 $
Dons encaissés au cours de l'exercice	149 500	200 500
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice		(190 212)
Solde à la fin	272 033 $	122 533 $

5. FONDATION DU MUSÉE (suite)

Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a vendu à la Fondation les stocks de la boutique du Musée pour un montant de 80 000 $. Le prix de vente correspond à la valeur comptable des stocks et est payable en 36 versements mensuels égaux. De plus, le Musée a conclu au cours de l'exercice des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Au 31 mars 2006, la Fondation détenait une somme de 25 000 $ (2005 : 25 000 $) sous forme de liquidité appartenant au Musée. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 305 240 $ au 31 mars 2006 (2005 : 275 501 $). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 235 872 $ (2005 : 193 109 $).

6. AUTRES DONS

	2006	2005
Dons en argent	59 390 $	172 351 $
Dons reçus sous forme de services	1 004 751	189 233
	1 064 141 $	361 584 $

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2006	2005
Revenus tirés de ressources non affectées	100 569 $	67 700 $
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	78 355	68 415
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	7 115	3 541
Moins : Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(78 355)	(68 415)
Moins : Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel (note 9)	(7 115)	(3 541)
	100 569 $	67 700 $

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 052 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Musée a acquis 66 œuvres et archives (2005 : 507), 22 étant des achats (2005 : 33) pour un montant de 652 852 $ (2005 : 284 064 $), 44 provenant de dons (2005 : 474), pour un montant de 1 189 565 $ (2005 : 1 543 394 $).

9. APPORT REÇU À TITRE DE DOTATION

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 $ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

10. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Objets						
Dépenses financées par le fonds de la campagne de financement (a)		190 212 $				(190 212) $
Solde de fonds excédentaires (b)	90 735 $	89 887	(90 735) $	(89 887) $		
	90 735 $	280 099 $	(90 735) $	(89 887) $		(190 212) $

(a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les dépenses d'éducation reliées à la Campagne de financement.
(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $ (note 2).

11. PLACEMENTS

	2006						2005	
	Fonds des opérations		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art		Total		Total	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires								
Bons du Trésor échéant en mai 2006, intérêts de 3,63 %			129 290 $	129 558 $	129 290 $	129 558 $	171 740 $	172 881 $
Placements de portefeuille								
Obligations échéant entre								
1 et 5 ans, intérêts de 3,48 % à 7 %	568 639 $	576 592 $	318 663 $	328 900 $	887 302 $	905 492 $	536 314 $	573 330 $
6 et 10 ans, intérêts de 4,18 % à 10,25 %	210 068	220 225	401 378	404 685	611 446	624 910	900 029	919 909
11 ans et plus, intérêts de 4,55 % à 8 %			200 268	215 869	200 268	215 869	173 816	193 355
	778 707	796 817	920 309	949 454	1 699 016	1 746 271	1 610 159	1 686 594
Titres négociables			1 019 330	1 231 841	1 019 330	1 231 841	932 622	1 065 065
	778 707 $	796 817 $	1 939 639 $	2 181 295 $	2 718 346 $	2 978 112 $	2 542 781 $	2 751 659 $

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2006, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 739 281 $ (2005 : 660 925 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2006, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 10 655 $ (2005 : 3 541 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 $	625 476 $	7 928 $	9 761 $
Système informatique	452 849	423 641	29 208	40 234
Aménagement du Musée	3 746 695	3 459 040	287 655	281 621
Équipement du Musée	293 714	260 602	33 112	50 071
Équipement audiovisuel	419 616	412 513	7 103	13 474
Équipement de la boutique	37 200	37 200		
Équipement du restaurant	129 010	112 151	16 859	14 647
Jardin de sculptures	483 281	479 478	3 803	4 346
	6 195 769 $	5 810 101 $	385 668 $	414 154 $

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2006	2005
Prêts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 819 500 $ (2005 : 1 052 000 $) et portant intérêt au taux de base canadien de l'institution soit 5,50 % au 31 mars 2006 (2005 : 4,25 %).	398 500 $	578 700 $

14. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1720-92 daté du 2 décembre 1992, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2005 et 2006, aucun montant n'était dû.

15. DETTE À LONG TERME

	2006						2005	
	Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 311 252 $ à compter du 3 juin 2006 et un versement final de 2 178 763 $ le 3 juin 2014*								
(Montants à reporter)	4 668 779 $	4 780 986 $			4 668 779 $	4 780 986 $	4 941 312 $	5 175 668 $

15. DETTE À LONG TERME

	2006						2005	
	Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Montants reportés	4 668 779	$ 4 780 986	$		4 668 779	$ 4 780 986	$ 4 941 312	$ 5 175 668 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 $ à compter du 1er juin 2003	117 574	125 323	470 295	$ 501 290	$ 587 869	626 613	671 850	721 625
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 $ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 $ le 28 juin 2010	451 447	485 724			451 447	485 724	492 487	539 816
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,90 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 15 versements annuels de 23 837 $ à compter du 16 juillet 2006	357 560	362 795			357 560	362 795		
	5 595 360	5 754 828	470 295	501 290	6 065 655	6 256 118	6 105 649	6 437 109
Moins : portion court terme	392 926	392 926	67 185	67 185	460 111	460 111	433 854	433 854
	5 202 434	$ 5 361 902	$ 403 110	$ 434 105	$ 5 605 544	$ 5 796 007	$ 5 671 795	$ 6 003 255 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

* Au 31 mars 2005 : Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 $ à compter du 1er avril 1996 et un versement final de 4 941 312 $ le 1er avril 2005. Un versement de 308 832 $ a été effectué le 1er avril 2005 et le solde de 4 632 480 $ a été refinancé auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	460 111 $
2008	460 111
2009	460 111
2010	460 111
2011	419 070

16. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2006	2005
Solde au début	162 559 $	315 975 $
Subvention spécifique pour la dette à long terme	354 700	
Amortissement des subventions reportées	(152 396)	(153 416)
Solde à la fin	364 863 $	162 559 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 175 565 $ (2005 : 140 040 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	747 291 $	706 196 $
Charge de l'exercice	125 830	123 952
Prestations versées au cours de l'exercice	(75 595)	(82 857)
Solde à la fin	797 526 $	747 291 $

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange à l'exception de la vente des stocks présentée à la note 5 mesurée à la valeur comptable, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, à l'exception de la vente des stocks présentée à la note 5, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation des différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marc Mayer

La directrice de l'administration,
Suzanne Filiatrault

Montréal, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2006, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006					2005
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	15 765 300 $				15 765 300 $	15 945 300 $
Autres (note 4)	4 348 688		2 475 655 $	147 037 $	6 971 380	6 851 415
Autres subventions pour projets spécifiques	283 232				283 232	368 159
Commandites financières (note 5)	433 083				433 083	326 419
Contribution – Fondation du Musée de la civilisation	25 000				25 000	3 000
Billetterie	877 869				877 869	843 477
Boutiques	606 499				606 499	548 950
Locations d'expositions	493 390				493 390	702 235
Concessions et autres locations	568 573				568 573	491 034
Ventes de produits et services	498 461				498 461	441 063
Intérêts sur l'encaisse	181 807				181 807	150 568
Autres	79 361				79 361	126 205
	24 161 263		2 475 655	147 037	26 783 955	26 797 825
Commandites en échange de biens et services reçus	372 951				372 951	481 215
Montants à reporter	24 534 214 $		2 475 655 $	147 037 $	27 156 906 $	27 279 040 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006					2005
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
Montants reportés	24 534 214 $		2 475 655 $	147 037 $	27 156 906 $	27 279 040 $
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux (note 6)	12 864 408			3 250	12 867 658	11 468 117
Services professionnels	4 034 535			23 633	4 058 168	3 946 445
Loyers	340 963				340 963	269 593
Transport et communications	1 390 510			3 605	1 394 115	2 069 073
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 758 296		5 690	1 038	1 765 024	1 973 649
Entretien et réparations	949 999		145 996		1 095 995	985 809
Dépenses administratives	139 575				139 575	369 455
Taxes municipales et scolaires	783 590				783 590	748 076
Acquisition de collections	78 630				78 630	54 439
	22 340 506		151 686	31 526	22 523 718	21 884 656
Intérêts sur la dette à long terme	697 128		873 183		1 570 311	1 478 865
Amortissement des immobilisations corporelles	1 392 957		1 450 786	115 511	2 959 254	2 656 655
	2 090 085		2 323 969	115 511	4 529 565	4 135 520
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	114 070				114 070	17 313
Transport et communications	236 403				236 403	419 840
Fournitures et approvisionnements	22 478				22 478	44 062
	372 951				372 951	481 215
	24 803 542		2 475 655	147 037	27 426 234	26 501 391
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	(269 328)				(269 328)	777 649
Gain (Perte) extraordinaire résultant d'une inondation (note 7)	142 208				142 208	(25 000)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(127 120) $				(127 120) $	752 649 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006					2005
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	3 022 308 $	874 796 $			3 897 104 $	3 144 455 $
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(127 120)				(127 120)	752 649
	2 895 188	874 796			3 769 984	3 897 104
Virements interfonds (note 8)	233 481	(233 481)				
Affectation des excédents (note 8)	(96 115)	96 115				
SOLDE DE FONDS À LA FIN (note 9)	3 032 554 $	737 430 $			3 769 984 $	3 897 104 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2006

	2006					2005
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse (note 10)	4 205 420 $			51 514 $	4 256 934 $	3 833 546 $
Débiteurs	596 843		128 626 $		725 469	910 288
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	3 436 698		1 551 735		4 988 433	3 530 390
Stock – boutiques	167 903				167 903	182 489
Frais payés d'avance	288 189				288 189	395 465
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement		737 430 $	66 152			
	8 695 053	737 430	1 746 513	51 514	10 426 928	8 852 178
Frais reportés	56 967		67 840		124 807	105 553
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	10 986 374		14 847 399	1 177 948	27 011 721	27 500 898
Immobilisations corporelles (note 12)	34 166 694		5 000 384	1 031 087	40 198 165	40 892 191
	53 905 088 $	737 430 $	21 662 136 $	2 260 549 $	77 761 621 $	77 350 820 $
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire			115 765 $		115 765 $	
Emprunts bancaires (note 13)			1 346 676	1 158 122 $	2 504 798	6 177 689 $
Créditeurs et frais courus	2 838 137 $		310 614		3 148 751	1 647 013
Intérêts courus	316 979		316 657		633 636	641 435
Provision pour vacances (note 14)	879 504				879 504	892 124
Apports reportés (note 15)	338 500				338 500	407 746
Montants à reporter	4 373 120 $		2 089 712 $	1 158 122 $	7 620 954 $	9 766 007 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN (suite)
au 31 mars 2006

	2006					2005
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PASSIF (suite)						
À court terme (suite)						
Montants reportés	4 373 120 $		2 089 712 $	1 158 122 $	7 620 954 $	9 766 007 $
Revenus reportés	119 701				119 701	135 642
Versements sur la dette à long terme (note 16)	1 486 117		1 212 050		2 698 167	2 215 817
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	702 555			101 027		
	6 681 493		3 301 762	1 259 149	10 438 822	12 117 466
Provision pour congés de maladie (note 14)	1 944 411				1 944 411	1 840 345
Apports reportés (note 15)	31 190 596		5 031 907	1 001 400	37 223 903	38 031 578
Dette à long terme (note 16)	11 056 034		13 328 467		24 384 501	21 464 327
	50 872 534		21 662 136	2 260 549	73 991 637	73 453 716
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	3 032 554				3 032 554	2 916 727
Affectations d'origine interne (note 9)		737 430 $			737 430	874 796
Non grevés d'affectations						105 581
	3 032 554	737 430			3 769 984	3 897 104
	53 905 088 $	737 430 $	21 662 136 $	2 260 549 $	77 761 621 $	77 350 820 $

ENGAGEMENTS (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Jacques Mercier

MUSÉE DE LA CIVILISATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(127 120) $	752 649 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des frais reportés	19 225	19 225
Amortissement des immobilisations corporelles	2 959 254	2 656 655
Amortissement des apports reportés et dépenses non capitalisées	(2 997 442)	(3 306 186)
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	16 633	30 947
	(129 450)	153 290
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Débiteurs	184 819	(215 079)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 458 043)	55 599
Stock – boutiques	14 586	(21 756)
Frais payés d'avance	107 276	(2 645)
Frais reportés	(38 479)	
Créditeurs et frais courus	1 310 371	(200 588)
Intérêts courus	(7 799)	(42 455)
Provision pour vacances	(12 620)	14 185
Apports reportés	(69 246)	(587 186)
Revenus reportés	(15 941)	(226 998)
Provision pour congés de maladie	104 066	(142 144)
	118 990	(1 369 067)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(10 460)	(1 215 777)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(3 689 524)	1 844 180
Subventions reçues du gouvernement du Québec	2 678 944	2 196 592
Dette à long terme	5 618 341	
Remboursement de la dette à long terme	(2 215 817)	(2 215 817)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 391 944	1 824 955
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 073 861)	(1 690 655)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	307 623	(1 081 477)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 833 546	4 915 023
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 19)	4 141 169 $	3 833 546 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges supérieur à 50 000 $ est transféré à la réserve des expositions du Fonds des réserves, jusqu'à concurrence de l'objectif visé de 600 000 $. Passé cet objectif, le Musée aura le choix d'affecter ou non l'excédent dans l'une ou l'autre des réserves du Fonds des réserves.

Le **Fonds du maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de Maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré via des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le Ministère de la culture.

Le **Fondes réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du Fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe au 31 mars 2006, les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2005.

Ces réserves sont :

Réserve pour auto-assurances qui sert à couvrir la franchise de 25 000 $ stipulée au décret d'auto-assurances du gouvernement du Québec

Réserve pour améliorations préventives – sinistres qui sert à mettre en place des mesures de prévention au Musée en vue de protéger le mieux possible les biens devant des événements externes hors de son contrôle.

Réserve pour les expositions afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement d'activités connexes.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée de la civilisation par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

---

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de service sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires et du découvert bancaire, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock – boutiques

Le stock des boutiques du Musée est évalué selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	124 319 $	847 499 $
Centre d'interprétation de Place-Royale	700 000	730 000
Taxes foncières	359 800	339 000
Équité salariale	1 227 203	
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	689 433	731 034
Amortissement des apports reportés *	1 247 933	1 923 336
	4 348 688	4 570 869
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	810 891	716 883
Remboursement des intérêts sur les emprunts bancaires pour le maintien des actifs	62 292	180 812
Amortissement des apports reportés ** et des dépenses non capitalisées	1 602 472	1 382 851
	2 475 655	2 280 546
Fonds des projets spéciaux		
Amortissement des apports reportés ** et des dépenses non capitalisées	147 037	
	6 971 380 $	6 851 415 $

* Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations corporelles (autorisées par décrets) et selon les charges pour les expositions permanentes.

** Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations corporelles (autorisées par décrets).

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	178 791 $	93 424 $
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	254 292	232 995
	433 083 $	326 419 $

6. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Depuis, le Musée a procédé à ses propres travaux d'équité salariale, tel qu'exigé par la Commission de l'équité salariale qui a reconnu le Musée comme un employeur autonome et distinct du Conseil du Trésor. Au 31 mars 2006, le montant de la rétroactivité devant être payé par le Musée à ses employés s'élève à 1 227 203 $, de plus un ajustement supplémentaire de 67 251 $ pour les provisions de vacances et de congé de maladie a été comptabilisé.

7. GAIN (PERTE) EXTRAORDINAIRE RÉSULTANT D'UNE INONDATION

Le 11 décembre 2004, une inondation a endommagé le sous-sol de la bâtisse abritant le Musée. Les frais encourus à la suite de cette inondation sont couverts par une police d'assurance et s'établissent comme suit :

	2006	2005
Indemnité d'assurance	491 680 $	967 028 $
Coût de la réfection et franchise de 25 000 $	349 472	992 028
Gain (perte) extraordinaire résultant d'une inondation	142 208 $	(25 000) $

Les assureurs du Musée ont accepté de rembourser les frais de main d'oeuvre encourus par le Musée pour la réfection du sous-sol. Ces travaux ont été réalisés et comptabilisés en grande partie dans l'exercice 2004-2005. L'indemnité d'assurance a été accordée et constatée dans l'exercice 2005-2006.

8. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 233 481 $ de la Réserve d'améliorations préventives – sinistres du Fonds des réserves a été transféré au Fonds d'exploitation afin de couvrir les coûts de remplacement du système d'égout pluvial.

La direction du Musée a transféré l'excédent de 96 115 $ du Fonds d'exploitation au Fonds des réserves.

9. SOLDE DE FONDS À LA FIN

Le fonds des réserves s'établit ainsi aux 31 mars

	2006	2005
Réserve pour auto-assurances	25 000 $	25 000 $
Réserve pour améliorations préventives – sinistres	102 634	240 000
Réserve pour les expositions	609 796	609 796
	737 430 $	874 796 $

10. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2006 est de 3,75 % (2005 : 2,5 %).

11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	316 978 $	337 054 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 486 117	1 324 425
Autres subventions à recevoir	1 633 603	589 000
	3 436 698	2 250 479
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	311 837	285 832
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 212 050	891 392
Autres subventions à recevoir	27 848	102 687
	1 551 735	1 279 911
	4 988 433 $	3 530 390 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	13 783 360 $	14 919 017 $
Amortissement des frais d'émission reportés	9 499	9 499
Subvention – Le Temps des Québécois	4 057	31 713
Subvention – La Réserve muséale de la Capitale nationale		147 556
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 324 425)	(1 324 425)
Solde des subventions à recevoir à la fin	12 472 491	13 783 360
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 486 117)	(1 324 425)
Solde des subventions à recevoir à long terme	10 986 374	12 458 935
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	15 825 399	14 977 879
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	1 115 716	1 729 186
Amortissement des frais d'émission reportés	9 726	9 726
Subventions de capital sur la dette à long terme	(891 392)	(891 392)
Solde des subventions à recevoir à la fin	16 059 449	15 825 399
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 212 050)	(891 392)
Solde des subventions à recevoir à long terme	14 847 399	14 934 007
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	107 956	
Subventions – Trajectoires	1 069 992	107 956
	1 177 948	107 956
	27 011 721 $	27 500 898 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
Total des immobilisations	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	2 532 891 $		2 532 891 $	2 532 891 $
Bâtisses	51 192 988	18 929 904 $	32 263 084	33 548 740
Ajouts et aménagements des bâtisses	11 528 992	8 583 877	2 945 115	1 708 738
Améliorations locatives	4 233 164	3 226 434	1 006 730	1 385 068
Mobilier et équipement	2 042 853	2 025 733	17 120	13 407
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 662 693	1 672 326	990 367	1 404 260
Équipement d'éclairage et de sonorisation	782 392	765 488	16 904	19 018
Équipement d'activités commerciales	156 224	134 484	21 740	31 525
Équipement informatique et audiovisuel	1 955 787	1 551 573	404 214	248 544
	77 087 984 $	36 889 819 $	40 198 165 $	40 892 191 $

	2006			
Valeur net par fonds	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
Terrains	2 532 891 $			2 532 891 $
Bâtisses	31 134 136	1 128 948 $		32 263 084
Ajouts et aménagements des bâtisses	402 013	1 512 015	1 031 087 $	2 945 115
Améliorations locatives	2 400	1 004 330		1 006 730
Mobilier et équipement	4 888	12 232		17 120
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	58 980	931 387		990 367
Équipement d'éclairage et de sonorisation	15 062	1 842		16 904
Équipement d'activités commerciales		21 740		21 740
Équipement informatique et audiovisuel	16 324	387 890		404 214
	34 166 694 $	5 000 384 $	1 031 087 $	40 198 165 $

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2006 est de 5,50 % l'an (2005 : 4,25 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 $. Au 31 mars 2006, aucun emprunt temporaire n'a cours (2005 : 899 668 $).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a aussi autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien pour un montant maximum de 3 021 314 $ (2005 : 6 770 252 $). Au 31 mars 2006, le solde des emprunts temporaires est de 1 346 676 $ (2005 : 5 185 414 $).

13. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter un emprunt temporaire relatif à la conception et la réalisation d'une exposition permanente du Musée pour un montant maximum de 2 300 000 $, plus intérêts. Le montant maximum pouvant être contracté auprès de l'institution financière est de 2 575 500 $. Au 31 mars 2006, le solde est de 1 158 122 $ (2005 : 92 607 $).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 474 170 $ (2005 : 391 461 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2006		2005	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	892 124 $	1 840 345 $	877 940 $	1 982 489 $
Charge de l'exercice	784 903	308 451	800 622	97 839
Prestations versées au cours de l'exercice	(797 523)	(204 385)	(786 438)	(239 983)
Solde à la fin	879 504 $	1 944 411 $	892 124 $	1 840 345 $

15. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Solde au début	407 746 $	994 932 $
Nouvelles contributions de l'exercice	(458 083)	(1 021 055)
Montant reçu pour les exercices subséquents	388 837	433 869
Solde à la fin	338 500 $	407 746 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	293 800 $	285 700 $
Autres apports reportés	44 700	122 046
	338 500 $	407 746 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

15. APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour les expositions permanentes *Le Temps des Québécois et Trajectoires*. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Solde au début	32 434 471 $	34 149 027 $
Subvention – Le Temps des Québécois	4 058	31 713
Subvention – Réserve muséale de la Capitale nationale		147 556
Amortissement des apports reportés	(1 247 933)	(1 893 825)
Solde à la fin	31 190 596	32 434 471
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	5 518 662	5 172 326
Subventions – Maintien des actifs	1 115 717	1 729 186
Amortissement des apports reportés et dépenses non capitalisées	(1 602 472)	(1 382 850)
Solde à la fin	5 031 907	5 518 662
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	78 445	
Subventions – Trajectoires	1 069 992	107 956
Amortissement des apports reportés et des dépenses non capitalisées	(147 037)	(29 511)
	1 001 400	78 445
	37 223 903 $	38 031 578 $

16. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
Fonds d'exploitation		
5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 $, échéant le 24 octobre 2008	1 298 695 $	1 731 593 $
4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 $, échéant le 1er octobre 2008	260 913	347 884
5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 $, échéant le 2 avril 2007	420 141	630 211
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 $, échéant le 1er octobre 2007	602 514	688 587
3,892 % remboursable par versements annuels en capital de 161 692 $, échéant le 10 mai 2010	808 462	
5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 $, échéant le 1er octobre 2013	9 151 426	9 659 839
	12 542 151	13 058 114
Versements échéant en deçà d'un an	(1 486 117)	(1 324 425)
Montants à reporter	11 056 034 $	11 733 689 $

16. DETTE À LONG TERME (suite)

	2006	2005
Montants reportés	11 056 034 $	11 733 689 $
Fonds de maintien des actifs		
5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 $, échéant le 1er décembre 2010	4 628 109	5 048 846
4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 $, échéant le 1er octobre 2008	253 583	338 111
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 $, échéant le 1er octobre 2007	4 292 120	4 598 700
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 $, échéant le 1er octobre 2007	556 826	636 373
4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 658 $, échéant le 16 juillet 2020	4 809 879	
	14 540 517	10 622 030
Versements échéant en deçà d'un an	(1 212 050)	(891 392)
	13 328 467	9 730 638
	24 384 501 $	21 464 327 $

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	2 698 167 $
2008	7 204 998
2009	2 015 898
2010	1 411 500
2011	3 935 924

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 775 746 $ au 31 mars 2006 (2005 : 664 470 $). De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Cette dernière n’est pas divulguée distinctement aux états financiers.

Le Musée national des Beaux-arts du Québec est engagé par une entente d’occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d’espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s’élèvent à 180 904 $ au 31 mars 2006 (2005 : 151 138 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

18. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2006	2005
Solde au début	3 966 961 $	3 904 901 $
Reçus émis	251 767	62 060
Solde à la fin	4 218 728 $	3 966 961 $

19. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit au 31 mars 2006 :

	2006	2005
Encaisse	4 256 934 $	3 833 546 $
Découvert bancaire	(115 765)	
	4 141 169 $	3 833 546 $

Intérêts versés

	2006	2005
Intérêts versés sur emprunts au Fonds de financement	1 537 462 $	1 489 697 $
Intérêts versés sur emprunts temporaires		162 262
	1 537 462 $	1 651 959 $

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation et d'investissement se détaillent comme suit :

Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des créditeurs	191 367 $	

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ne peuvent être évaluées compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 27 082 668 $ (2005 : 23 680 144 $) s'établissait à 28 494 732 $ (2005 : 25 478 838 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

21. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par des contrats d'entretien à verser une somme de 362 963 $. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 328 909 $ en 2007 et 34 054 $ en 2008.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 29 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2006

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	10 105 355 $			3 499 763 $		13 605 118 $	14 308 917 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	333 365					333 365	266 413
Billetterie et vestiaire	1 211 760					1 211 760	817 127
Stationnement		196 582 $				196 582	185 979
Boutique et publications		712 765				712 765	632 598
Redevances – services alimentaires		141 899				141 899	125 686
Location d'espaces et services connexes	77 682	270 264				347 946	321 450
Location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions	1 184 750					1 184 750	240 971
Activités éducatives et culturelles	231 426					231 426	212 512
Commandites et publicité	448 950					448 950	353 275
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)							265 000
Dons d'oeuvres d'art (note 8)	6 629 283					6 629 283	3 791 970
Autres contributions et partenariats	3 235 012					3 235 012	987 043
Revenus de placement (note 9)	199 742	11 853				211 595	184 082
Autres	26 099					26 099	28 720
Montants à reporter	23 683 424 $	1 333 363 $		3 499 763 $		28 516 550 $	22 721 743 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	23 683 424 $	1 333 363 $		3 499 763 $		28 516 550 $	22 721 743 $
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	6 616 317	249 671				6 865 988	6 642 610
Énergie, taxes et assurances	852 536					852 536	843 118
Services professionnels, administratifs et autres	1 613 357	66 632				1 679 989	1 748 778
Entretien, réparations et aménagement	984 253	8 542		182 636		1 175 431	1 059 418
Transport et communications	1 853 348	3 639				1 856 987	1 735 247
Fournitures et approvisionnement	666 215	373 813				1 040 028	1 011 491
Location de locaux	198 747					198 747	219 642
Acquisition d'oeuvres d'art (note 8)	10 828 339					10 828 339	5 326 311
Location d'expositions	111 129					111 129	57 441
Intérêts sur la dette à long terme	110 009			1 411 691		1 521 700	1 364 304
Autres intérêts	958			76 271		77 229	161 601
Amortissement des frais reportés	798			18 496		19 294	14 614
Amortissement des immo-bilisations corporelles				1 811 314		1 811 314	1 839 241
Perte sur cession d'inmo-bilisations corporelles							1 056
Mauvaises créances	728					728	245 402
	23 836 734	702 297		3 500 408		28 039 439	22 270 274
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(153 310) $	631 066 $		(645) $		477 111 $	451 469 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	527 256 $	400 000 $		1 427 302 $	1 043 716 $	3 398 274 $	2 946 805 $
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(153 310)	631 066		(645)		477 111	451 469
Virements interfonds (note 10)	(368 934)	(631 066)	1 000 000 $				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	5 012 $	400 000 $	1 000 000 $	1 426 657 $	1 043 716 $	3 875 385 $	3 398 274 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF							
À court terme							
Encaisse, 3,6 %	1 674 152 $	711 622 $			1 480 $	2 387 254 $	1 146 264 $
Débiteurs et intérêts courus (note 11)	924 254	1 773			5	926 032	393 320
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			1 000 000 $	48 781 $			
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec (note 12)	214 741			2 780 932		2 995 673	2 903 015
Gouvernement du Canada	10 000					10 000	9 000
Stocks		332 892				332 892	304 872
Frais payés d'avance	249 363					249 363	220 867
	3 072 510	1 046 287	1 000 000	2 829 713	1 485	6 901 214	4 977 338
Contribution à recevoir (note 13)	1 144 000					1 144 000	
Placements (note 14)	2 012 636				1 266 503	3 279 139	3 108 419
Frais reportés				165 970		165 970	149 321
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	141 838			22 739 363		22 881 201	24 115 727
Immobilisations corporelles (note 15)				26 667 065		26 667 065	27 922 250
	6 370 984 $	1 046 287 $	1 000 000 $	52 402 111 $	1 267 988 $	61 038 589 $	60 273 055 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF							
À court terme							
Découvert bancaire				1 907 $		1 907 $	
Emprunts bancaires (note 16)				684 000		684 000	4 654 900 $
Créditeurs et frais courus (note 17)	1 290 910 $	3 093 $				1 294 003	1 220 885
Provision pour vacances (note 22)	695 872					695 872	642 461
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	181 315	643 194			224 272 $		
Intérêts courus	106 672			648 917		755 589	666 841
Dépôts de clients et revenus reportés	420 669					420 669	183 128
Apports reportés (note 18)	213 803					213 803	176 851
Versements sur la dette à long terme (note 19)	555 415			2 097 780		2 653 195	1 770 940
	3 464 656	646 287		3 432 604	224 272	6 719 038	9 316 006
Provision pour congés de maladie (note 22)	794 976					794 976	829 420
Revenus de placement reportés	404 637					404 637	345 879
Apports reportés (note 18)				25 408 619		25 408 619	26 646 510
Dettes à long terme (note 19)	1 701 703			22 134 231		23 835 934	19 736 966
	6 365 972	646 287		50 975 454	224 272	57 163 204	56 874 781
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations				1 426 657		1 426 657	1 427 302
Affectations d'origine interne		400 000	1 000 000 $		1 043 716	2 443 716	1 043 716
Non grevés d'affectations	5 012					5 012	927 256
	5 012	400 000	1 000 000	1 426 657	1 043 716	3 875 385	3 398 274
	6 370 984 $	1 046 287 $	1 000 000 $	52 402 111 $	1 267 988 $	61 038 589 $	60 273 055 $

ENGAGEMENTS (note 24)
ÉVENTUALITÉS (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Lassonde
Claude Côté

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(153 310) $	631 066 $		(645) $		477 111 $	451 469 $
Éléments sans incidence sur les liquidités							
Amortissement des frais reportés	798			18 496		19 294	14 614
Amortissement des immobilisations corporelles				1 811 314		1 811 314	1 839 241
Amortissement des apports reportés – long terme				(2 011 801)		(2 011 801)	(2 014 622)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles							1 056
	(152 512)	631 066		(182 636)		295 918	291 758
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 20)	442 108	(25 571)		(309 505)	(2) $	107 030	250 766
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	289 596	605 495		(492 141)	(2)	402 948	542 524
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Acquisitions de placements	(316 621)				(208 099)	(524 720)	(5 273 662)
Produit de cession de placements	211 000				143 000	354 000	4 635 011
Acquisitions d'immobilisations corporelles				(538 924)		(538 924)	(810 416)
Produit de cession d'immobilisations corporelles							1 250
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(105 621)			(538 924)	(65 099)	(709 644)	(1 447 817)
Montants à reporter	183 975 $	605 495 $		(1 031 065) $	(65 101) $	(306 696) $	(905 293) $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006						2005
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	183 975 $	605 495 $		(1 031 065) $	(65 101) $	(306 696) $	(905 293) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Contributions reçues	1 144 000					1 144 000	
Subventions du gouvernement du Québec	(141 838)			2 150 274		2 008 436	1 770 940
Emprunts bancaires	(175 000)			(3 795 900)		(3 970 900)	1 032 281
Dette à long terme	177 298			4 495 045		4 672 343	
Remboursement de la dette à long terme	(519 955)			(1 770 940)		(2 290 895)	(1 770 940)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	484 505			1 078 479		1 562 984	1 032 281
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	668 480	605 495		47 414	(65 101)	1 256 288	126 988
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT	572 457	571 829		498	1 480	1 146 264	1 019 276
Flux de trésorerie interfonds	433 215	(465 702)		(49 819)	65 101	(17 205)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN (note 20)	1 674 152 $	711 622 $		(1 907) $	1 480 $	2 385 347 $	1 146 264 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 $. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé au 31 mars 2006, afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 $.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'oeuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions et d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les oeuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des oeuvres d'art acquises par la donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens cultures. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les douze mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur marchande de l'oeuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 15 ans.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements des bâtisses	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépôts de clients et revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse diminuée des découverts bancaires.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	9 970 181 $		9 970 181 $	10 165 199 $
Projets spécifiques*	127 400		127 400	603 328
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	7 774	1 487 962 $	1 495 736	1 525 768
Amortissement des apports reportés – long terme		2 011 801	2 011 801	2 014 622
	10 105 355 $	3 499 763 $	13 605 118 $	14 308 917 $

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

5. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2006	2005
Ministère des affaires étrangères et du Commerce international	4 800 $	
Ministère du Patrimoine canadien	79 045	13 798 $
Conseil des arts du Canada	249 520	252 615
	333 365 $	266 413 $

6. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2006	2005
Produits		
Billetterie et vestiaire	9 596 $	11 688 $
Location d'espaces et services connexes	77 682	95 022
Commandites et publicité	103 550	55 779
	190 828 $	162 489 $
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	31 593 $	29 590 $
Entretien, réparations et aménagement	44 464	44 386
Transport et communications	114 771	84 713
Fournitures et approvisionnement		3 800
	190 828 $	162 489 $

7. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objets de promouvoir les intérêts du Musée national des beaux-arts du Québec dans l'accomplissement de son mandat, d'enrichir la collection permanente du Musée et de solliciter et recevoir des dons, subventions, legs et autres contributions de même nature. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 320 936 $ au 31 mars 2006 (201 978 $ en 2005). Au cours de l'exercice, la Fondation n'a contribué aucune somme (265 000 $ en 2005).

8. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées d'oeuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice le Musée a acquis 3 182 oeuvres (819 en 2005) pour un montant total de 10 828 339 $ (5 326 311 $ en 2005), soit 4 199 056 $ par achat (1 534 341 $ en 2005) et 6 629 283 $ par don (3 791 970 $ en 2005).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. REVENUS DE PLACEMENT

	2006	2005
Revenus tirés de ressources non affectées	211 595 $	184 082 $
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	58 758	152 838
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	270 353	336 920
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(58 758)	(152 838)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	211 595 $	184 082 $

10. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 631 066 $ (537 227 $ en 2005), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée.

Un montant de 1 000 000 $ a été transféré du fonds des opérations au nouveau fonds des expositions.

11. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2006	2005
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	11 694 $	
Intérêts courus	11 079	3 712 $
Taxes à recevoir	198 241	115 717
Contribution et autres débiteurs	705 018	273 891
	926 032 $	393 320 $

12. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonds des opérations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2006	2005
Intérêts à recevoir	2 681 $	17 256 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	35 460	
Autres subventions à recevoir	176 600	361 345
	214 741 $	378 601 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2006	2005
Subventions à recevoir relatives à la réalisation d'expositions	177 298 $	
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(35 460)	
	141 838 $	

12. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Fonds des immobilisations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2006	2005
Intérêts à recevoir	683 152 $	753 474 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	2 097 780	1 770 940
	2 780 932 $	2 524 414 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	24 837 143 $	25 886 667 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(2 097 780)	(1 770 940)
	22 739 363 $	24 115 727 $

13. CONTRIBUTION À RECEVOIR

Une contribution de la part d'une entité sous contrôle commun a été octroyée au Musée relativement au remboursement d'une dette à long terme contractée pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Le montant total de cette contribution s'élève à 2 860 000 $, dont 1 144 000 $ ont été encaissés durant l'exercice. Le solde à recevoir se détaille comme suit :

	2006	2005
Contribution à recevoir	1 716 000 $	
Encaissements échéant en deçà d'un an	(572 000)	
	1 144 000 $	

14. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placements en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2006		2005	
	Valeur comptable	Valeur au marché	Valeur comptable	Valeur au marché
Fonds de marché monétaire, rendement de 3,81 %	254 707 $	253 936 $	290 204 $	289 460 $
Fonds d'obligations, rendement de 4,46 %	1 263 132	1 253 327	1 080 275	1 085 907
Fonds d'actions	494 797	603 813	536 536	579 931
	2 012 636 $	2 111 076 $	1 907 015 $	1 955 298 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

14. PLACEMENTS (suite)

Fonds de dotation

	2006		2005	
	Valeur comptable	Valeur au marché	Valeur comptable	Valeur au marché
Fonds de marché monétaire, rendement de 3,81 %	163 233 $	162 756 $	190 216 $	189 746 $
Fonds d'obligations, rendement de 4,46 %	793 965	788 151	678 900	682 794
Fonds d'actions	309 305	376 325	332 288	357 636
	1 266 503 $	1 327 232 $	1 201 404 $	1 230 176 $

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains*	1 210 250 $		1 210 250 $	1 210 250 $
Bâtisses*	44 274 059	22 087 940 $	22 186 119	23 153 419
Aménagements des bâtisses	5 447 381	3 700 493	1 746 888	1 978 298
Aménagements extérieurs	521 917	375 223	146 694	145 715
Matériel roulant	159 188	41 065	118 123	113 820
Équipement spécialisé	1 734 768	804 660	930 108	899 460
Mobilier et équipement de bureau	310 731	225 957	84 774	121 765
Équipement informatique et bureautique	2 311 740	2 067 631	244 109	299 523
	55 970 034 $	29 302 969 $	26 667 065 $	27 922 250 $

* Le Musée a acquis ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 $. Au 31 mars 2006, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

16. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2006	2005
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 822 800 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er mai 2004, échéant au 30 juin 2005.		822 800 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 705 200 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er août 2004, échéant au 30 juin 2005.		705 200
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 800 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er août 2004, échéant au 30 juin 2005.		808 800
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 313 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1er mai 2004, échéant au 30 juin 2005.		1 313 700
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 809 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 14 juin 2004, échéant au 30 juin 2005.		809 400
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 821 600 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 28 février 2005, échéant au 31 octobre 2006.	664 000 $	20 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 825 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 20 février 2006, échéant au 31 octobre 2006.	20 000	
	684 000 $	4 479 900 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 1 663 470 $ (5 326 099 $ en 2005). Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 5,5 % au 31 mars 2006 (4,25 % au 31 mars 2005).

17. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt		65 000 $
Traitements et avantages sociaux à payer	186 008 $	204 760
Autres créditeurs	1 107 995	951 125
	1 294 003 $	1 220 885 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations

	2006	2005
Solde au début	176 851 $	758 150 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(132 595)	(721 299)
Montant reçu pour les exercices subséquents	169 547	140 000
Solde à la fin	213 803 $	176 851 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	133 900 $	136 975 $
Gouvernement du Canada	10 556	19 876
Autres apports reportés	69 347	20 000
	213 803 $	176 851 $

Fonds des immobilisations

	2006	2005
Solde au début	26 646 510 $	27 682 381 $
Subventions du gouvernement du Québec	773 910	978 751
Amortissement des apports reportés	(2 011 801)	(2 014 622)
Solde à la fin	25 408 619 $	26 646 510 $

19. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations

	2006	2005
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,882 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 35 460 $, échéant en mai 2010 *	177 298 $	
Effet à payer, 5 %, remboursable par versements annuels en capital de 519 955 $, échéant en avril 2009	2 079 820	
	2 257 118	
Versements échéant en deçà d'un an	(555 415)	
	1 701 703 $	

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	555 415 $
2008	555 415
2009	555 415
2010	555 415
2011	35 458

19. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds des immobilisations

	2006	2005
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 $, échéant en avril 2017	17 167 016 $	18 597 601 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 $, échéant en décembre 2010	986 490	1 150 905
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 $, échéant en octobre 2007	1 583 460	1 759 400
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,911 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 $, échéant en juillet 2020	3 679 939	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,692 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 $, échéant en mars 2016	815 106	
	24 232 011	21 507 906
Versements échéant en deçà d'un an	(2 097 780)	(1 770 940)
	22 134 231 $	19 736 966 $

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	2 097 780 $
2008	3 329 360
2009	1 921 840
2010	1 921 840
2011	2 086 252

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

Fonds des opérations

	2006	2005
Débiteurs et intérêts courus	39 934 $	423 631 $
Subventions à recevoir	162 860	736 077
Frais payés d'avance	(28 496)	(2 376)
Frais reportés	(798)	
Créditeurs et frais courus	70 025	(197 589)
Provision pour vacances	53 411	39 359
Intérêts courus	2 599	82
Dépôts de clients et revenus reportés	81 307	53 613
Apports reportés – court terme	36 952	(581 299)
Provision pour congés de maladie	(34 444)	(260 827)
Revenus de placement reportés	58 758	152 838
	442 108 $	363 509 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation se détaillent comme suit : (suite)

Fonds des activités commerciales

	2006	2005
Débiteurs et intérêts courus	(644) $	(182) $
Stocks	(28 020)	(94 236)
Créditeurs et frais courus	3 093	
	(25 571) $	(94 418) $

Fonds des immobilisations

	2006	2005
Subventions à recevoir	(256 518) $	27 022 $
Frais reportés	(35 145)	
Intérêts courus	(17 842)	(54 264)
	(309 505) $	(27 242) $

Fonds de dotation

	2006	2005
Débiteurs et intérêts courus	(2) $	8 917 $

Total des fonds

	2006	2005
Débiteurs et intérêts courus	39 288 $	432 366 $
Subventions à recevoir	(93 658)	763 099
Stocks	(28 020)	(94 236)
Frais payés d'avance	(28 496)	(2 376)
Frais reportés	(35 943)	
Créditeurs et frais courus	73 118	(197 589)
Provision pour vacances	53 411	39 359
Intérêts courus	(15 243)	(54 182)
Dépôts de clients et revenus reportés	81 307	53 613
Apports reportés – court terme	36 952	(581 299)
Provision pour congés de maladie	(34 444)	(260 827)
Revenus de placement reportés	58 758	152 838
	107 030 $	250 766 $

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2006	2005
Contribution à recevoir en contrepartie d'emprunts à long terme	(2 860 000) $	
Intérêts courus	103 991	
Dépôts de clients et revenus reportés	156 234	
Dette à long terme	2 599 775	
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds	(17 205)	

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire.

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 510 181 $ (1 573 036 $ en 2005).

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 266 356 $ (213 839 $ en 2005) pour le fonds des opérations et à 7 071 $ (6 355 $ en 2005) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2006		2005	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	642 461 $	829 420 $	603 102 $	1 090 247 $
Charge de l'exercice	499 430	117 691	489 527	(153 075)
Prestations versées au cours de l'exercice	(446 019)	(152 135)	(450 168)	(107 752)
Solde à la fin	695 872 $	794 976 $	642 461 $	829 420 $

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements

La juste valeur des placements est présentée à la note 14. La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours de clôture du marché à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec et contribution à recevoir

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de même que celle de la contribution à recevoir ne peuvent être évaluées compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 26 489 129 $ (21 507 906 $ en 2005) s'établissait à 28 670 383 $ (23 597 035 $ en 2005), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Actif et passif à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

24. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2006 concernant ces locaux s'élève à 180 904 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	180 904 $
2008	180 904
2009	180 904
2010	180 904
2011	180 904
2012 et suivantes	2 216 074

25. ÉVENTUALITÉS

Les employés syndiqués du Musée sont représentés par deux syndicats dont les conventions collectives respectives sont arrivées à échéance le 30 juin 2003 et le 31 décembre 2003. Au renouvellement de ces conventions, les ajustements salariaux prévus dans la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public seront appliqués aux échelles salariales du Musée avec rétroactivité au 1er avril 2006.

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général, C.Q.MSRC

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 19 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mai 2006

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	19 050 427 $	17 861 556 $
Intérêts	3 853	933
	19 054 280	17 862 489
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	17 130 127	16 441 056
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	975 577	999 027
Déplacements	158 585	162 117
Loyers	99 048	94 752
Honoraires professionnels	16 804	3 740
Entretien et traitements informatiques	275 508	151 741
Fournitures et équipement	25 018	27 336
Téléphone et communications	15 443	16 278
Frais de banque et d'intérêts	23 228	1 378
Amortissement des immobilisations	166 143	78 167
	1 755 354	1 534 536
	18 885 481	17 975 592
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	168 799	(113 103)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(54 559)	58 544
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	114 240 $	(54 559) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	221 611 $	90 296 $
Dépôt à terme (note 4)	510 000	55 000
Débiteurs (note 5)	2 597 665	2 447 247
Frais payés d'avance	7 132	
	3 336 408	2 592 543
Immobilisations (note 6)	678 099	715 717
	4 014 507 $	3 308 260 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	734 867 $	862 801 $
Créditeurs (note 8)	2 693 444	2 481 315
Dû au Fonds d'assurance (note 13)	21 956	18 703
Revenus reportés	450 000	
	3 900 267	3 362 819
EXCÉDENT (DÉFICIT)	114 240	(54 559)
	4 014 507 $	3 308 260 $

ENGAGEMENTS (note 9)
FONDS D'ASSURANCE (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Willie Iserhoff
Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2005

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre 0-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 7 ans.

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent la contribution du gouvernement du Québec relative à des dépenses de fonctionnement, lesquelles sont affectées à un exercice ultérieur.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔTS À TERME

L'Office possède des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1,25 % à 1,55 %, échéant à différentes dates entre juillet 2005 et juin 2006.

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 596 021 $	2 446 707 $
Autres	1 644	540
	2 597 665 $	2 447 247 $

6. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	18 416 $	5 919 $	12 497 $	15 127 $
Actifs incorporels				
Logiciel informatique	904 650	239 048	665 602	679 822
Développement informatique				20 768
	904 650	239 048	665 602	700 590
	923 066 $	244 967 $	678 099 $	715 717 $

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 128 524 $.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 30 juin 2005, l'Office dispose d'une marge de crédit bancaire de 2 000 000 $ garantie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires. Au 30 juin 2005, le taux était de 2,86 %.

8. CRÉDITEURS

	2005	2004
Prestations de la sécurité du revenu	2 569 265 $	2 426 900 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	47 943	
Fournisseurs	32 668	31 111
Traitements et avantages sociaux	43 568	23 304
	2 693 444 $	2 481 315 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2005

9. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour l'entretien de son système informatique jusqu'en 2006 qui comportent une option de renouvellement de deux ans.

L'Office est également engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2010 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans. La dépense de loyer de l'exercice terminé le 30 juin 2005 concernant ces locaux administratifs s'élève à 97 224 $.

Les paiements minimums futurs sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2006	186 894 $
2007	55 136
2008	52 375
2009	44 092
2010	33 069
	371 566 $

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 28 410 $ (2004 : 25 628 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no. 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office qui a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

13. FONDS D'ASSURANCE (suite)

Les résultats, l'excédent et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2005 sont les suivants :

Opérations et excédent	2005	2004
Revenus		
Contribution du gouvernement du Québec	184 416 $	173 177 $
Contribution des prestataires	184 416	173 177
Intérêts	17 521	8 431
	386 353	354 785
Dépenses		
Congés de maladie et désastres	263 426	278 334
Frais de banque	90	85
	263 516	278 419
Excédent des revenus sur les dépenses	122 837	76 366
Excédent au début	157 180	80 814
Excédent à la fin	280 017 $	157 180 $

Bilan		
Actif à court terme		
Encaisse	1 031 474 $	650 604 $
Compte à recevoir de l'Office	21 956	18 703
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	21 956	19 815
	1 075 386 $	689 122 $
Passif		
Congés de maladie à payer	795 369 $	531 942 $
Excédent	280 017	157 180
	1 075 386 $	689 122 $

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office doivent surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils ont approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Serge Larivière
Directeur général

Régent Brind'Amour
Directeur des services administratifs

Québec, le 30 septembre 2005

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2005 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 septembre 2005

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des membres des ordres professionnels	6 295 404 $	7 087 611 $
Intérêts	56 344	42 272
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 7)	3 752	4 707
Autres		5 169
	6 355 500	7 139 759
CHARGES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	3 235 595	3 238 922
Services de transport et de communication	159 698	132 025
Services professionnels et administratifs	539 934	503 088
Loyers et entretien	349 318	283 064
Fournitures et matériels	63 146	87 841
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu		2 561
Amortissement des immobilisations corporelles	77 070	77 669
Amortissement de l'actif incorporel	52 477	28 269
	4 477 238	4 353 439
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	2 030 780	1 781 558
	6 508 018	6 134 997
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(152 518)	1 004 762
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	30 415	(974 347)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(122 103) $	30 415 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	381 231 $	734 780 $
Débiteurs	234 213	374 849
	615 444	1 109 629
Immobilisations corporelles (note 4)	183 498	128 537
Actif incorporel (note 5)	325 349	219 732
	1 124 291 $	1 457 898 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	233 442 $	593 695 $
Provision pour vacances (note 6)	242 838	209 255
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 7)	165 923	96 000
	642 203	898 950
Provision pour congés de maladie (note 6)	604 191	433 674
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 7)		94 859
	1 246 394	1 427 483
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(122 103)	30 415
	1 124 291 $	1 457 898 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec,
Gaétan Lemoyne, président
Christian Reny, directeur des services conseils à la gestion

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des contributions des membres et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord
- Le service a été rendu
- Le montant est déterminable
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Office examine la recouvrabilité de ses actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie futurs non actualisés est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement. Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

La charge se détaille comme suit :

	2006	2005
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	1 672 370 $	1 419 260 $
Administrateurs nommés	358 410	362 298
	2 030 780 $	1 781 558 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	521 177 $	(403 515) $	117 662 $	93 390 $
Équipement téléphonique	29 307	(29 293)	14	14
Mobilier	128 414	(93 890)	34 524	34 543
Aménagement des locaux	97 251	(65 953)	31 298	590
	776 149 $	(592 651) $	183 498 $	128 537 $

Les déboursés de l’exercice relatifs aux acquisitions sont de 148 200 $ (2005 : 86 383 $).

5. ACTIF INCORPOREL

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes informatiques	607 718 $	(282 369) $	325 349 $	219 732 $

Les déboursés de l’exercice relatifs aux acquisitions sont de 158 094 $ (2005 : 64 575 $).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 250 217$ (2005 : 108 155 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie		Vacances	
	2006	2005	2006	2005
Solde au début	433 674 $	404 518 $	209 255 $	159 578 $
Charge de l'exercice	141 694	137 041	271 674	255 448
Prestations versées au cours de l'exercice	28 823	(107 885)	(238 091)	(205 771)
Solde à la fin	604 191 $	433 674 $	242 838 $	209 255 $

7. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., chapitre S-0.1). Ce fonds de 1 000 000 $, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2006 :

	2006	2005
Solde au début	190 859 $	288 056 $
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(25 138)	(96 000)
Intérêts générés	3 954	3 510
Honoraires de gestion versés à l'Office	(3 752)	(4 707)
Solde du fonds	165 923 $	190 859 $

7. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (suite)

La somme due se répartit comme suit :

	2006	2005
Somme due	165 923 $	190 859 $
Moins : Portion payable au cours du prochain exercice	165 923	96 000
		94 859 $

La somme due est payable au cours du prochain exercice car, selon la Loi sur les sages-femmes, le Fonds prendra fin le 31 mars 2007.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la somme due à l'Ordre des sages-femmes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Office correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Office procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Christian Reny
Directeur des services conseils à la gestion

Québec, le 29 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2006

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. O-5.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 $	2 000 000 $
Subvention Emploi-Québec	325 000	313 717
Subvention Secrétariat à la Jeunesse		20 000
Intérêt sur dépôts bancaires	29 188	21 157
Autres revenus	13 022	9 871
	2 367 210	2 364 745
CHARGES (note 3)		
Programmes et développement	1 884 453	1 776 523
Communications	219 655	245 983
Administration	290 474	324 922
	2 394 582	2 347 428
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(27 372)	17 317
EXCÉDENT AU DÉBUT	291 360	274 043
EXCÉDENT À LA FIN	263 988 $	291 360 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	35 816 $	6 191 $
Dépôt à terme rachetable, 3,45 % échéant en janvier 2007	275 000	325 000
Débiteurs (note 4)	10 753	90 362
Frais payés d'avance		1 700
	321 569	423 253
Immobilisations corporelles (note 5)	68 000	94 004
	389 569 $	517 257 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	125 581 $	225 897 $
EXCÉDENT	263 988	291 360
	389 569 $	517 257 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Alfred Pilon, président-directeur général p.i.
Patrick Préfontaine, vice-président

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(27 372) $	17 317 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	34 911	55 736
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		101
	7 539	73 154
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	79 609	(3 032)
Frais payés d'avance	1 700	24
Créditeurs	(100 316)	(24 305)
	(19 007)	(27 313)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(11 468)	45 841
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 907)	(10 060)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(20 375)	35 781
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	331 191	295 410
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	310 816 $	331 191 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Charges de programmes

Les charges de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CHARGES

	2006		2005	
Programmes				
Projets réguliers	954 622	$	847 805	$
Traitement et avantages sociaux	442 962		465 213	
Allocations de participation - Emploi-Québec	274 612		263 717	
Projets spéciaux	58 103		74 776	
	1 730 299		1 651 511	
Développement				
Mission à l'étranger	45 164		36 699	
Frais de déplacement au Québec	27 115		27 788	
Développement au Mexique	60 686		49 989	
Autres frais	21 189		10 536	
	154 154		125 012	
	1 884 453	79 %	1 776 523	76 %
Communications				
Traitement et avantages sociaux	177 244		191 219	
Production du matériel de communication	29 443		34 857	
Publicité	9 741		16 584	
Abonnements et publications	3 227		3 323	
	219 655	9 %	245 983	10 %
Administration				
Traitement et avantages sociaux	131 395		149 666	
Loyer	67 341		63 125	
Télécommunications	18 054		18 019	
Frais de fonctionnement	24 885		25 958	
Poste et messagerie	5 148		4 583	
Assurances	7 324		7 397	
Frais des conseils d'administration	1 416		337	
Amortissement des immobilisations corporelles	34 911		55 736	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles			101	
	290 474	12 %	324 922	14 %
	2 394 582	$	2 347 428	$

4. DÉBITEURS

	2006		2005	
Emploi-Québec			86 217	$
Taxes de ventes	1 423	$	1 459	
Intérêts à recevoir	2 038		194	
Autres	7 292		2 492	
	10 753	$	90 362	$

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	79 307 $	75 371 $	3 936 $	12 153 $
Améliorations locatives	118 081	67 667	50 414	62 223
Matériel informatique	109 753	96 103	13 650	19 628
	307 141 $	239 141 $	68 000 $	94 004 $

6. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2006, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

7. CRÉDITEURS

	2006	2005
Ministère des Relations internationales		133 952 $
Fournisseurs	43 553 $	18 508
Traitements et déductions à la source	82 028	73 437
	125 581 $	225 897 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

9. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2011 pour des locaux administratifs.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 67 341 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	68 000
2008	72 500
2009	72 500
2010	72 500
2011	36 250
	321 750 $

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Encaisse	35 816 $	6 191 $
Dépôt à terme	275 000	325 000
	310 816 $	331 191 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 24 918 $ (2005 : 18 077 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 18 926 $ (2005 : 19 560 $).

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alfred Pilon
Président-directeur général p.i.

Québec, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 15)	3 410 161	3 394 144
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 15)	2 423 400	2 273 277
Services hospitaliers (note 5)	140 917	131 217
Aides techniques	109 337	102 493
Services dentaires (note 15)	104 795	108 719
Services d'aide domestique	42 080	42 840
Services optométriques (note 15)	35 448	34 349
Autres (note 6)	11 291	11 705
	6 277 429	6 098 744
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	5 996	4 620
	6 271 433	6 094 124
Frais d'administration (note 7)	131 768	127 596
	6 403 201	6 221 720
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 542 714	3 534 903
Fonds de l'assurance médicaments	2 456 118	2 300 555
Gouvernement du Québec	284 754	270 648
Commission de la santé et de la sécurité du travail	77 891	74 030
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)	32 707	33 982
Autres sources	9 017	7 602
	6 403 201	6 221 720

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme (note 8)		
Trésorerie	16 333	3 576
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	55 385	214 152
Fonds de l'assurance médicaments	180 068	104 077
Frais à récupérer (note 9)	141 338	107 544
Autres créances	13 218	11 210
	406 342	440 559
Immobilisations corporelles (note 10)	23 778	23 229
Actifs incorporels (note 11)	18 895	17 672
	449 015	481 460
PASSIF		
À court terme (note 8)		
Effets bancaires en circulation	30 191	110 847
Services à payer	362 260	318 442
Autres créditeurs et frais courus	27 292	15 601
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an		500
	419 743	445 390
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	29 272	29 270
Dette à long terme		6 800
	449 015	481 460

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Pierre Roy, président-directeur général
Jacques L'Espérance, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus;
- aux prestataires de l'assistance-emploi;
- aux adhérents : toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation du coût des programmes et des sources de financement au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des actifs incorporels, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Développements informatiques	5 ans
Logiciels	3 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2006	2005
Régime d'assurance maladie	3 541 719	3 530 221
Régime public d'assurance médicaments (note 4)	2 419 495	2 267 851
Autres	310 219	296 052
	6 271 433	6 094 124

4. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2006	2005
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes âgées de 65 ans ou plus	1 377 326	1 275 269
Prestataires de l'assistance-emploi	543 930	520 234
Adhérents	498 239	472 348
	2 419 495	2 267 851
Personnes admissibles à des programmes particuliers	3 905	5 426
	2 423 400	2 273 277

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. SERVICES HOSPITALIERS

	2006	2005
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	108 210	97 235
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	32 707	33 982
	140 917	131 217

6. AUTRES

	2006	2005
Bourses de recherche	9 720	9 081
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	1 571	2 624
	11 291	11 705

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	85 474	85 142
Amortissement des immobilisations corporelles	5 995	5 580
Amortissement des actifs incorporels	6 887	6 158
Locaux, équipement et ameublement	14 085	13 835
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	8 027	7 454
Réseau de communication interactive	4 625	4 626
Services professionnels et autres	3 986	2 356
Fournitures et approvisionnements	2 155	1 870
Intérêts sur la dette à long terme	534	575
	131 768	127 596

Une portion des frais d’administration de 36,6 M$ (2005 : 32,7 M$) est assumée par le Fonds de l’assurance médicaments.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

9. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2006	2005
Gouvernement du Québec	106 133	74 748
Commission de la santé et de la sécurité du travail	26 754	21 186
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	8 451	11 610
	141 338	107 544

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	10 137	7 400	7 700
Rénovations de l'immeuble	11 018	1 650	9 368	7 291
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	4 601	3 287	1 314	1 884
Matériel informatique et bureautique	17 135	12 439	4 696	5 354
	51 291	27 513	23 778	23 229

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 6,5 M$ (2005 : 8 M$).

11. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatiques	38 736	21 332	17 404	15 997
Logiciels	3 840	2 349	1 491	1 675
	42 576	23 681	18 895	17 672

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 8,1 M$ (2005 : 9,1 M$).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 3,6 M$ (2005 : 2,9 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4,3 M$ (2005 : 3,5 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006	2005
Solde au début	29 270	28 670
Diminution nette due à des départs et des arrivées d'employés	(572)	(43)
Dépenses	8 192	8 482
Utilisation	(7 618)	(7 839)
Solde à la fin	29 272	29 270

14. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006 les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2007	5 000
2008	2 143
2009	1 203
2010	253
	8 599

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

15. ÉVENTUALITÉS

Services médicaux, dentaires, optométriques et médicaments et services pharmaceutiques

Les ententes suivantes avec des associations représentant des professionnels de la santé sont expirées. Elles n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif au regard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement.

	Date d'expiration
Association des chirurgiens dentistes du Québec	30 juin 2003
Association des optométristes du Québec	30 juin 2003
Association québécoise des pharmaciens propriétaires	30 juin 2003
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	31 mars 2004
Fédération des médecins spécialistes du Québec	31 mars 2004
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2004

Les ententes annuelles avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient généralement une enveloppe budgétaire globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et, qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

Comme les ententes respectives n'ont pas encore été signées, les enveloppes budgétaires n'ont pas été déterminées et la Régie ne peut évaluer s'il y aura ou non une non-atteinte ou un dépassement de ces enveloppes budgétaires.

16. RECLASSEMENT

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2006.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Roy

Le directeur du budget et des ressources financières,
Daniel Cloutier, CA

Québec, le 31 mai 2006

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2006 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 mai 2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
REVENUS		
Redevances - rémunération et fonctionnement	8 009 954 $	7 578 904 $
Apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	86 211	92 975
Revenus d'intérêts	54 387	42 926
Droits et autres	8 137	36 880
	8 158 689	7 751 685
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 110 053	6 043 417
Services professionnels et administratifs	190 184	218 596
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	1 145 924	978 252
Autres dépenses de fonctionnement	659 601	696 120
Amortissement des immobilisations corporelles	79 536	92 975
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	72 121	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	53 418	60 577
Remboursement de frais - audience	(36 000)	36 000
	8 274 837	8 198 058
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(116 148)	(446 373)
EXCÉDENT AU DÉBUT	769 646	1 216 019
EXCÉDENT À LA FIN	653 498 $	769 646 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 783 127 $	2 952 387 $
Débiteurs	21 327	8 706
Frais payés d'avance	39 581	41 356
	2 844 035	3 002 449
Immobilisations corporelles (note 3)	623 489	745 216
	3 467 524 $	3 747 665 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 534 287 $	1 712 589 $
Provision court terme pour congés de maladie (note 5)	63 981	155 363
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	86 055	86 611
	1 684 323	1 954 563
Provision long terme pour congés de maladie (note 5)	201 463	102 950
Dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec (note 6)	507 440	593 495
Apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	420 800	327 011
	2 814 026	2 978 019
EXCÉDENT	653 498	769 646
	3 467 524 $	3 747 665 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean-Paul Théorêt, président

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - redevances - rémunération et fonctionnement	8 008 788 $	7 575 653 $
Rentrées de fonds - droits et autres revenus	(537)	36 567
Sorties de fonds - traitements et avantages sociaux	(6 050 460)	(5 918 530)
Sorties de fonds - fonctionnement	(2 182 023)	(1 827 870)
Intérêts reçus	51 606	46 077
Intérêts versés	(53 418)	(60 577)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(226 044)	(148 680)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 605)	(168 962)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		150
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(36 605)	(168 812)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(86 611)	(83 325)
Rentrées de fonds - redevances immobilisations corporelles	180 000	200 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	93 389	116 675
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(169 260)	(200 817)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 952 387	3 153 204
ENCAISSE À LA FIN	2 783 127 $	2 952 387 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasinage.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passif, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

Constatation des apports

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondant aux dépenses en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	759 776 $	719 981 $	39 795 $	60 029 $
Mobilier et équipement	321 283	296 010	25 273	14 931
Améliorations locatives	208 824	85 424	123 400	163 114
	1 289 883	1 101 415	188 468	238 074
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Améliorations locatives	1 029 352	594 331	435 021	507 142
	2 319 235 $	1 695 746 $	623 489 $	745 216 $

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs et frais courus	196 801 $	427 565 $
Traitements et avantages sociaux	872 454	815 104
Provision pour vacances	465 032	469 920
	1 534 287 $	1 712 589 $

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	258 313 $	201 287 $
Dépense de l'exercice	185 074	196 537
Prestations versées au cours de l'exercice	(177 943)	(139 511)
Solde à la fin	265 444	258 313
Provision court terme	(63 981)	(155 363)
Provision long terme	201 463 $	102 950 $

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste « Traitements et avantages sociaux », s'élèvent à 280 186 $ (2005 : 205 206 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. DETTE À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

	2006	2005
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 7,8 % à 9,3 %, échéant en octobre 2010 et octobre 2012, remboursables par versements mensuels de 11 024 $	593 495 $	680 106 $
Portion à court terme de la dette à long terme	(86 055)	(86 611)
	507 440 $	593 495 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2007	132 285 $
2008	132 285
2009	132 285
2010	132 285
2011	106 856
2012 et 2013	112 820
	748 816
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(155 321)
	593 495 $

7. APPORT REPORTÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés - immobilisations corporelles représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations corporelles prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	2006	2005
Solde au début	327 011 $	219 986 $
Redevances - immobilisations corporelles	180 000	200 000
	507 011	419 986
Virement de l'apport reporté de l'exercice	(79 536)	(92 975)
Dépenses en immobilisation annulées	(6 675)	
	(86 211)	(92 975)
Solde à la fin	420 800 $	327 011 $

Les immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations corporelles.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisés à la valeur d'échange, la Régie a perçu des redevances auprès d'Hydro-Québec Distribution de 4 760 097 $ (2005 : 3 493 327 $) et de TransÉnergie de 1 828 748 $ (2005 : 2 569 420 $). La Régie est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 593 495 $ s'établit à 660 489 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché par des titres de nature semblables quant à l'échéance et le taux d'intérêt.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

INFORMATION SECTORIELLE

	2006				
	Électricité distribution	Électricité transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	4 795 616 $	1 774 028 $	1 397 847 $	42 463 $	8 009 954 $
Apports reportés immobilisations corporelles	50 184	18 423	15 336	2 268	86 211
Revenus d'intérêts	31 675	11 617	9 675	1 420	54 387
Droits et autres	6 632	74	1 422	9	8 137
	4 884 107	1 804 142	1 424 280	46 160	8 158 689
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	3 555 107	1 306 595	1 087 576	160 775	6 110 053
Services professionnels	130 770	25 776	30 119	3 519	190 184
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	667 032	244 833	203 928	30 131	1 145 924
Autres dépenses de fonctionnement	390 740	127 588	115 812	25 461	659 601
Amortissement des immobilisations corporelles	46 298	16 997	14 149	2 092	79 536
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	41 982	15 412	12 830	1 897	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	31 095	11 415	9 503	1 405	53 418
Remboursement de frais - audience	(36 000)				(36 000)
	4 827 024	1 748 616	1 473 917	225 280	8 274 837
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	57 083	55 526	(49 637)	(179 120)	(116 148)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	(801 236)	888 892	3 693	678 297	769 646
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	(744 153) $	944 418 $	(45 944) $	499 177 $	653 498 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

INFORMATION SECTORIELLE

	2005				
	Électricité		Gaz	Produits	
	distribution	transport	naturel	pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	3 491 235 $	2 511 820 $	1 392 963 $	182 886 $	7 578 904 $
Apports reportés immobilisations corporelles	52 996	18 595	18 595	2 789	92 975
Revenus d'intérêts	24 279	8 753	8 478	1 416	42 926
Droits et autres	23 985	5 954	5 977	964	36 880
	3 592 495	2 545 122	1 426 013	188 055	7 751 685
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	3 406 888	1 236 848	1 198 929	200 752	6 043 417
Services professionnels	139 767	32 888	38 129	7 812	218 596
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	553 554	199 558	192 919	32 221	978 252
Autres dépenses de fonctionnement	405 967	141 284	124 467	24 402	696 120
Amortissement des immobilisations corporelles	52 996	18 595	18 595	2 789	92 975
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	40 792	14 705	14 244	2 380	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	34 262	12 352	11 964	1 999	60 577
Remboursement de frais - audience	36 000				36 000
	4 670 226	1 656 230	1 599 247	272 355	8 198 058
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(1 077 731)	888 892	(173 234)	(84 300)	(446 373)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	276 495		176 927	762 597	1 216 019
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	(801 236) $	888 892 $	3 693 $	678 297 $	769 646 $

Note :
À compter de 2004-2005, l'information sectorielle pour la forme d'énergie « Électricité » est répartie entre la distribution et le transport et ce, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions prévues au *Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie* (décret 736-2004 du 28 juillet 2004).

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Paul Théorêt
Président

Montréal, le 19 juin 2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 juin 2006

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
(L.R.Q., c. R-7)
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	20 000	20 792
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 756	4 452
Loyers	1 279	1 609
Publicité	447	390
Stationnements	2 312	2 799
Souvenirs	640	666
Redevances des concessionnaires	1 071	1 177
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 596	1 563
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 925	4 039
Travaux et services facturés à des tiers	1 326	931
Autres produits	72	290
	37 424	38 708
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	8 602	8 469
Employés à l'événement	2 634	2 418
Charges sociales	1 813	1 806
Cotisations au régime de retraite	434	326
Coûts de cessation d'emploi	151	271
Contrats de services	5 174	4 518
Matériaux et location d'équipement	1 523	1 417
Produits aux fins de revente	331	341
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 132	3 165
Autre	4 735	4 525
Taxe d'eau et de services, et assurances	2 380	2 578
Honoraires professionnels	1 648	931
Commissions, cachets et droits	309	354
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	156	128
Intérêts sur la dette à long terme	366	802
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	340	324
Publicité	854	896
Créances douteuses	230	177
Autres charges	304	347
Amortissement des immobilisations	3 717	3 614
Amortissement d'une subvention reportée	(1 241)	(721)
	37 592	36 686
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(168)	2 022
Autres éléments		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	429	358
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(597)	1 664

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
SURPLUS RÉSERVÉS
SURPLUS D'OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations
SURPLUS AU DÉBUT		
Investis en immobilisations		
Affectation aux surplus réservés		
Virement aux surplus d'opérations		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		
Solde disponible pour investissement		
Surplus au début	190	6
Immobilisations		
Acquises à même les surplus		
Virements aux surplus d'opérations	(38)	(6)
Solde non amorti	152	
SURPLUS À LA FIN	152	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2005					2004
Réservés					
Projet-nouvelle toiture	Bassin – nage synchronisée	Total	Opérations	Total	Total
3 414		3 414	7 372	10 786	9 054
					17
	600	600	(600)		
(846)		(846)	846		
			(597)	(597)	1 664
2 568	600	3 168	7 021	10 189	10 735
		196		196	264
		(44)	44		(17)
		152	44	196	247
2 568	600	3 320	7 065	10 385	10 982

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(597)	1 664
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations	7	
Amortissement des immobilisations	3 717	3 614
Amortissement d'une subvention reportée	(1 241)	(721)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	(785)	14 775
Rentrées nettes de fonds	1 101	19 332
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	8 477	505
Immobilisations	(6 805)	(12 449)
Cession d'immobilisations	75	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	1 747	(11 944)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et sorties nettes de fonds	(3 750)	(7 750)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(902)	(362)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 282	1 644
ENCAISSE À LA FIN	380	1 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	380	1 282
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 2,53 % et 2,60 %		8 477
Débiteurs	2 855	2 030
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	10 000	
Stock	1 042	944
Frais payés d'avance	464	476
Immobilisations (note 6)	40 287	37 281
	55 028	50 490
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 918	8 792
Subventions reportées (note 4 et note 8)	28 225	19 466
Dette à long terme (note 9)	7 500	11 250
	44 643	39 508
SURPLUS		
Surplus réservés	3 320	3 610
Surplus d'opérations	7 065	7 372
	10 385	10 982
	55 028	50 490

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Pasquale (Pat) Di Lillo, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	(324)	(1 040)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	72 237	66 396
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(72 000)	(65 253)
Rentrées nettes de fonds	237	1 143
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(87)	103
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	95	(8)
ENCAISSE À LA FIN	8	95

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 476 541	1 476 175
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	116 461	117 508
Contributions totales reçues (note 12)	(1 540 801)	(1 468 564)
	52 201	125 119
Autre élément d'actif		
Encaisse	8	95
	52 209	125 214
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	52 000	124 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	205	163
Intérêts courus	4	1 051
	52 209	125 214

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Pasquale (Pat) Di Lillo, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après « la Régie ») est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

a) Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

a) Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes : (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a une subvention à recevoir au montant de 10 000 000 $ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2005	2004
Débiteurs	(825)	6 204
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	(10 000)	
Stock	(98)	143
Frais payés d'avance	12	76
Comptes fournisseurs et charges à payer	126	(1 606)
Subventions reportées	10 000	9 958
	(785)	14 775

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

6. IMMOBILISATIONS

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	14 754	13 426	1 328
Structure et aménagements spécifiques	74 334	35 522	38 812
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 704	1 557	147
	96 456	56 169	40 287

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	14 111	13 173	938
Structure et aménagements spécifiques	69 051	32 960	36 091
Aménagements locatifs	5 994	5 993	1
Matériel roulant	1 988	1 737	251
	91 144	53 863	37 281

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 15 000 000 $, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2006.

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2005	2004
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	366	408
Montant encaissé au cours de l'exercice	20 000	20 750
	20 366	21 158
Montant constaté à titre de produits	20 000	20 792
Solde à la fin	366	366
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	19 100	9 821
Montant encaissé au cours de l'exercice		10 000
Montant à recevoir	10 000	
	29 100	19 821
Amortissement de l'exercice	(1 241)	(721)
Solde à la fin	27 859	19 100
	28 225	19 466

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Fonds d'exploitation		
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %, remboursable par versements annuels de 3 750 000 $, échéant en mars 2007	7 500	11 250

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 750 000 $ en 2006 et 2007.

	2005	2004
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
3,06857 %, échéant le 28 novembre 2005 (a)	6 500	
3,10447 %, échéant le 19 décembre 2005 (b)	6 500	
3,18382 %, échéant le 30 janvier 2006	6 500	
3,25202 %, échéant le 27 février 2006	6 500	
3,32079 %, échéant le 27 mars 2006	6 500	
3,38955 %, échéant le 24 avril 2006	6 500	
3,44639 %, échéant le 29 mai 2006	6 500	
3,47688 %, échéant le 19 juin 2006	6 500	
4,38 %		50 000
2,55571 %		74 000
	52 000	124 000

(a) Ce billet a été remboursé jusqu'à concurrence de 4 500 000 $ et le solde de 2 000 000 $ a été refinancé au taux de 3,2795 %, échéant le 30 janvier 2006.

(b) Ce billet a été remboursé jusqu'à concurrence de 4 000 000 $ et le solde de 2 500 000 $ a été refinancé au taux de 3,52652 %, échéant le 27 mars 2006.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élèvent à 52 000 000 $.

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2005	2004
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 327	1 203 243
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	333	1 084
Solde à la fin	1 204 660	1 204 327
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
Montants à reporter	1 220 820	1 220 487

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2005
(en milliers de dollars)

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS (suite)

	2005	2004
Montants reportés	1 220 820	1 220 487
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 397	50 364
	133 201	133 168
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 476 541	1 476 175

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 201 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 397 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, ainsi qu'il est mentionné à la note 3.

11. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2005	2004
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	4	1 051
Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	116 461	117 508

12. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2005	2004
Fonds spécial olympique	1 278 790	1 206 553
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 540 801	1 468 564

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les débiteurs, la subvention du gouvernement du Québec à recevoir et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 7 464 000 $ (11 180 000 $ en 2004). Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat au taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour un emprunt comportant des conditions et une échéance similaires.

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2005, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 21 800 000 $ (21 900 000 $ en 2004).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 $ (20 200 000 $ en 2004) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2005 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 21 décembre 2005

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

REVENUS, DÉPENSES ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Cotisations au Régime	8 881 768	8 460 971
Revenus de placement - net (note 6)	4 342 253	2 215 591
Autres revenus	2 093	2 037
	13 226 114	10 678 599
DÉPENSES		
Rentes et prestations		
Rentes de retraite	5 686 575	5 383 433
Rentes de conjoint survivant	1 427 293	1 393 202
Rentes d'invalidité	689 922	671 789
Rentes d'orphelin	16 407	16 357
Rentes d'enfant de cotisant invalide	9 516	9 490
Prestations de décès	89 909	90 678
	7 919 622	7 564 949
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 249	3 504
	7 922 871	7 568 453
Frais d'administration (note 7)	87 527	86 904
	8 010 398	7 655 357
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 215 716	3 023 242
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	23 264 757	20 241 515
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	28 480 473	23 264 757

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À recevoir des autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	242	
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	29 128 592	23 599 601
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	86 698	1 009
Débiteurs	23 577	21 903
Immobilisations (note 9)	34 785	34 475
	29 273 894	23 656 988
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse (note 10)	47 466	45 325
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	590 865	195 109
Créditeurs	132 365	125 704
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec		4 028
Provision pour congés de maladie et vacances et autres (note 13)	22 725	22 065
	793 421	392 231
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	28 480 473	23 264 757
	29 273 894	23 656 988

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 215 716	3 023 242
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation de la juste valeur des dépôts à participation	(2 850 840)	(1 115 606)
Perte sur disposition d'immobilisations	1	144
Amortissement des immobilisations	9 309	8 268
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	2 141	1 863
	2 376 327	1 917 911
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(45 457)	117 769
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 330 870	2 035 680
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations	14	17
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	(11 775)	(14 895)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(11 761)	(14 878)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition de dépôts à participation et aux activités de placement	(2 717 006)	(2 435 003)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(397 897)	(414 201)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(240 434)	173 767
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	(638 331)	(240 434)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Droits	6 337	6 269
Tutelle et liquidation	270	8
Autres	76	48
	6 683	6 325
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 4)	1 218	596
	7 901	6 921
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	4 413	3 836
Courriers et communications	178	85
Frais de déplacement	51	36
Services professionnels et techniques	675	264
Entretien et location d'immeubles	235	210
Entretien et location informatique	100	109
Fournitures	24	22
Autres dépenses	9	24
Créances irrécouvrables	7	2
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	180	276
Amortissement des immobilisations du fonds	95	229
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	349	
	6 316	5 093
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 585	1 828
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	6 999	5 171
SOLDE DU FONDS À LA FIN	8 584	6 999

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	9 258	7 172
Débiteurs	161	114
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		396
Immobilisations (note 9)	161	202
	9 580	7 884
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	93	
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 13)	903	885
	996	885
SOLDE DU FONDS	8 584	6 999
	9 580	7 884

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 585	1 828
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	95	229
	1 680	2 057
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	460	(3)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 140	2 054
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	(54)	(78)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 086	1 976
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 172	5 196
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	9 258	7 172

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	27 030	25 355
Autres revenus	4	
	27 034	25 355
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	14 594	14 204
Courrier et communications	1 838	2 536
Frais de déplacement	184	162
Services professionnels et techniques	2 938	1 274
Expertises médicales externes	10	10
Entretien et location d'immeubles	1 219	1 352
Entretien et location informatique	741	729
Fournitures	110	318
Autres dépenses	39	86
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	212	212
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 961	1 587
Amortissement des immobilisations du fonds	2 814	2 450
	26 660	24 920
Frais financiers		
Intérêts sur billet à payer à court terme	79	36
Intérêts sur billet à payer à long terme	293	357
Autres frais d'intérêts	2	42
	374	435
	27 034	25 355
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	0	0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À recevoir du gouvernement du Québec	919	
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		3 632
Immobilisations (note 9)	11 783	10 662
	12 702	14 294
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	149	
Frais courus	70	179
Dû au gouvernement du Québec		2 513
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 13)	1 020	944
Billets à payer (note 11)	11 463	10 658
	12 702	14 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses		
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	2 814	2 450
	2 814	2 450
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	316	(585)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	3 130	1 865
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	(3 935)	2 624
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rentrées de fonds provenant des billets à payer	2 733	2 549
Remboursement des billets à payer	(1 928)	(1 790)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	805	759
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle veille à l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et elle administre la mesure pour le versement d'un montant au titre de crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants prévu par la Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004. (L.R.Q., 2005, chapitre 1) qui modifie la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3).

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs et les lectrices devront se référer à la loi applicable selon le cas.

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à payer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant, dans un contexte de vieillissement de la population, de stabiliser le financement du Régime et de protéger le Régime des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et des prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2006, l'actif net du Régime est de 28,5 milliards de dollars (2005 : 23,3 milliards de dollars), soit 3,6 fois le montant des rentes et prestations de l'exercice 2005-2006.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2003, en tenant compte du taux de cotisation fixé à 9,9 % depuis 2003, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2055. Toutefois, la réserve (l'actif net du Régime) devrait atteindre un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2048. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2006.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré. Cette « zone de tolérance » est estimée à 0,3 point de pourcentage par l'actuaire en chef de la Régie. De plus, étant donné que plusieurs facteurs conjoncturels peuvent faire varier le taux d'équilibre d'une analyse actuarielle à l'autre, ce dernier est d'avis qu'il faut constater un écart supérieur à la zone de tolérance lors de deux analyses actuarielles consécutives avant qu'il ne soit nécessaire de modifier le Régime.

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2003, ce taux d'équilibre est de 10,3 %, soit une différence de 0,4 par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Cet écart, qui est supérieur à la zone de tolérance de 0,3 point, est constaté pour la première fois dans une analyse actuarielle.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec (suite)

Si le taux d'équilibre était appliqué à partir de maintenant, la réserve serait plus élevée et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart qui apparaît lorsque les cotisations deviennent inférieures aux sorties de fonds. Elle croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

Au moins tous les six ans, une consultation publique doit être tenue pour examiner l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La dernière consultation a eu lieu en 2004.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 844,58 $ au 31 mars 2006.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes du Québec pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains admissibles et cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 716,31 $ au 31 mars 2006.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains admissibles et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 1 031,02 $ au 31 mars 2006.

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Pour les nouveaux bénéficiaires, au 31 mars 2006, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 63,65 $ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 $ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 2006 était de 2,3 %.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DU FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales pour la période se terminant le 31 décembre 2004 et les mesures du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants en vertu de la Loi sur les impôts.

Le 1er janvier 2005, le nouveau crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants a remplacé le programme de prestations familiales. Un montant est versé aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Ce montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles et le revenu familial de l'année précédente. Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de la mise en paiement des mesures du soutien aux enfants.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations du type « développement de systèmes informatiques » sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	5 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Développement de systèmes informatiques	5 ans à 7 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à vue sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les dépôts à participation sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement - net

La Régie comptabilise les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation par Revenu Québec. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes du Québec est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds ou d'autres indicateurs appropriés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiées au fonds du Régime de rentes du Québec qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue, est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Revenu Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. L'évaluation est faite à tous les cinq ans. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, les frais d'administration s'élèvent à 13 803 000 $ (2005 : 13 559 000 $). Entre deux évaluations, les frais sont indexés en fonction de différents indices.

Revenu Québec a complété au cours de l'exercice 2005-2006, les différentes évaluations prévues. Il résulte de ces analyses que Revenu Québec était justifié de suspendre la facturation des frais inhérents aux comptes à recevoir depuis le début de l'exercice 2003-2004. La nouvelle tarification s'appliquera à compter du prochain exercice financier et inclura des frais inhérents aux comptes à recevoir.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT - NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus		
Dépôts de la Régie des rentes à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus sur dépôts à participation	1 015 532	837 361
Intérêts sur dépôts à vue	2 444	3 834
	1 017 976	841 195
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	32 790	16 661
Autres intérêts	19	52
	1 050 785	857 908
Dépenses		
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(3 896)	(1 186)
Intérêts sur rentes et prestations	(970)	(1 039)
Rendement attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (note 4)	(1 218)	(596)
Intérêts sur découverts bancaires	(2)	(4)
Pertes de change	(32)	
Autres intérêts	(19)	
	(6 137)	(2 825)
	1 044 648	855 083
Modification de la juste valeur des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Augmentation de la juste valeur des dépôts à participation	2 850 840	1 115 606
Gains nets sur vente de placements	446 765	244 902
	3 297 605	1 360 508
	4 342 253	2 215 591

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	41 855	45 076
Courrier et communications	3 785	3 882
Frais de déplacement	763	624
Services professionnels et techniques	7 002	3 900
Expertises médicales externes	1 718	1 716
Entretien et location d'immeubles	3 784	3 600
Entretien et location informatique	2 092	2 554
Fournitures	697	572
Autres dépenses	98	198
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec (note 5)	13 803	13 559
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 713	1 556
Trop-payé de rentes et prestations	709	1 304
Créances irrécouvrables	199	95
Amortissement des immobilisations	9 309	8 268
	87 527	86 904

8. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts au fonds particulier de la Régie des rentes à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	29 022 539	23 454 693
Revenus de placement à recevoir	106 053	144 908
	29 128 592	23 599 601

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Régie des rentes à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2006, la Régie possédait 28 617 497 unités de participation (2005 : 25 768 928).

	2006	2005
Coût d'acquisition des unités	24 020 316	21 303 310

Les états financiers vérifiés des sommes du Régime de rentes du Québec confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2005 sont disponibles au public et fournissent plus de détails sur les placements détenus.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortis-sement cumulé	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec				
Ameublement et équipement de bureau	5 090	4 332	758	778
Équipement et logiciels informatiques	27 641	22 816	4 825	5 237
Matériel roulant	61	61		20
Améliorations locatives	4 502	2 756	1 746	1 454
Développement de systèmes informatiques	87 010	59 554	27 456	26 986
	124 304	89 519	34 785	34 475
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite				
Développement de systèmes informatiques	1 809	1 648	161	202
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants				
Ameublement et équipement de bureau	48	48		
Équipement et logiciels informatiques	166	166		
Développement de systèmes informatiques	33 576	21 793	11 783	10 662
	33 790	22 007	11 783	10 662

Les acquisitions de l'exercice sont :

	Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés	Acquisitions totales
Fonds du Régime de rentes du Québec	11 775		11 775
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	54		54
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	3 882	53	3 935

Des immobilisations ayant une valeur nette comptable de 15 067 $ ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime de rentes du Québec. Le produit de disposition a été de 14 067 $.

10. AVANCES ET EMPRUNTS BANCAIRES

Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 4 janvier 2008.

Autres emprunts bancaires

Au 31 mars 2006, la Régie disposait d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 50 millions de dollars renouvelable annuellement le 1er septembre 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

11. BILLETS À PAYER

	2006	2005
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Emprunt à court terme	6 496	3 763
Emprunt à long terme	4 967	6 895
	11 463	10 658

Emprunt à court terme

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 3,87 % vient à échéance le 1er mai 2006. Il est contracté pour financer le développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Emprunt à long terme

L'emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec porte intérêt au taux de 3,83 % jusqu'au 1er juin 2008.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour cet emprunt à long terme s'établissent comme suit :

2007	2 141 515
2008	2 246 749
2009	578 607
2010	
2011	

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est autorisée par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assurée que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes du Québec ou aux autres fonds, du montant dû par le gouvernement du Québec, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec , des créditeurs, des frais courus et du billet à payer à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur du billet à long terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants s'établit à 5 037 131 $ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables.

13. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 2 689 167 $ (2005 : 2 078 737 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie, vacances et autres

	2006	2005
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Solde au début	22 065	21 292
Dépenses	7 796	7 516
Utilisation	(7 136)	(6 743)
Solde à la fin	22 725	22 065
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Solde au début	885	987
Dépenses	318	206
Utilisation	(300)	(308)
Solde à la fin	903	885
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Solde au début	944	896
Dépenses	466	442
Utilisation	(390)	(394)
Solde à la fin	1 020	944

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2006	2005
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(47 466)	(45 325)
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(590 865)	(195 109)
	(638 331)	(240 434)
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Encaisse	9 258	7 172

Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Ce fonds ne dispose d'aucune trésorerie et équivalent de trésorerie puisque c'est le fonds du Régime de rentes du Québec qui administre ce programme. Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

Le tableau suivant donne les intérêts versés au cours de l'exercice. Ces intérêts sont déjà inclus dans les catégories de dépenses de chaque fonds présentées à l'état des résultats ou dans des notes complémentaires aux états financiers.

	2006	2005
Fonds du Régime de rentes du Québec	5 263	2 566
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	454	210

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Régie a déjà conclu, pour l'exercice 2007 et les suivants, des contrats d'un montant de 42 722 500 $ avec divers fournisseurs, y compris une somme de 100 000 $ liée aux projets de développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2006.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le bureau de l'Audit interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'actuaire en chef de la Régie procède, conformément aux normes actuarielles reconnues, à une analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec tous les trois ans. Cette analyse donne de l'information sur la capacité du Régime à verser les prestations à long terme et détermine le taux de cotisation d'équilibre. Ces éléments figurent par la suite dans les états financiers du fonds du Régime de rentes du Québec. L'actuaire en chef présente l'analyse actuarielle au président-directeur général qui la transmet au ministre responsable de la Régie pour dépôt à l'Assemblé nationale.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de performance dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des fonds administrés par la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de performance pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Prémont, MBA, Ph D., CA
Président-directeur général

Claude Lantier, CA
Directeur des ressources financières
et matérielles

Québec, le 10 mai 2006

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2006 et l'état des revenus et dépenses et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2006; l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2006 ainsi que de leurs revenus et dépenses et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 mai 2006

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
pour l'exercice de quatre mois se terminant le 31 mars 2006

	2006
REVENUS	
Inspection	8 008 450 $
Qualification	7 260 987
	15 269 437
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	7 712 164
Transport et communication	930 225
Services professionnels et administratifs	1 801 147
Loyers, entretien et réparations	1 096 541
Fournitures et approvisionnements	173 767
Amortissement des immobilisations corporelles	330 677
Amortissement de l'actif incorporel	240 361
Créances douteuses	20 180
	12 305 062
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	2 964 375 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	166 493 $
Débiteurs (note 4)	4 522 036
Avance au Fonds consolidé du revenu sans modalités d'encaissement portant intérêt au taux préférentiel	1 596 425
À recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	3 897 957
Frais payés d'avances	132 977
	10 315 888
À recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	3 557 646
Immobilisations corporelles (note 6)	1 122 188
Actifs incorporels (note 7)	7 148 726
	22 144 448 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus (note 9)	3 723 476 $
Indemnités de vacances dues aux employés	2 544 132
	6 267 608
Dette à long terme (note 10)	7 946 242
Provision pour congés de maladie (note 11)	4 966 223
	19 180 073
EXCÉDENT	2 964 375
	22 144 448 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Josée De La Durantaye
Daniel Gilbert

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Régie du bâtiment du Québec constituée par la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1) a pour mission de surveiller l'administration de ladite loi, notamment en vue d'assurer la protection du public. Pour la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions énumérées à l'article 111 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). Outre cette dernière, la Régie administre quatre autres lois dans différents secteurs techniques, ainsi que leurs règlements. Ces lois sont la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01), la Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., c. E.1.1), La loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., c. M-6) et la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3). Ces lois seront éventuellement remplacées par de nouveaux chapitres du Code de construction et du Code de sécurité dans la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

La Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, (projet de loi no 98 sanctionnée le 17 juin 2005 et mise en vigueur le 1er décembre 2005) a converti la Régie en un organisme autonome à financement extrabudgétaire. À cette fin, la Régie est devenue une personne morale mandataire du gouvernement du Québec et elle finance ses activités à même les revenus qu'elle perçoit.

En vertu de l'article 88 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. TRANSFERT D'ACTIFS ET DE PASSIFS

À la suite des modifications législatives apportées à sa loi constitutive, les actifs et passifs suivants ont été transférés à la Régie en date du 1er décembre 2005 compte tenu de son nouveau statut d'organisme autonome.

Ces actifs et passifs ont été transférés à la valeur comptable nette et se détaillent comme suit :

	2006	
ACTIF		
Débiteurs	3 858 726	$
Immobilisations corporelles	1 239 850	
Actif incorporel	6 706 392	
À recevoir du gouvernement du Québec	7 455 603	
	19 260 571	$
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	776 175	$
Indemnités de vacances dues aux employés	2 273 435	
Provision pour congés de maladie	5 182 168	
Dû au gouvernement du Québec	11 028 793	
	19 260 571	$

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail maximum 10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Les immobilisations corporelles transférées, lorsque la Régie est devenue un organisme autonome, sont amorties selon leur durée de vie restante au moment du transfert.

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actif incorporel

L'actif incorporel, composé de développement informatique, est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une durée de 5 ans. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la déprécation a été déterminée.

Le développement informatique transféré, lorsque la Régie est devenue un organisme autonome, est amorti selon leur durée de vie restante au moment du transfert.

Constatation des revenus

Les revenus d'inspection et de qualification sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés, selon les modes de tarification en vigueur déterminés par réglementation. Toutefois, si des ajustements aux revenus d'inspection s'avèrent nécessaires, compte tenu que leur constatation est liée aux déclarations effectuées par les entrepreneurs, ces ajustements sont portés aux revenus d'inspection de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. DÉBITEURS

	2006
Inspection	4 374 400 $
Qualification	238 880
Gouvernement du Québec	509 575
Employés	7 881
Autres	39 235
	5 169 971
Provision pour créances douteuses	(647 935)
	4 522 036 $

5. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec relativement à la valeur des banques de journées de maladies et vacances transférées au 1er décembre 2005 ne porte pas intérêt. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

	2006
2007	3 897 957 $
2008	736 356
2009	736 356
2010	736 356
2011	736 357
2012	612 221
	7 455 603
Portion à court terme	(3 897 957)
	3 557 646 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	260 872 $	28 990 $	231 882 $
Mobilier et équipement	61 657	3 845	57 812
Équipements informatiques	1 130 336	297 842	832 494
	1 452 865 $	330 677 $	1 122 188 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 213 015 $ dont 178 912 $ est inclus dans le poste « créditeurs et frais courus ».

7. ACTIF INCORPOREL

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développement informatique	7 389 087 $	240 361 $	7 148 726 $

Au cours de l'exercice, du développement informatique a été effectué pour un montant de 682 695 $ dont 55 433 $ est inclus dans le poste « créditeurs et frais courus ».

Du développement informatique au montant de 6 142 616 $ n'a pas été amorti car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels en date de fin d'exercice.

8. EMPRUNT À COURT TERME

La Régie a un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec pour un montant maximum de 5 000 000 $ qui viendra à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2006, le montant utilisé est nul. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 mars 2006, le taux préférentiel était de 5,50 %.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006
Fournisseurs et frais courus	2 655 235 $
Ministère du Travail	1 068 241
	3 723 476 $

10. DETTE À LONG TERME

À la suite de la conversion de la Régie du bâtiment du Québec en un organisme autonome à financement extrabudgétaire le 1er décembre 2005, des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel dont la valeur nette comptable totalisait 7 946 242 $ lui on été transférés. En contrepartie, la Régie doit rembourser ce montant au gouvernement du Québec, via le ministère du Travail, par le biais de versements dont le montant sera égal au total de la dépense annuelle d'amortissement et des autres ajustements à la valeur nette comptable des actifs ayant fait l'objet du transfert.

	2006
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt, remboursable par versements annuels étalés sur la durée utile des actifs transférés	7 946 242 $

En vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement, les montants de versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices ne peuvent être établis car parmi les actifs transférés, il y avait un actif incorporel d'un montant de 5 459 922 $ dont les travaux de développement n'étaient pas terminés. Les montants ne pourront être établis précisément que lorsqu'il deviendra opérationnel.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie du bâtiment du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 302 639 $. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006
Solde au début	5 182 168 $
Charges de l'exercice	247 728
Prestations versées au cours de l'exercice	(463 673)
Solde à la fin	4 966 223 $

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

12. ENGAGEMENTS

La Régie s'est engagée, en vertu d'ententes de service avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Centre de services partagés du Québec, à verser un montant de 5 232 675 $ d'ici le 31 mars 2007 pour du soutien administratif et des services informatiques.

De plus, la Régie est engagée, par un contrat afférent à la modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes, à verser à un fournisseur la somme maximale de 5 903 242 $ d'ici le 31 mars 2007 ou à toute autre date postérieure, tel que spécifié au contrat entre les parties. Elle est aussi engagée auprès de certains fournisseurs de services professionnels pour un montant de 716 970 $ d'ici le 31 mars 2007.

13. ÉVENTUALITÉS

La Régie est une des parties mises en cause dans une poursuite totalisant 3 millions de dollars intentés contre le Procureur général du Québec. La Régie est également appelée en garantie dans une action en dommages et intérêts totalisant 1,6 million de dollars intentée par une tierce partie. À la date de préparation des états financiers, la Régie n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En vertu du décret 377-2006, daté du 10 mai 2006, la Régie est autorisée à instituer un régime d'emprunt jusqu'à concurrence d'un montant total de 15 000 000 $ et ce à compter de la date du présent décret jusqu'au 30 septembre 2007.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Un montant de 1 068 241 $ représentant des services de soutien administratif fournis par le ministère du Travail est inclus dans la dépense de services professionnels et figure dans les créditeurs et frais courus.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur du montant dû et à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Régie du bâtiment du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Gilbert
Président-directeur général

Michel Gagnon
Vice-président aux finances et à l'administration

Québec, le 31 août 2006

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du bâtiment du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et excédent de l'exercice de quatre mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Régie au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de quatre mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 août 2006

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	1 376 055 $	1 252 280 $
Demandes de permis	101 444	79 212
Permis	1 285 080	1 047 796
Contrôle sur le matériel vidéo	11 999 438	11 352 735
Intérêts	871 884	443 092
Autres	420	243
	15 634 321	14 175 358
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	2 855 288	2 659 785
Loyers	451 173	433 893
Service d'impression	183 733	234 038
Transport et communication	262 953	160 581
Amortissement des immobilisations corporelles	59 090	66 003
Amortissement des actifs incorporels	59 677	76 010
Services professionnels et administratifs	344 760	109 808
Fournitures et approvisionnements	80 462	67 228
Entretien et réparations	40 326	47 429
	4 337 462	3 854 775
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 296 859	10 320 583
EXCÉDENT DU DÉBUT	33 789 213	23 468 630
EXCÉDENT À LA FIN	45 086 072 $	33 789 213 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	45 584 217 $	34 518 350 $
Débiteurs et intérêts courus	574 625	303 474
À recevoir du gouvernement du Québec		51 010
	46 158 842	34 872 834
Immobilisations corporelles (note 3)	258 856	127 616
Actifs incorporels (note 4)	112 442	172 119
	46 530 140 $	35 172 569 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	307 271 $	208 228 $
Provision pour vacances	295 325	293 494
Dû au gouvernement du Québec	290	289
Revenus perçus d'avance	427 315	503 990
	1 030 201	1 006 001
Provision pour congés de maladie (note 5)	413 867	377 355
	1 444 068	1 383 356
EXCÉDENT (note 6)	45 086 072	33 789 213
	46 530 140 $	35 172 569 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean Lebel, président
Jean-Pierre Gagnon, directeur de l’administration

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et durée suivante :

Développement informatique	5 ans

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et matériel de bureau	47 002 $	14 911 $	32 091 $	29 529 $
Équipement informatique	164 358	80 229	84 129	98 087
Améliorations locatives	142 636		142 636	
	353 996 $	95 140 $	258 856 $	127 616 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 190 331 $ (2005 : 67 990 $).

4. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	247 606 $	135 164 $	112 442 $	172 119 $

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune acquisition ni disposition d'actifs incorporels (2005 : 79 566 $).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 120 004 $ (2005 : 91 545 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	377 355 $	419 575 $
Charges de l'exercice	102 223	11 750
Prestations versées au cours de l'exercice	(65 711)	(53 970)
Solde à la fin	413 867 $	377 355 $

6. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

7. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2010 pour des services administratifs, de la location de photocopieurs et des achats d'étiquettes.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	107 335 $
2008	5 045
2009	2 880
2010	2 880
2011	916
	119 056 $

8. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Régie doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, la Régie n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donnée que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Lebel
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 29 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 juin 2006

SERVICES QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-6.3)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
pour l'exercice de onze mois se terminant le 31 mars 2006

	2006 (11 mois)
PRODUITS	
Honoraires de gestion	
Ministère des Services gouvernementaux	24 011 973 $
Autres apparentés sous contrôle commun	304 513
Gouvernement du Québec - Remboursement compensatoire pour l'équité salariale	289 400
	24 605 886
CHARGES	
Traitements et avantages sociaux	13 254 998
Traitements et avantages sociaux relatifs à l'équité salariale	289 400
Services de transport et de communication	1 557 978
Services professionnels et administratifs	7 116 194
Entretien et réparations	269 105
Loyers	1 500 284
Fournitures et approvisionnements	291 872
Intérêts sur dette à long terme	3 037
Amortissement des immobilisations corporelles	311 535
Perte sur dévaluation des immobilisations corporelles	11 483
	24 605 886
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006
ACTIF	
À court terme	
Débiteurs (note 4)	20 521 076 $
Frais payés d'avance	62 892
Frais reportés	147 806
À recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	2 220 433
	22 952 207
À recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	2 067 213
Immobilisations corporelles (note 6)	944 237
Actifs incorporels (note 7)	97 940
	26 061 597 $
PASSIF	
À court terme	
Avances du ministère des Finances sans intérêt ni modalité de remboursement	17 200 084 $
Créditeurs et frais courus (note 8)	2 975 772
Provision pour vacances	1 787 581
Versements sur la dette à long terme (note 10)	155 116
	22 118 553
Dette à long terme (note 10)	445 002
Provision pour congés de maladie (note 12)	3 498 042
	26 061 597
EXCÉDENT CUMULÉ	
	26 061 597 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jean Leclerc
Francine Martel-Vaillancourt

SERVICES QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice de onze mois se terminant le 31 mars 2006

	2006 (11 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des produits sur les charges	
Éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	311 535 $
Perte sur dévaluation des immobilisations corporelles	11 483
	323 018
Augmentation des éléments hors caisses liés à l'exploitation :	
Débiteurs	(20 521 076)
Frais payés d'avance	(62 892)
Frais reportés	(147 806)
Créditeurs et frais courus	2 231 628
Provision pour vacances	485 912
Provision pour congés de maladie	512 065
	(17 502 169)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(17 179 151)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :	
Acquisition d'actifs incorporels	(8 010)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Augmentation des avances du ministère des Finances	17 200 084
Remboursement de la dette à long terme	(12 923)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	17 187 161
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

Services Québec, personne morale au sens du Code civil, est constitué en vertu de l'article 1 de la Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3), laquelle est entrée en vigueur le 2 mai 2005.

Sa mission consiste à offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservices afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Services Québec finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Services Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. TRANSFERT D'ACTIFS ET DE PASSIFS

À la suite de sa création, le 2 mai 2005, Services Québec assume maintenant des responsabilités auparavant attribuées au ministère des Services gouvernementaux (MSG). Afin de réaliser ses activités, des employés provenant principalement du MSG y ont été mutés de même que certains actifs et passifs y ont été transférés, à cette date.

Ces actifs et passifs ont été transférés à la valeur comptable nette et se détaillent comme suit :

	2006
ACTIF	
Immobilisations corporelles	398 729 $
À recevoir du gouvernement du Québec	4 287 646
	4 686 375 $
PASSIF	
Créditeurs et frais courus	398 729 $
Provision pour vacances	1 301 669
Provision pour congés de maladie (note 12)	2 985 977
	4 686 375 $

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Services Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Matériel et équipement de bureau	5 ans

Services Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et d'autres développements, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Logiciels	5 ans
Autres développements	5 ans

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs en cours de développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Constatation des produits

Les produits provenant des honoraires de gestion sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services reçus à titre gratuit

Le coût de certains traitements et avantages sociaux ainsi que celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministère du gouvernement, ne sont pas présentés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementales compte tenu que Services Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. DÉBITEURS

	2006	
Ministère des Services gouvernementaux	19 927 163	$
Secrétariat du Conseil du trésor - équité salariale	289 400	
Centre de services partagés du Québec	210 000	
Autres apparentés sous contrôle commun	94 513	
	20 521 076	$

5. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec, relativement aux provisions de congés de maladie et de vacances transférées au 2 mai 2005, ne porte pas intérêt. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

	2006
2007	2 220 433 $
2008	437 295
2009	437 295
2010	437 294
2011	437 294
2012	318 035
	4 287 646
Moins : Portion à court terme	2 220 433
	2 067 213 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	187 709 $	15 717 $	171 992 $
Équipement informatique	633 384	263 834	369 550
Matériel et équipement de bureau	434 679	31 984	402 695
	1 255 772 $	311 535 $	944 237 $

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « Améliorations locatives », « Équipement informatique » et « Matériel et équipement de bureau » représentant respectivement 3 773 $, 254 190 $ et 125 332 $ ne sont pas amorties étant donné qu'elles ne sont pas opérationnelles en fin d'exercice.

7. ACTIFS INCORPORELS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Logiciels	24 030 $		24 030 $
Autres développements	73 910		73 910
	97 940 $		97 940 $

Les actifs incorporels ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont en cours de réalisation en fin d'exercice.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006
Fournisseurs et frais courus	1 623 047 $
Traitements et avantages sociaux	474 938
Ministère des Services gouvernementaux	398 729
Autres apparentés sous contrôle commun	479 058
	2 975 772 $

9. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret 222-2006, daté du 29 mars 2006, le gouvernement du Québec a autorisé une ou plusieurs avances pour un montant maximum de 6 000 000 $. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2006, ce taux était de 5,50 % et aucune avance n'a été consentie.

10. DETTE À LONG TERME

	2006
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec de 104 537 $, au taux fixe de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 1 950 $, échéant le 31 juillet 2010	91 614 $
Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux, sans intérêt, remboursable au rythme de l'amortissement des actifs requis	508 504
	600 118
Moins : Portion échéant à moins d'un an	155 116
	445 002 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	155 116 $
2008	156 052
2009	157 032
2010	73 330
2011	58 588

11. PORTAIL

Services Québec développe et exploite pour le compte du ministère des Services gouvernementaux le Portail gouvernemental de services. Les produits et charges figurant ci-après sont inclus à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et se détaillent comme suit :

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. PORTAIL (suite)

	2006
PRODUITS	
Honoraires de gestion - Ministère des Services gouvernementaux	6 387 285 $
CHARGES	
Développement du Portail	
Traitements et avantages sociaux	427 907
Services professionnels et administratifs	4 635 405
Exploitation du Portail	
Services professionnels et administratifs	1 323 973
	6 387 285
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de Services Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Services Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 486 816 $. Les obligations de Services Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006
Solde au début à la suite du transfert (note 2)	2 985 977 $
Charge de l'exercice	910 265
Prestations versées au cours de l'exercice	(398 200)
Solde à la fin	3 498 042 $

13. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation concernent principalement la location de photocopieurs et se détaillent ainsi :

2007	30 068 $
2008	27 077
2009	25 078
2010	17 962
2011	6 768

13. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de services professionnels

Les engagements relatifs à des contrats de services professionnels s'élèvent à 4 434 741 $ pour le prochain exercice et 83 515 $ pour l'exercice subséquent.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis pour des montants représentant respectivement 539 131 $ et 73 910 $ en contrepartie de dettes à long terme équivalentes.

En date du 31 mars 2006, le poste « Créditeurs et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 728 124 $ et 16 020 $.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Services Québec est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Services Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des postes « Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux » et « À recevoir du gouvernement du Québec » ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur de « l'Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec » est équivalente à sa juste valeur comptable en raison d'un taux équivalent.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec porte intérêt à taux fixe. Étant donné que Services Québec prévoit le remboursement complet de l'emprunt à l'échéance, les risques auxquels il est exposé relativement à la dette à long terme sont minimes.

SERVICES QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Services Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Services Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Services Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Martel-Vaillancourt
Présidente-directrice générale

Andrée Blanchet
Vice-présidente aux services aux
entreprises et au développement

Québec, le 17 novembre 2006

SERVICES QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Services Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de onze mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Services Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Services Québec au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de onze mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 novembre 2006

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
PRODUITS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	10 743 320 $	11 719 207 $
Ventes	4 752 838	4 774 569
Location	1 485 156	1 414 111
Revenus de gestion	1 113 308	1 046 690
(Perte) gain sur cession de placements	(46 741)	284 243
Revenus de placements	257 376	167 236
Revenus d'engagements	17 000	179 000
Autres revenus	87 657	94 021
	18 409 914	19 679 077
CHARGES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	7 503 237	8 393 393
Traitements et avantages sociaux	3 812 066	3 748 896
Achats	2 372 871	2 254 326
Entretien et réparations	997 275	897 457
Électricité	640 151	662 823
Taxes, licences et permis	768 656	639 784
Frais de location	183 953	177 539
Frais reliés au personnel	144 386	172 272
Assurances	269 208	369 540
Communication	178 951	184 191
Publicité	69 891	154 551
Frais de bureau	45 460	56 603
Matériaux de voirie	611 829	631 391
Créances douteuses (créances recouvrées)	278 410	(11 976)
Amortissement des immobilisations corporelles	263 248	329 217
Honoraires professionnels	238 617	347 096
Études et développement de marchés	54 443	117 122
Autres dépenses	117 592	350 381
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(15 030)	(419)
Intérêts et frais bancaires	106 503	74 318
Intérêts sur la dette à long terme	41 374	44 110
	18 683 091	19 592 615
(PERTE) BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	(273 177)	86 462
Moins-values durables sur placements (note 8)	(3 558 554)	(3 000 000)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(57 627)	(85 813)
PERTE NETTE (note 3)	(3 889 358)	(2 999 351)
DÉFICIT AU DÉBUT	(63 707 408)	(60 708 057)
DÉFICIT À LA FIN	(67 596 766) $	(63 707 408) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	474 670 $	308 378 $
Débiteurs (note 5)	4 051 198	4 386 452
Stocks (note 6)	206 915	223 862
Frais payés d'avance	19 562	13 298
	4 752 345	4 931 990
Actifs destinés à la vente (note 7)	1 515 860	1 513 060
Placements (note 8)	4 894 227	9 520 279
Immobilisations corporelles (note 9)	890 416	1 086 495
Actif au titre de prestations constituées (note 15)	197 127	186 275
	7 497 630	12 306 109
	12 249 975 $	17 238 099 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	740 623 $	302 472 $
Emprunt bancaire (note 11)	150 000	1 675 000
Créditeurs et frais courus	4 041 681	4 148 190
Retenues sur contrats	186 937	52 345
Versement sur la dette à long terme (note 12)	600 000	40 000
	5 719 241	6 218 007
Dette à long terme (note 12)		600 000
	5 719 241	6 818 007
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(67 596 766)	(63 707 408)
	6 530 734	10 420 092
	12 249 975 $	17 238 099 $

ÉVENTUALITÉS (note 18)
ENGAGEMENTS (note 19)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Raymond Thibault, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(3 889 358) $	(2 999 351) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	263 248	329 217
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(15 030)	(419)
Moins-values durables sur placements	3 558 554	3 000 000
Perte (gain) sur cession de placement	46 741	(284 243)
Variation de l'actif au titre de prestations constituées	(10 852)	(2 589)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	57 627	85 813
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	374 020	(103 486)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	384 950	24 942
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(970 834)	(1 520 000)
Produit de la cession de placements	1 933 964	743 590
Acquisition d'actifs destinés à la vente (note 7)	(1 794 055)	
Contribution aux actifs destinés à la vente (note 7)	1 791 255	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(305 352)	(117 759)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	54 530	17 528
Contribution aux immobilisations corporelles	198 683	51 958
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	908 191	(824 683)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(1 525 000)	650 000
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	(40 000)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(1 565 000)	610 000
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(271 859)	(189 741)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 906	195 647
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	(265 953) $	5 906 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie-James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie-James (L.R.Q., chapitre D-8.2), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements dans les sociétés publiques et privées sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	3 et 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

Actifs destinés à la vente

Les actifs à long terme destinés à être vendus sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (valeur comptable - juste valeur diminuée des frais de vente). La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables et ils cessent d'être amortis tant qu'ils sont classés comme étant destinés à la vente.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Prestations de services et ventes

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les dépenses connexes sont engagées. Le remboursement des dépenses se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession des placements.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;

- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;

- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2005 et 2004).

Statut fiscal

En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société de développement de la Baie-James n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. PERTE NETTE PAR ACTIVITÉ

	2005				2004
	Produits	Charges	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	39 119 $	1 339 580 $		(1 300 461) $	(1 499 817) $
Services	11 698 798	10 746 920		951 878	920 428
Développement et investissement	261 564	760 277	3 616 181 $	(4 114 894)	(3 032 824)
Immobilières	1 542 160	1 520 785		21 375	58 200
Hôtelières et pétrolières	4 852 080	4 330 559		521 521	557 930
Spéciales	16 193	(15 030)		31 223	(3 268)
	18 409 914 $	18 683 091 $	3 616 181 $	(3 889 358) $	(2 999 351) $

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Dépenses d'intérêts
- Dépenses reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et à la vice-présidence
- Dépenses de communications

Activités de services

- Gestion d'infrastructures de transport

Activités de développement et d'investissement

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur la cession de placements
- Projets de développement économique
- Dépenses reliées à la direction du développement économique et investissement

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières et pétrolières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du Relais routier du km 381

Activités spéciales

- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005

4. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2005	2004
Apparentés **:**		
Hydro-Québec	9 460 021 $	9 923 382 $
Ministère des Transports	1 139 533	1 172 000
Autres	143 766	623 825
	10 743 320 $	11 719 207 $

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Comptes clients :		
Hydro-Québec	3 176 308 $	2 865 288 $
Ministère des Transports	125 644	413 112
Autres	1 036 495	1 113 253
	4 338 447	4 391 653
Provision pour créances douteuses	(287 249)	(5 201)
	4 051 198 $	4 386 452 $

6. STOCKS

	2005	2004
Produits pétroliers	143 070 $	161 488 $
Autres	63 845	62 374
	206 915 $	223 862 $

7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 11 juin 2003, la Société a adopté un plan de vente pour le complexe Pierre-Radisson. Le plan de vente fut modifié le 16 juin 2004 afin d'ajouter l'Auberge Radisson. L'acquéreur potentiel, un apparenté sous contrôle commun, est une entreprise publique. La direction prévoit que le plan de vente sera totalement réalisé d'ici le 30 juin 2006. Des améliorations aux actifs destinés à la vente ont été effectuées à la demande de l'acquéreur potentiel et ont été remboursées en quasi-totalité par celui-ci.

La valeur nette comptable des actifs destinés à la vente est :

	2005	2004
Immobilisations	1 515 860 $	1 513 060 $

8. PLACEMENTS

	2005	2004
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation	121 160 $	178 787 $
Avance portant intérêt à 8,75 % remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite	310 921	310 921
	432 081	489 708
Capital-actions ordinaires		
Sociétés privées		310 000
Sociétés publiques	9 422 876	10 324 011
	9 422 876	10 634 011
Titres convertibles en capital-actions ordinaires		
Débenture portant intérêt à 10 % et échéant en 2006		190 000
Débenture portant intérêt à 8 % et échéant en 2007 (1)	600 000	600 000
Débenture portant un intérêt à 8 % et un intérêt participatif de 1 % des bénéfices avant impôts sur chaque tranche de 50 000 $ impayée de cette débenture, échéant en 2009	450 000	450 000
	1 050 000	1 240 000
Prêts et avances, portant intérêt jusqu'à 10 % et échéant jusqu'en 2008	140 248	156 560
	11 045 205	12 520 279
Moins-values durables sur placements (2)	(6 150 978)	(3 000 000)
	4 894 227 $	9 520 279 $

(1) Cette débenture porte également un intérêt de production de 3 $ par tonne de minerai extraite sous terre, établi sur la base de l'exploitation d'une seule machine ainsi qu'une redevance de 0,25 $ par tonne de minerai extraite en surface et sous terre, jusqu'à un maximum de 20 000 $ par année.

(2)

	2005	2004
Moins-values durables sur placements au début	3 000 000 $	200 002 $
Moins-values durables sur placements de l'exercice	3 558 554	3 000 000
Moins-values durables sur placements disposés	(407 576)	(200 002)
Moins-values durables sur placements à la fin	6 150 978 $	3 000 000 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 668 469	529 345	2 529 293 $	609 831
Maisons modulaires	1 232 800	630 634	465 124	137 042
Mobilier et agencements	1 578 784	641 238	931 210	6 336
Matériel informatique	666 883		622 858	44 025
Machinerie et équipement	2 641 030	2 159 081	465 225	16 724
Véhicules	3 320 172	3 038 657	276 086	5 429
	19 774 741 $	13 594 529 $	5 289 796 $	890 416 $

	2004			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 638 461	529 345	2 441 103 $	668 013
Maisons modulaires	1 261 359	645 143	445 309	170 907
Mobilier et agencements	1 577 539	641 238	925 454	10 847
Matériel informatique	639 219		546 781	92 438
Machinerie et équipement	2 632 779	2 159 081	433 251	40 447
Véhicules	3 329 394	3 017 635	278 945	32 814
	19 745 354 $	13 588 016 $	5 070 843 $	1 086 495 $

[1] Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci En 2005, la Société a perçu 198 683 $ en contributions (2004 : 51 958 $).

10. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 31 décembre 2005, la Société détient des intérêts dans 12 propriétés minières situées sur le territoire de la Baie-James. En regard de ces diverses propriétés minières, la Société détient 533 titres miniers. Ces propriétés minières ont toutes été dévaluées par le passé et leur juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2006. Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt est de 5,00 % (2004 : 4,25 %).

12. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, garanti par le ministre et remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 $ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	600 000 $	640 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	600 000	40 000
		600 000 $

13. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.		
Émis et payé		
6 982 500 d'actions ordinaires	69 825 000 $	69 825 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2005	2004
Diminution des débiteurs	335 254 $	221 548 $
Variation des stocks	16 947	(18 687)
Variation des frais payés d'avance	(6 264)	10 417
Diminution des créditeurs et frais courus	(106 509)	(209 698)
Variation des retenues sur contrats	134 592	(107 066)
	374 020 $	(103 486) $

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2005	2004
Encaisse	474 670 $	308 378 $
Découvert bancaire	(740 623)	(302 472)
	(265 953) $	5 906 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 s'élèvent à 105 998 $ (2004 : 81 862 $).

15. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2002 et l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 est actuellement en cours et sera produite au cours des prochains mois. En attendant cette nouvelle évaluation, les hypothèses actuarielles ont été réévaluées aux fins du présent exercice.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2005 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 126 251 $ (2004 : 129 717 $).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées	(2 897 547) $	(2 348 938) $
Juste valeur des actifs du régime	2 793 194	2 514 509
Situation de capitalisation – (déficit) excédent	(104 353)	165 571
Perte actuarielle nette non amortie	301 480	20 704
Actif au titre des prestations constituées	197 127 $	186 275 $

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2005	2004
Titres de capitaux propres	47,5 %	47,0 %
Titres de créances	52,5	53,0
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5	4,0

15. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Composition des actifs du régime (suite)

Catégorie d'actifs	2005	2004
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,0 %	6,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,0	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	4,0

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2005	2004
Charge de l'exercice	115 399 $	122 542 $
Cotisations de l'employeur	126 251	129 717
Cotisations des employés	61 010	62 676
Prestations versées	162 027	15 437

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financier :				
Placements :				
Capital-actions ordinaires de sociétés publiques	3 702 013 $ (1)	3 667 403 $ (2)	7 324 011 $ (1)	6 348 949 $
Bons de souscription de sociétés publiques (3)		134 286 (2)		
Titres convertibles en capital-actions ordinaires	669 885	669 885		
Ne pouvant être estimés (4)	522 329		2 196 268	
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	600 000	595 528	640 000	602 428

(1) Pour la catégorie de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

(2) La juste valeur des actions des sociétés publiques est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription, la juste valeur est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan des actions de la société émettrice auxquelles ils sont rattachés, soit la valeur intrinsèque.

(3) Les bons de souscription de sociétés publiques viennent à échéance entre le 4 mai 2006 et le 28 décembre 2007.

(4) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 850 712 $. La valeur du fonds est de 4 599 435 $ au 31 décembre 2005. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. MSV s'est engagée à verser à la Société une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 $ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 $.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice et la Société a effectué des travaux au coût de 77 817 $. Au 31 décembre 2005, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour les deux prochains exercices s'élève à 193 718 $. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2007 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

La Société a signé cinq ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 231 674 $ aux fins de réfection de l'Aéroport de La Grande-Rivière et d'acquisition d'équipements mobiles. Trois ententes échéant en 2007, 2009, et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Quant aux deux dernières ententes, échéant en 2007, elles prévoient que la Société doit exploiter ledit aéroport pendant une période de 2 ans et 4 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société pourrait se voir dans l'obligation de verser au gouvernement du Canada, en tant que dommages et intérêts, le montant total qui lui a déjà été versé dans le cadre de ces deux ententes. Au 31 décembre 2005, le montant total du passif éventuel découlant de ces cinq ententes est de 945 880 $.

19. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 31 décembre 2006, à verser une somme de 38 190 $.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu d'une convention de coentreprise intervenue en 1998 avec Falconbrige ltée, la Société détient une participation de 10 % à la mise en valeur éventuelle de tout gisement minier qui serait exploité sur les propriétés Daniel et Lozile dans le secteur de Matagami.

En 2005, à la demande de Falconbridge ltée, la Société a analysé l'opportunité d'investir dans la mise en exploitation commerciale du gisement Persévérance, situé sur la propriété Daniel. À la suite des négociations entre les deux parties, la Société a accepté, le 23 février 2006, de céder tous ses droits, titres et intérêts dans les claims miniers prévus à la convention de coentreprise. La contrepartie prévue s'élève à 6 500 000 $, sous réserve de certaines conditions à respecter, dont l'approbation du gouvernement du Québec.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général par intérim

Matagami, le 17 février 2006

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2005, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 février 2006

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	48 637 132 $	43 432 891 $
Intérêts sur placements et sur prêts	1 966 137	1 642 487
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	691 350	1 505 202
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	567 264	741 253
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 460 648	1 346 453
Autres revenus	17 305	78 361
	53 339 836	48 746 647
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 6) :		
Cinéma et production télévisuelle	27 246 891	22 905 258
Disque et spectacle de variétés	7 273 281	7 704 940
Livre et édition spécialisée	3 618 685	3 824 587
Métiers d’art	3 040 554	2 732 994
Affaires internationales	3 628 317	2 896 939
	44 807 728	40 064 718
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	646 056	791 401
Frais d'administration (note 8)	8 675 888	8 438 190
Intérêts sur dettes	128 497	165 600
	54 258 169	49 459 909
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(918 333)	(713 262)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 695 255	2 890 872
Loyers et autres	1 618 679	1 506 156
Intérêts sur placements à court terme	40 798	20 055
	4 354 732	4 417 083
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	3 287 121	3 119 413
Intérêts sur dettes	776 569	1 066 671
Perte sur aliénation d’immobilisation		2 687
	4 063 690	4 188 771
REVENU PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	291 042	228 312
Montants à reporter	(627 291) $	(484 950) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Montants reportés	(627 291) $	(484 950) $
PLACEMENTS		
Revenu de placements de sociétés en commandite	152 297	453 682
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	21 803	84 442
REVENU DE PLACEMENTS	130 494	369 240
PERTE NETTE	(496 797)	(115 710)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 238 470	2 354 180
EXCÉDENT À LA FIN	1 741 673 $	2 238 470 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	1 700 198 $	
Placements temporaires (note 10)	18 817 930	18 239 863 $
Prêts et autres participations financières (note 11)	20 803 963	21 737 920
Aides remboursables (note 6)	1 016 882	1 466 362
Débiteurs et intérêts courus	601 508	321 592
Billets à terme sans intérêt	234 771	500 916
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	17 288 829	18 710 817
Frais payés d'avance et avances sur engagements	796 197	502 248
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 528 697	15 830 082
Immobilisations (note 13)	16 636 760	17 076 210
TOTAL DE L'ACTIF	93 425 735 $	94 386 010 $
PASSIF		
Découvert bancaire		536 703 $
Emprunt bancaire (note 14)	353 500 $	2 283 674
Créditeurs et frais courus	2 365 251	1 371 522
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	21 803	84 442
Intérêts courus sur dettes à long terme	229 598	392 618
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	14 036 953	12 601 941
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	734 938	821 916
Revenus reportés (note 15)	20 188 228	21 380 497
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	16 253 791	15 174 227
	72 184 062	72 647 540
AVOIR		
Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Excédent	1 741 673	2 238 470
	21 241 673	21 738 470
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	93 425 735 $	94 386 010 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 23)
ÉVENTUALITÉS (note 24)

Pour le Conseil d'administration,
Jean G. Chaput
Louise L. Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(496 797) $	(115 710) $
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	140 082	1 272
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	243 143	51 810
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	646 056	791 401
Perte sur aliénation d'immobilisations	900	3 157
Amortissement des immobilisations	1 498 305	1 348 017
Revenu de placement de sociétés en commandite	(152 297)	(453 682)
	1 879 392	1 626 265
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(279 916)	307 475
Billets à terme	266 145	141 284
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 421 988	5 493 957
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(293 949)	(91 016)
Créditeurs et frais courus	993 729	(498 194)
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	(62 639)	84 442
Intérêts courus sur dettes à long terme	(163 020)	(31 408)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	1 435 012	(240 016)
Revenus reportés	(1 332 351)	2 732 819
	1 984 999	7 899 343
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 864 391	9 525 608
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(14 539 812)	(21 133 923)
Aides remboursables	(328 750)	(389 085)
Acquisition d'immobilisations	(1 059 755)	(773 482)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	453 682	
Remboursements de prêts et autres participations financières	14 740 734	15 388 053
Récupération d'aides remboursables	535 088	651 771
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(198 813)	(6 256 666)
Montants à reporter	3 665 578 $	3 268 942 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Montants reportés	3 665 578 $	3 268 942 $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(1 930 174)	309 486
Dette à long terme	2 665 042	
Remboursement sur dettes à long terme	(1 585 478)	(1 585 478)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(850 610)	(1 275 992)
AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 814 968	1 992 950
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	17 703 160	15 710 210
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 19)	20 518 128 $	17 703 160 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2006

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

---

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation. La société en commandite est une société de placement dont les actifs sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	3 615 300 $	2 865 300 $
Dette relative aux programmes d'aide financière	128 497	165 600
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	25 978 454	25 978 453
Disque et spectacle de variétés	7 349 367	7 121 091
Livre et édition spécialisée	3 735 283	3 463 559
Métiers d’art	3 108 314	2 708 314
Affaires internationales	3 622 783	4 497 783
Aide spécifique	1 037 262	
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 108 900	1 108 900
Dettes relatives aux immobilisations	1 234 460	1 417 871
	50 918 620	49 326 871
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	5 950 785	3 097 590
Disque et spectacle de variétés	203 156	839 236
Livre et édition spécialisée	105 041	339 369
Métiers d’art	62 644	80 724
Affaires internationales	1 739 206	336 704
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	12 644 536	13 008 637
	20 705 368	17 702 260
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(4 682 347)	(5 950 785)
Disque et spectacle de variétés	(346 242)	(203 156)
Livre et édition spécialisée	(275 152)	(105 041)
Métiers d’art	(137 328)	(62 644)
Affaires internationales	(1 520 629)	(1 739 206)
Aide spécifique	(1 037 262)	
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 292 641)	(12 644 536)
	(20 291 601)	(20 705 368)
	51 332 387 $	46 323 763 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2006	2005
Interventions financières	48 637 132 $	43 432 891 $
Patrimoine immobilier	2 695 255	2 890 872
	51 332 387 $	46 323 763 $

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2006			2005
	Investis-sements	Aides remboursables *	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	506 046 $	3 439 $	509 485 $	1 179 313 $
Disque et spectacle de variétés				32 428
Livre et édition spécialisée				3 000
Multimédia		15 378	15 378	2 008
Affaires internationales		166 487	166 487	288 453
	506 046 $	185 304 $	691 350 $	1 505 202 $

* Ces récupérations proviennent d’aides remboursables non assorties d’une obligation de remboursement préétablie.

5. HONORAIRES DE GARANTIES DE PRÊT

	2006	2005
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	304 650 $	398 515 $
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	209 451	276 668
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(140 082)	(1 272)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 15)	193 245	67 342
	262 614	342 738
	567 264 $	741 253 $

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2006	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE		
Investissements – aides sélectives	24 380 877 $	
Investissements – aides corporatives	375 000	
Subventions	2 946 747	7 308 364 $
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	130 000	
Provision pour créances irrécouvrables		67 000
Annulations et recouvrements	(1 103 563)	(114 870)
Autres	517 830	12 787
	27 246 891 $	7 273 281 $

	2006	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES		
Solde au début		632 812 $
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice		
Récupérations		(87 506)
Radiations		
		545 306
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(67 000)
Solde à la fin		478 306 $

2006				2005
Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
			24 380 877 $	19 880 246 $
			375 000	492 877
3 555 645 $	2 962 283 $	2 585 178 $	19 358 217	19 214 175
		777 250	907 250	750 615
53 513	6 924	115 706	243 143	51 810
		(31 217)	(1 249 650)	(1 047 347)
9 527	71 347	181 400	792 891	722 342
3 618 685 $	3 040 554 $	3 628 317 $	44 807 728 $	40 064 718 $

2006				2005
Livre et édition spécialisée	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
409 808 $	88 980 $	494 055 $	1 625 655 $	2 000 141 $
		328 750	328 750	389 085
(152 513)	(31 060)	(264 009)	(535 088)	(651 771)
		(89 250)	(89 250)	(111 800)
257 295	57 920	469 546	1 330 067	1 625 655
(121 425)	(10 924)	(113 836)	(313 185)	(159 293)
135 870 $	46 996 $	355 710 $	1 016 882 $	1 466 362 $

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2006	2005
Solde au début	6 169 742 $	5 729 503 $
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	388 973	47 581
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	78 203	303 581
	467 176	351 162
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	660 855	(532 350)
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	72 179	1 587 754
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(86 978)	(264 003)
	646 056	791 401
Solde à la fin	6 348 622 $	6 169 742 $

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :

	2006	2005
Prêts accordés par la Société (note 11)	3 764 983 $	3 493 101 $
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	1 848 701	1 854 725
	5 613 684	5 347 826
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	734 938	821 916
	6 348 622 $	6 169 742 $

* Inclut la contribution de 375 000 $ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	6 748 714 $	6 666 675 $
Honoraires professionnels	94 348	156 830
Déplacements, représentation et congrès	157 134	129 684
Loyers	597 370	593 353
Assurances	32 625	32 892
Frais de bureau et papeterie	357 182	314 714
Publicité et promotion	225 218	161 939
Perte sur aliénation d’immobilisations	900	470
Amortissement des immobilisations	380 905	295 375
Autres frais	81 492	86 258
	8 675 888 $	8 438 190 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

9. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	354 676 $	352 074 $
Honoraires professionnels	114 897	103 729
Déplacements, représentation et congrès	3 588	3 746
Taxes	415 998	412 186
Assurances	131 092	138 098
Électricité et chauffage	264 347	268 934
Entretien et réparations	723 695	644 145
Frais de bureau et papeterie	27 244	21 891
Amortissement des immobilisations	1 117 400	1 052 642
Autres frais	134 184	121 968
	3 287 121 $	3 119 413 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissoires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 3,67 % et 4,10 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2006			2005
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 $		450 000 $	450 000 $
Prêts et débentures	16 267 234	641 901 $	15 625 333	15 614 852
Prêts et débentures douteux				
Prêts accordés par la Société	3 431 529	3 123 082	308 447	1 171 772
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	6 268 884	1 848 701	4 420 183	4 501 296
	26 417 647 $	5 613 684 $	20 803 963 $	21 737 920 $

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2006, calculé selon une moyenne pondérée, est de 7,58 %, soit le taux préférentiel plus 2,33 %.

Ces prêts autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2007	8 686 487 $
2008	1 012 280
2009	1 741 909
2010	1 184 042
2011	439 238
2012 et plus	2 561 377
	15 625 333 $

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2006	2005
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture. La Société continue d'exister jusqu'au 24 octobre 2006, à moins qu'elle ne soit dissoute avant cette date conformément à la convention. *	7 400 000 $	7 400 000 $
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés. La Société continue d'exister jusqu'au 31 mars 2009, à moins qu'elle soit dissoute avant cette date conformément à la convention. **	8 128 697	8 430 082
	15 528 697 $	15 830 082 $

* Les commanditaires considèrent la possibilité de prolonger la durée de la société en commandite.

** Inclut des bénéfices réalisés de 21 803 $ et non réalisés de 130 494 $.

13. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Immobilisations corporelles				
Restaurations	18 046 345 $	4 999 904 $	13 046 441 $	13 719 408 $
Réparations majeures*	4 272 958	2 314 871	1 958 087	1 836 182
Mobilier de bureau	574 524	328 804	245 720	227 383
Équipement	278 871	218 502	60 369	63 251
Matériel informatique	833 076	695 532	137 544	142 892
Améliorations locatives	478 441	259 884	218 557	227 102
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
	24 533 013	8 817 497	15 715 516	16 265 016
Immobilisations incorporelles				
Logiciels **	1 819 049	897 805	921 244	811 194
	26 352 062 $	9 715 302 $	16 636 760 $	17 076 210 $

* Inclut des actifs de 121 918 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2006.

** Inclut des actifs de 49 900 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en opération au 31 mars 2006.

14. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 353 500 $ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2006

15. REVENUS REPORTÉS

	2006	2005
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 24)		
Solde au début	(382 843) $	(208 668) $
Montant net des radiations / encaissements (déboursés) sur les dossiers en défaut	183 048	(106 833)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(193 245)	(67 342)
Solde à la fin	(393 040)	(382 843)
Subventions reportées (note 3)	20 291 601	20 705 369
Autres revenus reportés	289 667	1 057 971
	20 188 228 $	21 380 497 $

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 $	10 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

17. DETTES À LONG TERME

	2006	2005
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, remboursable par versements annuels de 342 398 $ jusqu'au 3 juin 2014 et par un versement de 2 396 786 $ le 3 juin 2014 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	5 135 971 $	5 435 776 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,617 %, remboursable par versements annuels de 416 308 $ jusqu'au 1er décembre 2015 et par un versement de 2 081 538 $ le 1er décembre 2015 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	5 828 306	6 200 901
Montants à reporter	10 964 277 $	11 636 677 $

17. DETTES À LONG TERME (suite)

	2006	2005
Montants reportés	10 964 277 $	11 636 677 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 $ jusqu'au 1er octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	2 372 154	3 162 873
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable par versements annuels de 41 631 $ jusqu'au 1er octobre 2013 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	333 046	374 677
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,323 %, remboursable par versements annuels de 172 288 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 550 588 $ le 1er octobre 2012 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	2 584 314	
	16 253 791 $	15 174 227 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	1 763 342 $
2008	1 763 342
2009	1 763 342
2010	972 624
2011	972 624
2012 à 2015	9 018 517
	16 253 791 $

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

19. FLUX DE TRÉSORERIE

a) La trésorerie et les équivalents de la trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	1 700 198 $	
Placements temporaires	18 817 930	18 239 863 $
Découvert bancaire		(536 703)
	20 518 128 $	17 703 160 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 152 207 $ (2005 : 1 263 692 $).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 335 308 $ (2005 : 250 728 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	113 412 $	665 276 $	778 688 $	789 424 $
Charge de l'exercice	158 029	500 382	658 411	690 784
Prestations versées au cours de l'exercice	(157 921)	(484 557)	(642 478)	(701 520)
Solde à la fin	113 520 $	681 101 $	794 621 $	778 688 $

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L’exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d’actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,4 M$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l’absence de marché pour ce type d’investissement financier.

La juste valeur des dettes à long terme de 16,3 M$ (2005 : 15,2 M$) du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 16,5 M$ (2005 : 15,8 M$) et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d’échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2006 totalisent 11,6 M$ (2005 : 7,8 M$).

b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2007	619 662 $
2008	619 662
2009	619 662
2010	464 747
	2 323 733 $

24. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2006	2005
Financement des entreprises *	10 127 751 $	10 935 600 $
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	12 922 360	14 452 277
	23 050 111 $	25 387 877 $

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

** Les sommes à récupérer sur les dossiers en défauts au 31 mars 2006 sont de 3 828 072 $. Les pertes éventuelles basées sur le taux de perte historique des 5 dernières années sont estimées à 263 368 $. Toutes pertes relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Société doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

c) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean G. Chaput
Président

Pierre Major
Secrétaire général

Montréal, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2006 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.0102)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice de 15 mois terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006 (15 mois)
PRODUITS	
Droits additionnels d'immatriculation (note 4)	34 360
Intérêts sur débiteurs et placements	2 942
Intérêts autres	21
	37 323
CHARGES	
Remboursement des frais informatiques de la SAAQ	1 261
Frais de perception de la SAAQ – droits additionnels d'immatriculation	664
Intérêts sur créditeurs	60
	1 985
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET À LA FIN	35 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

BILAN
aux 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	3
Placements temporaires (valeur boursière : 234 586)	234 513
Débiteurs et intérêts courus (note 3)	63 199
	297 715
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs	1 985
Produits reportés (note 4)	260 392
	262 377
EXCÉDENT (note 5)	35 338
	297 715

ENGAGEMENTS (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Mario Albert, Président
Marc Grandisson, Secrétaire

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun et de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les produits de la Société proviennent des transferts et des contributions du gouvernement du Canada, des droits additionnels d'immatriculation payés par les propriétaires de certains véhicules routiers, et d'une contribution du gouvernement du Québec. Les droits additionnels d'immatriculation sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le compte de la Société.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les transferts et les contributions du gouvernement du Canada. Lorsque ceux-ci sont affectés, ils sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées. Les transferts et les contributions non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits additionnels d'immatriculation sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits exigibles.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice.

L'aide financière versée aux organismes municipaux est comptabilisée à titre de charge lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

3. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2006
Droits additionnels d'immatriculation à recevoir	62 191
Intérêts courus	1 008
	63 199

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

4. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent aux sommes reçues en vertu de l'entente entre Ottawa et Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu du chapitre 49 des Lois du Canada (2005) autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence, afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable. Ils se rapportent aussi aux droits additionnels d'immatriculation. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	2006
Transferts du gouvernement du Canada	
Solde au début	
Transferts du gouvernement du Canada	232 561
Transferts constatés à titre de produits de l'exercice	
Solde à la fin	232 561
Droits additionnels d'immatriculation	
Solde au début	
Droits perçus	62 191
Droits constatés à titre de produits	34 360
Solde à la fin	27 831
Produits reportés	260 392

5. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 33 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102), le sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société.

6. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, le gouvernement du Québec a pris des engagements pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR). Les sommes qui seront octroyées par la SOFIL pour honorer ces engagements sont de 45 075 $ pour le PIQM et de 8 263 $ pour le FIMR.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont évalués à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée, à l'exception des placements temporaires pour lesquels leur valeur boursière est mentionnée à la face du bilan.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la Société pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Mario Albert
Président du Conseil d’administration

Marc Grandisson
Secrétaire du Conseil d’administration

Québec, le 12 octobre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2006 et l’état des résultats et de l'excédent de l'exercice de 15 mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 15 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 octobre 2006

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 août

	2005	2004
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	2 747 800 $	3 047 800 $
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 3)	15 925 903	16 384 388
Location de salles	3 512 509	3 185 710
Services auxiliaires	3 714 682	3 590 532
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 754 759	1 639 477
Redevances et autres revenus de billetterie	2 072 884	1 556 845
Commandites et publicité	659 434	625 201
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	47 623	90 419
Services scéniques	31 068	106 671
Revenus financiers	177 223	116 467
Autres revenus	847 822	796 173
	31 491 707	31 139 683
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	6 232 732	6 334 199
Entretien et réparations des édifices	3 377 467	3 287 070
Électricité et chauffage	2 030 502	2 131 592
Achats, entretien et réparations d'équipement	411 664	373 835
Services professionnels	545 312	384 615
Communications	1 023 978	1 022 182
Coûts d'exploitation des spectacles	584 428	582 549
Administration générale	165 952	230 404
Assurances et taxes	7 672 878	7 655 357
Frais financiers	4 171 861	4 628 551
Amortissement des immobilisations	4 035 941	3 956 392
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	303 122	345 895
Autres dépenses	223 332	119 437
Coûts des services requis par les clients	1 332 612	2 282 086
	32 111 781	33 334 164
Coûts récupérés des clients	(1 332 612)	(2 282 086)
	30 779 169	31 052 078
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	712 538	87 605
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 359 257	1 271 652
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	2 071 795 $	1 359 257 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 309 461 $	3 615 662 $
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,45 %)	1 496 492	1 497 510
Débiteurs	679 433	448 840
Créance à recevoir (note 6)	9 640	9 089
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	15 810 458	10 487 265
Stock des bars	28 056	28 320
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	3 000	91 991
Frais payés d'avance	62 978	50 791
	23 399 518	16 229 468
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	1 297 681	293 274
Créance à recevoir (note 6)	78 602	88 242
Immobilisations (note 8)	62 216 374	64 662 537
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	55 883 639	68 277 891
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	352 853	390 757
	143 228 667 $	149 942 169 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts - Locations et ventes de billets	3 314 588 $	1 799 769 $
Fournisseurs et frais courus	3 150 151	3 830 445
Intérêts courus	1 000 874	1 055 591
Emprunts à court terme (note 9)	5 632 952	7 708 665
Versements sur la dette à long terme (note 10)	14 738 405	9 315 623
	27 836 970	23 710 093
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	55 344 934	57 523 963
Dette à long terme (note 10)	50 366 226	59 740 114
	133 548 130	140 974 170
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	7 608 742	7 608 742
Excédent cumulé (note 5)	2 071 795	1 359 257
	9 680 537	8 967 999
	143 228 667 $	149 942 169 $

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
François Macerola
E. Noël Spinelli

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	712 538 $	87 605 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	4 035 941	3 956 392
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(4 523 181)	(4 485 209)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	80 820	76 761
	306 118	(364 451)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(230 593)	1 074 342
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	99 589	87 425
Stock des bars	264	22 789
Créances à recevoir	9 089	8 570
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	88 991	(74 931)
Frais payés d'avance	(12 187)	(4 081)
Dépôts de location et ventes de billets	1 514 819	33 213
Comptes fournisseurs et frais courus	(680 294)	(592 532)
Intérêts courus	(54 717)	(138 875)
	734 961	415 920
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 041 079	51 469
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 589 778)	(2 250 943)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 589 778)	(2 250 943)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(1 004 407)	107 846
Émission d'une dette à long terme	5 321 600	
Diminution de la dette à long terme	(9 315 622)	(3 431 933)
Emprunts à court terme	(2 075 713)	2 458 243
Produit des subventions du gouvernement du Québec	9 315 622	3 431 933
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 241 480	2 566 089
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 692 781	366 615
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 113 172	4 746 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	6 805 953 $	5 113 172 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	4 041 559 $	4 494 136 $
Compensation tenant lieu de taxes	7 361 162	7 351 101
Contribution supplémentaire pour congés de maladie et de vacances		53 942
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	4 523 182	4 485 209
	15 925 903 $	16 384 388 $

4. PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2005	2004
Produits		
Ventes de billets	36 309 $	52 377 $
Commandites		35 493
Revenus services auxiliaires	11 314	2 549
	47 623	90 419
Charges		
Salaires et avantages sociaux	24 101	32 978
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmateurs	225 314	188 814
Recherche	20 591	65 662
Animation	21 503	1 290
Coûts d'exploitation	6 137	14 937
Dépenses d'administration		13 382
Achat et location d'équipement	5 476	28 832
	303 122	345 895
Contribution nette	(255 499) $	(255 476) $

5. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société utilise son excédent cumulé en l'investissant dans des projets de développement de publics et de diversification de sa programmation dans une perspective d'accessibilité aux arts, le tout en concertation avec ses organismes résidents et ses autres partenaires.

6. CRÉANCE À RECEVOIR

	2005	2004
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 $, renouvelable en février 2006 et échéant en février 2013.	88 242 $	97 331 $
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	(9 640)	(9 089)
	78 602 $	88 242 $

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	9 640 $
2007	10 225
2008	10 844
2009	11 502
2010	12 199

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

Les subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

8. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	7 608 742 $		7 608 742 $	7 608 742 $
Bâtisses	100 939 423	57 387 332 $	43 552 091	45 548 553
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	69 050 344	60 186 609	8 863 735	9 305 744
Équipement et accessoires de scène	2 324 771	1 770 161	554 610	642 825
Mobilier et équipement de bureau	281 700	108 188	173 512	199 714
Autres équipements	1 124 316	915 000	209 316	228 930
Matériel informatique	666 494	581 971	84 523	162 756
	181 995 790	120 949 261	61 046 529	63 697 264
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 631 490	461 645	1 169 845	965 273
	183 627 280 $	121 410 906 $	62 216 374 $	64 662 537 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2005

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2005	2004
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2005, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 553 200 $ portant intérêt au taux de 2,71 %	2 237 362 $	1 785 996 $
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2005, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 835 200 $ portant intérêt au taux de 2,71 %	2 174 042	1 224 351
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2005, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 843 300 $ portant intérêt au taux de 2,71 %	1 221 548	401 269
Billets à terme renouvelables portant intérêt au taux de 2,06 %		4 297 049
	5 632 952 $	7 708 665 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 8 231 700 $.

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 $ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Obligations garanties par le gouvernement du Québec :		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1er juin 2006	815 000 $	1 584 000 $
- 5,75 % à Fonds d'amortissement		1 218 000
- 12,25 % en série		2 000 000
- 11,25 %, échéant le 16 février 2008	1 500 000	1 500 000
	2 315 000	6 302 000
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 $ le 1er décembre 2010	30 502 042	33 043 879
- 5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 $ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 $ le 3 décembre 2012	12 407 525	13 293 777
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 450 $ jusqu'au 1er octobre 2007	1 450 350	1 933 800
Montants à reporter	46 674 917 $	54 573 456 $

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2005	2004
Montants reportés	46 674 917 $	54 573 456 $
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 $ jusqu'au 1er octobre 2012	747 612	841 063
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par un versement de 2 026 667 $ le 16 février 2006	2 026 667	2 229 333
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par un versement de 1 620 600 $ le 16 février 2006	1 620 600	1 890 700
- 5,673 % (taux effectif de 5,795 %), remboursable par un versement de 5 568 913 $ le 11 avril 2006	5 568 913	6 075 178
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 $ jusqu'au 1er octobre 2013	797 626	886 252
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 $ jusqu'au 1er octobre 2013	2 303 780	2 559 755
- 4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 $ jusqu'au 16 juillet 2020	5 364 516	
	65 104 631	69 055 737
Versements échéant au cours du prochain exercice	14 738 405	9 315 623
	50 366 226 $	59 740 114 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2006	14 738 405 $
2007	4 707 225
2008	6 207 225
2009	4 223 775
2010	4 223 775

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Solde du début	57 523 963 $	59 254 081 $
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	2 301 236	2 637 912
Prime sur émission de dette à long terme	42 916	117 179
Amortissement des subventions reportées	(4 523 181)	(4 485 209)
Solde à la fin	55 344 934 $	57 523 963 $

12. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2005

13. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2005	2004
Encaisse	5 309 461 $	3 615 662 $
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,45 %)	1 496 492	1 497 510
	6 805 953 $	5 113 172 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 4 145 759 $ (2004 : 4 690 663 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 746 666 $ (2004 : 732 744 $) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 230 368 $ (2004 : 249 432 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	201 526 $	295 020 $	496 546 $	498 959 $
Charge de l'exercice	127 196	259 276	386 472	530 147
Prestations versées au cours de l'exercice	(121 151)	(257 698)	(378 849)	(532 560)
Solde à la fin	207 571 $	296 598 $	504 169 $	496 546 $

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2017 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	2 304 646 $
2007	213 248
2008	245 937
2009	99 922
2010	72 878
2011 et suivantes	186 691
	3 123 322 $

17. ÉVENTUALITÉS

La Société est aussi partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 août 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 65 104 631 $ (2004 : 69 055 737 $) s’établit à 70 362 721 $ (2004 : 73 494 082 $), compte tenu de l’actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l’échéance et taux d’intérêt.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2005 au montant de 5 632 952 $ (2004 : 7 708 665 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 71 694 097 $ (2004 : 78 765 156 $) s’établit à 76 952 187 $ (2004 : 83 203 502 $).

Autres éléments d’actifs et passifs

La juste valeur de l’encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des frais payés d’avance, des dépôts – locations et ventes de billets et des fournisseurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d’échéance.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

André Huberdeau, MBA
Directeur de l'Administration

Montréal, le 1er novembre 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2005 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec le 1er novembre 2005

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (note 3)
REVENUS		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 193	90 876
Contrôle routier		
Contribution du gouvernement du Québec	55 578	55 086
Autres revenus	1 969	3 491
Contribution du gouvernement du Québec au financement des programmes pour les personnes handicapées (note 7)	8 370	9 817
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées (note 8)	6 161	3 454
Revenus nets d'intérêts (note 4)	2 645	
Autres	1 560	836
	166 476	163 560
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 5)	168 385	167 992
Amortissement (note 6)	25 006	22 842
Programmes pour les personnes handicapées (note 7)	8 370	9 817
Gestion des amendes impayées (note 8)	6 161	3 454
Participation au financement d'un organisme (note 9)	525	444
	208 447	204 549
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(41 971)	(40 989)

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(25 920)	16 130
Redressements		
Développements informatiques (note 3)	(1 134)	(2 243)
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 3)	(1 891)	(1 843)
Solde redressé	(28 945)	12 044
Déficit des revenus sur les dépenses	(41 971)	(40 989)
SOLDE À LA FIN	(70 916)	(28 945)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (note 3)
ACTIF		
Encaisse	2 464	7 004
Débiteurs	22 515	11 614
Dû par le Fonds d'assurance, portant intérêt au taux de la marge de crédit	169 653	205 083
Immobilisations corporelles (note 10)	44 764	36 397
Actifs incorporels (note 11)	74 928	81 282
	314 324	341 380
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ		
PASSIF		
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	129 561	146 367
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	152 689	126 680
Autres	41 408	36 962
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 13)	61 582	60 316
	385 240	370 325
DÉFICIT CUMULÉ	(70 916)	(28 945)
	314 324	341 380

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
John Harbour, FCA
Président-directeur général

Serge Rémillard, FCMA, MBA
Administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 162	90 877
Contrôle routier		
Contribution reçue du gouvernement du Québec	65 006	51 654
Autres revenus		3 491
Contribution reçue du gouvernement du Québec pour le financement des programmes pour les personnes handicapées	18 187	
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	5 991	
Revenus nets de placements		
Revenus courants perçus	294	
Intérêts versés	(736)	
Autres revenus perçus	1 821	884
Frais d'administration payés par la Société	(283 764)	(276 548)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	105 886	117 848
Frais payés pour des programmes pour les personnes handicapées	(8 339)	(9 635)
Frais payés pour la gestion des amendes impayées	(5 399)	(3 072)
Participation versée au financement d'organismes	(461)	
	(11 352)	(24 501)
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions – immatriculation		
Perçues pour le Fonds d'assurance	562 129	549 505
Remises au Fonds d'assurance	(568 706)	(549 505)
Contributions – permis de conduire		
Perçues pour le Fonds d'assurance	126 280	126 604
Remises au Fonds d'assurance	(127 768)	(126 604)
	(8 065)	
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	776 023	765 895
Remis au gouvernement du Québec	(803 507)	(726 356)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	40 525	
Perçus pour d'autres gouvernements	39 000	36 680
Remis à d'autres gouvernements	(39 000)	(37 365)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	770 638	784 053
Remises au gouvernement du Québec	(774 551)	(785 700)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	67 671	66 660
Remises au gouvernement du Québec	(67 543)	(67 123)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	513	573
Remises au gouvernement du Québec	(1 086)	
	8 683	37 317
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	(10 734)	12 816

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	(10 734)	12 816
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 664)	(15 030)
Produit d'aliénations d'immobilisations corporelles	238	88
Débours pour acquisitions d'actifs incorporels	(17 141)	(23 720)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 567)	(38 662)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements du (avances au) Fonds d'assurance	58 567	(104 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	58 567	(104 335)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 266	(130 181)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(139 363)	(9 182)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 14)	(127 097)	(139 363)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance);

  Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1er janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation du préjudice corporel prévu dans la Loi sur l'assurance automobile et du préjudice matériel prévu par le titre IV de cette loi, ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;

- d'appliquer le Code de la sécurité routière, notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;

- en matière de contrôle routier :

  - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :

    · du Code de la sécurité routière;

    · des lois et règlements reliés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;

  - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;

- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement ou avec l'un de ses ministères ou organismes.

Pouvoir de perception

En vertu d'ententes ou de la réglementation, la Société perçoit :

- pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;

- à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;

- à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;

- pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée;

- pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation.

L'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance conformément aux articles 21, 31.1, 69 et 93.1 du Code de la sécurité routière ou à titre de recouvrement en application de la Loi sur l'assurance automobile ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Mandat de fiduciaire

En qualité de fiduciaire, la Société a pour fonction d'administrer le Fonds d'assurance. Ce dernier n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de l'article 23.0.3 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Afin de rendre compte de l'administration du Fonds d'assurance, le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

BILAN

	2005	2004
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 563 714	6 853 125
Autres actifs	101 438	90 025
	7 665 152	6 943 150
PASSIF		
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	7 514 182	6 989 048
Autres passifs	548 941	571 053
	8 063 123	7 560 101
DÉFICIT CUMULÉ	(397 971)	(616 951)
	7 665 152	6 943 150

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs, les montants dus par le Fonds d'assurance, la marge de crédit ainsi que les créditeurs et frais courus sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Immobilisations corporelles (suite)

	Méthode	Vie utile
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

La durée de vie utile de l'aménagement de terrains pour les postes de contrôle routier est révisée à 20 ans à compter de 2005. Auparavant, elle était de 10 ans.

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans

d) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Lors du présent exercice, la Société a effectué les modifications comptables suivantes :

Développements informatiques

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont été redressés pour exclure du poste « Actifs incorporels » le coût des développements informatiques liés au passage à l'an 2000.

Le redressement a pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre :

	2005	2004
Revenus et dépenses		
Dépenses		
Amortissement	(741)	(1 109)
Déficit des revenus sur les dépenses	(741)	(1 109)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Développements informatiques (suite)

	2005	2004
Bilan		
Actif		
Actifs incorporels	(393)	(1 134)
Déficit cumulé	(393)	(1 134)

Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés
(auparavant Provision pour congés de maladie et vacances)

La provision pour congés de maladie et vacances a été modifiée pour inclure d'autres avantages sociaux accordés aux employés. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés bénéficiaient de ces avantages.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre :

	2005	2004
Revenus et dépenses		
Dépenses		
Frais d'administration	(106)	48
Déficit des revenus sur les dépenses	(106)	48
Bilan		
Actif		
Dû par le Fonds d'assurance	(36)	31
Passif		
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés	1 749	1 922
Déficit cumulé	(1 785)	(1 891)

4. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2005	2004
Revenus – Intérêts imputés au Fonds d'assurance	3 087	820
Revenus d'intérêts sur soldes bancaires	294	
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(736)	(820)
	2 645	

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	Frais d'administration de la Société					
	2005					2004
	Programmes pour les personnes handicapées	Gestion des amendes impayées	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Total (1)	Total (1)
Traitements et charges sociales	1 125	2 393	67 246	34 254	101 500	105 625
Frais de déplacement	6	41	921	1 487	2 408	2 377
Rémunération des mandataires		56	14 207		14 207	13 475
Services administratifs et professionnels	140	301	8 876	2 520	11 396	12 330
Frais de communication	66	2 004	5 858	2 495	8 353	8 331
Information et publicité	1	5	98	263	361	296
Mobilier, agencement et équipement	10	14	1 662	760	2 422	1 493
Frais d'entretien	7	15	678	2 511	3 189	2 968
Loyers, taxes et électricité	29	57	5 555	2 001	7 556	7 127
Matériel informatique et bureautique	5	10	315	181	496	982
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	92	208	6 938	2 171	9 109	9 506
Impression, fournitures et autres dépenses	40	69	6 437	2 308	8 745	9 158
Perte sur désuétude d'actifs incorporels	25	101	6 132	854	6 986	
Frais d'utilisation des immobilisations attribués au Fonds d'assurance			(11 379)		(11 379)	(8 629)
Frais d'utilisation du siège social	48	125	2 364	672	3 036	2 953
	1 594	5 399	115 908	52 477	168 385	167 992

(1) Le total exclut les montants des programmes pour les personnes handicapées ainsi que ceux de la gestion des amendes impayées. Ces montants sont présentés respectivement aux notes 7 et 8.

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère. Par la suite, ces frais d'administration sont attribués aux mandats à l'aide de la gestion par activité. Cette répartition donne les résultats suivants :

	2005	2004
Frais d'administration de la Société	168 385	167 992
Frais d'administration des programmes pour les personnes handicapées	1 594	1 640
Fais d'administration de la gestion des amendes impayées	5 399	3 072
Frais d'administration attribués au Fonds d'assurance	117 334	114 802
Total des frais d'administration acquittés par la Société	292 712	287 506

Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

6. AMORTISSEMENT

	2005					2004
	Programmes pour les personnes handicapées	Gestion des amendes impayées	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Total (1)	Total (1)
Amortissement des immobilisations corporelles	37	89	6 141	3 313	9 454	8 830
Amortissement des actifs incorporels	135	673	13 795	1 757	15 552	14 012
	172	762	19 936	5 070	25 006	22 842

(1) Le total exclut les montants des programmes pour les personnes handicapées ainsi que ceux de la gestion des amendes impayées. Ces montants sont présentés respectivement aux notes 7 et 8.

7. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2005			2004
	Adaptation de véhicules	Vignettes de stationnement	Total	Total
Subventions versées pour l'adaptation de véhicules	6 604		6 604	7 999
Frais d'administration (note 5)	442	1 152	1 594	1 640
Amortissement (note 6)	14	158	172	178
	7 060	1 310	8 370	9 817

Le programme d'adaptation de véhicules est confié à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à l'article 16.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011). La délivrance de vignettes de stationnement pour ces personnes est prévue par l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

Le financement du programme d'adaptation de véhicules et de la délivrance de vignettes de stationnement est établi en vertu d'une entente entre la Société et le ministère des Transports.

8. GESTION DES AMENDES IMPAYÉES

	2005	2004
Frais d'administration (note 5)	5 399	3 072
Amortissement (note 6)	762	382
	6 161	3 454

L'article 194 du Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (article 364 du Code de procédure pénale, chapitre C-25.1), principalement les municipalités, avise la Société du non-paiement du défendeur en matière d'amendes impayées.

Le financement de la perception des amendes impayées repose sur les dispositions prévues par les articles 621 et 648.2 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et sur le Règlement sur les tarifs pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (décret 414-2004).

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN ORGANISME

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue par l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 637		1 637	1 637
Bâtisse	3 892	1 288	2 604	2 209
Aménagement du siège social	11 212	11 212		
Équipement	5 083	3 745	1 338	1 461
Matériel roulant	11 646	6 469	5 177	5 940
Postes de photographie	12 180	12 130	50	102
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	63 742	47 657	16 085	16 997
Postes de contrôle routier (1)	21 939	4 066	17 873	8 051
	131 331	86 567	44 764	36 397

(1) Des postes de contrôle routier d'une valeur de 4 689 000 $ n'étaient pas encore en opération au 31 décembre 2005. Par conséquent, ils ne sont pas amortis.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Développements informatiques (1)	124 360	51 164	73 196	79 671
Logiciels d'application	3 056	1 324	1 732	1 611
	127 416	52 488	74 928	81 282

(1) Des développements informatiques d'une valeur de 11 124 000 $ (2004 : 13 439 000 $) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2005 et ne sont pas amortis. Mis à part les modifications comptables énoncées à la note 3, des développements informatiques d'une valeur de 10 604 000 $ ainsi qu'un amortissement cumulé de 3 492 000 $ ont été radiés au cours de l'exercice en raison de désuétude ou d'avantages futurs non réalisables. Une perte sur désuétude de 7 112 000 $ est inscrite dans les frais d'administration.

12. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Cette marge de crédit porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 p. 100. Le taux d'intérêt était de 3,3 p. 100 au 31 décembre 2005 (2004 : 2,57 p. 100). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2008.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS
(auparavant Provision pour congés de maladie et vacances)

	2005				2004
	Congés de maladie	Vacances	Autres avantages sociaux et sommes dues (1)	Total	Total
Solde au début	40 517	17 877	1 922	60 316	57 648
Plus					
Charges de l'exercice	9 049	15 147	3 411	27 607	28 803
Moins					
Prestations versées au cours de l'exercice	8 091	14 666	3 584	26 341	26 135
Solde à la fin	41 475	18 358	1 749	61 582	60 316

(1) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance-salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques de temps supplémentaire et aux congés de traitement différé.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2005	200
Encaisse	2 464	7 004
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(129 561)	(146 367)
Insuffisance de trésorerie et équivalents de trésorerie	(127 097)	(139 363)

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 18 664 000 $ (2004 : 15 030 000 $) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et de 17 141 000 $ (2004 : 23 720 000 $) pour les actifs incorporels. Elle a subi une perte de 537 000 $ (2004 : 31 000 $) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles et de 7 112 000 $ (2004 : 390 000 $) sur l'aliénation d'actifs incorporels. Au 31 décembre 2005, les créditeurs et frais courus afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élèvent à 5 769 000 $ (2004 : 4 171 000 $). Le Dû par le Fonds d'assurance afférent aux immobilisations corporelles s'élève à 781 000 $ (2004 : 439 000 $).

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location d'espaces pour une somme minimale estimée à 32 189 000 $ au 31 décembre 2005. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2014 et se répartissent comme suit :

2006	8 073 000 $
2007	7 461 000
2008	5 330 000
2009	4 378 000
2010	3 488 000

15. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 40 578 000 $ au 31 décembre 2005. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2011 et se répartissent comme suit :

2006	21 644 000 $
2007	12 661 000
2008	4 693 000
2009	979 000
2010	545 000

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne peut être déterminé au 31 décembre 2005.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 857 000 $ (2004 : 5 380 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée au Fonds d'assurance et elle n'a conclu aucune opération commerciale avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà présentées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information, sur le plan financier, contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est tenue de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec procède à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail ainsi que l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.

John Harbour, FCA
Président-directeur général

André Legault
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 24 mars 2006

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mars 2006

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 25 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
VENTES BRUTES (note 6)	2 765 309	2 544 715
Taxes, escomptes et autres (note 6)	592 191	557 811
VENTES NETTES (note 6)	2 173 118	1 986 904
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 6)	1 058 939	991 397
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	403 408	392 630
	1 462 347	1 384 027
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENTS, AUTRES REVENUS (CHARGES) ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	710 771	602 877
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 7)	6 436	7 798
Amortissement des immobilisations corporelles	47 006	48 444
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	239	245
	54 088	56 894
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS (CHARGES) ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	656 683	545 983
AUTRES REVENUS (CHARGES)		
Quote-part dans les résultats d’une société satellite		(462)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	270	270
Part de l’actionnaire sans contrôle dans les résultats de la filiale d’une coentreprise		(8)
	270	(200)
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	656 953	545 783
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	15	18
Futurs	(11)	14
	4	32
BÉNÉFICE NET	656 949	545 751
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 611	4 860
DIVIDENDE	(657 000)	(545 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	5 560	5 611

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 25 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)	32 540	46 282
Débiteurs (note 8)	58 216	59 219
Stocks (note 9)	265 235	249 967
Frais payés d'avance	17 308	16 772
	373 299	372 240
Débentures, 8,66 %		2 000
Immobilisations corporelles (note 10)	267 933	290 472
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 11)	4 477	4 884
Écarts d'acquisition	12 302	12 388
Autres actifs (note 12)	806	847
	658 817	682 831
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 13)	196 396	267 930
Fournisseurs et autres créditeurs (note 14)	256 497	266 817
Dividende	124 000	65 000
	576 893	599 747
Débentures, 8,66 %, échéant le 1er juillet 2009 (note 15)	1 500	2 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 16)	7 007	7 996
Gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise (note 17)	3 487	3 757
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 18)	33 104	32 752
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 18)	1 237	900
Impôts futurs de la filiale d'une coentreprise	29	40
Part de l'actionnaire sans contrôle dans l'avoir de la filiale d'une coentreprise		28
	623 257	647 220
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	5 560	5 611
	35 560	35 611
	658 817	682 831

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 19)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Michèle Thivierge, présidente par intérim du conseil d'administration
Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 25 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	656 949	545 751
Éléments hors caisse :		
Amortissements	47 652	49 096
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	182	196
Quote-part dans les résultats d'une société satellite		462
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	(270)	(270)
Part de l'actionnaire sans contrôle dans les résultats de la filiale d'une coentreprise		8
Impôts futurs	(11)	14
Charge au titre de crédits de congés de maladie	2 405	(369)
Charge au titre du régime de retraite	337	170
	707 244	595 058
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	(25 723)	135 439
Utilisation des crédits de congés de maladie cumulés	(2 053)	(2 964)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	679 468	727 533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'une entreprise (note 5)	58	(1 458)
Acquisition d'une participation additionnelle dans la société satellite (note 17)		(400)
Débentures à recevoir	2 500	500
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(24 863)	(32 183)
Cessions d'immobilisations corporelles	214	2 712
Autres actifs	(198)	(90)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(22 289)	(30 919)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(71 534)	(44 570)
Débentures à payer	(500)	(500)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(887)	(795)
Dividende	(598 000)	(558 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(670 921)	(603 865)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 742)	92 749
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	46 282	(46 467)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	32 540	46 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
25 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13). La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire de Québec.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 25 mars 2006 et le 26 mars 2005 comprennent 52 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 25 mars 2006

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) ». Cette note d'orientation clarifie et fournit des indications sur l'application des principes de consolidation aux entités définies comme étant des EDDV pour lesquelles le contrôle s'exerce par un moyen autre que l'exercice des droits de vote. Ces entités devraient être consolidées par le principal bénéficiaire, soit l'entité qui assumera la majorité des pertes prévues des activités de l'EDDV ou qui obtiendra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. L'application de cette nouvelle note d'orientation est requise pour les états financiers annuels ou intermédiaires commençant le 1er novembre 2004 ou après. L'application de cette nouvelle note d'orientation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Exercice terminé le 26 mars 2005

Constatation des revenus

En décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié l'abrégé des délibérations no 141 (CPN-141), intitulé « Constatation des produits », qui vise à fournir des directives interprétatives quant à l'application du chapitre 3400 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Produits ». Notamment, le CPN-141 énonce les critères à respecter afin que la constatation des revenus soit considérée comme réalisée. La Société a appliqué prospectivement les directives du CPN-141 à compter du 28 mars 2004, et leurs applications n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

Relations de couverture

En décembre 2001, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 intitulée « Relations de couverture » et, en juin 2002, le CPN-128 intitulé « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ». La NOC-13 traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture. En vertu de cette note d'orientation, les informations relatives aux relations de couverture doivent être documentées et l'efficacité de la couverture doit être démontrée et documentée. Si les critères de la NOC-13 ne sont pas respectés, l'instrument financier dérivé doit être comptabilisé selon les directives du CPN-128. Le CPN-128 stipule qu'un instrument financier dérivé qui ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture exposées dans la NOC-13 devrait être constaté dans le bilan à la juste valeur et que les variations de la juste valeur devraient être constatées dans les résultats de l'exercice.

La Société a adopté les recommandations de la NOC-13 et du CPN-128 au début de l'exercice 2005 et a conclu que ses contrats de change à terme ne répondaient pas aux conditions de la comptabilité de couverture exposées dans la NOC-13. Par conséquent, la Société comptabilise ses contrats de change à terme à la juste valeur. La juste valeur est réévaluée à la fin de chaque trimestre et un gain ou une perte est constaté aux résultats consolidés. Pour l'exercice terminé le 26 mars 2005, un montant d'environ 0,1 million de dollars est inclus dans les charges d'exploitation, représentant la juste valeur des contrats de change à terme hors du cours à la fin de l'exercice.

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Exercice terminé le 26 mars 2005 (suite)

Avantage sociaux futurs

En janvier 2004, l'ICCA a modifié les recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Avantages sociaux futurs », Les recommandations révisées visent à améliorer et à élargir la présentation des informations financières à l'égard des actifs, des obligations, des flux de trésorerie et de la charge nette périodique des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages sociaux futurs. Ces recommandations n'ont aucune incidence sur la mesure de ces régimes. La Société a adopté les nouvelles recommandations au cours de l'exercice terminé le 26 mars 2005 et les informations additionnelles requises ont été présentées dans la note 18.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En mars 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3110 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », dont les recommandations ont été appliquées par la Société au début de l'exercice 2005. Le chapitre énonce des directives sur la constatation, la mesure et la présentation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes. Il s'applique aux obligations légales liées à la mise hors service d'actifs incorporels à long terme qui découlent d'acquisitions, de construction, d'aménagement ou d'opérations habituelles. Les nouvelles recommandations exigent de comptabiliser la juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations durant l'exercice au cours duquel ces obligations surviennent, si une estimation raisonnable de la juste valeur peut être établie. Par la suite, les coûts de mise hors service des immobilisations doivent être passés en charge selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile des immobilisations. Après avoir passé en revue les baux de ses succursales, la Société a conclu que l'adoption de ces nouvelles recommandations n'avait pas d'incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

Dépréciation d'actifs à long terme

En décembre 2002, l'ICCA a publié le chapitre 3063, intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme », Ce chapitre énonce des directives sur les normes de constatation, de mesure et d'informations à fournir sur la dépréciation d'actifs à long terme, notamment les terrains, bâtiments et matériel ainsi que les immobilisations corporelles d'une durée de vie utile limitée. Elles exigent la constatation d'une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que la valeur comptable de l'actif excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés rattachés à l'utilisation et à la sortie éventuelle de l'actif. Le montant de cette perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. L'adoption des recommandations de ce chapitre au début de l'exercice 2005 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 26 mars 2005.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Au cours de l'exercice terminé le 26 mars 2005, la Société a acquis une participation additionnelle de 5 % dans Société d'investissement M.-S., S.E.C., portant ainsi sa participation dans cette coentreprise à 50 %. La participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C a été comptabilisée à la valeur de consolidation jusqu'à la date de l'acquisition de la participation additionnelle. Par la suite, la participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. a été comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les ventes aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis, aux distributeurs autorisés et aux brasseurs et distributeurs de bière sont constatées lorsqu'elles sont gagnées, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits à ces clients, déduction faite des escomptes et retours; et concernant plus précisément les titulaire de permis, les distributeurs autorisés et les brasseurs et distributeurs de bière, lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour des montants de 2,4 millions de dollars et de 0,3 million de dollars sont incluses dans les résultats de 2006 et 2005 respectivement.

Instruments financiers dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme. Toutefois, ces contrats de change à terme ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Par conséquent, la Société comptabilise ces contrats de change à terme à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Bien que ces contrats de change à terme ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces contrats lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas de contrats de change à terme à des fins de spéculation.

Impôts sur les bénéfices

La Société est une entreprise du gouvernement du Québec et à ce titre n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts présentés dans les états financiers consolidés sont relatifs à la quote-part de la Société comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle dans les comptes de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise qui, à son tour, détient une participation dans une filiale constituée en société par actions et soumise à l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition comprennent la quote-part de la Société dans l'écart d'acquisition de Maison des Futailles, S.E.C. et l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une participation additionnelle dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant des unités d'exploitation à leur juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable des écarts d'acquisition à leur juste valeur et une perte de valeur doit être constatée dans les résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur des unités d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Frais d'organisation

Les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de 7 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couverts par le régime de crédits de congés de maladie cumulés est de 16 ans au 25 mars 2006 et de 17 ans au 26 mars 2005.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux (suite)

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des 3 salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties à la retraite et au décès. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels. L'excédent des gains et des pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction est de 6,6 ans au 25 mars 2006 et au 26 mars 2005.

5. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Le 30 juin 2004, la coentreprise Maison des Futailles, S.E.C. a acquis 90 % des actions ordinaires et 100 % des actions privilégiées en circulation de Clos Saint-Denis Inc., un fabricant, embouteilleur et distributeur de boissons alcoolisées. La contrepartie totale de 3,0 millions de dollars a été payée comptant.

La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition a été ventilé entre les actifs acquis et les passifs pris en charge d'après leur juste valeur estimative à la date de la transaction.

Les résultats d'exploitation de Clos Saint-Denis Inc. sont inclus dans l'état des résultats consolidés de la coentreprise à compter du 1er juillet 2004.

Au cours de l'exercice terminé le 25 mars 2006, la coentreprise a acheté la part restante de 10 % des actions ordinaires en circulation de Clos Saint-Denis Inc. pour une contrepartie en espèces de 0,3 million de dollars, obtenant ainsi la propriété exclusive de la filiale. De plus, la coentreprise a négocié une réduction de 0,4 million de dollars au prix d'achat initial lors de l'acquisition d'une participation de 90 % de Clos Saint-Denis Inc.

Les valeurs attribuées aux actifs nets acquis lors de cette transaction sont les suivantes :

	2006	2005
Espèces		75
Fonds de roulement		103
Immobilisations corporelles		773
Écart d'acquisition	(171)	2 131
Passif d'impôts futurs	56	(51)
Part de l'actionnaire sans contrôle		(40)
Actif net acquis	(115)	2 991

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
25 mars 2006
(en milliers de dollars)

5. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE (suite)

	2006	2005
Contrepartie versée (reçues) en espèces	(115)	2 991
Espèces acquises		(75)
Montant net payé (encaissé)	(115)	2 916
Quote-part de la Société	(58)	1 458

6. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière (1)	Total 2006	Total 2005
Ventes brutes	2 210 149	374 461	2 584 610	180 699	2 765 309	2 544 715
Moins :						
- taxe de vente provinciale	150 155	23 099	173 254	11 339	184 593	169 057
- taxe spécifique	80 107	28 417	108 524		108 524	98 703
- taxe spécifique des titulaires de permis (2)	44 149		44 149		44 149	45 123
- taxe fédérale sur les produits et services	131 064	20 152	151 216	9 891	161 107	147 590
- escomptes et retours	41 324		41 324		41 324	37 435
- rémunération des agences	5 292		5 292		5 292	6 740
- rémunération des grossistes-épiciers		41 426	41 426		41 426	47 882
- prélèvements pour le Fonds environnemental	2 837	627	3 464		3 464	3 175
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool inc.	1 953	359	2 312		2 312	2 106
	456 881	114 080	570 961	21 230	592 191	557 811
Ventes nettes	1 753 268	260 381	2 013 649	159 469	2 173 118	1 986 904
Coût des produits vendus	772 589	126 881	899 470	159 469	1 058 939	991 397

(1) Les titulaires d'un permis de brasseur et les titulaires d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société. Toutefois, ces transactions ne génèrent aucun bénéfice brut.

(2) Le droit des titulaires de permis a été remplacé le 1er septembre 2004 par une taxe spécifique en vertu de modifications apportées à la Loi sur les licences et à la Loi sur la taxe de vente du Québec.

7. CHARGE DE FINANCEMENT

	2006	2005
Intérêts sur les emprunts bancaires	4 679	4 169
Intérêts sur les emprunts à terme à une société sous contrôle commun	2 630	3 772
Intérêts sur les débentures créditrices	177	227
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	933	1 025
	8 419	9 193
Moins : Intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	(1 806)	(1 168)
Intérêts sur les débentures débitrices	(177)	(227)
	(1 983)	(1 395)
	6 436	7 798

8. DÉBITEURS

	2006	2005
Grossistes-épiciers	21 364	20 183
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	36 818	38 451
Portion à court terme des débentures à recevoir		500
Impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d’une cœntreprise	34	85
	58 216	59 219

9. STOCKS

	2006	2005
Boissons embouteillées	254 819	240 515
Boissons en vrac et matériaux de production	8 152	8 093
Fournitures diverses	2 264	1 359
	265 235	249 967

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005		
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette
Terrains	10 974		10 974	11 108		11 108
Immeubles	115 225	24 982	90 243	110 836	21 400	89 436
Mobilier et équipement	319 464	182 816	136 648	307 644	150 367	157 277
Matériel roulant	14 371	7 596	6 775	14 805	7 162	7 643
Améliorations locatives	45 552	23 277	22 275	44 515	20 319	24 196
Pavage et stationnement	3 533	2 515	1 018	3 221	2 409	812
	509 119	241 186	267 933	492 129	201 657	290 472

11. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2006			2005		
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette
Immeuble	16 280	11 803	4 477	16 280	11 396	4 884

12. AUTRES ACTIFS

	2006			2005		
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette
Frais d'organisation	1 664	1 631	33	1 664	1 392	272
Autres	773		773	575		575
	2 437	1 631	806	2 239	1 392	847

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	2006	2005
Emprunts à terme	196 396	267 930

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins de un an sans que le total de ses emprunts excède 400,0 millions de dollars. Les emprunts bancaires au 25 mars 2006 sont constitués de 6 emprunts à terme totalisant 196,4 millions de dollars dont 2 emprunts totalisant 80,0 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (7 au 26 mars 2005, totalisant 267,9 millions de dollars, dont 3 emprunts totalisant 106,0 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 3,78 % à 3,80 % (de 2,55 % à 2,57 % en 2005) et viennent à échéance à 6 jours ou moins (9 jours ou moins en 2005).

De plus, une coentreprise de la Société dispose d'un crédit d'exploitation jusqu'à concurrence d'un montant de 5 millions de dollars en 2006 et 2005 garanti par une hypothèque mobilière générale sur l'universalité de ses créances et de ses stocks, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

14. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2006	2005
Fournisseurs	148 503	146 840
Taxes et droits gouvernementaux	67 821	67 126
Rémunération et charges sociales	38 684	51 464
Portion à court terme des débentures à payer et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 489	1 387
	256 497	266 817

15. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties d'une coentreprise au montant de 4 millions de dollars (10 millions de dollars en 2005) moins la portion présentée à court terme. Ces débentures sont remboursables à raison de 2 versements annuels de 1 million de dollars et d'un versement final de 2 millions de dollars le 1er juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,5 million de dollars et 1 million de dollars respectivement.

16. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2006	2005
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	7 996	8 883
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(989)	(887)
	7 007	7 996

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2007	989	831	1 820
2008	1 104	716	1 820
2009	1 231	589	1 820
2010	1 374	446	1 820
2011	1 533	287	1 820
2012	1 765	110	1 875
	7 996	2 979	10 975

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Maison des Futailles, S.E.C.

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de la transaction, dont le solde est de 3,5 millions de dollars au 25 mars 2006 (3,8 millions de dollars au 26 mars 2005), est amorti sur une période de 20 ans. Le 1er avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc., portant ainsi la participation de la Société dans la coentreprise à 50 %.

Société d'investissement M.-S., S.E.C.

Le 31 octobre 2004, la Société a acquis de J.F. Hillebrand une participation additionnelle de 5 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. pour une contrepartie de 0,4 million de dollars en espèces, portant ainsi sa participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. à 50 % et faisant de cette dernière une coentreprise de la Société. La participation de la Société dans cette coentreprise a été comptabilisée à la valeur de consolidation jusqu'à la date d'acquisition de la participation additionnelle et une charge de 0,5 million de dollars a été constatée dans l'état consolidé des résultats et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 26 mars 2005 à titre de quote-part dans les résultats d'une société satellite.

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

Société d'investissement M.-S., S.E.C. (suite)

À compter du 1er novembre 2004, la méthode de la consolidation proportionnelle a été retenue pour comptabiliser la participation de la Société dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. et, par conséquent, la quote-part dans les produits et charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C. est incluse dans l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans les coentreprises, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	2006	2005
Résultats		
Ventes nettes	41 650	42 334
Coût des produits vendus	26 500	27 257
	15 150	15 077
Charges d'exploitation	9 275	9 697
Charge de financement	581	453
Amortissements	1 395	1 337
Part d'un actionnaire sans contrôle dans les résultats d'une filiale		8
	11 251	11 495
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 899	3 582
Impôts sur les bénéfices	4	32
Bénéfice net	3 895	3 550
Bilan		
Actif à court terme	21 427	21 724
Actif à long terme	21 338	22 543
	42 765	44 267
Passif à court terme	6 705	9 465
Passif à long terme	1 529	4 166
Capitaux propres	34 531	30 636
	42 765	44 267
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 073	3 502
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 102)	(1 004)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 028)	(2 227)

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2006, constitué des cotisations de la société aux régimes de retraite à cotisations déterminées et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 11,5 millions de dollars (10,3 millions de dollars en 2005).

Régimes à prestations déterminées

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 25 mars 2006 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 mars 2009.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	24 634	22 608	2 194	1 203
Solde des montants non amortis	8 470	10 144	(957)	(303)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	33 104	32 752	1 237	900

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite	
	2006	2005	2006	2005
Régimes à prestations déterminées	2 405	64	337	170
Régimes à cotisations déterminées			9 486	6 967

Depuis le 1er janvier 2005, un plus grand nombre d'employés de la Société n'accumulent plus de crédits de congés de maladie et il en est résulté un gain sur compression s'élevant à 2,1 millions de dollars qui a été constaté intégralement au cours de l'exercice financier se terminant le 26 mars 2005 en diminution des coûts.

La hausse des coûts constatée pour les régimes de retraite à cotisations déterminées est principalement attribuable à l'augmentation des taux de cotisation de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2005) et aucune prestation n'a été versée par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction en 2006 et en 2005.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,50 %	5,25 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,00 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		

* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés

Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,50 %	6,00 %	5,50 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		

* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 9,3 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 280,4 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2007	35 950
2008	35 357
2009	33 829
2010	32 820
2011	30 135
2012 – 2021	112 300

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :

	2006	2005
Intérêts versés	8 489	9 087
Impôts versés (recouvrés) par la filiale d'une coentreprise	(36)	79

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

Débiteurs	503	40 553
Stocks	(15 268)	40 974
Frais payés d'avance	(536)	(3 279)
Fournisseurs et autres créditeurs	(10 422)	57 191
	(25 723)	135 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice [1]	32 540	46 282

1 Comprennent un placement temporaire de 600 000 parts d'un fonds commun de placement encaissable à la valeur comptable en tout temps.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

	2006		2005	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débentures à recevoir, 8,66 %			2 505	2 500
Débentures à payer, 8,66 % échéant le 1er juillet 2009	1 988	2 000	2 505	2 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	9 151	7 996	10 238	8 883

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception de la portion à court terme des débentures à recevoir et des impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d'une coentreprise, les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs à l'exception des taxes et droits gouvernementaux et de la portion à court terme des débentures à payer et l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, ainsi que le dividende.

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 6,33 % en 2006 (6,70 % en 2005).

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises étrangères. Au 25 mars 2006, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 4,3 millions d'euros et 0,5 millions de dollars américains (2,5 millions d'euros et 0,4 million de dollars américains au 26 mars 2005).

Instruments financiers dérivés

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes, la Société et une coentreprise de la Société ont conclu des contrats de change. Des contrats de change à terme de moins de 12 mois libellés en euros et en dollars américains étaient ainsi en cours à la fin de l'exercice terminé le 25 mars 2006 (des contrats à terme de moins de 12 mois libellés en euros, en dollars américains et en dollars australiens étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 26 mars 2005).

	2006		2005	
Devises	Cours à terme moyen pondéré	Montant contractuel	Cours à terme moyen pondéré	Montant contractuel
Euro	1,5078	7 000	1,6122	5 250
Dollar américain	1,1800	500	1,2290	750
Dollar australien			0,9288	150

Au 25 mars 2006, la juste valeur des contrats de change à terme hors du cours comptabilisée est de 0,05 million de dollars (0,1 million de dollars au 26 mars 2005).

22. PROJET DE CESSION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

Une lettre d'intention pour l'acquisition de Maison des Futailles, S.E.C. a été déposée le 17 mars 2006 aux actionnaires de cette dernière par une société canadienne privée. Cette lettre d'intention a été acceptée par les actionnaires de Maison des Futailles S.E.C. accordant ainsi l'exclusivité des négociations à cette société. Ces négociations s'échelonneront sur plusieurs semaines et incluent une revue diligente par l'acquéreur éventuel. Plusieurs aspects de cette transaction, dont les modalités financières, restent à déterminer.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société des alcools du Québec maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue régulièrement les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence.

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révise périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

De l'avis de la direction, ces états financiers tiennent compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et des données disponibles au 16 mai 2006.

Sylvain Toutant
Président-directeur général

Richard Genest
Vice-président et chef
de la direction financière

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 25 mars 2006 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 25 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 16 mai 2006

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Pêche et villégiature	30 459	29 460
Chasse	15 084	13 749
Restauration, boutiques et dépanneurs	14 313	13 264
Autres activités de plein air	11 509	11 118
Concessions et divers	4 759	4 563
Subventions	1 040	2 742
Honoraires de gestion	19 946	21 428
	97 110	96 324
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	47 217	48 074
Entretien	14 422	14 741
Frais généraux et administratifs	13 740	13 828
Produits de revente	10 291	9 004
Frais de vente et marketing	5 736	4 694
	91 406	90 341
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT	5 704	5 983
Amortissement	(5 312)	(5 397)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	392	586
Frais financiers (note 3)	(1 383)	(1 087)
Subventions pour intérêts	1 431	1 509
Autres éléments (note 4)	17	(636)
RÉSULTATS NETS	457	372

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	(30 516)	(30 888)
Résultats nets	457	372
SOLDE À LA FIN	(30 059)	(30 516)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	3 207	3 147
Subventions à recevoir	7 055	2 057
Stocks	2 201	3 198
Frais reportés au prochain exercice	1 774	1 350
	14 237	9 752
Subventions à recevoir	22 056	18 876
Participation et avance dans la société affiliée	419	518
Immobilisations (note 5)	167 804	164 119
	204 516	193 265
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	264	351
Créditeurs	20 350	18 796
Dépôts de clients	10 509	9 669
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	400	400
	31 523	29 216
Dette à long terme (note 6)	51 831	47 157
Subventions reportées	79 634	75 821
	162 988	152 194
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	71 587	71 587
Déficit accumulé	(30 059)	(30 516)
	41 528	41 071
	204 516	193 265

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 8 et 9)

Pour le Conseil d'administration,
Georges Laberge
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	457	372
Amortissement	5 312	5 397
Autres éléments (note 4)	(17)	636
Variation des postes à court terme	1 195	3 123
	6 947	9 528
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(14 008)	(14 865)
Produits de cessions d'actifs	79	1 056
Avance dans la société affiliée	94	14
	(13 835)	(13 795)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	2 301	1 948
Emprunt	5 074	3 372
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	6 975	4 920
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	87	653
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(351)	(1 004)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	(264)	(351)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

g) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 1 572 414 $ (2005, 1 230 655 $) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 383 000 $ (2005, 1 087 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 1 368 000 $ (2005, 1 076 000 $) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 15 000 $ (2005, 11 000 $).

4. AUTRES ÉLÉMENTS

	2006	2005
Gain sur cession d'actifs	22	997
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(5)	(5)
Réduction de valeur des immobilisations de l'Auberge Fort-Prével		(1 628)
	17	(636)

5. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortisse-ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 458		2 458	2 467
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 892		13 892	13 892
Bâtiments et infrastructures	184 570	42 193	142 377	138 631
Téléphérique	1 499	890	609	658
Matériel roulant	11 025	6 730	4 295	4 861
Mobilier, équipements, améliorations locatives	19 308	15 135	4 173	3 610
	232 752	64 948	167 804	164 119

Au cours de l'exercice 2005-2006, des subventions pour un montant de 9 806 000 $ (2005, 5 970 000 $) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Acceptations bancaires, au montant de 49 483 000 $, échéant d'avril à juillet 2006 et portant intérêt à des taux variant de 3,63 % à 4,01 % et prêt à taux préférentiel au montant de 2 148 000 $ (1)	51 631	46 557
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $, échéant en 2008	600	1 000
	52 231	47 557
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	51 831	47 157

(1) La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 88 000 000 $ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, une facilité de crédit d'un montant variant de 60 000 000 $ à 70 000 000 $ renouvelable en avril 2008 et échéant en avril 2017.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices, en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions, sont les suivants :

2007	400
2008	200

7. CAPITAL-ACTIONS

	2006	2005
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

8. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 16 372 450 $, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	4 405
2008	3 377
2009	2 568
2010	1 282
2011	1 279

De plus, au 31 mars 2006, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 2 055 000 $.

9. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effets négatifs sur la situation financière de la Société.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vue confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des créditeurs, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Vice-président à l’administration et aux finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 28 avril 2006
(Le 3 mai pour la note 10)

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	46 096 146 $	42 470 214 $
Frais d'administration (note 4)	4 300 928	4 364 494
Amortissement des immobilisations corporelles	7 651 471	8 601 660
Frais financiers	4 069 121	4 368 091
	62 117 666	59 804 459
REVENUS		
Transport des véhicules	7 757 962	7 281 951
Transport des passagers	6 203 250	6 315 940
Autres (note 5)	606 243	933 960
	14 567 455	14 531 851
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	47 550 211	45 272 608
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	47 135 907	45 846 240
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(414 304)	573 632
DÉFICIT AU DÉBUT	9 742 762	10 316 394
DÉFICIT À LA FIN	10 157 066 $	9 742 762 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 068 666 $	5 496 107 $
Débiteurs (note 7)	3 042 425	786 450
Frais payés d'avance	332 919	322 902
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	889 129	962 748
	7 333 139	7 568 207
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	35 558 138	36 696 205
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	26 776 370	26 199 240
Immobilisations corporelles (note 9)	78 237 383	83 274 416
	147 905 030 $	153 738 068 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 656 374 $	7 408 480 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	4 641 077	4 185 811
	12 297 451	11 594 291
Loyers perçus d'avance	138 000	144 000
Dette à long terme (note 10)	77 835 189	81 002 961
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	35 558 138	36 696 205
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	30 559 524	32 369 579
	66 117 662	69 065 784
	156 388 302	161 807 036
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Surplus d’apport (note 14)	173 794	173 794
Déficit	(10 157 066)	(9 742 762)
	(8 483 272)	(8 068 968)
	147 905 030 $	153 738 068 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Farrah
Johanne Robertson

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net	(414 304) $	573 632 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 651 471	8 601 660
Augmentation de la participation gouvernementale recouvrable	(503 511)	(1 539 554)
Virement de participations gouvernementales reportées	(5 182 845)	(5 200 020)
Perte sur vente d'actifs	22 316	19 718
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	1 567 127	2 449 436
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Débiteurs	(2 255 975)	643 337
Frais payés d'avance	(10 017)	(109 581)
Créditeurs et frais courus	633 524	167 111
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(65 341)	3 150 303
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(2 235 862)	(2 292 512)
Produit de la vente de placement	3 371 651	3 322 251
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 022 384)	(1 255 612)
Produit de la vente d'actifs		3 331
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 886 595)	(222 542)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	1 473 304	
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 237 001	2 226 667
Remboursement de la dette à long terme	(4 185 810)	(3 943 919)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(475 505)	(1 717 252)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(2 427 441)	1 210 509
ENCAISSE AU DÉBUT	5 496 107	4 285 598
ENCAISSE À LA FIN	3 068 666 $	5 496 107 $
Intérêts payés au cours de l'exercice	4 142 740 $	4 384 631 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- ✓ Le service est payé et rendu ou sera rendu dans une période non déterminée;
- ✓ Le service est rendu et facturé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	20 116 249 $	20 000 261 $
Contrats d'exploitation	1 624 995	1 789 138
Carburant	7 463 058	5 708 964
Entretien et réparation - navires	5 860 013	5 335 025
Entretien et réparation - quais	5 607 621	4 365 730
Entretien et réparation - bâtiments	491 361	460 093
Taxes foncières et scolaires	893 503	862 302
Assurances	1 435 903	1 567 968
Autres	2 791 079	2 583 007
Recouvrements des assureurs	(187 636)	(202 274)
	46 096 146 $	42 470 214 $

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	3 137 022 $	3 188 791 $
Formation du personnel	301 002	217 692
Papeterie et impression	89 617	101 920
Honoraires professionnels	95 667	194 802
Autres	677 620	701 289
Recouvrement des assureurs		(40 000)
	4 300 928 $	4 364 494 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. AUTRES REVENUS

	2006	2005
Intérêts sur dépôts bancaires	186 047 $	178 540 $
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	11 241	9 640
Droit d'amarrage	59 007	58 726
Stationnement et divers	128 222	125 005
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	188 977	197 841
Affichage publicitaire	39 133	32 605
Location de navires		4 000
Location de locaux	15 932	24 017
Règlement de poursuites		323 304
Perte sur vente d'actifs	(22 316)	(19 718)
	606 243 $	933 960 $

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2006	2005
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du Ministère des Transports	41 449 551 $	38 916 100 $
Subvention du Conseil du Trésor		190 566
Participations gouvernementales recouvrables	503 511	1 539 554
	41 953 062	40 646 220
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	3 372 790	3 256 406
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	1 810 055	1 943 614
	5 182 845	5 200 020
	47 135 907 $	45 846 240 $

7. DÉBITEURS

	2006	2005
Secteur du transport	422 973 $	304 912 $
Secteur gouvernemental	45 828	29 502
Subvention à recevoir du ministère des Transports	2 533 451	
Réclamation d’assurances et règlement de poursuites		406 035
Autres	40 173	46 001
	3 042 425 $	786 450 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2006	2005
Solde au début	27 161 988 $	25 622 434 $
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	4 762 940	5 500 013
Intérêts encourus sur les emprunts	4 069 121	4 368 091
	35 994 049	35 490 538
Participations gouvernementales reçues	(8 328 550)	(8 328 550)
Solde à la fin	27 665 499 $	27 161 988 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2006	2005
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	56 924 856 $	59 637 362 $
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 9)	(30 148 486)	(33 438 122)
	26 776 370	26 199 240
Intérêts courus sur ces emprunts	889 129	962 748
	27 665 499 $	27 161 988 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006					2005
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 12)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794 $	21 972 $	195 766 $	195 766 $
Quais	932 712 $	23 108 643 $	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments	4 098 304	1 681 967	4 967 215	2 140 235	12 887 721	12 294 469
Navires *	103 483 468		29 228 709	3 753 518	136 465 695	134 549 218
Ameublement et équipement			12 738	2 321 653	2 334 391	2 343 489
Matériel roulant				123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	108 514 484	24 790 610	74 999 683	9 720 191	218 024 968	215 524 337
Amortissement cumulé						
Quais	359 567	11 246 003	12 403 626	158 211	24 167 407	22 009 663
Bâtiments	376 233	1 254 437	3 195 414	747 849	5 573 933	5 060 942
Navires	77 630 198		28 441 464	1 370 988	107 442 650	102 659 120
Ameublement et équipement			9 930	1 629 550	1 639 480	1 561 550
Matériel roulant				110 391	110 391	104 922
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	78 365 998	12 500 440	44 266 364	4 654 783	139 787 585	132 249 921
Valeur nette	30 148 486 $	12 290 170 $	30 733 319 $	5 065 408 $	78 237 383 $	83 274 416 $

* Au 31 mars 2006, ce poste inclut un montant de 1 916 477 $ pour la rénovation du N.M. Catherine-Legardeur et sur lequel aucun amortissement n’a été comptabilisé.

10. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $ échéant en juin 2011	15 234 477	17 336 336
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $ échéant en janvier 2018	27 747 679	29 195 472
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 $ échéant en janvier 2018	5 004 583	5 304 253
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 $ échéant en janvier 2018	4 966 088	5 250 689
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 $ échéant en juin 2028	2 498 725	2 550 612
Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 $ échéant en décembre 2015	1 473 304	
	82 476 266	85 188 772
Versements échéant en deçà d'un an	4 641 077	4 185 811
	77 835 189 $	81 002 961 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	4 641 077 $
2008	4 965 684
2009	5 338 466
2010	5 740 000
2011	6 172 549

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 $, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 $ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2006	2005
Solde au début	36 696 205 $	37 594 254 $
Intérêts gagnés	2 135 265	2 192 602
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	100 597	99 910
Frais de garde	(1 139)	(2 234)
Gain sur disposition de placement		68 079
	38 930 928	39 952 611
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	(3 372 790)	(3 256 406)
	35 558 138 $	36 696 205 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	347 225 $	334 360 $
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 37 839 463 $; 39 845 799 $ en 2005)	34 745 996	35 989 284
Intérêts courus à recevoir	464 917	372 561
	35 558 138 $	36 696 205 $

Les placements obligataires portent des intérêts compris entre 5,15 % et 12,25 %. Les échéances vont d’avril 2006 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amorties selon la méthode du taux de rendement effectif.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006	2005
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	4 466 036 $	4 937 179 $
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(411 575)	(461 707)
Solde non amorti sur immobilisation aliénée au cours de l'exercice		(9 436)
Solde à la fin	4 054 461	4 466 036
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	27 903 543	29 376 014
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 398 480)	(1 472 471)
Solde à la fin	26 505 063	27 903 543
	30 559 524 $	32 369 579 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 $	173 794 $
Quais	27 997 671	29 471 233
Bâtiments	1 771 801	1 968 667
Navires	787 244	926 169
Ameublement et équipement	2 808	3 510
	30 733 318	32 543 373
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 14)	(173 794)	(173 794)
	30 559 524 $	32 369 579 $

13. CAPITAL-ACTIONS

	2006	2005
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payés :		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

14. SURPLUS D'APPORT

	2006	2005
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)	173 794 $	173 794 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a renouvelé en cours d'exercice son bail pour la location des locaux au port de Québec échéant en 2009. Ce bail comporte trois options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 64 857 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 624 995 $.

Au 31 mars 2006 les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services *
2007	66 000 $	1 904 487 $
2008	67 000	
2009	68 000	
2010	61 000	
2011	51 000	
	313 000 $	1 904 487 $

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

Le 22 septembre 2005, le Société a signé un contrat de 3 907 469 $ pour la modernisation du N.M. Catherine-Legardeur. Les engagements relatifs à ce contrat totalisent 2 013 017 $ au 31 mars 2006. Dès le début du prochain exercice, les coûts seront financés à long terme auprès du ministère des Finances et l'emprunt sera remboursable sur une période de 20 ans.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 688 242 $ (2005 : 563 194 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée à partir de la moyenne des taux acheteur et vendeur considérés comme représentatifs du marché des titres ayant des caractéristiques similaires.

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 82 476 266 $ (2005 : 85 188 772 $) s'établissait à 89 648 514 $ (2005 : 92 549 520 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 $, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2006, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 $ jusqu'au 31 juillet 2007. Elles portent intérêt au taux de base de l’institution prêteuse moins 2,5 %.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Georges Farrah
Président-directeur général

Québec, le 18 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mai 2006

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	332 157	303 989
Société canadienne d'hypothèques et de logement	291 607	289 255
	623 764	593 244
Honoraires (note 4)	842	976
Intérêts et autres revenus	1 761	1 533
	626 367	595 753
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	595 311	563 138
Frais d'administration (note 5)	31 056	32 615
	626 367	595 753

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	53 810	50 406
Débiteurs (note 7)	41 708	78 490
	95 518	128 896
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 13)	10 925	8 595
Immobilisations (note 8)	6 019	4 952
	112 462	142 443
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 9)	6 019	4 894
Créditeurs (note 10)	49 477	61 222
Provision pour vacances (note 11)	2 092	2 246
Contribution reportée – Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 12)	38 789	59 395
	96 377	127 757
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 13)	10 925	8 595
Provision pour congés de maladie (note 11)	5 160	6 091
	112 462	142 443

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 17 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacqueline Exumé Kavanaght, présidente du conseil d'administration
Pierre Cliche, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	639 268	649 945
Rentrées de fonds – honoraires	702	919
Rentrées de fonds – autres	42	96
Sorties de fonds – coût des programmes	(606 220)	(599 285)
Sorties de fonds – frais d'administration	(29 756)	(30 410)
Intérêts reçus	1 728	1 441
Intérêts payés	(138)	(106)
	5 626	22 600
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	1 910	1 798
Sorties de fonds – sommes versées	(2 012)	(1 755)
Intérêts reçus	9	6
	(93)	49
	5 533	22 649
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 254)	(2 614)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	1 125	444
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 404	20 479
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	50 406	29 927
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	53 810	50 406

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser la ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l’information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de revenus lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à la dépense lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

Immobilisations incorporelles

Développement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2005			2004		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif (b)						
Public						
Volet régulier	230 455	95 280	135 175	219 656	89 828	129 828
Volet Inuit	61 003	31 257	29 746	56 590	25 756	30 834
	291 458	126 537	164 921	276 246	115 584	160 662
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	25 427	6 357	19 070	26 096	6 524	19 572
Logements autochtones urbains	6 632	1 674	4 958	7 192	1 813	5 379
Logements autochtones ruraux	5 503	1 386	4 117	6 031	1 517	4 514
	37 562	9 417	28 145	39 319	9 854	29 465
Montants à reporter	329 020	135 954	193 066	315 565	125 438	190 127

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2005			2004		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable (suite)						
Logement à but non lucratif (b) (suite)						
Montants reportés	329 020	135 954	193 066	315 565	125 438	190 127
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	87 955	87 955		89 737	89 737	
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	37 697	3 709	33 988	13 794	949	12 845
Volet privé	3 969	260	3 709	2 627	20	2 607
Volet région Kativik	1 226	170	1 056	(30)	(38)	8
Supplément au loyer	41 939	24 190	17 749	40 111	20 946	19 165
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	24 128	16 418	7 710	45 013	9 146	35 867
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2004	13 945	11 264	2 681	6 896	6 896	
Programme 2005	2 266	2 252	14			
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 125	2 125		3 173	3 173	
Aide aux organismes communautaires	1 440	1 440		1 120	1 120	
Initiative en habitation au Nunavik	253	253		303	303	
Achat-rénovation à l'intention des ménages de la région de Kativik				5	5	
Sous-total (à reporter)	545 963	285 990	259 973	518 314	257 695	260 619

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2005			2004		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total (reporté)	545 963	285 990	259 973	518 314	257 695	260 619
Amélioration de l'habitat						
RénoVillage	14 642	4 764	9 878	11 461	3 818	7 643
Rénovation Québec	11 790	2 494	9 296	11 879	932	10 947
Adaptation de domicile	9 600	7 216	2 384	6 087	4 711	1 376
Amélioration des maisons d'hébergement	4 527	1 191	3 336	1 699	372	1 327
Logements adaptés pour aînés autonomes	2 146	505	1 641	301	95	206
Revitalisation des vieux quartiers	2 291	2 291		2 462	2 462	
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	2 010	1 451	559	2 629	2 003	626
Réparations d'urgence	1 095	194	901	1 218	345	873
Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson	128	128		555	555	
Rénovation résidentielle – Radisson	39	39		98	98	
Radon	6	6		9	9	
Sous-total	48 274	20 279	27 995	38 398	15 400	22 998
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidants de la région de Kativik	245	245		309	309	
Logement en régions éloignées	(24)	(24)		64	64	
Sous-total	221	221		373	373	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	588	588		688	688	
Divers programmes en phase de fermeture (c)	265	277	(12)	5 365	5 341	24
Total	595 311	307 355	287 956	563 138	279 497	283 641

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2005			2004		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Contributions						
Coût des programmes		307 355	287 956		279 497	283 641
Frais d'administration (note 5)		24 802	3 651		24 492	5 614
Total		332 157	291 607		303 989	289 255

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) En 2005, la Société d'habitation du Québec a versé à la Société de gestion immobilière SHQ un montant total de 4,2 million de dollars (2004 : 1,9 million de dollars) pour le logement à but non lucratif.

c) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds, Rénove et Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs (Programmes 2002 et 2003).

4. HONORAIRES

	2005	2004
Immobilière SHQ	501	685
Société de gestion immobilière SHQ	44	32
Gouvernement du Québec	35	65
Divers organismes	262	194
	842	976

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et autres rémunérations (note 15)	21 058	22 602
Services de transport et de communication	1 604	1 391
Services professionnels	2 723	3 464
Entretien et réparations	390	344
Loyers	2 486	2 383
Fournitures et approvisionnements	413	160
Subventions diverses	8	10
Intérêts sur emprunt temporaire (note 9)	140	106
Amortissement des immobilisations	2 187	2 112
Autres	47	43
	31 056	32 615

5. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie, par des contributions qui sont réparties comme suit :

	2005	2004
Gouvernement du Québec	24 802	24 492
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 651	5 614
	28 453	30 106

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2005	2004
Encaisse	27 524	1 240
Placements temporaires, au coût, 3,40 % à 3,59 %	26 286	49 166
	53 810	50 406

7. DÉBITEURS

	2005	2004
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec	3 995	21 074
Société canadienne d'hypothèques et de logement	28 896	50 257
Bénéficiaires de subventions	7 805	6 456
Société de gestion immobilière SHQ	731	486
Intérêts courus	71	81
Autres	210	136
	41 708	78 490

8. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	442	44	398	
Matériel et équipement	4 587	3 801	786	1 044
	5 029	3 845	1 184	1 044
Immobilisations incorporelles				
Développement informatique	13 440	8 767	4 673	3 759
Logiciel	832	670	162	149
	14 272	9 437	4 835	3 908
Total	19 301	13 282	6 019	4 952

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars, et ce jusqu'au 31 mars 2010.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2005 est de 3,69 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés au poste de dépenses « Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire » (note 5).

10. CRÉDITEURS

	2005	2004
Bénéficiaires de subventions	46 838	58 578
Fournisseurs et autres	2 137	1 974
Société de gestion immobilière SHQ	274	358
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)	168	261
Gouvernement du Québec	52	45
Intérêts courus	8	6
	49 477	61 222

11. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2005		2004	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	2 246	6 091	2 371	6 153
Provision de l'exercice	1 863	7	1 826	681
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 017)	(938)	(1 951)	(743)
Solde à la fin	2 092	5 160	2 246	6 091

12. CONTRIBUTION REPORTÉE – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La contribution reportée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se rapporte aux nouvelles contributions des exercices considérés et destinées à couvrir les dépenses des exercices futurs, au regard du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et du programme Logement abordable Québec. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde de la contribution reportée sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	59 395	48 805
Nouvelles contributions de l'exercice	23 042	60 119
	82 437	108 924
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(43 648)	(49 529)
Solde à la fin	38 789	59 395

13. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2005	2004
Solde au début	8 595	7 804
Provision de l'exercice	2 788	1 116
Exécution de garanties	(458)	(325)
Solde à la fin	10 925	8 595

La provision par programme se répartit comme suit :

	2005	2004
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	6 401	4 869
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 889	1 889
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire	1 789	719
Logement à but non lucratif – Privé	562	562
Aide au logement populaire	284	556
	10 925	8 595

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2005	2004
Solde au début	261	212
Plus :		
Sommes reçues	1 910	1 798
Revenus d'intérêts	9	6
	2 180	2 016
Moins :		
Sommes versées	2 012	1 755
Solde à la fin	168	261

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Débiteurs » à l'actif et « Créditeurs » au passif de la Société.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 1,0 million de dollars (2004 : 0,8 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recouvrable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

17. ENGAGEMENTS

Programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif, Rénovation Québec, Revitalisation des vieux quartiers, Logement abordable Québec – Volet social et communautaire / Volet privé.

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2005 s'élevaient à 287 millions de dollars (2004 : 157 millions de dollars).

18. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts

La Société garantit, pour les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières. Ces garanties de remboursement de prêts couvrent une période de 25 ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la Société. Le montant des prêts totalisait 571 millions de dollars au 31 décembre 2005 (2004 : 397 millions de dollars).

Autres garanties

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif - Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif – Privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 373 millions de dollars au 31 décembre 2005 (2004 : 386 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 13.

18. ÉVENTUALITÉS (suite)

Programme initiative en habitation au Nunavik

Dans le cadre de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et ceci jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 1,6 million de dollars au 31 décembre 2005 (2004 : 1,9 million de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 4,5 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l’exercice, la Société a effectué des transactions avec Immobilière SHQ, entité sous contrôle commun, et avec Société de gestion immobilière SHQ, entité apparentée par les membres de la direction. Le montant de ces transactions mesurées à la valeur d’échange ainsi que les soldes qui en résultent sont présentés distinctement dans les états financiers de la Société.

De plus, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le Vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Cliche
Président-directeur général

André Filion
Vice-président à l'administration et aux stratégies d'affaires

Québec, le 17 mars 2006

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2005, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mars 2006

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
PRODUITS		
Location d'espaces – événements	1 945 066 $	1 973 964 $
Redevances (note 4)	1 440 898	1 712 776
Services auxiliaires (note 5)	1 647 184	1 599 701
Autres	270 345	254 190
	5 303 493	5 540 631
CHARGES		
Frais d'événements (note 6)	1 331 472	1 436 357
Frais d'opération et d'administration (note 7)	7 822 172	8 309 005
Taxes	3 641 695	3 442 829
Frais financiers – net (note 8)	2 619 341	2 818 622
	15 414 680	16 006 813
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(10 111 187)	(10 466 182)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	10 974 483	10 057 159
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	863 296	(409 023)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	11 270	1 625
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 9)	1 989 524	2 008 347
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 973 122)	(2 930 242)
Amortissement des actifs incorporels	(117 946)	(118 563)
Amortissement des apports reportés (note 15)	1 112 376	1 027 730
Amortissement des frais reportés	(59 354)	(59 354)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	826 044 $	(479 480) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	518 288 $	931 687 $
Redressement		
Constatation aux résultats de la subvention de fonctionnement utilisée pour l'acquisition d'immobilisations	632 480	698 561
Solde redressé	1 150 768	1 630 248
Excédent (Déficit) des produits sur les charges	826 044	(479 480)
SOLDE À LA FIN	1 976 812	1 150 768
Excédent investi en immobilisations	583 958	632 480
Excédent réservé pour entretien majeur	600 000	
Excédent non affecté	792 854	518 288
	1 976 812 $	1 150 768 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005 (Note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	858 019 $	4 420 742 $
Dépôt à terme au taux de 3,45 %	1 000 000	500 000
Débiteurs	2 750 525	541 254
Frais payés d'avance	980 927	958 997
	5 589 471	6 420 993
Immobilisations corporelles (note 10)	98 458 816	85 767 955
Actifs incorporels (note 11)	263 902	381 848
Frais reportés, au coût amorti	74 215	133 569
	104 386 404 $	92 704 365 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 13)	20 178 849 $	2 914 256 $
Dépôts de clients	867 260	779 834
Produits reportés	147 390	158 905
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 14)		3 465 979
Versements sur la dette à long terme (note 16)	3 896 786	3 723 125
	25 090 285	11 042 099
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 14)	7 580 818	5 763 847
Apports reportés (note 15)	23 975 591	25 087 967
Dette à long terme (note 16)	44 230 648	48 127 434
	100 877 342	90 021 347
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 18)	1 532 250	1 532 250
Excédent investi en immobilisations	583 958	632 480
Excédent réservé pour entretien majeur	600 000	
Excédent non affecté	792 854	518 288
	3 509 062	2 683 018
	104 386 404 $	92 704 365 $

ENGAGEMENTS (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, président du conseil d'administration et directeur général
Paule-Anne Morin, Adm. A., CMC, administratrice

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	3 170 399 $	5 799 750 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	11 314 999	17 165 895
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(10 748 080)	(13 254 255)
Intérêts reçus	83 500	80 789
Intérêts versés	(2 785 527)	(2 970 143)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 035 291	6 822 036
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(386 159)	(1 394 258)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	11 270	1 625
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(374 889)	(1 392 633)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(3 723 125)	(3 558 583)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 723 125)	(3 558 583)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 062 723)	1 870 820
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 920 742	3 049 922
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN[1]	1 858 019 $	4 920 742 $

[1] La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	858 019 $	4 420 742 $
Dépôt à terme	1 000 000	500 000
	1 858 019 $	4 920 742 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur les revenus du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $ le 1er janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des charges d'intérêts encourues sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vies utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatations des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatations des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société constate entièrement aux résultats la subvention de fonctionnement. Auparavant, la partie de cette subvention utilisée pour l'acquisition d'immobilisations amortissables était inscrite au poste Apports reportés et virée aux résultats de l'exercice au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises à même cette subvention. Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2006	2005
RÉSULTATS		
Amortissement des apports reportés	(48 522) $	(66 081) $
Excédent des produits sur les charges	(48 522)	(66 081)
BILAN		
Passif		
Apports reportés	(583 958)	(632 480)
Avoir de la Société		
Excédent	583 958	632 480

4. REDEVANCES

	2006	2005
Services alimentaires	1 160 759 $	1 388 297 $
Services audiovisuels	264 953	304 949
Autres	15 186	19 530
	1 440 898 $	1 712 776 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2006	2005
Aménagement et ameublement	707 268 $	739 235 $
Électricité, plomberie	379 397	393 982
Télécommunications	269 639	210 699
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	97 263	79 987
Accueil, billetterie et vestiaire	92 913	76 856
Sécurité	36 456	36 297
Entretien ménager	15 218	18 933
Autres	49 030	43 712
	1 647 184 $	1 599 701 $

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2006	2005
Aménagement et ameublement	684 401 $	756 728 $
Électricité, plomberie	140 884	149 431
Télécommunications	17 432	18 947
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	15 025	10 337
Accueil, billetterie et vestiaire	195 997	210 752
Sécurité	102 004	112 963
Entretien ménager	129 297	126 226
Autres	46 432	50 973
	1 331 472 $	1 436 357 $

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	4 217 600 $	4 130 515 $
Assurances et permis	142 152	148 048
Énergie et chauffage	710 864	761 928
Gardiennage	338 181	339 193
Service d'entretien ménager	189 380	222 773
Service d'entretien spécialisé	613 320	709 212
Entretien et réparations	664 385	855 987
Promotion et communications	600 418	751 595
Services professionnels et administratifs	233 870	280 525
Formation professionnelle	40 666	99 865
Créances douteuses et irrécouvrables	71 336	9 364
	7 822 172 $	8 309 005 $

8. FRAIS FINANCIERS - NET

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	2 685 943 $	2 874 825 $
Perte (gain) de change	4 594	(2 210)
Autres intérêts et frais bancaires	12 570	12 321
	2 703 107	2 884 936
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	(83 766)	(66 314)
	2 619 341 $	2 818 622 $

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	14 740 000 $	13 700 000 $
Encaissement - Subvention relative au service de la dette	(6 491 488)	(6 518 615)
	8 248 512	7 181 385
Virement du montant de la subvention reçue pour les congés de maladie et les vacances	40 978	
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	2 684 993	2 875 774
Total de la subvention de fonctionnement	10 974 483	10 057 159
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés :	1 989 524	2 008 347
	12 964 007 $	12 065 506 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	116 839 154	25 027 047 $	91 812 107	78 763 434
Mobilier et équipement	1 980 446	951 887	1 028 559	1 386 371
	124 437 750 $	25 978 934 $	98 458 816 $	85 767 955 $

11. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	595 902 $	332 000 $	263 902 $	381 848 $

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 4 000 000 $ jusqu'au 30 juin 2008. Aux 31 mars 2005 et 2006, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Opérations courantes	2 415 667 $	2 588 331 $
Immobilisations – Entité sous contrôle commun	15 576 317	
Immobilisations – Autres	4 736	303 229
TPS/TVQ - immobilisations	2 182 129	22 696
	20 178 849 $	2 914 256 $

14. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
La subvention reportée s'établit comme suit :		
Solde au début	9 229 826 $	4 863 318 $
Amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	(1 989 524)	(2 008 347)
Intérêt encourus sur les emprunts	(2 684 993)	(2 875 774)
	4 555 309	(20 803)
Subventions gouvernementales reçues	3 025 509	9 250 629
Solde à la fin	7 580 818 $	9 229 826 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 16)	(48 127 434) $	(51 850 559) $
Coût non amorti des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	56 834 198	58 863 751
	8 706 764	7 013 192
Intérêts courus sur les emprunts	(1 125 946)	(1 208 366)
Subvention reçue d'avance		3 425 000
	7 580 818 $	9 229 826 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

15. APPORTS REPORTÉS

	2006	2005 (Note 3)
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	1 564 491 $	1 102 740 $
Contribution aux acquisitions d'immobilisations		733 882
	1 564 491	1 836 622
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	(356 777)	(272 131)
	1 207 714	1 564 491
Apport de la Ville de Québec reporté [2] :		
Solde au début	2 317 226	2 397 825
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	(80 599)	(80 599)
	2 236 627	2 317 226
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	21 206 250	21 881 250
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	(675 000)	(675 000)
	20 531 250	21 206 250
	23 975 591 $	25 087 967 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 112 376 $ (31 mars 2005 : 1 027 730 $).
(2) Représente la cession par la Ville de Québec le 1er janvier 1994 d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

16. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2006	2005
Billets à payer		
Taux fixe de 5,468 % l'an (taux effectif de 5,543 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 $, échéant le 26 avril 2007 [1]	45 458 908 $	48 592 039 $
Taux fixe de 5,385 % l'an (taux effectif de 5,457 %), remboursable par versements semestriels, échéant le 1er octobre 2012 [1]	1 915 362	2 074 976
Taux fixe de 4,306 % l'an (taux effectif de 4,376 %), remboursable par versements trimestriels, échéant le 1er octobre 2007 [1]	753 164	1 183 544
	48 127 434	51 850 559
Versements échéant en deçà d'un an	(3 896 786)	3 723 125
	44 230 648 $	48 127 434 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	3 896 786 $
2008	42 634 513
2009	159 614
2010	159 614
2011	159 614

[1] Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instaurés par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention reportée du gouvernement du Québec de 7 580 818 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	48 127 434 $	49 932 446 $	51 850 559 $	55 045 874 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société portent un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

18. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1er janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 181 837 $ (31 mars 2005 : 125 600 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses conditions à titre d'employeur.

21. ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagé par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 janvier 2009 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

2007	608 018 $
2008	393 402
2009	290 000
	1 291 420 $

21. ENGAGEMENTS (suite)

Projet de rénovation de l'ancien Centre municipal des congrès

En octobre 2004, la Société a obtenu l'autorisation, par décret du Gouvernement du Québec, de rénover l'ancien Centre municipal des congrès et de contracter des emprunts jusqu'à concurrence de 17 200 000 $ pour financer le projet.

Le mandat de réaliser les travaux a été confié à la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun. Au 31 mars 2006, les travaux livrés s'élèvent à 15 576 317 $. Il ne reste plus qu'à compléter les travaux d'amélioration du hall d'entrée situé sur l'avenue Honoré-Mercier. Ces travaux devraient se terminer à la mi-juillet et totaliser 1 100 000 $ pour un coût total de projet de 16 700 000 $.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Directeur de l'administration

Claude Pinault
Président et directeur général

Québec, le 16 juin 2006

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de la subvention de fonctionnement et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 juin 2006

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2005

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	4 523 217 $		4 523 217 $	4 339 026 $
Production et présentation de spectacles (note 4)	1 014 883	361 $	1 015 244	1 460 151
Billetterie	1 841 815		1 841 815	1 881 735
Location de salles	836 084		836 084	1 082 694
Services scéniques	941 197		941 197	1 219 454
Services à la clientèle	119 739		119 739	141 829
Stationnements	110 483		110 483	123 619
Intérêts	80 672		80 672	103 039
Autres	66 244		66 244	87 778
	9 534 334	361	9 534 695	10 439 325
CHARGES (note 5)				
Production et présentation de spectacles (note 4)	1 122 269	17 762	1 140 031	1 532 449
Exploitation des guichets	1 531 325		1 531 325	1 694 338
Exploitation des salles	352 029	760	352 789	397 313
Services scéniques	1 249 629		1 249 629	1 650 141
Marketing	559 207		559 207	587 791
Services administratifs	699 635		699 635	843 575
Entretien et gardiennage	1 453 928	274	1 454 202	1 123 547
Électricité	400 088		400 088	393 981
Taxes municipales et scolaires	465 362		465 362	487 781
Frais financiers	545 580		545 580	594 899
Amortissement des immobilisations corporelles	1 130 134		1 130 134	1 112 683
	9 509 186	18 796	9 527 982	10 418 498
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 148 $	(18 435) $	6 713 $	20 827 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2005

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	100 000 $	1 033 156 $	1 133 156 $	1 112 329 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	25 148	(18 435)	6 713	20 827
SOLDE À LA FIN	125 148 $	1 014 721 $	1 139 869 $	1 133 156 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2005

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 458 004 $		1 458 004 $	1 791 982 $
Dépôts à terme (note 6)	1 345 136		1 345 136	1 726 722
Débiteurs	626 256		626 256	894 795
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 014 721 $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 923 208		2 923 208	2 213 022
Fournitures	79 074		79 074	74 913
Frais payés d'avance	240 885		240 885	162 073
	6 672 563	1 014 721	6 672 563	6 863 507
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	90 299		90 299	77 205
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	7 656 555		7 656 555	7 963 763
Immobilisations corporelles (note 8)	22 492 215		22 492 215	22 947 232
Frais reportés	44 157		44 157	31 957
	36 955 789 $	1 014 721 $	36 955 789 $	37 883 664 $
PASSIF				
À court terme				
Emprunts bancaires (note 9)	908 006 $		908 006 $	1 820 000 $
Dépôts – ventes de billets	1 247 769		1 247 769	890 047
Fournisseurs et frais courus	1 568 936		1 568 936	2 440 648
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 014 721			
Intérêts courus	227 645		227 645	255 090
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	165 511		165 511	162 073
Revenus perçus d'avance	109 187		109 187	118 548
Versements sur la dette à long terme (note 11)	2 675 908		2 675 908	1 910 007
	7 917 683		6 902 962	7 596 413
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	18 042 031		18 042 031	18 357 608
Dette à long terme (note 11)	6 249 357		6 249 357	6 174 917
	32 209 071		31 194 350	32 128 938
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 12)	4 621 570		4 621 570	4 621 570
Solde de Fonds	125 148	1 014 721 $	1 139 869	1 133 156
	4 746 718	1 014 721	5 761 439	5 754 726
	36 955 789 $	1 014 721 $	36 955 789 $	37 883 664 $

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Madeleine Nadeau
Adélard Guillemette

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2005

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	25 148 $	(18 435) $	6 713 $	20 827 $
Ajustements pour :				
Amortissement des subventions reportées	(1 813 184)		(1 813 184)	(1 452 884)
Amortissement des immobilisations	1 130 134		1 130 134	1 112 683
Amortissement des frais reportés	7 380		7 380	8 805
	(650 522)	(18 435)	(668 957)	(310 569)
Variations des éléments liés à l'exploitation :				
Débiteurs	268 539		268 539	(460 975)
Fournitures	(4 161)		(4 161)	8 382
Frais payés d'avance	(78 812)		(78 812)	34 153
Subventions à recevoir	(402 978)		(402 978)	(14 937)
Frais reportés	(19 580)		(19 580)	(15 780)
Dépôts – ventes de billets	357 722		357 722	201 766
Fournisseurs et frais courus	(882 750)		(882 750)	1 247 157
Intérêts courus	(27 445)		(27 445)	(2 049)
Subventions reportées	1 501 045		1 501 045	724 321
Revenus perçus d'avance	(9 361)		(9 361)	14 209
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	51 697	(18 435)	33 262	1 425 678
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emprunts bancaires	(911 994)		(911 994)	724 000
Dette à long terme	2 750 346		2 750 346	2 329 833
Remboursement de la dette à long terme	(1 910 005)		(1 910 005)	(2 886 764)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(71 653)		(71 653)	167 069
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	(13 094)		(13 094)	(50 319)
Acquisitions d'immobilisations	(664 079)		(664 079)	(361 870)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(677 173)		(677 173)	(412 189)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(697 129)	(18 435)	(715 564)	1 180 558
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 518 704		3 518 704	2 338 146
VIREMENT INTERFONDS	(18 435)	18 435		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	2 803 140 $		2 803 140 $	3 518 704

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2005

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société.

Le Fonds de développement culturel a pour but de soutenir les projets et les activités qui contribuent à alimenter la vie culturelle d'activités artistiques diversifiées, à sensibiliser et développer de nouveaux publics ainsi qu'à favoriser l'accès de la population aux créations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Il est constitué, à l'exception des intérêts qu'il produit, de virements du Fonds des opérations, de dons, de commandites ou de toutes autres contributions extérieures. À cela s'ajoute le produit de la vente de billets associée à la présentation des productions issues de ce Fonds.

Constatation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle ces frais se rapportent.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Ministère de la Culture et des Communications - Frais de fonctionnement *	2 334 062 $	2 491 485 $
Intérêts sur la dette à long terme	538 044	585 982
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 651 111	1 261 559
	4 523 217 $	4 339 026 $

* La subvention de fonctionnement tient compte des taxes foncières de 217 049 $ (2004 : 232 684 $) assumées par la Société. De plus, la subvention tient compte de l'obligation de la Société de loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, selon les conditions rattachées au transfert de propriété du terrain et de la bâtisse. La valeur comptable de cette obligation s'élève à 490 210 $ (2004 : 461 255 $) et se compose de la part attribuable au Conservatoire de musique de Québec pour les frais de fonctionnement et les taxes foncières.

** En plus d'inclure une somme pour l'amortissement des immobilisations corporelles, ce montant inclut une somme pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Le total se répartit comme suit :

	2005	2004
Immobilisations corporelles	1 130 134 $	1 112 683 $
Frais reportés	7 380	8 805
Entretien et réparations	513 597	112 327
Services scéniques		27 744
	1 651 111 $	1 261 559 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2005

4. PRODUCTION ET PRÉSENTATION DE SPECTACLES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles du Fonds des opérations pour un montant de 141 954 $ (2004 : 201 989 $).

5. CHARGES PRÉSENTÉES PAR CATÉGORIE

	2005			2004
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	3 468 227 $	9 920 $	3 478 147 $	3 976 213 $
Amortissement des immobilisations corporelles	1 130 134		1 130 134	1 112 683
Entretien et réparations de la bâtisse	899 056		899 056	563 570
Frais de vente de la billetterie	827 683		827 683	939 233
Frais artistiques	596 143	6 463	602 606	794 363
Frais financiers	545 580		545 580	594 899
Assurances, taxes municipales et scolaires	500 388		500 388	563 562
Publicité	497 790	2 413	500 203	632 951
Électricité	400 088		400 088	393 981
Gardiennage	242 643		242 643	250 713
Achats, entretien et réparations d'équipements	180 664		180 664	291 798
Transport et communications	89 475		89 475	123 613
Fournitures	65 213		65 213	83 944
Honoraires professionnels	34 849		34 849	70 546
Location d'équipements	31 253		31 253	26 429
	9 509 186 $	18 796 $	9 527 982 $	10 418 498 $

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 1,00 % à 2,40 % (2004 : 1,90 % à 2,43 %).

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours du prochain exercice. Ces subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférant.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	9 112 292 $	14 788 799	15 386 327
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	5 094 041	3 347 931	1 746 110	1 654 983
Équipement technique de scène	5 422 471	4 163 813	1 258 658	1 214 859
Ameublement et équipement de bureau	314 013	271 476	42 537	56 322
Équipement informatique	229 198	194 657	34 541	13 171
	39 582 384 $	17 090 169 $	22 492 215 $	22 947 232 $

Le coût des ajouts et réparations majeures à la bâtisse inclut un montant de 245 106 $ (2004 : 72 327 $) dont l'amortissement débutera à l'achèvement des travaux.

9. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2005, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2005	2004
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 857 200 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2005.	534 000 $	486 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 841 300 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2005.	290 000	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 840 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2005.	84 006	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 $ portant intérêt au taux préférentiel.		680 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 $ portant intérêt au taux préférentiel.		654 000
	908 006 $	1 820 000 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatif au maintien des actifs s'élève à 2 539 200 $ (2004 : 3 346 100 $).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2005

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien, aux frais reportés, aux impôts fonciers et autres charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	2005	2004
Solde au début	18 519 681 $	19 248 244 $
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 271 734)	(1 291 707)
	17 247 947	17 956 537
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	959 595	563 144
	18 207 542	18 519 681
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(165 511)	(162 073)
Solde à la fin	18 042 031 $	18 357 608 $

11. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2005	2004
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec			
Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 792 $ le 11 avril 2006	5,80 %	1 910 792 $	2 084 500 $
Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	6,08 %	2 188 423	2 370 792
Taux fixe de 4,311 %, remboursable par versements annuels de 42 293 $ jusqu'au 1er octobre 2008	4,49 %	169 171	211 463
Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels de 211 837 $ jusqu'au 1er octobre 2013	5,50 %	1 906 532	2 118 369
Taux fixe de 4,106 %, remboursable par versements annuels de 217 892 $ jusqu'au 10 mai 2010	4,31 %	1 089 460	
Taux fixe de 4,90 %, remboursable par versements annuels de 110 726 $ jusqu'au 16 juillet 2020	5,03 %	1 660 887	
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $	9,54 %		1 299 800
		8 925 265	8 084 924
Versements échéant en deçà d'un an		2 675 908	1 910 007
		6 249 357 $	6 174 917 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	2 675 908 $
2007	765 116
2008	765 116
2009	765 116
2010	722 823

12. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant d'apport du gouvernement du Québec correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

13. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements envers des fournisseurs de services pour l'entretien et la réparation de la bâtisse ainsi que des équipements. Les paiements minimums futurs concernant ces engagements s'établissent comme suit :

2006	558 916 $
2007	425 207
2008	197 817

14. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite relativement à la faillite d'un producteur de spectacles a été intentée contre la Société. De l'avis de la direction, le dénouement de ce litige est indéterminable.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2005	2004
Encaisse	1 458 004 $	1 791 982 $
Dépôts à terme	1 345 136	1 726 722
	2 803 140 $	3 518 704 $

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 565 489 $ (2004 : 588 032 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 675 118 $ (2004 : 413 870 $), dont un montant de 144 375 $ (2004 : 133 336 $) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 août 2005. Des décaissements totalisant 664 079 $ (2004 : 361 870 $) ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées, soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 178 587 $ (2004 : 176 985 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2005			2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	28 584 $	175 066 $	203 650 $	166 553 $
Charge de l'exercice	39 339	229 295	268 634	301 998
Prestations versées au cours de l'exercice	(39 692)	(262 371)	(302 063)	(264 901)
Solde à la fin	28 231 $	141 990 $	170 221 $	203 650 $

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur de la subvention à recevoir de 10 579 763 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt, la juste valeur de la dette à long terme s'établit à :

	2005	2004
Valeur comptable	8 925 265 $	8 084 924 $
Juste valeur	9 545 538	8 656 377

Autres instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme ainsi que de l'encaisse réservée pour le maintien des actifs représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Le directeur des services administratifs,
Jean-François Fusey, CA

Québec, le 23 novembre 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 novembre 2005

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
PRODUITS		
Location d'espaces	7 281 388 $	6 283 458 $
Redevances (note 4)	3 245 327	3 192 953
Services auxiliaires (note 5)	6 599 435	4 886 404
Location à titre gratuit (note 6)	640 703	745 850
Autres produits (note 7)	930 048	982 696
	18 696 901	16 091 361
CHARGES		
Frais d'événements (note 8)	5 061 997	4 009 314
Frais d'opération et d'administration (note 9)	16 785 200	16 575 514
Taxes municipales	7 629 173	7 644 230
Perte sur location à titre gratuit (note 6)	640 703	745 850
Frais financiers – nets (note 10)	15 434 688	14 369 459
	45 551 761	43 344 367
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(26 854 860)	(27 253 006)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 11)	32 244 899	31 532 512
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	5 390 039	4 279 506
Perte sur cession d'immobilisations	(18 147)	(25 792)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 11)	10 166 347	9 845 108
Amortissement des immobilisations	(11 045 855)	(10 871 720)
Amortissement des apports reportés	690 019	690 019
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(229 249)	(183 609)
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif (2005 : revenu relatif à un actif vendu)	233 728	423 250
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 186 882 $	4 156 762 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	5 626 512 $	1 447 441 $
Redressement		
Constatation aux résultats de la subvention de fonctionnement utilisée pour l'acquisition d'immobilisations	7 387 256	7 409 565
Solde redressé	13 013 768	8 857 006
Excédent des produits sur les charges	5 186 882	4 156 762
SOLDE À LA FIN	18 200 650 $	13 013 768 $
Excédent investi en immobilisations	7 332 890 $	7 387 256 $
Excédent non affecté	10 867 760	5 626 512
	18 200 650 $	13 013 768 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 458 318 $	10 068 127 $
Placements temporaires (note 12)	1 499 535	4 000 000
Débiteurs	2 068 478	1 984 070
Frais payés d'avance	2 170 389	2 132 480
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 14)	11 665 069	11 390 006
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 %	5 885 831	6 064 917
	24 747 620	35 639 600
Immobilisations (note 13)	302 117 216	311 372 213
Frais reportés, au coût amorti	1 959 255	2 100 068
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 14)	23 805 210	21 268 425
	352 629 301 $	370 380 306 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	12 399 084 $	18 462 673 $
Dépôts des clients	2 274 476	1 933 722
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 11)		9 249 850
Versements sur la dette à long terme (note 17)	7 629 563	7 261 752
	22 303 123	36 907 997
Produits reportés	6 715	20 146
Apports reportés (note 16)	11 187 636	11 877 655
Dette à long terme (note 17)	300 931 177	308 560 740
	334 428 651	357 366 538
EXCÉDENT	18 200 650	13 013 768
	352 629 301 $	370 380 306 $

ENGAGEMENTS (note 21)
ÉVENTUALITÉS (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Hamou
Michel Sabourin

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	18 709 068 $	15 251 345 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	30 349 550	46 249 250
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(29 607 551)	(30 202 908)
Intérêts reçus	188 583	161 066
Intérêts versés	(15 716 021)	(12 869 155)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 923 629	18 589 598
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(7 814 851)	(13 152 781)
Produit de cession d'immobilisations	42 700	10 002 382
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 772 151)	(3 150 399)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(7 261 752)	(7 128 258)
Emprunt temporaire		(127 000 000)
Dette à long terme		127 800 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 261 752)	(6 328 258)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(11 110 274)	9 110 941
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	14 068 127	4 957 186
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (2)	2 957 853 $	14 068 127 $

(1) En date du 31 mars 2006, le poste Créditeurs et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 4 463 397 $ (2005 : 10 426 543 $).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	1 458 318 $	10 068 127 $
Placements temporaires	1 499 535	4 000 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 957 853 $	14 068 127 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux produits reportés et amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société constate entièrement aux résultats la subvention de fonctionnement. Auparavant, la partie de cette subvention utilisée pour l'acquisition d'immobilisations amortissables était inscrite au poste Apports reportés et virée aux résultats de l'exercice selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises à même cette subvention. Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter ou diminuer les postes suivants des états financiers :

	2006	2005
Résultats		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	489 227 $	526 067 $
Amortissement des apports reportés	(543 594)	(548 376)
Excédent des produits sur les charges	(54 363)	(22 309)
Bilan		
Passif		
Apports reportés	(7 332 889) $	(7 387 256) $
Excédent	7 332 889	7 387 256

4. REDEVANCES

	2006	2005
Billets vendus	463 651 $	531 465 $
Services alimentaires	1 782 028	1 969 743
Services audiovisuels	870 537	609 341
Autres	129 111	82 404
	3 245 327 $	3 192 953 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2006	2005
Stationnement	877 582 $	855 646 $
Aménagement	1 487 328	1 274 738
Entretien ménager	534 353	217 653
Audiovisuel	556 628	367 496
Télécommunications	822 295	536 233
Accueil et vestiaire	241 838	189 507
Plomberie et électricité	1 678 039	1 235 843
Sécurité	173 532	121 255
Autres	227 840	88 033
	6 599 435 $	4 886 404 $

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

7. AUTRES PRODUITS

	2006	2005
Location de locaux	625 348 $	427 494 $
Sous-location de locaux administratifs	304 700	304 700
Autres		250 502
	930 048 $	982 696 $

8. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2006	2005
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	626 803 $	578 399 $
Stationnement	105 081	104 046
Accueil et vestiaire	747 701	700 683
Audiovisuel	418 076	403 573
Télécommunications	135 287	61 342
Aménagement	1 337 999	1 189 195
Entretien ménager	374 809	204 787
Audiovisuel	226 552	67 911
Télécommunications	121 354	109 196
Plomberie et électricité	386 982	227 040
Sécurité	178 483	140 756
Autres frais	402 870	222 386
	5 061 997 $	4 009 314 $

9. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	6 961 351 $	6 868 219 $
Assurances et permis	291 187	368 814
Électricité et chauffage	1 884 779	1 945 023
Gardiennage	785 899	738 842
Service d'entretien ménager	897 584	1 111 069
Service d'entretien spécialisé	826 715	872 954
Entretien et réparations	2 127 271	1 565 660
Amortissement des frais initiaux de location reportés	59 340	27 758
Loyers	620 136	615 440
Promotion et communications	1 181 986	1 218 379
Services professionnels et administratifs	1 025 438	1 047 370
Créances douteuses et irrécouvrables	39 666	50 735
Formation professionnelle	83 848	145 251
	16 785 200 $	16 575 514 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

10. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	15 603 281 $	13 132 362 $
Autres intérêts et frais bancaires	19 990	1 398 163
	15 623 271	14 530 525
Intérêts sur soldes bancaires et dépôt à terme	(188 583)	(161 066)
	15 434 688 $	14 369 459 $

11. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Subvention de fonctionnement :		
Subvention octroyée pour l'exercice (1)	39 599 400 $	36 999 400 $
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(11 390 006)	(9 595 142)
	28 209 394	27 404 258
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	4 035 505	4 128 254
Total de la subvention de fonctionnement	32 244 899	31 532 512
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	10 166 347	9 845 108
	42 411 246 $	41 377 620 $

(1) La subvention du gouvernement du Québec reportée au 31 mars 2006 est de 0 $. Au 31 mars 2005, elle s'élevait à 9 249 850 $ et correspondait à la partie de la subvention de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 mars 2006 qui était perçue d'avance au 31 mars 2005.

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Dépôt à terme		4 000 000 $
Papier commercial, au taux de 3,75 %, échéant le 3 avril 2006	1 499 535 $	
	1 499 535 $	4 000 000 $

13. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 048 536 $		24 048 536 $	24 023 168 $
Bâtisse	349 137 299	82 847 427 $	266 289 872	275 232 850
Mobilier et équipement	21 092 046	10 733 655	10 358 391	11 283 535
Aménagements	855 715	34 337	821 378	
Améliorations locatives	481 717	481 717		31 145
Équipement informatique	4 956 331	4 409 345	546 986	760 548
	400 571 644	98 506 481	302 065 163	311 331 246
Actif incorporel				
Logiciels informatiques	1 992 578	1 940 525	52 053	40 967
	402 564 222 $	100 447 006 $	302 117 216 $	311 372 213 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2006, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 4 463 397 $. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 $. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 $. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2006 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2006 s'élèvent à 271 603 323 $ et se répartissent comme suit :

	2006
Terrains	21 063 485 $
Bâtisse	244 351 704
Mobilier et équipement	6 188 134
	271 603 323 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

14. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
La subvention recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	32 658 431 $	28 280 212 $
Amortissement des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	10 166 347	9 845 108
Intérêts encourus sur les emprunts	15 603 281	13 132 362
	58 428 059	51 257 682
Subventions gouvernementales reçues	(22 957 780)	(18 599 251)
Solde à la fin	35 470 279 $	32 658 431 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 17)	308 560 740 $	315 822 492 $
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(277 125 966)	(287 292 315)
	31 434 774	28 530 177
Intérêts courus sur ces emprunts	4 035 505	4 128 254
	35 470 279 $	32 658 431 $

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 27 900 000 $ jusqu'au 30 septembre 2006 puis, à compter de cette date, de 10 000 000 $ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

Auprès d'institutions financières

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2006, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 500 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2006, le taux préférentiel est de 5,50 % (2005 : 4,25 %) et ce crédit n'est pas utilisé.

16. APPORTS REPORTÉS

	2006	2005
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	372 386 $	393 074 $
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	20 688	20 688
	351 698	372 386
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	422 773	475 696
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	52 923	52 923
	369 850	422 773
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	179 647	189 627
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 980	9 980
	169 667	179 647
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	102 849	109 277
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	96 421	102 849
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	10 800 000	11 400 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	10 200 000	10 800 000
	11 187 636 $	11 877 655 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 690 019 $ (31 mars 2005 : 690 019 $).

17. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2006	2005
Billets à payer		
Taux fixe de 5,719 % l'an (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 $, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 898 362 $ le 1er octobre 2007	29 897 501 $	30 682 294 $
Taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,299 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 $, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 23 094 301 $ le 30 septembre 2015	30 801 879	31 507 553
Taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,223 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 100 465 429 $ le 1er octobre 2013	124 494 958	127 329 528
Taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,658 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 $, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 108 950 781 $ le 6 août 2011	123 366 402	126 303 117
	308 560 740	315 822 492
Moins : versements échéant en deçà d'un an	7 629 563	7 261 752
	300 931 177 $	308 560 740 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	7 629 563 $
2008	36 204 812
2009	7 492 904
2010	7 865 926
2011	8 257 582

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention recouvrable du gouvernement du Québec de 35 470 279 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	308 560 740 $	319 727 884 $	315 822 492 $	329 172 546 $

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 312 125 $ (2005 : 244 758 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

21. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mai 2007 pour des locaux administratifs, qui sont sous-loués à la suite de l'agrandissement du Palais des congrès. Les paiements minimums futurs exigibles sont diminués de l'amortissement des produits reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

	Loyers	Autres
2007	408 785 $	3 969 009 $
2008	69 250	2 730 091
2009		1 878 005
2010		173 832
2011		173 832
2012		173 832
	478 035 $	9 098 601 $

22. ÉVENTUALITÉS

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Société a réalisé un exercice d'équité et de relativité salariale qui a mené au paiement d'une rétroactivité en 2002 et en 2003. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, une entente est intervenue entre la Société et les deux associations accréditées représentant ses employés afin de procéder à l'établissement d'un programme distinct d'équité salariale visant l'ensemble des salariés couverts par leurs certificats d'accréditation. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut toutefois en résulter; en conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 9e jour de juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de la subvention de fonctionnement et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 juin 2006

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS (note 3)	6 319 861 $	4 774 711 $
CHARGES		
Charges d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	1 056 059	800 246
Fournitures et approvisionnements	740 439	703 406
Entretien et réparations	663 495	637 474
Services professionnels, administratifs et autres	237 063	251 172
Taxes municipales et scolaires	182 942	180 943
Gardiennage	174 723	154 903
Déplacements et communications	60 264	54 011
Publicité et promotion	40 075	46 581
Autres charges	10 000	7 500
	3 165 060	2 836 236
Amortissement des immobilisations corporelles	2 055 736	2 012 780
	5 220 796	4 849 016
Autres charges		
Frais financiers (note 5)	961 266	1 013 307
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 11)	47 421	47 103
	6 229 483	5 909 426
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	90 378	(1 134 715)
AVOIR AU DÉBUT	13 686 636	14 821 351
AVOIR À LA FIN	13 777 014 $	13 686 636 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	984 498 $	709 566 $
Dépôt à terme, au coût		500 000
Débiteurs (note 6)	1 862 951	829 428
Stock de pièces de rechange	201 810	204 173
Frais payés d'avance	105 609	102 443
	3 154 868	2 345 610
Frais d'émission et de gestion reportés - coût amorti	80 233	51 100
Inventaire de terrains	5 478 211	5 437 565
Immobilisations corporelles (note 7)	26 104 368	26 170 734
	34 817 680 $	34 005 009 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	385 212 $	312 480
Intérêts courus sur la dette à long terme	425 306	467 332
Retenues sur contrats	60 248	15 615
Produits reportés	166 636	205 681
	1 037 402	1 001 108
Provision pour congés de maladie (note 14)	131 708	84 268
Aide gouvernementale reportée - coût amorti (note 8)	1 871 556	1 232 997
Dette à long terme (note 10)	18 000 000	18 000 000
	21 040 666	20 318 373
AVOIR	13 777 014	13 686 636
	34 817 680 $	34 005 009 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Boudreau, président
Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	90 378 $	(1 134 715) $
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(76 106)	(77 500)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 055 736	2 012 780
Amortissement des frais d'émission et de gestion	14 867	17 363
Gain à la vente de terrains	(32 428)	
(Gain) Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	24 573	(147 545)
	2 077 020	670 383
Acquisition de terrains	(48 307)	
Produit de la vente de terrains	40 089	
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 12)	(995 225)	(475 307)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 073 577	195 076
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 969 396)	(935 856)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	86	147 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 969 310)	(788 311)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Aide gouvernementale	714 665	358 211
Frais d'émission et de gestion	(44 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	670 665	358 211
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(225 068)	(235 024)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 209 566	1 444 590
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	984 498 $	1 209 566 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsqu'ils ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits tirés des servitudes sont constatés lors de l'octroi des servitudes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Frais d'émission et de gestion reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette correspondante.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué à la moindre valeur (coût ou valeur de remplacement). Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % à 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRODUITS

	2006	2005
Produits d'exploitation		
Services portuaires	2 958 101 $	1 955 372 $
Service d'eau industrielle	1 193 946	1 131 519
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	608 020	567 067
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	36 193	29 757
Gain (perte) à l'aliénation d'immobilisations corporelles	(24 573)	147 545
Amortissement de l'aide gouvernementale	76 106	77 500
Autres produits	45 440	15 951
	5 743 233	4 774 711
Produits reliés à l'inventaire des terrains		
Produit de la vente de terrains	40 089	
Coût des terrains vendus	7 661	
	32 428	
Services publics reliés à la vente de terrains	51 790	
Servitudes d'utilisation de terrains	492 410	
	576 628	
	6 319 861 $	4 774 711 $

4. CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006	2005
Administration générale	1 190 692 $	897 225 $
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	811 525	752 773
Immeubles	338 166	375 060
Installations portuaires	309 807	348 928
Réseaux de transport	269 417	267 408
Véhicules et équipement	169 677	126 463
Réseaux d'eau potable et d'égout	75 776	68 379
	3 165 060 $	2 836 236 $

5. FRAIS FINANCIERS

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	946 293 $	993 048 $
Amortissement des frais d'émission et de gestion	14 867	17 363
Intérêts sur l'emprunt bancaire	106	2 896
	961 266 $	1 013 307 $

6. DÉBITEURS

	2006	2005
Clients	1 022 116 $	416 528 $
Aide gouvernementale	740 887	358 211
Autres	99 948	54 689
	1 862 951 $	829 428 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 $		28 069 $	28 069 $
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 482 781	2 276 369 $	1 206 412	1 305 317
Installations portuaires	39 226 927	22 663 580	16 563 347	17 358 394
Véhicules et équipement	695 613	636 413	59 200	78 122
Réseaux d'eau potable et d'égout	6 890 181	4 692 395	2 197 786	1 038 199
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	12 024 020	8 827 730	3 196 290	3 368 412
Réseaux de transport :				
Routes et rues	9 894 684	8 122 200	1 772 484	1 857 930
Réseau ferroviaire	1 472 564	429 391	1 043 173	1 079 987
Mobilier et équipement de bureau	277 764	240 157	37 607	56 304
	73 992 603 $	47 888 235 $	26 104 368 $	26 170 734 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

8. AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE - COÛT AMORTI

	2006	2005
Gouvernement du Québec	889 848 $	921 067 $
Gouvernement du Canada	325 628	311 930
Ville de Bécancour	656 080	
	1 871 556 $	1 232 997 $

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 1 500 000 $ garantie par le gouvernement du Québec, renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2006, le taux préférentiel est de 5,5 % (2005 : 4,25 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

10. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,951 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échu en avril 2005		8 000 000 $
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 3,715 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2008	4 000 000 $	
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,186 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en octobre 2012	10 000 000	10 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,85 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en décembre 2015	4 000 000	
	18 000 000 $	18 000 000 $

11. ENGAGEMENTS

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement du Québec le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

À ce titre, la Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2006, cet engagement s'élevait à 293 000 $ (2005 : 340 000 $).

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2006	2005
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	(1 033 523) $	(465 878) $
Stock de pièces de rechange	2 363	(6 221)
Frais payés d'avance	(3 166)	15 313
Créditeurs et frais courus	72 732	12 769
Intérêts courus sur la dette à long terme	(42 026)	(833)
Produits reportés	(39 045)	(25 600)
Provision pour congés de maladie	47 440	(4 857)
	(995 225) $	(475 307) $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	984 498 $	709 566 $
Dépôt à terme		500 000
	984 498 $	1 209 566 $
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	988 319 $	993 880 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 41 433 $ (2005 : 26 700 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	84 268 $	89 125 $
Charge de l'exercice	63 512	20 383
Prestations versées au cours de l'exercice	(16 072)	(25 240)
Solde à la fin	131 708 $	84 268 $

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au gouvernement du Québec pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2006	2005
Dette à long terme :		
Valeur comptable	18 000 000 $	18 000 000 $
Juste valeur	19 302 108	19 510 740

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque du marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes. Étant donné que la Société prévoit le refinancement complet de ces emprunts à leurs échéances, les risques auxquels est exposée la dette à long terme ne peuvent être estimés par la Société.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
Me Guy LeBlanc

Bécancour, le 9 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2006 et l'état des résultats et avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 mai 2006

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (redressé note 1)
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 3)	1 374 568	1 179 300
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	1 170 582	1 040 564
Frais généraux, de vente et d'administration	121 297	105 507
Amortissement	80 312	72 017
	1 372 191	1 218 088
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES POURSUIVIES	2 377	(38 788)
Part du bénéfice (perte) des sociétés satellites	2 450	(105)
Revenus de dividendes et d'intérêts sur les placements à long terme	7 720	10 375
Bénéfice (perte) d'exploitation des activités poursuivies avant les postes suivants :	12 547	(28 518)
Gain (perte) net(te) non réalisé(e) sur des sociétés de placement	15 830	(31 416)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	(32 198)	(65 603)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	(7 320)	(10 930)
Gain net à l'aliénation de placements à long terme (note 4)	122 119	80 016
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	110 978	(56 451)
Revenus (frais) financiers (note 5)	(13 598)	5 381
Autres revenus	10 815	8 081
BÉNÉFICE (PERTE) DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 3)	108 195	(42 989)
Perte des activités abandonnées (note 6)	(38 094)	(9 167)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	70 101	(52 156)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	(402 655)	(351 528)
Redressement par suite du changement de convention comptable relativement aux frais de préexploitation (note 1)	(16 541)	(14 598)
Redressement par suite du changement de convention comptable relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		(914)
Solde redressé	(419 196)	(367 040)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	70 101	(52 156)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(349 095)	(419 196)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (redressé note 1)
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	175 998	99 282
Placements temporaires	7 399	1 022
Comptes débiteurs	244 259	183 039
Stocks	176 222	157 890
Frais payés d'avance	8 507	10 526
Actifs à court terme destinés à la vente (note 6)	66 905	79 410
Tranche à court terme des placements à long terme (note 7)	73 466	39 634
Tranche à court terme des autres actifs (note 9)	1 466	1 319
	754 222	572 122
Actifs à long terme destinés à la vente (note 6)	9 701	107 288
Placements à long terme (note 7)	497 126	577 728
Immobilisations corporelles (note 8)	1 158 135	1 191864
Écarts d'acquisition	919	919
Autres actifs (note 9)	102 268	106 947
TOTAL DE L'ACTIF	2 522 371	2 556 868
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme :		
Emprunts bancaires	8 548	8 615
Comptes créditeurs et charges à payer	146 957	197 837
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 6)	41 253	71 557
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	27 628	156 427
Tranche à court terme des souscriptions d'actions	3 854	9 086
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 11)	1 791	996
	230 031	444 518
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 6)	12 328	34 947
Dette à long terme (note 10)	417 659	280 982
Souscriptions d'actions	7 812	14 247
Autres passifs à long terme (note 11)	30 296	26 816
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 12)	2 173 340	2 173 340
Déficit	(349 095)	(419 196)
Écart de conversion		1 214
	1 824 245	1 755 358
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 522 371	2 556 868

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 18)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Richard J. Renaud, administrateur
Jean-Pierre Mortreux, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004 (redressé note 1)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) des activités poursuivies	108 195	(42 989)
Ajustements pour :		
Amortissement	80 312	72 017
Part (du bénéfice) de la perte des sociétés satellites	(2 450)	105
(Gain) perte (net(te) non réalisé(e) sur des sociétés de placement	(15 830)	31 416
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	32 198	65 603
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	7 320	10 930
Gain net à l'aliénation de placements à long terme	(122 119)	(80 016)
Gain sur variation de change de la dette à long terme	(5 725)	(25 050)
Dividendes reçus des sociétés satellites	4 728	3 358
Avantages sociaux futurs	2 480	2 032
Intérêts capitalisés	3 559	(3 225)
Autres éléments, montant net	616	271
	93 284	34 452
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(85 248)	(80 318)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	8 036	(45 866)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	6 011	(9 131)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 047	(54 997)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(6 376)	95 058
Acquisitions de placements à long terme (notes 3 et 14)	(8 177)	(22 933)
Réalisations d'entreprises et de placements à long terme (note 15)	189 555	342 069
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 3 et 13b))	(84 920)	(173 752)
Autres activités d'investissement (note 13b))	(11 477)	(16 350)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	78 605	224 092
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(3 201)	(31 609)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	75 404	192 483
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(68)	(926)
Augmentation de la dette à long terme	32 005	135 489
Versements sur la dette à long terme	(25 463)	(253 783)
Versements sur les souscriptions d'actions	(10 851)	(5 805)
Autres activités de financement	(935)	(93)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	(5 312)	(125 118)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	(8 669)	(810)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 981)	(125 928)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	75 470	11 558
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	102 117	90 559
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	175 998	99 282
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 589	2 835
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	177 587	102 117

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers de dollars)

LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT CE QUI SUIT :

	2005	2004 (redressé note 1)
Espèces en caisse et soldes bancaires	36 084	74 604
Placements liquides à court terme	151 891	35 487
Découverts bancaires	(10 388)	(7 974)
	177 587	102 117

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 13)

Intérêts payés	23 275	28 436

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs suivants : chimie, énergie et environnement, mines, métaux et matériaux, produits forestiers, sciences de la vie, technologies de l'information et des communications et agroalimentaire.

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, la Société a modifié, rétroactivement avec redressement des chiffres correspondants, la comptabilisation des frais d'exploitation engagés pendant la période de mise en exploitation d'une entreprise. Les frais de préexploitation engagés au cours de l'exercice sont imputés à l'état des résultats au lieu d'être reportés et amortis sur une période de 3 à 5 ans. Cette modification a eu comme incidence de diminuer les autres actifs initialement présentés au bilan de la Société au 31 décembre 2004 de 16 541 00000 $. De plus, le déficit au 1er janvier 2004 a été augmenté de 14 598 000 $ et la perte de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 a été augmentée de 1 943 000 $, résultant ainsi en un ajustement cumulatif du déficit de 16 541 000 $ au 1er janvier 2005.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et de ses coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements de capital de risque et autres placements à long terme, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

c) Juste valeur des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur du marché et le prix actuel d'un instrument financier assorti de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires et les comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements liquides à court terme, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque. Ces placements sont détenus par des sociétés de placements et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société :

i) Les actions cotées sont évaluées à la clôture. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs boursières, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre. Les évaluations sont revues annuellement par un comité d'évaluation.

ii) Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues, et sont revues annuellement par un comité d'évaluation.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant qui y sont comptabilisées lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction y compris les intérêts engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation suivante :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mis hors service pour une période prolongée.

Lorsqu'il existe une obligation juridique liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles, la juste valeur du passif au titre de ces obligations est constatée dans la période au cours de laquelle les obligations naissent, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les coûts qui en découlent sont capitalisés et augmentent la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. La Société amortit le coût de la mise hors service des immobilisations et constate une charge de désactualisation sur le passif sur la durée de vie utile de l'immobilisation.

i) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie non actualisés futurs directement rattachés à l'utilisation des actifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

j) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme à vendre est classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif.

Les résultats d'exploitation d'une composante d'une entreprise ayant été sortie par suite de vente ou d'abandon, ou étant classée comme destinée à la vente, sont inclus dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie de la composante ont été, ou seront, éliminés des activités courantes de l'entreprise par suite de l'opération de sortie et si la Société n'intervient pas de façon significative et continue dans les activités de la composante après l'opération de sortie.

k) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont pas non plus amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative.

l) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

m) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné ou s'il est jugé que les coûts engagés ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés aux résultats au cours de l'exercice. Les frais engagés pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont également imputés aux résultats.

n) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont imputés aux résultats au cours de l'exercice

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

o) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

p) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

Le poste Écart de conversion figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

q) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

r) Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou pour lesquels la relation de couverture a cessé d'être efficace avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente originale est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé et non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté dans les résultats.

s) Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans six secteurs. Au 31 décembre 2005, ses placements se retrouvent dans les secteurs suivants : Chimie, Énergie et Environnement, Mines, Métaux et Matériaux, Produits forestiers, Sciences de la vie, Technologies de l'information et des communications et Agroalimentaire. L'autre secteur Corporatif regroupe les placements suivants : Domtar et Rona.

		Chiffre d'affaires	Bénéfice (perte) net(te)	Actif sectoriel	Nouvelles immobili-sations corporelles	Acquisitions de placements à long terme
Chimie, Énergie et Environnement	2005	770 838	1 944	807 622	13 883	
	2004	686 780	(8 472)	824 921	29 946	
Mines, Métaux et Matériaux	2005	156 543	2 894	514 847	36 651	1 840
	2004	83 636	9 079	504 706	108 206	3 876
Produits forestiers	2005	309 335	(666)	407 415	32 447	
	2004	274 925	(23 157)	432 521	31 134	634
Sciences de la vie	2005		16 523	114 621		240
	2004		(20 367)	102 630		3 210
Technologies de l'information et des communications	2005		11 736	53 968		3 015
	2004		(34 207)	65 660		6 206
Agroalimentaire	2005	137 852	26 763	190 759	1 345	2 628
	2004	133 959	(7 033)	189 895	3 082	5 117
Corporatif	2005		66 891	201 187		454
	2004		59 686	219 022	897	3 890
Total sectoriel	2005	1 374 568	126 085	2 290 419	84 326	8 177
	2004	1 179 300	(24 471)	2 339 355	173 265	22 933
Activités corporatives	2005		(17 890)	155 346	594	
	2004		(18 518)	30 815	487	
Activités poursuivies	2005	1 374 568	108 195	2 445 765	84 920	8 177
	2004	1 179 300	(42 989)	2 370 170	173 752	22 933
Activités abandonnées (note 6)	2005		(38 094)	76 606		
	2004		(9 167)	186 698		
Total consolidé	2005	1 374 568	70 101	2 522 371	84 920	8 177
	2004	1 179 300	(52 156)	2 556 868	173 752	22 933

4. GAIN NET À L'ALIÉNATION DE PLACEMENTS À LONG TERME

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne et du placement secondaire de Les Biotechnologies Atrium Inc. (« Atrium ») et Technologies Miranda inc. (« Miranda »), la Société a vendu des actions de Atrium et Miranda au cours de l'exercice. De plus, la Société a cédé au cours de l'exercice la moitié de ses actions de Rona inc. D'autres réalisations ont aussi été effectuées au cours de l'exercice. Ces transactions ont résulté en des gains sur cession et sur dilution de 122 119 000 $.

5. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	(22 961)	(18 435)
Gain sur variation de change de la dette à long terme	5 725	25 050
Autre perte sur variation de change et frais financiers	(1 477)	(4 696)
	(18 713)	1 919
Revenu d'intérêts sur espèces et quasi-espèces et placements temporaires	5 115	3 462
	(13 598)	5 381

6. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice 2005, la Société s'est engagée à poursuivre un plan visant la vente de certaines de ses participations non stratégiques. Ces participations sont classées et présentées comme destinées à la vente et sont incluses dans les activités abandonnées. Les justes valeurs des activités abandonnées ont été estimées à partir des flux de trésorerie actualisés ou du prix de vente prévu.

Il est prévu que l'ensemble de ces cessions sera réalisé en 2006 dont une première a été effectuée en février 2006.

Suite aux difficultés de trouver un acheteur, les démarches pour la mise en vente d'une participation classée comme destinée à la vente au 31 décembre 2004 ont été suspendues. Par conséquent, la participation a été reclassée dans les activités poursuivies, ainsi que les actifs nets détenus et utilisés en décembre 2005 avec reclassement du bilan au 31 décembre 2004. Le reclassement n'a eu aucune incidence importante sur le bénéfice des activités poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme activités abandonnées dans les résultats, comme actifs destinés à la vente et comme passifs des entreprises destinées à la vente dans le bilan et comme flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans l'état des flux de trésorerie.

Une dévaluation de 41 839 000 $, nette d'une plus-value de 16 045 000 $, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (40 842 000 $ en 2004) a été comptabilisée dans les activités abandonnées afin de réduire les valeurs comptables de ces participations à leurs justes valeurs estimatives diminuées des frais de vente.

Les principales informations financières concernant les entreprises incluses dans les activités abandonnées figurent ci-dessous :

	2005	2004
Chiffre d'affaires	144 957	164 525
Coût des produits vendus et des services	133 261	134 779
Frais généraux, de vente et d'administration	7 317	38 204
Amortissement	6 232	11 206
Frais financiers	2 194	4 502
Autres revenus	(651)	(1 286)
Perte d'exploitation	(3 396)	(22 880)
Dévaluation nette d'éléments d'actifs	(41 839)	(40 842)
Gain sur cession	7 141	54 555
Perte des activités abondonnées	(38 094)	(9 167)

6. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Les principales catégories d'actifs destinés à la vente et de passif d'entreprises destinées à la vente sont les suivantes :

	2005	2004
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Espèces et quasi-espèces	1 589	2 835
Placements temporaires	4 245	10 931
Comptes débiteurs	22 943	29 151
Stocks	23 098	30 638
Frais payés d'avance	331	228
Actifs à long terme de l'entreprise vendue	14 699	5 627
	66 905	79 410
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Placements à long terme	556	557
Immobilisations corporelles	23 607	104 420
Autres actifs	237	7 938
Moins : Actifs à long terme de l'entreprise vendue	(14 699)	(5 627)
	9 701	107 288
Passifs à court terme des entreprises destinées à la vente :		
Emprunts bancaires	8 427	8 584
Comptes créditeurs et charges à payer	16 489	43 318
Tranche à court terme de la dette à long terme	16 337	17 286
Passifs à long terme de l'entreprise vendue		2 369
	41 253	71 557
Passifs à long terme des entreprises destinées à la vente :		
Dette à long terme (note 6a))	9 321	34 359
Autres passifs à long terme	3 007	2 957
Moins : Passifs à long terme de l'entreprise vendue		(2 369)
	12 328	34 947

a) Les emprunts de certaines entreprises destinées à la vente sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels, ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 76 600 000 $ au 31 décembre 2005.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2005		2004	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation :				
Warnex inc.	6 880	10 254	7 408	10 254
Andromed inc.	170	616	691	1 266
Sociétés privées	116 136		167 042	
	123 186		175 141	
Capital de risque, à la juste valeur (note 7a))	121 393		113 957	
Placements, au coût :				
Domtar inc. (note 7b))	178 774	121 922	178 774	263 469
AEterna Zentaris inc. :				
Actions (note 7b))	40 000	31 467	40 000	40 000
Prêt à terme, 12 %	15 685		14 004	
Les Biotechnologies Atrium inc. (notes 4 et 7c))	17 102	43 117		
Rona inc. (note 4)	16 788	77 430	33 531	147 080
Technologies Miranda inc. (notes 4 et 7c))	11 428	41 736		
SkyePharma PLC (note 7b))	4 058	3 082	4 713	5 395
Theratechnologies inc. (note 7b))	4 358	2 521	4 358	4 947
Tembec inc. :				
Actions privilégiées	2 578		9 104	
Nuance communications inc. (anciennement Scansoft inc.)	5 572	6 884	5 572	3 912
Prêts et débentures :				
Portant intérêt	17 279		17 663	
Ne portant pas intérêt	2 647		6 583	
Autres (note 7d))	9 744		13 962	
	326 013		328 264	
	570 592		617 362	
Moins la tranche à court terme	73 466		39 634	
	497 126		577 728	

a) Le coût des investissements de capital de risque est de 202 620 000 $ au 31 décembre 2005 (265 496 000 $ au 31 décembre 2004).

b) La Société a comptabilisé ces placements à un montant excédant sa valeur boursière, car elle estime que cette baisse de valeur n'est pas durable principalement en raison des fluctuations importantes rencontrées dans leur secteur d'activité.

c) Au 31 décembre 2004, le placement dans Les Biotechnologies Atrium Inc. (« Atrium ») et Technologies Miranda (« Miranda ») était présenté au titre de sociétés satellites. Au cours de l'exercice, Atrium et Miranda ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ces placements sont maintenant présentés comme placements au coût.

d) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût se rapproche de la valeur comptable.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Chimie, Énergie et Environnement	798 202	280 874	517 328	549 953
Mines, Métaux et Matériaux	384 533	46 278	338 255	323 137
Produits forestiers	331 603	45 777	285 826	300 496
Agroalimentaire	25 371	12 173	13 198	13 970
Total sectoriel	1 539 709	385 102	1 154 607	1 187 556
Activités corporatives	18 057	14 529	3 528	4 308
	1 557 766	399 631	1 158 135	1 191 864

Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 165 500 000 $ au 31 décembre 2005 (337 200 000 $ en 2004) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction ou de développement.

9 AUTRES ACTIFS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Licences d'exploitation	49 995	9 631	40 364	43 187
Propriétés minières	28 053		28 053	26 283
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	2 845	9 347	10 160
Subvention à recevoir pour travaux d'exploration	7 980		7 980	9 300
Actif au titre des prestations constituées (note 19)	4 392		4 392	4 358
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624	5 624
Autres	11 362	3 388	7 974	9 354
	119 598	15 864	103 734	108 266
Moins la tranche à court terme	1 466		1 466	1 319
	118 132	15 864	102 268	106 947

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 s'établit à 5 058 000 $ (3 994 000 $ en 2004).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Garantie (note 10a)) :		
Billet, 7,27 %, remboursable à partir de 2006 en versements semestriels, échéant en 2017	120 952	125 008
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2007	61 154	53 802
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 2,25 % et au taux préférentiel majoré de 1,25 %, échéant en 2007	49 096	42 715
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme au taux moyen canadien de quatre ans sur contrat d'échange de taux d'intérêt majoré de 4,75 %, remboursable à partir de 2006 en versements trimestriels variables et échéant en 2012	21 000	15 000
Débenture subordonnée d'une valeur nominale de 12 500 000 $, ne portant pas intérêt, échéant en 2011	5 751	6 831
Emprunt bancaire au taux de base US majoré de 0,5 %, remboursable en un versement échéant en 2006	5 129	7 372
Emprunt bancaire à terme au taux préférentiel majoré de 1,25 %, remboursable en deux versements, échéant en 2006	4 725	6 000
Emprunt bancaire au taux effectif de 6,75 %, remboursable en versements variables, échéant en 2013	4 320	5 770
Montant dû à Investissement Québec		
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, échéant en 2012	78 890	72 578
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursable en versements mensuels variables, échéant en 2015	10 633	
Emprunt d'entreprises remboursé en 2005		17 129
Autres	6 318	8 075
	367 968	360 280
Non garantie :		
Montant dû à Investissement Québec		
Sans intérêt, remboursable au plus tard en 2033	34 658	34 658
Sans intérêt, remboursement sous réserve de certaines conditions	14 750	14 750
Emprunt dû à un partenaire au taux de 5 %, échéant en 2006	5 871	5 549
Débentures d'une valeur nominale de 5 000 000 $, au taux de 5 %, et échéant en 2011	5 398	4 900
Autres	16 642	17 272
	77 319	77 129
Total de la dette à long terme garantie et non garantie	445 287	437 409
Moins la tranche à court terme	27 628	156 427
	417 659	280 982

a) Les emprunts de certaines coentreprises de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 955 900 000 $ au 31 décembre 2005.

10. DETTE À LONG TERME (suite)

b) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 150 410 000 $ au 31 décembre 2005 (147 645 000 $ US en 2004).

c) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2006	27 628
2007	135 168
2008	40 436
2009	34 069
2010	36 797

d) La valeur comptable de la dette à long terme portant intérêt se rapproche de sa juste valeur. La juste valeur des dettes à long terme ne portant aucun intérêt d'une valeur comptable de 53 400 000 $ n'a pu être estimée étant donné qu'il n'existe aucun élément comparable.

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2005	2004
Passif au titre des prestations constituées (note 19)	21 876	19 704
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 056	4 281
Autres	3 155	3 827
	32 087	27 812
Moins la tranche à court terme	1 791	996
	30 296	26 816

12. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action
292 500 000 actions ordinaires

	2005	2004
Émis		
217 334 018 actions ordinaires	2 173 340	2 173 340

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 660 000 $.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2005	2004
(Augmentation) diminution des :		
Comptes débiteurs	(65 602)	(45 326)
Stocks	(18 332)	(27 001)
Frais payés d'avance	2 019	(4 726)
Diminution des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	(3 333)	(3 265)
	(85 248)	(80 318)

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état des flux de trésorerie consolidés, la Société a acquis, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 12 637 000 $ dont 9 108 000 $ sont financés par les comptes créditeurs et 3 529 000 $ par d'autres passifs à long terme (27 313 000 $ financés par les comptes créditeurs et par des dettes à long terme en 2004).

14 . ACQUISITIONS DE PLACEMENTS À LONG TERME

Les acquisitions de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2005	2004
Placements de capital de risque :		
Fonds Entrepia Nord, sec	1 765	2 206
Media5 Corporation	1 250	1 000
Foragen Technologies, sec	1 000	1 500
Sodémex, sec	911	2 560
GTI V, sec		3 000
Medicago inc.		2 500
Autres	704	791
Sociétés satellites :	2 093	5 361
Placements, au coût :	454	4 015
	8 177	22 933

15. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

a) Les réalisations d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2005	2004
Placements au coût	88 790	188 101
Sociétés satellites	61 495	22 341
Entreprises (note 15b))	23 857	120 507
Placements de capital de risque	15 413	11 120
	189 555	342 069

15. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

b) En 2005, la Société a cédé la totalité de sa participation dans certaines entreprises. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants :

	2005	2004
Actif à court terme	11 995	22 375
Placements à long terme	339	3 736
Immobilisations corporelles	26 066	94 242
Écart d'acquisition		810
Autres actifs	5 208	408
	43 608	121 571
Passif à court terme	21 291	15 715
Dette à long terme	20 970	42 872
Autres passifs à long terme		182
	42 261	58 769
Actif net cédé	1 347	62 802
Gain net à l'aliénation	15 395	52 153
Contrepartie totale, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	16 742	114 955
Encaissement net de soldes et ajustements de prix de vente	8 544	3 199
Frais de transaction (payés) à payer	(1 429)	2 353
Contrepartie reçue	23 857	120 507

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à des instruments financiers tels qu'ils sont décrits ci-dessous :

a) Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus libellés en devises étrangères, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2005, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain s'élevaient à 40 077 000 $ US. Ces instruments échéant de mars 2006 à décembre 2006 totalisaient des gains non réalisés de 1 172 126 $ au 31 décembre 2005.

b) Contrats de marchandises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations des prix de l'aluminium, la Société utilise des contrats à terme. Au 31 décembre 2005, le tonnage engagé dans ces instruments s'élevait à 9 125 tonnes. Ces instruments échéant de janvier 2006 à janvier 2007 totalisaient des pertes non matérialisées de 1 799 000 $ au 31 décembre 2005.

c) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, afin de réduire l'effet des fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux flottants, la Société conclut des swaps de taux d'intérêts fixes. Au 31 décembre 2005, la Société avait des swaps de taux variables contre taux fixes pour une valeur nominale de 15 000 000 $ US (néant en 2004). Ces ententes ont une juste valeur estimative de 67 000 $ au 31 décembre 2005 (néant en 2004). La Société paie un taux d'intérêt fixe entre 4,38 % et 4,87 % sur les swaps et reçoit un taux flottant basé sur LIBOR. Les swaps viennent à échéance en septembre 2007.

d) Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont compensés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2005, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est assujettie aux conditions économiques touchant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2005.

17. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés sont :

	2005	2004
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	1 088 196	970 679
Charges	1 075 265	973 926
Bénéfice (perte) net(te)	12 931	(3 247)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	354 890	326 128
Actif à long terme	859 491	928 120
Passif à court terme	135 326	313 609
Passif à long terme	266 855	120 297
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	17 847	5 163
Activités d'investissement	(48 148)	(74 498)
Activités de financement	8 021	34 724

18. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 88 593 000 $ répartis comme suit :

2006	13 536
2007	11 752
2008	10 588
2009	8 752
2010	7 232
2011 et ultérieurement	36 733

18. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

a) Baux et engagements à long terme (suite)

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 31 400 000 $ au cours des prochains exercices. Finalement, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 12 800 000 $ au 31 décembre 2005 en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la Société.

b) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 467 400 000 $ au 31 décembre 2005, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

c) Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu certaines ententes qui comportent des éléments répondant à la définition de « Garantie » aux termes de la « NOC-14 ». Les principales garanties qui ont été fournies sont les suivantes :

i) Contrat de fournitures

La Société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 $ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

ii) Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.

iii) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année pour les besoins de la comptabilité. Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite et des autres régimes ont été effectuées en 2003 et les prochaines sont prévues en 2006.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars)

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2005, établies par des actuaires indépendants :

	2005			2004
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre de prestations constituées	125 142	18 327	143 469	119 609
Actif des régimes à la juste valeur	88 324		88 324	80 527
Déficit à la fin de l'exercice	(36 818)	(18 327)	(55 145)	(39 082)
Actif au titre des prestations constituées	4 392		4 392	4 358
Passif au titre des prestations constituées	(9 568)	(12 308)	(21 876)	(19 704)
Montant net constaté	(5 176)	(12 308)	(17 484)	(15 346)
Charges au titre des avantages	5 514	1 926	7 440	6 636
Cotisations de l'employeur	4 892		4 892	4 604
Cotisations des participants aux régimes	1 831		1 831	1 609
Prestations versées	3 878	269	4 147	2809

b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

	2005			2004
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,20	5,70	6,10	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,60	3,40	3,70	3,45
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	6,00	5,50	6,20	6,10
Taux de rendement à long terme des actifs	7,25		7,25	
Taux de croissance de la rémunération	3,65	3,40	3,75	3,90

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

c) Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite se répartit comme suit :

	2005 %	2004 %
Actions	54,90	53,20
Obligations	37,00	39,30
Autres	8,10	7,50
	100,00	100,00

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 9,15 % pour l'exercice 2006 (10,0 % pour l'exercice 2005). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2012 et demeurer à ce niveau par la suite.

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2005 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président-directeur général,
Pierre Shedleur

Le vice-président et
chef de la direction financière,
Jean-Jacques Carrier

Montréal (Québec)
Le 24 mars 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2005 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 1.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 24 mars 2006

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	489 910	497 049
Autres clients	18 179	19 034
Stationnements	27 994	27 303
Aménagements et autres services offerts aux clients	87 566	116 135
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	2 225	1 937
Autres	579	1 840
	626 453	663 298
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	201 411	202 424
Frais d'exploitation des immeubles (note 16)	137 320	145 062
Aménagements et autres services offerts aux clients	85 013	112 679
Frais financiers – net (note 17)	74 790	68 639
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	69 412	62 698
Amortissement (note 18)	33 333	32 943
Frais généraux et administratifs – net (note 19)	9 623	9 483
Règlements de litiges en matière de construction		5 153
Coûts de réorganisation	3 019	3 377
Dépréciation d'immeubles destinés à la vente	3 118	
	617 039	642 458
BÉNÉFICE NET	9 414	20 840

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	94 202	73 362
Redressement au 1er avril 2005 (note 3)		
Évaluation des conventions d'échange de taux d'intérêt à la juste valeur	(17 493)	
Évaluation de la dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif	2 325	
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	79 034	73 362
BÉNÉFICE NET	9 414	20 840
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	88 448	94 202

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Immeubles (notes 3, 4 et 5)	1 453 785	1 415 302
Créances liées aux aménagements (note 6)	147 771	156 699
Travaux en cours (note 5)	21 491	30 767
Placement à long terme (note 7)	14 127	14 058
Équipement (note 8)	8 364	8 064
Débiteurs (note 9)	45 045	66 180
Autres éléments d'actif – net (notes 3 et 10)	23 422	26 572
	1 714 005	1 717 642
PASSIF		
Dette à long terme (notes 3 et 11)	1 003 205	1 012 210
Emprunts temporaires (note 12)	375 413	381 716
Créditeurs et frais courus (note 13)	132 549	132 649
Chèques en circulation moins encaisse	7 158	9 198
Conventions d'échange de taux d'intérêt (notes 3 et 14)	19 565	
	1 537 890	1 535 773
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	88 448	94 202
	176 115	181 869
	1 714 005	1 717 642

ENGAGEMENTS (note 23)
ÉVENTUALITÉS (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Marc-A. Fortier, Adm. A., président du conseil d'administration et président-directeur général
Sebastiano Faustini, CA, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	610 943	583 099
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(497 470)	(512 983)
Intérêts reçus	10 020	11 431
Intérêts versés	(85 075)	(81 195)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	38 418	352
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(68 797)	(66 217)
Créances liées aux aménagements	43 260	39 225
Placements à long terme	(69)	(73)
Acquisitions d'équipement	(1 981)	(2 972)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(1 032)	(9 487)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	3 053	4 016
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25 566)	(35 508)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme	150 000	125 000
Produit d'emprunts temporaires – net	(6 303)	(96 711)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(498)	(443)
Remboursement de la dette à long terme	(154 011)	192
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 812)	28 038
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	2 040	(7 118)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(9 198)	(2 080)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(7 158)	(9 198)

* La trésorerie et les équivalents de trésoreries de la SIQ comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La SIQ est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

- *Réparations majeures*

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 20 ans. Le coût comprend les mêmes éléments que ceux décrits précédemment pour les immeubles en construction.

- *Destinés à la vente*

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable nette ou de leur juste valeur moins les frais de vente. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la SIQ décide de s'en départir.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la SIQ considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Équipement

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

Autres éléments d'actif - net

- *Frais reportés*

Les frais reportés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 25 ans.

- *Développement de systèmes informatiques*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt réel.

Instruments financiers

- *Instruments financiers dérivés*

La SIQ utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt (swaps) dans le cadre de son programme de gestion des taux d'intérêt. Ces swaps donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

- *Instruments financiers dérivés (suite)*

Ces swaps sont comptabilisés à la juste valeur, et conséquemment, la variation annuelle de cette juste valeur est portée aux résultats, à titre d'ajustement aux frais financiers.

La juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux et reflète les montants estimatifs à recevoir ou à payer par la SIQ afin de mettre fin aux contrats à la date du bilan.

- *Autres instruments financiers*

Les créances liées aux aménagements, le prêt à terme, la dette à long terme ainsi que les frais de transactions y afférents s'il en est, sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les débiteurs, les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus, ainsi que les chèques en circulation moins encaisse sont comptabilisés au coût.

Le placement à long terme dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Réparations majeures

À compter du présent exercice, la SIQ capitalise les réparations majeures et les amortit linéairement sur leur durée de vie utile alors qu'auparavant elles étaient imputées aux résultats, à titre de frais de conservation.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification puisque les données financières nécessaires pour ce faire n'ont pu être établies au prix d'un effort raisonnable.

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 :

	2006
Immeubles – réparations majeures	10 808
Immeubles en construction	3 592
Frais d'exploitation des immeubles	
Amortissement des réparations majeures	1 189
Conservation	(14 400)

Instruments financiers

À compter du présent exercice, la SIQ applique les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

- *Instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors qu'auparavant les effets de ces instruments étaient considérés comme ajustements des intérêts. Conséquemment, la variation annuelle de la juste valeur des instruments financiers dérivés est portée aux résultats, à titre d'ajustement aux frais financiers.

- *Autres instruments financiers*

Les autres actifs et passifs financiers sont dorénavant évalués selon la méthode décrite à la note 2 alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés au coût.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs, au montant de 15 168 millions de dollars a été comptabilisé au 1er avril 2005 directement à l'état des bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 2006. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 :

	2006
BILAN	
Actif	
Autres éléments d'actif – au net	(2 345)
Passif	
Dette à long terme	(4 496)
Conventions d'échange de taux d'intérêt	19 565
Bénéfices non répartis	(17 414)
RÉSULTATS	
Charges	
Frais financiers – net	2 246
Bénéfice net	(2 246)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

4. IMMEUBLES

	2006				2005
	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquistion	Total	Total
En exploitation	117 809	1 575 207	56 041	1 749 057	1 689 911
En construction	5 995	25 068		31 063	32 038
Réparations majeures		10 808		10 808	
Destinés à la vente	25	256		281	278
	123 829	1 611 339	56 041	1 791 209	1 722 227
Amortissement cumulé		327 152	10 272	337 424	306 925
	123 829	1 284 187	45 769	1 453 785	1 415 302

Les acquisitions s'élèvent à 70 341 millions de dollars dont un montant de 13 869 millions de dollars était impayé au 31 mars 2006 (2005 : 12,3 millions de dollars).

5. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2006	2005
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 19)	8 029	6 489
Intérêts (note 17)	1 146	1 796
Frais d'exploitation et impôts fonciers moins les produits de location	313	242
	9 488	8 527

6. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,69 % à 10,64 %, échéant entre 2007 et 2021.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2007	25 439
2008	21 866
2009	19 467
2010	16 834
2011	26 918
2012 à 2021	37 247
	147 771

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENT À LONG TERME

	2006	2005
Société en nom collectif		
Coût	2 300	2 300
Quote-part des résultats depuis sa création	2 622	2 239
Prêt à terme, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang, pari passu, au taux effectif de 6,51 %, encaissable par mensualités de 76 390 $ en capital et intérêts, renouvelable en 2007, échéant en 2022	9 205	9 519
	14 127	14 058

Le montant estimatif des encaissements en capital sur le prêt à terme se détaille comme suit :

Exercice	
2007	335
2008	357
2009	381
2010	407
2011	433
2012 à 2022	7 292
	9 205

8. ÉQUIPEMENT

	2006	2005
Équipement	27 261	25 584
Amortissement cumulé	18 897	17 520
	8 364	8 064

9. DÉBITEURS

	2006	2005
Apparentés – entités sous contrôle commun	40 412	62 107
Apparenté – via contrat de gestion	2 794	2 611
Autres	1 839	1 462
	45 045	66 180

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2006	2005
Frais reportés, au coût amorti	19 826	21 522
Développement de systèmes informatiques, au coût amorti	727	1 042
Frais payés d'avance	2 869	2 516
Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme, au coût amorti		1 492
	23 422	26 572

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligations aux taux effectifs fixes de 9,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2007 à 2015 (a)	217 746	219 673
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectifs fixes de 4,64 % à 6,56 %, échéant de 2010 à 2033	705 889	712 458
Taux effectif des acceptations bancaires majoré de 0,26 %, échéant en 2007	28 920	28 920
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (b)	50 214	50 712
Emprunts à taux et à échéances variables	436	447
	1 003 205	1 012 210

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit :

Exercice	
2007	39 176
2008	13
2009	15
2010	28 394
2011	19
	67 617
2012 à 2016	731 327
2017 à 2021	144
2022 à 2026	2
2027 à 2031	54 588
2032 à 2033	99 313
	952 991

(a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours des six prochains exercices est de neuf millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

(b) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2007	9 669
2008	9 669
2009	9 669
2010	9 669
2011	9 669
Par la suite	173 887
Total des paiements minimaux à payer	222 232
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,56 %	89 100
Frais accessoires	82 918
	172 018
	50 214

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 3,88 % et ont des échéances s'échelonnant du 3 au 28 avril 2006.

Au 31 mars 2006, la SIQ a contracté des emprunts temporaires de 375,4 millions de dollars (2005 : 381,7 millions de dollars) dont 298,7 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec (2005 : 305,6 millions de dollars).

La SIQ dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 200 millions de dollars. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Au 31 mars 2005 et 2006, cette marge était inutilisée.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Apparentés – entités sous contrôle commun	53 681	30 918
Autres	78 868	101 731
	132 549	132 649

14. CONVENTIONS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊTS (SWAPS)

Le tableau qui suit présente les caractéristiques des swaps qui donnent lieu à l'échange périodique avec le ministère des Finances de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés.

Notionnel	Taux d'intérêt fixe	Échéance	Juste valeur (note 2)
20 000	5,629 %	15-06-2008	700
40 300	6,720 %	08-05-2030	11 438
35 000	6,298 %	29-09-2030	7 427
95 300			19 565

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

15. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2006	2005
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	80 001	80 001

16. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2006	2005
Exploitation	95 899	92 260
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 19)	29 728	32 312
Conservation	8 289	20 059
Amortissement des réparations majeures	1 189	
Frais de relocalisation	2 215	431
	137 320	145 062

17. FRAIS FINANCIERS – NET

	2006	2005
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme		
Apparenté – entité sous contrôle commun	41 398	41 062
Autres	23 981	23 837
Augmentation de la juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêt	2 072	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 331	5 388
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		201
Emprunts temporaires		
Apparenté – entité sous contrôle commun	11 930	10 790
Autres	2 177	1 881
	86 889	83 159
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	9 166	9 887
Autres	679	1 648
	9 845	11 535
Montants à reporter	77 044	71 624

17. FRAIS FINANCIERS – NET (suite)

	2006	2005
Montants reportés	77 044	71 624
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 5)	1 146	1 796
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 108	1 189
	2 254	2 985
	74 790	68 639

18. AMORTISSEMENT

	2006	2005
Immeubles	31 055	29 063
Équipement et autres éléments d'actif - net	4 348	4 861
	35 403	33 924
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	2 070	981
	33 333	32 943

19. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	38 946	39 786
Frais des locaux occupés par la SIQ	3 637	4 486
Autres dépenses administratives	4 797	4 012
	47 380	48 284
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 5)	8 029	6 489
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 16)	29 728	32 312
	37 757	38 801
	9 623	9 483

20. INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

A) Risques liés aux taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la SIQ à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ trois millions de dollars.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT (suite)

B) Risque de crédit

La SIQ évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SIQ établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques.

C) Juste valeur

Dette à long terme

La juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la SIQ pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2006 est de 1 125,8 millions de dollars contre une valeur comptable de 1 003,2 millions de dollars (1 124 millions de dollars contre 1 012,2 millions de dollars au 31 mars 2005).

Débiteurs, emprunts temporaires, créditeurs et frais courus, chèques en circulation moins encaisse

La juste valeur de ces instruments est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Créances liées aux aménagements

La juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt du marché qui s'applique à une créance semblable. Le taux de paiements anticipés n'a pu être considéré compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés par anticipation. La juste valeur au 31 mars 2006 était de 153,8 millions de dollars contre une valeur comptable de 147,8 millions de dollars (166,0 millions de dollars contre 156,7 millions de dollars au 31 mars 2005).

Prêt à terme

La juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt actuel du marché qui s'applique à un emprunt semblable. La juste valeur du prêt à terme au 31 mars 2006 était de 9,2 millions de dollars contre une valeur comptable de 9,2 millions de dollars (9,7 millions de dollars contre 9,5 millions de dollars au 31 mars 2005).

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,7 million de dollars (2005 : 1,4 million de dollars). Les obligations de la SIQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 431	3 539	8 970	9 755
Charge de l'exercice	981	3 159	4 140	4 070
	6 412	6 698	13 110	13 825
Prestations versées au cours de l'exercice	1 239	3 248	4 487	4 855
Solde à la fin	5 173	3 450	8 623	8 970

Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et frais courus.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2007	192 860
2008	169 295
2009	144 160
2010	119 813
2011	97 347
Par la suite	480 745
	1 204 220

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2006, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 33 millions de dollars (2005 : 14 millions de dollars).

24. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la SIQ est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La SIQ considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la SIQ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marc-A. Fortier, Adm. A.
Président du conseil d'administration et président-directeur général

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président Administration et Finances

Québec, le 31 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIQ au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de la modification apportée à l'évaluation des instruments financiers et à la comptabilisation des réparations majeures expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mai 2006

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005 (note 14)
PRODUITS		
Produits des placements		842 365 $
Intérêts	1 147 293 $	903 230
Autres (note 8)	758 691	127 883
	1 905 984	1 873 478
CHARGES		
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	42 372	
Perte sur disposition de placements	20 000	65 637 312
Moins-values durables sur les placements		8 495 378
Mauvaises créances	96 731	424 201
Perte de change	75 806	56 146
Frais d'intérêt	396 785	
	631 694	74 613 037
Charges de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	3 113	3 061 611
Services professionnels et contractuels	56 922	2 058 212
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	133 750	
Loyers et taxes	95 874	382 503
Déplacements et développement des affaires	7 622	140 519
Frais de bureau	(13 402)	153 542
Publicité, promotion et rapport annuel		62 211
Communications	15 635	69 677
Perte sur disposition d'immobilisations	15 114	
Amortissement des immobilisations		165 189
Autres		574 363
	314 628	6 667 827
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	959 662	(79 407 386)
DÉFICIT AU DÉBUT	(228 390 980)	(148 983 594)
DÉFICIT À LA FIN	(227 431 318) $	(228 390 980) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	21 078 $	2 682 641 $
Placements temporaires (note 3)	5 409 895	32 097 782
Débiteurs (note 4)	98 282	1 082 871
Frais payés d'avance	165 377	89 539
Placements (note 5)	7 456 182	8 000 000
Immobilisations corporelles		60 757
	13 150 814 $	44 013 590 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Créditeurs (note 6)	177 950 $	2 456 570 $
Emprunt (note 5)	7 456 182	8 000 000
	7 634 132	10 456 570
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	232 948 000	261 948 000
Déficit	(227 431 318)	(228 390 980)
	5 516 682	33 557 020
	13 150 814 $	44 013 590 $

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 10)
ÉVENTUALITÉ (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	959 662 $	(79 407 386) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations		165 189
Intérêts et dividendes capitalisés sur les placements		(54 575)
Moins-values durables sur les placements		8 495 378
Pertes sur disposition d'immobilisations	15 114	(2 190)
Pertes réalisées sur dispositions de placements		65 158 337
	974 776	(5 645 247)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs	984 589	2 008 052
Frais payés d'avance	(75 838)	(30 083)
Créances à recevoir		113 362
Créditeurs	(2 278 620)	1 394 189
	(1 369 869)	3 485 520
	(395 093)	(2 159 727)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations		(20 114)
Produits de dispositions d'immobilisations	45 643	3 588
Acquisition de placements	(2 562 909)	(10 207 277)
Recouvrement de placements		9 338 640
Produit de disposition de placements	3 106 728	72 547 238
	589 462	71 662 075
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	2 562 909	8 000 000
Remboursement de l'emprunt	(3 106 728)	
Rachat de capital-actions	(29 000 000)	(80 000 000)
	(29 543 819)	(72 000 000)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(29 349 450)	(2 497 652)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	34 780 423	37 278 075
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 430 973 $	34 780 423 $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	21 078 $	2 682 641 $
Placements temporaires	5 409 895	32 097 782
	5 430 973 $	34 780 423 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de société en commandite et sont comptabilisés au coût.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie et dans des véhicules d'investissement liquides et à faible risque.

	2006	2005
Fonds de gestion de la trésorerie	3 485 446 $	32 097 782 $
Certificat de dépôt 4,7 %, échéant en avril 2006	1 924 449	
	5 409 895 $	32 097 782 $

4. DÉBITEURS

	2006	2005 (note 14)
Produit de disposition de placements à recevoir		427 494 $
Taxe de vente du Québec à recevoir	4 042 $	138 808
Sommes à recevoir	13 375	
Autres	80 865	516 569
	98 282 $	1 082 871 $

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Placements dans des sociétés en commandite	7 456 182 $	8 000 000 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept (huit en 2005) titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur.

Afin de gérer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec l'acheteur. Le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

6. CRÉDITEURS

	2006	2005
Créditeurs [1]	167 360 $	2 456 570 $
Somme à payer	10 590	
	177 950 $	2 456 570 $

(1) Inclut un montant de 133 750 $ dû à une entité apparentée sous contrôle commun.

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

	2006	2005
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires (2 619 480 actions en 2005)	232 948 000 $	261 948 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au rachat de 290 000 actions ordinaires pour une contrepartie de 29 000 000 $ au comptant (en 2005, 800 000 actions ordinaires pour un montant de 80 000 000 $ au comptant).

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

8. AUTRES PRODUITS

	2006	2005
Revenus de loyer	24 000 $	
Dividendes définitifs	184 691	
Royautés	550 000	
Jetons de présence		13 610 $
Gain sur disposition d'actifs		2 190
Autres		112 083
	758 691 $	127 883 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mars 2006, les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 9 063 976 $, lesquels seront assumés par l'acheteur.

11. ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans le dossier pour un montant maximum de 1 886 343 $. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs est équivalente à leur valeur comptable.

Compte tenu du contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur du placement et de l'emprunt soit de 8 292 000 $, celle-ci est égale à la valeur comptable étant donné que c'est l'acheteur qui est bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value.

13. RISQUE DE CRÉDIT

La Société est exposée à un risque de crédit lié à l'encaissement des comptes à recevoir qu'elle accorde. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses créances à recevoir et comptabilise au besoin les provisions pour créances douteuses. Ces actifs sont présentés à leur valeur comptable au bilan.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2006 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 janvier 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Produits d'intérêts	31 814 $	771 766 $
Produits de dividendes		104 205
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	48 554	40 783
Honoraires d'investissements et de gestion	3 246	71 630
	83 614	988 384
CHARGES		
Frais de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	620 015	659 444
Services professionnels et contractuels	182 465	143 856
Loyer, taxes et assurances	81 202	97 844
Déplacements et développement des affaires	41 003	49 709
Frais de bureau	44 821	33 486
Publicité et promotion	(6 202)	10 922
Téléphone et messagerie	11 506	12 946
Formation	96	4 249
Frais bancaires	2 036	1 757
Perte sur dispositions d'immobilisations	1 880	3 564
Amortissement des immobilisations	34 728	28 446
	1 013 550	1 046 223
PERTE AVANT LES FRAIS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(929 936)	(57 839)
Gains réalisés sur dispositions de placements	(865 159)	(748 597)
Créances douteuses	166	92 779
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des débentures et prêts	2 615 430	2 193 690
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des placements en actions	6 481 232	4 025 601
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des placements dans une société en commandite	181 555	
	8 413 224	5 563 473
PERTE NETTE	(9 343 160)	(5 621 312)
DÉFICIT AU DÉBUT	(36 599 328)	(30 978 016)
DÉFICIT À LA FIN	(45 942 488) $	(36 599 328) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 387 925 $	836 018 $
Placement temporaire (note 3)	391 162	380 972
Débiteurs (note 4)	24 365	102 111
Frais payés d'avance	10 892	18 298
	3 814 344	1 337 399
Placements et prêts (note 5)	5 827 340	15 642 833
Immobilisations (note 6)	38 980	57 406
	9 680 664 $	17 037 638 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	122 352 $	136 166 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 7)	55 500 800	53 500 800
Déficit	(45 942 488)	(36 599 328)
	9 558 312	16 901 472
	9 680 664 $	17 037 638 $

ENGAGEMENTS (note 10)
ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Noël, membre du conseil d’administration
Daniel Poisson, administrateur et président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(9 343 160) $	(5 621 312) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	34 728	28 446
Intérêts capitalisés sur les placements		(471 408)
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des débentures et prêts	2 615 430	2 193 690
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des placements en actions	6 481 232	4 025 601
Pertes non réalisées sur variation de la juste valeur des placements dans une société en commandite	181 555	
Gains réalisés sur dispositions de placements	(865 159)	(748 597)
Pertes sur dispositions d'immobilisations	1 880	3 564
	(893 494)	(590 016)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Diminution des débiteurs	77 746	12 259
Diminution des frais payés d'avance	7 406	1 545
Augmentation des créditeurs et frais courus	(13 814)	17 280
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(822 156)	(558 932)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(19 058)	(50 755)
Acquisition de placements	(1 403 844)	(3 067 358)
Recouvrement de prêts et débentures	50 000	145 000
Produits de dispositions de placements	2 756 279	461 898
Produits de dispositions d'immobilisations	876	3 380
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	1 384 253	(2 507 835)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant :		
Émission de capital-actions (note 7)	2 000 000	1 500 000
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 562 097	(1 566 767)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 216 990	2 783 757
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	3 779 087 $	1 216 990 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion des devises

La société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante :

a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de parts de société en commandite, de débentures, de prêts et d'instruments dérivés. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Lorsqu'un prêt est considéré douteux les intérêts reliés à ce prêt ne sont plus comptabilisés.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Titres cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date d'évaluation. Un escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public. Les frais de courtage sont pris en considération dans la détermination de la juste valeur.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 %
Améliorations locatives	20 % ou la durée restante du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque.

4. DÉBITEURS

	2006	2005
Créances à recevoir	2 925 $	89 489 $
Autres débiteurs	21 440	12 622
	24 365 $	102 111 $

5. PLACEMENTS ET PRÊTS

	Juste valeur 2006	Juste valeur 2005
Actions ordinaires		
Sociétés privées	335 848 $	2 025 215 $
Sociétés publiques	3 193 979	655 048
Titres convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Rachetables		52 900
Non rachetables	511 017	6 112 222
Débentures et prêts		
échéant de 2006 à 2008	1 575 896	5 840 593
échéance indéterminée	25 000	250 000
Titres non convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Rachetables		16 294
Non rachetables		95 558
Débentures et prêts		
échéant de 2006 à 2010	25 000	494 358
Parts dans une société en commandite	160 600	100 645
	5 827 340 $	15 642 833 $

6. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	24 103 $	18 532 $	5 571 $	7 636 $
Équipement et matériel informatique	30 594	19 806	10 788	10 133
Améliorations locatives	45 243	22 622	22 621	39 637
	99 940 $	60 960 $	38 980 $	57 406 $

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2006	2005
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires (535 008 actions en 2005)	55 500 800 $	53 500 800 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a émis 20 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 2 000 000 $ (15 000 actions ordinaires pour un montant de 1 500 000 $ en 2005).

8. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	3 387 925 $	836 018 $
Placement temporaire	391 162	380 972
	3 779 087 $	1 216 990 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'émission du capital-actions, déjà divulguée dans les états financiers, est comptabilisée à la valeur d'échange. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, en vertu d'un bail, à louer des espaces à bureaux pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 2007. Les engagements totaux au 31 mars 2006 représentent 51 902 $.

Au 31 mars 2006, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 1 416 683 $ (2 313 713 $ au 31 mars 2005). Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2006. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

11. ÉVENTUALITÉS

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en septembre 2006 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 200 000 $. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables. Si des déboursés doivent être encourus, ils seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est évaluée à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2006, les investissements se répartissent ainsi :

	2006	2005
Biotechnologies	78 %	33 %
Technologies de l'information	16 %	60 %
Technologies industrielles	6 %	7 %

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt au 31 mars 2006 sont résumés dans le tableau suivant :

	Juste valeur		
	Débentures et prêts convertibles	Débentures et prêts non convertibles	Total
Taux fixe :			
10 et 11 %	50 000 $		50 000 $
12 et 13 %	524 896		524 896
14 et 15 %	1 026 000	25 000 $	1 051 000
16 % et plus			
	1 600 896 $	25 000 $	1 625 896 $

Taux d'intérêt effectif moyen : 13,88 %

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice 2006.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Poisson, M.B.A.
Président-directeur général

Lucie Parent, B.A.A.
Contrôleuse

Sherbrooke, le 12 mai 2006

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2006, l'états des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 mai 2006

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
PRODUITS		
Produits des placements	1 210 292 $	1 150 818 $
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	184 098	95 947
Honoraires de gestion	112 123	43 857
Gains matérialisés sur disposition de placements	9 265 579	2 353 223
Variation des plus-values non matérialisées	5 063 945	(915 121)
	15 836 037	2 728 724
CHARGES		
Frais de fonctionnement (note 12) :		
Traitements et avantages sociaux	825 319	923 075
Services professionnels et contractuels	197 025	102 293
Loyers	123 360	124 283
Publicité et promotion	41 273	17 438
Déplacements et développement des affaires	53 256	37 398
Frais de bureau	108 687	77 742
Communications	18 437	18 172
Perte de change	79 313	44 541
Amortissement des immobilisations corporelles	30 806	45 195
	1 477 476	1 390 137
Créances douteuses	4 001	68 624
Perte matérialisée sur disposition de placements	3 567 632	10 338 461
Variation des moins-values non matérialisées	9 103 404	10 688 730
	12 675 037	21 095 815
	14 152 513	22 485 952
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	1 683 524 $	(19 757 228) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	52 961 394 $	40 631 169 $
Modification de convention comptable (note 2)	5 795 233	(1 631 770)
Solde redressé	58 756 627	38 999 399
Bénéfice net (perte nette)	1 683 524	(19 757 228)
SOLDE À LA FIN	57 073 103 $	58 756 627 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 039 542 $	4 670 797 $
Placements temporaires (note 4)	12 504 597	905 646
Débiteurs (note 5)	315 251	196 052
Produits de disposition à recevoir	499 899	255 820
Frais payés d'avance	25 528	36 422
	17 384 817	6 064 737
Produits de disposition à recevoir	499 899	
Placements (notes 7 et 14)	51 965 735	62 021 203
Immobilisations corporelles (note 6)	28 529	53 982
	69 878 980 $	68 139 922 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	168 987 $	113 453 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	126 783 096	126 783 096
Déficit	(57 073 103)	(58 756 627)
	69 709 993	68 026 469
	69 878 980 $	68 139 922 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Laurent
Francine Bonicalzi

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	1 683 524 $	(19 757 228) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	30 806	45 195
Intérêts capitalisés sur les placements	(507 224)	(839 643)
Gains matérialisés sur disposition de placements (note 11)	(9 265 579)	(2 353 223)
Variation des plus-values non matérialisées (note 11)	(5 063 945)	915 121
Perte matérialisée sur disposition de placements (note 11)	3 567 632	10 338 461
Variation des moins-values non matérialisées (note 11)	9 103 404	10 688 730
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(932)	1 740
	(452 314)	(960 847)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 10)	(296 850)	430 804
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(749 164)	(530 043)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 469)	(15 078)
Acquisition de placements (note 11)	(6 531 459)	(6 583 679)
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables (note 11)	1 842 233	1 008 359
Produit de la disposition d'actions (note 11)	16 411 555	5 695 921
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	11 716 860	105 523
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE	10 967 696	(424 520)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 576 443	6 000 963
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	16 544 139 $	5 576 443 $
Encaisse	4 039 542 $	4 670 797 $
Placements temporaires	12 504 597	905 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	16 544 139 $	5 576 443 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité « NOC-18 » Sociétés de placement publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Celle-ci établit les critères permettant de déterminer si une entreprise est une société de placement et établit également que les placements détenus par une société de placement, auparavant comptabilisés au coût, soient comptabilisés à la juste valeur en imputant les variations de la juste valeur à l'état des résultats.

L'adoption de ces recommandations est appliquée rétroactivement et les états financiers présentés pour les exercices antérieurs ont été retraités. Le solde du déficit au 31 mars 2004 fut réduit de 1 631 770 $, alors que celui au 31 mars 2005 fut augmenté de 5 795 233 $. Au 31 mars 2005, le solde des placements au bilan fut réduit de 5 795 233 $ et la perte nette fut augmentée de 7 427 003 $.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des placements. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations viennent à changer, cela pourrait modifier les jugements posés par la direction. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

Les placements sont évalués à la juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie estimative sur laquelle des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence pourraient s'entendre pour échanger des instruments. Bon nombre d'instruments ne pouvant toutefois être facilement négociés, faute de marché, la juste valeur est affectée de manière significative par les hypothèses utilisées. La juste valeur qui en découle ne devrait donc pas être interprétée comme la valeur de réalisation à laquelle donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

La juste valeur des investissements, autres que cotés, effectués durant l'exercice en cours est présumée ne pas avoir changé durant l'exercice et être égale à la valeur comptable, sous réserve d'un changement significatif de la situation. La juste valeur des actions cotées est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. La juste valeur des titres non cotés est évaluée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, notamment, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, ententes de principes ou plans d'affaires, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables et l'actualisation de flux de trésorerie libres représentatifs. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes :

Mobilier	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés au moment où ils sont réalisés en se basant sur le coût.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus dans l'état des résultats.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Certificat de dépôt à 2,45 % échéant en mai 2005		604 800 $
Acceptation bancaire à 2,55 % échéant en mai 2005		300 846
Certificat de dépôt à 3,5%, échéant en avril 2006	496 715 $	
Certificat de dépôt à 3,7 % échéant en avril 2006	1 195 884	
Certificat de dépôt à 4,55 % échéant en avril 2006	1 395 783	
Certificat de dépôt à 3,75 % échéant en mai 2006	1 987 540	
Certificat de dépôt à 3,85 % échéant en juin 2006	7 428 675	
	12 504 597 $	905 646 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

5. DÉBITEURS

	2006	2005
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 57 734 $ (53 078 $ en 2005)	248 922 $	180 650 $
Intérêts courus sur les placements temporaires	33 852	2 095
Autres, incluant une provision pour créances douteuses de 10 348 $ (11 003 $ en 2005)	32 477	13 307
	315 251 $	196 052 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	136 880 $	129 432 $	7 448 $	14 823 $
Équipement et matériel informatique	130 204	118 833	11 371	17 723
Améliorations locatives	143 144	134 760	8 384	19 768
Équipement de bureau	15 716	14 390	1 326	1 668
	425 944 $	397 415 $	28 529 $	53 982 $

7 PLACEMENTS

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
Capital-actions ordinaire		
sociétés privées	7 293 192 $	11 164 995 $
sociétés publiques	17 200 618	11 879 897
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	14 552 692	25 728 011
Débentures et prêts (note 14b)		
échéant de 2005 à 2015	7 469 588	7 009 707
à demande		2 338 543
Titres non convertibles		
Capital-actions	1 743 326	230 000
Débentures et prêts (note 14b)		
échéant de 2006 à 2009	1 088 677	720 050
à demande	272 921	200 000
Contributions remboursables (note 14b)		
échéant en 2010 et 2011	2 094 721	2 500 000
échéance indéterminée	250 000	250 000
	51 965 735 $	62 021 203 $

8. CRÉDIT À DEMANDE RENOUVELABLE

Un crédit à demande renouvelable le 31 juillet 2006 a été autorisé pour un montant de 3 000 000 $ au taux de base canadien de l'institution financière, lequel représente 3,5 % à la date du bilan. Au 31 mars 2006, le solde de ce crédit était nul.

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2006	2005
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	126 783 096 $	126 783 096 $

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2006	2005
Variation des débiteurs *	(363 278) $	491 024 $
Variation des frais payés d'avance	10 894	(9 959)
Variation des créditeurs	55 534	(50 261)
	(296 850) $	430 804 $

* Incluant les produits de disposition à recevoir à court terme.

11. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
Acquisition de placements	7 440 522 $	13 804 048 $
Opérations non monétaires	(909 063)	(7 220 369)
Flux de trésorerie - Acquisition de placements	6 531 459 $	6 583 679 $
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	2 053 833 $	1 408 359 $
Opérations non monétaires	(211 600)	(400 000)
Flux de trésorerie – Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	1 842 233 $	1 008 359 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
Produit de la disposition d'actions net de commission	16 909 018 $	12 516 290 $
Opérations non monétaires	(497 463)	(6 820 369)
Flux de trésorerie - Produit de la disposition d'actions	16 411 555 $	5 695 921 $
Gains sur disposition de placements	9 053 979 $	2 253 237 $
Opérations non monétaires	211 600	99 986
Flux de trésorerie – Gains sur disposition de placements	9 265 579 $	2 353 223 $
Variation des plus-values non matérialisées	5 063 945 $	(840 121) $
Opérations non monétaires		(75 000)
Flux de trésorerie –Variation des plus-values non matérialisées	5 063 945 $	(915 121) $
Pertes sur disposition de placements	2 216 931 $	7 634 496 $
Opérations non monétaires	1 350 701	2 703 965
Flux de trésorerie –Pertes sur disposition de placements	3 567 632 $	10 338 461 $
Variation des moins-values non matérialisées et radiations	10 436 501 $	13 189 026 $
Opérations non monétaires	(1 333 097)	(2 500 296)
Flux de trésorerie –Variation des moins-values non matérialisées et radiations	9 103 404 $	10 688 730 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 5 586 570 $ (5 426 026 $ au 31 mars 2005).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2006. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de concentration de crédit

Le risque de crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements ou ne prenne pas de valeur. La Société investit dans des sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Elle est toutefois exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités.

Au 31 mars, la concentration des investissements se répartit ainsi :

	2006	2005 (Redressé) (note 2)
Sciences de la vie	27 %	32 %
Technologies avancées appliquées	35	32
Technologies de l'information	30	32
Autres fonds de capital de risque	8	4

La concentration la plus significative pour un même placement est de 10,3 % de la juste valeur des placements totaux (9,5 % au 31 mars 2005).

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements. L'encaisse et les placements temporaires sont détenus auprès d'institutions financières de premier ordre. Par conséquent, la direction estime que le risque de crédit lié à l'encaisse et aux placements temporaires est minime. Les débiteurs et les placements sont relatifs à des entreprises ayant fait l'objet d'une analyse approfondie lors de l'investissement initial. Par la suite, l'évolution des entreprises est analysée sur une base régulière et un suivi est effectué lorsque nécessaire. La direction ne croit pas être exposée à un risque de crédit supérieur à la moyenne de son secteur d'activités.

b) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe **	Total
Débentures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire échéant de 2005 à 2015		7 469 588 $	7 469 588 $
Débentures et prêts non convertibles en capital actions ordinaire			
échéant de 2006 à 2009		1 088 677	1 088 677
à demande		272 921	272 921
Contributions remboursables *			
échéant en 2010 et 2011	2 094 721 $		2 094 721
à échéance indéterminée	250 000		250 000
	2 344 721 $	8 831 186 $	11 175 907 $

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.
** Les taux d'intérêt varient de 7 % à 15 %.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2006, l'actif net libellé en dollars US et converti en dollars canadiens représente 8 591 774 $ (10 006 796 $ au 31 mars 2005). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régisssent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Martin Auclair
Directeur finances et administration

Québec, le 19 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2006 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des placements et expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mai 2006

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention d'équilibre		(8)
Intérêts	16	15
Remboursement de la taxe sur le capital	2	23
	18	30
CHARGES		
Frais d'administration	274	288
Services professionnels	110	247
	384	535
PERTE NETTE	(366)	(505)
DÉFICIT AU DÉBUT	(157 551)	(157 046)
DÉFICIT À LA FIN	(157 917)	(157 551)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	50	86
Placements temporaires (note 3)	469	817
Débiteurs		3
	519	906
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	67	88
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 5)	158 369	158 369
Déficit	(157 917)	(157 551)
	452	818
	519	906

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Au nom du Conseil,
Benoît Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(366)	(505)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(18)	189
	(384)	(316)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements		850
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(384)	534
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	903	369
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	519	903

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas aux présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Provision pour perte sur placements

La provision pour la baisse de valeur durable des placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Papier commercial, portant intérêt au taux de 3,00 %, échéant le 3 avril 2006	199	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,60 %, échéant le 5 avril 2006	70	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,60 %, échéant le 5 avril 2006	50	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 3,15 %, échéant le 24 avril 2006	150	
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,25 %, échu au cours de l'exercice		50
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,43 %, échu au cours de l'exercice		200
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,30 %, échu au cours de l'exercice		199
Papier commercial, portant intérêt au taux de 1,95 %, échu au cours de l'exercice		368
	469	817

4. PLACEMENTS

	2006	2005
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	500	500
Provision pour baisse de valeur durable	500	500

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune

	2006	2005
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

6. ÉVENTUALITÉS

Recours devant les commissions des valeurs mobilières

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL d'acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a conclu dans une décision rendue le 13 juin 2003 qu'il n'y avait pas de preuve démontrant que la SNA a fait défaut de respecter une disposition de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et de ses Règlements et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'accéder à la demande des actionnaires minoritaires.

Cette décision a été portée en appel par les actionnaires minoritaires devant la Cour du Québec qui a rejeté l'appel et maintenu, dans un jugement rendu le 9 mai 2005, la décision de la Commission; aucun appel de la décision de la Cour du Québec n'ayant été inscrit à l'intérieur des délais prévus, le dossier est maintenant clos.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a également rejeté en juillet 1994 la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel devant plusieurs instances et finalement, dans une décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, mettant ainsi fin au dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, sa filiale et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, encore au stade préliminaire et inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires.

Les procureurs de SNA ont indiqué à la Cour leur intention de présenter des moyens préliminaires pour tenter de faire rejeter l'action à ce stade.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société et sa filiale sont mises en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a décidé de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actions privilégiées correspond à leur valeur comptable, soit une valeur nulle.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Le 4 avril 2006

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 3)	292	396
Revenus financiers		
Gouvernement du Québec	148 332	164 089
Municipalités	17 838	17 670
Autres	845	
	167 307	182 155
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 11)	210	215
Transport et communications	18	23
Services informatiques	44	61
Services professionnels, administratifs et autres	44	90
Entretien et réparations	1	3
Loyers	7	38
Fournitures	3	3
Frais financiers (note 5)	166 980	181 722
	167 307	182 155

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	748	60
Dépôt en fidéicommis		950
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	50 507	56 977
Municipalités	5 447	5 868
Autres	13	3
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	127 880	108 368
Créances des municipalités (note 6)	22 096	24 730
Frais payés d'avance	7	28
Portion court terme du fonds d'amortissement (note 7)	12 420	
	219 118	196 984
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 324 481	2 451 762
Créances à long terme des municipalités (note 6)	203 210	229 393
Ouvrages réalisés et non facturés	583	3 098
Placement long terme – fonds d'amortissement (note 7)	57 125	
Autres éléments d'actifs	1 499	
	2 806 016	2 881 237
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	56 594	63 951
Versements sur la dette à long terme (note 8)	162 396	133 099
	218 990	197 050
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	865	2 480
Dette à long terme (note 8)	2 585 350	2 680 689
Revenus reportés	811	1 006
Autres éléments de passif		12
	2 806 016	2 881 237

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Maurice Masse
Marc Pinsonnault

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	97	36
Rentrée de fonds - revenus financiers	173 910	185 205
Sortie de fonds - intérêts versés	(173 941)	(185 920)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(1 841)	(3 190)
Sortie de fonds - frais d'administration	(330)	(224)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 105)	(4 093)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(191)	(1 427)
Encaissement des créances à long terme	139 292	87 436
Encaissement – fonds en fidéicommis	950	
Encaissement –fonds d'amortissement	10 116	
Acquisition – fonds en fidéicommis		(950)
Acquisition de placement – fonds d'amortissement	(79 661)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	70 506	85 059
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 615)	(94)
Produit de la dette à long terme	263 379	266 452
Remboursement de la dette à long terme	(329 477)	(347 360)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(67 713)	(81 002)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	688	(36)
ENCAISSE AU DÉBUT	60	96
ENCAISSE À LA FIN	748	60

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;

- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;

- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;

- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires de gestion (suite)

- Facturation

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

  . En fonction des dépenses effectuées pour les études;

  . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme – Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

Autres éléments d'actif et de passif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION

	2006	2005
Honoraires facturés	97	36
Virement aux revenus reportés	195	360
	292	396

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du Fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par les employés du MAMR pour la gestion du Fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du Fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du Fonds d'amortissement.

5. FRAIS FINANCIERS

	2006	2005
Intérêts sur obligations et effets à payer	163 676	178 254
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(1 455)	(1 318)
Frais de garantie d'emprunt	1 122	1 841
Intérêts sur emprunts temporaires	2 792	2 945
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	845	
	166 980	181 722

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 140 133 111 $ (2005 : 129 070 093 $). Au 31 mars 2006, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 49 746 112 $ (2005 : 48 976 421 $).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2006	2005
Gouvernement du Québec	2 452 361	2 560 130
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(127 880)	(108 368)
	2 324 481	2 451 762
Municipalités	225 306	254 123
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(22 096)	(24 730)
	203 210	229 393

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

7. FONDS D'AMORTISSEMENT

Le 15 décembre 2005, la Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 3,70 % au 31 mars 2006.

Un rendement net garanti de 4,878 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2006, se détaille comme suit :

	2006
ACTIF	
Encaisse	38
Intérêts courus à recevoir	1 154
Placement – Obligations	68 397
	69 589
PASSIF	
Frais de gestion à payer	(23)
Intérêts courus à payer	(21)
	(44)
AVOIR DU FONDS	69 545
Portion court terme du fonds d'amortissement	(12 420)
Placement long terme – fonds d'amortissement	57 125

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	2006	2005
2006				388 002
2007	238 524		412 970	410 780
2008	209 725	174 446	209 725	206 900
2009	116 955		116 955	114 825
2010	308 543		308 543	307 355
2011	591 389		591 389	
1 à 5 ans	1 465 136	174 446	1 639 582	1 427 862
6 à 10 ans	944 749		944 749	1 370 501
11 à 20 ans	89 465		89 465	
	2 499 350	174 446	2 673 796	2 798 363
Emprunts temporaires (c)			73 950	15 425
			2 747 746	2 813 788
Versements échéant en deçà d'un an			(162 396)	(133 099)
			2 585 350	2 680 689

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 449 349 704 $ (2005 : 2 430 129 103 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

(b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises sont convertis en dollars canadiens et couverts par des trocs de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

(c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 122 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 73 950 000 $ (2005 : 15 425 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	2006 Moyenne pondérée	2005 Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,73	7,72	5,94	6,35
6 à 10 ans	5,30		5,30	5,62
11 à 20 ans	4,77		4,77	
Moyenne pondérée	5,53	7,72	5,67	5,99

9. ÉVENTUALITÉS

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 9,4 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 920 $ (2005 : 7 365 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Placement à long terme – fonds d'amortissement

Au 31 mars 2006, la juste valeur du placement dans le fonds d'amortissement de 69 545 298 $ s'établissait à 68 351 221 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt. Le placement n'a pas été dévalué car la Société considère la situation temporaire.

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 2 673 796 174$ (2005 : 2 798 363 573 $) s'établissait à 2 835 313 881 $ (2005 : 3 028 658 978 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2006 au montant de 73 950 000 $ (2005 : 15 425 000 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme – fonds d'amortissement équivalent sensiblement celle de la dette à long terme, soit 2 835 000 000 $ (2005 : 3 029 000 000 $), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison de ce titre sous-jacent. La Société utilise des trocs de taux de devise avec le gouvernement du Québec pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2006				2005
		Juste valeur			
	Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net	Montant net
Trocs de taux de devises	174 446		(37 411)	(37 411)	(50 254)

13. RECLASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Maurice Masse
Président du conseil d'administration

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Président-directeur général

Montréal, le 9 mai 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2006 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 mai 2006

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Droit environnemental sur les pneus - net (note 3)	21 771 291 $	22 350 857 $
Produits sur consignation des contenants à remplissage Unique-net (note 4)	9 993 898	3 873 161
Transferts du gouvernement du Québec (note 16)	1 775 294	1 933 307
Produits de placements	1 868 946	2 091 989
Produits d'organismes industriels (note 5)	493 130	223 968
Produits du programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	707 826	713 116
Autres	214 915	176 961
	36 825 300	31 363 359
CHARGES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (note 6)	21 371 987	17 988 327
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	1 318 334	1 866 666
Contributions au programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	1 156 399	150 000
Autres contributions non remboursables (note 7)	697 159	612 006
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	659 160	671 810
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	2 605 518	763 866
(Recouvrement) perte sur participations financières et garanties de prêts	(99 685)	152 400
	27 708 872	22 205 075
FRAIS DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 294 139	3 660 182
Fonctionnement (note 9)	1 422 003	1 214 863
Communications, éducation et sensibilisation	1 208 282	677 685
	5 924 424	5 552 730
	33 633 296	27 757 805
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 192 004	3 605 554
AVOIR AU DÉBUT	31 898 403	28 292 849
AVOIR À LA FIN	35 090 407 $	31 898 403 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	880 336 $	457 946 $
Placements temporaires - au coût (note 10)	6 398 991	8 708 015
Débiteurs (note 11)	12 908 129	9 770 429
Frais payés d'avance	79 691	80 630
	20 267 147	19 017 020
Placements à long terme (note 12)	39 604 954	35 406 920
Immobilisations (note 13)	458 791	461 991
	60 330 892 $	54 885 931 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 15)	10 629 090 $	5 312 371 $
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 16)	3 092 137	3 204 392
Dépôts provisoires sur pénalités (note 17)	672 312	2 855 044
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	1 739 365	457 215
Sommes remboursables (note 18)	1 308 804	2 943 827
	17 441 708	14 772 849
Provision pour garanties de prêts (note 20)		298 000
Provision pour remboursement de consignes	5 851 780	5 888 030
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	1 946 997	2 028 649
	25 240 485	22 987 528
AVOIR	35 090 407	31 898 403
	60 330 892 $	54 885 931 $

ENGAGEMENTS (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Réginal Lavertu, président
Christina L. Van Houtte, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	3 192 004 $	3 605 554 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
(Recouvrement) pertes sur participations financières et garanties de prêts	(99 685)	152 400
Perte (gain) sur disposition de placements	37 658	(246 530)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	22 994	(13 383)
Amortissement des immobilisations	185 550	196 262
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	293 154	271 929
	3 631 675	3 966 232
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Débiteurs	(3 137 700)	1 512 445
Frais payés d'avance	939	3 576
Créditeurs	5 316 719	223 011
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(112 255)	(1 322 671)
Dépôts provisoires sur pénalités	(2 182 732)	(300 847)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	1 282 150	54 130
Sommes remboursables	(1 635 023)	1 440 566
Provision pour remboursement de consignes	(36 250)	109 774
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	(81 652)	16 728
	(585 804)	1 736 712
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 045 871	5 702 944
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Somme versée en règlement final de la garantie de prêt	(299 714)	
Somme recouvrée sur la garantie de prêt	101 399	
Produit sur disposition de placements	29 431 936	27 512 749
Acquisitions de placements	(33 960 782)	(27 672 777)
Acquisitions d'immobilisations	(206 594)	(158 881)
Produit sur disposition d'immobilisations	1 250	33 208
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 932 505)	(285 701)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 886 634)	5 417 243
AU DÉBUT	9 165 961	3 748 718
À LA FIN	7 279 327 $	9 165 961 $

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit:

Encaisse	880 336 $	457 946 $
Placements temporaires	6 398 991	8 708 015
	7 279 327 $	9 165 961 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société la gestion des programmes suivants :

- le programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

- les ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

- le programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

- le programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par le soutien de projets de récupération, de réutilisation et de valorisation des matières résiduelles.

- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités en regard de la récupération et la valorisation des catégories de matières visées, soit les « contenants et emballages », les « imprimés » et les « médias écrits ». Ce règlement est entré en vigueur le 1er mars 2005. Au cours du présent exercice aucun montant n'a été comptabilisé à l'état des résultats car la Société n'a pas obtenu l'approbation du gouvernement sur la grille tarifaire. Au moment où la Société obtiendra cette autorisation, les produits et charges seront constatés dans l'exercice au cours duquel ils seront mesurables et connus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire.

	Durée
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placements.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts obtenus pour des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 71,40 % au 31 mars 2006 (2005 : 71,82 %), à 82,96 % pour les contenants à 10 ¢ (2005 : 83,24 %) et à 77,93 % pour les contenants à 20 ¢ (2005 : 83,24 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique.

Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net

Les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS – NET

	2006	2005
Droit environnemental sur les pneus	22 083 108 $	22 691 094 $
Frais d'administration sur la perception du droit	(311 817)	(340 237)
	21 771 291 $	22 350 857 $

4. PRODUITS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE-NET

	2006	2005
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	533 729 $	456 584 $
Remboursement de consignes	(237 297)	(261 449)
Primes d'encouragement à la récupération	36 915	(26 411)
	333 347	168 724
Redevance - embouteilleurs	717 266	722 177
Pénalités - embouteilleurs	7 549 702	1 803 406
Autres revenus	3 746	6 150
Revenu net de l'exercice (montants à reporter)	8 604 061 $	2 700 457 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

4. PRODUITS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE – NET (suite)

	2006	2005
Revenu net de l'exercice (montants reportés)	8 604 061 $	2 700 457 $
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	22 913 336	20 230 803
Remboursement de consignes	(17 927 401)	(15 944 690)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 552 773)	(2 423 339)
	2 433 162	1 862 774
Montant remboursable aux brasseurs	(1 970 607)	(1 298 348)
	462 555	564 426
Redevance - brasseurs	153 858	136 918
Pénalités - brasseurs	122 595	184 799
Autres revenus	414 173	22 192
Frais de gestion récupérés	236 656	264 369
Revenu net de l'exercice	1 389 837	1 172 704
	9 993 898 $	3 873 161 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses mise en vigueur le 1er décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

Enfin, des redevances et des pénalités prévues aux deux ententes sont versées à la Société et des frais de gestion sont facturés à l'industrie brassicole pour la gestion de leur entente.

5. PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme à but non lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

En vertu de l'entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, un organisme à but non lucratif désigné par les entreprises de cette industrie doit verser semi-annuellement à la Société une contribution visant à défrayer l'ensemble des coûts découlant de la coordination, du suivi de l'entente, de l'aide à l'atteinte des objectifs, de la participation à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation, du développement des marchés et des technologies de récupération et de valorisation, de l'analyse des résultats et de la vérification.

	2006	2005
Contributions pour la peinture	163 881 $	127 288 $
Contributions pour les huiles usagées	329 249	96 680
	493 130 $	223 968 $

6. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	2006	2005
Vidage des sites	7 709 464 $	4 641 236 $
Transport et entreposage	9 346 649	7 647 195
Aide au réemploi	44 866	37 577
Aide au recyclage - transformation primaire	3 763 196	4 423 037
Aide au développement technologique	52 500	1 282
Aide à la valorisation énergétique	283 144	928 706
Bonification	172 168	309 294
	21 371 987 $	17 988 327 $

7. AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2006	2005
Information, sensibilisation et éducation	429 548 $	374 295 $
Projets pilote et expérimentation	237 078	187 639
Autres projets	30 533	50 072
	697 159 $	612 006 $

8. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

La Société administre, en partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ), un programme d'aide à la récupération et au recyclage du verre au Québec. En vertu des ententes existantes avec la Société des alcools du Québec, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre est remboursée par la Société des alcools du Québec (SAQ) ainsi que 50 % de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion sont versés à la Société.

9. FONCTIONNEMENT

	2006	2005
Honoraires professionnels	428 816 $	234 422 $
Autoroute de l'information	32 878	56 851
Courrier et télécommunications	75 579	54 402
Loyer, taxes et assurances	377 624	386 134
Déplacements	125 557	119 864
Locations d'équipements	17 661	18 335
Entretien et réparations	28 226	33 856
Fournitures et frais divers	33 146	33 939
Représentation, réunions et conférences	36 505	32 960
Formation et perfectionnement	17 064	35 966
Abonnements, documentation et cotisations	20 463	25 255
Amortissement des immobilisations	185 550	196 262
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	22 994	(13 383)
Relocalisation	19 940	
	1 422 003 $	1 214 863 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 3,55 % à 5,55 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

11. DÉBITEURS

	2006	2005
Consignes	3 866 952 $	2 161 941 $
Pénalités - embouteilleurs et brasseurs (note 17)	5 489 565	2 855 044
Pneus	2 765 636	3 105 492
Transfert à recevoir du gouvernement du Québec		610 636
Autres	611 927	577 271
Intérêts courus	174 049	460 045
	12 908 129 $	9 770 429 $

12. PLACEMENTS À LONG TERME

	2006	2005
Obligations canadiennes 3,57 % à 5,45 % échéant à diverses dates jusqu'en mars 2011	27 257 907 $	23 787 683 $
Unités d'un fonds commun d'obligations	12 347 047	11 619 237
	39 604 954 $	35 406 920 $

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

	2006	2005
2007		8 387 350 $
2008	15 600 451 $	1 541 238
2009	6 452 040	2 005 745
2010	2 030 657	9 762 240
2011	3 174 759	2 091 110
	27 257 907 $	23 787 683 $

Les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 107 540 $ (2005 : 96 365 $).

13. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	485 501 $	296 150 $	189 351 $	186 880 $
Équipement informatique	349 939	269 362	80 577	107 422
Améliorations locatives	58 014	40 344	17 670	35 375
	893 454	605 856	287 598	329 677
Actifs incorporels				
Logiciels	154 736	142 141	12 595	13 732
Développement informatique	330 851	172 253	158 598	118 582
	485 587	314 394	171 193	132 314
	1 379 041 $	920 250 $	458 791 $	461 991 $

14. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $, sans aucune garantie, renouvelable annuellement. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque, lequel représente 5,50 % à la date du bilan. Au 31 mars 2006, le solde de cet emprunt est nul.

15. CRÉDITEURS

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	439 865 $	587 946 $
Fournisseurs et frais courus	3 343 996	937 263
Dépôt sur contrat à payer	383 966	424 466
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	2 995 395	1 390 689
Contributions non remboursables - programme des pneus	3 465 868	1 972 007
	10 629 090 $	5 312 371 $

16. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	2006	2005
Projets d'éducation et de sensibilisation de recherche et de développement et de compostage		47 088 $
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	1 228 334 $	2 546 668
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	1 863 803	610 636
	3 092 137 $	3 204 392 $

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2006, la totalité des montants ont été utilisés à ce titre, dont 47 088 $ au cours du présent exercice.

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 $ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2006, les montants utilisés à ce titre totalisent 8 011 666 $ dont 1 318 334 $ au cours du présent exercice.

Enfin, en vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 $ pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 $ sur trois ans. Au cours du présent exercice les montants utilisés ont été de 1 156 399 $ dont 409 871 $ provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total utilisé est de 1 306 399 $ dont 409 871 $ de la subvention du gouvernement.

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu des deux ententes de consignation en vigueur, Boissons gazeuses environnement et les adhérents à l'entente sur la bière devaient verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Toutefois, à la suite d'une modification apportée en 2005 à l'entente sur les boissons gazeuses, les pénalités postérieures à l'année 2004 sont dorénavant acquises le 31 décembre de la même année.

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION (suite)

La pénalité afférente à l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière deviendra acquise le 31 décembre 2006 seulement si l'objectif prévu à l'entente pour l'année 2005 n'est pas atteint. Les intérêts gagnés sur les montants de la pénalité non acquise sont payables annuellement aux adhérents à l'entente sur la bière. Au 31 mars 2006, le montant des pénalités provisoire s'élève à 672 312 $ (2005 : 2 855 044 $) réparti ainsi :

	2006	2005
Boissons gazeuses environnement		2 732 449 $
Adhérents - Brasseurs	672 312 $	122 595
	672 312 $	2 855 044 $

Puisque l'objectif de récupération de l'année 2004 prévu aux ententes n'a pas été atteint en date du 31 décembre 2005, le montant de la pénalité provisoire de l'année 2004 a été considéré acquis pour un montant de 2 732 449 $. De plus, la pénalité de 2005 prévue à l'entente de Boissons gazeuses environnement au montant de 4 817 253 $ a également été inscrite aux revenus de l'exercice.

Toutefois, en vertu de la même entente, la Société s'est engagée à rembourser à Boissons gazeuses environnement, à même les pénalités acquises, les coûts encourus dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. L'obligation financière de la Société est limitée au moins élevé de 75 % des pénalités acquises durant l'année pour objectif de récupération non atteint et des investissements qui seront dûment engagés par Boissons gazeuses environnement dans le programme au cours de cette même année ou dans les 120 jours suivant la fin de l'année.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Société a engagé des dépenses de 2 605 518 $ dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. La provision relative à cette contribution s'élève à 1 739 365 $ au 31 mars 2006.

18. SOMMES REMBOURSABLES

	2006	2005
Sommes remboursables à Boissons gazeuses environnement		2 099 488 $
Sommes remboursables aux brasseurs	1 308 804 $	844 339
	1 308 804 $	2 943 827 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1er décembre 1999, Boissons gazeuses environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés. Au 31 mars 2006, aucune somme était remboursable à Boissons gazeuses environnement (2005 : 2 099 488 $).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2006, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde est utilisé à des fins d'éducation et de sensibilisation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles. Au 31 mars 2006, la Société a estimé les sommes remboursables aux brasseurs à 1 308 804 $ (2005 : 844 339 $) lesquelles représentent la quote-part de l'excédent du système de consignation à verser aux brasseurs.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 $ pour laquelle la provision s'élevait à 298 000 $ au 31 mars 2005. Le dossier s'est réglé au cours du présent exercice. En règlement final de la garantie de prêt selon la convention de cession, le montant versé par la Société a été de 299 714 $ et le recouvrement constaté a été de 99 685 $.

21. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour des locaux administratifs. Le bail de Montréal vient à échéance le 31 octobre 2007 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2006 concernant ces locaux administratifs s'élève à 335 675 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	343 507 $
2008	248 804
2009	114 513
2010	114 513
2011	114 513
2012	114 513
	1 050 363 $

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Placements à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur des placements de 39 604 954 $ (2005 : 35 406 919 $) s'établissait à 39 693 210 $, (2005 : 35 867 863 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Provision pour pertes sur garanties de prêts, provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2006

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 144 995 $ (2005 : 116 161 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Lemieux,
Président-directeur général

Richard Boisvert, CA
Vice-président, Finances et administration

Québec, le 12 juillet 2006

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 juillet 2006

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	12 469 276 $	12 033 323 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	7 328 658	7 701 378
MARGE BRUTE	5 140 618	4 331 945
FRAIS GÉNÉRAUX (note 4)	4 054 623	3 835 189
BÉNÉFICE NET	1 085 995 $	496 756 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
EXCÉDENT DU DÉBUT	1 000 000 $	1 000 000 $
BÉNÉFICE NET	1 085 995	496 756
	2 085 995	1 496 756
BÉNÉFICE NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	(1 085 995)	(496 756)
EXCÉDENT À LA FIN	1 000 000 $	1 000 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	1 513 528 $	1 923 606 $
Débiteurs	1 576 675	1 763 094
Stock	477 266	445 502
Frais payés d'avance	239 287	284 971
	3 806 756	4 417 173
Immobilisations (note 6)	1 498 222	1 580 270
	5 304 978 $	5 997 443 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 641 091 $	1 853 958 $
Produits reportés	983 072	1 026 513
	2 624 163	2 880 471
Bénéfice net à verser au gouvernement du Québec	1 085 995	1 653 181
Provision pour congés de maladie (note 10)	494 192	436 289
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	100 628	27 502
	4 304 978	4 997 443
EXCÉDENT	1 000 000	1 000 000
	5 304 978 $	5 997 443 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour la Société,
Guy Mercier
Lucie Lauzière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

À compter du présent exercice, la Société applique de façon anticipée les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Aucun actif ou passif financier n'a été désigné par la Société de façon irrévocable comme étant détenu à des fins de transaction. De plus, aucun ajustement de la valeur comptable des instruments financiers n'a été nécessaire. L'adoption de ces recommandations n'a donc pas nécessité de modifications à la comptabilisation et à la présentation des instruments financiers.

Constatations des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Stock

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Mobilier de bureau et améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans *

* Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service, soit du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2010. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

Produits reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2006	2005
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	5 151 529 $	4 966 054 $
Amortissement des immobilisations	513 260	444 809
Mise en page et impression	384 444	435 950
Location d'équipement et entretien	300 313	374 768
Publicité	296 477	483 587
Honoraires professionnels	277 757	306 182
Communications et expéditions	265 975	275 082
Entrepôt de données électroniques	239 000	252 000
Redevances	109 877	121 632
Déplacements et frais de représentation	29 503	29 787
Loyer, taxes et assurances	25 339	23 350
Variation d'inventaire	(31 763)	204 650
Contributions de certains organismes	(233 053)	(216 473)
	7 328 658 $	7 701 378 $

4. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 280 552 $	2 283 600 $
Loyer, taxes et assurances	815 956	807 870
Honoraires professionnels	179 591	160 467
Publicité	179 026	
Subvention à un organisme	175 000	130 000
Déplacements et frais de représentation	97 433	96 053
Perfectionnement du personnel	89 455	90 197
Documentation et fournitures	79 795	90 190
Amortissement des immobilisations	44 828	43 371
Communications et expéditions	38 949	42 263
Location d'équipement et entretien	25 154	45 409
Autres	48 884	45 769
	4 054 623 $	3 835 189 $

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 27 502 $ (2005 : 16 501 $) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

5. EXCÉDENT

Le bénéfice net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été fixé à 1 000 000 $.

6. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	33 762 $		33 762 $	
Mobilier de bureau	358 540	294 071 $	64 469	108 206 $
Matériel informatique	2 753 912	2 340 174	413 738	556 820
Système informatique	1 342 349	356 096	986 253	915 244
	4 488 563 $	2 990 341 $	1 498 222 $	1 580 270 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 403 185 $ (2005 : 697 057 $).

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	976 298 $	1 078 863 $
Autres créditeurs et frais courus	664 793	775 095
	1 641 091 $	1 853 958 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échanges de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 313 971 $ (2005 : 237 033 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde du début	436 289 $	387 339 $
Charge de l'exercice	236 775	206 858
Prestations versées au cours de l'exercice	(178 872)	(157 908)
Solde à la fin	494 192 $	436 289 $

11. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2021 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	1 039 916 $
2008	985 916
2009	981 747
2010	769 407
2011	784 488
2012 et suivantes	9 221 198
	13 782 672 $

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Paul-Hus
Directeur général

Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 6 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juin 2006

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	53 985 300 $	53 985 300 $
Remboursement de la dette à long terme	723 220	723 521
Virement de subventions reportées (note 13)	1 379 000	810 123
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	1 304 040	1 300 538
Autres	148 000	731 700
	57 539 560	57 551 182
Ventes, services et autres produits	15 859 834	13 798 473
	73 399 394	71 349 655
CHARGES (note 4)		
Programmation	44 964 863	35 551 012
Production et technologie	13 873 818	14 475 768
Administration	11 094 738	11 822 476
Marketing et communications	6 174 679	5 556 268
Développement institutionnel	434 936	451 496
Amortissement des immobilisations corporelles	3 512 330	3 695 924
Frais financiers – net (note 5)	41 756	53 270
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(16 355)	48 559
	80 080 765	71 654 773
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(6 681 371)	(305 118)
EXCÉDENT DU DÉBUT	8 819 473	9 124 591
EXCÉDENT À LA FIN	2 138 102 $	8 819 473 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	6 174 919 $	5 014 569 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 269 392	1 425 259
Émissions réalisées et en cours de production	494 968	1 738 244
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	17 407 358	26 551 250
Fournitures techniques et de production	438 709	431 612
Frais payés d'avance	239 229	304 379
	28 024 575	35 465 313
Placements à long terme (note 7)	2 597 682	2 581 327
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	17 258 427	16 730 076
Immobilisations corporelles (note 8)	15 586 925	17 222 347
	63 467 609 $	71 999 063 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 333 773 $	573 876 $
Emprunts temporaires (note 9)	9 035 652	16 034 962
Créditeurs et frais courus (note 10)	7 418 952	8 884 561
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	11 772 262	10 768 951
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 818 449	1 781 524
Produits reportés (note 13)	2 832 181	2 385 248
	34 211 269	40 429 122
Dette à long terme (note 11)	17 309 046	13 072 668
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	2 750 000	2 750 000
Revenus reportés (note 13)	7 059 192	6 927 800
	61 329 507	63 179 590
EXCÉDENT	2 138 102	8 819 473
	63 467 609 $	71 999 063 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Martine Tremblay
Robert Forget

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(6 681 371) $	(305 118) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 512 330	3 695 924
Virement des produits reportés	(2 253 856)	1 181 442
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	24 082	7 993
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(16 355)	48 559
	(5 415 170)	4 628 800
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation (note 14)	9 810 621	4 898 510
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 395 451	9 527 310
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(528 351)	(3 871 480)
Emprunt auprès du Fonds de financement	(3 318 310)	3 543 748
Dette à long terme	6 054 827	
Remboursement de la dette à long terme	(1 781 524)	(1 781 524)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	426 642	(2 109 256)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 900 990)	(4 999 402)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles		3 100
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 900 990)	(4 996 302)
AUGMENTATION DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	2 921 103	2 421 752
INSUFFISANCE DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE AU DÉBUT	(12 674 876)	(15 096 628)
INSUFFISANCE DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE À LA FIN (note 14)	(9 753 773) $	(12 674 876) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintient sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont imputés aux opérations sur la base de 70 % lors de la première diffusion et de 30 % lors de la deuxième. Auparavant, ces droits étaient imputés aux opérations sur la base de 50 % lors de la première diffusion, de 30 % lors de la deuxième et de 20 % lors de la troisième. Cette révision d'estimation comptable a pour effet d'augmenter de 8 887 411 $ l'excédent des charges sur les produits de l'exercice.

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	2006	2005
Traitements et charges sociales	23 796 273 $	24 449 695 $
Services de transport et de communication	4 256 372	3 847 635
Services professionnels, administratifs et autres	4 639 391	4 522 362
Loyers	6 278 808	6 757 191
Fournitures et approvisionnements	1 912 538	2 089 756
Droits de télédiffusion et de distribution	32 924 004	25 330 041
Amortissement des immobilisations corporelles	3 512 330	3 695 924
Frais directs productions autonomes	1 442 146	1 015 076
Frais directs prestations de services	22 109	45 990
Frais financiers	41 756	53 270
Radiation de créances	4 035	67 385
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(16 355)	48 559
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	24 082	7 993
	78 837 489	71 930 877
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	1 243 276	(276 104)
	80 080 765 $	71 654 773 $

5. FRAIS FINANCIERS - NET

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	1 116 173 $	1 145 937 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	41 756	53 484
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	77 929	55 692
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à court terme	(77 929)	(55 906)
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(1 116 173)	(1 145 937)
	41 756 $	53 270 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2006	2005
Investissement dans une société satellite	2 587 840 $	2 571 485 $
Placement de portefeuille	9 842	9 842
	2 597 682 $	2 581 327 $

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une Société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	29 236 757 $	25 552 342 $	3 684 415 $	3 871 736 $
Matériel technique	23 602 842	16 784 016	6 818 826	7 399 350
Ameublement et agencement	1 535 746	1 132 739	403 007	489 126
Équipement informatique	6 943 495	5 526 933	1 416 562	1 399 789
Matériel roulant	919 119	689 739	229 380	336 299
Améliorations locatives	2 507 715	1 413 442	1 094 273	1 149 249
	64 745 674	51 099 211	13 646 463	14 645 549
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 620 644	3 663 554	957 090	1 265 037
Ameublement et agencement	653 331	522 902	130 429	173 985
Améliorations locatives	4 272 508	3 419 565	852 943	1 137 776
	9 546 483	7 606 021	1 940 462	2 576 798
	74 292 157 $	58 705 232 $	15 586 925 $	17 222 347 $

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Emprunts auprès d'institutions financières (Taux au 31 mars : 4,00 %)	8 420 000 $	12 101 000 $
Emprunts auprès du Fonds de financement (Taux au 31 mars : 4,17 %)	615 652	3 933 962
	9 035 652 $	16 034 962 $

Emprunts auprès d'institutions financières

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2006, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptation bancaire.

Emprunts auprès du Fonds de financement

En vertu du programme de maintien des actifs, Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès du Fonds de financement pour effectuer certains travaux et achats d'équipements. Au 31 mars 2006, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 6 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion.

Au cours du prochain exercice, la société prévoit contracter en vertu du décret 69-2006 des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit supplémentaires spécifiquement reliés à la réalisation des projets essentiels à la modernisation de Télé-Québec jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 10 000 000 $, et ce jusqu'au 31 octobre 2006.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs et frais courus	4 045 097 $	5 029 106 $
Comptes à payer divers	6 000	73 081
Traitements et charges sociales à payer	3 367 855	3 782 374
	7 418 952 $	8 884 561 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

11. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligation, série 1, 11,25 % remboursables le 25 mai 2008	5 000 000 $	5 000 000 $
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
3,828 % remboursable par un versement de 556 985 $ jusqu'au 10 mai 2010	2 784 927	3 326 874
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 $ jusqu'au 1er juin 2005		469 106
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 $ jusqu'au 27 février 2014	4 028 197	4 531 722
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 $ jusqu'au 1er décembre 2010	1 272 075	1 526 490
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 $ jusqu'au 1er décembre 2015	3 021 148	
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 $ jusqu'au 1er décembre 2015	3 021 148	
	19 127 495	14 854 192
Versements échéant en deçà d'un an	1 818 449	1 781 524
	17 309 046 $	13 072 668 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2007	1 818 449 $
2008	1 818 449
2009	6 818 449
2010	1 818 449
2011	1 818 449

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 $ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué. En vertu de la convention entre actionnaires, aucune distribution de bénéfices n'est autorisée avant le 31 août 2007.

13. PRODUITS REPORTÉS

	2006	2005
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	8 314 800 $	4 195 441 $
Produits reportés de l'exercice	2 050 392	4 929 482
Virement aux revenus de l'exercice	(1 379 000)	(810 123)
Solde à la fin	8 986 192	8 314 800
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif		4 040
Projets spécifiques	493 300	633 300
	9 479 492	8 952 140
Autres produits de productions extérieures	354 080	304 201
Loyers perçus d'avance	57 801	56 707
	9 891 373	9 313 048
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	2 420 300	2 024 340
Autres produit de productions extérieures	354 080	304 201
Loyers perçus d'avance	57 801	56 707
	2 832 181	2 385 248
	7 059 192 $	6 927 800 $

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(1 160 350) $	(199 612) $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 844 133)	1 628 286
Variation des émissions réalisées et en cours de production	1 243 276	(276 888)
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	9 143 892	2 943 816
Variation des fournitures techniques et de production	(7 097)	(19 287)
Variation des frais payés d'avance	65 150	(60 271)
Variation des créditeurs et frais courus	(1 465 609)	(1 804 109)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	1 003 311	301 327
Variation des produits reportés	2 832 181	2 385 248
	9 810 621 $	4 898 510 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

14. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

L'insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2006	2005
Chèques en circulation moins encaisse	1 333 773 $	573 876 $
Emprunts auprès d'institutions financières	8 420 000	12 101 000
	9 753 773 $	12 674 876 $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 139 873 $ (2005 : 1 236 914 $).

15. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 concernant ces baux s'élève à 5 558 065 $ (2005 : 6 036 647 $).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	5 404 831 $
2008	4 612 420
2009	4 478 699
2010	4 367 694
2011	4 367 694
2012 et subséquemment	34 339 770
	57 571 108 $

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 985 471 $ (2005 : 834 117 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 19 127 495 $ (2005 : 14 854 192 $) s'établissait à 20 260 966 $ (2005 : 16 430 539 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de placement.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 20 173 776 $ ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a comptabilisé au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 546 700 $ (2005 : 447 233 $). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michèle Fortin
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2006, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005	2004
PRODUITS			
Contribution du ministère de la Justice	10 315 379 $	10 481 460 $	9 993 200 $
Autres contributions (note 3)	18 275 541	18 525 215	17 956 800
Tarification	174 741	216 146	105 340
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	242 999	135 975	133 737
Autres	374 662	25 548	26 682
	29 383 322	29 384 344	28 215 759
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	19 768 768	19 870 260	20 136 061
Loyers	3 216 724	3 447 993	3 446 233
Transport et communication	1 292 389	1 181 548	1 122 844
Services professionnels et administratifs	1 591 689	1 530 958	1 493 328
Entretien et réparations	282 874	248 854	265 212
Fournitures et approvisionnements	291 887	260 802	240 134
Amortissement des immobilisations corporelles	542 197	574 857	715 066
Amortissement des actifs incorporels	385 177	453 055	443 622
Intérêts sur la dette à long terme	227 723	224 954	238 161
Autres		7 175	25 942
	27 599 428	27 800 456	28 126 603
Excédent des produits sur les charges avant contributions pour allocations de transition	1 783 894	1 583 888	89 156
Contributions pour allocations de transition (note 7c)	5 255 700		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 039 594 $	1 583 888 $	89 156 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005	2004
DÉCIFIT AU DÉBUT	(4 059 338) $	(5 643 226) $	(5 732 382) $
Excédent des produits sur les charges	7 039 594	1 583 888	89 156
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	2 980 256 $	(4 059 338) $	(5 643 226) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2006

	2006	2005	2004
ACTIF			
À court terme			
Encaisse (note 11)	8 887 392 $	6 392 587 $	3 831 470 $
Débiteurs et intérêts courus	384 699	27 812	36 484
Frais payés d'avance	138 993	124 682	30 945
Contributions pour allocations de transition à recevoir échéant en deçà d'un an (note 7c)	404 136		
	9 815 220	6 545 081	3 898 899
Contributions pour allocations de transition à recevoir (note 7c)	4 435 444		
Immobilisations corporelles (note 4)	3 229 477	3 462 067	3 772 214
Actifs incorporels (note 5)	1 358 225	1 360 964	1 242 282
	18 838 366 $	11 368 112 $	8 913 395 $
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs et frais courus	3 187 506 $	2 937 941 $	2 539 313 $
Versements sur la dette à long terme (note 6)	231 735	216 615	202 484
Versements sur la provision pour allocations de transition (note 7b)	404 136	242 721	113 221
Versements sur la provision pour allocations de transition (note 7d)	430 000	430 000	430 000
	4 253 377	3 827 277	3 285 018
Dette à long terme (note 6)	2 739 315	2 971 050	3 187 665
Provision pour allocations de transition (note 7b)	5 248 509	5 541 797	5 783 565
Provision pour congés de maladie (note 7d)	2 355 849	2 257 247	2 300 373
Contributions reportées	1 261 060	830 079	
	15 858 110	15 427 450	14 556 621
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	2 980 256	(4 059 338)	(5 643 226)
	18 838 366 $	11 368 112 $	8 913 395 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal,
Jacques Forgues, président
André Dallaire, chef du service des ressources financières et matérielles

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges	7 039 594 $	1 583 888 $	89 156 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	542 197	574 857	715 066
Amortissement des actifs incorporels	387 977	453 055	443 622
Amortissement des contributions reportées	(219 019)	(50 921)	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 440)		
	7 748 309	2 560 879	1 247 844
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 8)	(4 381 712)	896 434	(276 404)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 366 597	3 457 313	971 440
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(300 784)	(152 204)	(134 366)
Acquisition d'actifs incorporels	(356 833)	(541 508)	(486 271)
Produits de disposition sur immobilisations corporelles	2 440		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(655 177)	(693 712)	(620 637)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement :			
Remboursement de la dette à long terme	(216 615)	(202 484)	(189 277)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	2 494 805	2 561 117	161 526
ENCAISSE AU DÉBUT	6 392 587	3 831 470	3 669 944
ENCAISSE À LA FIN	8 887 392 $	6 392 587 $	3 831 470 $
Informations supplémentaires			
Intérêts payés	210 823 $	224 954 $	238 161 $
Immobilisations corporelles impayées en fin d'exercice	121 329	112 506	76 862
Actifs incorporels impayés en fin d'exercice	58 634	30 229	35 041

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal »), organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Tribunal, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,00 %
Équipement bureautique et informatique	33,33 %
Améliorations locatives :	
– réaménagements majeurs	6,67 %
– autres	10,00 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de frais de développement de systèmes. Ils sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais de développement de systèmes	20,00 %
Logiciels	33,33 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque le projet sera terminé et qu'ils seront mis en exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, le Tribunal réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice.

Contributions

Les contributions concernant les opérations courantes du Tribunal sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Les contributions relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles et actifs incorporels auxquels elles se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

3. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2006	2005	2004
Société de l'assurance automobile du Québec	8 313 098 $	7 633 594 $	6 989 800 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8 282 937	8 458 008	8 716 400
Régie des rentes du Québec	1 649 902	1 732 419	2 191 300
Commission de la santé et de la sécurité du travail	29 604	25 040	59 300
Gouvernement du Québec		676 154	
	18 275 541 $	18 525 215 $	17 956 800 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	657 368 $	536 151 $	121 217 $
Équipement bureautique et informatique	2 150 313	1 853 652	296 661
Améliorations locatives			
– réaménagements majeurs	4 035 992	1 523 708	2 512 284
– autres	442 502	143 187	299 315
	7 286 175 $	4 056 698 $	3 229 477 $

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	585 318 $	467 680 $	117 638 $
Équipement bureautique et informatique	2 120 301	1 852 447	267 854
Améliorations locatives			
– réaménagements majeurs	4 035 992	1 254 642	2 781 350
– autres	398 232	103 007	295 225
	7 139 843 $	3 677 776 $	3 462 067 $

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	548 484 $	391 383 $	157 101 $
Équipement bureautique et informatique	2 123 757	1 817 276	306 481
Améliorations locatives			
– réaménagements majeurs	4 035 992	985 575	3 050 417
– autres	328 384	70 169	258 215
	7 036 617 $	3 264 403 $	3 772 214 $

5. ACTIFS INCORPORELS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Frais de développement de systèmes	2 759 101 $	1 591 679 $	1 167 422 $
Logiciels	999 068	808 265	190 803
	3 758 169 $	2 399 944 $	1 358 225 $

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Frais de développement de systèmes	2 451 933 $	1 354 030 $	1 097 903 $
Logiciels	923 798	660 737	263 061
	3 375 731 $	2 014 767 $	1 360 964 $

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Frais de développement de systèmes	2 069 464 $	1 071 424 $	998 040 $
Logiciels	734 530	490 288	244 242
	2 803 994 $	1 561 712 $	1 242 282 $

Les frais de développement de systèmes incluent des systèmes en cours de développement. Les systèmes, au montant de 520 770 $ au 31 mars 2006 (450 690 $ en 2005 et 179 169 $ en 2004), n'ont pas été amortis au cours de l'exercice

6. DETTE À LONG TERME

	2006	2005	2004
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 $ en capital et intérêts, échéant jusqu'en avril 2016	2 971 050 $	3 187 665 $	3 390 149 $
Moins : versements échéants en deçà d'un an	231 735	216 615	202 484
	2 739 315 $	2 971 050 $	3 187 665 $

6. DETTE À LONG TERME (suite)

La juste valeur de la dette à long terme est supérieure d'environ 275 000 $ à sa valeur comptable. La juste valeur a été déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les taux d'intérêt actuels pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	231 735 $
2008	247 913
2009	265 225
2010	283 749
2011	303 571

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Le personnel et les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 938 677 $ (2005 : 652 170 $; 2004 : 575 355 $). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 11 212 $ (2005 : 19 230 $; 2004 : 24 647 $).

b) Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux membres à temps plein autres que ceux en congé sans solde total de la fonction publique et dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2006	2005	2006
Solde au début	5 784 518 $	5 896 786 $	5 477 047 $
Charge de l'exercice	284 247	242 667	419 739
Diminutions dues aux changements de situation	(173 399)	(241 714)	
Prestations versées au cours de l'exercice	(242 721)	(113 221)	
	5 652 645	5 784 518	5 896 786
Moins :			
Versements échéant en deçà d'un an	404 136	242 721	113 221
Solde à la fin	5 248 509 $	5 541 797 $	5 783 565 $

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

c) Contributions pour allocations de transition à recevoir

En vertu du décret du gouvernement du Québec de juin 2005, les contributeurs du Tribunal devront verser une somme de 5 255 700 $ concernant les allocations de transition à payer. Au 31 mars 2006, une somme à recevoir a été enregistrée et la contrepartie a été constatée dans les produits à l'état des résultats. Ces sommes seront versées à la demande du Tribunal.

	2006	2005	2006
Enregistrement des contributions à recevoir	5 255 700 $	$	$
Diminutions dues aux changements de situation	(173 399)		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(242 721)		
	4 839 580		
Moins :			
Contribution échéant en deçà d'un an	404 136		
Solde à la fin	4 435 444 $	$	$

d) Provision pour congés de maladie

	2006	2005	2004
Solde au début	2 687 247 $	2 730 373 $	2 771 825 $
Charge de l'exercice	537 548	400 051	335 155
Prestations versées au cours de l'exercice	(438 946)	(443 177)	(376 607)
	2 785 849	2 687 247	2 730 373
Moins :			
Versements estimés en deçà d'un an	430 000	430 000	430 000
Solde à la fin	2 355 849 $	2 257 247 $	2 300 373 $

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005	2004
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Débiteurs et intérêts courus	(356 887) $	8 672 $	1 686 $
Frais payés d'avance	(14 311)	(93 737)	14 825
Créditeurs et frais courus	212 337	255 893	(671 202)
Provision pour allocations de transition	(131 873)	(112 268)	419 739
Provision pour congés de maladie	98 602	(43 126)	(41 452)
Contributions reportées	650 000	881 000	
	457 868	896 434	(276 404)
Contributions pour allocations de transition à recevoir	(4 839 580)		
	(4 381 712) $	896 434 $	(276 404) $

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2006

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Baux

Le Tribunal est partie à des baux pour la location d'équipements. En vertu de ces baux, dont les échéances varient de 2007 à 2011, le Tribunal s'est engagé à verser un montant de 162 804 $. Le loyer annuel minimal pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	2006
2007	43 900 $
2008	34 008
2009	34 008
2010	30 364
2011	20 524
	162 804 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 2,25 % pour les exercices terminés les 31 mars 2006, 2005 et 2004.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est divulguée à la note 6.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2005 et de 2004 ont été reclassés pour en rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2006.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Me Jacques Forgues
Président

André Dallaire, CMA
Chef du service des ressources
financières et matérielles

Québec, le 21 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours des exercices précédents.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 juin 2006